

(2 BIB 2/1831)

Paul Mourier

3

STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA CHARENTE

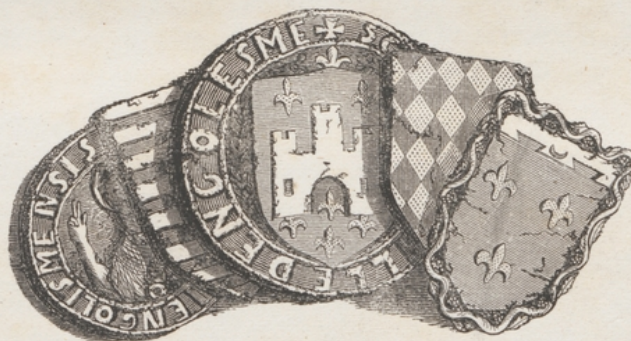
PAR J. H. MICHON,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

DESSINS ET PLANS,

PAR

MM. ZADIG RIVAUD, MAIRE D'ANGOULÊME, JULES GEYNET, DE LAFARGUE TAUZIA, PAUL ABADIE,
ARCHITECTE, ET ED. FABVRE.



PARIS

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOUY, 7.

ANGOULÊME

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1844

12 Juillet 1908 La Société de Graphologie a inauguré une plaque
commémorative en souvenir de l'abbé Michon,
fondateur de la graphologie.
Cette plaque est apposée à la mairie de Larochefrancis
(Corrèze), pays natal de ce savant.
Cet hommage était dû à l'abbé Michon, qui fit faire
un grand pas à un service moins conjectural, qu'on
ne l'a d'abord pensé, et dont on peut attendre des
résultats. Cet abbé fut aussi un polémiste et un
romancier, mais on l'a sagement oublié, en lui
rendant cet honneur. Il fut l'auteur d'un roman
scandaleux, "le Maudit", dont il laissa peser la responsa-
bilité sur d'autres. Si l'écriture est révélatrice du caractère
de l'homme, la graphologie, sur certains points, doit
être cruelle à son inventeur.

Michon

ANTOINE FONTANT, ARCHITECTE DU CHATEAU DE LA
ROCHE FOUCAULD.



STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA CHARENTE

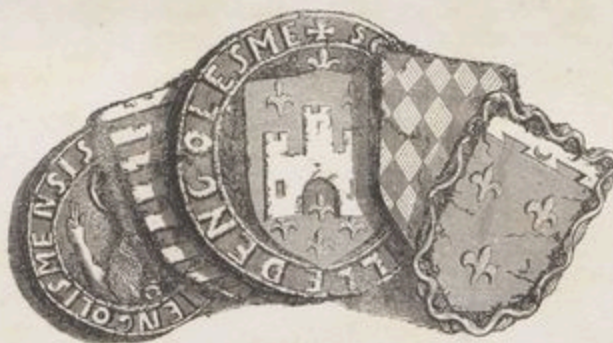
PAR J. H. MICHON,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

DESSINS ET PLANS,

PAR

MM. ZADIG RIVAUD, MAIRE D'ANGOULÊME, JULES GEYNET, DE LAFARGUE TAUZIA, PAUL ABADIE,
ARCHITECTE, ET ED. FABVRE.



PARIS

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOUY, 7.

ANGOULÊME

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1844

A LA VILLE D'ANGOULÊME.

C'est à vous, ville d'Angoulême, que je fais hommage de mes travaux archéologiques.

Vous ne m'avez pas donné le jour, mais vous êtes ma patrie adoptive. Je fus, à l'âge de dix ans, appelé dans votre sein. Je vous garde le souvenir de mes premiers jeux, de mes promenades sur vos remparts, de mes courses joyeuses dans vos campagnes. Je vous dois de plus le bienfait de mes études. Vous serez toujours dans ma pensée comme une amie d'enfance et comme une mère.

Ils ne peuvent vous oublier ceux qui ont une fois respiré votre air pur. Le Roi-Chevalier ne parlait qu'avec amour de

« sa ville et cité

« d'Engolesme, bien belle et grande et spacieuse cité, élevée et

« assise en haut lieu, doux à air bénin et tempéré, sain, propre et

« très commode pour estude et escrime spirituel, environnée de

« toutes parts de bon, doux et plaisant pays. »

Désabusé des vanités et de la gloire, le réformateur de la langue française, Balzac que vous avez vu naître, vint dans vos murs choisir sa tombe au sein des pauvres.

Vous avez de belles pages dans l'histoire. Bien des fois vos portes furent ouvertes aux populations tremblantes menacées par l'étranger. Toujours vous fûtes grande, et jamais ne mentîtes à votre devise.

Noble cité, les rois de l'ancienne monarchie vous ont courisée. Ils ont voulu que l'écusson de France servît de champ aux tours crénelées de vos armes. Je suis fier pour

vous de ces destinées illustres. Je les retrouve à toutes les pierres de votre vieille enceinte, de votre chastel désert, de ces basiliques témoins de la foi de nos pères.

Souffrez que je vous demande de conserver précieusement ces restes des âges qui ne vous déparent pas. Quand l'étranger visite l'antique château des Lusignans, cette royale demeure, séjour de la Comtesse-Reine et berceau de Marguerite de Navarre, sœur de notre François I^{er}, il se demande pourquoi nous tenons si peu à ce monument historique auquel se rattachent tant de souvenirs ; il ne s'explique pas que nous le laissions dans sa dégradation et dans sa poussière.

Sous ces voûtes gracieuses, où l'écusson de Valentine de Milan s'accôle à celui des Orléans-Valois, donnons asile aux débris que nous recueillons chaque jour. Fragments de colonnes, bas-reliefs, urnes antiques, sculptures hiéroglyphiques du moyen âge, tout ce que le temps et la main de l'homme auront épargné viendra se classer devant nos yeux et nous donner ainsi une histoire de monuments qui attestera notre goût, en perpétuant à travers les siècles notre grandeur passée.

Recevez ce livre comme un modeste souvenir de mon affection filiale.

Puisse-t-il contribuer à votre gloire !

J. II. MICHON.

Paris, janvier 1844.

STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA CHARENTE

PLAN DE L'OUVRAGE.

La statistique monumentale d'un pays est l'histoire de l'art chez un peuple aux différentes époques de sa civilisation. Cette histoire, du moment qu'elle se renferme dans les limites de l'archéologie pure, n'offre de charmes qu'à l'homme spécial qui étudie les monuments pour l'art lui-même.

Pour le plus grand nombre, elle est sans attrait, si elle ne rappelle rien de ces souvenirs qui semblent s'attacher à la pierre ciselée, en lui prêtant un langage et de la vie.

L'histoire archéologique doit donc placer à côté d'elle les scènes religieuses ou politiques dont les monuments ont été les témoins. Ce tertre arrondi ne vous paraît qu'un monticule vulgaire ; mais si vous apprenez qu'il est fait de main d'homme, que c'est un souvenir de cet Orient d'où sont parties les migrations primitives, qu'une grande gloire dort peut-être là dans sa poussière, ce tumulus prendra sa place, dans votre pensée, parmi les œuvres de l'homme destinées à transmettre le passé à de longues générations. Bientôt l'imagination vous transportera aux rivages chantés par Homère ; vous verrez s'élever devant vous le tombeau d'Achille, qui n'est lui-même qu'un monticule couvert de gazon.

Soit que la civilisation druidique, tout empreinte des traditions orientales, en élevant ses énormes autels de granit que le ciseau n'a point touchés, nous rappelle les autels des patriarches ; soit que des murs romains viennent nous dire que la nation conquérante posa le pied sur le sol des fières populations gauloises, et marqua sa domination par ces travaux qui ont bravé les siècles, ne trouverons-nous pas que les récits de l'histoire remuent, dans ces ruines, tout un monde qui n'est plus, et nous font assister au grand drame] qui s'est joué sur ce théâtre où le rôle de l'homme est si rapide et où pourtant il se complaît à laisser quelques traces de son passage, comme s'il devait par là se rendre ici bas immortel ?

A des époques moins éloignées de nous, le château féodal aura ses vieilles chroniques ; la silencieuse abbaye, placée sur une colline, au milieu d'une petite thébaïde, ou abritée dans un vallon, nous dira ses époques de splendeur et de décadente ; les tours à créneaux, les bastions de nos villes murées auront leurs annales de lutte contre l'étranger ou de désastres dans les guerres civiles. Jusqu'à nos portes, maintenant ouvertes, et aux longues avenues qui remplacent les fossés profonds, creusés aux pieds des citadelles, tout nous retrace des temps, des mœurs, des événements dont les générations contemporaines demandent un compte fidèle à l'histoire monumentale.

On le voit donc, l'histoire est la lumière qui dore les monuments. Isolée et prise dans son sens le plus restreint, l'archéologie n'est plus qu'une étude de vues, de profils, de coupes d'architecture. Laissez s'envoler les souvenirs devant l'édifice le plus majestueux, il ne reste à vos yeux que des assises entassées, des pierres fouillées par le ciseau.

De là, par une dernière conséquence, le double travail, imposé à l'écrivain, d'esquisser d'abord à grands traits l'histoire générale d'un pays, et de grouper ensuite autour de chaque monument sa petite histoire, souvent riche par

l'intérêt des détails, quoique sans valeur pour les faits, la plupart empruntés à de vagues traditions.

Il faut le reconnaître, notre époque s'attache fortement à cette étude du passé. Les hommes laborieux, qui vont recueillant les chroniques locales, fouillant les cartulaires, secouant la poussière des archives, confrontant les dates, publiant les pièces inédites, trouvent partout encouragement et sympathie. Il y a peut-être là, pour notre patrie, un présage de bien que nous devons recueillir avec bonheur. Ce noble mouvement portera ses fruits dans l'avenir. Nous ne lisons pas qu'il y a eu bien des grandeurs dans cette vieille France, placée depuis longtemps à la tête du monde civilisé, sans nous sentir un peu battre le cœur, et sans chercher à lui continuer sa prépondérance et toutes ses gloires.

L'histoire des provinces, si dédaignée depuis deux siècles, a enfin pris le rang qu'elle doit occuper dans la grande histoire nationale. On sait aujourd'hui qu'après la conquête, les Francs opérèrent peu ces salutaires fusions qui assurent la durée des empires. L'unité passagère de l'Occident sous le sceptre de Charlemagne est à peine brisée, qu'on voit les nationalités disparaître, et les Gaules s'éparpiller en petites monarchies sur lesquelles les rois de Paris, jadis rois des Francs ou empereurs, ne conservent plus qu'un droit de suzeraineté, frêle puissance à des époques de force matérielle où l'on bravait les hommes derrière d'épaisses murailles.

Les écrivains, qui, au grand siècle, avaient voulu faire notre histoire, s'étaient trouvés dans un embarras, né de l'idée qu'ils s'étaient faite de la royauté. Ils assistaient aux scènes de splendeur de la monarchie absolue. Ils voyaient la France une sous un roi qui avait le droit de prendre le soleil pour emblème et de dire : « L'État, c'est moi ! » Tant de majesté fascinait les regards. Les provinces étaient muettes, elles aussi éblouies de l'éclat et des magnificences de Versailles.

Quand les fils de ces superbes comtes qui autrefois traitaient d'égal à égal avec les rois, et mettaient noblement au bas des chartes leur sceau à côté du sceau royal, vendaient leurs domaines pour venir étaler à la cour leurs habits dorés, portant, comme avait dit Henri IV, leurs moulins et leurs hautes futaies sur leurs épaules, qui se fût douté que la France n'avait pas toujours été prosternée devant ses rois, et que cette silencieuse obéissance avait coûté dix siècles de luttes opiniâtres à la royauté victorieuse ?

Tout cela s'explique pour nous qui avons vu tomber cette glorieuse monarchie. Depuis que nous en contemplons les ruines, nous avons pu nous rendre compte de ses luttes, de ses progrès, de sa destinée illustre ; de même qu'on mesure mieux un palais quand il n'en reste plus que les premières assises au-dessus du sol. Les époques reculées de notre histoire ne se sont plus présentées à nous aussi confuses ; nous ne nous sommes pas obstinés à chercher la France sur les bords de la Seine, dans les limites de quelques provinces qu'on pouvait presque traverser en une journée de marche. Nous sommes allés étudier les nationalités provinciales, et nous avons trouvé là cette force et cette vie qui avaient failli au cœur de la monarchie carlovingienne.

J'apporte mon fragment à ce vaste travail qui doit embrasser toutes les contrées de notre belle France, et les montrer successivement avec leur physionomie particulière, avec le génie soit agricole soit commerçant, soit guerrier de chacune d'elles, avec leur jurisprudence soit écrite, soit coutumière, avec leurs croyances, leurs mœurs, leurs richesses nées du sol ou de l'industrie.

La nature de mon sujet me traçait donc le plan que j'ai à suivre. L'histoire des faits devant précéder celle des monuments, je parlerai des destinées de l'Angoumois aux diverses époques de ses annales.

Mon travail toutefois serait encore incomplet si je négligeais l'histoire du sol sur lequel se sont élevés les monuments que je décris et celle des races qui s'y sont établies.

De là quatre divisions dans cet ouvrage :

I. HISTOIRE DU SOL, du bassin principal et des bassins secondaires qui forment le territoire du département de la Charente.

J'aurai à indiquer sommairement les collines qui servent de périmètre à ce bassin ; le fleuve et les affluents qui l'arrosent ; les zones des roches qu'on peut regarder comme la charpente osseuse du sol ; les richesses minéralogiques et les belles carrières du pays.

II. HISTOIRE DES HOMMES, des races, des immigrations successives, de quelques émigrations particulières, des mœurs, du droit aux diverses époques.

III. HISTOIRE GÉNÉRALE DES FAITS.

Histoire politique : Événements dont le pays a été le théâtre ; familles féodales.

Histoire religieuse : Prédication évangélique ; hérésie arienne ; évêché ; chapitres ; monastères ; hommes célèbres dans l'Église.

Histoire populaire : État du peuple avant la conquête, sous les Romains, durant le moyen âge, dans les derniers temps de la monarchie ; Communes, leur institution, leurs statuts, leurs privilèges ; hommes célèbres.

IV. HISTOIRE DES MONUMENTS.

Histoire générale des monuments : Histoire de l'art aux différentes époques ; art indigène ; souvenir de l'art oriental ; églises à coupoles ; règles de l'architectonique au moyen âge ; écoles particulières ; avenir de l'architecture.

Histoire particulière des monuments : Période celtique, ses monuments ; période romaine, ses monuments ; période romane et période ogivale, leurs monuments, religieux et féodaux ; période de la Renaissance, ses monuments religieux, féodaux et civils ; période moderne, ses monuments religieux et civils.

Tel est le cadre que j'ai à remplir. Toutefois l'histoire des monuments en occupera la plus grande partie. Je ne considérerai l'histoire du sol, des hommes et des faits que dans ses rapports avec celle des monuments.

Mon travail perdrait son unité si j'agglomérerais sans but toutes nos richesses historiques. Ce volume, déjà trop restreint pour l'étude des édifices que possède l'Angoumois, ne suffirait pas au développement des faits conservés par nos annales.

Cette contrée monumentale n'avait jamais été explorée ; pourtant elle est digne de toute l'attention des archéologues.

Si l'époque romaine ne nous a pas laissé, comme ailleurs, des ponts, des aqueducs, des amphithéâtres, le moyen âge nous a légué, en compensation, une foule de monuments. Les uns sont debout, conservant encore toute leur fraîcheur, comme s'ils n'étaient que d'hier ; d'autres, mutilés par le fer, noircis par la flamme, gardent des pans de murailles qui s'inclinent, des arceaux qui s'entr'ouvrent. Parés de verdure à chaque printemps, ils semblent rajeunir sur ce manteau de fleurs, pour ne pas nous attrister de l'aspect de leurs ruines. Debout ou à demi écroulés, tous ces vénérables restes des âges ont droit à notre intérêt, à notre amour.

L'Angoumois est surtout la terre classique des églises à coupoles et des façades à sculptures symboliques. La longue traînée orientale qui nous a porté sa lumière au moyen âge ne s'est arrêtée qu'à l'Océan. Elle a tracé, au milieu de la France, comme une zone archéologique dont on ne retrouve plus les types ni au nord ni au

midi :.singulier phénomène de l'art qui jette les monuments à tels degrés de latitude, de même que la nature sème sur la terre des fleurs qui ont besoin de soleils différents pour éclore !

Ce livre est l'œuvre d'une plume indépendante. Un écrivain parle de trop haut pour que des considérations privées lui puissent permettre d'atténuer les hommages ou le blâme de l'histoire. Je sais ce qu'il a à gagner en faisant taire ses convictions, mais je sais aussi ce qu'il perd dans l'appréciation de ses contemporains et de la postérité.

J'aime le passé parce qu'il a fait de grandes choses ; j'aime mon siècle parce qu'il est l'aurore d'un bel avenir social. A l'exemple des Sabines, qui se jetèrent entre leurs pères et leurs époux, je voudrais qu'il n'y eût pas en France deux camps et deux patries ; des hommes avec la haine de ce qui fut grand autrefois dans le monde, et des hommes avec une injuste défiance d'une ère nouvelle, dans laquelle tous les enfants de la mère commune ne pourront être heureux qu'en se serrant la main comme des frères.

Chaque siècle a son auréole de gloire ; pourquoi le méconnaître ? Le mouvement social a changé ; les masses ont gagné en bien-être ; elles n'ont plus à trembler, chaque jour, dans la crainte de ces terribles invasions qui ne respectaient pas même la vie d'hommes faibles et désarmés.

Mais ne soyons pas ingrats envers des institutions qui sauvèrent l'ordre social. La féodalité protégea les peuples comme les nourrices allaitent les enfants et veillent sur eux pendant qu'ils grandissent. Plus on s'éloigne de l'âge féodal, plus les hommes émancipés s'effraient d'une époque où la tutelle était rude, parce que la protection reposait sur le droit illimité de la force. Ils ont peur qu'on leur redonne des langes et qu'on les étende encore dans leur berceau.

Nous avons cru que, pour échapper à jamais aux dangers d'une semblable tutelle, il fallait démolir les vieux édifices,

abattre leurs terribles créneaux, briser des écussons, combler des fossés, niveler les hautes tourelles. Notre frayeur est puérile ; néanmoins elle explique notre vandalisme contre les monuments qui couvraient le sol de la France ; nous nous rassurons contre le passé, lorsque nous en mutilons l'image comme les enfants qui jettent au feu les verges qui les ont frappés.

Et nous aussi, vos contemporains, hommes de la France nouvelle, nous ne voulons pas vous ramener au temps des Taillefers et des Lusignans. Quand il n'y a plus qu'une nation des Pyrénées au Rhin, des Alpes à l'Océan, nous ne demandons pas que vous reveniez aux institutions des vieux âges. Mais nous vous demandons, à deux genoux, de ne plus mutiler les saintes images de nos pères, les pierres vénérables que le ciseau a sculptées, de ne plus rien abattre de ces tours féodales qui furent tant de fois l'asile du pauvre peuple contre le Normand farouche, contre l'Anglais envahisseur. Ces écussons sur lesquels votre œil ne sait plus lire l'emblème de la vaillance, dont vous ne reconnaissez pas les couleurs, ne les touchez jamais avec le marteau ; ils sont innocents des malheurs passés ; nous les aimons comme des souvenirs. Tout cela est aujourd'hui l'héritage de la France.

Qui oserait, un jour, ôter à vos fils la vieille épée qui vous a valu de la gloire, lorsque vous accompagniez le conquérant des temps modernes dans ses courses victorieuses, à travers l'Europe tremblante ? Songez qu'il est des petits-fils dont les aïeux allèrent, avec un saint qui fut aussi un grand homme, combattre noblement dans les champs égyptiens où vous fîtes peut-être vos premières armes. Cet héritage date de six siècles ; laissez-le à ces familles qui ont raison d'en être fières, comme d'un encouragement à la vertu et à l'honneur !

LIVRE I.

HISTOIRE DU SOL.

CHAPITRE I.

Bassin principal de la Charente. — Collines. — Fleuve et ses affluents. — Eaux minérales. — Forêts.

Le voyageur qui, partant des bords de l'Océan Atlantique, en face de la pointe sud de l'île d'Oleron, suivrait la crête des collines qui forment le bassin de la Charente et le séparent de ceux de la Seudre, de la Dordogne, de la Vienne et de la Sèvre, verrait d'abord en avançant sur le continent, près de Marennes, une ondulation peu sensible de terrains s'élevant vers Mirambeau et Montlieu, dans une direction parallèle à la Gironde. A Montlieu cette ligne se brise tout à coup ; elle se rend à l'est par une suite de collines jusqu'à Chalus, centre de jonction des chaînes qui séparent les trois bassins de la Dordogne, de la Vienne et de la Charente. De ce point culminant, la ligne de disjonction se dirige au nord vers Civray, et se recourbant vers Melle, descend par une pente insensible du côté de Surgères, jusqu'à ce qu'elle aille se perdre au bord de la mer, vis-à-vis de l'île d'Aix. Le voyageur qui aurait parcouru ce périmètre pourrait se le figurer ¹ comme un losange à contours sinueux dont les angles aigus seraient l'embouchure de la Charente, à l'ouest, et les hauteurs de Chalus, à l'est ; et dont les angles obtus seraient, au nord, le plateau de Melle, et au sud les hauteurs de Montlieu.

La pente générale du bassin est du nord-ouest à l'est, et les collines sont la dernière ramification des montagnes du Limousin qui se joignent au système central des pics du Puy-de-Dôme, du mont d'Or et du Cantal.

Le plateau sur lequel Angoulême est bâti n'est point, comme on se le figure, une des collines élevées du pays. Il se trouve au niveau moyen du sol, étant dominé à l'est par le Puy Sainte-Catherine, dont il n'est lui-même qu'un prolongement. Il doit son aspect de montagne à la dépression du vallon où coule la Charente, et à la pente très-abrupte de ses flancs qui l'isole tout à coup de la basse plaine. La plupart des autres collines, ramifiées à la grande chaîne qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Dordogne, présentent le même aspect : ce sont des roches saillantes, élevées à pic, décharnées par le battement des flots à des époques géologiques inconnues.

La vallée la plus profonde du bassin que je viens de décrire est arrosée par la Charente qui, sous Angoulême, est d'un tiers moins grande que la Seine à Paris ². Mais si la Charente, par son volume, ne peut être comparée aux grands fleuves, elle l'emporte sur tous par la belle transparence de ses eaux, rarement troublées pendant des mois entiers. Elle offre une des plus riches flores fluviatiles de la France. Sans citer les nymphéas qui aiment les lieux profonds où l'eau a peu de cours et qui les tapissent de leurs larges feuilles en cœur, et de leurs corolles flottantes, le damasonium, la ménianthe, l'épilobe et une foule d'autres plantes décorent ses rivages. En beaucoup d'endroits même, son lit entier est couvert d'une végétation dont la teinte sombre contraste avec la limpidité de ses eaux. Rien n'est gracieux comme le cours de ce petit fleuve qu'Henri IV appelait le plus beau ruisseau de son royaume. Dans ses détours, il semble prendre plaisir à s'égarer longtemps dans la délicieuse contrée qu'il traverse, et à former à souhait des nappes d'eau qu'on dirait ménagées par l'art et alimentées par d'abondantes fontaines. Depuis Verteuil jusqu'aux limites du département, il offre une suite variée de paysages. Je mentionnerai Mausle et ses environs ; Vars, domaine des évêques d'Angoulême au

moyen âge ; Balzac, qui a donné son nom au réformateur de la langue française ; Châteauneuf ; Bassac, riche abbaye ; Saint-Brice, où le Béarnais résista aux artificieuses caresses de Catherine de Médicis ; Cognac, berceau de François I^{er} ; Merpins, placé à la frontière de la province avec son camp romain et sa motte féodale, double souvenir de deux grandes époques historiques.

Les affluents de la Charente sont nombreux et ont dû, à des époques reculées, lui apporter des masses d'eaux considérables ; mais, depuis que les collines ont été dépouillées des bois qui les couronnaient, les rivières ont subi une notable diminution.

Les principales sont, sur la rive gauche : l'Argent-or, le Son, la Bonniere grossie de la Tardouère et du Bandiat, l'Argence, la Touvre, l'Anguienne, les Eaux-Clares, la Charrau, la Boësne ou Boësme, le Né et la Seugne. Sur la rive droite : le Transon, le Lien, l'Houme, l'Auge, la Nouère, la Soloire, l'Antenne et la Boutonne.

Les rivières dont les eaux donnent le beau papier de l'Angoumois : la Touvre, les Eaux-Clares, la Charrau, la Bohème ont cela de remarquable que leur source et leur cours sont renfermés dans la zone des terrains calcaires.

Trois rivières présentent ce phénomène, qu'elles n'arrivent à leur jonction avec la Charente qu'aux époques des plus grandes pluies. Pendant plus de neuf mois de l'année, elles se perdent dans des gouffres profonds, et leurs eaux ne ressortent qu'à des distances très-éloignées des lits souterrains qu'elles se sont creusés.

La Péruse, qui prend sa source au nord au delà de Sauzé-Vaussais, se perd à Saint-Martin-du-Clocher, et ne va reparaître qu'à Ruffec, où elle change son nom en celui de Lien.

La Tardouère et le Bandiat sont très-considérables et parcourent une grande étendue de pays. Les gouffres qui

les absorbent sont formés de roches irrégulières, entassées pêle-mêle.

Lorsque les eaux ont détrem্পé les couches de limon qui couvrent ces rochers, elles les entraînent et se font jour comme à travers un crible jusqu'à ce qu'elles aient rempli des réservoirs souterrains.

Ces gouffres méritent d'être visités. Le plus effrayant est celui de Chez-Robi, au-dessus du pont de la Bécasse. C'est un large entonnoir capable d'engloutir, en cet endroit, toute la rivière si on ne la retenait, par une digue qui prolonge encore longtemps son cours.

Toutes ces eaux souterraines ont un dégagement commun. Elles se déversent dans un ruisseau qui prend sa source au Puy de Dignac. Ce petit cours d'eau n'a par lui-même, aucune importance. Mais comme il coule dans une vallée parallèle à celles de la Tardouère et du Bandiat, l'inclinaison générale du bassin y porte naturellement les eaux. Dans cette direction, elles s'échappent par une large et majestueuse fontaine qui a gardé son surnom celtique de Tovre. (Toll, gouffre dont les Latins ont fait Tolvera.) C'est la merveille de notre pays et de tout l'ouest de la France. Sortie tout à coup d'une colline escarpée, elle s'étend ensuite en une nappe immense, suit le lit paisible qu'elle s'est tracé, et va bientôt se joindre à la Charente. Tout est enchantement sur cette rivière improvisée par la nature. Nos ancêtres, en répétant qu'elle était lardée d'anguilles, bordée d'écrevisses, pavée de truites et couverte de cygnes, avaient exprimé par ce proverbe leur admiration pour ce réservoir qui pourvoyait si abondamment au luxe de leur table. On aime à remonter en canot jusqu'à la source, à retenir la petite nacelle sur la surface de cet abîme dont l'œil ne peut sonder la profondeur, et à redescendre ensuite en se laissant guider par le courant, et en troublant dans les roseaux les nombreuses peuplades d'oiseaux aquatiques qui y déposent leurs nids.

Son cours large, peu profond, ne débordant jamais, est rarement troublé, si ce n'est aux époques des débordements de la Tardouère et du Bandiat qui l'alimentent.

Le Né et la Boutonne parcourent deux larges bassins secondaires et arrosent un pays très-fertile.

La Boutonne appartient au département de la Charente-Inférieure.

Le Né est sujet à de fréquents débordements, en raison de la faible pente de son lit, au point de sa jonction avec la Charente ³. Aussi se partage-t-il en plusieurs branches.

Le département de la Charente occupe toute la partie haute du bassin dont je viens de donner la topographie. De plus il s'étend, au nord-est, sur une portion du bassin de la Vienne et, à l'est et au sud, sur les rives droites de la Lizonne et de la Dronne.

La Vienne entre dans le département au-dessous de Saint-Junien, et en sort auprès d'Availles, petite ville du Poitou. Elle a dans toute cette partie de son cours, qui est fort rapide, une largeur considérable ; et souvent son lit bordé de collines à pic laisse voir d'énormes roches de granit sur lesquelles se brise le courant. Deux rivières dans cette partie du département, arrosent les deux bassins secondaires qui forment la partie nord-est de l'arrondissement de Confolens, l'Issoire, grossi de la Marchadène et la Goire, qui se jette dans la Vienne à Confolens. Ce pays a un tout autre aspect que l'Angoumois proprement dit. Vous êtes là sur un sol élevé, dans les terrains de grès et de granit ; vous foulez des terres argileuses et froides ; d'innombrables ruisseaux tombent des flancs abruptes des coteaux, souvent même en profondes cascades. Les rivières sont quelquefois encaissées entre des collines d'un aspect sévère. Vous êtes dans un autre climat et la nature n'est pas la même à vos regards. La vigne aime peu ce sol granitique ; le maïs n'y

balance pas ses longues étamines en panache. Mais ce bassin rude et sauvage a des aspects délicieux pour le paysagiste. Des accidents de terrain rappellent les plus beaux sites du Limousin et de la Suisse. Saint-Germain-sur-Vienne est surtout remarquable par son château féodal en ruines, dont les larges tours ébréchées, déchirant les lignes du ciel à l'horizon, projettent leur ombre sur des collines à pic revêtues d'une sombre verdure. On aime cette vue de ruines à côté des gigantesques monuments de la nature.

Le département est limité au sud et au sud-ouest par la Lizonne et par la Dronne. Le versant de leurs bassins présente un aspect analogue à celui de la Charente. Il y a là de belles et riches contrées. Les sites les plus pittoresques sont La Vallette, Aubeterre et leurs environs ⁴

Je ne dois pas omettre, dans ces détails hydrographiques, les eaux minérales du département. Les seules qui aient de l'importance sont celles d'Availles ⁵ et de Condéon.

Les eaux d'Availles, situées dans la commune d'Abzac, furent découvertes en 1623 ; elles n'ont été abandonnées que vers la fin du siècle dernier ; le manque de communications faciles en a été probablement la cause ; cependant, au rapport des hommes de l'art, elles possèdent d'excellentes propriétés médicales.

Les eaux de Condéon (la Font Rouillée) sont ferrugineuses et contiennent de l'acide sulfhydrique. Il serait à désirer qu'on en fit l'analyse.

L'Angoumois possédait autrefois de magnifiques forêts qui n'ont plus aujourd'hui ni la même étendue ni la même valeur. Les plus importantes étaient celles de la Braconne, de Bois-Blanc, de Saint-Amand-de-Boixe, de Marange, de Chardin et de Ruffec. Aucune d'elles n'a conservé de hautes futaies ⁶.

Les vieilles chartes nous ont conservé le souvenir de la récolte de gland qui se faisait autrefois en Angoumois.

L'époque de la glandée servait même, dans les actes publics, à désigner une saison de l'année⁷.

CHAPITRE II.

Roches. — Terrains. — Carrières. — Tourbières. — Mines.

Les deux grandes séries de terrains, classées par les géologues, se rencontrent bien caractérisées dans le département de la Charente : 1° terrains non stratifiés ou plutoniens ; 2° terrains stratifiés, neptuniens ou de sédiment. Les premiers ne renferment pas de débris organiques ; on en trouve constamment dans les seconds.

I. Terrains non stratifiés. Ce qui distingue cet ordre de terrains, c'est le manque de stratification et l'irrégularité des masses qui le constituent et qui se présentent tantôt isolées, tantôt traversant les roches sédimentaires sous forme de sillons et s'étendant au-dessus d'elles.

La partie nord-est de l'arrondissement de Cofolens est composée de ces terrains. A environ quatre kilomètres de la Vienne, en suivant une parallèle à cette rivière, dans les bassins que parcourent l'Issoire, la Marchadène et la Goire, on reconnaît ces roches granitiques où dominant le quartz, le mica, le feld-spath et l'amphibole. De là elles s'étendent dans le Limousin, et forment le massif de ces longues ramifications qui vont se joindre au plateau central de la France.

Depuis cette limite jusqu'au plateau qui sépare la Charente de la Vienne ; en suivant Pressignac, Saint-Quentin, Suris, la Péruse, Saint-Martin, Épenède, Pleuville, et en commençant à Chéronnac, où elle vient se joindre à la ligne précédente, se rencontre une deuxième zone dans laquelle le mélange des éléments des formations primitives a lieu avec des traces de calcaire, de mica, de quartz, de

cailloux imprégnés de grés dans des proportions variées. Cette zone va se mêlant de plus en plus aux terrains calcaires dans une direction du sud-est au nord-ouest qui part de Bussière-Badil, traverse Chasseneuil, Saint-Claud, Taizé-Aizie. Le sol alors se dépouille insensiblement de ses compositions granitiques ; les coteaux s'aplanissent ; bientôt le calcaire reprend son assiette ordinaire et laisse entrevoir des lits de différentes épaisseurs plus ou moins parallèles à l'horizon.

Le granit formant spécialement les carrières de l'arrondissement de Confolens, la plupart des édifices en sont construits ; ce n'est que dans les siècles derniers qu'on a fait venir de loin des blocs de calcaire, particulièrement pour la sculpture. Je citerai, parmi les édifices en granit les plus importants, Saint-Maxime, Saint-Barthélemy de Confolens, ainsi que le château et ce qui reste des anciennes portes de la ville, la nef romane de l'église de l'abbaye de Lesterps et la tour curieuse de même style, dont la base forme un porche à six baies, l'église et le château de Brigueuil et beaucoup d'autres édifices religieux et féodaux. Quelques bas-reliefs ont été sculptés dans le granit : le portail de Saint-Michel et celui de Saint-Barthélemy, sous ce point de vue, sont très intéressants. J'ai remarqué que, même longtemps dans l'époque ogivale, on a sculpté le granit dans cette contrée. Les portails de Saint-Maxime et de Brigueuil ont leurs petites colonnes demi-engagées et leurs chapiteaux à feuillages sculptés dans le granit à gros grain. On voit que l'artiste a lutté contre des matériaux ingrats.

La pointe Est de cette zone, entre Chassenon et Rochechouart, est occupée par un volcan éteint ; c'est, du côté de l'Océan, le dernier cratère du système des volcans de l'Auvergne. Les laves qu'il a vomies sont exploitées dans les carrières de Chassenon et fournissent une pierre poreuse, non friable, grise, quelquefois verdâtre, d'une densité moins grande que celle du calcaire. On trouve, dans

les blocs qu'on brise, des morceaux de granit, de grès et d'autres matières rejetées par le volcan ou entraînées par la lave, lors des éruptions. Beaumesnil ⁸ est le premier qui ait parlé de ce volcan. Il donne le nom de tuf volcanique à la pierre qui en provient.

Le petit appareil des murs romains de Chassenon est en pierre volcanique ; l'église et les maisons en sont également construites ; mais elle est trop poreuse pour fournir de vives arêtes. Quand elle est employée à grand appareil, elle a peu de force : c'est pour cela sans doute que les Romains évitèrent de s'en servir, et préférèrent le petit appareil, noyé dans le ciment.

II. Terrains stratifiés. Les couches de ces terrains, qui sont maintenant superposées les unes aux autres, ont été formées successivement. On a la preuve que ce sol de sédiment n'a point été formé d'une manière continue, mais bien par des opérations successives et par des causes intermittentes, lorsqu'on observe d'une part la stratification, de l'autre la nature et la composition de ces roches. En effet, si, partant des bords de la mer pour se diriger vers les chaînes des montagnes du Limousin, et s'élever jusqu'à leurs sommets, on examine avec soin la superposition des couches dont est formé le sol, soit dans les escarpements naturels ou dans des excavations faites de main d'homme, soit même à la surface du globe, l'on remarque, à mesure que l'on se rapproche des hauteurs, que ces mêmes couches ont perdu la position horizontale primitive, et qu'à différents points de la série, elles se relèvent brusquement pour se placer, relativement à celles qui précèdent ou qui leur sont supérieures, dans une position plus ou moins oblique et quelquefois même verticale. Ces solutions de continuité dans le parallélisme des couches annoncent clairement qu'il y a eu des interruptions dans la succession des dépôts et qu'à

différentes époques, les couches précédemment formées ont été redressées par des causes violentes.

L'action destructive des eaux a été assez puissante pour produire une partie des vallées qu'occupent nos rivières et qui séparent les plateaux et les buttes isolées de nos plaines. Des marques évidentes d'un tel bouleversement se font sentir principalement dans les collines de la Boësme, des Eaux-Clares, de la Charrau, du Bandiat, de la Tardouère, etc.

1° Terrain jurassique ou oolithique. Cette zone, qui s'étend des environs d'Angoulême jusqu'à l'Océan, se compose de bancs immenses d'un calcaire oolithique blanc ou jaunâtre, à grains gros ou fins, avec des couches puissantes de calcaire compacte presque lithographique. Dans plusieurs localités, c'est un grès gris ou bien un calcaire siliceux avec abondance de marne. Cette série est caractérisée par la présence de fossiles de différentes espèces ⁹.

Cette zone embrasse le nord et le nord-ouest du département, les cantons de Villefagnan, d'Aigre, de Ruffec, de Mansle, de Rouillac et plusieurs parties des cantons adjacents, jusqu'à sa jonction avec le terrain crétacé dont les coteaux d'Angoulême sont la limite.

Les plus belles carrières de cette couche sont celle des Villairs, près de Rouillac ; celle de Salles, canton de Villefagnan, à peu de distance de la ville de Verteuil ; celle de Mansle ; celle d'Échallat, canton d'Hiersac ; celle de Saint-Même, près de Jarnac, celle de Libourne, près de Larochefoucauld. La carrière des Villairs est mise, par les architectes, au premier rang pour la finesse de son grain.

Celle de Saint-Même est un calcaire compacte, tendre, d'un blanc éclatant, rarement imprégné de vestiges coquilliers. Cette pierre est facile à tailler ; elle se durcit à l'air, et n'a rien à redouter de l'action du froid. Exploitée en grand, elle s'exporte dans les départements voisins.

Beaucoup d'édifices de nos colonies, ainsi que les villes du Cap, en sont construits. Elle était prise comme lest par les bâtiments de l'État qui partaient du port de Rochefort.

J'aurai occasion, en parlant de chaque édifice des contrées occupées par le calcaire oolithique et par le calcaire compacte, d'indiquer à quelle carrière appartiennent les matériaux que les architectes ont employés.

Je ne dois pas oublier de mentionner ici les célèbres grottes de Rencogne. Leur ouverture se trouve au-dessus du lit de la Tardouère, à cinq kilomètres sud-est de Larochefoucauld. Ces immenses souterrains sont remplis de stalactites d'une merveilleuse beauté. Les grottes d'Antiparos sont les seules qui puissent avoir la primauté sur elles.

Ces stalactites ne sont autre chose que des formes qui résultent de l'infiltration d'un liquide chargé de particules calcaires, à travers ces cavités souterraines. A mesure que les gouttes qui restent suspendues à ces voûtes se dessèchent, les particules pierreuses, abandonnées à elles-mêmes, se réunissent en tube conique qui grossit et s'allonge par des dépôts successifs à la manière des aiguilles de glace qui se cristallisent l'hiver au bord de nos toits. Une partie du liquide en tombant de la voûte sur le sol, y forme d'autres dépôts mamelonnés qu'on nomme stalagmites. Quelquefois, ces derniers dépôts, en prenant de l'accroissement, vont joindre les stalactites qui pendent aux voûtes, et composent, par la suite, les énormes colonnes qui décorent majestueusement l'intérieur de ces profondes cavernes. Le célèbre botaniste Tournefort, en visitant de pareilles grottes, s'imagina que les pierres végétaient. Le progrès de la science a fait disparaître cette erreur.

On est redevable de la découverte de ces grottes au P. Chabenat, grand carme conventuel de la communauté de Larochefoucauld. Il publia un mémoire qu'il fit imprimer à

Limoges, en 1785, dans lequel il rend compte des différents voyages qu'il fit dans ces souterrains ¹⁰.

2° Terrain crétacé. Ce massif qui occupe la partie sud du département, se présente sous la forme de plateaux élevés ou de monticules à pentes raides, dont les roches principales sont un calcaire blanc, grenu, tantôt terreux et tachant, tantôt compacte et dur. Ce calcaire ressemble beaucoup à la craie, mais il n'en a point ordinairement les propriétés écrivantes. Il est assez cohérent pour donner de bonnes pierres de construction. Il renferme fréquemment des parties cristallines, passant souvent à la contexture saccharoïde, lamellaire et compacte, je pourrais même ajouter poudingiforme, parce que ces cristallisations sont quelquefois réunies en petits noyaux qui se trouvent empâtés dans les parties grenues. Cette roche, recouverte dans plusieurs localités par un calcaire argileux plus ou moins friable, renferme des rognons de silex pyromaque noir. Mais c'est surtout par ses fossiles que ce dépôt se distingue des terrains de la même nature des autres contrées ¹.

Les carrières de ce calcaire coquillier sont nombreuses. Il s'en exploite beaucoup autour d'Angoulême. La ville entière en est bâtie.

Les carrières de Vœuil, de Mouthiers, des Eaux-Clares, sont assez estimées. Comme cette pierre est très-poreuse en raison des coquilles qui s'y trouvent, on emploie pour toutes les parties saillantes et faisant moulure celle du Peux, près de Frégeneuil.

A cette zone appartiennent les carrières de gypse ou plâtre. Les plus belles sont celles de Cognac et de Moulidars. On trouve sous ces pierres différentes veines de terre ainsi que des bancs d'argile.

III. Terrains modernes. Après avoir décrit les terrains non stratifiés et stratifiés, je passe aux couches modernes qui les recouvrent. Ce qui distingue cette série, c'est qu'elle a

été formée postérieurement à la dernière révolution que la surface du globe a éprouvée, et par des causes encore agissantes. Ces dépôts constituent la tourbe et le sol arable.

1° Tourbe. Ces dépôts présentent trois modifications principales.

La première n'est presque qu'un tissu ou espèce de feutre spongieux formé de racines, de fibres et de parties végétales encore très-reconnaissables. Quelquefois même, elle n'est qu'un tas de plantes ou de parties de plantes flétries et serrées les unes contre les autres. (Vallée de Blanzaguet, près La Vallette).

La deuxième modification présente une matière d'un brun plus foncé, où l'on ne distingue plus que quelques filaments végétaux.

La troisième n'offre en général qu'une substance noire, homogène, molle, qui a beaucoup de ressemblance dans son aspect et dans sa manière de brûler avec les lignites et les bitumes.

Ces trois modifications se trouvent souvent dans une même tourbière, et alors, la première occupe la partie supérieure, la deuxième le milieu, et la troisième le fond.

On trouve fréquemment des corps étrangers dans la tourbe : 1° De petites couches d'argile et de sable ; 2° quelquefois des troncs d'arbres (Larochechandry) ; 3° des débris d'animaux ; 4° on rencontre également dans ces dépôts des traces de l'industrie humaine, telles que des armes, des outils, etc. La tourbe remplit les bas-fonds des larges vallées dont la pente est peu considérable, notamment les lieux marécageux. Je dois citer les tourbières de Saint-Séverin et de Gurat, dans la vallée de la Lizonne ; celles de La Couronne et de Larochechandry, dans la vallée de la Boësme, et celles de Magnac dans le bassin de La Touvre.

2° Croûte végétale. A. Sol calcaire, ardent, sec, connu sous les variétés de craie vive, de chaumes. On y rencontre

la groye qui n'est qu'une couche de terre mêlée de petites pierres. Les couches inférieures à la groye sont un composé de bancs de tuf pierreux ou de moëllons.

Les chaumes sont des rochers, des moellons ou des tufs, recouverts d'une couche de terre si mince, qu'elle est absolument insuffisante pour une culture quelconque. Néanmoins, entre les assises se rencontrent des filons de terre qui, remués par de bons instruments aratoires, augmenteraient la puissance du sol. Le calcaire s'unit en proportions diverses à d'autres éléments, et constitue alors un terrain calcaro-argileux ou calcaro-siliceux. Ce sol couvre la majeure partie des hauteurs et des collines.

B. Sol argileux ou alumineux, froid, compacte. La partie Est de l'arrondissement de Confolens, est composée de cette série, reposant sur des masses de granit. Cette différence entre la nature calcaire du sol des autres arrondissements et celle de l'arrondissement de Confolens, en produit une sensible dans la température. Cette partie est aussi humide et aussi froide que les autres sont sèches et brûlantes. Ces terres épaisses et compactes retiennent l'eau des pluies, et les conservent dans de vastes étangs,, tandis que celles d'Angoulême et de Barbezieux, plus légères et plus poreuses, les laissent rapidement s'infiltrer.

L'argile se présente rarement sans être, en fortes proportions, mélangée avec le calcaire et la silice. Elle forme avec ce dernier corps une pâte argilo-siliceuse qui constitue une grande partie du territoire. Le terrain argileux se rencontre dans les vallées, le long des rivières et dans certains plateaux.

C. Sol siliceux ou sablonneux, friable, plus ou moins divisé, laissant infiltrer les eaux. Il domine dans certaines zones de l'arrondissement de Confolens, dans les landes de Barbezieux et de Montmoreau. Il repose presque toujours sur un sous-sol argileux.

Mines. 1° Le fer à l'état d'oxyde entre en certaine proportion dans la plupart des terrains de l'Angoumois, et

leur donne cette couleur rouge-brique bien caractérisée. La mine de fer se trouve en globules détachés et arrondis dont la grosseur varie depuis celle d'une balle jusqu'à celle du petit plomb. Quelquefois ces globules sont réunis en petites masses, et forment une mine de fer en poudingue. Ils se rencontrent par veines et par filons dans les terres, depuis deux mètres de profondeur jusqu'à huit. D'autres fois, le fer est combiné avec le soufre et donne un sulfure ou pyrite.

Les mines les plus riches sont celles des Adjots, de Taizé-Aizie, de Marthon, de Sers, de Charment, de Nieuil, etc.

2° On trouve des mines d'antimoine près d'Étagnac. La roche qui recèle ce minerai est un gneis composé de mica, de feld-spath et de quartz. Quelquefois l'antimoine s'unit à différents corps pour former de l'antimoine sulfuré, de l'oxyde d'antimoine et de l'antimoine hydro-sulfuré.

3° Mines d'argent. Lorsqu'on travailla, il y a quelques années, à l'extraction du minerai argentifère d'Alloué, on trouva plusieurs galeries et des puits, indice certain qu'il a été fouillé dans l'antiquité ; il n'a pu l'être que par les Romains, qui, au rapport des historiens anciens, avaient trouvé des mines d'argent abondantes dans les Espagnes et dans les Gaules.

Il existe à Menet, près de Montbron, de l'antimoine argentifère. La dépense de l'exploitation de cette mine a rebuté quelques entrepreneurs. M. Landouillette, commissaire de marine sous Louis XIV, et maître de la forge de Planche-Mesniers, croyait qu'il n'était pas impossible de l'exploiter pour en tirer l'antimoine, et l'argent qui s'y trouve assez abondamment¹¹.

LIVRE II.

HISTOIRE DES HOMMES.

CHAPITRE I.

Races. — Immigrations. — Émigrations. — Caractère. — Délimitation du territoire.

Les indigènes ; qui ont occupé le bassin de la Charente, sont désignés, par les écrivains de l'antiquité, sous le nom de Santones ; leur ville capitale est appelée Mediolanum Santonum ; mais on ne trouve pas dans ces auteurs le nom des habitants de l'Angoumois. Strabon, Pline, Ptolémée n'en font aucune mention dans les détails géographiques qu'ils donnent sur les Gaules. Pline indique une peuplade, limitrophe du Poitou, qu'il appelle Agesinates ; le P. Hardouin et quelques modernes ont cru qu'il désignait les Angoumoisins ; mais d'Anville a prouvé que ce nom ne peut convenir qu'aux habitants d'Aizenai, un des anciens archidiaconés du diocèse de Luçon.

Le Ratiatum ou Ratiastum de Ptolémée n'est pas non plus l'Angoumois, mais le pays de Retz à l'embouchure de la Loire.

Il est facile de conclure du silence de ces écrivains que les Angoumoisins n'ont jamais formé un peuple particulier. Lorsqu'ils ont été séparés politiquement par Honorius, vers la fin du quatrième siècle, et qu'ils apparaissent alors avec leur nom d'Ecolismenses, ce n'a été qu'une délimitation artificielle, imposée par les besoins de l'administration impériale : Le sang, la race, étaient les mêmes. Les Écolimiens ne peuvent être qu'un grand rameau de la famille Santone¹². On n'en peut douter lorsqu'on réfléchit qu'au temps de la première occupation du sol, les indigènes ont dû suivre le cours du fleuve et de ses affluents, dresser peu à peu leurs tentes sur les versants intérieurs du bassin

qu'ils avaient occupé, toutefois franchissant rarement les collines les plus élevées pour s'établir au delà.

Du reste, ce qui tranche la question, ce sont les analogies de langage et de mœurs. Les habitants de l'Angoumois ne pouvaient tenir par aucun lien de parenté aux Lemovices et aux Petrocorii, dont ils ne comprenaient pas la langue, et avec lesquels ils n'avaient aucun point de ressemblance par les habitudes sociales. Encore aujourd'hui, dépassez la limite de l'Angoumois vers le Périgord, vous voyez de suite que vous n'êtes pas chez le même peuple ; descendez au contraire vers la Saintonge, vous serez aux portes de Saintes que vous vous croirez encore dans le centre de l'Angoumois, tant les ressemblances sont frappantes entre les habitants des deux pays, pour la langue, la physionomie, les coutumes locales, le genre de vie, les habitudes domestiques.

On s'explique donc le silence de César ¹³ et des géographes anciens sur l'Angoumois, en adoptant que ce pays faisait partie intégrante de la Saintonge. Du reste, César en fournit une preuve qu'on n'a pas assez remarquée. Il dit que les Santones, dans la confédération générale des Gaules, armèrent douze mille hommes de troupes, pendant que les Lemovices ne furent taxés qu'à dix mille, les Pictones, les Turones, les Helvetii, chacun à huit mille seulement, et les Petrocorii à cinq mille. Mais s'ils eussent été renfermés dans les limites étroites de la Saintonge, qui dans l'hypothèse n'eut pas compris l'Angoumois, il n'y aurait pas eu de proportion entre leur contingent et celui des autres peuples dont le territoire était évidemment d'une plus grande étendue que la Saintonge proprement dite¹⁴. L'auteur des Commentaires, en disant ailleurs que les Santones sont peu éloignés des confins de Toulouse, se trouve être d'accord avec lui-même. L'expression dont il se sert, prise dans son sens général, est vraie, et indique combien le territoire des Santones devait

s'avancer vers les frontières des Petrocorii et des Bituriges-Vivisci (le Périgord et le Bordelais), peuples qui tenaient aux Tolosates par la langue et par les intérêts politiques ¹⁵.

Immigrations. Si maintenant on se demande quel changement les invasions ont dû apporter à la race primitive, on doit penser que le type général de la population a peu varié. Les immigrations successives n'ont laissé dans le pays que des individus, et tout au plus quelques familles, dont le mélange avec la masse n'aura pas altéré le caractère général de la nation. On sait combien étaient vivaces, dans l'antiquité, les habitudes particulières des peuples, surtout dans des siècles d'immobilité où les idées n'avaient pas le flux et le reflux de nos temps modernes, et se perpétuaient, d'une génération à l'autre, constantes et uniformes.

L'occupation romaine n'ayant pas été une invasion momentanée, mais une incorporation de chaque province au vaste empire qui embrassait le monde connu, attira dans notre contrée un grand nombre de citoyens de la Ville-Reine. Conduits à Saintes par les emplois de l'administration civile et militaire, attirés par le commerce, ils durent se mêler aux familles du pays. Le nombre considérable de villas qu'on trouve dans le bassin de la Charente, autour de Saintes, et qui s'étendent jusqu'aux pieds d'Angoulême, indiquent clairement des établissements fixes dans cette riche contrée, que César avait représentée comme très-fertile. Cette fusion du sang romain et du sang celtique a été assez importante pour que les historiens donnent aux hommes de cette époque le nom de Gallo-Romains.

Je ne désignerai pas ici les points principaux de cette occupation du territoire par les Romains : c'est le sujet d'une partie importante de mon travail archéologique. J'ai dû seulement constater ce que l'élément national s'est assimilé de l'élément étranger, pendant plus de quatre

siècles de contact. Cependant cette idée d'une population Gallo-Romaine serait une erreur complète si elle était prise dans son sens rigoureux. L'élément primitif a dominé ; et, tout en acceptant du peuple vainqueur les bienfaits de la civilisation, la race a gardé son caractère national et son type indigène.

La domination des Wisigoths dura moins longtemps que celle de Rome. Ces peuples, fixés à Toulouse, devenue leur capitale, ne possédèrent notre pays qu'à titre de concession des empereurs. La masse de cette nation, que quelques écrivains ont calomniée, eut toujours une prédilection marquée pour le midi. Quoique maîtres du pays jusqu'à la Loire, les Wisigoths se mêlèrent peu aux provinces éloignées du centre de leur administration, ou du moins n'y laissèrent que de petites colonies ; leur mélange avec les indigènes a été surtout arrêté par une forte opposition religieuse, car ils étaient Ariens.

Clovis profita avec habileté de ces dissensions au sujet de l'orthodoxie. Le clergé, qui haïssait les Wisigoths, prépara les peuples à l'invasion des Francs, en les présentant comme des libérateurs. Quand le succès eut constaté le droit du vainqueur, l'Église, qui alors gouvernait le monde, se chargea de civiliser cette race belliqueuse. Elle préféra le joug des Francs à celui des Wisigoths, qui n'avaient pas respecté les croyances dans les provinces soumises à leur empire, et avaient même plusieurs fois chassé de leurs sièges les évêques orthodoxes pour leur substituer des évêques ariens.

Cependant, aux yeux des populations vaincues, les Francs n'étaient que des barbares. Lorsqu'elles eurent oublié le bienfait de la délivrance, elles virent bientôt en eux des oppresseurs ; le pays avait changé de maîtres : c'était tout.

On s'accorde à penser que les Francs ne s'établirent pas en grand nombre dans leurs conquêtes d'outre-Loire. Cette nation aimait trop la guerre et la vie indépendante pour

aller tout à coup s'attacher au sol et s'occuper de colonisation. Les essaims de jeunes Francs qui composaient les armées de Clovis ignoraient les éléments des arts ; ils ne savaient manier que la francisque. L'agriculture devait passer à leurs yeux pour un métier d'esclaves.

. Leurs établissements se concentrèrent entre la Loire et la Meuse ; ils restèrent les hommes du nord. Cette large Loire a été l'immense fossé de circonvallation qui a limité, pendant dix siècles, les hommes du nord et ceux du midi ¹⁶. Chaque fois qu'il y a eu lutte entre les deux nationalités rivales, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et le Limousin ont été le champ de bataille ; mais toujours le nord a été vainqueur.

Les sympathies des peuples civilisés du midi devaient être bien faibles pour ces Sicambres, encore dans leur barbarie, parlant une langue sourde et sifflante, pendant que les gracieux idiomes, formés du mélange de la langue celtique et de la langue romaine, rappelaient aux méridionaux leur noble parenté avec la grande nation ¹⁷. Aussi voyons-nous éclater des révoltes continuelles dans le midi : c'est le trait caractéristique de cette forte opposition. Elle cède à l'épée de Charlemagne ; mais à peine le sceptre languit dans les mains de ses petits-fils, que les peuples consacrent leur indépendance et se jettent avec joie sous le joug féodal qui leur assure une nationalité.

Il résulte de ces faits que le sang franc se mêla peu avec celui des peuplades Santones et Écolimiennes. Il n'y eut pas même, comme au temps des Romains et des Wisigoths, des colonies établies dans certaines localités ; quelques grands possesseurs de terres confisquées furent les seuls représentants de la nation conquérante¹⁸.

Ce que nous avons dit des Francs, il faut l'appliquer, à plus forte raison, aux Sarrasins et aux Normands. Bien peu, après leur défaite, se fixèrent dans le pays. Cependant, il existe encore quelques villages en Angoumois dont les

habitants descendent des Sarrasins. Le nom de Maurius leur est resté ; il est devenu, plus tard, un nom de famille ; il en est de même de celui de Sarrazins qui se trouve assez fréquemment¹⁹. On a remarqué que ces faibles colonies se sont toujours isolées de la population et qu'elles ont en même temps manifesté une grande opposition à l'orthodoxie religieuse ; on cite particulièrement comme ayant été un de ces établissements de Sarrasins, la commune du temple²⁰, et quelques villages des environs de Sigogne²¹.

Quant aux bandes dévastatrices des Normands, l'histoire ne nous a laissé aucun indice de leur mélange avec les habitants du pays. Il est probable que leur expulsion fut complète. Refoulés peu à peu par les comtes, ils purent facilement, à l'aide de leurs petites barques, descendre jusqu'à l'Océan, et remonter ensuite, en doublant la pointe de l'Armorique, vers l'embouchure de la Seine, centre de leur principale occupation.

Les invasions s'arrêtent au dixième siècle. Les guerres anglaises n'avaient pas pour but une colonisation. D'ailleurs l'Angoumois placé sur la frontière de l'Aquitaine anglaise, tour à tour pris et repris par les rois de France, demeura trop peu de temps sous la domination étrangère pour que des familles songeassent à s'établir sur le théâtre même de la guerre²².

Émigrations. L'histoire se tait sur les noms des peuplades confédérées qui émigrèrent à diverses époques, et allèrent former des établissements jusque dans l'Asie Mineure ; nous ne pouvons donc assurer quelle part les Santons prirent à ces courses aventureuses qui, du reste, étaient dans l'instinct des peuples primitifs. Plutôt campés qu'établis, il leur en coûtait peu de laisser là leurs huttes de feuillages, et d'aller chercher un autre ciel où ils pouvaient facilement dresser leurs tentes. Les idées de patrie, telles que nous les a faites la civilisation, n'étaient

pas celles de nos aïeux ; il n'y avait pas pour eux tous ces prestiges qui nous rendent sacré le foyer paternel, et nous représentent une longue suite de générations paisibles se succédant avant nous et foulant, depuis plusieurs siècles, le seuil domestique, sur lequel nous voyons grandir leur image. Les saintes illusions que l'art attache aux monuments, que l'histoire de chaque famille transmet du vieillard à ses petits-fils, les peuples à l'état primitif ne les connaissent pas ; ils n'ont d'autres monuments que les ossements de leurs pères ; c'est là leur histoire. Lorsqu'ils les ont chargés sur leurs épaules, et que, suivis de leurs épouses, ils tiennent leurs enfants par la main, ils emportent avec eux toute la patrie.

A des temps plus rapprochés de nous, mais dont la date n'est pas connue, une petite colonie d'Angoumoisins, suivant toujours cette direction vers l'Orient, qui semble avoir attiré nos pères jusque dans les temps modernes²³, alla s'établir aux pieds des Alpes. On a conjecturé que cette émigration dont l'établissement principal fut Oysans, à l'extrémité du département de l'Isère, pouvait avoir eu pour cause le siège de cinq ans que Châteauneuf eut à soutenir sous Charles VI. On a même remarqué que les émigrants ont donné à plusieurs localités des environs d'Oysans les noms de leurs villages angoumoisins.

Une seconde émigration eut lieu en Gascogne. La colonie se fixa dans les environs de La Réole et de Montségur. Une des localités dont les habitants ont le mieux conservé leurs rapports de physionomie avec la mère patrie, est la Motte-Landeron. Ils avaient encore, il y a quelques années, un vague souvenir de l'époque de leur émigration et du lieu d'où ils étaient partis. Ils venaient des environs de Blanzac ; leur langage a une grande similitude avec celui qui se parle entre Blanzac et Montmoreau ²⁴.

La dernière émigration d'Angoumoisins eut lieu en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes (1685).

Les hommes qui conseillèrent à Louis XIV, au déclin de sa glorieuse carrière, d'enlever aux églises réformées de France les bienfaits de l'édit de pacification donné par Henri IV, servirent très-mal le catholicisme en le rendant persécuteur. Les missions bouées et les dragonnades ne furent pas heureuses. On a conservé dans l'Angoumois le triste souvenir de cette époque où l'on avait cru convertir des hommes par des décrets et des confiscations. Les disciples de saint Vincent de Paul et le grand Fenélon, l'apôtre de la Saintonge, avaient pensé autrement que M^{me} de Maintenon et le conseil de Versailles. L'Église ramène ses enfants égarés par la vertu de la parole ; elle ne peut tirer le glaive contre eux sans renier les trois beaux siècles de sa gloire et sans déclarer qu'elle fait alliance avec les païens persécuteurs²⁵.

Cette tempête, inattendue au milieu d'un règne paisible, porta la désolation dans les riches campagnes de l'ouest de l'Angoumois. Beaucoup de familles partirent pour l'exil, et firent noblement à leurs convictions le sacrifice de leur fortune. Le nombre des habitants de Jarnac, de Cognac et de Segonzac, qui quittèrent le pays, fut assez considérable²⁶. On trouve encore en Hollande beaucoup de familles dont les noms sont Angoumoisins.

Caractère des Angoumoisins. Nous avons regardé la famille des Santons, dont celle des Écolimiens n'était qu'un rameau, comme une de ces grandes populations qui ont leur type à part et se distinguent des autres par des caractères tranchés. Ces contrastes sont d'autant plus faciles à saisir que les habitants des provinces voisines ont eux-mêmes leur physionomie bien marquée. Au midi se trouve le Bordelais : population vive, remuante, mélangée d'Aquitains et de Gascons dont la parole et les allures vaniteuses sont devenues proverbiales. A l'est, le Périgord : peuple tenace, parfois colère, aux habitudes pleines de rudesse, mais au cœur fortement trempé. Au nord-est, le

Limousin : race lourde, honnête et simple, qui rappelle la Suisse par ses mœurs, comme ses montagnes en rappellent les paysages. Au nord, enfin, le Poitou qui offrirait moins de contrastes avec la Saintonge et l'Angoumois, si un caractère plus naïf, des mœurs plus champêtres n'annonçaient un peuple particulier.

Considéré sous le rapport physique, la race Ecolimienne est belle, les hommes sont grands et robustes. Il est faux que la culture de la vigne qui demande que l'homme se courbe sur le sillon, rapetisse, comme on l'a avancé ; les vigneron de la Champagne, entre Segonzac et Cognac, ont une haute stature ; j'y ai vu de grands et beaux vieillards, dont tout l'extérieur annonçait de la force et du bien-être.

Envisagée sous le rapport moral, la race des Écolimiens n'a pas la pétulance des populations méridionales : mais elle conserve beaucoup de la légèreté qu'on reproche aux Aquitains. Son caractère le plus saillant est peut-être le développement de l'intelligence. La population est spirituelle. On est quelquefois surpris de trouver dans beaucoup d'hommes du peuple, un sens droit, un parler facile et expressif. Les formes sociales sont polies, les manières douces, enjouées, les mœurs éminemment hospitalières. Les habitudes sont paisibles, jamais de rixes dans les grandes réunions populaires. L'ivrognerie, si commune dans les contrées des provinces voisines qui ne sont pas vinicoles, y est peu connue, et c'est peut-être à cet usage modéré du vin qu'il faut attribuer cette tenue réservée des habitants, qui, sous un vêtement commun, paraissent des hommes de bonne éducation.

Trois écrivains nous ont laissé le portrait des habitants de l'Angoumois : au XVI^e siècle, Corlieu ; au XVII^e, M. de Bernage, dans les Mémoires des Intendants ; et au XVIII^e, Munier, dans son Recueil d'observations. On ne comparera pas sans intérêt ces jugements tracés à trois époques importantes.

Voici ce que dit Corlieu dans ce vieux style naïf qui nous plaît tant dans Montaigne : « Mais

« il n'est rien plus louable en Angomois que la
« salubrité de l'aer qui est partout merueilleuse-
« ment bon et tempéré, chose qui subtilie non-
« seulement les esprits, mais encores contem-
« père les humeurs és corps humains, d'où
« prouient que les, hommes y vivent assez lon-
« guement, surtout és champs où la sobriété est
« plus grande. Et pour parler des mœurs et
« complexions des habitants : ils sont de leur na-
« turel tendantz à simplicité, sans fard et ambi-
« tion, mais assez rudes, mal sociaulx et disci-
« plinables, se contentans d'eux mesmes et de leur
« fortune. Ils ne sont pas si prompts que les Pé-
« rigordins, mais plus que les Lymosins, Poic-
« tevins et Sanctongeois. Ceux qui par mes-
« lange des autres nations s'affinent l'esprit, se
« rendent avecques peu de peine des plus abilles.
« Le peuple des villes vit la plus part de ses
« moyens, celui des champs s'adonne à l'agri-
« culture et ne traffiquent gueres les uns n'y les
« autres avecques leurs voisins non plus que les
« vieux Gaulois. Les gentils-hommes suivent les
« armes et le plaisir de la chasse ²⁷. »

M. de Bernage, intendant de la généralité de Limoges, laquelle comprenait l'Angoumois, s'exprime ainsi dans le mémoire qu'il adressa à la cour, sous Louis XIV, mémoire destiné à faire connaître au jeune duc de Bourgogne l'état de chaque province de la France :

« Voilà, en général, le commerce des habitants
« d'Angoumois ; on voit qu'il tire davantage sa
« source de la bonté et de la fertilité naturelles
« du pays que de leur industrie. Aussi, générale-
« ment parlant, sont-ils paresseux, adonnés à

« leurs plaisirs et ne travaillant que quand la né-
« cessité les y force. Ils ont assez d'esprit, plus
« de politesse qu'on n'a coutume d'en avoir dans
« les provinces, sociables et capables d'affaires,
« s'ils voulaient y vaquer ; mais leur vice domi-
« nant l'emporte, et l'oisiveté les empêche de
« mettre leurs talents à profit. Du reste, pré-
« somptueux, voulant dominer, et ennemis de la
« subordination ; décidant souverainement des
« défauts d'autrui et se corrigeant peu ; légers et
« peu solides en amitié ; arrêtés dans leurs opi-
« nions et abondant dans leur sens ; assez sincères,
« mais indiscrets, en disant ce qu'ils pensent sou-
« vent mal à propos ; fort sujets à la médisance
« et très-portés à la vengeance ; souffrant impa-
« tiemment le joug des impositions, ne s'y sou-
« mettant que par la force et après avoir mur-
« muré ; fidèles néanmoins à leur prince, comme
« il a paru quand ils se mirent sous l'obéissance
« du roi Charles V²⁸. »

Ce tableau des mœurs de nos pères, vrai sous quelques points de vue, me paraît exagéré. Il faut ou que M. de Bernage ait mal observé le pays, pour lui reprocher si vivement le vice dominant de la paresse, ou que les mœurs aient bien changé depuis 1698, car une merveilleuse activité règne maintenant dans le département entier. L'industrie, si négligée dans le siècle dernier, a pris un essor prodigieux. En peu d'années le sol s'est couvert d'établissements qui devront enrichir le pays, si l'on peut assurer pour longtemps des débouchés à leurs produits. Quant aux travaux agricoles, il est difficile de trouver une population qui s'y livre avec plus d'ardeur que la nôtre.

Le reproche d'être vindicatifs, adressé aux Angoumoisins, n'a pas plus de fondement. Mais l'assertion de l'auteur du mémoire sur l'opposition qu'on porte à l'établissement des

impôts est pleine de justesse ; elle est confirmée par des faits.

Munier, assez judicieux observateur, avait ainsi décrit les mœurs de l'Angoumois au dix-huitième siècle :

« L'Angoumoisin est naturellement vif et ré-
« joui ; son teint annonce la pureté du sang, et
« la vivacité du beau sexe anime ses traits
« séduisants. La province d'Angoumois n'ayant
« pas beaucoup d'étendue, chacun s'empresse de
« connaître la capitale pour s'y former l'esprit et
« le cœur. Elle est donc la source des vertus ou
« des vices de chaque individu. Mais quelles im-
« pressions peut-on prendre dans une ville où
« les sujets, aussi vifs que l'air qu'ils respirent,
« n'apprennent point à réfléchir, où l'amour du
« plaisir et du faste sont au moins tolérés ? La
« jeunesse d'Angoulême a les dispositions les plus
« heureuses ; mais ce don de la nature étant mal
« cultivé, produit difficilement de bons fruits.
« Livrée à elle-même dès l'enfance, elle contracte
« rarement l'habitude du travail ; elle produit des
« hommes pétillants dans l'âge viril, difficiles à
« fixer et inconstants. Il suit de là que l'Angou-
« moisin doit être naturellement porté à l'enthou-
« siasme. Toujours en action et prêt à s'enflam-
« mer, il doit éviter tout ce qui peut engager sa
« liberté, concentrer sa vivacité et contraindre sa
« gaieté, voler d'un plaisir à l'autre, regretter de
« ne pouvoir jouir de tous à la fois, aimer les
« fêtes bruyantes et les cercles nombreux, préférer les armes, une littérature superficielle et
« les arts inutiles aux sciences abstraites et pro-
« fondes qui l'obligeraient à penser. Il doit
« rechercher les étrangers comme des êtres
« extraordinaires qui portent toujours avec eux

« de nouveaux amusements, et les oublier lors-
« qu'ils cessent d'être magnifiques.

« La province d'Angoumois est fertile en pro-
« ductions délicieuses. La vivacité de l'air que
« l'on respire à Angoulême excite encore l'appétit :
« il est donc dans la nature que ses habitants
« s'occupent davantage des plaisirs sensuels que
« de ceux qui sont purement intellectuels ; d'où
« il résulte que cette ville, quoique petite, eu
« égard au nombre de personnes qui la compo-
« sent, peut être comparée, en hiver, aux prin-
« cipales villes du royaume par les assemblées
« que chaque jour renouvelle.

« Chacun se traîne avec effort vers la classe de
« citoyens qu'il croit supérieure à la sienne ; et,
« pour y parvenir, on néglige quelquefois ses
« parents et ses anciens amis. Il est aisé d'ima-
« giner que l'ambition et l'envie doivent remuer
« sourdement l'esprit d'un tel peuple ; mais
« quelles sont ailleurs les sociétés exemptes de
« ces passions ? Dans toutes les monarchies, les
« conditions sont inégales : l'aspect d'un citoyen
« riche et accrédité humilie l'amour-propre de
« celui qui ne l'est pas, et allumera toujours dans
« son cœur le désir d'être au moins son rival.

« Si le tableau que je viens de faire a des
« ombres imparfaites, il présente aussi des nuances
« que l'on est forcé d'admirer. Nous voyons à
« Angoulême quelques ménages qui, en concen-
« trant leurs pensées et leurs désirs dans le sein
« de leurs familles, goûtent les agréments d'une
« charmante solitude, instruisent leurs enfants
« par une conversation douce et familière, leur
« apprennent à juger les folies du monde, à tirer
« du temps un parti raisonnable, et à mettre à
« prix ces âmes basses qui ne pensent qu'à ourdir

« la trame de leur vie d'un luxe et d'une pusilla-
« nimité méprisables. Nous y voyons d'anciennes
« maisons qui savent concilier l'honnêteté, la
« modération et les talents avec les grandeurs
« tumultueuses du monde, et qui ne perdent
« jamais de vue que la fortune sans la vertu n'a
« qu'un éclat ridicule ²⁹. »

Si nous comparons le tableau naïf des mœurs de nos pères au moyen âge, tel que le bon Corlieu nous l'a tracé, à celui que présentent les Mémoires des Intendants et l'Essai de Munier, nous serons peut-être tentés de regretter les vieux âges. Nous envierons pour nos contemporains, et plus encore pour nos neveux, la rudesse de ces hommes mal sociaux et disciplinables, mais de leur naturel tendant à simplicité, sans fard et ambition.

Déjà, au dix-septième siècle, après la longue corruption qui, sous différents règnes, de la cour comme du cœur de la monarchie, s'était répandue dans la société française, on ne retrouve plus cette bonne complexion morale dont parle notre vieil annaliste. Les mal sociaux sont devenus sociables, polis, et, en même temps, légers, présomptueux, paresseux et adonnés aux plaisirs.

Ce goût effréné de jouissances ne fit que s'accroître dans le plus immoral de tous les siècles de notre histoire, le dix-huitième ; et Munier jette le dernier coup de pinceau en déclarant que la jeunesse de l'Angoumois, livrée à elle-même, ne trouve, dans la ville où elle vient se former l'esprit et le cœur, que de funestes exemples d'une vie sensuelle et inappliquée, d'amour du faste et des amusements futiles, et d'une ambition qui se traîne avec effort pour atteindre la considération et les richesses. Cette inapplication aux affaires, ce goût des plaisirs sensuels, ce désir de s'élever, ont été rendus en trois mots par un adage populaire qui résume, dans sa simplicité énergique, les passages des écrivains que j'ai cités.

Pour faire une juste application de ce que nous avons dit plus haut du caractère angoumois, il faut éliminer par la pensée un arrondissement presque entier et une longue lisière de pays sur les contins du Périgord. Le nord-ouest et l'est du département sont occupés par un peuple de caractère et de mœurs qui diffèrent essentiellement du caractère et des mœurs des Angoumoisins. Un œil un peu exercé saisit facilement ce passage d'une race à l'autre, comme le géologue reconnaît le changement du sol qu'il parcourt. Or, pour peu qu'on observe les habitants du nord-ouest du département, on reconnaît facilement qu'ils n'appartiennent point à la race Écolimienne. La langue n'est pas la même, et ceci déjà donne un caractère nettement dessiné ; et pour tout le reste, genre de vie, usages domestiques, costumes, habitations, culture des champs, commerce, relations sociales, croyances surtout, physionomie même, il y a différence avec l'Angoumois, et similitude frappante avec le Limousin.

Dans les temps primitifs, les races ont suivi le sol. Les Écolimiens se sont arrêtés aux limites des terrains calcaires ; ils ont redouté le sol froid et élevé des terrains granitiques. Les Limousins, au contraire, attirés par un plus doux climat, se sont rapprochés tant qu'ils ont pu des plaines chaudes où fleurit la vigne. Il s'est formé une zone mixte d'habitants dont on reconnaît la parenté avec les Limousins. Ce lien d'union se perpétue par le langage, et les populations conservent leur vieil idiome avec une inviolable fidélité aux instincts qui les rattachent à leur première patrie.

L'arrondissement de Confolens occupé par cette famille, est donc un pays à part dans la circonscription administrative du département de la Charente. Il est bien évident que le temps, les relations d'affaires, l'instruction propagée parmi le peuple, le mouvement de la civilisation qui nivelle les conditions de la société et fait disparaître les nuances de races, amènera plus tard une fusion complète ;

mais aujourd'hui cette fusion n'est qu'apparente. Il y a dans le fonds attrait pour Limoges, centre vers lequel gravitent les intérêts du pays. Le langage, qui est une expression si vraie des idées générales, peint très-bien cette prédilection des masses pour le Limousin, et proteste contre le lien administratif qui attache le pays à l'Angoumois. On dit vulgairement, comme si l'on parlait d'un département étranger : « l'Angoumois. — Aller en Angou-« mois. — On fait de telle manière en Angoumois. » Je ne doute pas que le Confolentais ne demandât sa réunion avec le Limousin, si l'on revenait sur la circonscription départementale de la France.

Délimitation du territoire. Le sol compris aujourd'hui dans le département de la Charente était occupé par quatre peuples, au moment de la conquête des Gaules par les Romains. Au nord et au nord-ouest, les Pictavi occupaient une grande partie de l'arrondissement de Ruffec ; au nord-est, un cinquième du département appartenait aux Lemovices. A l'est, les Petrocorii avaient la partie haute des bassins de la Tardouère et du Bandiat, et le versant des rives droites de la Lizonne et de la Dronne. Le reste du pays dépendait des Santones.

Les Ecolismenses unis aux Santons, tenaient comme eux à la Gaule Celtique. Jusqu'au temps d'Auguste, leur sort est commun avec la cité-mère dont ils avaient toujours dépendu ; mais sous cet empereur, quatorze peuples furent retranchés de la province Celtique, et incorporés à l'Aquitaine. Je conjecture qu'à cette époque, l'Oppidum des Ecolismenses ayant par son admirable position attiré les regards des Romains, devint une ville importante, et fut choisi pour centre d'une administration particulière. Si cette hypothèse était admise, les Écolimiens seraient un des quatorze peuples qui, Celtes d'origine, furent ajoutés à l'Aquitaine.

Vers la fin du IV^e siècle, les Gaules furent divisées en dix sept provinces, et chaque province en cités ou départements secondaires placés dans la dépendance d'une métropole. Les Écolimiens apparaissent alors au premier rang dans le dénombrement des cités de la seconde Aquitaine, dont la métropole était Bordeaux³⁰. Leur existence comme cité, leur indépendance des Santons se trouve ici solennellement proclamée. Ils prennent leur place à côté des autres peuples limitrophes. Le décret impérial ne fait qu'énoncer en droit ce qui sans doute, de fait, avait son existence depuis Auguste. L'agrandissement de la capitale des Écolimiens comme ville secondaire des Santons, était antérieur à ce titre de chef-lieu qui consacre la séparation de territoire.

Quelle fut cette limite précise qui sépara les Écolimiens des Santons et des autres peuples voisins ? Il serait impossible de la donner d'une manière rigoureuse ; cependant des documents précieux nous sont fournis sur ce point par nos archives ecclésiastiques. On sait que le nom de cité, *civitas*, donné aux circonscriptions administratives sous les empereurs, ne désignait pas une ville, un chef-lieu, comme de nos jours, mais une étendue de pays que nous appelons aujourd'hui département, mot, dans ce sens, exactement synonyme de cité. Or, les gouvernements ecclésiastiques eurent la même circonscription que les gouvernements civils. L'Église établissait des évêques sur toutes les cités de l'empire. Lorsque le christianisme devint la religion dominante, les évêques eurent une grande influence dans les cités par leur éminente dignité d'abord, et surtout par la sainteté de leur vie. Les ordonnances des empereurs allèrent jusqu'à leur accorder une honorable et paternelle magistrature, celle de défenseur de la cité, *defensor civitatis*.

Depuis l'établissement des sièges des évêques dans les villes de l'empire, leur juridiction spirituelle s'est perpétuée

de siècle en siècle sur le territoire primitif de la cité, sans éprouver de notables variations. Il eût fallu, pour distraire d'un diocèse quelques églises particulières, le décret d'un concile ou du souverain pontife³¹. Alors les chroniques religieuses mentionnent ces changements ³². On peut donc aujourd'hui connaître l'étendue des anciennes cités désignées par la notice des provinces, telles qu'elles furent limitées au IV^{me} siècle, en suivant le tableau des églises qui composent un diocèse³³.

Les archives du chapitre Saint-Pierre d'Angoulême, nous ont conservé plusieurs états des bénéfices du diocèse. J'ai sous les yeux ceux de 1523 et de 1597. Le dernier est signé par l'évêque de Bony, et par les députés du clergé assemblés èsmaisons épiscopales, pour répartir une somme de 6,670 écus, 2 sols, 7 deniers, taxée en vertu d'une commission du clergé de France assemblé à Paris, le 10 mai 1596³⁴.

L'État de 1523 nous donne les noms latins que portaient encore au moyen âge les localités du territoire des Écolimiens. Sous ce point de vue, ce manuscrit est un document archéologique d'une grande importance³⁵.

Voici cet état des bénéfices : il nous indique à la fois les limites de l'administration ecclésiastique depuis l'établissement de la religion dans l'Angoumois, jusqu'au Concordat de 1802, qui a donné à l'ancien diocèse plus d'étendue, et celles de la cité des Écolimiens sous la domination romaine.

On sait qu'un bénéfice était autrefois, soit une terre possédée en propre, soit une redevance attachée à un fonds possédé par autrui, donnée au prêtre à la charge d'une fonction sacerdotale³⁶. Ce ne fut que vers la fin du XI^{me} siècle que les biens donnés aux églises furent divisés, et que les parts immobilisées commencèrent à se transmettre à des titulaires bénéficiers qui en avaient la jouissance viagère. Jusque-là l'évêque avait été l'économe,

le dispensateur des biens que l'Église avait reçus, peut-être avec trop d'abondance, de la piété des fidèles, comme l'honoraire du service de l'autel. En bon père de famille, il assignait à chaque clerc, par les mains de l'archidiacre, sa part du revenu commun. C'était l'esprit de l'Église primitive ; et les conciles, les Pères virent toujours avec douleur l'accroissement temporel des biens du clergé, parce qu'ils n'apercevaient pas un accroissement corrélatif de sainteté et de vertu : *Divitiis major, disais saint Jérôme, sed virtutibus minor.*

Les bénéfices avaient différents noms : Évêchés, collégiales, ou chapitres, abbayes ou couvents, archipréverés, prieurés, cures, prieurés-cures, vicairies perpétuelles, chapelles, annexes, aumôneries, préceptoriales.

Le diocèse d'Angoulême était divisé en treize archipréverés ou archiprêtrés, qui avaient dans leur juridiction un nombre illimité de petites circonscriptions appelées paroisses. Une grande inégalité-existait dans l'étendue des diverses paroisses. On regrette aujourd'hui que la limitation des communes de France qui a remplacé celle des paroisses, n'ait pas été faite avec plus de soin.

Je donne dans ce tableau l'orthographe des noms français selon l'état de 1597.

ÉTAT DES ÉGLISES FORMANT L'ÉTENDUE DE L'ANCIEN DIOCÈSE D'ANGOULÊME,

servant à indiquer

LA CIRCONSCRIPTION DE LA CITÉ DES ÉCOLIMIENS, SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêveré.	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêveré.	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.
ARCHIPRÊVERE DE S. JEAN D'ANGOULÊME	ARCHIPRESBYTERATUS S. JOANNIS ENGOLISMENSIS.		ARCHIPRÊVERÉ DE ROULHAC.	ARCHIPRESBYTERATUS DE ROULHACO.	
S. Pierre.	S. Petri.	Chapitre.	S. Cybardeaux.	S. Eparchii de Illice	Prieuré.
S. Cybard.	S. Eparchii.	Abbaye	S. Romain.	S. Romani.	Id.
Grosbos.	Grossibosci.	Id.	S. Severin.	S. Severini.	Id.
S. Ausone.	S. Ausonii.	Id.	Ste Catherine des Champs.	S. Catharinae de Campis.	Id.
La Couronne ¹ .	B. M. de Corona.	Id.	S. Cybardeaux.	(Supra).	Cure.
S. André.	S. Andreae.	Prieuré.	Hiersac.	De Hiersaco.	Id.
Beaulieu.	De Bello loco.	Id.	Molidars.	De Mouldarno.	Id.
S. Augustin.	S. Augustini.	Id.	Genac.	De Genaco.	Id.
S. Jean de la Palud.	S. Joannis de Paludi- bus.	Id.	S. Severin.	(Supra).	Id.
S. Ausone.	S. Ausonii.	Cure.	Mérignac.	De Merignaco.	Id.
S. Antonin.	S. Antonini.	Id.	S. Sigismond ² .	S. Sigismondi.	Id.
S. Martial.	S. Martialis.	Id.	Bonneville.	De Bonavilla.	Id.
S. André.	(Supra).	Id.	Vihrac.	De Vibrago.	Id.
Lhoumeau.	De Ulmello.	Id.			
Beaulieu.	(Supra).	Id.	ARCHIPRÊVERE D'AMBERAC.	ARCHIPRESBYTERATUS DE AMBERACO.	
S. Martin et S. Eloi.	SS. Martini et Eligii.	Id.	S. Amand de Boexe.	S. Amantii de Buxia.	Abbaye
S. Paul.	S. Pauli.	Id.	S. Michel de Marcillac.	S. Michaelis de Marcil- laco.	Prieuré.
Le Petit Saint Cybard.	S. Eparchii.	Id.	Vindelle.	De Vindellis.	Id.
S. Yrieix.	S. Aredii.	Id.	Lauville.	De Lancilla.	Id.
La Paine ² .	B. M. de Pagina.	Id.	Vervant.	De Vervente.	Id.
S. Michel d'Entresgues.	S. Michaelis inter aquas.	Id.	S. Etienne de Montignac.	(Supra).	Id.
Narsac.	De Narsaco.	Id.	Oradour.	De Oratorio.	Id.
S. Nicolas de Beaulieu.	S. Nicolai.	Chapelle.	La Chap., près Marcillac.	De Capella.	Cure.
S. Pierre.	S. Petri.	Aumônerie.	S. Amand de Boexe.	(Supra).	Id.
			Vouharte.	De Voharta.	Id.
			Lauville.	(Supra).	Id.
			Gourville.	De Gorrilla.	Id.

¹ Les deux états placent la Couronne, S. Jean de la Palud, S. Michel d'Entresgues et Narsac dans l'archiprêveré de Rouillac; mais le Pouillé du diocèse de 1748 les met dans celui de S. Jean d'Angoulême.

² N.-D. de la Paine, une des plus anciennes églises d'Angoulême, est omise dans les états, et se trouve dans le Pouillé.

³ Dont on a fait S. Simon.

ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêvêre,	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêvêre.	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.
Vervant.	(Suprà).	Cure.	S. Denis de Montmoreau.	S. <i>Dionisi Montis Mau-</i>	Prieuré.
Monis et Aigre. ¹	<i>De Montibus et Acriacis.</i>	Id.	Moustiers.	<i>De Monasteriis.</i>	Id.
N.-D. de Montignac.	<i>B.-M. de Montignaco.</i>	Id.	Chavenat.		Id.
Vars.	<i>De Varno.</i>	Id.	S. Laurent de Bercegol.	S. <i>Laurentii de Berza-</i>	Id.
S. Etienne de Montignac.	<i>S. Stephani de Monti-</i>	Id.		<i>goillio.</i>	Id.
Balzac.	<i>De Balzaco.</i>	Id.	S. Eutrope de la Lande.	S. <i>Eutropii de Landa.</i>	Id.
Champniers et Brie.	<i>De Champnerio et Bria.</i>	Id.	S. Arthémis de Blanzac.	S. <i>Arthemii.</i>	Cure.
Xambes et Collonges.	<i>De Xambis et Collun-</i>	Id.	S. André de Blanzac.	(Suprà).	Id.
Lanville.	<i>gis.</i>	Id.	Montmoreau.	<i>De Monte Maurello.</i>	Id.
—	(Suprà).	Aumônerie.	S. Cybard de Montmoreau.	S. <i>Eparchii.</i>	Id.
ARCHIPRÊVÊRE	ARCHIPRESBYTERATUS		S. Amand de Montmoreau.	S. <i>Amanii.</i>	Id.
DE S. PROJET.	S. PROIETTI.		Courgeac.	<i>De Courgeaco.</i>	Id.
N.-D. de Laroche foucauld.	B. M. <i>Rupescaldensis.</i>	Chapitre.	Foulquebrune.	<i>De Foulquebruna.</i>	Id.
S. Florent.	S. <i>Florentii.</i>	Prieuré.	Torsac.	<i>De Torsaco.</i>	Id.
Id.	Id.	Cure.	Voulgezac.	<i>De Voulgezaco.</i>	Id.
Olerac.	<i>De Oleraco.</i>	Id.	Aignes.	<i>Aynia.</i>	Id.
Rivières.	<i>De Ripariis.</i>	Id.	S. Léger.	S. <i>Leodegarii.</i>	Id.
Marillac.	<i>De Marillaco.</i>	Id.	S. Eutrope de la Lande.	(Suprà).	Id.
Les Pins.	<i>De Pinibus.</i>	Id.	Ruffiac.		Id.
Yrac.	<i>De Yrac.</i>	Id.	Chadurie.	<i>De Chadurid.</i>	Id.
Rancogne.	<i>De Rancomia.</i>	Id.	Bécheresse ¹ .		Id.
Bunzac.	<i>De Bunzaco.</i>	Id.	Champagne.	<i>De Campania.</i>	Id.
Agris.	<i>De Agrizio.</i>	Id.	Chermans.	<i>De Chamento.</i>	Id.
S. Constant.	S. <i>Constantii.</i>	Id.	Puyperoux.	<i>De Podio Petroso.</i>	Id.
Montembœuf.	<i>Montisbovis.</i>	Id.	Marsaguet.	<i>De Marsaguet.</i>	Id.
N.-D. de Laroche foucauld.	(Suprà).	Id.	Juithaguet.	<i>De Juithaguet.</i>	Id.
ARCHIPRÊVÊRE	ARCHIPRESBYTERATUS		Vueilh.	<i>De Varilhio.</i>	Id.
DE GARAC.	DE GARACO.		Puymoyen.	<i>De Podio Medio.</i>	Id.
Cloulas.	<i>De Clolaco.</i>	Prieuré.	Magnac.	<i>De Magnaco.</i>	Vicairie perp.
Villars.	<i>De Vilaribus.</i>	Id.	Porcheresse.	<i>De Porcheressia.</i>	Annexe de
Mornac.	<i>De Mornaco.</i>	Cure.	S. Amand.	S. <i>Amanii.</i>	Blanzac.
Dirac.	<i>De Diraco.</i>	Id.			Annexe du
Toulvre.	<i>De Touvera.</i>	Id.	Houme.	<i>De Hulmis.</i>	prieuré de
Dignac.	<i>De Dignaco.</i>	Id.			Montmoreau.
Sers.	<i>De Sersia.</i>	Id.	Giget.	<i>De Gigeto.</i>	Annexe de
Beaulieu.	<i>De Bello Laco.</i>	Id.	Ste Catherine de Blanzac.	S. <i>Catharinae de Blan-</i>	Foulquebrune
Bouex.	<i>De Buco.</i>	Id.		<i>zaco.</i>	Annexe de
Soyaux.	<i>De Soellis.</i>	Id.	ARCHIPRÊVÊRE	ARCHIPRESBYTERATUS	de Yueilh.
L'Isle d'Espagnac.	<i>De Insula Hispania.</i>	Id.	DE GRASSAC.	DE GRASSACO.	Chapelle.
Magnac et Rouelle.	<i>De Magnaco et de Roella.</i>	Id.	Pranzac.	<i>De Pranzaco.</i>	Chapitre.
Ste Catherine.	S. <i>Catharina.</i>	Annexe de	Charras.	<i>De Charrassio.</i>	Prieuré.
ARCHIPRÊVÊRE	ARCHIPRESBYTERATUS	Garac.	S. Sauveur.	S. <i>Salvatoris.</i>	Id.
DE JAUDÉS.	DE JAUDIS.		Fouillade.	<i>Folhata.</i>	Cure.
Raveaux.	<i>De Ravello.</i>	Prieuré.	Marthon.	<i>De Martonio.</i>	Id.
Puygellier ² .		Id.	Chazelles.	<i>De Chazellis.</i>	Id.
Asnez.		Cure.	S. Paul.	S. <i>Pauli.</i>	Id.
Aussac.	<i>De Ossaco.</i>	Id.	Voulzan.	<i>De Vosenio.</i>	Id.
La Rochette.	<i>De Rochetta.</i>	Id.	S. Germ., près Marthon.	S. <i>Germani.</i>	Id.
Touriers.	<i>De Taurazio.</i>	Id.	Souffrignac.	<i>De Souffrignaco.</i>	Id.
ARCHIPRÊVÊRE	ARCHIPRESBYTERATUS		Minzac.	<i>De Minzaco.</i>	Id.
DE PERIGNAC.	DE PETRIGNACO.		Charras.	(Suprà).	Id.
Blanzac.	<i>De Blanzaco.</i>	Chapitre.	S. Sauveur.	(Suprà).	Id.
Bornet.	<i>De Bornetto.</i>	Abbaye.	ARCHIPRÊVÊRE	ARCHIPRESBYTERATUS	
S. André de Blanzac.	S. <i>Andreae de Blanzaco.</i>	Prieuré.	DE CHASSENEILH.	DE CHASSINOLIO.	
			S. Marry.	S. <i>Marii.</i>	Prieuré.
			S. Claud.	S. <i>Clodaldi.</i>	Id.

¹ Monts est indiqué comme prieuré-cure dans l'état de 1597.
² N'est pas porté dans l'état de 1597.

¹ Se trouve dans le Pouillé, et n'est pas mentionné dans les états de 1525 et de 1597.

ÉGLISES placées sous la juridiction de l'archiprêvêré.	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées sous la juridiction de l'archiprêvêré.	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.
Chastellards.	<i>De Castellario.</i>	Prieuré.	Dignac.	<i>De Bignaco.</i>	Id.
Lespinassouse.	<i>De Spinassosa.</i>	Prieuré-Cure.	Douzac.	<i>De Dozaco.</i>	Id.
Taponat.	<i>De Taponaco.</i>	Id.	Flac.	<i>De Fleaco.</i>	Id.
Vitrac.	<i>De Vitrac.</i>	Id.	Champmilon.	<i>De Campo Milonis.</i>	Id.
S. Marry.	(<i>Suprà</i>).	Cure.	S. Saturnin.	<i>S. Saturnini.</i>	Vicairie perp.
S. Claud.	(<i>Suprà</i>).	Id.	—	—	—
S. Adjutory.	<i>S. Adjutorii.</i>	Id.	ARCHIPRÊVÊRÉ	ARCHIPRÊVÊTERATUS	—
Cherves.	<i>De Cherviis.</i>	Id.	D'ORGEDUEIL.	DE ORGEDOLHIO.	—
Nieulh.	<i>De Nolio.</i>	Id.	S. Maurice de Montberon.	<i>S. Mauricii Montis Berulphi.</i>	Prieuré.
S. Laurent de Cérés.	<i>S. Laurentii de Cerasa.</i>	Id.	S. Sorlin.	<i>S. Saturnini.</i>	Id.
Vieil Ceriers.	<i>De Vetere Ceraso.</i>	Id.	S. Maurice de Montberon.	(<i>Suprà</i>).	Cure.
Suoux.	<i>De Soellis.</i>	Id.	Vilhonneur.	<i>Villa Honoris.</i>	Id.
Fleurignac.	<i>De Florignaco.</i>	Id.	Escuras.	<i>De Escuriis.</i>	Id.
Vitrac.	(<i>Suprà</i>).	Id.	S. Pierre de Montberon.	<i>S. Petri Montis Berulphi.</i>	Id.
Chantrezac.	<i>De Chantrezaco.</i>	Id.	Mazerolles.	<i>De Mazeris.</i>	Id.
Negret.	<i>De Negreto.</i>	Id.	Peyroux.	<i>De Petroso.</i>	Id.
Chastellards.	(<i>Suprà</i>).	Id.	Montberon.	(<i>Suprà</i>).	Aumônerie.
La Vauze.	<i>De Vaura.</i>	Id.	—	—	—
S. Vincent.	<i>S. Vincentii.</i>	Annexe	ARCHIPRÊVÊRÉ	ARCHIPRÊVÊTERATUS	—
Cocgulet.		de S. Florent.	DE S. CIER.	S. CIERI.	—
S. Sulpice.	<i>S. Sulpicii.</i>	Annexe	Cellefroid.	<i>Cellafron.</i>	Abbaye.
Les Regnaulds.	<i>De Raneriis.</i>	du prieuré de	La Tasche.	<i>De Tascia.</i>	Prieuré.
—	—	Vitrac.	Costures.	<i>De Culturis.</i>	Id.
ARCHIPRÊVÊRÉ	ARCHIPRÊVÊTERATUS	Chapelle.	Lichères.	<i>De Licheriis.</i>	Id.
DE JURIGNAC.	DE JURIGNACO.	Id.	Nanclars.	<i>De Nanclaribus.</i>	Id.
Chasteauneuf.		Prieuré.	La Terne.	<i>De Terna.</i>	Id.
S. Amand de Graves.	<i>S. Amantii de Gravis.</i>	Id.	Chenomet.	<i>De Chenometo.</i>	Id.
Chasteauneuf.		Cure.	Monthon.	<i>De Montone.</i>	Id.
Angeac.	<i>De Angeaco.</i>	Id.	Lussé.	<i>De Lussiac.</i>	Id.
S. Amand de Graves.	(<i>Suprà</i>).	Id.	Beaulieu.	<i>De Bello Loco.</i>	Prieuré-Cure.
S. Estèphe.	<i>S. Stephani in Campa-</i>	Id.	Vantouze.	<i>De Ventoza.</i>	Id.
Maintfons.	<i>nia.</i>	Id.	Parsac.	<i>De Parsaco.</i>	Cure.
Estriac.	<i>De Magno Fonte.</i>	Id.	S. Front.	<i>S. Frontonis.</i>	Id.
Birac.	<i>De Estriac.</i>	Id.	Manle.	<i>De Manlia.</i>	Id.
Eraville.	<i>De Biraco.</i>	Id.	Montouneau.	<i>Montenello.</i>	Id.
Aubeville.	<i>De Estravilla.</i>	Id.	Vallances.	<i>De Valanciis.</i>	Id.
Plassac.	<i>De Bovis Villa.</i>	Id.	S. Angeau.	<i>S. Angeli.</i>	Id.
Claix.	<i>De Plassaco.</i>	Id.	Sergonsson ¹ .	<i>De Sargossonio.</i>	Id.
Mosnac.	<i>De Clayo.</i>	Id.	Nanclars.	(<i>Suprà</i>).	Id.
Perueil.		Id.	Puyréaulx.	<i>De Podio Regali.</i>	Id.
Roulet.	<i>De Petrolhio.</i>	Vicairie perp.	S. Gros.	<i>S. Gradulphi.</i>	Id.
Les Guillemeteaux.	<i>De Rouleto.</i>	Id.	Fontenilles.	<i>De Fontenellis.</i>	Id.
Maltraict.	<i>De Rouleto.</i>	Chapelle.	Turgon.	<i>De Turgondio.</i>	Id.
—	<i>De Malotractu.</i>	Préceptoriale.	Monthon.	(<i>Suprà</i>).	Id.
ARCHIPRÊVÊRÉ	—	—	Viloinon.	<i>De Villacepe.</i>	Id.
DE S. GENIS	ARCHIPRÊVÊTERATUS	—	Chassiers.	<i>De Chassiac.</i>	Id.
Cirueil.	S. GENESII.	—	Celettes.	<i>De Celettis.</i>	Id.
Eschallat.	<i>De Cyroillio.</i>	Prieuré-Cure.	Lussé.	(<i>Suprà</i>).	Id.
Chebrac.	<i>De Echallato.</i>	Id.	Ste Colombe.	<i>S. Colombar.</i>	Id.
Asnières.	<i>De Chabraco.</i>	Cure.	Aunac.	<i>De Aunaco.</i>	Id.
S. Amand de Neuere.	<i>De Asneriis.</i>	Id.	Bierge.	<i>De Biargia.</i>	Id.
Linards.	<i>S. Amantii de Novere.</i>	Id.	Le Maine de Boixe.	<i>De Maini Buxii.</i>	Id.
Trois Palis.	<i>De Linaribus.</i>	Id.	S. Sulpice.	<i>S. Sulpicii.</i>	Id.
	<i>De Tribus Palis.</i>	Id.			

¹ Dont on a fait par corruption S. Gourcon.

Pour compléter la circonscription du concordat de 1802, il faut ajouter au tableau précédent les églises suivantes qu'on a détachées des diocèses voisins. Il m'a été impossible de donner les noms latins de ces localités incorporées au diocèse d'Angoulême. Les divers pouillés sont écrits en français, ou, comme celui de Poitiers, ils ne donnent qu'un très-petit nombre de noms latins. J'aurai

l'occasion, dans la suite, de remplir cette lacune lorsque je citerai les monuments de chaque localité. Nos vieilles chartes me fourniront les noms latins que les pouillés ont omis.

DIOCÈSE DE POITIERS.

LOCALITÉS AYANT APPARTENU AUX PICTAVI, SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêveré.	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêveré.	NOMS ANCIENS.	NATURE des bénéfices.
ARCHIPRÊVERÉ D'AMBERNAC.			La Faye.	<i>De Faya.</i>	Prieuré.
Benays.		Prieuré.	Ruffec.	(<i>Suprà</i>).	Id.
S. Barbélemy de Confo-			Vieux Ruffec.	(<i>Suprà</i>).	Id.
lens.	<i>De Confluento.</i>	Id.	Ligné.	<i>De Leignaco.</i>	Id.
Négrat.		Id.	Montardon.	<i>De Monte Arduo.</i>	Cure.
N.-D. d'Alloue.	<i>B.-M. de Loda.</i>	Id.	Charmé.		Id.
Champagne Mouton.	<i>De Campania.</i>	Id.	N.-D. de Chenon.		Id.
N.-D. de Bouchage.	<i>B.-M. de Boscagio.</i>	Cure.	Souigny.		Id.
S. Coutant.	<i>S. Constanti.</i>	Id.	Villiers le Roux.	<i>De Villaribus.</i>	Id.
Yesse.	<i>De Yssia.</i>	Id.	N. D. de Ligné.	(<i>Suprà</i>).	Id.
Pleuville.	<i>De Plevilla.</i>	Id.	Taysé.		Id.
Epenède.	<i>De Espeneda.</i>	Id.	Poursac.	<i>De Porciaco.</i>	Id.
S. Nicolas de Vestizons.		Id.	Les Adjots.	<i>De Ajotis.</i>	Id.
Ansac.		Id.	Barro.	<i>De Barro.</i>	Id.
S. Martin en l'Her ou de			S. Gervais et S. Protais.		Id.
Bouriane.	<i>S. Martini de Heremo.</i>	Id.	Villegast.	<i>De Villegast.</i>	Id.
Champagne.	(<i>Suprà</i>).	Id.	Condac.		Id.
—			Juillé.		Id.
ARCHIPRÊVERÉ DE BOCIN.			S. Benoît de Ruffec.		Id.
S. Fraigne.	<i>S. Firmii vel Fermerii.</i>	Prieuré.	Salles.		Id.
Brettes.	<i>De Brethis.</i>	Cure.	Londigny.		Id.
Emporé.		Id.	Montjean.	<i>Montis Joannis.</i>	Id.
N.-D. Des Gours.		Id.	Courcôme.	<i>De Curia Comit.</i>	Id.
Lupsault.	<i>De Lupisaltu.</i>	Id.	Aizec.		Id.
S. Fraigne.	(<i>Suprà</i>).	Id.	Bernac.		Id.
Longré.		Id.	S. Jean de Nanteuil en		
Paizé Naudouin.		Id.	Vallée.	(<i>Suprà</i>).	Id.
Raix.	<i>De Regibus.</i>	Id.	S. Georges.	<i>S. Georgii.</i>	Id.
Teil Rabier.		Id.	S. Martin du Clocher.		Id.
Ambourie.		Id.	Pogné.		Id.
La Forêt de Tessé.		Id.	N.-D. du Vieux Ruffec.		Id.
—			Villefagnan.	<i>De Villa Lutosa.</i>	Id.
ARCHIPRÊVERÉ DE RUFFEC.			La Madelaine de Beauvoir		
S. André de Ruffec.	<i>De Ruffiaco.</i>	Chapitre.	(ou de Beauvais).		Id.
Nanteuil en Vallée.	<i>Nantolium in Vallibus.</i>	Abbaye.	Bessé.		Id.
Verteuil.	<i>De Vertollio.</i>	Prieuré.	Boucaugé.	<i>De Bocaged.</i>	Id.
Tusson.	<i>Tucio.</i>	Id.	Bioussac.		Annexe
			S. Pierre de Messeux.		de Ruffec.
					Annexe
					de Nanteuil.

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX.

LOCALITÉS AYANT APPARTENU AUX PETROCORII SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêvêré.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêvêré.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêvêré.	NATURE des bénéfices.
ARCHIPRÊVÊRÉ DU PEYRAT.		ARCHIPRÊVÊRÉ DE PILLAC.			
Le Peyrat.	Prieuré.	Aubeterre.	Chapitre.	Palluau.	Cure.
Blanzaguet.	Cure.	Salles.	Prieuré.	S. Quentin.	Id.
S. Cybard.	Id.	Palluau.	Id.	Rouffiac.	Id.
Gurat.	Id.	S. Severin.	Id.	Vaux.	Id.
Garde.	Id.	Juignac.	Id.	Montignac le Coq.	Annexe
Villebois.	Id.	Bonnes.	Cure.		de Palluau.
		Belon.	Id.	Laprade.	Annexe
		Bors.	Id.	S. Romain.	d'Aubeterre.
ARCHIPRÊVÊRÉ DE GOUTS.		Courlac.	Id.	S. Severin.	Annexe
Combiens.	Prieuré.	Orival.	Id.		d'Aubeterre.
Id.	Cure.	Juignac.	Id.		Vicairie perp.
		S. Martial de Coulonges.	Id.		

DIOCÈSE DE LIMOGES.

LOCALITÉS AYANT APPARTENU AUX LEMOVICES, SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

ARCHIPRÊVÊRÉ DE S. JUNIEN.					
Lesterps.	Abbaye.	Saulgond.	Prieuré-Cure.	Massignac.	Cure.
Lapéruse.	Prieuré.	Sauvagnac.	Id.	Lesterps.	Id.
S. Germain sur Vienne.	Id.	Manot.	Id.	Lussac.	Id.
Rousines.	Id.	Suris.	Id.	Brigueil.	Id.
Lésignac sur Goire.	Prieuré-Cure.	Genouillac.	Id.	Rouzède.	Id.
Abzac.	Id.	S. Quentin, près Lesterps.	Cure.	Roumazières.	Id.
Chebrac.	Id.	Brillac.	Id.	Le Lindois.	Id.
S. Mesmin de la ville de		S. Maurice des Lions.	Id.	Rousines.	Id.
Confolens.	Id.	Estagnac.	Id.	Pressignac.	Id.
Chabanais.	Id.	Chirac.	Id.	Chassenon.	Id.
S. Christophe.	Id.	Chrebrac.	Id.	S. Germain sur Vienne.	Id.
Exideuil.	Id.	Lesignac Durand.	Id.	Verneuil.	Id.
Loubert.	Id.	Mouzon.	Id.	La Chapelle des Pauvres, à	
Pressignac.	Id.	S. Quentin, près Chaban-		S. Germain sur Vienne.	Chapelle.
Grenord.	Id.	nais.	Id.	Verneuil.	Prévôté.

DIOCÈSE DE SAINTES.

LOCALITÉS AYANT APPARTENU AUX SANTONES, SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

ARCHIPRÊVÊRÉ DE MONTENDRE.					
Chantillac.	Prieuré-Cure.	Merpins.	Cure.	S. Médard de Genté.	Cure.
Bors.	Cure.	Ambleville.	Id.	S. Martin de Gensac.	Id.
Chantillac.	Id.	Angeac Champagne.	Id.	Gimeux.	Id.
		S. Paul de Bouteville.	Id.	N.-D. de Linères.	Id.
		Bonneuil.	Id.	Mainxé.	Id.
ARCHIPRÊVÊRÉ DE BOUTEVILLE.		S. Léger de Cognac.	Id.	Ste Marie Madeleine sur	
La Frenade.	Abbaye.	Criteuil.	Id.	Né.	Id.
S. Paul de Bouteville.	Prieuré.	S. Caprais, au château de	Id.	Nonaville.	Id.
Bourg Charente.	Id.	Cognac.	Id.	S. Palais des Combes.	Id.
S. Léger de Cognac.	Id.	Ladiville.	Id.	S. Preuil.	Id.
Cercle en Nonaville.	Id.	S. Fort sur Né.	Id.	Salles en Champagne.	Id.
		S. Martin de Graves.	Id.	Sonneville.	Id.

ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêveré.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêveré.	NATURE des bénéfices.	ÉGLISES placées dans la juridiction de l'archiprêveré.	NATURE des bénéfices.
Segonzac.	Cure.	Conzac.	Cure.	S. Nicolas de Bassac.	Cure.
Touzac.	Id.	Lachapelle.	Id.	Bréville.	Id.
S. Palais de Verrières.	Id.	S. Cyprien.	Id.	Chassors.	Id.
Malaville.	Ann. de l'archidiaconat de Saintes.	Lagarde.	Id.	Cherves.	Id.
—		S. Eutrope de la Garde- Robard, près Condéon.	Id.	Courballac.	Id.
ARCHIPRÊVERÉ DE CHALAIS.		S. Genis.	Id.	Foussignac.	Id.
Baigne.	Abbaye.	Deviac.	Id.	Houlette.	Id.
N.-D. de Barbezieux.	Prieuré conventuel.	S. Laurent des Combes.	Id.	Herpes.	Id.
S. Saturnin de Brie.	Prieuré.	Nonac.	Id.	Jarnac.	Id.
S. Martial de Chalais.	Id.	Monboyer.	Id.	Javrezac.	Id.
Condéon.	Id.	S. Severin, près Barbe- zieux.	Id.	S. Jacques de Cognac.	C. et Aumôn.
Conzac.	Id.	Ste Marie sur Chalais.	Id.	Louzac.	Cure.
S. Laurent des Combes.	Id.	Poullignac.	Id.	S. Laurent des Combes.	Id.
Passirac.	Id.	Rieux Martin.	Id.	Crouin.	Id.
S. Pierre d'Oriolles.	Prieuré-Cure.	S. Hilaire.	Id.	Mareuil.	Id.
Villeneuve, près Chalais.	Id.	Ste. Souline.	Id.	Mesnac.	Id.
S. Aulaye.	Cure.	Vignole.	Id.	Nercillac.	Id.
Angeduc.	Id.	S. Martial.	Id.	Plaizac.	Id.
S. Saturnin de Brie.	Id.	S. Paul.	Annexe de S. Bonnet.	Reparsac.	Id.
Bessac.	Id.	S. Paix.	Id.	Sigogne.	Id.
Bardenac.	Id.	—		S. Sulpice.	Id.
Bazac.	Id.	ARCHIPRÊVERÉ DE JARNAC.		ARCHIPRÊVERÉ D'ARCHIAC.	
Brossac.	Id.	Bassac.	Abbaye.	Barret.	Prieuré.
Boisbretaud.	Id.	Chastres.	Id.	Barret.	Cure.
N.-D. de Barbezieux.	Id.	Bouthiers.	Prieuré.	S. Nicolas en l'abbaye de Baignes.	Id.
S. Martial de Chalais.	Id.	Bréville.	Id.	S. Vincent de la Chaise.	Id.
S. Mathias de Barbezieux.	Id.	Chassors.	Id.	—	
S. Bonnet.	Id.	Gandory.	Id.	ARCHIPRÊVERÉ DE MATHA.	
Condéon.	Id.	Jarnac.	Id.	N.-D. d'Auge.	Prieuré.
Chatignac.	Id.	S. Laurent des Combes.	Id.	S. Médard d'Auge.	Id.
Chillac.	Id.	Narcillac.	Id.	Anville.	Cure.
N.-D. du Cressac.	Id.	S. André des Combes.	Prieuré-Cure.	Barbeziers.	Id.
		Ste Sévère.	Id.	N.-D. d'Auge.	Id.
				S. Médard d'Auge.	Id.

Nous sommes parvenus à reconstruire l'époque romaine à l'aide du tableau des églises ; nous avons retrouvé la cité antique dans le diocèse sur lequel s'exerçait la juridiction religieuse. Il nous reste, pour compléter notre travail de délimitation, à tracer la circonscription féodale.

Tout à l'heure nous avons procédé, dans nos recherches sur la cité, en nous appuyant sur cette donnée historique : l'immobilité de la juridiction religieuse. Pour retrouver la délimitation féodale nous avons une donnée analogue : l'immobilité du ressort de la justice.

L'établissement de la sénéchaussée, c'est-à-dire du tribunal auquel ressortissaient par appel toutes les justices du comté, remonte au berceau même de l'âge féodal. La justice était alors regardée comme inhérente à la puissance seigneuriale. Les sénéchaux des grands feudataires se trouvaient les premiers présidents des hautes cours de

justice ; et de même que, dans l'organisation féodale, tout relevait à hommage de fief en fief jusqu'au comte, de même les justices seigneuriales, hautes, moyennes et basses, devaient entrer dans le ressort du tribunal grand justicier.

Cette organisation de la justice dans les comtés ne changea pas à l'époque de l'affaiblissement du pouvoir féodal. Quand les rois de France parvenaient à incorporer au domaine de la couronne quelques-unes des provinces qui s'en étaient détachées par la concession de l'hérédité des fiefs, ils se mettaient à la place du grand vassal. Héritiers de sa puissance, ils continuaient à faire administrer la justice en leur nom. Rois, ils avaient leur parlement comme cour suprême pour tout le royaume ; comtes, ils avaient leur sénéchaussée comme tribunal d'appel pour tout le comté ³⁷.

Nous pouvons donc aujourd'hui connaître l'étendue du comté d'Angoulême, en étudiant la circonscription judiciaire établie sous le droit féodal.

Angoulême, Châteauneuf, Bouteville et Cognac formaient le domaine privé des comtes. Toutes les autres terres avaient des justices seigneuriales attachées aux fiefs qui relevaient par appel de la sénéchaussée.

On remarquera que le comté avait des parties enveloppées de toutes parts dans le territoire des grands fiefs voisins. Ces petits domaines détachés s'appelaient Enclaves. Telle avait été l'immobilité des institutions féodales, que, même jusqu'à la fin du siècle dernier, malgré de sages améliorations introduites par les grands ministres de l'ancienne monarchie, on n'osa pas toucher à ces circonscriptions vicieuses. Les enclaves dépendaient du comté pour le temporel, mais elles restaient sous la juridiction religieuse du territoire dans lequel elles étaient comprises. Ainsi, la terre de la Tour-Blanche était enclavée dans le Périgord ; elle relevait du comté d'Angoulême, mais elle dépendait de Périgueux pour le spirituel. Le Petit-

Angoumois était une enclave dans la Saintonge, du ressort de la sénéchaussée d'Angoumois et de la dépendance de l'évêché de Saintes. De même la Saintonge et le Poitou avaient un grand nombre d'enclaves dans l'Angoumois.

TABLEAU
DES JURISDICTIONS ROYALES ET SEIGNEURIALES QUI
RESSORTISSAIENT EN LA SÉNÉCHAUSSÉE ET PRÉSIDIAL
D'ANGOUMOIS.

SIÈGE DE LA JURISDICTION.	RESSORT DE CHAQUE JURISDICTION PARTICULIÈRE.		
ANGOULÈME. PRÉVÔTÉ ROYALE. La ville, la banlieue, à la réserve du faubourg et paroisse de S. Cybard.	Ruelle.	Paroisses qui avaient leurs juges particuliers dont les appellations ressortissaient sans moyen de la sénéchaussée d'Angoumois.	
	Trois Palis. Douzac. Veuil et Giget. Brie. Larochette.	Balzac. Champniers (en partie). Coulgens (en partie). Ebréon. Garat et Ste Catherine. Juillé. Agris (en partie). Jaudes (en partie).	L'houmeau (en partie). Linars. Magnac sur Touvre. Mongoumard. Mornac. S. Michel d'Entragues. Touvre. S. Saturnin.
			Enclaves du même ressort. Monterneuf. Les Ombrails. Bessé. Grugonne. Villeforbie. Orthebise.

SIÈGE DE LA JURISDICTION.	RESSORT DE CHAQUE JURISDICTION PARTICULIÈRE.			
CHATEAUNEUF. PRÉVÔTÉ ROYALE. Ville et paroisse.	S. Severin. S. Simeux. Moulidars. Mérignac (en partie).	Echalat. Birac. Jurignac (en partie). S. Estèphe.	Plassac (en partie). Moenac.	Justices de seigneurs particuliers. Roulet. Cireuil. Champmilon.
BOUTEVILLE. PRÉVÔTÉ ROYALE. Ville et paroisse.	Malaville. Nonaville. Viville. Ladiville (en partie). Jurignac (en partie). Eraville.	S. Palais du Né. S. Preuil. Segonzac (en partie). Gensac et la Palu. Touzac. Mainxe (en partie).	Linères (en partie). Criteuil (en partie). Angle sur Né. Anbleville (en partie). Bonneuil. Sireuil (en partie).	Mainfonds (en partie). Etriac (en partie). S. Fort sur le Né. Sonnevill.
COGNAC. SIÈGE ROYAL. Ville et faubourg.	En première instance. S. Martin. Gimeux. S. Brice. S. Trojan. Cherve. S. André. S. Laurent. Burie (pour la haute justice). Villars.		Justices hautes, moyennes et basses du même ressort. Salle. Genté. Gensac. Bourg. Ars. Mesnac. S. Sulpice. Roumette (en partie). Bouthiers. Châteaubernard. Angle.	Justices moyennes et basses du même ressort. S. Léger de Cognac. Burie.
LAROCHEFOUCAULD. DUCHE-PAIRIE. Ville et château. S. Florent. S. Cybard. S. Pierre de la Basse-ville.	En première instance. S. Constant. S. Projet. Rivières. Fleurignac. Agris (en partie). Laro-hette (en partie).			
S. CLAUD et NÈGRET. BARONNIE.	On pouvait plaider dans cette baronnie soit devant le juge de Laroche foucauld, soit devant un lieutenant de résidence à S. Claud.			
VERTEUIL. BARONNIE. Ville et paroisse.	Fontclaireau. Moutouneau. Chenon.	Poursac. S. Sulpice.	S. Gourçon. Ventouse (en partie).	Barro (en partie). S. George.
MONTIGNAC. BARONNIE. Bourg et paroisse.	S. Etienne. S. Amand de Boesse. Ville-Joubert. Touriers. Anès. Jauldes (en partie).	Enclave de Sigogne. Enclaves de Terrebourre et de Villars. Puyréal (en partie). Nanclar (en partie). Aussac.	Celettes. Villognon. Vervant. Xambes. Coulonges. Chebrat.	Bignac. S. Cybardeaux. Rouillac (en partie). Sonnevill (en partie). S. Amand de Noère. S. Genis (en partie).
SANSAC. CONTÉ. et CELLEFROIN. BARONNIE.	Cellefroin. La Tâche. Beaulieu. Ventouse.	L'abbé de Cellefroin avait la justice moyenne et basse.		

SIÈGE DE LA JURISDICTION.	RESSORT DE CHAQUE JURISDICTION PARTICULIÈRE.			
AUNAC, CHATELLENIE. 	Aunac. Chenomet. Lichères. S. Front.	A différents seigneurs et en tout droit de justice. Pranzac. S. Mary.	Chasseneuil (partie de Chasseneuil relevait de Metric en Poitou.)	Justices particulières. Luxé. Fontenille.
	Verteuil, Montignac, Sansac et Cellefroin, et Aunac ressortissaient de Laroche foucauld.			
	Justices moyennes qui ressortissaient de la Rochefoucauld.			
	Coutures.	Sonneville.	S. Genis.	
	Châteauguillard.	Vouharte.	Sauvagnac.	
	Domezac.	Jauldes.	Rouillac.	
	Aizec.			
LA VALLETTE, BARONNIE. Érigée en duché-pairie.	S. Romain de La Vallette. S. Cybard du Peyrat. Chavenat (pour la justice haute et moyenne. La basse était au prieur.) Gardes. Rougnac (en partie).	Blanzaguet. Juillac. Cloulas et Beaulieu. Maignac et Rodas. Le Petit Champagne. L'Enclave de Sers.	Justices ressortissantes de La Vallette. Ronsenac (le seigneur avait toute justice sur certains lieux; le curé ou doyen de Ronsenac avait basse justice sur quelques autres. D'au- tres plaidaient immé- diatement à La Vallette.)	Salles, Vaux et Gurat (deux justices hautes, moyennes et basses). Dignac, Fouquebrune et Houme (quelques lieux plaidaient immédiate- ment à La Vallette).
MONTAUSIER, BARONNIE. Érigée en duché-pairie. Enclavée dans la Sain- tonge.	La paroisse de Ste Radé- gonde, qui fait partie du bourg de Montausier, ap- pelé aujourd'hui Baignes. Vanzac.	Brand. Mérignac (en partie). Mortiers (en partie). Chantillac (en partie). Puyrigaud (en partie).	Justices hautes, moyennes et basses de son ressort. Le fief de la Marlerie. Touvérac. Le Tastre.	L'enclave de Puyrigaud. Mérignac (en partie).
CHABANAIS, PRINCIPAUTÉ. Ville, trois paroisses : S. Pierre, S. Michel, S. Sébastien.	Etagnac. Chabrat. Grenord. Chassenon (en partie). Pressignac (en partie).	S. Quentin. Exideuil (en partie). Lésignac Durand. Mouzon (en partie). Verneuil.	Chirac (en partie). Saulgond (en partie). S. Maurice des Lions (en partie). Suris (en partie).	Massignac (en partie). Sauvagnac (en partie). Le Lindois (en partie). Deux villages de Vidaix.
CONFOLENS, COMTÉ. Ville, trois paroisses : S. Maxime, S. Barthélemy, S. Michel.	S. Maurice des Lions (en partie). Le Chambon. Chirac (en partie). Lésignac sur Goire.	Saulgond. S. Christophe. S. Pierre de Lesterts (en partie). Esse.	Les Vestizons. Ambernac (en partie). S. Martin (en partie). Le village du Bruchouand.	La baronnie de La Vallée ap- partenait au seigneur de Con- folens et avait dans sa juris- diction : Ansac. Hiesse. Epenède.
RUFPEC, MARQUISAT. Ville. S. André, paroisse.	Condat. Les Adjots. Bernac. Lafaye. Charmé. Empuré. Brettes. Souvigné. Longré.	Hant. Bouin. Pioussay. La forêt de Tessé. La Madeleine. Villiers. Taizé Aizie. Londigny. S. Martin.	Enclaves de même ressort. Barro. Voulesme. Monjean. Montalembert. Tusi et la Croix Geoffroy (dans Courcôme). Narsé et la Maison Blanche (en Loubillé). Villesoubi (en Juillé). Queue d'Ajasse (en Lori- gné).	Justices hautes, moyennes et basses de ce ressort. Rais. Salles et Lonnc. Savaille. Paysay.

SIÈGE DE LA JURISDICTION.	RESSORT DE CHAQUE JURISDICTION PARTICULIÈRE.			
NANTEUIL EN VALLÉE, CHATELLENIE.	S. Jean de Nanteuil. S. Pierre de Messeux. S. Martial de Montardon. S. Martin de Pogné.	Justices moyennes et basses de ce ressort. Touchimbert. S. Gervais ou le Courret. Embourie. Labrégement. Londigny (en partie). Le Breuil Coiffaud.	Justices simples foncières de ce ressort non exercées. Prieuré de Ruffec. Prieuré de Lafaye. Les religieuses de Tusson pour les fiefs de :	Puybonne. Villesouby. Narsay. Genouillé.
JARNAC, COMTÉ. Ville et château ; une pa- roisse.	Chassors. Narcillac. Reparsac. Houlette. Ste Sévère.	Bréville. Courbillac. Sigogne. Mareuil. Foussignac.	Plaizac. Vaux (en partie). Mérignac (en partie). Triac (en partie).	Enclaves du même ressort. La métairie de Jarnac. Sigogne. Massocié (en Verrière). Macqueville. Nercillac (justice basse).
AUBETERRE, MARQUISAT. Ville. Deux paroisses : S. Jean. S. Jacques.	S. Romain. Laprade (en partie). Bors. Belon. Courlac. Pillac. Montignac le Coq. Juignac (en partie).	Essards. La Menècle. S. Martial. Orival. Rouffiac. Mirand (en partie). S. Vincent (en partie).	Justices hautes, moyennes et basses de ce ressort. Bonnes. Chenaud. S. Quentin. Montmalant. Laprade (en partie). Puymangou. Nabinaud (en partie).	Justices moyennes et basses de ce ressort. Perrot (dans Nabinaud et Laprade). Mirand (en partie), ou S. Antoine. Juignac (en partie), ou Maumont.
S. AULAYE, CHATELLENIE. Une Paroisse.	S. Michel. Le Bost.			
MONTMOREAU, BARONNIE. Une Paroisse : S. Denis de Montmoreau.	S. Amand. S. Cybard. S. Eutrope.	Ressortissant par appel. Chadurie.	Justice particulière. Prieuré de Moutiers.	
CHAUX, CHATELLENIE. Bourg et Paroisse.	Chevanceau. Chantillac (en partie). S. Palais (en partie).	Ressortissaient de Chaux. L'enclave de Baignes. Bors.		
BLANZAC, CHATELLENIE. Ville, Paroisse : S. André.	Péreuil (en partie). Mainfonds (en partie). Champagne. Auberville. Etriac (en partie). Jurignac (en partie). Ladiville (en partie). Angeduc. Cressac. Bécheresse. S. Genis.	S. Léger. Nonac (pour la haute jus- tice). Pérignac. Puypéroux. Porcheresse. Les enclaves de : Vignole. S. Bonnet. Voulgézac. Plassac.	Justices hautes, moyennes et basses de ce ressort. Lafaye (compr. Deviac et Villeneuve, en partie). Bessac (en partie). Enclave de La Margaude, en Nonac. Aignes. S. Laurent de Belzagol (en partie). N.-D. de Bournet. Claix. Plassac (en partie).	Justices moyennes et basses de ce ressort. Conzat. La Lutardie, en Nonac. Le chapitre de Blanzac, sur partie de la ville et plusieurs paroisses.

SIÈGE DE LA JURISDICTION.	RESSORT DE CHAQUE JURISDICTION PARTICULIÈRE.		
LAROCHEBEAUCOURT, CHATELLENIE (Partie en Angoumois et partie en Périgord). Château.	Edon. Combiens. Hautefaye. Rougnac (en partie).		
LA TOUR BLANCHE, CHATELLENIE. Enclavée en Périgord.	Cérelle. Montabourlet et parties de	Verteillac. Cherval. Rossignol. Gouts. Léguillac.	
MONTBRON, COMTÉ. Ville. Deux Paroisses : S. Maurice, S. Pierre.	S. Sornin. Marillac le Franc. Vouthon (en partie). Orgedeuil. Peyroux. Yvrac. S. Adjutory (en partie). Fleurignac (en partie). Mézières (en partie).	Ecurs. Rancogne. Vilhonneur. Malleran (en partie). Le Lindois (en partie). Chatelars. Vitrac (en partie). Montembœuf (en partie).	Justices ressortissantes à Montbron. Baronnie de Monteresse (ap- partenant à un seigneur de Montbron) formée de : Partie de la ville de Mont- bron. Cherves. Suaux (en partie). Chatelars (en partie). Mazerolles. Rouzède. Mézières et Chatelars (justice basse). Vouthon et Malleran, son annexe (justice moyenne et basse).
LOUBERT, CHATELLENIE.	Manot. Genouillac.		
VIBRAC, CHATELLENIE.	S. Simon (en partie). Angeac.	S. Amand de Grave (en partie).	
AMBLEVILLE, CHATELLENIE.	Verrières (en partie). Juillac (en partie).	Criteuil (en partie). Sonneville (en partie).	
MANLE, CHATELLENIE.	Nancars (en partie). Puyréal.		
VARS et MARSAC, CHATELLENIE.	Les deux paroisses de ce nom.		
CHATEAURENAUD, CHATELLENIE.	La paroisse de ce nom. S. Groux.	Fiefs de ce ressort qui avaient justice moyenne et basse. Les Deffends. Le Chêne Vert.	
<i>Jurisdiction du chapitre S. Pierre d'Angoulême.</i>			
L'Isle d'Espagnac. Soyaux. Puyroyen.	Anières. Fléac. Le village du Gond.	Rollit. La Tourette, dans La Cou- ronne.	Villars l'Orgueilleux, dans Trois Palis.
<i>Jurisdiction de l'abbaye de S. Cybard.</i>			
S. Cybard.	Nersac.	Frustifort.	Enclave de Roulet. Champmilon.

Jurisdictions royales et seigneuriales qui ressortissaient en la sénéchaussée et présidial d'Angoumois.

(SUITE.)

Jurisdiction de l'abbaye de la Couronne.

Le bourg de La Couronne. Hiersac.

Jurisdiction de l'abbaye de Bassac.

La petite ville de ce nom. S. Simon (en partie) .

Jurisdictions particulières ressortissantes à Angoulême.

Gondeville.	La Péruse (en partie).	Bessé.	La Tour du Luc (en Chazelle).
Mainxe (en partie).	Laplaud.	Brie (en partie).	Pont Roy (en Cers).
Moulineuf (part. de Bourg et de Mainxe).	Ambernac.	Champniers.	Dirac.
Garat (en partie).	Chantrezac.	Rouillet.	Le Lindoi.
S. Même et Grave.	Bayers.	Vindelle.	Rousines.
Lignères (en partie).	Ligné.	Les Gouffiers ou Malatrait (partie de Péreuil).	Vaux (en partie).
Juillac le Coq.	Poumaré (village d'Exideuil).	S. Germain (comprenant Pouillac et partie de Châtenet).	Fleurac (partie de Vaux).
Charinant et Juillaguet.	Palluad.	Genac (en partie).	Mazote.
Cireuil.	S. Nicolas de Peudry.	S. Severin de Parancelle.	La Nérole.
S. Saturnin.	Courgeac (en partie).		Maumont.
Suris.	S. Laurent de Belzagol (en partie).		Macqueville.
Roumazières ou le Peyras.			

CHAPITRE II.

Langage. — Limite des dialectes.

Le langage suit les races. La partie est et nord-est du département de la Charente étant occupée par des peuples Lémoviques et Pétrororiens d'origine, parle les dialectes romans du Limousin et du Périgord. La partie ouest étant d'origine Santone, parle français. En sortant du bassin de la Gironde pour entrer dans celui de la Charente, on voit disparaître les dialectes méridionaux. De même que cette langue du Midi (langue d'Oc), se subdivise en autant de dialectes particuliers qu'il y a de provinces et presque de districts dans chaque province, de même la langue du Nord, le français (langue d'Oil), a ses dialectes et ses sous-dialectes.

Pour ne parler que des dialectes français dans cette partie de l'ouest, nous nommerons le haut poitevin et le bas poitevin, l'aunisien, le saintongeais et l'angoumois. Au XVI^e siècle, les nuances entre ces différents dialectes étaient encore bien tranchées. Rabelais, dans le chapitre de Pantagruel intitulé : Comment Pantagruel rencontre une nauf¹ de voyageurs retournants du pays de Lanternois, distingue formellement le français de Touraine du français de Saintonge.

« Nous rallians avecques eulx, congneusmes
« qu'ils estoient François Xantongeois. Devisant
« et raisonnant ensemble, Pantagruel entendit,
« qu'ils venoient de Lanternois ². Dont eut nou-
« veau-accroissement d'allégresse. Aussi eut toute
« l'assemblée mesmement, nous enquestans du
« pays et meurs du peuple lanternier ³⁸. »

Corlieu est encore plus explicite en parlant du dialecte angoumois : « C'est la dernière des
« contrées de la France du costé de la Guiene où
« l'on parle françois, ayans les nations plus loin-
« taines chacune son adioint particulier, com-
« bien que le vieil langage engomoisin ne fust par
« pur françois : mais eust retenu beaucoup de
« termes des langues voisines, principalement du
« Limosin ². »

Un de nos compatriotes, qui s'est livré à l'étude de la linguistique, a fait sur la langue du pays des recherches fort curieuses. Il est parvenu à composer le dictionnaire des locutions particulières usitées dans l'Angoumois, et il est convaincu que ces vieux mots, restés encore dans le langage du peuple, sont les débris d'un idiome primitif, formé de la langue celtique et de la langue romaine après la conquête, idiome qui n'existe plus, mais qui aurait été parlé dans le pays.

Je n'avais d'abord regardé ce travail que comme un système ingénieux, et quoique j'eusse remarqué que le français vulgaire de l'Angoumois renferme beaucoup de locutions indigènes qu'on ne retrouve pas dans nos autres provinces de langue d'oïl, je m'expliquais ce fait par le voisinage des dialectes romans ; mais j'étais loin d'admettre que ces mots, isolés maintenant dans notre français campagnard, eussent appartenu à un dialecte de transition dont je n'avais pas trouvé jusque-là le moindre monument écrit.

Nos plus anciennes chartes sont en latin. Les chartes françaises, dont la date est la plus reculée, ne sont pas antérieures au XIII^e siècle. Je pris, parmi les plus remarquables, le testament de Guy de Lusignan, sire de Cognac et de Merpins. Écrit par un clerc selon l'usage, il devait me donner le langage de l'Angoumois à cette époque :

« Au nom dau Père et dau Fil et dau Saynt-
« Esperit. Amen. Ge Guy de Lesignen, sires de
« Compnac, en ma sane memoire et en ma bone
« conessence, establis et ordene mon derrier tes-
« tament et mon derrier devis en cette manere.
« Au comencement voyl et comant que ly execu-
« tor de cet mien testament tyengent et receivent
« et pregnent les rendes et les fruyes et les issues
« et les profies de ma tere. De ci que a tant que
« mes amandes soyent feytes et mes deptes payées
« et mes laysses acomplies entièrement. Premie-
« rement per la salu de l'ame mon segnor mon
« père et de la moye, je lays mil et cinc cens
« livres a la tere de outremer.... Encore lays a
« frere Guy de lordre daus freres menors mon
« frere cent sous, tant com il vivra, a payer cha-
« cun an pour ses vestures et pour ses autres be-
« soyns..... Et laysse a pouvres maynagiers et
« a pouvres puceles maries pour la salu de
« marme mil livres a payer et départir par les
« mayns de mes exequeurs, par enssi com il ve-
« ront que sera profies a la salu de marme, de ma
« tere de Compnac et de Bor et de la chatelanie
« de mon demeyne et de ma tere de Merpins et
« de la chatelanie de mon demeyne.... Encore
« voyl et cornant que mis héritages et mi bien
« tuyt viengent et retorgent à mon sire Hugues
« lou brun mon chier neveu, comte de la Marche
« et de Engoleme seignor de Fougères ³⁸..... »

En comparant ce document aux monuments nombreux de la langue française à la même époque, je trouvai qu'il avait avec eux une analogie frappante. J'étais surpris de ne rien voir de ce vieil langage engomoisin. Enfin j'eus le bonheur

de découvrir aux archives du royaume une charte du XIII^e siècle qui fit cesser mes incertitudes. C'est l'aveu que font au comte d'Angoulême Landry de Vilhonneur et Hermengiarde de Saint-André sa femme, de tout ce qu'ils possèdent à Angoulême et aux environs. Ils exceptent de leur hommage leur maison de ville dont ils donnent la confrontation, ce qui indique ou qu'elle relevait d'un autre fief ou qu'étant comprise dans la ville, elle participait à des franchises de commune et n'était pas dans la dépendance du comte. Mon problème était résolu ; j'avais trouvé ce dialecte qui formait transition entre celui du Nord et celui du Midi.

C'est un langage hybride qui conserve les désinences accentuées du roman, mais qui prend l'allure plus dégagée du français. Plusieurs mots latins s'y trouvent conservés : *salus*, *amor*, *villa honor*, *nos*, *vos*. L'a muet, terminaison de la plupart des mots des dialectes du Midi, n'est pas encore changé pour l'e muet. Les traces de l'influence romane sont visibles :

« A tos ceals qui hycetes letres veyront ne
« A tous ceux qui ces lettres verront et
« orront, Landrix de Vila honor chevaliers e
« entendront, Landry de Vilhonneur, chevalier et
« Hermengiarde de Saint-André, sa fema *salus*
« Hermengiarde de Saint-André, sa femme, salut
« e *amor*. Nos vos fazom a savoer que nos avom
« et amour. Nous vcus faisons savoir que nous avons
« et tenom de nostre sire le comte de Engo-
« et tenons de notre sire le comte d'Angou-
« lesma tot tant que nos avom et tenom en la
« lême tout ce que nous avons et tenons en la
« vila de Angolesma e denviron, san nostres
« ville d'Angoulême et aux environs, excepté notre
« meysons en que nos estom. Ce est a savoer
« maison dans laquelle nous sommes. C'est à savoir

« des la meyson Johan le Faura enduche a la
« depuis la maison de Jean le Faure jusqu'à la
« meyson Peyra de Lohent. Et tenom e avom
« maison de Pérette de Lohent. Et nous tenons et avons
« deu davant dich comte tot tant que nos avom
« du susdit comte tout ce que nous avons
« e tenom des Engolesma duche que a saint
« et tenons depuis Angoulême jusqu'à saint
« Geneys de las Molieres. E tot tant que nos
« Genys des Molières. Et tout ce que nous
« tenom e avom des Narsac enduche a Engo-
« tenons et avons depuis Narsac jusqu'à Angou-
« lesma, a homanage plan e cinq sous de achapt.
« lême, à hommage plein et cinq sous d'achatement.
« E por quoy ce sia plus ferme e plus estant, nos
« Et pour que ce soit plus ferme et plus durable, nous
« avom done a mon sire le comte de Engolesma
« avons donné à mon sire le comte d'Angoulême
« hycetes presenz letres selehees de nostres
« ces présentes lettres scellées de notre
« sehal. E ce fu done le samadi davant le mey
« sceau. Et ce fut donné le samedi avant la mi-
« quaresma en lencarnacion de nostre Segnhor
« carême de l'Incarnation de notre Seigneur
« mil e deus cens e septante anz ³⁹. »
« l'an mil et deux cent et soixante et dix. »

Cette première découverte était pour moi du plus haut intérêt. Je poursuivis mes recherches et je trouvai dans un des cartulaires de l'abbaye de Saint-Cybard une charte où l'influence romane était encore plus prononcée. Les Rampnou de Narsac confirment la vente faite à Rampnou Masoier du quart de la dîme du mas de Verlène, à Saint-Médard, près de Barbezieux :

« A tous ceus qui verran equesta charta,
« A tous ceux qui verront cette charte,
« Arnauz Rampnou de Narecac et Rampnou de
« Arnaud Rampnou de Narsac et Rampnou de
« Narecac, soz faira, saluz et paz. Nos vos fazem
« Narsac, son frère, salut et paix. Nous vous faisons
« assaber que Arnauz Masoyers de Verlana, fillz
« savoir que Arnaud Masoyer de Verlène, fils
« deu Rampnou Masoyer qui fut, ha et te et
« de Rampnou Masoyer défunt, a et tient et
« deven tenir eu et ssues her durablement de
« doit tenir lui et ses hoirs à toujours de
« nos et de nostres herz la quarta part de la
« nous et de nos hoirs le quart de la
« diema deu mas de Verlana eu la parroisi de
« dîme du mas de Verlène dans la paroisse de
« Sanht-Méart, ha sieis deniers dobliez que eu
« Saint-Médard, à six deniers d'oblies que lui
« et ssues her deven redra durablement a nos et
« et ses hoirs doivent rendre à toujours à nous et
« a nostrez herz a chaqua an dinz loptava de la
« à nos hoirs chaque année dans l'octave de la
« festa de Sanht-Micheu, et fazem assaber que
« fête de Saint-Michel ; et nous faisons savoir que
« nos avem outreiat et confermat durablement ou
« nous avons accordé et confirmé à toujours au
« dich Arnaut Masoyer la venda que en ⁴⁰ Peira
« dit Arnaud Masoyer la vente que Pérette
« de Vibrac, nostra serorgez, fit ou dich
« de Vibrac, notre belle-sœur, fit au dit
« Rampnou Masoyer qui fut, de la quarta part
« Rampnou Masoyer défunt, du quart
« de la dicha diema et navem agut et receubut
« de ladite dîme et avons eu et reçu
« la venda et loutrei et los drechurages que nos

« la vente, les lots et les droits que nous
« deviam aver de la venda de la dicha diema, et
« devions avoir de la vente de ladite dîme, et
« avem promez ou dich Arnaut Masoyer agarir
« avons promis audit Arnaud Masoyer garantir
« durablement eissy cum drechz ez la quarta part
« à toujours ainsi que droit est le quart
« de la dicha diema. En testimoni de vertat nos
« de ladite dîme En témoignage de vérité nous
« leu avem donat equesta chartra seilada deu seu
« lui avons donné cette charte scellée du scel
« mossenhor en Robbert, ondrabla abat de Sanht-
« de monseigneur Robert, vénérable abbé de Saint-
« Chibart Dengolesma, decui senhoria noz
« Cybard d'Angoulême, de la seigneurie duquel nous
« avem et tenem lo drechurage que nos avem
« avons et tenons le droit que nous avons
« sopra la diecha diema. Loquauz dichz abbaz i
« sur ladite dîme. Lequel dit abbé a
« pouset son seu a la nostra preieri san son
« posé son scel à notre prière sauf son
« drechurage et sa senhoria et loutrui drech.
« droit et sa seigneurie et le droit d'autrui.
« Eycco fut fach lan de lencarnacio Jhuz Crist
« Ce fut fait l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ
« mil et dos cens et seyssanta, lo dielus avant
« mil deux cent soixante, le lundi avant
« la festa de tos sanhz ⁴¹. »
« la fête de la Toussaint. »

Il fallait conclure de ces deux chartes qu'au XIII^e siècle, dans l'Angoumois, à Angoulême, à Narsac, en deçà des limites actuelles des langues romanes, un dialecte de transition avait été la langue dominante⁴².

La lecture des poésies des troubadours ne laissa plus le moindre doute dans mon esprit sur l'existence de ce vieil langage. Je vis clairement que la langue romane avait été la langue noble, la langue du bon ton du monde féodal ; c'était celle des seigneurs et des châtelaines. Je trouvai qu'à l'époque où les institutions de la chevalerie étaient dans tout leur éclat, l'Angoumois avait ses cours d'amour, ses cours du Puy, rendez-vous brillant des gentilshommes, des dames, des poètes du temps. Tous les vers qui s'y chantaient étaient en langue romane. Les dames qui formaient le jury de ces assises galantes, de retour dans la solitude des castels, chantaient ces poésies gracieuses.

Nous avons encore les sirventes romans de Richard de Barbezieux, notre troubadour, « pau-
« vre vavasseur, dit le manuscrit traduit par
« Sainte-Palaye, mais bon chevalier d'armes et
« de belle figure, qui chantait bien, faisait de
« bons vers et de jolies chansons ⁴³. » Guillaume, comte de Poitiers, écrivait aussi ses vers en langue romane ; et l'on sait la prodigieuse puissance des chants de Bertrand de Born qui, de son château d'Hautefort, remuait une noblesse ardente ne respirant que les combats. Les paroles du Tyrtée du Midi volaient de donjon en donjon et soulevaient le Quercy, le Périgord, l'Angoumois, le Poitou, la Bretagne et toute cette Gaule méridionale qui s'étendait jusqu'à la Loire.

Comment concevoir le succès de ces chants, si la langue dans laquelle ils sont publiés n'eût pas été la langue des populations que le fougueux troubadour appelait aux armes ?

Toutefois cet idiome vacillant trahit son origine ; on voit qu'il cherche à se fixer. Langage de transition, il mourra et fera place au français moderne. Dans la lutte des deux langues, celle du Nord sera victorieuse ; mais celle du Midi

sera inviolablement conservée par les peuples voisins qui nous sont antipathiques de race, de génie, d'habitudes.

Les fragments d'Élie Vinet ⁴⁴, de François Corlieu, d'André Thevet, qui se trouvent dans cet ouvrage, indiqueront l'état du langage au XVI^e siècle. Ce style, qui a vieilli, est néanmoins plein de grâce : il donne, surtout aux chroniques, une naïveté de description dont le charme nous attache. A part quelques locutions particulières au pays, surtout dans Élie Vinet, on voit que le style de nos écrivains d'Angoumois est le même que celui des auteurs du temps.

Je pourrais donner de nombreux monuments de la langue romane parlée dans l'est du département. Les cartulaires périgourdins renferment une foule de chartes écrites au moyen âge dans la langue vulgaire ⁴⁵. Je citerai seulement un passage du registre de comptes intitulé : Recettes de la prévôté d'Aubeterre de l'an mil trois cent cinquante et un. Cette citation renferme un document historique ; elle nous apprend que la guerre et la mortalité arrêtaient la perception des revenus du comté d'Angoulême :

« Item de la Bayllia de Guill. de Boys de
« Item de la baillette de Guillaume de Bois de
« Moncauhat you no ne ay re agut, fors que taut
« Moncauhat je n'ai rien eu, si ce n'est tout
« que you ai Troubat Aubeterre taut de la sua
« ce que j'ai trouvé à Aubeterre de tous ses
« chauzes qui sont estades vendudes XV livres
« meubles qui ont été vendus quinze livres
« mon. corenz. Autra chausa no ne as pogut
« monnaie courante. Autre chose n'ai pu
« aver ni trobar de sos bes. Et plus quel si par
« avoir ni trouver de son bien. De plus par
« falta de la gerra et de la mortalitat et ne
« faute de la guerre et de la mortalité je ne
« pot recobrer ni aver de las rendas qui sont
« puis recouvrer ni avoir les rentes qui sont

« degudas à moss. lo comte ⁴⁶. »

« dues à monseigneur le comte. »

Ce peu de lignes suffit pour montrer que le dialecte dans lequel elles sont écrites est encore celui des populations qui habitent les versants de la Dronne et de la Lizonne, et les bassins de la Tardouère et du Bandiat ⁴⁷.

Le dialecte parlé dans l'arrondissement de Confolens diffère peu de celui du Limousin, si ce n'est par l'accent et par quelques mots particuliers. Il existe de ce dialecte des monuments pleins d'intérêt que nous pouvons indiquer. Les fables de Foucaud sont un chef d'oeuvre littéraire qui transmettra la gloire d'un de ces idiomes méridionaux destinés à se perdre un jour dans la langue reine⁴⁸.

Avant de donner la limite des dialectes, je dois dire quelques mots sur les dénominations des principales localités de l'Angoumois. Quoique la science des étymologies arrive difficilement à des découvertes positives, cependant l'étude des idiomes celtiques permet aujourd'hui de donner aux conjectures sur l'explication des noms plus de valeur que dans un temps où l'euphonie seule était consultée.

Noms celtiques. Un grand nombre de villes et de bourgades de l'Angoumois ont conservé leur nom primitif. Presque toujours ce nom est terminé en ac, suffixe gaélique, comme on sait, qui a son corrélatif dans l'ek ou ec des Bretons. Cette terminaison était d'un usage universel dans les Gaulas ⁴⁹ ; et même après la conquête, les Romains, qui avaient leurs suffixes acus, acum, ne trouvèrent aucune étrangeté à cette terminaison et se contentèrent de la latiniser. Le tableau que j'ai donné plus haut met en regard des noms modernes les dénominations celtiques et latines. On verra en le lisant que près du tiers des noms de lieux ont cette origine. Il est même arrivé quelquefois que les Romains ont donné eux-mêmes cette terminaison à des noms de nouvelles localités. On a pour

exemple la villa de Sidoine Apollinaire, nommée Avitacum, du nom de l'empereur Avitus, son beau-père ⁵⁰, Martiniacum, Antoniacum, noms évidemment latins par leur radical, et rendus celtiques par la terminaison. Quelques-uns ont pris la terminaison bretonne : Ruffec, Ruffiacum, Aisecq, Chassiecq ; d'autres l'ont changée pour des équivalents : ay, ey, é y, Paizay, Londigny, etc⁵¹.

Noms latins. Après les dénominations celtiques, les plus fréquentes sont latines. La terminaison villa a formé beaucoup de noms qu'on peut voir dans le tableau des localités. Ces noms se trouvent particulièrement dans l'ouest du département, et dans le rayon du canton fertile auquel les Romains avaient donné le nom de Campania, et qu'on appelle encore la Champagne. Les Gallo-Romains de la Saintonge avaient construit une multitude de villas dans cette délicieuse contrée. Peut-être même plusieurs terres furent-elles concédées à des colons qui défrichèrent des terrains jusqu'alors incultes, et donnèrent des noms latins à ces nouveaux établissements.

Quant à l'étymologie d'Angoulême, beaucoup de nos écrivains s'y sont exercés, et jusqu'à ce jour toutes leurs conjectures n'ont rien produit de bien satisfaisant. Je ne chercherai pas à faire mieux ; seulement je mettrai le lecteur à même de trancher la question, en la posant avec netteté et sur les données vulgaires de la linguistique.

Angoulême, comme la plupart des villes de France, tire son nom des habitants du pays, appelés Ecolismenses, comme Paris tire le sien des Parisii, Poitiers des Pictavi, Périgueux des Petrocorii, etc. Ecolisma est probablement son nom le plus ancien ⁵². Il n'y a pas encore longtemps qu'on écrivait Engolesme qui conserve tout l'élément syllabique du latin Ecolisma. Plus tard, beaucoup de variantes ont été émises : Inculisma ⁵³, Ecolesma⁵⁴, Iculisna ⁵⁵, Etolisna ⁵⁶, Ecolesina ⁵⁷. Cependant la forme la plus commune est Engolisma et Iculisma. En supprimant le

suffixe isma ou esma qui se trouve invariablement dans toutes ces formes, il reste pour radical : Engol, Ecol ou Icul. Le suffixe esma ou isma, esme ou ême, n'est pas spécial à Angoulême ; il se trouve dans Solême, célèbre abbaye de bénédictins et dans Voulême, bourg du Poitou, sur les bords de la Charente, à la limite de l'arrondissement de Ruffec. Ces noms s'écrivaient, il y a peu de temps, Solesme, Voulesme. Il y a encore Moulisme, en Poitou, qui a le suffixe d'Ecolisma. Je pense donc qu'au lieu de chercher l'étymologie d'Angoulême dans la petite rivière d'Anguienne, comme André Thevet, ou dans le rapprochement euphonique de ces mots in collis nû (pour altâ, sous-entendu parte), sur la partie haute de la colline, comme Desbrandes ⁵⁸, il faut demander aux racines celtiques le sens du radical Engol, Ecol ou Icul, et chercher dans les terminaisons des nombreux dialectes de cette même langue le suffixe isma ou esma. Le radical d'Angoulême se trouve encore dans Angoulin, localité autrefois importante de la Saintonge, sur le littoral de l'Océan où venait probablement aboutir une des grandes voies romaines données par la Table Théodosienne, qui, partant de Limoges (Augustoritum), traversaient l'Angoumois et la Saintonge de l'est à l'ouest. Je laisse maintenant aux habiles ce petit problème d'étymologie ; c'est avoir fait un pas que d'avoir trouvé les données à l'aide desquelles on peut parvenir à le résoudre.

Limite des dialectes. La limite qui sépare les pays de langue d'oc de ceux de langue d'oïl commence dans le département de la Charente, en partant du midi, entre les communes de Bazac et d'Essards, passe près de Saint-Martial-de-Coulouges, suit les hauteurs qui séparent le versant de la Lizonne de celui de la Tude jusqu'à Chavenac et Juillaguet. Elle se dirige ensuite entre Charment et Magnac, entre Fouquebrune et Villars, entre Dirac et Dignac, entre Garat et Bouex, jusqu'à la forêt de la

Braconne qui est toute de pays de langue d'oc. En quittant la forêt, la ligne passe entre Jauldes et Agris, entre Coulgens et la Rochette, entre Sainte-Colombe et Saint-Mary, entre Valence et la Tâche, entre Ventouze et Cellefroin, entre Saint-Gourçon et Chassiecq, entre Saint-Gervais et Champagne-Mouton, entre Benays et Alloue, et sort du département entre Chatain et Pleuville. Cette limite est nettement tranchée dans toute l'étendue du département, au point que les communes qui parlent français ont presque le purisme du langage. Charment, Fouquebrune, Brie, Jauldes, Coulgens, Sainte-Colombe, Valence, qui composent la lisière de l'Angoumois français, sont des localités singulièrement remarquables sous ce point de vue ; et ce qui ne l'est pas moins c'est que la tenue individuelle, les habitudes domestiques, le genre d'idées sociales et religieuses annoncent évidemment un changement de race dont le changement d'idiome était déjà l'indice.

On peut suivre cette limite des dialectes sur la carte monumentale ; elle trace une ligne ondulée du sud au nord, légèrement obliquée vers le nord-est.

CHAPITRE III.

Droit coutumier de l'Angoumois.

Les anciens jurisconsultes n'avaient donné sur l'origine des coutumes que des conjectures plus ou moins ingénieuses. C'est à la philosophie de l'histoire qu'il était réservé de jeter sur ce sujet une plus vive lumière. Un de nos compatriotes, M. Laferrière, dans son Histoire du Droit Français, a résolu la question avec une originalité de talent et une profondeur de vue qui le placent bien haut parmi nos historiens jurisconsultes.

Il établit⁵⁹ que les coutumes ont leur source primitive et générale dans la féodalité ; qu'elles en sont le droit civil. Il donne les preuves historiques qu'avant l'époque féodale, nos coutumes n'existaient pas. Les peuples avaient leurs lois connues qu'on appelait loi Salique, loi Ripuaire, loi Gombette, loi Romaine ; ce n'est qu'au moment où la féodalité devient l'institution dominante, au neuvième siècle, que les coutumes locales s'établissent ; pour peu qu'on les étudie, on verra bien évidemment qu'à part quelques vestiges des mœurs et des lois romaines et germaniques, elles n'ont aucun rapport avec les lois barbares et la loi romaine, seules connues avant l'époque féodale⁶⁰.

L'Angoumois, étant une des provinces où la féodalité avait pris les plus profondes racines, devait être pays de droit coutumier. Aujourd'hui que le droit commun retient dans un cercle inflexible toutes les classes de citoyens et assure à tous les mêmes prérogatives en imposant à tous les mêmes charges, en présence de ce triomphe de l'équité et de la raison générale qui a coûté plusieurs siècles de lutte

contre l'esprit de privilège, on n'étudie pas sans un vif sentiment de plaisir cette immense organisation féodale qui enveloppait le monde comme d'un réseau.

Nos coutumes d'Angoumois donnent donc maintenant leur page à l'histoire du passé. Elles ont réglé les plus précieux intérêts de la vie de nos pères, elles nous retracent toute leur existence. Les commentateurs de ce droit coutumier ne se doutaient pas que leurs curieuses annotations étaient pour l'avenir de beaux documents historiques, et que d'obscurs jurisconsultes nous transmettraient le tableau fidèle de l'époque la plus singulière qui se soit produite dans la vie des peuples.

La Coutume d'Angoumois fut publiée en 1514⁶¹, en même temps que celle de la Rochelle et du Poitou, en présence des membres des trois états du pays dont les noms sont mentionnés au procès-verbal. Avant qu'elle eût été écrite, s'il se trouvait de l'obscurité dans quelque point, la cour ordonnait qu'on informât de l'usage par Turbes ; c'était une espèce d'enquête sur le sens de la loi. « On faisait ouïr, dit Vigier, dix té-

« moins pour chaque turbe, et il falloit au moins

« deux turbes pour faire une preuve complète ⁶². »

La coutume ⁶³ est partagée en dix titres qui comprennent cent vingt et un articles. Ce petit code pourrait se renfermer dans quelques pages et nous donnerait bonne idée du vieux temps, s'il était vrai que les peuples les plus heureux soient ceux qui ont les lois les moins nombreuses : *Pessimæ respublicæ plurimæ leges*.

Le titre I De la distinction des juridictions, haute, moyenne, basse et foncière peut être regardé, dans la coutume, comme le code féodal particulier.

La rudesse féodale paraît dans les premiers articles ⁶⁴ ; c'est la déclaration du droit de la force : privilège du château ou de la forteresse, fourches patibulaires pour pendre et exécuter malfaiteurs, et séels à contrats. Triple

puissance qui enchaîne l'homme dans la vie politique, civile et privée.

« Les seigneurs, dit Vigier, sont fondés d'a-
« voir chasteau et chastellenie qui est le territoire
« sujet à la justice dans toutes les dépendances
« du chasteau, auquel comme au chef et manoir
« principal du fief réside l'honneur de la domi-
« nation du seigneur. » Ce qui a fait dire à notre
célèbre jurisconsulte Jean Favre « : Nos barons
« dominant dans leurs terres comme des empe-
« reurs, nostri barones quasi imperatores in suis ter-
« ris dominantur ⁶⁵. »

Vigier ajoute « : Le chasteau estant une place
« d'honneur et de seureté est tellement propre
« aux seigneurs qui ont fief de dignité, que leurs
« vassaux et rentiers n'ont pas le pouvoir d'y bas-
« tir d'autres chasteaux et forteresses sans le con-
« sentement de leur seigneur ⁶⁶. Pour cette raison
« ces mesmes seigneurs peuvent contraindre
« leurs sujets et tenanciers à la garde de leurs
« chasteaux en temps de guerre, parce qu'ils ont
« accoutumé d'y retirer leurs personnes et leurs
« meubles. »

Quant à la justice, elle était la propriété des seigneurs, elle leur était patrimoniale ainsi que le fief auquel elle était annexée. Toutefois ces dignités féodales, cette justice n'étaient nullement attachées à la personne ; elles étaient inhérentes au fief. Le château vendu avec ses appartenances et ses dépendances, les dignités et la justice passaient à l'acquéreur.

Les sceaux à contrats emportant la faculté de créer des notaires appartenaient aux seigneurs. Ceux-ci faisaient des notaires pour la garde de leurs sceaux et la réception des contrats et des autres actes. La coutume réservait cette faculté aux seigneurs comme étant une dépendance de leur

domaine et de la propriété de leur justice. Le roi ne pouvait pas créer de notaires dans leurs terres, mais seulement dans les villes et les domaines de la dépendance de la couronne. Plusieurs arrêts donnés à la poursuite des seigneurs d'Angoumois ⁶⁷ interdisaient aux notaires royaux d'instrumenter dans les terres des seigneurs.

Outre cette puissance, les seigneurs avaient le privilège du retrait féodal. Le vassal ne pouvait aliéner et porter à des étrangers aucun fonds sans que le seigneur prélevât un droit appelé ventes et honneurs ; et, en cas d'aliénation, il lui était permis de reprendre pour lui-même l'objet vendu ⁶⁸.

Tous les domaines et les fonds de terre étaient tenus sous un devoir noble ou roturier⁶⁹ ; s'il se trouvait dans le fief et le territoire d'un seigneur des terres possédées sans redevance noble ou roturière, on y pouvait imposer un nouveau devoir ⁷⁰. Le franc aleu, c'est-à-dire le domaine exempt de tout devoir, était inconnu en Angoumois, où il n'y avait pas de terres allodiales. Il n'y avait d'exception que pour quelques églises qui par possession ancienne avaient terres en franc aleu ou franche aumône.

Le principal devoir noble était l'hommage ; il se rendait par le vassal au seigneur : le vassal mettait genou en terre, nu-tête, sans épée ni éperons, et disait à son seigneur qu'il lui faisait la foi et l'hommage qu'il était tenu faire à cause du fief mouvant de lui, lui déclarant à quel titre il possédait cefief. « C'étoit, dit Vigier, la forme ordinaire observée en Angoumois, principalement contre les vassaux réfractaires et qui ne se tiennent pas en leur devoir ; car autrement la facilité et la bonté des seigneurs se contente d'un hommage par escript, sans autre solennité des vassaux qui ne sont en aversion et qui offrent volontairement leurs devoirs ⁷¹. »

Les devoirs roturiers étaient le cens, les rentes directes, les agriers, les terrages, les complants, les béans et corvées⁷². Les agriers, les terrages et les complants consistaient dans une portion des fruits des champs ensemencés et des vignes. Les cens, les rentes directes et les béans étaient une quantité assurée et immuable de blé, d'argent et d'autres espèces, déterminée par l'acte d'arrentement. Les tenanciers devaient porter leurs devoirs et les payer solidairement lorsqu'ils étaient plusieurs teneurs sous même bail.

Le vassal devait donner à son seigneur de fief une déclaration des domaines qu'il tenait de lui ; cette déclaration s'appelait aveu et dénombrement. A défaut de cette déclaration, le seigneur pouvait saisir le fief et en garder les fruits, jusqu'à ce que l'hommage en fût fait ; mais jamais le fief ne pouvait être perdu pour le vassal. La confiscation n'avait pas lieu en Angoumois. Ce fut un privilège concédé par le roi Jean aux peuples d'Aquitaine, par lettres patentes du 15 mai 1335.

Celui qui avait fief tenu noblement, avec juridiction exercée, pouvait entretenir ou ériger four et moulin bannier, et contraindre les hommes couchans et levans en sa dite juridiction, au dedans de la banlieue à laquelle il a juridiction exercée, d'apporter ou d'envoyer moudre les blés et les grains audit moulin bannier et de faire cuire leur pain audit four (art. XXIX) ; il prélevait le seizième pour droit de mouture (art. XXXI) ; le droit de fournage était également le seizième de la pâte.

Le titre II de la coutume règle tout ce qui regarde les notaires. Elle déclare de nulle valeur les contrats passés par les notaires de cour d'Église (art. XXXIX). C'était au déclin du moyen âge ; alors on se méfiait de l'Église ; elle avait trop retenu des choses temporelles où elle avait pu mettre la main : les juristes s'entendaient avec la royauté et les grands pour restreindre sa puissance et diminuer ses

privilèges. Cette lutte curieuse apparaît à toutes les pages de notre histoire ; elle est surtout le mot de l'énigme de ces guerres civiles dont la religion était le prétexte, mais dont l'intérêt fut le mobile.

Le titre III traite de la communauté des biens. Il autorise (art. XLI) les sociétés taisibles, qui furent un adoucissement au joug féodal, et dont nous parlerons au chapitre de l'histoire populaire ⁷³.

Je ne dois pas oublier de mentionner que, selon la coutume d'Angoumois (art. XLIX), toute personne, qu'elle eût des enfants ou non, pouvait donner à un étranger tous ses meubles, acquêts et le tiers de ses propres. A défaut de propres, les acquêts en tenaient lieu, et à défaut d'acquêts, les meubles. Quant aux parents, celui qui aurait voulu gratifier quelqu'un d'eux en particulier ne le pouvait pas, s'il n'avait que des biens-fonds ; à sa mort ses biens étaient divisés entre ses héritiers par égales portions.

Le titre VI règle le douaire. La femme noble a pour douaire la tierce partie des héritages de son feu mari.

« Certaines coutumes n'établirent le
« douaire qu'en faveur des femmes nobles, telles
« la coutume d'Angoulême et celle de Saintonge,
« qui, toujours ouvertes largement aux privilè-
« ges de noblesse, constituaient la femme noble
« douairière du tiers des biens nobles appartenant
« au mari ; mais quant aux roturiers, la
« disposition de la coutume d'Angoumois
« (art. XLVII) mérite d'être remarquée. Elle ne
« donne droit au douaire, à la femme roturière,
« qu'en cas de renonciation à la communauté.
« Alors elle est supposée n'avoir pas trouvé de
« moyen d'existence dans sa part des profits de
« la communauté. C'est une conséquence du
« principe qui a fondé la coutume du douaire ⁷⁴. »

La veuve d'un noble perdait son douaire par son convol avec un roturier.

Par le titre VII des successions, partage égal entre roturiers dans les successions, même entre nobles pour héritages roturièrement tenus.

Le droit d'aînesse est dénié au roturier.

Ce droit se compose, pour les nobles, du chastel ou du manoir principal avec préclôtures, fuie, garenne, four et moulin à ban ; en outre, par précipu et avantage le quint du revenu de ladite succession, et sa part contingente dans le reste de la succession (art. LXXXIX).

Contrairement à plusieurs coutumes, celle d'Angoumois et des pays voisins, Poitou et Saintonge, donne le droit d'aînesse à la fille aînée des saccédans, quand il n'y a pas hoir masle ou qui le représente (art. LXXXVIII).

Telles sont les principales dispositions du droit coutumier de l'ancienne province d'Angoumois. La démarcation des dialectes et des races a été en même temps celle du droit. Le Limousin et le Périgord, pays de langue d'oc, suivaient le droit romain, et s'appelaient pays de droit écrit ; le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, pays de langue d'oïl, placés sous le régime des coutumes, s'appelaient pays de droit coutumier.

Mais il y a à faire une remarque bien importante : quand on veut juger du droit féodal, dans les époques reculées où les coutumes avaient, pour ainsi dire, leur première et rude écorce, il faut se rappeler que leur texte a été modifié, adouci par les légistes chargés, sous Louis XII, de leur rédaction. Il devra donc toujours être compris dans le sens le plus restreint, le plus rigoureux, lorsqu'on voudra se faire une idée vraie de ce vaste ensemble de droits sévères, de devoirs imposés par la force, qui constituaient la société au moyen âge.

J'ai indiqué les plus importantes dispositions du code féodal, parce qu'elles se lient à l'étude de nos monuments. Le plus petit manoir nous rappellera le fief ; le seigneur se

montrera près de sa tourelle, au moins de son pigeonnier. Les restes d'une porte crénelée, ou les pièces d'une vieille girouette féodale seront l'enseigne de la puissance tombée du suzerain des champs. Et quand l'homme de peine nous dira qu'il est sous la main de tel propriétaire, nous verrons dans cette humble parole du pauvre bordier les dernières traces de l'exploitation de l'homme par l'homme que la civilisation antique n'avait pas su proscrire, et que, du reste, on ramènera toujours sous des formes différentes, tant que la doctrine évangélique ne forcera pas les consciences à la pratique rigoureuse de la charité et de la justice, vertus fondamentales que le divin législateur a proclamées pour le bonheur de l'humanité, et sans lesquelles, dans le monde, l'égalité ne sera jamais qu'un mot, et la liberté qu'un rêve.

LIVRE III.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES FAITS.

CHAPITRE I.

Histoire politique.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — Depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'aux comtes héréditaires de l'Angoumois.

Avant J.-C. 52. Gaule subjuguée par les Romains.	Après J.-C. 732. Invasion des Sarrasins et leur défaite par Charles Martel.
Après J.-C. 419. Possession de l'Angoumois par les Visigoths.	765. Murailles d'Angoulême rasées par Vaifer, duc d'Aquitaine.
508. Prise d'Angoulême par Clovis.	778. Premier passage de Charlemagne à Angoulême.
550? Maraquier, comte d'Angoulême.	781. Second passage de Charlemagne à Angoulême.
576. Bataille livrée près d'Angoulême, où périt Théodebert, fils de Chilpéric.	820? Ithier, ou Rhotaire, comte d'Angoulême.
578? Nantin, comte d'Angoulême, neveu de Maraquier.	845. Angoulême pris et saccagé par les Normands.
... Ramnulphe, comte d'Angoulême, du temps de S. Cybard.	848. Turpion, comte d'Angoulême.
	863. Emenon ou Munon, comte de Poitiers et ensuite d'Angoulême, frère de Turpion ¹ .

L'histoire des peuples de la Gaule, dans les temps reculés, est très-obscur. A peine quelques traits échappés çà et là aux écrivains de l'antiquité nous rappellent leurs noms et le rôle plus ou moins important qu'ils ont joué dans les guerres que Rome se croyait appelée à faire à toutes les nations du monde. Les destinées des Ecolimiens disparaissent dans cette nuit silencieuse du passé. Séparés des Santons au moment où leur pays devient une cité, nous les voyons incorporés à l'empire et subir la loi commune au reste de la Gaule. Toutefois les monuments de la stratégie antique, qu'on rencontre à chaque pas, attestent que notre contrée a été bien des fois le théâtre d'événements graves, de luttes sanglantes. Trois grandes voies romaines qui la traversent de l'est à l'ouest, dix-sept camps retranchés ou stations militaires, un grand nombre de tumulus, des

élévations irrégulières de terrain qui ont dû recouvrir les restes des vaincus, sont l'histoire toujours vivante de ces longues guerres où Rome déploya vainement sa merveilleuse tactique contre les masses toujours renaissantes des Barbares.

Jusqu'au sixième siècle, à part la cession de l'Aquitaine faite par Honorius aux Visigoths, il n'y a pas d'événement politique auquel les Ecolimiens paraissent prendre part. C'est au moment de l'invasion germanique, en présence de l'armée victorieuse de Clovis, qu'Angoulême paraît pour la première fois dans l'histoire.

Les Francs, ces nouveaux venus dans le partage des lambeaux de l'empire, souvent refoulés au-delà du Rhin, s'étaient enfin fixés dans le nord des Gaules. Peu à peu, ils avaient poussé leurs conquêtes ; il était réservé à Clovis de les étendre jusqu'aux Pyrénées. La conversion du roi franc au christianisme fut le fait immense qui détermina l'avenir de notre patrie. Pendant que l'arianisme était partout, que les évêques catholiques tremblaient pour la foi et redoutaient plus les ariens que les Barbares, l'Église appela de tous ses vœux le néophyte de Reims, comme un enfant qui devait protéger sa mère. Elle ne put voir qu'un libérateur dans le Sicambre qui avait courbé la tête devant saint Remy. D'ailleurs la politique du Barbare gagnait trop à la protection des évêques pour qu'il ne se déclarât pas leur défenseur.

Lorsque l'habile conquérant porta ses vues sur le midi et convoita cette riche monarchie des Visigoths, l'Église orthodoxe poussa un cri de joie. Elle pressentit les heureuses conséquences de l'unité des Gaules sous un chef que Clotilde, comme un ange inspirateur, retiendrait toujours dans la foi. Après la défaite d'Alaric II dans les champs de Vouillé, Clovis, arrivé aux pieds de nos remparts, craignit d'être arrêté trop longtemps au siège d'une place que son admirable position semblait rendre imprenable ; il préféra se jeter dans le Midi, où il s'assura

des places fortes, et principalement de Toulouse, capitale des Visigoths.

Le Chevelu, avec son armée victorieuse, vint investir Angoulême qu'il prit d'assaut au moyen d'une brèche formée par un éboulement des remparts. Après avoir mis à l'épée les Gots qu'il trouva dedans, son premiersoin fut pour l'Église. Il chassa l'évêque et les prêtres ariens ; il fit élire pour évêque Aptonius, son chapelain, acquittant ainsi fidèlement la dette qu'il avait contractée envers l'Église. Aussi, à son tour, s'est-elle montrée reconnaissante, même pour sa mémoire. Dans les vieilles chroniques, elle a fait comme une épopée pour chanter sa délivrance : elle a vu les remparts s'écroulant miraculeusement devant le vainqueur. L'Église avait le droit de faire de Clovis un héros ; seule alors elle tenait la plume et pouvait dispenser la gloire⁷⁶.

Toutefois, l'histoire ne le dissimule pas, Clovis n'était qu'un Barbare. Ce Sicambre n'avait pas été tellement adouci par l'eau de son baptême qu'il ne commît plusieurs cruautés indignes d'un roi chrétien. Ce fut bien pis sous ses enfants : le royaume, par la loi des partages, fut livré à la plus sanglante anarchie. Ces Mérovingiens se font la guerre entre frères, se tuent, massacrent de tendres enfants et s'abandonnent aux excès d'une politique farouche qui ne connaît que le glaive.

Les peuples du Midi, dont quelques uns, et particulièrement les Arvernes, avaient puissamment soutenu Alaric II contre les Francs, reconnurent bientôt qu'ils avaient peu gagné à changer de maîtres. Aussi les voyons-nous saisir toutes les occasions qui se présentent de se soulever, afin de s'assurer leur nationalité. L'Angoumois fut souvent le théâtre de ces luttes qui ne s'arrêtent qu'à Charlemagne.

Dans le partage du royaume, à la mort de Clotaire, entre Charibert, Chilpéric, Sigebert et Contran, Charibert eut

pour sa part le royaume de Paris et l'Aquitaine. Charibert mourut après neuf ans de paisible possession de l'Aquitaine ; Contran, à qui cette province échut dans le partage des États de son frère, la céda à Sigebert ; mais Chilpéric jaloux courut sus à Sigebert, et lui enleva, entre autres, l'Angoumois, la Saintonge et le Poitou. L'armée de Chilpéric était commandée par son fils Théodebert qui s'était fortifié dans Angoulême. Gondegisile et Bertran Bosson, chefs de l'armée de Sigebert, s'avancèrent contre Théodebert. La rencontre eut lieu entre Saint-Amand de Boixe et la Charente. L'armée de Sigebert fut victorieuse ; Théodebert tomba dans la mêlée et son corps fut dépouillé après le combat ; mais un seigneur, nommé Arnulphe, l'ayant reconnu, le fit transporter honorablement à Angoulême où il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, selon quelques-uns, ou à Saint-Cybard, selon Adémar de Chabanais⁷⁷.

La guerre se renouvela en Aquitaine après la mort de Chilpéric (587). Les grands du Midi appelèrent de Constantinople un Gondoald qui se disait fils du premier Chlotaire, et le proclamèrent roi d'Aquitaine. Plusieurs villes, Bordeaux, Cahors, lui ouvrirent leurs portes ; l'évêque et les habitants d'Angoulême le reçurent avec honneur⁷⁸. Il se soutint quelque temps par l'influence des grands qui lui avaient décerné la royauté ; mais ces hommes inconstants, de courage legier et peu durable, ne tardèrent pas à l'abandonner. Cerné dans Comminges, sa dernière retraite, il fut livré par eux, mis hors de la ville et tué d'un coup de pierre sous les remparts⁷⁹.

La lutte se réveille bientôt. Les premiers Carlovingiens trouvent des adversaires terribles dans Eudes, Hunald, Vaifer, qui prirent le titre de ducs d'Aquitaine. Charles Martel a contre lui Eudes qu'il bat, et les Sarrasins qui s'avancent jusqu'à Tours et qu'il bat de même. Pepin lutte pendant dix ans contre Hunald, fils d'Eudes et contre

Vaifer, fils d'Hunald. C'est une guerre acharnée : on voit bien que deux races sont en présence. Vaifer et ses Basques pénètrent jusqu'à Autun, jusqu'à Châlons. Les Francs procèdent plus lentement, mais par la dévastation ; ils brûlent le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, coupant les vignes qui faisaient la richesse de l'Aquitaine. Vaifer, désespérant de résister au roi des Francs, fit abattre les murs de Poitiers, de Limoges, de Saintes, de Périgueux, d'Angoulême⁸⁰ et de beaucoup d'autres villes et de châteaux de l'Aquitaine ; mais enfin, abandonné des siens, il fut tué, dit Corlieu, près Engolesme par les communes du pays, l'an 768⁸¹. Hunald, père de Vaifer, après vingt-trois ans de retraite dans un cloître, reparaît sur la scène politique, et essaie vainement de mutiner l'Aquitaine. L'heureux Charlemagne termine ces guerres que l'opposition des races avait si longtemps entretenues. Bientôt viendra la Féodalité qui, à sa manière, donnera une nationalité, une indépendance aux plus petites agglomérations d'hommes. Au milieu de cette immense démocratie de rois qu'on ne pourra plus compter, tous les pays se trouveront libres, l'instinct de rivalité entre les peuples se reposera ; chacun régnera chez soi.

Angoulême, disent les chroniques, vit deux fois Charlemagne dans ses murs. Il y rassembla ses troupes pour aller en Espagne faire la guerre aux Sarrasins ; il y passa une seconde fois en se rendant à Rome. Il fit des donations considérables aux églises et aux abbayes ; il confirma les exemptions et les privilèges accordés par ses prédécesseurs et il en accorda lui-même ; il marqua presque son itinéraire à travers l'Angoumois par des fondations et des bienfaits. Charroux, Benays, Nanteuil, Angoulême⁸², Châteauneuf, Baignes le regardent comme le fondateur de leurs abbayes ou de leurs églises.

Les traditions populaires du nord de l'Angoumois sont toutes pleines des souvenirs de Charlemagne. Benays

montre avec orgueil l'inscription de son église mentionnant les privilèges accordés par le grand homme. On conserve non loin de là un fragment de son manteau impérial, et sur les hauteurs se voit le camp où il s'arrêta, dit-on, avant de défaire les Sarrasins. Évidemment Charlemagne a recueilli la gloire de Pépin son père ou de Charles Martel son aïeul. Il est certain qu'une bataille sanglante a été livrée dans les environs de Benays, sur les bords de la Charente : les hauteurs sont marquées de camps retranchés et de redoutes. Je désignerai la prairie d'Ambernac comme le lieu du combat. On y voit encore, sur une étendue considérable, des sillonnements irréguliers faits de main d'homme qui s'élèvent à plusieurs mètres : ils ont dû servir à couvrir les cadavres.

Soit que Benays ait vu Charles Martel détruire le reste des Sarrasins, soit, ce qui est plus probable, que Pepin ait fait essuyer dans ce lieu une sanglante défaite à Vaifer, le courage ou la fidélité des habitants de la contrée leur valut des exemptions et des franchises de la part de Charlemagne. Les titres, confirmés par vidimus, sous François I^{er}, furent fidèlement gardés jusqu'à la Révolution : ces monuments précieux ont été malheureusement brûlés à cette époque. Voici l'inscription qui se lit encore dans la nef de l'église de Benays :

Can mit cinq cens et divsept.
Franchisse de Benays fut au net.
Mise par Francoys roy de France.
Qui leur Bailla ceste allegence.
En confirmant leur preuilege dône.
Par Charlemaigne êperui corône.
Dône par les esleuz a Poitiers
Qui sôt albille : et claueurier.

Charlemagne fonda dans cette église un service funèbre à perpétuité en l'honneur des Francs morts à Benays, et un autre appelé de trentaine qui avait lieu, pendant trente jours, à chaque décès d'un roi de France. On montrait encore, il y a peu de temps, le registre où le prieur du lieu relatait avec soin l'acquittement de ce pieux anniversaire.

Vitrac et Montembœuf avaient les mêmes franchises que Benays, mais pour une cause différente.

Les statues équestres qui se trouvent aux portails de nos églises romanes du XII^e siècle, comme à Châteauneuf, à Aubeterre, sont, dans la croyance du peuple, des statues de Charlemagne. Ce nom a traversé les siècles, toujours environné de sa brillante auréole. C'est que la gloire légitime tout, à l'exception du crime. Qui s'est avisé de penser, depuis mille ans, que le grand empereur d'Occident était fils d'un usurpateur et petit-fils d'un bâtard ? Un homme, que nous avons vu, a joué dans la France moderne le rôle de Charlemagne. Il y a entre Napoléon et l'empereur des Francs une infinité de traits de ressemblance. L'un et l'autre ont un nom populaire destiné à être répété par toutes les bouches, à travers les âges. Leur activité fut prodigieuse. Ils ont cherché à fonder une vaste monarchie qui, composée d'éléments divers, s'est séparée en lambeaux, du moment que la main puissante qui les unissait a cessé de les retenir. Ils ont donné beaucoup de soin à l'administration, se sont occupés de lois, il est vrai, faites avant eux, et ont centralisé le pouvoir. Ils ont trouvé l'un et l'autre, au nord et au midi de l'Europe, de terribles adversaires. Moins heureux que Charlemagne qui s'est endormi dans le tombeau en rêvant cette succession de puissance sur la tête de ses fils, Napoléon a vu se briser dans ses mains le sceptre devant lequel l'Europe avait tremblé, et, mourant d'amertume dans l'exil, ne s'est gardé que l'espérance de reposer un jour sur les bords de la

Seine, au milieu de ce peuple dont il avait porté si haut la prépondérance et la gloire.

A peine Charlemagne était descendu dans la tombe, que des maux affreux vinrent fondre sur les provinces du nouvel empire. « Lors premièrement descendirent ès païs de par deçà les Da-

« nois autrement appelés Normans, gens idolâ -
« très, venus des hautes Alemaignes, et firent
« maux infinis partout où ils passèrent. Aïmar a
« escript qu'ils robèrent et mirent à sec toute
« l'Aquitaine, et entre autres bruslèrent les villes
« de Bourdeaux et Xainctes, et saccagèrent la
« ville d'Engolesme, Poictiers et Limoges et tous
« les monastères du païs, tellement que celui de
« Saint-Cybart demeura longtemps inhabité et
« que les religieux qui à chef de temps y retour-
« nèrent reprindrent l'habit séculier. Charles, ce
« voyant, vint en l'Aquitaine et tint ses estats à
« Limoges où il fut advisé de supprimer le royau-
« me d'Aquitaine et l'ériger en duché, dont le
« siège principal fut mis à Bourdeaux, et partout
« des comtes et gouverneurs pour résister aux
« Normans. Et suivant cette délibération fut mis
« comte à Engolesme un vaillant cappitaine nom-
« mé Turpio, au temps duquel mourut l'évêque
« Élie qui eut pour successeur un nommé Gom-
« baud.

« De ce Turpio ⁸³ j'ai leu seulement qu'il ves-
« quit comte d'Engomoys environ quinze ans,
« et eut plusieurs guerres contre les Normans,
« esquelles il mourut. Aïmar dit qu'il se combat-
« tit près de Xainctes seul à seul avec leur roy
« nommé Mourus, et se occirent l'un l'autre.

« Après Turpio fut comte d'Engolesme un
« nommé Emenon son frère qui ne vesquit que

« deux ans, et mourut en une guerre qu'il eut
« contre Landry, comte ou gouverneur de Saine-
« tes : leur différand estoit pour le chasteau de
« Taillebourg pour lors appelé Benconia : Lan-
« dry fut tué sur le champ, et Emenon blessé à
« mort, tellement que de cette blessure il deceda
« huit jours après et fut enterré à Saint-Cybard,
« selon Ademar ⁸⁴. »

Ici se termine la première période de notre histoire ; elle a duré neuf cent seize ans, depuis la conquête romaine jusqu'à Munon, dernier comte temporaire de l'Angoumois. A son tour, la race carlovingienne est sur son déclin ; elle finira, comme celle des Mérovingiens, de néantise et d'épuisement. Nous sommes sur le seuil d'un nouveau monde. La France, la grande nation qui se mettra un jour à la tête des autres, la France va germer du sein des éléments grossiers de tant de peuples jetés par alluvions successives sur le sol de la vieille Gaule, comme le gland dans un humus profond où sa plantule trouve des sucres inépuisables. Vous le verrez ce peuple, à l'état d'enfant, se coucher doucement dans son berceau, sommeiller sous la garde sévère de l'œil féodal, et plus tard, assez longtemps bercé, s'arracher à la tutelle de sa rude nourrice et se répandre en essaims sur le monde de l'Orient, pour y chercher le soleil, la gloire, la civilisation.

Jusqu'à ce jour pourtant les destinées de notre petite cité ont été tristes. L'histoire même a été ingrate pour elle, et sur tant de malheurs n'a pas laissé du moins quelques-unes de ces belles pages qui font oublier aux peuples les souffrances du passé, comme le récit des derniers moments de l'être qui nous fut cher nous aide à supporter le coup fatal qui nous en sépare. Pour moi, après bien des siècles, vieux Castellum dont j'ai retrouvé les assises primitives, auxquelles le démolisseur n'osa pas toucher de peur de rouler avec elles dans l'abîme, j'aime aujourd'hui à

rappeler ton ancienne gloire et à jeter d'une main filiale quelques fleurs sur tes débris. Que de terribles invasions Angoulême n'a-t-elle pas vues du haut de son plateau solitaire ! Romains, Vandales, Visigoths, Francs, Sarrasins, Basques, Normands en ont foulé les campagnes, comme un chemin sur lequel l'herbe ne doit plus pousser. Durant près de mille ans la pauvre cité a compté les années de paix comme on compte les jours de soleil pendant les hivers. Sera-t-elle plus heureuse dans l'avenir ? Réveillée dans son épuisement même par l'excès de ses maux, en face du pays ravagé par la flamme, où l'on ne verra plus de longtemps que les débris de quelques châteaux, de quelques abbayes qui fument encore, elle se pressera auprès de ses comtes, comme auprès de ses véritables rois ; elle cherchera en eux des libérateurs ; elle leur abandonnera ce qui lui reste de bras, de force, de vie. Il faut, à ce moment suprême, pour ce monde poussé au désespoir, vaincre ou mourir.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — Comtes héréditaires de l'Angoumois.

MAISON DE TAILLE-FER.

866. Vulgrin I, comte d'Angoulême et de Périgord.

886. Aldoin I, comte d'Angoulême.

916. Guillaume I Taille-fer.

975. Arnault Manser.

1001. Guillaume II.

1028. Aldoin II.

1030. Geoffré.

1048. Foulques.

1089. Guillaume III.

- 1120. Vulgrin II.
- 1140. Guillaume IV.
- 1177. Vulgrin III.
- 1180. Guillaume V.
- 1185. Audomar ou Aymar.
- 1193. Prise d'Angoulême par Richard-Cœur-de-Lion.

MAISON DE LESIGNAN.

- 1217. Hugues X de Lesignan, comte de la Marche et d'Angoulême.
- 1245. Hugues XI, dit le Brun.
- 1260. Hugues XII, dit de Fougères.
- 1282. Hugues XIII, dit le Brun.
- 1303. Guy, Guyot ou Guyart.

Je regrette de ne pouvoir entrer dans d'aussi grands détails que je le voudrais sur cette époque intéressante de notre histoire. Si je n'avais eu hâte d'aborder l'étude des monuments, j'aurais donné les plus belles pages de nos Chroniques sur cette vaillante lignée des Taille-fers, salués par nos peuples comme des libérateurs. Je renvoie sur ce point aux récits naïfs de Corlieu et de Vigier, jetant seulement quelques traits rapides sur ces grandes figures.

Charles-le-Chauve, l'année de sa mort (877), déclare les comtés héréditaires. Il semble prévoir la décadence de la race mérovingienne, qui se débattrait pendant un siècle dans son agonie. De droit et de fait, les comtes se trouvent les successeurs légitimes des rois. Pendant trois siècles on oublie la royauté, occupée à se défendre elle-même sur les bords de la Seine. On songe si peu au suzerain hors de ses

domaines, que dans l'Aquitaine les peuples ignorent jusqu'à son nom. Ce n'est qu'au XI^e siècle, même au XII^e, que les chartes commencent à en faire mention, et toujours en proclamant une fière égalité des comtes avec les rois. Quelques-unes de ces chartes vont jusqu'à leur attribuer la puissance des rois et des empereurs ⁸⁵. L'une d'elles tranche nettement le mot : « Sous le règne de Philippe, roi des Francs,

« et de Guillaume Taille-fer, à Angoulême ⁸⁶. » Une charte de Jean de St. Val, évêque d'Angoulême, de la fin du XII^e siècle, dit : « Sous le

« règne de Philippe, fils du roi Louis, et à
« Angoulême de Guillaume Taille-fer, fils du
« comte ⁸⁷. »

Vulgrin, premier comte héréditaire, était « Un
« sage et preux chevalier du lignage même du
« roy Charles-le Chauve. Il fit constamment la
« guerre avec les Normans. »

Son fils Aldoin, voyant la ville autrefois demantelée dans les guerres de Vaifer et de Pépin, et naguères prise et ruinée par les Normans, rester presque inhabitée, se prit à la rebâtir. « A.

« l'aide des gents du païs, il parvint en peu de
« temps à ce qu'il désiroit et la rendit si forte que
« ce fut dès lors le propugnacle et seur refuge de
« tous les peuples de par deça ⁸⁸. »

Le héros de cette race fut Guillaume I^{er}. Adémar nous apprend que le nom de Taillefer lui fut donné pour avoir fendu d'un coup d'épée corps et cuirasse, jusqu'à la poitrine, un capitaine de normans Nommé Stonius. « Il fut un des

« plus vaillans et hardis seigneurs de son temps,
« qui mit fin de par deça à la guerre des Nor-
« mans ⁸⁹ »

Guillaume II, son petit-fils, n'illustra pas moins
« par sa vertu et proesse le nom et la maison des
« Taille-fers. » Je ne dois pas omettre un trait qui peint à
merveille les mœurs de ce temps : « A son parlement pour
aller en la Terre-Sainte, qui fut en sa dernière vieillesse, il
donna la charge de ses affaires à Aldoin, son fils, duquel la
femme, ennuyée de la trop longue vie de son beau-père, et
d'ailleurs, ayant gousté pendent cette absence des
honneurs et proffitz du gouvernement qui devoit estre osté
à son mary par le retour du bon homme, machina de le
faire mourir, à l'ayde d'une vieille damoyselle de sa maison
qui se mesloit de sorcerye, et de faict le comte ne fut
plustost de retour, qu'il acoucha au lict d'une langueur,
laquelle lui dura sept ou huict moys et en fin le mit en
l'autre monde.

« Pendant qu'il traînoit de cette maladie, cette sorcière
fut soupçonnée et accusée : et d'autant qu'il y avoit
quelques preuves à l'encontre d'elle, non toutefois
suffisantes, elle fut condamnée fournir un chevalier qui, en
düel, maintient le faict de son innocence contre un autre
que le comteourniroit (car telle estoit la coustume de ce
temps-là, à deffaut de preuve, et adjugeoit-on gain de cause
à celui qui estoit supérieur parles armes). Le combat fut
faict en l'isle de S. Pierre, qui est le plus proche de la
fontaine du Pallet, soubz la muraille de la ville, regardant
tout le peuple des murailles en hors. Et Dieu, qui ne vouloit
que telle meschancetté demeurast impunye, donna victoire
au champion du comte, tellement que la sorcière fut
condamnée à mort, comme convaincue du crime, quelle
confessa depuis, et fut sçeu qu'elle avoit ensorcelle le
comte en une image d'argille faicte à sa ressemblance, et
que Alauzie, femme d'Aldoin, lui avoit faict faire ⁹⁰. »

Par ressentiment contre Alauzie, le comte voulut qu'après
la mort d'Aldoin, auquel le comté revenait comme à l'aîné,
Geoffré, son autre fils, fût comte, déshéritant ainsi les

enfants de l'aîné parce qu'ils étaient fils de cette Alauzie qui avait voulu le faire périr.

Tous ces Taille-fers prennent part aux Croisades, et, tour à tour, selon leurs intérêts, se liguent avec les rois de France contre les rois d'Angleterre, possesseurs de la Guienne, ou servent l'Anglais contre la France.

Le dernier des Taille-fers fut Audomar ou Aymac. « Il fut héritier des querelles de son

« père pour le party de la France contre l'An-
« glois, dont il eut beaucoup à souffrir de son
« temps ; combien que Philippes, roy de France,
« lui tint la main, si ne pouvoit-il faire qu'il ne
« se sentist bien souvent du voisinage d'un tel et
« si puissant ennemi⁹¹. »

J'ai trouvé aux Archives du Royaume un traité d'alliance entre Philippe-Auguste et Audomar. Comme je pense que cette charte curieuse est inédite, je la publie d'autant plus volontiers que c'est le plus ancien monument autographe de notre histoire d'Angoumois⁹². Elle est scellée d'un sceau de cire blanche brisé (Voy. planches des Sceaux, n^{os} 1 et 2). J'attache une grande importance à la découverte de ce sceau, parce qu'il me donne l'écusson original des Taille-fers.



Le sceau représente Audomar sur un cheval lancé au galop, avec cette légende :.... COMITIS ENGVOLIM...., qui devait être + s. AVDOMARI COMITIS ENGVOLIME. Le contre-sceau porte l'écu losangé avec cette légende : SECRETVM..... ⁹³

Audomar n'eut qu'une fille appelée Ysabel,
 « qui fut une des plus belles dames de son temps,
 « et fort requise en mariage par les seigneurs du
 « païs, mesmes par Hugues de Lusignan, comte

« de la Marche, auquel elle fut promise et fian-
« cée.

« L'an mil deux cens mourut Richard, roy
« d'Angleterre, et luy succéda Jean-sans-Terre,
« son frère, qui aiant assez affaire ailleurs, feit
« semblant pour le coup de vouloir vivre en
« paix avecques le comte et ses partisans, et se
« reconcilia aucunement avecq'eux : mais cela
« ne dura guères ; car l'an mil deux cens deux,
« voulant Aymar accomplir les nopces de sa fille
« avecques le comte Hugues, et pour honorer la
« feste ayant invité tous ceux de son lignage et
« le roy d'Angleterre mesmes, qui se tenoit à
« Bourdeaux, comme aussi le comte de la Mar-
« che s'estoit accompagné grandement de ses pa-
« rens et amys, adveint que l'Anglois, qui avoit
« quelques jours auparavant répudié sa femme,
« fille au comte de Glocestre, et estoit venu à
« ceste feste à grand puissance d'hommes armez,
« ravit à Hugues sa fiancée et la print pour luy :
« spectacle tragique et scandale le plus grand qui
« jamais adveint en Engoumois. Les historiens
« racomptent cecy diversement. La Chronique
« de France dict que Jean fut adverty que la
« fiancée estoit en un chasteau et la ravit. Celle
« d'Angleterre taise ce ravissement, et au con-
« traire escript que la chose se feit du consente-
« ment du père, et par les menées et pratiques
« du roy de France, qui n'est croyable attendu
« les différens entre le roy Jean et le comte Ay-
« mar. Celle de Flandres descript le faict par le
« menu et plus vray semblablement, car elle
« dict que Jean fut prié de mener la mariée au
« moustier. Et quant ils furent devant l'évesque
« qui les devoit espouser, le roy Jean lui dist :
« Espouse moy ceste dame, car je la veuil avoir

« à femme ; et conveint que l'évesque les espou-
« sast, n'ausant aucuns résister à la volonté du
« roy, qui emmena quant et quant son espousée
« à Bourdeaux, présent, et voyant son fiancé,
« Geoffré comte de Lesignan son frère, Robert
« comte d'Alençon, et plusieurs autres grandz
« seigneurs lignagiers des parties, qui ne dan-
« cèrent point à la feste⁹⁴. »

On peut voir l'histoire de cette fière Ysabel dans une intéressante notice publiée par M. Eusèbe Castaigne⁹⁵.

Après la mort de Jean-sans-Terre, Ysabel se maria avec Hugues de Lesignan, son premier fiancé, et apporta le comté d'Angoulême dans cette maison déjà si puissante. L'orgueilleuse comtesse qui « voulut retenir le nom de royne

« et telle estre appelée, voire par son mary mes-
« mes, » ne fut qu'un flambeau de discorde ; par les prétentions insolentes qu'elle inspira au faible Lesignan son époux, elle attira sur la tête du comte les plus cruelles humiliations. Le jeune vainqueur de Taillebourg, généreux encore envers un vassal révolté dont il pouvait confisquer les terres, se contenta de la soumission d'Ysabel et de son mari, et leur rendit les plus importantes parties de leurs vastes possessions.

Depuis cette époque d'abaissement, qui eut son principe dans l'orgueil d'une femme, les destinées de nos comtes deviennent bien vulgaires. Les quatre Lesignans qui succèdent à Hugues, mari d'Ysabel, se trouvent heureux de vivre en paix dans leurs terres comme d'obscurs vassaux. La royauté grandissait : elle avait reçu. son baptême de gloire. Bientôt la rivalité entre la France et l'Angleterre portera la lutte sur un plus grand théâtre. Il n'y avait plus d'invasion de Barbares à redouter.. Le monde féodal a jeté ses dernières splendeurs ; il va être oublié.

Ce fut le rusé Philippe-le-Bel qui s'empara des biens de Guyart, le dernier Lesignan, mort sans postérité. Depuis longtemps Philippe convoitait le comté d'Angoulême. J'ai vu aux Archives du royaume une charte singulière⁹⁶ : Adémar de Valence, petit-fils de Hugues et d'Ysabel par Guillaume de Montignac, avait intenté un procès contre Guyart, pour lui disputer la ville d'Angoulême, les châteaux de Lesignan, de Cognac, de Merpins et autres, comme succession de feu Hugues-le-Brun, dont Guyart⁹⁷ avait hérité en qualité de frère. Élie, évêque d'Autun, procureur d'Adémar de Valence, et le fameux Guillaume Nogaret, procureur de Philippe-le-Bel, font un accord par lequel, au cas que Adémar gagne au parlement son procès contre Guyart, comte d'Angoulême, il cédera au roi lesdites terres, retenant seulement-Fougères en Bretagne, et le roi donnera pour cent livres de rente, mille livres en argent, et pour un denier de reveny, dix deniers en argent comptant. :

Ceux qui ont écrit que Philippe-le-Bel avait eu le comté d'Angoulême par testament de Guyart. se sont trompés⁹⁸. On possède aux Archives du royaume, la transaction pas entre Philippe-le-Bel et Marie de la Marche, comtesse de Sancerre. Celle-ci prétendait à la succession de Guyart, en sa qualité de sœur. Nogaret, procureur de Philippe, soutient que les biens de Guyart reviennent, au roi par confiscation : 1° parce que Guyart avait brûlé un codicille fait par Hugues-le-Brun, son frère, au profit du roi ; 2° parce que Guyart avait conspiré contre le roi ; 3° parce que Hugues et Guyart devaient au roi, pour plusieurs amendes⁹⁹, plus de cent vingt mille livres. La comtesse cède tous ses droits moyennant quelques rentes¹⁰⁰.



Philippe-le-Bel fit une semblable transaction avec Yolent de la Marche, sœur aînée de Guyart, qui demeura usufruitière en viager des comtés de la Marche, d'Angoulême et de Lesignan¹⁰¹. Dans cet acte, le roi argue de la prétendue donation de Hugues-le-Brun. L'année suivante, le roi transigea avec Jeanne de la Marche, dame de Joinville, troisième sœur de Guyart ¹⁰². La chartre entre dans de grands détails sur les motifs allégués par le procureur de Philippe-le-Bel : le prêt fait par le roi à

Hugues-le-Brun, de trois cent mille livres tournois ou environ, pour les subsides de la Terre-Sainte ; le don fait en codicille au roi, par Hugues-le-Brun ; la saisie de tous les biens de Guyart, de son vivant, faite par le roi, à cause du crime de lèse — majesté que Guyart avait commis en cachant et en faisant brûler le codicille de son frère en faveur de Philippe-le-Bel ; le procès que les gens du roi avaient intenté à ce sujet à Guyart de son vivant ; l'acquisition au domaine royal de tous les biens de Guyart de son vivant, tant pour ce crime de lèse-majesté, au premier chef, que pour plusieurs autres méfaits et désobéissances de Guyart envers le roi. Jeanne de la Marche concède tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les comtés, baronnies, terres, biens quelconques sur lesquels elle élevait ses prétentions ¹⁰³. Toutes ces vaines formes déguisaient un peu l'odieux de l'usurpation du comté d'Angoulême au profit de la couronne. Philippe voulait se faire la part du lion.

Depuis Audomar, dernier Taille-fer, les documents originaux se trouvent plus fréquemment dans les archives. La collection de sceaux qui enrichit cette statistique, a été tirée des Archives du royaume et des Archives départementales de la Charente. J'ai décrit plus haut celui d'Audomar. Voici ceux de la maison de Lesignan.

Le sceau d'Ysabel, pl. I, représente, d'un côté, n° 3, cette princesse debout la tête ceinte d'une couronne. Sa taille est fine et élancée ; une longue robe à plis tombe sur ses pieds et dessine toutes les formes du corps ; un long manteau part des épaules et est rejeté en arrière. De la main droite, comme reine, elle tient un sceptre orné d'enroulements et de feuillage ; sur le poing gauche elle porte le faucon, symbole de la puissance féodale. La légende du sceau est : YSABEL D GRA REGINA ANGLIE DNA YBERNIE (Ysabel Dei gratia regina Anglie, domina Ybernié).

Le contre-sceau, n° 4, représente Ysabel sans couronne sur la tête, les cheveux bouclés et tombant sur l'épaule ; son costume est le même que sur le sceau. De la main droite elle tient le sceptre feuillagé, et de la gauche une croix sur laquelle est posé le faucon. Légende du contre-sceau : YSABCL DVCISSA NORMANOR AQVIT DOMN ANDEGAVOR¹⁰⁴ (Ysabel ducissa Normanorum, Aquitanorum, domina Andegavorum).

Le sceau, n° 5, Pl. II, représente Hugues X mari d'Ysabel. Il est tête nue et sans barbe, vêtu d'une tunique ample au milieu du corps et retenue par une ceinture. Le comte est sur un cheval lancé au galop. De la main gauche il tient la bride à la hauteur de l'épaule ; il appuie la droite sur un chien de chasse placé en croupe. L'olifant ou cor de chasse est attaché à son cou, et se dessine dans le champ du sceau. La figure du personnage est très-bien conservée. Légende : + SIGILL : HVGONIS : DE : LEZINIACO : COMITIS : ENGOLISME.

Le contre-sceau, n° 6, a, dans le champ, l'écu de Lesignan, burelé de neuf pièces. Des rinceaux gracieux, semblables à ceux que nous trouvons aux archivoltas de nos églises romanes, entourent l'écu. Légende : + SIGILL : HVGONIS : DE : LEZINIACO ; COMITIS : MARCHIE ¹⁰⁵.

Le sceau, n° 7, pl. II, est celui de Hugues XI, dit le Brun. Le travail du burin est très-grossier. Légende : + s : hvGonis : De : Le-ZIGne : COMITIS : MARCHie : eT enGOLISMe.

Le contre-sceau, n° 8 ; a l'écu burelé de sept pièces, avec cette légende : + SeCReTVM MeVM. Ce sceau de Hugues XI est de 1257. C'est par erreur que le Trésor de Numismatique (Grands Feudataires, pl. VII, n° 2), a donné ce sceau pour celui de Hugues X.

Il existe deux sceaux de Hugues XI, l'un de l'année 1246, l'autre de 1249. Ils ont pour contre-sceau un écu burelé avec six lions brochants, posés 3, 2, 1. Le sceau de 1246 a

pour légende :..... VM MVGON... ; il est burelé de neuf pièces. Hugues-le-Brun était alors comte d'Angoulême et son père comte de la Marche. Le commencement de la charte où il se trouve prouve que Hugues X, en cédant à son fils le comté d'Angoulême, s'était réservé celui de la Marche : « Omnibus presentes litteras inspecturis. Nos Hugo Bruni, cornes Eugolismmsis, Guido de Lezigniac, et Gaufridus de Lezigniac, filii Hugonis de Leizeigniac, comitis Marchie, salutem. » (Arch. du roy., carton J 192, n° 15. Ratification par les trois frères et au nom des deux autres non majeurs, de la cession faite à saint Louis par Hugues et Ysabel des terres que le roi avait conquises sur eux.)

Pl., III.



Le sceau de 1249 est plus grand ; il est burelé de onze pièces ; il a pour légende :..... VGONIS BRVN..... (Arch. du roy., carton J 938. Traité de Hugues-le-Brun avec Alphonse, comte de Poitiers, au moment de partir avec lui pour la Terre-Sainte.) Maintenant, comment s'expliquer que

Hugues-le-Brun eût, en 1246, un écusson avec six lions, et, en 1257, un écusson avec les simples burelles ? C'est que Hugues portait, en 1246 et 1249, les six lions comme une brisure, parce que son père vivait encore. En 1257, époque bien postérieure à la mort de Hugues X, il dut reprendre les armes pleines de Lesignan.

Toutes les autres branches des Lesignans brisaient ainsi l'écusson de l'aîné. Le sceau de Guy de Lesignan, sire de Cohiec (Couhé), pl. IV, nos 15 et 15 bis, porte six lions brochants ¹⁰⁶. Le magnifique sceau d'Adémar de Valence, comte de Pembroke, descendant d'Ysabel par Guillaume de Valence, porte l'écu de sept burelles, brisé de neuf merlettes posées 4, 2, 2, 1. (Pl. VI, nos 22, 23.) Légende : ADOMARVS De VALENCIA COMES PEMBROCHIE DNI WEYS ET De MONTINACO, et au revers : + s. ADOMARI De VALENTIA. COMITIS PEMBRACHE DNI WEYS ET De MONTINACO ¹⁰⁷.

Le sceau, n° 9, pl. III, est celui de Guy de Lesignan, deuxième fils de Hugues X et d'Ysabel. Il est à cheval, vêtu d'une tunique serrée et à plis. Il appuie sa main droite sur un chien de chasse placé en croupe : Légende : + s'. GVIDONIS : De MARCHA. : MILITIS.... Le contre-sceau, n° 9 bis, porte l'écu burelé à fleurons gironnés brochant sur le tout ¹⁰⁸. Légende : SeCReTVM GYIDONIS. Le sceau, n° 9 ter, est celui de Geoffroy de Lesignan, sire de Jarnac et de Châteauneuf, troisième fils de Hugues et d'Ysabel. Sceau équestre ; tunique serrée et à plis. Légende : + SIGILLVM : GAUFRIDI : LeZINIACESSIS. Le contre-sceau, n° 9 quater, porte l'écu burelé à un lion brochant, avec la légende : + QVI. PLVS. MORTIS. CONPTeMTOR. QVAM. LeoN.... « Qui craint moins la mort que les lions. » Fièvre devise, mais que Geoffroy ne démentit pas dans les guerres du roi anglais contre la France. Antérieurement à ce sceau, Geoffroy en avait eu un dont l'écu burelé avait pour brisures un lambel à quatre pendants et un lion brochant. Ce sceau se trouve à

la charte de ratification du traité de Hugues X avec saint Louis. Plus tard, quand Guillaume son frère, devenu majeur, brisa son écu d'un lambel, Geoffroy ne conserva que le lion brochant. Le travail du burin est très-délicat¹⁰⁹.

Le sceau, n° 10, représente Guillaume de Valence, quatrième fils de Hugues et d'Ysabel. Sceau équestre ; légende : SIGIL..... COM..... Le contre-sceau, n° 10 bis, a l'écu burelé, et pour brisure un lambel à cinq pendants, chargés chacun de trois lions. Légende :..... DOMIn....¹¹⁰. Ce Guillaume de Valence fut père d'Adémar de Valence, comte de Pembroke, sire de Montignac, etc., dont j'ai parlé plus haut.

Le n° 12, pl. IV, est le sceau d'Yolent, femme de Hugues XI. La comtesse a la robe traînante et le long manteau. Elle tient le faucon de la main gauche, et a la droite levée à la hauteur de la poitrine. Légende du sceau..... YOLeNDIS : VXORIS : DNI : hvGONIS : BRVNI. Le contre-sceau, n° 12 bis, porte un écu burelé de huit pièces et six lions brochants, avec la légende. + SeCReTVM : DNe : YOLeNDIS :

Le n° 11 pl. III, est le sceau & Hugues XII, dit de Fougères, troisième comte d'Angoulême, de la maison de Lesignan. Hugues est à cheval, il tient la bride de la main gauche et appuie la droite sur un chien de chasse qu'il porte en croupe. L'olifant flotte dans le haut du champ, et dans le bas, au-dessous du cheval, est une rosace à dix lobes. Légende : + s' huGonis De Lez..... chie. Le contre-sceau, n° 11 bis, a l'écu burelé de douze pièces, avec la suite de la légende du sceau : eT en..... VLGeRIARVM. Les deux légendes formaient celle-ci : Sigillum Hugonis de Lezigniaco comitis Marchie et Engolisme domini Fulgeriarum ¹¹¹.

Le n° 16, planche IV, représente Hugues XIII, dit le Brun, sur un cheval lancé au galop. Il tient la bride de la main droite. La gauche a le gantelet et porte un faucon. Le chien

de chasse est accroupi sur le dos du cheval et l'olifant flotte dans le champ du sceau. Légende : s : hvGONIS : BRVNI : COMITIS : MARCchle : Le contre-sceau, n° 16 ter, a l'écu burelé de dix pièces, entouré de rinceaux et séparé de la légende par un encadrement en forme de rosace à six lobes. La légende est la suite de celle du sceau : + eT : ENGOLISME : DOMINI : LeZINIACI :¹¹².

Le petit sceau de Hugues-le-Brun, n° 16 bis, s'est trouvé à une ordonnance de Philippe-le-Bel scellée du sceau de plusieurs évêques et barons, du lundi après la fête de saint Remi, 1303. Le travail en est extrêmement délicat. Il est rond ; un encadrement en losange renferme l'écu burelé de sept pièces. Autour de cet encadrement sont plusieurs compartiments gothiques, les uns quadrilobés, les autres garnis de petites roses à rayons, semblables à celles des églises du XIII^e siècle. La légende se lit sur l'encadrement losangé : * s h LeBBVN COTe De LAMARche (sceau de Hugues-le-Brun, comte de la Marche¹¹³).

Le n° 14, pl. IV, est le sceau de Guy de Cognac, qui fit donati onde ses biens à Hugues-le-Brun son neveu. J'ai donné un passage de son testament, dont l'original est aux Archives du royaume. Guy est sur un cheval au pas. De la main gauche il tient la bride, et de la droite un chien de chasse placé sur la croupe du cheval. L'olifant est dans le champ du sceau. Légende : SIGILL : GVIDONIS : De : LeZInIACO : DOMINI : De : COMPNIACO ¹¹⁴ (sceau de Guy de Lesignan, seigneur de Cognac). Le contre-sceau, n° 14 bis, est l'écu de Lesignan, burelé de sept pièces, brisé d'un lambel de cinq pendants. La légende : + s' seCReTI GVIDONIS De LeZIGNIACO.

Les nos 17 et 19, pl. V, représentent Guy ou Guyart, le dernier Lesignan. Ces deux sceaux brisés se complètent l'un l'autre ; mais ils ne sont pas du même burin. Les mots sont séparés par des astérisques dans les n^{os} 17 et 18, et par trois points dans les n^{os} 19 et 20.

Dans ces deux sceaux, Guy vêtu d'une tunique très-ample, est assis sur un cheval lancé au galop. Il tient de la main droite la bride du cheval, et de la gauche le faucon. Il a l'olifant. Son visage est jeune et sans barbe ; dans le champ du sceau, sous le cheval, sont des branches de chêne. Le chien de chasse se tient sur la croupe du cheval. Légende : + s' : GVIDOnIS De : LeZINIACO COMITIS MARchie¹¹⁵. Le contre-sceau présente l'écu burelé, entouré de fougères, dans un encadrement en rosace à six lobes, avec la légende qui termine celle du sceau : + ET eNGOLISMe eT DOMINI : LeZINIACI.

Les n^{os} 28,29,30 et 30 bis, pl. VI, sont les sceaux et contre-sceaux d'Yolent de la Marche, sœur aînée de Guyart, avec laquelle Philippe-le-Bel traita pour la succession des comtés de la Marche et d'Angoulême. Ces sceaux attestent l'insistance d'Yolent à faire valoir le titre de comtesse d'Angoulême, qu'elle s'était hâtée de prendre à la mort de son frère. Dans le sceau, n° 28, elle est représentée tenant le faucon sur le poing. A droite et à gauche, dans le champ, elle a deux écus, celui de Lesignan et celui de Fougères. Son contre-sceau a l'écu avec une fasce, qui est de Pons ; et le contre-sceau, n° 29, porte l'écu losangé des Taille-fers, qu'elle représentait en effet comme arrière-petite-fille d'Ysabel. Instinct singulier qui porte l'homme à prodiguer les insignes de la puissance qui lui échappe, comme si le passé pouvait se reconquérir par des images !



Légende du n° 28 : + s' YOLenT De LeziGnIen cresse De LA MARChe DenGOVLeSMe eT DAME De FOVGleReS¹¹⁶.

Légende du contre-sceau n° 29 : + contRe-sceL. YOLenT. De. LeZIGnIen.

La légende du n° 30 est fruste ; on lit seulement : YOLent De.....

Légende du contre-sceau, n° 30 bis : + SIGILLVM SeCReTI.

Le Trésor de Numismatique, qui publie le sceau d'Yolent (Grands Feud., pl. VII, n° 4), dit « qu'il n'est pas fait mention de cette Yolent dans la généalogie des Lesignans, que peut-être elle était femme de Guy de Lesignan, sire de Couché, qui prit le titre de comte de la Marche et d'Angoulême, bien que par le testament de son frère Hugues XIII, ces comtés eussent été cédés au roi de France. » Il y a ici plusieurs erreurs.

1° Corlieu fait une mention toute spéciale d'Yolent.

2° Yolent n'était pas l'épouse de Guy de Lesignan, mais du sire de Pons.

3° Ce Guy de Lesignan, sire de Couhé (et non pas Couché), de Frontenay et du Peyrac, n'était pas frère de Hugues XIII, mais un de ses oncles. Il ne prit jamais le nom de comte d'Angoulême. Nous avons de lui une charte par laquelle il cède son château de Frontenay à Philippe-le-Bel ¹¹⁷. Nous donnons son sceau, pl. IV, n^{os} 15 et 15 bis.

Les n^{os} 13 et 13 bis, pl. IV, donnent le sceau et le contre-sceau de Jeanne de la Marche, dame de Joinville, sœur de Guyart. Dans le n° 13, Jeanne est debout, tenant le faucon de la main droite. Dans le champ du sceau, se voit, à sa droite, l'écu de Lesignan, et à sa gauche celui de Joinville qui est d'azur à trois broyes d'or, au chef d'argent chargé d'un lion naissant de gueules. Légende :.... GILLUM IOhAnne De GeYnVILE.

Le contre-sceau a l'écu parti de Joinville et de Lesignan, avec la légende : + cs IOhAnne De GeYnVILE ¹¹⁸.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE TAILLE-FER.

I. Vulgrin I, comte d'Angoulême et de Périgord ;

II. Aldoin I, comte d'Angoulême ; Comtesse
inconnue. *

* ont pour enfant :

III. Guillaume 1, dit Taille-fer, comte. Il n'eut pas de
femme légitime.*

* Eut pour bâtard :

IV. Arnault ou Hernault Manzer, comte ; Rangarde
ou Hildegarde, comtesse. *

* ont pour enfant :

V. Guillaume II, comte. — Girberge, comtesse.*

* ont pour enfants :

| Rogeline ou Emme, comtesse.*

* Leurs enfants :

| Guillaume, comte de Périgord et
d'Agen.

VI. Aldoin ou Hyldoin II, comte. Alaïzie, comtesse.* * ont pour enfants : Guillaume et Arnault, déshérités par leur grand-père; Guillaume, dit Chausard, eut la moitié de Fronsac.	VII. Geoffré, comte. Pétronille de Bouterville, comtesse.* (Elle est nommée Asceline dans plusieurs chartes.)	Arnault et Guillaume, morts jeunes.
VIII. Foulques, comte. Condo, comtesse.*	Geoffroy Rudel, comte de Blaye, mort sans enfants.	Guillaume, évêque d'Angoulême. Aymar, évêque d'Angoulême. Une fille mariée au sire de Chabanais.
* ont pour enfants : IX. Guillaume III, comte. Vitapoi, comtesse.*	Geoffré.	Foulques.
* ont pour enfants : X. Vulgrin II, comte.	Raymond, vicomte de Fronsac.	Foulques, sire de Montausier, tige des Montausier, selon Corlieu. Graule, mariée à Aymard III, vicomte de Limoges.
4^{er} mariage. Ponce de la Marche, comtesse.* * ont pour enfant :	2^{me} mariage. Amalthe de Châtelleraut, comtesse.* * ont pour enfants :	
XI. Guillaume IV, comte.	Foulques, seigneur de Matha.	Geoffré Martel, qui fit le voyage de la Terre-Sainte. Une fille mariée à Rannulphe, seigneur de Jarnac.
4^{er} mariage. Emmes de Limoges, comtesse; n'ont pas d'enfants.	2^{me} mariage. Marguerite de Turenne.* * ont pour enfants :	
Griset et Foulques, morts jeunes. Raymond, vicomte de Fronsac. Elie, selon dom Clément.	XII. Vulgrin III, comte. Comtesse inconnue.* * ont pour enfant : Mathilde ou Mahaud, qui épousa Hugues IX de Lesignan, dit le Brun, comte de la Marche. Ses oncles usurpèrent sur elle le comté d'Angoulême.	XIII. Guillaume V, comte, mort sans postérité. Marguerite, comtesse.
		XIV. Audomar ou Aymar comte. Alix ou Alayde de Cortenay, comtesse.* * ont pour enfant : Ysabel, qui épousa en premières noces Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, et en secondes noces Hugues de Lesignan, comte de la Marche.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE LESIGNAN.

I. Hugues X de Lesignan, comte de la Marche et d'Angoulême. — Ysabel Taillefer, comtesse.*					
* ont pour enfants :					
II. Hugues XI, dit le brun, comte; Yolent de Dreux, d'ité de Bretagne, comtesse.*	Guy, sire de Cognac, Merpins et Archiac.	Geoffroy, sire de Jarnac et Châteauf.	Guillaume, dit de Valence, sire de Montignac, Bellac, etc., père d'Aymar de Valence.	Aymar, clerc, évêque de Winchester en 4260. Ysabel, mariée au sire de Beauvoir-sur-Mer. Marie, mariée à Robert de Ferrières.	Ysabel, (1 ^{re} à Geoffroy de Rancon, mariée; 2 ^{de} à Maurice IV de Craon. Aléarde ou Aalais, mariée à Jean, comte de Varenne. 1 ^{re} à Raymond dit le Jeune comte de Toulouse. 2 ^{de} à Aymery VIII, vicomte de Thouars. 3 ^{de} à Geoffroy de Châteaubriand. Agathe ou Agnès, mariée à Guillaume de Chauvigny. Alasie ou Alix, mariée au comte de Gloucester.
* ont pour enfants :					
III. Hugues XII, comte. Jeanne de Fougères, comtesse.*	Guy de la Marche, frère mineur.	Guy, sire de Cognac, Merpins, Archiac.	Aymar, évêque de Winchester, par résignation de son oncle, selon Corlieu.	Jeanne, mariée à Roger de Mortimer, Anglais.	Guy, sire de Coulé, du Peyrac.
* ont pour enfants :					
IV. Hugues XIII, dit le brun, comte; Béatrix de Bourgogne, comtesse. N'ont pas d'enfants.		V. Guy ou Guyart, comte, dernier Lesignan, mort sans postérité.	Yolent, sœur aînée de Guy, mariée à Renaud, sire de Pons.	Marie, mariée au comte de Sancerre; Jeanne, (1 ^{re} à Pierre de Joinville; mariée 2 ^{de} à Bernard sire d'Albreth. Ysabeau, religieuse de Fontevraud.	



TROISIÈME ÉPOQUE. — Diverses réunions de l'Angoumois à la couronne. — Comtes apanagistes. — Érection de l'Angoumois en duché-pairie. — L'Angoumois département français.

1307. Première réunion à la couronne sous Philippe-le-Bel.

1322. Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin, comtesse d'Angoulême.

1345. Prise d'Angoulême par les Anglais.

1349. Deuxième réunion à la couronne sous Philippe-de-Valois.
1351. Charles d'Espagne, connétable de France, comte d'Angoulême.
1353. Troisième réunion à la couronne sous Jean-le-Bon.
1360. Cession de l'Angoumois aux Anglais par le traité de Brétigny.
1372. Quatrième réunion à la couronne sous Charles V. Les habitants d'Angoulême secouent le joug des Anglais et se donnent au roi de France.
1375. Jean de France, frère de Charles V, duc de Berry et comte d'Angoulême.
1386. Cinquième réunion à la couronne sous Charles VI.
1894. Louis, frère de Charles VI, duc d'Orléans et comte d'Angoulême.
1407. Jean d'Orléans, dit le bon comte Jean, comte d'Angoulême.
1467. Charles d'Orléans, comte d'Angoulême.
1496. François, duc de Valois, comte d'Angoulême, devenu roi de France sous le nom de François 1^{er}.
1515. L'Angoumois érigé en duché-pairie. Louise de Savoie, mère de François I^{er}, duchesse d'Angoulême.
1531. Sixième réunion & la couronne sous François I^{er}.
1840. Charles de Valois, troisième fils de François I^{er}, duc d'Angoulême.
1545. Septième réunion à la couronne sous François I^{er}.
1550. Charles Maximilien, troisième fils d'Henri II, qui fut plus tard Charles IX, duc d'Angoulême.
1560. Henri de Valois, fils naturel de Henri II, grand-prieur de France, duc d'Angoulême.
1582. Diane de France, fille naturelle de Henri II, duchesse d'Angoulême.
1620. Charles, bâtard de Valois, fils naturel de Charles IX, duc d'Angoulême.
1650. Louis de Valois, fils du précédent, duc d'Angoulême.

- 1653. Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, gendre du précédent, duc d'Angoulême.
- 1654. Louis Joseph de Lorraine, duc de Guise, fils du précédent, duc d'Angoulême.
- 1671. Élisabeth d'Orléans, douairière de Guise, veuve du précédent, duchesse d'Angoulême.
- 1674. François Joseph de Lorraine, duc d'Alençon, prince de Joinville, fils du précédent, duc d'Angoulême.
- 1675. Élisabeth d'Orléans, déjà nommée, redevient duchesse d'Angoulême.
- 1696. Huitième réunion à la couronne sous Louis XIV.
- 1710. Charles de France, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, duc d'Angoulême.
- 1714. Neuvième réunion à la couronne, sous Louis XIV.
- 1773. Charles Philippe, comte d'Artois, qui fut depuis Charles X, duc d'Angoulême.
- 1775. Louis Antoine, dernier dauphin de France et dernier duc d'Angoulême.
- 1790. L'Angoumois, avec quelques parties adjacentes du Poitou, de la Saintonge, du Périgord et du Limousin, devient département français, sous le nom de département de la Charente.

Philippe-le-Bel, devenu maître de l'Angoumois, fit faire un sceau dont l'écu, parti de France ancien semé de fleurs de lys, et de Lesignan, trahit l'empressement du roi à légitimer sa nouvelle usurpation. Le contre-sceau a trois fleurs de lys dans l'écu surmonté d'un croissant dans le champ, avec la légende : CONTRA SIGILLV. La légende du sceau est peu lisible. J'ai cru y reconnaître les lettres suivantes :...AD COnTRA... ¹¹⁹

Quelque gravité que puissent avoir les événements qui se sont passés en Angoumois depuis la réunion de cette province à la couronne, ils sont plutôt du domaine de

l'histoire générale de France que de notre histoire provinciale. Cependant le rôle de nos aïeux, dans ces longues luttes de la France contre l'Angleterre, est si beau que je dois ici un hommage spécial au patriotisme de nos pères¹²⁰.

Il me serait également difficile de ne pas signaler la paisible administration des Orléans-Angoulême qui possédèrent le comté pendant tout le XVe siècle.,

Jean d'Orléans, que les Angoumoisins n'appelaient que le bon comte Jean, a été un de ces hommes populaires dont le nom ne se perd pas dans le souvenir des générations¹²¹. Si, à l'exemple de plusieurs villes de France, Angoulême peut penser à élever des monuments à nos grands hommes, je forme le vœu que la première statue de bronze, érigée sur l'une de nos places publiques, soit celle du bon comte Jean, aïeul du restaurateur des lettres. En décrivant les monuments tumulaires qui décoraient la cathédrale d'Angoulême, j'aurai occasion de parler des restes de ce prince, encore conservés dans le caveau de l'abside, et du magnifique tombeau que son fils lui avait élevé ; la dalle, en marbre noir, a seule échappé au vandalisme des guerres religieuses du XVI^e siècle.

Nous donnons dans les planches des sceaux, pl. vi, n° 26, celui du comte Jean. Il est d'une conservation parfaite. Il a dans le champ l'écu d'Orléans-Angoulême qui est de France au lambel à trois pendants d'argent, la pièce du milieu chargée, pour brisure, d'un croissant d'azur. L'écu est couché et surmonté d'un casque qui a pour cimier une fleur de lys et pour supports deux cigognes.

La légende est :..... gillum iohannis aurretianensis comitis : engolismensis : sceau de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême¹²². Le trésor de Numismatique ¹²³, en décrivant ce sceau, a dit que chaque pièce du lambel avait le croissant d'azur. C'est une erreur que le P Anselme avait aussi commise. Il n'y a qu'un seul croissant. Ces armoiries

se trouvent sculptées en grand sur une cheminée du château de Cognac ; elles sont d'une très-belle exécution. La fumée d'une chaudière à eau-de-vie a noirci ce gracieux écusson, et l'a couvert d'un enduit épais sous lequel l'œil le plus exercé a de la peine à le reconnaître.

Le sceau, pl. VI, n° 27, est celui de Marguerite de Rohan, femme du comte Jean. Il est en cire rouge. L'écu losangé est parti coupé d'Orléans qui est de France au lambel à trois pendants, et de Milan qui est d'argent à la bisse d'azur couronnée d'or à l'issant de gueules, et de Rohan qui est de gueules à 9 macles d'or posées 3, 3, 1. La légende du sceau est : sigillum margar. :... roux, pour SIGILLVM MARGVARITE DOMINE DE MONTBEROVX, sceau de Marguerite dame de Montbron ¹²⁴.

Je m'étais proposé de parler, dans ce chapitre, des familles féodales. Ce travail sera mieux placé dans l'Armorial de l'Angoumois que je publie en y joignant les intéressantes recherches de Vigier de la Pile sur l'histoire et les familles de l'Angoumois. Seulement je vais décrire, parce qu'ils tiennent essentiellement à l'Archéologie monumentale, les sceaux des seigneurs que j'ai pu recueillir.

Sceau d'Itier de Villebois, pl. VII, n^{os} 33 et 33 bis.

L'écusson de gueules au lion d'azur à la bordure vairée de..... et pour légende : SIG. I... II De VILA... pour SIGILLVM ITERII DE VILABOE. Le contre-sceau porte les mêmes armes ; mais la bordure est plus large et les pièces dont elle est chargée moins rapprochées. Malheureusement ce sceau est bien mutilé ¹²⁵.

Sceau en bronze trouvé dans l'ancien prieuré de St-Georges, près de Verteuil, pl. VII, n° 35.

Un guerrier est représenté dans le champ, tenant l'épée nue de la main droite et le bouclier de la gauche. Il est nu-tête et vêtu d'une tunique qui ne descend pas au-dessous du genou.

PL. VI.



Légende : SIGILL : AVhTROCeLI : Ce sceau peut appartenir aux dernières années du XIII^e siècle. Il se trouve dans le cabinet d'antiquités de M. Pignot, curé de St.-Gervais.

Sceau de Pierre Robert de Marthon, pl. VII, n° 34. Dans le champ un écu à une fasce. Légende : † S. PeTRI. ROB'TI. VALeTI. De mARTONIO.

Ce sceau, qui est à peu près de la même date que le précédent, est à M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Sceau de Robert de Montbron, pl. VII, n° 39. Dans le champ, écusson écartelé, au 1 et 4 un éperon ou une étoile de.... au 2 et 3 fascé d'argent et d'azur, qui est Montbron.

Légende :.... R' De MOTBeR... pour SIGILLUM ROBERTI DE MONTBERVLPHI¹²⁶.

Sceau de Marie de Maulevrier dame de Montbron, pl. VII, n° 41.

Le champ du sceau contient un écu losangé fruste qui devait être : parti de Maulevrier, qui est or au chef de gueules, et de Montbron qui est fascé d'argent et d'azur. Supports deux lévriers ; des rinceaux dans le reste du champ ¹²⁷.

Légende :.... I^e. D. mA....monBeROV.

Sceau possédé par la famille de Plas au château de Puychenie, pl. VII, n° 49.

Il n'a pas de légende. L'écusson est de... à la tour crénelée de.... surmonté d'un cimier et de lambrequins. C'est la forme des sceaux des écuyers du XVI^e siècle.

Sceau de Jeanne Mennet, dame de la Chaise, près de Montbron, pl. VII, n^{os} 42, 43.

L'écu est écartelé au 1 et 4 d'argent à cinq fusées de gueules en fasce, qui est la Croix de la Fenêtre, au 2 et 3 vairé de.... au croissant de.... brochant ; sans légende. Le contre-sceau a les mêmes armes avec la légende : COnT : D : 10..... DeROne¹²⁸ (ou DeROTe).

Sceau de Guy de Mortemer, seigneur de Ville-man, Salles et Genté, Gensac et Roissac¹²⁹ pl. VII, n° 40.

Au milieu du champ est l'écusson à trois fascés de.... au lambel de.... sur le tout est un écusson à la barre de.... Un

léopard est couché sous l'écusson. La légende ne se lit pas.

Sceau de Loys Prévost de Sansac, compagnon d'armes de François I^{er}, pl. VII, n° 46.

L'écu en cartouche, d'argent à deux fasces de sable, à 6 merlettes de même posées 3, 2, 1, entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel ¹³⁰.

Petit sceau de Loys Prévost de Sansac : même écu, mais plus petit, avec le cordon de l'ordre ; n° 47.

Sceau d'Esmard Prévost, maréchal des logis sous M. de Sansac, pl. VII, n° 48. Mêmes armes sans cartouche et sans le cordon de l'ordre ¹³¹.

Sceau de Guillaume de Chamborant, n° 44, pl. VII.

Sceau rond. Dans le champ un écu couché, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, surmonté d'un casque ayant pour cimier un léopard ailé naissant. Légende : s : GVILLAVME De chAmBORAnT ¹³².

Sceau de Pierre de Chamborant, n° 45, pl. VII. Sceau allongé. Dans l'écu deux lions affrontés. A droite et à gauche de l'écu deux palmes, et au-dessus des rinceaux ¹³³. Pas de légende.

Sceau d'Arnaud de Sainte-Hermine, capitaine de Châteauneuf en 1354 : n° 50, pl. VIII. Petit sceau rond, sans légende. L'écu porte d'argent semé d'hermines de sable, et pour brisure six éperviers déposés entre les hermines 3, 2, 1. L'écu est entouré de compartiments gothiques à lobes ¹³⁴.

Sceau d'Eliot de Sainte-Hermine, écuyer sous le sénéchal d'Angoumois en 1356 ; n° 51, pl. VIII.

Sceau rond, écu semblable à celui d'Arnaud, mais brisé de plus par une étoile en abîme. Légende : * eLIOT.....
ine¹³⁵

Sceau d'Audier, seigneur de Védignac, paroisse d'Artz, en 1557 ; n° 53, pl. VIII. Sceau oblong ; écu en cartouche, d'azur à trois lions passants d'or langués de gueules posés l'un sur l'autre ¹³⁶.

Sceau de Jacques Chesnel, gouverneur de la ville de Cognac ; n° 52, pl. VIII. Petit sceau rond sans légende : écu, argent à trois bâtons escotés de sinople posés en pal, et pour brisure deux croissants.

L'écusson des Chesnel se trouve sculpté au haut d'une tour des remparts de Cognac, aux pieds de laquelle périrent les soldats du prince de Condé qui avaient tenté l'assaut de la place¹³⁷.

Sceau de Jay, seigneur de Bois-Seguin, chambellan du roi Henri III, n° 54, pl. VIII. Sceau rond sans légende ; écusson, champ d'argent à trois fasces ondées de gueules. L'écu est surmonté d'un casque garni de lambrequins ¹³⁸.

Sceau de Raymond, sire d'Aubeterre, en 1340, n° 58, pl. VIII. Sceau rond à compartiments ogivés ; écusson mi-parti de gueules à trois léopards d'or posés l'un sur l'autre et d'or losangé d'azur, au chef de gueules¹³⁹ ; légende fruste.

Sceau de Guy Bouchard, chevalier sous les ordres du comte d'Angoulême connétable de France 1351 ; n° 59, pl. VIII. Sceau rond, L'écu losangé d'or et d'azur au chef chargé de trois coquilles. Légende :..... BOUChAR¹⁴⁰...

Sceau de Brémont de Sainte-Aulaye, chevalier en 1339 ; n° 57, pl. VIII.

Petit sceau rond. Dans l'écu de.... deux alerions de.... posés en pal. Légende : s..... monD.... ¹⁴¹.

Sceau de Paul de Refuge, garde du scel de madame la duchesse d'Orléans, en 1481 ; n° 56, pl. VIII. Très petit sceau aux armes de Refuge qui sont d'argent à deux fasces de gueules et deux guivres affrontées d'azur, avec une brisure de.... en pointe¹⁴² ; légende fruste.

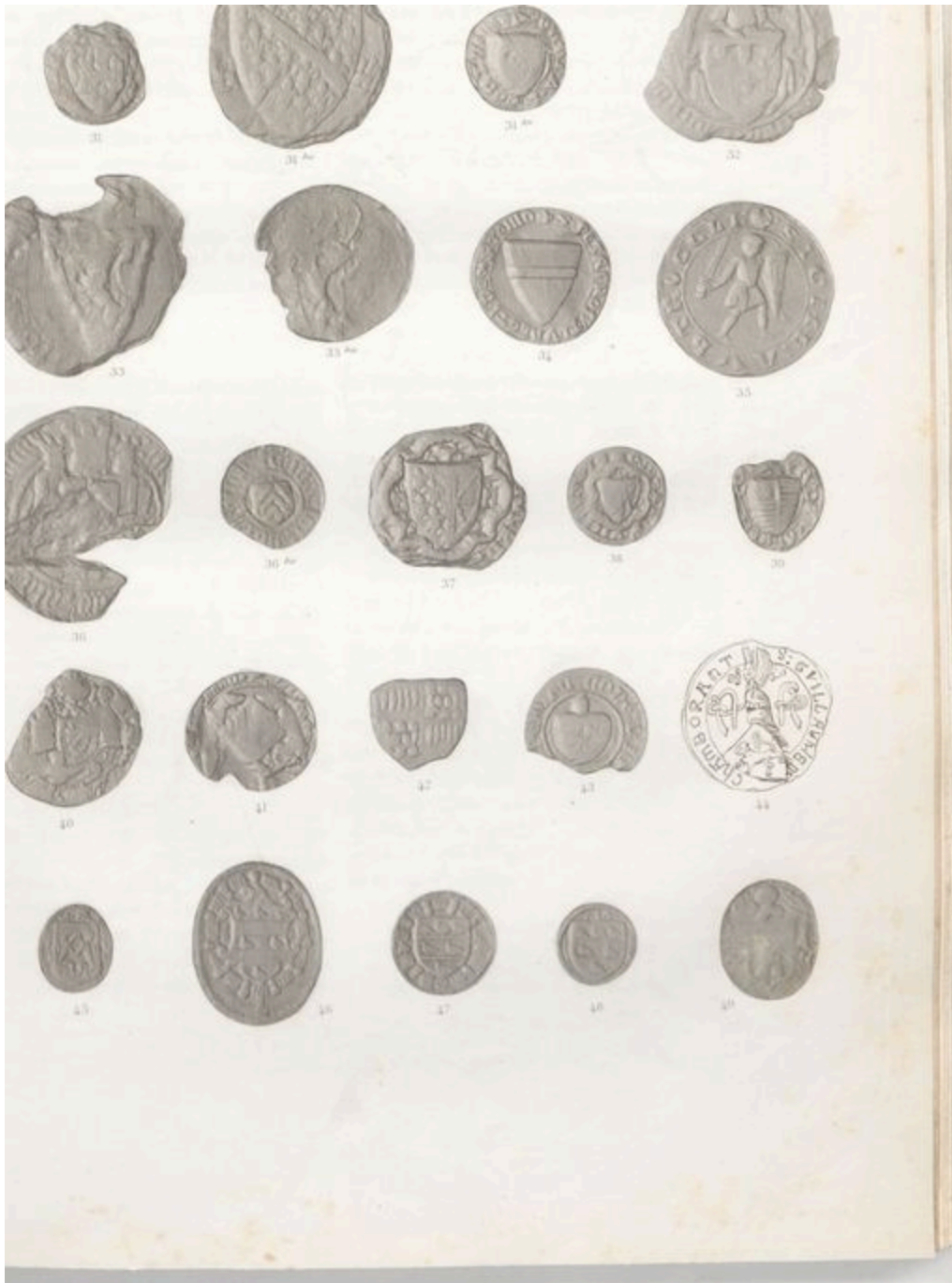
Sceau de Jean de Montalembert, chevalier banneret, en 1375, n° 60, pl. VIII. Sceau rond. L'écu couché d'argent à la croix ancrée de sable, surmonté du casque ; cimier, un lion naissant. L'intérieur du sceau orné de lobes dans le genre des arcades gothiques. Légende : s. JOhAn De.... LAmBeRT ¹⁴³.

Sceau d'André de Montalembert, général de l'armée de Henri II, envoyé en Écosse, en 1548, n° 61, pl. VIII. Écu d'argent à la croix ancrée de sable surmonté d'un casque orné de lambrequins. Autour de l'écu le cordon de l'ordre de Saint-Michel ¹⁴⁴.

Sceau de Chérade, comte de Montbron, en 1776, n° 55, pl. VIII. Petit sceau oblong et en cartouche, d'azur à trois losanges d'or, 2, 1, surmonté d'une couronne comtale.

Ce sont les seuls sceaux de l'époque féodale qu'on ait pu soustraire au ravage du temps et des révolutions. Quoique nos archives soient encore riches, une grande quantité de chartes ont été détruites dans les guerres religieuses du XVI^e siècle et à la Révolution française ; heureusement les cartulaires nous en ont conservé des copies. En général, les sceaux sont rares, même aux pièces originales, et encore, pour la plupart, ils ont été brisés par le frottement, au point que les légendes manquent presque toujours.

PL. VII.



Je dois compléter cette première série, en donnant les sceaux aux contrats des Chatellenies.

La Rochefoucauld, pl. VII, n^{os} 36, 36 bis.

Joli sceau en cire verte un peu endommagé : une porte crénelée surmontée de trois tours crénelées, et sur le tout l'écusson de la Rochefoucauld qui est : burelé d'argent et

d'azur à trois chevrons de gueules sur le tout, le premier écimé.

Légende : scel aux contracts ala rochefoucaud.

Revers : l'écusson de la Rochefoucauld burelé de cinq pièces ; trois chevrons, le premier écimé ; légende : contre scel a la rochefou.

Villebois, aujourd'hui la Vallettc. pl. VII, n^{os} 37 et 38.

Ce sceau fut frappé au nom de Jean ne de France, fille de Louis-le-Hutin, reine de Navarre et comtesse d'Angoulême. Le champ du sceau contient un écusson parti de France et de Navarre ; à droite et à gauche deux portes de ville, et au-dessus une tête de bœuf. Légende :.... CA..... eLLANI.. pour SIGILLUM CASTELLANIE VILLEBOVIS. Sceau de la châtellenie de Villebois.

Au contre-sceau, même écusson, mais plus petit. Légende : t COntRA : s. VILLeBOVIS.

Pour la date, le sceau doit se placer entre 1322 et 1349.

Angoulême, pl. VII, no 31.

Contre-scel du sceau aux contrats de 1317 sous Philippe-le-Long. Il représente les armes d'Angoulême à cette époque. J'attache beaucoup d'importance à ce sceau, parcequ'il donne les plus anciennes armes d'Angoulême qui sont, comme on peut s'en convaincre avec une légère attention, le sceau étant très-petit et un peu fruste : de France ancien, c'est-à-dire d'azur semé de fleurs de lys d'or, à une porte à trois tours crénelées d'argent sur le tout.

Plus tard, au XVI^e siècle, on ne conserva que la fleur de lys au-dessus de la porte qui ne fut plus représentée qu'avec deux tours. C'est ainsi qu'on trouve cet écusson d'Angoulême sculpté sur le bastion des remparts du châtelet, le plus rapproché de la porte Chandos.

La légende est :... ENGOLESME. Ce sceau est malheureusement bien usé, mais il est beaucoup plus gracieux que celui dont on s'était accommodé dans un

temps où, comme de nos jours, on oubliait le passé qu'on traitait de barbare et de gothique ¹⁴⁵.

Angoulême, pl. VII, n^{os} 31 bis et 31 ter.

Scel aux contrats de 1381, sous Charles VI. De France ancien, à la bande composée d'argent et de gueules pour brisure. Autour de l'écu, dans le champ du sceau, se trouve la porte aux trois tours crénelées, placée en haut, à droite et à gauche. La légende manque. Contre-sceau : écusson fruste. Légende : + COnTRA. s. COnTRACTVS.

Angoulême, pl. VII, n° 32.

Scel aux contrats de 1452, sous le comte Jean¹⁴⁶. L'écu de France ancien, et pour brisure un lambel à trois pendants, le pendant du milieu aigu. Un ange aux ailes éployées tient l'écusson par le haut.

Légende : sigill....contr...engo.

Montbron. 1580. Scel aux contrats de la châellenie de Montbron pour Messire Anne de Montmorency, connétable de France, Seigneur de Montbron. L'écusson des Montmorency aux seize alérions avec la légende :.... de Monberoux. Ce sceau est trop fruste pour pouvoir être gravé. Je ne fais que l'indiquer.

Gourville.

Scel de la Châellenie de Gourville, 1493 : écusson de la Rochefoucauld avec cette particularité bien remarquable que les burelles sont très-petites et d'un nombre considérable. La légende a disparu. Je ne donne pas ce sceau qui n'est qu'un fragment.

CHAPITRE II.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

Prédication évangélique. — Hérésie arienne. — Évêché. —
Chapitres. — Monastères — Hommes célèbres dans
l'Église.

Il y a deux opinions sur l'établissement du Christianisme dans les Gaules. Cette question historique fut vivement débattue par les savants, au siècle dernier ; des écrits sans nombre nous sont restés de la discussion, mais le débat existe encore.

Les traditions des églises donnent à la plupart des diocèses, des contemporains des Apôtres pour premiers évêques. Au moyen âge on se faisait peu de scrupule de fabriquer des légendes. C'était la poésie de l'époque, et l'on sait que les poètes ne se gênent pas dans leurs fictions. Lorsque la critique historique se porta sérieusement sur ces légendes, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles se ressemblaient toutes. Le héros de ces drames religieux venait dans une cité idolâtre ; il convertissait à la foi la fille du roi qui prenait le voile des vierges ; le roi irrité faisait trancher la tête au pontife ; une fontaine jaillissait aux pieds du martyr. Tel était le thème général.

L'histoire évidemment ne pouvait adopter toutes ces conceptions naïves. On les rejeta, mais peut-être avec trop de sévérité, parce que si le plan en était imaginaire, il n'en était pas de même des faits sur lesquels elles portaient. Le Tasse a tiré son épopée merveilleuse des Croisades, comme

Homère son Iliade de la guerre de Troie. Jérusalem délivrée, Troie réduite en cendres, n'en sont pas moins des faits historiques, quoique embellis plus tard par la poésie.

Au lieu donc de rejeter au III^e siècle la mission des premiers prédicateurs dans les Gaules, ce qui est contredit par une multitude de documents, il était plus raisonnable d'accepter la tradition des églises sur le fait de la prédication évangélique dans les Gaules, sous les successeurs des apôtres. Était-il possible que cette partie de l'empire si voisine de l'Italie, qui entretenait avec Rome des relations si directes par son commerce, par les rapports journaliers de l'administration militaire et fiscale, restât en dehors du mouvement immense de la prédication évangélique ? Tertullien n'aurait-il fait qu'une hyperbole, en disant au Sénat, dans son Apologétique, que si l'on retirait les chrétiens de l'empire, il ne serait plus qu'un désert ? Cet écrivain nomme formellement les Gaules parmi les provinces qui ont reçu l'Évangile. D'ailleurs, au II^e siècle, l'église de Lyon a ses martyrs ; deux conciles se réunissent dans son sein : l'un sur la Pâque, l'autre contre l'hérésie de Valentin. Comment ces conciles se tiennent-ils à Lyon, au centre de la Gaule, si les provinces voisines n'ont pas leurs évêques ? Les Gaules, alors sillonnées de voies romaines, entretenaient avec la métropole des communications trop multipliées et trop rapides¹⁴⁷, elles étaient le centre d'un trop grand mouvement intellectuel par leurs écoles (c'était la patrie des rhéteurs), pour admettre que le Christianisme n'y ait été prêché qu'au III^e siècle.

Il faut donc reconnaître qu'à la fin du I^{er} siècle, ou au plus tard au commencement du II^e, saint Martial fut l'apôtre de l'Aquitaine. Une tradition, trop constante pour laisser sur ce point le moindre doute, nous apprend que ce saint, traversant la cité des Ecolimiens, y prêcha la foi et y laissa, pour évêque, Ausone qui était santon d'origine ¹⁴⁸,

Mais si l'on est forcé de reconnaître que c'est au moins au II^e siècle que la foi fut annoncée dans nos provinces, d'un autre côté on ne peut se dissimuler qu'il y eut longtemps manque de pasteurs dans les diocèses. Les catalogues des évêques se trouvent interrompus. Nul fait, nulle tradition ne viennent remplir cette lacune. C'est le temps de ces cruelles persécutions où le nom même de chrétien semblait disparaître. Maximien, Dèce, Valérien, Aurélien, Dioclétien remplissent le III^e siècle tout entier. On ne peut pas supposer que ce soit pendant ce temps-là même où la terre n'avait pas assez d'antrons et de déserts pour cacher les pontifes dispersés, que la prédication évangélique ait eu lieu dans les Gaules. L'on sait qu'au II^e siècle plusieurs empereurs furent favorables aux chrétiens. Du moins les premières persécutions n'eurent ni la durée, ni la cruauté des dernières, dans lesquelles le paganisme déchaînait toute sa rage, parce qu'il se sentait vaincu.

Le martyre de saint Ausone est le seul monument véritable que la tradition nous ait conservé de la première époque du Christianisme dans l'Angoumois. Les édits sanglants des empereurs vinrent sans doute y atteindre les premiers fidèles. Ausone n'arrosa pas seul de son sang cette terre jusque-là idolâtre : beaucoup d'autres durent souffrir pour la foi.

Pendant que les catacombes protégèrent, à Rome, dans leurs labyrinthes impénétrables, toute une génération de chrétiens, les grottes sauvages, les forêts silencieuses durent receler, dans les Gaules, le Christianisme naissant. Il reste encore dans l'Angoumois quelques cryptes qui ont dû servir, dans le temps des persécutions, à la célébration des saints mystères. On en voit de fort belles creusées dans le flanc des rochers, à une grande hauteur, près de Saint-Marc, au sud-est d'Angoulême. La crypte de Gurat a été également une église primitive, ainsi que celle d'Aubeterre ; mais cette dernière a été agrandie dans la

suite, et est devenue une des plus belles églises souterraines du monde chrétien.

Cependant la croix triompha. Trois siècles de persécutions acharnées avaient prouvé l'impuissance de l'homme contre l'œuvre de Dieu. Le sang des martyrs était une semence de nouveaux chrétiens. Les plus cruels, comme les plus habiles des empereurs, avaient épuisé tout ce que la pensée humaine put suggérer de moyens pour étouffer la religion du Christ. Un jour, cette croix, naguère instrument d'un supplice ignominieux, se trouva portée, à la place des aigles, au sommet des drapeaux des légions romaines. L'Église fut libre ; elle respira.

Le Christianisme vainqueur apportait au monde d'inappréciables bienfaits : il remplaçait l'homme dans sa condition primitive ; abolissait l'esclavage, cette odieuse exploitation de l'homme ; plaçait la pudeur dans le foyer domestique ; resserrait les doux liens de la famille ; rendait le vieillard sacré ; émancipait la femme devenue la compagne de l'homme ; et, par une juste et sévère discipline, repoussant de ses mystères quiconque ne pratiquait pas la loi, donnait une sanction nécessaire à ses commandements. Mais il se trouva impuissant pour sauver le monde social. L'empire était épuisé ; c'était un vaisseau vermoulu, craquant de toutes parts, que la première tempête allait briser sur un écueil.

L'Église était forte par son organisation spirituelle ; mais elle s'était mise constamment hors du mouvement politique. Elle avait dit avec le divin Maître : Mon royaume n'est pas de ce monde. Elle n'avait rien organisé pour un déchirement social, pour ces temps de crise où les populations effarées jettent le cri : Sauve qui peut ! Il eût été beau alors pour l'Église d'avoir prévu l'alarme, d'avoir préparé le monde civilisé aux luttes contre la barbarie, et, quand la tête tournait aux chefs de l'empire, de s'être montrée, contre les fléaux de l'humanité, forte, invincible comme elle l'avait été sous dix persécutions. Quand les

décrets des empereurs condamnaient les chrétiens à mort s'ils ne sacrifiaient pas aux idoles, il fallait être prêt au martyre. Les simples femmes, les enfants devenaient des héros. Quand, depuis deux siècles, les frontières de l'empire étaient constamment menacées, il fallait donner un démenti formel aux païens qui prétendaient que la victoire abandonnerait Rome, le jour où elle détacherait les aigles de ses drapeaux. Des hommes qui n'avaient pas tremblé, au milieu des amphithéâtres, devant les bêtes féroces et les bourreaux, devaient-ils fuir devant les hordes indisciplinées des Barbares ?

On peut donc dire que le Christianisme sut plutôt jouir que profiter de sa victoire, et qu'il se soucia peu des destinées de l'empire, parce qu'il savait que les siennes étaient éternelles. Une autre raison qui arrêta une organisation sociale chrétienne, ce fut la pensée instinctive des premiers chrétiens qu'une terrible vengeance devait être tirée, même dès ce monde, de cette Rome païenne qui avait bu le sang de tant de martyrs.

Si maintenant nous portons nos regards sur les provinces que la conquête seule, c'est-à-dire le droit de la force, avait réunies à Rome, opprimées depuis plus de quatre siècles, accablées de vexations et d'impôts, torturées, dépeuplées, humiliées, elles ne tenaient guère à honneur de sauver un empire qui ne leur était connu que par l'oppression.

Les chrétiens gaulois n'aimaient pas plus l'empire que ceux des autres nations. Le fisc impérial avait sucé les provinces. Les exactions des agents de Rome ne leur donnaient pas le goût de se dévouer, comme les sentinelles perdues de l'empire, en se jetant au-devant des masses innombrables des hommes du Nord, auxquelles les faibles légions romaines n'avaient pu résister.

Il n'y avait pas de liens qui attachassent notre pays au peuple conquérant du monde, et les descendants des fiers Gaulois qui avaient vendu si cher à César la liberté de leur patrie, se crurent peut-être vengés lorsqu'ils surent que

Rome n'était plus qu'un amas de cendres, et que les Barbares emportaient, sur les bords du Danube et dans leurs marais, tout l'or que la conquête avait entassé dans la ville éternelle. Après tout, les hommes du Nord étaient plutôt leurs frères que ceux de la nation portant la toge. Qu'avaient-ils à perdre en changeant de maîtres ?

Le silence de l'histoire est profond sur le mouvement religieux dans notre province pendant quatre siècles. Un seul évêque, nommé Dynamius par Grégoire de Tours, se trouve mentionné, au commencement du V^e siècle, comme évêque d'Angoulême. Bientôt l'Arianisme triompha dans le midi des Gaules avec les Visigoths qui avaient établi à Toulouse le siège de leur empire.

Nous donnons ici une chronologie abrégée des évêques d'Angoulême, en y rattachant les événements les plus importants de l'histoire religieuse du pays.

II^e SIÈCLE.

S. AUSONE, premier évêque.

S. *Ausonius*, dans la langue vulgaire

S. *Ausony*.

Il fut martyrisé devant la porte orientale de la ville, c'est-à-dire près de la place, appelée aujourd'hui *Marengo*, qui alors était hors de l'enceinte murée. Son corps fut enseveli à l'occident de la ville.

L'*Ordinarium officii*, ms. de l'abbaye de Saint-Ausone contient la légende du saint et celle de sainte Calpagnie qui reçut de lui le voile des vierges. Dans une des leçons de la légende de S. Ausone, il est fait mention d'une jeune fille appelée Calpagnie, sœur du gouverneur d'Angoulême, qui fut guérie par S. Ausone. Mais cette Calpagnie n'est point honorée comme une sainte.

Claude Estiennot¹ remarque qu'aucun légendaire Angoumois ne parle de sainte Calpagnie : on n'en faisait point mémoire dans la fête qu'on y célébrait, chaque année, en l'honneur des saintes reliques possédées par l'abbaye. Le précieux manuscrit cité mentionne uniquement les SS. Ausone, Aptone, Césaire, Cybard et Calpagnie². Claude Estiennot parle d'un S. Amator, vénéré à l'abbaye de Saint Ausone, qu'il conjecture avoir été le compagnon de S. Martial, dont on voit la vie dans Labbe, II, lib. de gest. *Episc. Lemov.* Notre manuscrit ne nomme pas plus ce S. Amator que sainte Calpagnie.

S. Aptone est honoré comme confesseur pontife³. La tradition dit qu'il succéda à son frère.

Nous devons placer S. Césaire⁴, premier archidiacre d'Angoulême, au même siècle que S. Ausone et S. Aptone, si nous nous en rapportons à la tradition conservée dans l'*Ordinarium* de l'abbaye de Saint-Ausone.

Il n'est absolument fait mention d'aucun évêque pendant ces deux siècles.

Il est mis par Grégoire de Tours (*Ex Paulin Greg. Tur. hist. Franc. l. 11, cap. 15*), au nombre des prélats qui honoraient alors l'Eglise par la sainteté de leur vie, l'éclat de leur foi et leur vigilance sur les peuples dont ils étaient les pasteurs.

Ce fut lui que Clovis fit élire évêque d'Angoulême, après avoir chassé les Ariens. Quelques hagiographes le mettent au nombre des saints⁵. Il avait été chapelain de Clovis, et c'est de là que dérivait sans doute le privilège des évêques d'Angoulême d'être chapelains-nés des rois de France, dès que ces derniers entraient en Aquitaine.

Selon l'historien des évêques et des comtes d'Angoulême, il retint près de lui le solitaire S. Cybard, *Eparchius*, et lui donna pour retraite des grottes naturelles, formées dans les rochers, au nord de la ville.

¹ Dom Claude Estiennot, *Antiquitates Benedictin. M. dioces. Engol.* Vol. 116.

² Le *Proprium sanctorum Eccles. Engol.*, publié en 1633, ne parle pas de sainte Calpagnie. Aujourd'hui l'église d'Angoulême célèbre la fête de cette sainte le 13 août, en lui donnant le titre de première abbesse de S. Ausone. Cependant sa légende dit seulement qu'elle reçut des mains de S. Ausone le voile des vierges. Il n'y eut pas de communautés de femmes avant le IV^e siècle. Celles qui se consacraient à Dieu demeuraient dans leur famille.

³ *Hagiolog. M. Lemov. VII Kal. nov.* — *Hist. Pont. et com. Engol. cap. 1.*

⁴ Selon Estiennot, les hagiographes ne font nulle part mention de S. Césaire, si ce n'est la vie de S. Ausone.

⁵ Vigier de la Fille dit que cet Aptone est regardé comme un des saints du diocèse.

III^e ET IV^e SIÈCLES.

400. DYNAMIUS.

508. APTONE II.

510. LUTICIN.	Il souscrivit au premier concile d'Orléans, en 511, et au deuxième, en 533. Il envoya Egérius prêtre, pour le représenter au troisième, en 541.
542. APTONE III.	Il assista, en 549, au cinquième concile d'Orléans. Le <i>Gallia christiana</i> indique cet évêque, ou son prédécesseur, comme étant le S. Aptone des hagiographes ¹ .
570. MÉRÈRE ou MARAQUIER.	Selon Adémar d'Angoulême, S. Germain de Paris et S. Grégoire de Tours vinrent à Angoulême, en 570, consacrer l'Eglise de S. Cybard, ainsi que la cathédrale entièrement rebâtie par Clovis, et ordonnèrent évêque Mérére, chapelain du roi. Quelques-uns ont dit qu'il avait été comte d'Angoulême, et le nomment Maraquier. Mérére et Maraquier seraient-ils deux personnages différents? Il y a ici obscurité comme dans beaucoup de faits et de dates de ces temps reculés ² . Les historiens font un grand éloge de ce prélat comme d'un homme éloquent, d'un docteur érudit. La bibliothèque de Cluny possédait autrefois les livres qu'il avait écrits. L'auteur de l'Histoire littéraire de la France en regrette vivement la perte. Il mourut empoisonné. Plusieurs églises furent bâties par Mererius, ainsi que des hôpitaux.
576. FRONTONIUS.	Il était chanoine de l'église d'Angoulême. Ce fut lui qui fit périr Mérére par le poison afin de parvenir à l'épiscopat, mais il ne jouit qu'un an du fruit de son crime. (<i>Greg. Tur.</i>)
577. HÉRACLIUS.	Ce fut un grand évêque, employé même par les rois dans des ambassades importantes. Il eut beaucoup à souffrir du comte Nantinus, qu'il fut obligé de priver de la communion, à cause des excès auxquels il se livrait en pillant les biens de l'Eglise. C'est le premier exemple de la longue lutte des évêques contre les comtes, que nous retrouvons à toutes les époques jusqu'au milieu du XIII ^e siècle.
580. NICASIUS.	Il assista au concile de Mâcon en 585.
616. GIBOALDUS. 625. NAMATIUS.	Il souscrivit au concile de Reims de cette année.
Date incertaine : MATHIEU, SIGISMOND, GOTISMOND, ANSELME, BERTHOAL, ARDOIN, GERBARD, THEOMOND, EROGIUS, GIBALDUS, ADEBALARD, MADABERT, GUILLAUME.	
750. FRÉDEBERT. 769. LAUNUS I.	Ces noms d'évêques sont placés, par l' <i>Hist. Pont. et Com.</i> , entre Mérére et Launus. Les maux que l'Aquitaine eut à souffrir pendant tout le VII ^e siècle expliquent le silence de l'histoire sur cette époque malheureuse.
788. LANDEBERT. 801. S. SALVIUS.	Il était abbé de Saint-Cybard. Il devint ensuite chapelain de Pépin qui le fit élire évêque d'Angoulême. Ce fut un prélat distingué. Charlemagne fit, à sa prière, de grandes donations aux églises et aux abbayes de l'Angoumois.
801. S. SALVIUS. dans le langage vulgaire S. SAUGE.	Le diacre Ansebrand souscrivit pour lui au concile de Narbonne de 788. Etant allé dans le Nord, il fut tué à Valenciennes par Winegard, que la richesse des ornements et des vases sacrés du saint évêque avait tenté. Son compagnon de voyage eut le même sort. Comme on ignorait le nom de ce dernier, on l'appela Superius (dont on a fait S. Supéri), parce que son corps fut trouvé sur celui de S. Salvius. On en fait l'office particulier dans le diocèse d'Angoulême, le 26 juin. (<i>Prop. sanct. Eccl. Eng.</i> , pag. 16.)
801. SIDRANE. 844. AUBERT. 855. LAUNUS II.	Beaucoup de fléaux affligèrent le pays au commencement de ce siècle. On ne connaît cet évêque que par la chronique de S. Maixent. Il souscrivit au troisième concile de Soissons en 855.

¹ Gall. Christ. T. II. — L'Ordo div. offic. dioc. Engol., ann. 1845, porte au 26 octobre : Sancti Aptonis II, Engol. episcop. circiter ann. 565, je ne sais sur quelle autorité, et il ne fait aucune mention de S. Aptone, frère de S. Ausone. Le manuscrit de S. Ausone ainsi que le Ms. intitulé *Hagiolog. Lemov.* et autres cités par Do Eusimot, placent précisément au 26 octobre la fête de S. Aptone, frère de S. Ausone.

² Comment concevoit que Grégoire de Tours et saint Germain de Paris eussent été envoyés à Angoulême par Cherebert, qui était mort trois ans avant l'élévation de Grégoire à l'épiscopat? D'ailleurs, Grégoire de Tours n'aurait pas manqué de mentionner cette considération dans son histoire; l'*Hist. Pontif. et Comit. Engol.* attribue ce voyage à saint Germain, évêque d'Auxerre, ce qui est plus invraisemblable encore, ce dernier étant mort en 435.

862. ÉLIE I.
Ce fut un des savants de son siècle. Il entre dans la série des grands hommes qui perpétuaient les études des lettres au milieu même de la barbarie : Bède, Simplicius, Raban, Alcuin, Smaragdus, Théodulphe, évêque d'Orléans, Hélié l'écossais, évêque d'Angoulême. Hélié eut à son tour pour disciple Heiri, auquel succédèrent, comme chefs des écoles de philosophie, les moines Remi et Ucbaud-le-Chauve. Ce fut lui qui fit don à la cathédrale des reliques de S. Bénigne de Dijon qui devint alors le patron de la ville d'Angoulême¹.
875. HOOLIBA.
Quelques auteurs l'ont dit frère de Turpion, établi comte d'Angoulême par Charles-le-Chauve.
S. Frédebert, évêque de Paris, étant venu en pèlerinage au tombeau de S. Cybard, y mourut, et fut enterré dans la chapelle même qu'il avait fait construire pour y transporter le corps de S. Cybard.
892. ANATOLE.
896. GODALBERT.
896. COMBAUD, ou GUIBAUD.
Peut-être le même que Godalbert, selon Vigier de la Pile. Il imposa quatre deniers sur tous ceux qui avaient des terres dans le territoire de l'église de Saint-Pierre.
945. FOUCAUD.
Cet évêque fut distingué par sa science. Il eut l'amitié de Guillaume I^{er} Taille-fer, comte d'Angoulême. Il restaura S.-Cybard.
961. ÉBULUS, ÉBLO.
964. RAMNULPHE.
975. HUGUES I.
Il était de la maison de Jarnac. Parvenu à l'épiscopat, il eut de grands démêlés avec le comte Arnaud. Il porta même l'ambition jusqu'à vouloir s'assurer la possession temporelle du comté. Pour cela, il mit dans son parti les barons du pays et des pays voisins, auxquels il fut obligé, en paiement de leurs services, d'abandonner les plus belles terres de son évêché. La cathédrale se trouva par là si appauvrie, que les chanoines eurent de la peine à subsister tant que dura cette guerre. Enfin, l'évêque comprit les dangers de cette lutte ambitieuse; il fit sa paix avec Arnaud, et finit tranquillement ses jours. Il écrivit une vie de S. Cybard, qui ne nous a pas été conservée.
Il était fils d'Aimery, vicomte de Mucidan en Périgord. Il aliéna plusieurs terres de l'abbaye de Saint-Cybard, qu'il s'était fait donner par Guillaume, comte d'Angoulême; il retint plusieurs années cette abbaye sans y nommer d'abbé.
Sur la fin de ses jours, il se repentit de cette conduite peu digne d'un évêque, et répara les injustices qu'il avait faites².
1018. GUILLAUME I.
1019. HOHON.
Il était de Montaigu, en Poitou. Son éducation et sa vertu l'avaient rendu célèbre. Il fut élu par les suffrages unanimes du clergé et du peuple.
Consécration de l'église de Bouteville, en 1029. Il se trouva au deuxième synode de Limoges, en 1051. Dans une charte, il prend le titre suivant : *Ego athleta domini Roho...* On lui attribue l'histoire des pontifes de Rome, publiée par Mabillon, *Analect.* Tom. 1, p. 418.
On n'a que les initiales du nom de cet évêque³.
1055. E. J.
1058. GÉRARD I^{er}.
Geraldus Arte-Mala.
Il fut persécuté sur la fin de son épiscopat, par des parents dont il s'était entouré dans sa maison, et qui portèrent l'insolence jusqu'à le chasser. Réduit à implorer le secours du roi, il se rendit à Paris où il mourut. Son tombeau se voyait à Saint-

¹ Hist. pont. et com., esp. VIII.

² Adémar raconte qu'ayant été mis en prison par Guy, vicomte de Limoges, il s'échappa, se rendit à Rome et porta ses plaintes au pape; que le vicomte fut cité à comparaître et condamné à être tiré à quatre chevaux indomptés; que Grimoard, touché de compassion, le fit évader de Rome et se réconcilia avec lui. Je ne pense pas qu'au X^e siècle les grands feudataires fussent d'humeur à se soumettre aussi humblement et à se constituer prisonniers à Rome, lorsque l'Église avait tant de peine à obtenir d'eux seulement quelques jours de trêve, au milieu des brigandages qui s'exerçaient impunément de toutes parts.

³ Catalogue publié par M. E. Castaigne. (Indicat. Ang. 1838.) Desbordes, liv. 7.

Denis avec cette épitaphe : HIC REQVIESCIT GERALDVS ANGVLSMÆ CIVITATIS EPISCOPVS.

1043. GUILLAUME.

Ce prélat était fils de Geoffroi, comte d'Angoulême¹. Son frère Foulques, comte d'Angoulême, eut avec lui de violents démêlés. Ils en vinrent aux armes, et lui-même provoqua souvent le comte. Il fit bâtir le château de Touvre et celui de Borzai. (*Hist. pont.*).

1076. ADÉMAR.

Il avait été abbé de Lesterps; il succéda ensuite à son frère Guillaume. Ce fut un saint prélat, plein de zèle, infatigable dans ses fonctions. Sa vénération pour la vie religieuse était si grande qu'il ne souhaitait rien tant que de voir chaque paroisse de son diocèse érigée en monastère. Il fut convoqué au concile de Clermont par le pape Urbain II. Nous avons la lettre de l'évêque qui s'excuse de ne pouvoir s'y rendre, son âge avancé ne lui permettant plus de monter à cheval.

1101. GÉRARD II.

Gérard II a été le plus illustre des évêques d'Angoulême. Né dans une condition obscure, il s'éleva par son mérite seul aux dignités de l'Église, et fut légat des papes Pascal II, Gélase, Callixte et Honorius. Revêtu de cette charge, alors si importante, il en fit un bien noble usage. C'est à lui que nous devons le mouvement immense de l'architecture dans nos contrées. Nous verrons plus tard qu'il fit construire la cathédrale d'Angoulême en entier, à l'exception de la coupole de l'ouest qui remonte aux premières années du XI^e siècle. Vigier ne lui attribue que la construction du grand clocher qui était, dit-il, d'une hauteur surprenante.

Une funeste ambition ternit, sur la fin de sa vie, une carrière si honorable et si brillante. Irrité de n'avoir pas été continué dans sa légation par Innocent II, il se jeta dans le parti de l'anti-pape Pierre de Léon. Appuyé de Guillaume, duc d'Aquitaine, il chassa les évêques légitimes de leurs sièges et mit le désordre dans la seconde Aquitaine qu'il avait rendue si florissante. S. Bernard eut besoin de toute la puissance de son génie et de sa haute influence pour réduire ce nouveau Diotrophès; c'est l'expression même de S. Bernard. Cependant, à l'heure suprême, il reconnut son égarement et le déplora avec effusion de larmes.

1136. LAMBERT.

Lambert, fondateur et premier abbé de la Couronne, fut élevé à l'épiscopat après Gérard II. Il eut la sainteté de vie des fondateurs d'ordres, et sa mémoire s'est perpétuée avec cette auréole de gloire dont la postérité entoure les grandes âmes².

Il eut des démêlés avec Guillaume IV, comte d'Angoulême. Il se vit obligé de recourir à l'autorité de Louis-le-Jeune, alors duc d'Aquitaine par son mariage avec Éléonore.

1148. HUGUES II.

Il était de la maison de La Rochefoucauld. Il se distingua par son éloquence et par son humilité. Il avait eu d'abord la dignité de chantre dans le chapitre. Son élévation ne changea rien à ses mœurs simples et modestes. Il vivait paisiblement dans le cloître de la cathédrale avec les chanoines ses frères, et ne se rendait à la maison épiscopale que pour rendre la justice dans les causes ecclésiastiques.

Il fit preuve d'une grande fermeté devant le roi d'Angleterre, Henri II, qui voulait influencer les évêques de la province de Bordeaux sur le choix d'un archevêque. Le roi vint dans l'assemblée et demanda aux évêques d'élire une de ses créatures. Les évêques effrayés gardèrent le silence. Mais Hugues prit la parole et dit au roi : « C'est à nous que l'élection est confiée; nous ne pouvons pas y procéder en votre présence. Que Votre Majesté se retire afin que, libres et tranquilles, nous puissions remplir le devoir qui nous est imposé. Les honneurs de l'Église ne se donnent ni à

¹ Esly relève l'erreur de La Charlonie, qui prétend que cet évêque reçut les vases sacrés et les ornements dont Godefroy VII, duc d'Aquitaine, avait dépouillé les églises de Saint-Hilaire de Poitiers et de Saint-Jean d'Angély. Le duc avait fait don de la trésorerie de Saint-Hilaire à Guillaume; mais ce n'était pas une spoliation dont il faille flétrir la mémoire du duc et de l'évêque. Plusieurs droits féodaux sur les églises, les oblations, etc., appartenaient aux seigneurs; ils pouvaient en disposer comme biens patrimoniaux, par ventes, donations et autres contrats.

² Voy. la *Chron. de Coran*, publiée par M. Eusèbe Castaigne, qui contient la légende de Lambert.

(5 sceaux indiqués. Pl VII, n.^{os} 56, 57, 58, 59, 61, sont gravés sur la Pl IX.) Pl. VIII.



- « la brigue ni aux présents. On les décerne à la science et à la vertu. » Le roi se retira triste et humilié, et l'assemblée élut, non pas le protégé du roi, mais Raymond, évêque de Périgueux ¹.
1139. PIERRE I. Pierre de Laumont avait été d'abord moine, et ensuite abbé de St Amand-de-Boixe. Il assista, en 1170, à la consécration de l'église de cette abbaye. Vulgrin III, comte d'Angoulême, fit des maux innombrables à l'église et s'empara des revenus de l'évêché à l'aide des cotteteaux ou routiers qui infestaient les provinces de France.
1182. JEAN I. Jean de St-Val, d'abbé de la Couronne, devint évêque d'Angoulême et honora ce siège par ses vertus. Il dédia solennellement, en 1205, l'église de la Couronne, dont il avait continué les constructions.
1206. GUILLAUME III. Sous ce prélat, vénérable par sa piété, la charge de doyen fut érigée dans le Chapitre d'Angoulême.
1226. JEAN II. Jean, dit Guillotys, avait été moine de St-Maixent; il devint ensuite doyen du chapitre.
1242. RAOUL I.
1247. PIERRE II.
1252. GÉRARD III. Vigier pense qu'il y a une transposition dans la liste des évêques. Il voudrait qu'on plaçât ce Raoul après Jean de S. Val, et que Guillaume fut mis après Jean II parce qu'il assure avoir trouvé un hommage fait, en 1228, à Guillaume, évêque d'Angoulême par Guillaume de Salles. D'un autre côté, Desbrandes cite une lettre écrite à Guillaume III par le pape Honorius III, qui doit se placer entre 1216 et 1227 ².
1254. ROBERT I. Cet évêque, issu de la maison de Monthron, eut de grandes difficultés avec Hugues de Lesignan, comte d'Angoulême. Le cartulaire des évêques d'Angoulême ³ contient toutes les pièces de cette longue discussion. Robert fut obligé de recourir au pape et au roi de France. Le comte résista à toutes les remontrances qui lui furent faites. Enfin, le parlement ayant nommé des arbitres, le comte fut condamné à des réparations humiliantes ⁴.
1260. PIERRE III.
1263. RAYMOND.
1266. GUILLAUME IV.
1268. ROBERT II.
1272. PIERRE IV.
1275. GUILLAUME V. Il était de la maison de Blaye; ce fut un personnage très-lettré. Nous donnons son sceau, pl. IX, n° 76, 77. Sceau ogivé : dans le champ, l'évêque debout tient, de la main gauche, la crosse à la volute tournée en dehors, et bénit à la manière latine de la main droite. Le manipule flotte dans le champ qui est orné de rinceaux. Légende : WLL D BLAVIA D GRA EPI ENGOLISM. *Sigillum Willelmi de Blavia dei gratia episcopi Engolismensis*. Contre sceau rond : l'évêque est assis sur un siège antique dont les deux bras représentent deux têtes d'animaux. Légende : SECRET. WILLEL. EPI. *Sigillum secretum Willelmi episcopi* ⁵ Petit sceau de Guillaume. Pl. IX, n° 78. Sceau ogivé : Légende : .RE : GVILLI. EPI. ENGOL... ⁶ pour *Sigillum curie Guillelmi episcopi engolismensis*.
1309. FOULQUES. Il était de la maison de La Rochefoucauld. André Duchesne dit qu'il avait été d'abord minime et ensuite archidiacre d'Angoulême.
- Sceau de Foulques, Pl. IX, n° 79 et 80. Sceau ogivé : dans un encadrement gothique, à deux pinacles, dont l'arceau est trilobé et surmonté de crosses végétales,

¹ Gall. Christ., tom. II.

² L'observation de Vigier pourrait être d'autant plus juste que le Gall. Christ. ne donne à Raoul qu'une année d'épiscopat; mais Desbrandes lui en donne cinq. Quelque soin qu'on apporte à éclaircir ces points de chronologie, il est difficile de ne pas laisser beaucoup d'obscurité, à cause des contradictions de dates qui proviennent souvent de la faute des copistes. Le Gall. Christ. donne, pour la première moitié du XIII^e siècle, des dates toutes différentes de celles de Desbrandes. J'ai suivi ce dernier qui me paraît avoir mieux traité cette matière.

³ Cartul. Engol. epis., n° 488. Bibl. du Harlay. Mss. bibl. roy.

⁴ Voyez Corlieu, pag. 92 et 93.

⁵ Charte de 1304. Collect. des Archiv. du Roy., n° 107.

⁶ Charte de 1297. Collect. des Archiv. du Roy., n° 107 ter.

- l'évêque debout tient, de la main gauche, la crosse à la volute tournée en dedans; il bénit de la droite. Sous ses pieds, dans le champ, est l'écusson des La Rochefoucauld. Légende : : FVLCO DIS : DE..... NGOLISMEN : contre-sceau rond : sous un dais à trois arcades ogivées, S. Pierre et S. Paul. Légende : CONTRA. S. F. EPI. ENGOLISMEN¹. *Contra sigillum Fulcodis episcopi Engolismensis.*
1315. OLIVIER.
Nous avons le sceau de cet évêque. Pl. IX, n° 81. Dans le champ une tête coiffée de la mitre. Légende : ...E : OL. EPI ENG...². *Sigillum curie Oliverii episcopi Engolismensis.*
1315. JEAN III.
1317. GALHARD.
De l'archevêché d'Arles, il fut transféré au siège d'Angoulême. Le pape lui laissa le pallium et l'exempta de la juridiction de l'archevêque de Bordeaux. Sceau de Galhard : Pl. IX, n° 82. Sceau ogivé : dans le champ, l'évêque, la mitre sur la tête, tenant, de la main gauche, la crosse à la volute tournée en dehors, et bénissant de la droite. Légende : † S. GALHARD... ENG. *Sigillum Galhardi episcopi Engolismensis*³.
1328. AYGUELIN.
Ayguelin était neveu de Guillaume de Blaye. Il fut d'abord archidiacre d'Angoulême, et ensuite promu à l'épiscopat.
Nous avons de lui un petit sceau, pl. IX, n° 83. L'évêque est en buste dans un encadrement gothique à plusieurs lobes. On ne peut lire la légende qui devait être : *Sigillum Ayglini episcopi Engolismensis*⁴. L'abbaye de Bassac conservait l'original de ce sceau⁵.
1370. ÉLIE DE PONS.
1380. JEAN IV.
1386. GALHARD II.
Ce fut de son temps que l'évêque et le chapitre firent division de biens et de manse commune ainsi que d'autorité de juridiction. Les idées de vie claustrale commençaient déjà à s'affaiblir dans le clergé.
1398. GUILLAUME VI.
1418. JEAN V.
Nous avons le sceau de Jean, pl. VIII, n° 56. Petit sceau ogivé. Dans le champ, l'évêque en buste, la tête mitrée, tenant, de la main gauche, la crosse à la volute tournée en dehors, et bénissant de la droite.
Légende : EPI ENGOLISMEN... *Sigillum iohannis episcopi Engolismensis.*
Contemporain du comte Jean, ce prélat lui fut uni d'une étroite amitié.
Cet évêque fut un des hommes les plus distingués de son siècle. Il passa plus tard à l'évêché de Périgueux et de là à celui du Puy⁶.
1440. ROBERT III DE MONTERON.
1465. GEOFFROI DE POMPADOUR.
La chapelle de St Augustin, sous les murs d'Angoulême, fut rebâtie par ses soins. On y possédait les reliques de S. Macut, évêque en Angleterre, mort dans la Saintonge vers 565.
1472. RAOUL II DU FOU.
1479. ROBERT IV DE LUXEMBOURG.
Octavien fut connu d'abord comme poète et comme courtisan. Il racheta, par une vie pure, après son élévation à l'épiscopat, les désordres reprochés à sa jeunesse. Ses armoiries se trouvent au milieu des bas-reliefs de la chapelle qui porte son nom, derrière la cathédrale d'Angoulême⁷.
1502. HUGUES III DE BAUZA.
1506. ANTOINE D'ESTAING.
Il acheva les restaurations de l'évêché, commencées par Octavien. Son écusson est sculpté en plusieurs endroits au pignon septentrional de cet édifice.

¹ Charte de 1312. Archiv. du Roy., carton S 374, n° 14 et 15.

² Charte de 1315. Liasse 406, Archiv. Char.

³ Charte de 1322. Archiv. Char. Liasse II 399.

⁴ Charte de 1362. Dénombrement de Courville. Archiv. Char. Liasse II 355.

⁵ D'après plusieurs chartes mentionnées par M. Desbordes, Ms. Hist. d'Ang., liv. V, il y aurait eu déjà, vers 1303, un Ayguelin, évêque d'Angoulême, non porté dans les catalogues.

⁶ Voy. sur Geoffroi de Pompadour, le P. Dupuy. Etat de l'Egl. du Périg., tom. II, p. 158.

⁷ Voy. l'Histoire de la famille des Saint-Gelais, par M. E. Castaigne. Cette notice biographique est pleine d'intérêt.

Pl. IX.



1524. ANTOINE II DE LA BARRE.

1528. JACQUES I BABOU.

1532. PHILIBERT BABOU.

1567. CHARLES DE BONI.¹

1608. ANTOINE III,
DE LA ROCHE-FOUCAULD.

1636. JACQUES DU PERRON.

Antoine d'Estaing assista, avec beaucoup de distinction, au concile de Pise et y soutint vivement les intérêts de Louis XII. Il signa avec cinq autres évêques l'acte de renonciation à ce concile, en date du 10 mars 1514. Vigier dit que « le bruit des miracles qui s'opéraient de son temps au tombeau du comte Jean, était si grand qu'il excita le zèle du prélat d'en faire une information pour le faire canoniser. Il est probable, ajoute-t-il, qu'il y aurait réussi s'il n'eût pas été prévenu d'une mort subite dans son château du Vars, où l'on tient qu'il fut empoisonné. »

Sceau d'Antoine d'Estaing, pl. VIII, n° 57. L'écu, surmonté de la crosse à la volute tournée en dedans et de la mitre, de France au chef d'or. Légende : EPISCOPI. ENGULISMEN. *Sigillum Anthonii de Stangno episcopi Engulismensis.*

Après quatre ans d'épiscopat, il devint archevêque de Tours.

Philibert, qui succéda à son frère Jacques Babou, fut un prélat distingué par son esprit, son éloquence et son habileté dans les affaires. Il fut transféré du siège d'Angoulême à celui d'Auxerre. Négociateur habile, il fut ambassadeur à Rome sous les rois Henri II, François II, Charles IX. Ce fut à la prière de ce dernier prince que le pape Pie IV le nomma cardinal. Il conserva l'évêché d'Angoulême jusqu'à sa mort arrivée à Rome, en 1568. Il avait fait imprimer, deux ans auparavant, un missel à l'usage du diocèse d'Angoulême.

Charles de Boni a été un des plus dignes évêques qui aient occupé le siège d'Angoulême. Il était Italien et avait possédé un évêché dans le royaume de Naples. Catherine de Médicis l'appela en France; mais comme il lui fut difficile de s'accoutumer aux intrigues de cette princesse, il obtint du roi l'évêché d'Angoulême où il se retira. Il y vécut dans la pratique des vertus qui font les saints évêques. Il assista au concile de Bordeaux, tenu en 1585, sous Antoine Prévost de Sansac.

Après sa mort, arrivée en 1605, le siège demeura vacant. Le roi Henri IV y nomma le P. Banchi, religieux dominicain, qui avait eu le bonheur d'arrêter l'assassinat que Pierre Barrière avait médité contre ce bon prince. Le religieux ne put jamais obtenir ses bulles de Rome. Obligé de se démettre, il finit paisiblement ses jours dans une sainte retraite.

Antoine eut de vives contestations avec les Jésuites que le Corps de ville d'Angoulême avait appelés pour y tenir un collège¹. L'évêque, mécontent qu'ils se fussent installés en son absence, lança contre eux un interdit. Les Jésuites firent appel au métropolitain. Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, reçut l'appel et fit défense à l'évêque, son suffragant, de passer outre. Les pères Jésuites firent assigner l'évêque à procéder par-devant le métropolitain sur l'appel, interjeté par eux, de son interdit, et ils ouvrirent leur collège. Le premier régent harangua publiquement en latin et en français et dit quelques mots au désavantage de l'évêque. Celui-ci lança une sentence d'excommunication contre les pères. Nouvel appel de cette sentence au métropolitain qui octroie de secondes défenses et donne assignation pour ouïr les parties par-devant lui ou son auditeur. Il se rendit lui-même à Angoulême et prononça la sentence. L'évêque leva l'interdit : les Jésuites lui firent satisfaction. On fit de nouveau l'ouverture du collège : l'évêque présida. Le premier régent fit sa harangue en l'honneur du prélat qui se retira satisfait. Son sceau se trouve gravé dans le *Proprium sanctorum*, publié par son autorité en 1655. Dans le champ, l'écu des la Rochefoucauld, surmonté de la mitre et de la crosse, dont la volute est tournée en dedans.

Jacques du Perron, neveu du cardinal du Perron, avait été aumônier d'Henriette, reine d'Angleterre : C'était un prélat savant, qui prêchait souvent, dans sa cathédrale, l'Avent et le Carême. Il eut l'honneur de porter la parole devant le clergé de France, assemblé à Paris, en 1642.

¹ Ces curieux débats, concernant la célèbre Société, se trouvent fidèlement relatés dans une lettre de M. Gandilland au Procureur-général. Mss. Bibl. roy., collect. Dupuy, vol. 74, p. 190.

1646. FRANÇOIS DE PÉRICARD.

1689. BÉNARD DE RÉZAY.

(CYPRIEN-GABRIEL)

On lui doit la consécration et la réparation de la célèbre grotte de saint Cybard¹.

Bénard de Rézay, distingué par ses connaissances profondes en théologie, était mis au nombre des plus savants évêques du dix-septième siècle. Aussi l'appelaient-on le petit évêque d'Angoulême et le grand évêque de France, par allusion au peu d'étendue que le diocèse avait alors.

Sceau de Bénard de Rézay; pl. VIII, n. 58. L'écu en cartouche, d'argent à deux fasces ondées d'azur, au chef de sable chargé de trois échecs d'or, surmonté d'une couronne de marquis, au-dessus de laquelle s'élèvent la mitre et la crosse à la volute tournée en dehors. Large chapeau avec la cordelière.

1737. FRANÇOIS DUVERDIER.

Ce fut de son temps que fut placé le maître-autel qu'on voyait, il y a peu d'années, sous la grande coupole de la cathédrale.

Il tint un synode à Angoulême, le 8 mai 1755.

1755. DE BROGLIE (JOSEPH-AMÉDÉE).

Peu d'évêques ont laissé un souvenir aussi précieux que celui de Joseph-Amédée de Broglie. Il mena une vie humble et pieuse, ne s'occupant que des devoirs de son état. Ami des pauvres, il faisait des aumônes abondantes. Il avait établi dans sa terre de Vars des ateliers pour que les pauvres trouvassent dans le travail de leurs mains de quoi subsister.

Sceau de cet évêque : Pl. VIII, n. 59. Un cartouche, dans le champ duquel est l'écu oblong des de Broglie, qui est d'or au sautoir ancré d'azur, surmonté d'une couronne ducale; la mitre et la crosse sortent à droite et à gauche du cartouche. Le chapeau et la cordelière.

Légende : NOS AMED. DE BROGLIA EPYS ENGOLISMENSIS.

1784. D'ALBIGNAC DE CASTELNAU.

(PHILIPPE-FRANÇOIS)

Il refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé et partit pour l'émigration. A l'époque du Concordat, il ne voulut pas donner la démission de son siège, exigée par le souverain pontife, et se jeta, par ce refus, dans le schisme de la Petite-Eglise. Il mourut en Angleterre.

1790. JOUBERT (PIERRE-MATHIEU),

évêque intrus.

Conformément au décret du 12 juillet 1790, les électeurs des départements de la Charente élurent évêque, à la pluralité des suffrages, Mathieu Joubert, curé de Saint-Martin-sous-Angoulême, alors député à l'Assemblée nationale. Joubert fut sacré à Notre-Dame, le 27 mars 1791, par Gobet, évêque métropolitain de Paris. Il prit possession de son siège, le 10 avril 1791, qu'il occupa jusqu'en 1795, où un nouveau décret supprima le clergé de France récemment établi. L'évêque intrus cessa alors tout ministère sacerdotal et se sécularisa.

1802. LACOMBE (DOMINIQUE).

A la restauration du culte, en 1802, le diocèse d'Angoulême, alors composé de deux départements qui comprenaient trois anciens diocèses (Angoulême, Périgieux et Sarlat), eut pour évêque Dominique Lacombe, ancien prêtre doctrinaire, et évêque métropolitain du sud-ouest (Bordeaux), pendant le Schisme de l'Eglise constitutionnelle.

Comme il avait été sacré en cette qualité, il n'eut plus besoin, pour devenir évêque légitime, que de l'institution canonique qu'il reçut du pape Pie VII.

Les mœurs de ce prélat étaient douces et pures, mais ses vertus privées furent ternies par l'extrême négligence qu'il apporta dans l'administration de son vaste diocèse. Son sceau était un simple cachet dans lequel les deux initiales de son nom étaient entrelacées.

¹ Cette grotte vénérable est exploitée, en ce moment, comme une simple carrière. J'ai fait, depuis deux ans, de vains efforts pour la conserver à la science archéologique et à la pitié de ces âmes qui prient mieux quand elles se courbent sur la pierre où a prié un saint. Nous avons beau faire, ce qui nous reste du passé s'en va chaque jour. Dans une seule année, j'ai vu démolir le Fa de Sireuil, dont les larges assises romaines avaient traversé en partie le moyen âge, qui les avait protégées en élevant une tour au-dessus d'elles. J'ai vu briser un large dolmen entouré d'une rigole, destinée, sans doute, à l'écoulement du sang des victimes pendant les sacrifices (Dolmen de la Combe, près du village de Viville, Champniers). Peut-être, dans quelques mois, ne retrouverai-je plus le trésor de l'abbaye de Nanteuil, délicieux morceau d'architecture qui serait maintenant en débris si ses pierres, calcinées par l'incendie, pouvaient offrir quelque valeur. Avant peu de temps nous n'aurons plus même de ruines.

1824. GUIGOU (JEAN-JOSEPH-PIERRE).	Ce prélat, originaire de la Provence, était vicaire-général d'Aix quand il fut promu à l'évêché d'Angoulême. Son administration ferme et paternelle tout à la fois, releva le diocèse de l'état d'abandon dans lequel il l'avait trouvé. Une plus grande sévérité dans le choix des pasteurs, la visite du diocèse, la création d'établissements pour l'éducation des jeunes clercs, marquèrent une ère nouvelle pour la religion.
	Atteint d'une paralysie dont il supporta les longues douleurs avec la résignation d'un chrétien, il s'éteignit d'une mort paisible ¹ .
	Sceau de Jean-Joseph-Pierre Guigou : l'écu de gueules au sautoir d'or cantonné de roses d'argent avec la couronne ducale.
1842. RÉGNIER (RENÉ-FRANÇOIS).	Ce prélat, originaire de l'Anjou, joint aux vertus et au zèle de son prédécesseur une haute capacité. Une administration ferme et éclairée, l'intelligence du mouvement religieux qui se manifeste dans le pays, une prudence remarquable et une grande activité dans les affaires associent déjà son nom à ceux des de Broglie, des du Perron et des Péricard.

Le siège d'Angoulême, on le voit, a été occupé par une longue suite d'évêques, distingués par leur savoir ou par la sainteté de leur vie. Au temps d'Antoine de La Rochefoucauld, on ne comptait que soixante-quatre évêques¹⁵⁰ ; ce qui, avec les dix qui ont siégé depuis, ne donnerait que soixante-quatorze évêques, pendant que le catalogue, publié par M. E. Castaigne, en donne quatre-vingt-quinze.

L'évêché d'Angoulême est suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Lorsqu'il y avait une juridiction ecclésiastique, on appelait des sentences de l'officialité d'Angoulême au tribunal de la Primace de Poitiers pour le contentieux, et à celui de la métropole de Bordeaux pour la juridiction gracieuse. Cet évêché était compris dans l'exemption du droit de régale, porté par l'ordonnance de Louis-le-Jeune de 1137. Le revenu annuel était de vingt mille livres, sur lesquelles il y avait quelques charges. La terre de Vars était le domaine des évêques. Ils avaient de beaux droits seigneuriaux. En sa qualité de seigneur, l'évêque était baron de la Pesne. Cette baronnie, située dans la ville, sur l'emplacement actuel de l'évêché, avait dans sa mouvance plusieurs fiefs de dignité. Selon la vieille expression du pays, deux monts et deux roches en relevaient : Montbron, Montmoreau, la Rochefoucault, la Rochechandry. Les seigneurs de ces quatre terres devaient hommage à chaque

mouvance de seigneur et de vassal. De plus, le jour de l'intronisation de l'évêque, ils le portaient dans un siège depuis le monastère de St.-Ausone jusqu'à l'église cathédrale ¹⁵¹.

Plusieurs chapitres existaient autrefois dans le diocèse :

I. Le chapitre de la cathédrale d'Angoulême remontait aux temps les plus reculés. Il se composait de sept dignitaires, de vingt-et-un chanoines, de quatre semi-prébendiers et d'un bas-chœur. Pendant plusieurs siècles les chanoines menèrent la vie commune ; l'évêque vivait au milieu d'eux ; ils partageaient avec lui le gouvernement du diocèse, mais sous ses ordres. La cour épiscopale, c'est-à-dire le tribunal ecclésiastique présidé par l'évêque ou par l'official, et qui jugeait des causes en matière spirituelle, était prise dans le chapitre.

Voici le sceau de cette cour ecclésiastique, en 1280, pl. IX, n° 60. Petit sceau ogival : l'évêque Guillaume de Blaye est représenté en buste, bénissant de la main droite et tenant de la gauche la crosse à la volute tournée en dedans. Légende : VRle.... I. eNG..... pour Sigillum curie episcopi Engolismensis.

Les dignités de ce chapitre étaient celles de doyen, d'archidiacre, de trésorier, de chantre, d'écolâtre, de théologal et d'aumônier.

Sceau de Thomas, archidiacre d'Angoulême : pl. VIII, n° 61. Petit sceau : dans le champ, l'archidiacre est représenté debout les mains jointes, Légende : ... CHID... pour Sigillum Thome archidiaconi Engolismensis ¹⁵².

Sceau d'Ayguelin, archidiacre d'Angoulême, avant de parvenir à l'épiscopat. Pl. VIII, n° 62. Joli petit sceau parfaitement conservé. Dans le champ, l'archange St.-Michel terrasse le dragon. Légende : s. AYGLnI. ARCHID. AnG. AD. CAS. pour Sigillum Ayglini archidiaconi Engolismensis ad contractus ¹⁵³.

Un archidiacre d'Angoulême, nommé Pierre, devint cardinal, sous le titre de St.-Clément. La charte qui fait mention de ce cardinal est scellée de son sceau. Pl. VIII, n° 63. Petit sceau ogivé : dans un encadrement gothique à deux pinacles, le cardinal est assis, donnant sa bénédiction de la main droite. Légende : P. CARD. e.... ARCHD. e... pour Sigillum Petri presbyteri cardinalis ecclesie romane archidiaconi Engolismensis ¹⁵⁴.

La dignité de doyen fut établie dans le chapitre en 1213. On peut voir les noms des doyens dans le catalogue dressé par M. Desbrandes. Voici les seuls dont les sceaux nous soient parvenus.

Sceau de Gérard de Javerlac, en 1288. pl. VIII, n° 64. Sceau ogivé. Dans le champ, S. Pierre assis sur un trône et tenant les clefs. Au-dessous, dans une arcade trilobée, le doyen à genoux et les mains jointes. Légende :.... LDI DECANI enGOL, DnI... pour Sigillum Geraldı decanı Engolismensis domini de Iaverlac.

Pour contre-sceau un écu losangé avec la légende : s. MAGRI GERALDI DE IAUERLAC.

Sceau de Jean Doyen, en 1312. Pl. VIII, n°s 65, 66.

Sceau ogivé : dans le champ, S. Pierre debout tenant les clefs. Légende : † S IOhIS DeCANI eGOLIS.... pour Sigillum Johannis decanı Engolismensis.

Contre-sceau, forme ronde. Dans le champ, S. Paul en buste tenant l'épée de la main gauche. A droite, dans le champ, une étoile à six rayons. Légende : † CONTRA SIGILLUM ¹⁵⁵.

Le sceau du chapitre d'Angoulême est conservé à une charte de 1312 ¹⁵⁶. Pl. VIII, n° 67. Forme ronde : S. Pierre est représenté, dans le champ, la tête nue et entourée du nimbe. De la main droite il bénit à la manière latine, et de la main gauche il tient deux clefs. Légende : † SIGILLVm SANCTI PETRI ENGOLISmENSIS.

II. Le chapitre de l'église collégiale de la Rochefoucauld était composé d'un doyen, d'un chantre et de douze chanoines. Il possédait le prieuré de St.-Florent et la cure d'Oleyrac.

III. Le chapitre de l'église collégiale de Blanzac était de quinze chanoines. Il avait pour chef un doyen perpétuel électif qui portait le nom d'abbé. La fondation de cette collégiale est de 1226. Blanzac possédait une ancienne abbaye de St.-Arthémy. Les religieux de cette abbaye et ceux de l'abbaye de Puypéroux furent sécularisés, à cette époque, et devinrent les chanoines de la collégiale.

IV. Le chapitre d'Aubeterre avait pour dignitaire un chantre et douze chanoines. C'était une ancienne abbaye, fondée par St.-Maur, et plus tard sécularisée.

V. Chapitre de St.-André de Ruffec. Il ne reste pas de documents sur cette ancienne collégiale.

VI. Chapitre de Brillac. Brillac était autrefois une collégiale de douze chanoines dont l'un était curé. Ce chapitre fut réuni au Dorat.

VII. L'église de St.-André d'Angoulême avait été autrefois une collégiale de douze chanoines ; mais comme les titres des revenus de ce chapitre avaient été détruits dans les guerres de religion, il ne put être rétabli dans la suite.

VIII. Chapitre de Pranzac. Le chapitre et les chanoines de Pranzac envoyèrent leur député aux assemblées du clergé pour l'élection de la députation aux états-généraux en 1789. C'est le seul document que nous ayons sur cette collégiale.

Outre ces collégiales, l'Angoumois possédait autrefois un grand nombre de monastères. Je donnerai l'histoire particulière de chacun d'eux, en décrivant ce qui reste encore de leurs édifices.

J'ai cru cependant devoir les classer dans un tableau qui les montrera avec leur vocable, la date de leur fondation, le nom de leurs fondateurs et l'ordre auquel ils appartenaient.

D'après Pierre de Saint Romuald ¹⁵⁷ j'avais placé dans ce tableau Fontdouce, abbaye de femmes, fondée en Angoumois en 1184. J'avais si peu balancé à suivre cette indication que le chroniqueur fait remarquer qu'un autre monastère d'hommes du même nom avait déjà été fondé dans le diocèse de Saintes en 1172, par Éléonore d'Aquitaine ¹⁵⁸ ; mais comme il m'a été impossible, après les recherches les plus minutieuses, de découvrir cette abbaye de femmes du nom de Fontdouce, en Angoumois, malgré une assertion aussi formelle, j'ai préféré l'omettre dans le tableau. Le Gallia christiana, les manuscrits de Dom Estiennot, les divers pouillés ne mentionnent nulle part cette abbaye.

Avec l'abbaye de Saint-Ausone, les seuls monastères de femmes qu'on trouve en Angoumois, avant les ordres réguliers modernes, sont Tusson et La Gasconière, l'un et l'autre de l'ordre de Fontevraud.

Ce serait une question intéressante que celle d'examiner pourquoi, pendant toute la durée du moyen âge, il y a peu de femmes qui se dévouent à la vie du cloître, tandis que les monastères d'hommes s'élevaient de toutes parts, et pourquoi, dans les temps modernes, tant de femmes et si peu d'hommes entrent en religion. Au dix-huitième siècle, nos grandes abbayes, autrefois si prospères, comptaient à peine cinq, six, dix moines sous la conduite d'un prieur, pendant que les couvents de femmes avaient quarante, cinquante religieuses. Ce sujet se rattache aux idées les plus hautes de la philosophie religieuse. Il ne conviendrait pas de les aborder ici. Il suffit de constater le fait, qui est surtout frappant dans nos contrées.

Ce tableau renferme au-delà de quarante abbayes et prieurés conventuels. J'aurais pu le rendre plus complet encore, en y ajoutant quelques autres prieurés dépendant de Cluni dont j'ai trouvé récemment les noms ¹⁵⁹ et que je mentionnerai en leur lieu. Les moins nombreux de ces

petits monastères avaient au moins deux religieux, et, dans quelques-uns, surtout ceux qui dépendaient de Cluni, la messe devait être chantée chaque jour ainsi que les heures canoniales¹⁶⁰.

TABLEAU DES ABBAYES ET MONASTÈRES DE
L'ANGOUMOIS.

NOMS.	VOCABLE.	TITRE.	DATE DE LA FONDATION.	ORDRE.	NOM DU FONDATEUR.
Aubeterre, <i>Alba terra</i> .	S. Sauveur.	Abbaye.	VI ^e Siècle.	S. Benoît, (Hommes).	S. Maur.
S. Ausone, <i>S. Ausonii</i> .	S. Ausone.	Id.		S. Benoît. (Femmes).	Ste Caléagie.
Baignes, <i>Beania</i> .	S. Étienne.	Id.	IX ^e Siècle.	S. Benoît, plus tard de Cluni (hommes).	Charlemagne.
Bassac, <i>Bassacum</i> .	Id.	Id.	1009.	S. Benoît, (Hommes).	Vardrade de Jarnac.
Barbezieux, <i>de Barbezillo</i> .	Notre-Dame.	Prieuré conventuel.		Cluni. (Hommes).	Un seigneur de Barbezieux.
Blanzac, <i>Blanziacum</i> .	S. Arthémy.	Abbaye.	Collégiale en 1226.	S. Benoît. (Hommes).	Un Laroche foucauld, sei- gneur de Blanzac.
Boisbretaud, <i>de Bosco Bertaudi</i> .		Prieuré conventuel.	Avant 1270.	 (Hommes).	
Bournet, <i>Bornetum</i> .	Notre-Dame.	Abbaye.	1113.	S. Benoît, plus tard de Cîteaux (hommes).	Giraud de Sales.
Boixe, <i>de Buxia</i> .	S. Amand.	Id.	988.	S. Benoît. (Hommes).	Arnaud, comte d'An- goulême.
Bouteville, <i>de Botavilla</i> .	S. Paul.	Prieuré conventuel.	1025.	 (Hommes).	Ildegard, comtesse d'An- goulême.
Cellefrouin, <i>Cella Fruini</i> .	Notre-Dame.	Abbaye.	1125.	S. Augustin. (Hom.)	Les habitants du lieu.
Chambour.		Monastère.		 (Hommes).	Dépendant de St Cybard.
Chassors, <i>de Chassort</i> .	S. Romain.	Prieuré conventuel.		 (Hommes).	Un seigneur de Bourg- Charente.
Châtres, <i>de Castris</i> .	Notre-Dame.	Abbaye.	1077.	S. Augustin. (Hom.)	S. Cybard.
S. Cybard, <i>S. Eparchii</i> .	S. Cybard.	Id.	V ^e Siècle.	S. Benoît, (Hommes).	
Etricord.	S. Pardoux.	Id.		Grammont (Hommi.)	
Gourville, <i>de Godoreilla, seu Aulavilla</i> .	Notre-Dame.	<i>Canobium</i> .		S. Benoît. (Hommes).	Dépendant de St Cybard.
Grosbos, <i>Grossum bos- cum, aliàs fons vicus</i> .		Abbaye.	1150.	Cîteaux. (Hommes).	Un Laroche foucauld, sei- gneur de Marthon.
Jarnac, <i>Jarnacum</i> .	S. Pierre.	Prieuré conventuel.	Avant 1179.	 (Hommes).	
La Couronne, <i>de Corona</i> .	Notre-Dame.	Abbaye.	1122.	S. Augustin, et plus tard, Ste Ge- neviève. (Hommes).	Lambert.
La Fremade, <i>de Frenata</i> .	Id.	Id.	1148.	Cîteaux. (Hommes).	S. Etienne d'Obazine.
La Gasconière, <i>Guasco- neria</i> .		Prieuré conventuel.	Avant 1150.	 (Hommes).	
Id.		Id.	Id.	 (Femmes).	
Lanville, <i>de Lancilla</i> .		Id.	Id.	S. Augustin, plus tard, Ste Gene- viève. (Hommes).	
Le Peyrat, <i>de Peyrato</i> .		Id.		S. Benoît. (Hommes).	
Lesterps, <i>Stirpium</i> .	S. Pierre.	Abbaye.	986.	S. Augustin et plus tard Ste Geneviève.	Jourdain, seigneur de Chabanaix.
S. Liguair de Cognac, <i>S. Leodegarii de Cognaco</i> .	S. Liguair.	Prieuré conventuel.	1041.	 (Hommes).	Arnaud de Vitabre, évê- que de Périgueux.
Macarise, dan ala forêt de Boixe.		Abbaye.	1143.	Cîteaux (Hommes).	S. Bernard.
Montbron, <i>de Monte Be- rulphe</i> .	S. Maurice.	Id.		Cluni (Hommes).	Un seigneur de Montbron.
Montmoreau, <i>Montis Maurelli</i> .	S. Denis.	Id.		 (Hommes).	Un seigneur de Mont- moreau
Montrollet, <i>Monaste- riolum</i> .		<i>Monasterium</i> .		Réuni au Chapitre du Dorat. (Hommes).	
Mouthiers, <i>S. Hilarii de Rocha Chanderici</i> .	S. Hilaire.	Id.		Cluni (Hommes).	Un seigneur de Laroche- chandry.
Mouthon, <i>de Multhono</i> .	S. Martial.	Prieuré conventuel.		(Hommes).	Adhémar, comte de Poitiers.
Nantenil en Vallée. <i>Nan- tolium in Vallibus</i> .	Notre-Dame et S. Benoît.	Abbaye.	IX ^e Siècle.	S. Benoît. (Hommes).	Charlemagne.
Puypéroux, <i>Podium petrosus</i> .		Id.	VI ^e Siècle.	S. Benoît. (Hommes).	S. Gilles.
Raveau, <i>de Ravello</i> .		Prieuré conventuel.		Grammont. (Hom.)	
S. Romain près Montigné, <i>S. Romani</i> .	S. Romain.	Id.	Avant 1220.	 (Hommes).	
Ronsenac, <i>Rocenacum</i> .		Abbaye.		Cluni. (Hommes).	
Tusson, <i>Tucio</i> .		Id.	Avant 1116.	de Fontevraud. (F.)	Robert d'Arbrisselle.
Vouharte, <i>de Voherta</i> .	Notre-Dame.	<i>Monasterium</i> .	1099.	S. Benoît.	

Nous allons placer en tableau les ordres religieux qui se sont établis en Angoumois depuis les anciennes abbayes.

Beaucoup de monastères indiqués dans le tableau précédent et relatés dans les chartes sous le nom de monastère, prieuré, cénobie, doyenné, monasterium, prioratus, cenobium, decanatus, étaient évidemment conventuels, c'est-à-dire avaient formé des communautés plus ou moins nombreuses, comme l'indique le texte même des chartes qui mentionnent les frères, moines, chanoines, fratres, monachi, canonici qui les ont habités. Mais plus tard, soit par le malheur des guerres, soit par le relâchement de la ferveur religieuse, plusieurs de ces petites réunions de cénobites devinrent des prieurés simples, tels que Chassors, Mouthiers, la Greuse, le Bas-Arsac, la Terne, Font-Creuse, Chambour, Sainte-Catherine-des-Champs.

A cette première forme de vie religieuse commence à succéder, vers le treizième siècle, l'établissement des ordres modernes. Depuis le sixième siècle, les abbayes et les monastères étaient, au fond, des colonies agricoles religieuses. Ce qui les distingue, c'est l'esprit de famille, l'indépendance des diverses maisons, quoique soumises à la même règle. A partir du treizième siècle, l'esprit des anciennes abbayes change. Ce n'est plus la famille agricole attachée au sol, vivant de son produit et du travail des mains ; ce sont des associations particulières, sans aucune existence indépendante, formant de vastes corporations sous la direction de supérieurs généraux, de visiteurs. En étudiant la tendance des ordres religieux, on les voit chercher plus de force dans le lien qui unit les provinces aux provinces, les royaumes aux royaumes. L'esprit de famille fait place peu-à-peu à l'esprit de corps. On ne se contente plus de ces règles largement tracées qui dédaignent les dispositions minutieuses et les livrent, selon les temps, les mœurs, les climats, à la prudence des chefs des monastères, comme celles de saint Augustin, de saint Benoît, qui furent le plus généralement adoptées dans nos

contrées jusqu'au XIII^e siècle ; la tendance ascétique du moyen âge se fait jour. Franciscains, Dominicains, Carmes, Minimes, Jésuites, Ursulines, Visitandines, demandent des règles plus développées, plus analytiques, enchaînant l'homme, ses pensées, ses désirs, réglant son regard, son parler, son attitude, jusqu'à la pose du corps pendant le sommeil.

Rien de doux comme la vie religieuse dans ces vastes abbayes, jetées presque toujours au sein de paisibles solitudes, abritées dans les vallons, loin du tumulte des villes ; c'est la liberté, au sein de la règle qui la dirige. C'est la réalisation, au milieu d'un monde guerroyeur et barbare, de cette belle fraternité évangélique des premiers chrétiens ¹⁶¹. Dans le christianisme primitif, chaque église n'avait pas été autre chose qu'une grande communauté dont l'Évangile était la règle. Les ordres religieux de la seconde période se montrent avec plus d'austérité. Le cloître antique ne suffit plus, il faut la sombre grille. Entrer en religion, c'est presque descendre vivant dans son tombeau. Et pendant que le suprême bonheur, pour l'homme du monde, pour les grands même, au moyen âge, était de finir ses jours à l'ombre d'un cloître, être jeté dans un couvent devint, dans les temps modernes, le supplice des membres dont on voulait débarrasser une famille pleine d'ambition, ou trop nombreuse.

TABLEAU

DES ORDRES RELIGIEUX QUI SE SONT ÉTABLIS EN
ANGOUMOIS DEPUIS LES ANCIENNES ABBAYES.

I. ORDRES D'HOMMES.

DOMINICAINS ou JACOBINS.

ANGOULÊME, sur la place du Mûrier, fondé peu de temps après la mort de saint Dominique (1224); Corlieu dit sous Hugues de Fougères, et des aumônes du peuple. (*Recueil*, p. 99; Vigier, p. 38.)

CORDELIERS ou FRÈRES MINEURS.

1° BARBEZIEUX, fondé par Ithier de Barbezieux, contemporain de S. François d'Assise. Elie Vinet a recueilli la tradition qui fixe cette fondation vers 1227, soit avant, soit après la mort de S. François. (Elie Vinet, *Antiq. de Saintes et Barbezieux*, n° 70.)

2° ANGOULÊME, entre Beaulieu et le Minage, fond. vers 1250 par Guy de Laroche-foucauld V, qui fit le premier établissement (voir Desbrandes). Il fut augmenté par les aumônes du peuple dans le même temps que celui des Jacobins (Vigier, pag. 59).

3° VERTEUIL, fond. par Jean de Laroche-foucauld le 7 septembre 1471.

4° AUBETERRE, fondé par le seigneur d'Aubeterre.

5° COGNAC, fond. en 1280 par Guy de Lesignan.

CAPUCINS.

1° ANGOULÊME, place du Champ-de-Mars; fondé en 1611 par André et François de Nesmond. La caserne d'infanterie a été élevée sur l'emplacement de leur maison.

2° RUFFEC. Je n'ai pas la date de cette fondation.

MINIMES.

1° ANGOULÊME, au midi de l'église de Beaulieu; fond. en 1619 par Marie de Médicis, retirée à Angoulême au mois de février de cette année.

2° AUBETERRE, fond. le 9 mai 1617 par F. d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, et Hippolyte Bouchard, son épouse.

3° CHATEAUNEUF. Il n'existe aucun titre qui indique l'époque de la fondation et le nom du fondateur.

RÉCOLLETS.

1° COGNAC, fond. vers 1615 des aumônes du peuple.

2° CONFOLENS, fond. par les habitants réunis en délibération dans l'église N.-D.-de-Châteauvieux.

CARMES RÉFORMÉS.

ANGOULÊME, à l'Houmeau, fond. en 1631 par le frère Joseph de Sainte-Thérèse, dont le nom était Jacques Dupeyrac de Majambaud.

GRANDS CARMES.

LA ROCHEFOUCAULD, fond. en 1518 par Guy de Laroche-foucauld.

AUGUSTINS RÉFORMÉS.

CHALAIS, fond. en 1628 par Jeanne-Françoise de Monluc, princesse de Chalais. (Acte du 19 mai 1629; arch. Char., liasse E, 51.)

HERMITES DE SAINT-AUGUSTIN.

LA VALETTE. Il était fondé depuis quatre ans, dit une transaction du 15 février 1491, passée entre le doyen et couvent de Ronsenac et le prieur et couvent de Villebois, par Guy de Mareuil. (Testament de Guy du 26 septembre 1518; H. 470, Arch. Char.)

JÉSUITES.

ANGOULÊME. Le collège des Jésuites fut fondé par le corps-de-ville en 1622. (Acte du 11 juin 1622, Vigier, pag. 60.)

LAZARISTES.

ANGOULÊME. Le séminaire, fondé sous l'évêque Péricard, fut confié, en 1704, à la congrégation des prêtres de la mission établie par S. Vincent-de-Paul.

II. ORDRES DE FEMMES.	
BÉNÉDICTINES DE L'ÉTROITE OBSERVANCE.	COGNAC, fondé en 1625 par Jean de Montbron, comte de Fontaine-Chalandry. (Dom Estiennot, <i>Antiq. Benedict. dioc. Engol.</i> , paquet 116, pag. 186.)
URSULINES.	1 ^o ANGOULÈME, place de la Petite-Halle, aujourd'hui Marengo. Établies d'abord en 1628 dans une maison dont on voit un petit pavillon à fenêtres d'ogive trilobée, auprès de l'église Saint-Paul, elles firent ensuite construire un vaste bâtiment qui subsiste encore et qui ne fut terminé qu'en 1678. (M. Eusèbe Castaigne, <i>Indic. Ang.</i> , page 45.) 2 ^o LAVALETTE, fond. par la duchesse de Navailles et de La Vallette, 17 novembre 1665.
TIERCELETTES.	ANGOULÈME, dans le palais Taille-Fer. Fondé en 1640 par André et François de Nesmond.
CARMÉLITES.	ANGOULÈME, sur le rempart du nord. Fondé en 1633 par madame Regnaud de La Soudière, carmélite.
CLAIRETTES.	1 ^o AUBETERRE. 2 ^o CONFOLENS.
VISITANDINES.	LAROCHEFOUCAULD, fondé le 11 juillet 1631 par Gabrielle Duplessis-Liancourt, duchesse de Laroche foucauld.
FILLES DE LA FOI.	ANGOULÈME, fondé en 1676 par M. de Freneau.
FILLES DE LA CHARITÉ.	1 ^o ANGOULÈME, place Saint-Martial. Fondé en 1786 par le doyen Bareau de Girac. 2 ^o LAVALETTE, par les seigneurs du lieu.

Nous regrettons pour le pays ces pieuses communautés de filles, particulièrement celles qui se dévouaient à l'éducation de la classe pauvre, aux soins des malades et des prisons. Les maisons religieuses qui se livrent maintenant à l'éducation, appartiennent à des congrégations nouvelles fondées depuis la restauration du culte en France.

TABLEAU

DES COMMANDERIES DE L'ANGOUMOIS DÉPENDANTES DU PRIEURÉ D'AQUITAINE.

ANGOULÊME.	La maison des templiers d'Angoulême se voit encore près de l'évêché.
ANGLE.	près de Saint-Fort-sur-le-Né.
BOUTHIERS.	près de Cognac. Il ne reste plus que l'église.
CHATEAU-BERNARD.	près de Cognac. Il ne reste plus que l'église.
CONFOLENS.	Il reste une fort jolie chapelle et les tombeaux des commandeurs.
LE MAINE DE BOIXE.	près de Mansles.
LE CHAMBON.	près de Chabanais.
LE FOUILHOUX.	près de Coullonges.
LE GRAND MAS-DIEU.	près de Saint-Claud. L'église et une portion de la commanderie subsistent encore.

LE PETIT MAS-DIEU.	près de Saint-Claud.
MALLERANT.	près de Larochevoucauld. L'église seule existe.
LE TASTRE.	près de Baigne. L'église seule subsiste.
VILLEJÉSUS.	près d'Aigre.
VILLEGAST.	près de Ruffec. Belle commanderie qui subsiste encore.
VIVILLE.	près de Champniers.
VOUTHON.	près de Monthron. Une portion des vastes bâtimens de la commanderie, ainsi que l'église, subsiste encore.

Outre ces commanderies, plusieurs autres localités avaient appartenu aux ordres religieux militaires, tels que Charment, maison de templiers dont on voit les ruines à côté de l'église, le temple près de Blanzac, la commanderie près de Richemont, etc. La commanderie de saint Antoine près d'Aubeterre est aujourd'hui de la Dordogne.

TABLEAU

DES LÉPROSERIES, MALADRERIES, AUMONERIES ET HOPITAUX DE L'ANGOUMOIS.

ANGOULÊME.	Léproserie fondée sous Gérard II, évêque d'Angoulême, au commencement du douzième siècle; on pense qu'elle était située près de Lunesse. D'après l'indication d'un titre de 1485, je conjecture que cette maison est la même que Saint-Roch, dont la chapelle subsiste encore près des Boissières. Le titre dit qu'elle est placée près des justices. De fondation royale. Patron, le grand aumônier.
AMBERNAC.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
AUBETERRE.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
BEAULIEU.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
BAIGNE.	Maladrerie.
BLANZAC.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
CELLEFROIN.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
CHAZELLE.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
CHADURIE.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
CHATEAUNEUF.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
CHAMPAGNE.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
COGNAC.	Maladrerie sous les murs de la ville.
JARNAC.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
LAROCHEFOUCAULD.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
LANVILLE.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
LE GRAND MAS-DIEU.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
MONTIGNAC.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
MONTBRON.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
NANTEUIL-EN-VALLÉE.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
PÉRIGNAC.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.

PRESSIGNAC.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
RUFFEC.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
ROUSSINES.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
SAINT-CIERS.	Maladrerie de fondation royale. Patron, le grand aumônier.
SAINT-AULAYE.	Maladrerie de fondation commune. Patron, l'évêque d'Angoulême.
SAINT-GEORGES.	Maladrerie au nord de Confolens, de fondation royale.
VERTEUIL.	Maladrerie de fondation royale.
En 1698 le revenu de ces maladreries était évalué de 60 à 500 liv; celle d'Aubeterre avait 800 liv.	
ANGOULÊME.	1 ^o Le mas de Saint-Roch, sur le port de l'Houmeau, hôpital pour les pestiférés fondé en 1516, entre l'église et la fontaine du Palet, par Charles de Saint-Gelais, archidiacre de Luçon. (Voy. Vigier, p. 61, et le vieux plan d'Angoulême, de Belleforest.) 2 ^o L'Hôtel-Dieu de N.-D.-des-Anges, fondé en 1631 par M. Guérin, tenu par les sœurs de Sainte-Marthe, qui le dirigent encore. 3 ^o Hôpital-général à l'Houmeau, fondé sous M. de Péricard, évêque d'Angoulême.
ANGOULÊME.	1 ^o Aumônerie de Saint-Pierre; 2 ^o Aumônerie de Saint-Michel, près de l'ancienne Maison-de-ville, non loin de la place du Palet.
COGNAC.	Aumônerie Saint-Jacques, au bout du pont, fondée vers 1400 pour recevoir les pèlerins, plus tard devenue un hospice tenu par des religieuses hospitalières.
AUBETERRE.	Hôpital fondé par les seigneurs du lieu, tenu par les sœurs de Sainte-Marthe, qui le dirigent encore.
BRIGUEUIL.	Hôpital fondé en 1693 par Louise Hugonneau, tenu par des sœurs de Sainte-Marthe, qui en ont été récemment dépouillées.
CHALAIS.	Hôpital fondé en 1690 par M. Pascaud et son épouse, tenu par les sœurs de Saint-Dominique, qui le dirigent encore.
CONFOLENS.	Hôpital fondé en 1667 par Jacques Duclos, prieur-curé d'une des paroisses de la ville.
LAROCHEFOUCAULD.	Hôpital fondé par Gourville, en 1685, tenu par les sœurs de Sainte-Marthe, qui le dirigent encore.
MONTBRON.	Hôpital fondé en 1650 par madame de Villechaise, tenu par les sœurs de Sainte-Marthe, qui le dirigent encore.
RUFFEC.	Hôpital fondé en 1683 par Louis-Martial Rousseau de Freneau.

Rien de plus curieux que l'étude des chartes et des titres qui se rapportent aux institutions religieuses du moyen âge. Dans un temps où la société était dans l'Église, l'histoire religieuse est évidemment l'histoire sociale. C'est un champ fécond dans lequel je regrette de ne pas cueillir quelques fleurs. Je sais tout ce qu'une histoire locale écrite sur les documents doit avoir de charmes, mais je me suis réservé celle des monuments. Je terminerai ce chapitre de l'histoire religieuse en indiquant les hommes qui se sont distingués dans l'Église, soit par leur sainteté, soit par leur génie.

En décrivant ce qui reste des anciennes abbayes, je donnerai les sceaux des abbés et des prieurs.

TABLEAU

DES HOMMES CÉLÈBRES DE L'ÉGLISE D'ANGOULÊME.

DYNAMIUS.	évêque d'Angoulême, nommé par Paulin, dans Grégoire de Tours, parmi les prélats les plus distingués de son siècle.
MÉRÈRE.	évêque d'Angoulême. La bibliothèque de Cluni possédait ses écrits, qui sont entièrement perdus.
LE MOINE DE SAINT-CYBARD.	historien de Charlemagne. Il était chapelain de l'empereur. Il est mentionné sous ce nom : <i>Monachus anonymus sancti Eparchii Engolismensis</i> .
ÉLIE L'ÉCOSSAIS.	évêque d'Angoulême, célèbre professeur de philosophie.
OLIBA.	évêque d'Angoulême. Thomas Dempster, écossais qui professait le droit civil à Paris en 1615, le met au rang des écrivains ecclésiastiques.
BOHO.	évêque d'Angoulême. Mabillon lui attribue une <i>Histoire de Rome</i> qu'il a publiée.
ADÉMAR.	moine de Saint-Cybard, né à Champagnac près Château-Ponsac, auteur d'une grande chronique qui va jusqu'à l'année 1029.
ADMOIN.	moine, qui a écrit l'histoire intitulée : <i>de Gestis Francorum</i> . Il était de la famille des seigneurs d'Aubeterre. Il est nommé <i>Monachus Petragoricensis</i> . Aubeterre était autrefois du Périgord ; il florissait vers 990 et était contemporain d'Adémar.
GÉRARD II.	évêque d'Angoulême, légat au Saint-Siège ; c'est le plus illustre des évêques d'Angoulême. On doit à l'immense impulsion qu'il donna à l'architecture les grands travaux exécutés de son temps dans l'Angoumois.
ARCHAMBAUD.	chanoine. Il contribua puissamment à la construction de la cathédrale, monument curieux par l'originalité de son plan et la richesse des sculptures de sa façade.
L'AUTEUR ANONYME.	de l' <i>Histoire des évêques et des comtes d'Angoulême</i> . Il était chanoine d'Angoulême et écrivait vers 1159 ; sa chronique est infiniment précieuse.
GUILLAUME NOUVEAU.	d'Angoulême, archidiacre de Chartres. Il fut nommé cardinal, du titre de S. Angel, par le pape Grégoire II ; il eut la légation de Bologne.
FRANÇOIS FAURE.	évêque d'Amiens, né en 1601, à Sainte-Quitière, près de Chadurie, prédicateur distingué. (Voy., dans Vigier de la Pile, une notice intéressante sur François Faure, page 511.)
CHARLES DE SAINT-GELAIS.	chanoine d'Angoulême, traduit en français les livres des Machabées et les fait imprimer à Angoulême.
OCTAVIEN DE SAINT-GELAIS.	né vers 1466, évêque d'Angoulême, célèbre par ses poésies.
ANTOINE D'ESTAING.	se distingua au concile de Pise.
JEAN MESNEAU.	doyen. On lui doit la restauration laborieuse et intelligente de la cathédrale, ruinée par les protestants.
PIERRE DE SAINT-ROMUALD.	feuillant, dont le nom était Pierre Guilleband. Il a donné un abrégé de la chronique d'Adémar, accompagné de notes intéressantes, et une continuation de cette chronique ¹ .

¹ Sur les écrivains qui ont traité de l'Angoumois, consultez : *Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois*, par M. Emile Castaigne ; *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1^{er} cahier et suiv., 1845. Ce travail, fruit d'immenses recherches, donne une analyse claire et succincte des ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur le pays. Cette publication intéressante donnera à notre savant bibliothécaire une belle place parmi les bibliographes et les écrivains qui s'occupent d'histoire locale.

JEAN-MARIE DU LAU.	archevêque d'Arles, massacré aux Carmes.
FRANÇOIS GARASSE.	né en 1585, jésuite, qui a beaucoup écrit en prose et en vers.
MELIN DE SAINT-GELAIS.	que les biographes disent fils d'Octavien, s'est distingué comme lui dans la poésie. Il naquit l'an 1491.
HENRI DE NESMOND.	archevêque de Toulouse, s'est distingué dans la chaire ; il mourut en 1727.
DOM ANTOINE RIVET DE LA GRANGE.	savant bénédictin, auteur de l' <i>Histoire littéraire de la France</i> , né en 1685.
ANDRÉ THEYET.	cordelier, aumônier de la reine Catherine de Médicis et cosmographe du roi. On a de lui plusieurs ouvrages. Mort en 1590.
JOACHIM TROTTI DE LA CHÉTARDIE.	né en 1656, curé de Saint-Sulpice de Paris; il refusa l'évêché de Poitiers en 1702. Il a laissé des <i>Homélies</i> et des ouvrages de piété qui ont du mérite.

J'ai resserré autant que je l'ai pu cette nomenclature. L'histoire religieuse du pays nous a conservé les noms de plusieurs autres personnages qui se sont rendus célèbres. J'ai omis plusieurs évêques cités déjà avec éloge dans ce même chapitre.

TABLETTE HAGIOLOGIQUE DE L'ÉGLISE D'ANGOULÊME.

SIÈCLES.	NOM DU SAINT.	SON TOMBEAU.	SA FÊTE.
II ^e .	ST AUSONE, <i>Ausonius</i> ,	Ev. et martyr, apôt. de l'Angoum, au seuil de l'anc. église de St-Ausone,	22 mai.
II ^e .	ST APTONE, <i>Aptonius</i> ,	Evêque et confesseur. à Saint-Ausone.	26 octobre.
II ^e .	ST CÉSaire, <i>Cesarius</i> ,	Archidiacre à Saint-Ausone.	29 janvier.
II ^e .	STE CALFAGIE, <i>Calfagia</i> ,	Vierge. à Saint-Ausone	13 août.
VI ^e .	ST GERMER, <i>Germerius</i> ,	né à Angoulême, év. de Toulouse, à Muret.	16 mai.
VI ^e .	S. CYBARD, <i>Eparchius</i> ,	Solitaire, patron d'Angoulême. à Saint-Cybard	1 ^{er} juillet.
VI ^e .	ST GRAULD, <i>Gradulphus</i> ,	Solitaire, disciple de Saint Cybard, à Saint-Cybard.	
VI ^e .	ST AMAND, <i>Amantius</i> ,	Solitaire. à Saint-Amand de Boixe, dans une crypte qui se voit encore	1 ^{er} mars.
.....	ST GILLES, <i>Egidius</i> ,	Abbé. à Puy-Péroux, sous une arcade à gauche de la nef.	le dernier dimanche d'août.
.....	ST CLAUD, <i>Clodaldus</i> ,	Solitaire. à Saint-Claud, dans une crypte sous l'autel.	le 7 septembre.
801.	ST SAUGE, <i>Salcius</i> ,	Evêque et martyr. à Valenciennes	26 juin.
801.	ST EXUPERI, <i>Superius</i> ,	Martyr à Valenciennes	26 juin.
1070.	ST GAUTIER, <i>Gallerius</i> ,	Abbé à Lesterps, dans la première chapelle de l'abside, à droite	11 mai.
.....	ST FRAIGNE, <i>Fremerus</i> ,	Solitaire. à Saint-Fraigne.	30 août.

L'Église d'Angoulême vénère d'un culte particulier :
ST EUTROPE, Eutropius, évêque de Saintes, et martyr.

ST FRONT, Fronto, évêque de Périgueux.

ST BÉNIGNE, Benignus, de Dijon, martyr. L'église de Saint-Pierre possédait ses reliques.

ST ROCH, qu'on invoque contre la peste.

L'abbaye de Saint-Cybard, entre autres saints, vénérail :

ST FREDEBERT, évêque de Paris, mort à Saint-Cybard, VI^e siècle.

L'abbaye de la Couronne, vénérail le 23 juin :

LAMBERT, son fondateur, évêque d'Angoulême, 1147.

Sont morts en odeur de sainteté :

Le comte JEAN-LE-BON, 1467.

LOUISE DE LUXÉ, abbesse de S. Ausone, 1648.

JEAN GILBERT DES HÉRIS, théologal de Saint-Pierre, mort d'aporté sur les vaisseaux, 1794.

ROSE FRANÇOISE GILBERT DES HÉRIS, sa sœur, 1840.

CHAPITRE III.

HISTOIRE POPULAIRE.

§ I. État du peuple avant la conquête, — Sous les Romains, — Durant le moyen âge, — Dans les derniers temps de la monarchie.

Les traditions de la religion et de l'histoire, d'accord avec les découvertes de la science en Orient, établissent comme un fait incontestable que l'Asie a été le berceau des peuplades européennes. Héritiers des secrets des arts laissés par la génération anté-diluvienne, les petits-fils de Noé se répandirent bientôt sur la surface de l'ancien continent, les uns en pénétrant dans l'intérieur de la terre ferme pour en chercher les plus fertiles bassins, les autres en côtoyant les mers pour en peupler les rivages. C'était toujours par tribus, par petites colonies, souvent même par familles que les premiers hommes se fixaient sur le territoire qu'ils avaient choisi. Trouvant dans la chasse et dans la pêche une nourriture abondante, les indigènes ne furent point agriculteurs ; il faut que l'homme se trouve réduit à manger le gland dans les forêts, avant de penser à les abattre, à féconder le sol de leurs cendres et à y jeter le grain qui ne pourra fournir un aliment qu'au retour de la saison.

Cette première civilisation a dû être bien grossière. Des peuplades ainsi isolées, blotties pendant l'hiver dans des

huttes ou sous les antres des rochers, éparses ensuite dans les forêts ou sur le bord des rivières, ne nous offrent pas un sort bien digne d'envie, à nous qui possédons tous les avantages d'une société policée. Nous regrettons peu la nature sauvage, les vastes et sombres forêts, où les races primitives erraient avec les bêtes fauves, quand nous portons le regard sur nos plaines défrichées qui nous présentent les immenses bassins de verdure de nos vignobles, ou les ondulations de nos moissons jaunies ; prêtes à tomber sous la faucille. L'homme civilisé s'est établi en maître sur le sol devenu son domaine ; il s'est donné un ciel plus doux en abattant les forêts vivaces qui entretenaient l'humidité de l'atmosphère ; il a tour-à-tour creusé un lit aux rivières pour faciliter leur écoulement, ou a jeté des digues afin de les retenir dans leur pente trop rapide. Comme un roi qui s'élève des trophées, il a taillé en blocs réguliers les roches cachées dans le sein des collines pour en construire des maisons solides et commodes, sous l'abri desquelles il a pu braver les saisons les plus rigoureuses.

Il n'appartient qu'à la poésie qui se plaît à tout embellir, de parler des douceurs et du charme de la vie sauvage. Il nous semblerait qu'elles ont dû vivre heureuses sous leurs huttes grossières, ces populations gauloises que l'ambition des conquérants n'était pas encore venue enchaîner, et qui jouissaient, dans les clairières de leurs forêts vierges, de cette liberté qui ne paraît si précieuse à l'homme qu'après la servitude. Nous nous tromperions dans le parallèle des peines attachées à la vie sociale et des luttes incessantes des races primitives. Hélas ! la misère a été de tout temps le partage du toit de chaume.

Les historiens de l'antiquité nous donnent sur ce sujet des renseignements précis. César fait de l'état du peuple dans les Gaules, avant la conquête, une bien triste peinture. Ce peuple est sans force morale¹⁶² ; il n'a aucune

liberté civile et politique¹⁶³. César le représente forcé de se rendre esclave, quand il est accablé de dettes, écrasé d'impôts et en butte à la persécution des riches¹⁶⁴. Heureusement, ce peuple avait des doctrines religieuses consolantes. César reconnaît que c'est un peuple extrêmement religieux ; les espérances d'une autre vie sont une compensation aux privations et à la servitude.

L'occupation des Gaules par les Romains fut plutôt un bienfait qu'une oppression pour les populations gauloises. Ce fut une belle époque de civilisation ; la paix, l'abondance, une domination, douce firent aimer Rome. L'indomptable nation, qui autrefois en se jouant était allée incendier le Capitole, fut si fidèle au peuple-roi que les historiens ont remarqué qu'il suffisait de douze cents hommes de milice romaine pour garder une province qui comptait plus de douze cents villes florissantes. Il n'en fut pas de même sous les derniers empereurs. La décadence de l'empire se fit sentir dans les Gaules comme partout. Rome devint odieuse par les exactions de ses agents. La tyrannie du fisc épuisait le pays ; l'agriculture, si prospère pendant les deux premiers siècles de l'occupation romaine, tomba peu-à-peu, faute de bras. Nos campagnes riantes, couvertes d'innombrables villas, se dépeuplèrent rapidement ; les Barbares achevèrent ce que le luxe, l'immoralité, la tyrannie avaient commencé, et firent des Gaules un désert.

La première invasion qui épouvanta la Gaule romaine fut celle des Vandales. Elle fut terrible. Les envahisseurs ne respectaient rien ; ils se sentaient poussés comme par un doigt invisible pour balayer le sol qu'avait si longtemps infecté la corruption romaine. Les Vandales ne tinrent aucun compte des secrètes sympathies des Gaulois ; ils ne virent dans nos petites cités que du butin à faire, dans les temples chrétiens élevés sur ceux des idoles que de l'or à piller, et dans nos plaines cultivées que ce doux jus de la

vigne qui ne les adoucissait pas en faveur du colon infortuné.

Cependant les Vandales poursuivent leur route en Espagne et vont y fixer leur empire ; à leur tour les Wisigoths s'emparent du midi des Gaules. Un faible empereur compose avec eux et leur cède l'Aquitaine et tout le midi avec la riante Toulouse pour capitale. C'était une bien riche proie, des plaines bien fertiles, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

La domination des Wisigoths ne fut pas oppressive pour nos populations ; l'élément chrétien avait déjà pénétré cette nation dont les lois attestent un grand pas au sein même de la barbarie. Les historiens qui, sans s'en douter, parlent toujours au profit de leurs préjugés religieux et des sympathies du patriotisme, n'ont pas manqué de représenter les Francs comme venant en libérateurs arracher le midi au joug de ces infâmes Wisigoths¹⁶⁵. A en juger par les faits, les Francs étaient des conquérants bien plus farouches. Clovis, ce prétendu libérateur, devant qui tombent les murs d'Angoulême, n'en passa pas moins les habitants au fil de l'épée. Les interminables luttes des hommes du midi contre le nord, qui ne s'arrêtent qu'à Charlemagne, prouvent leurs antipathies profondes.

Le règne de Charlemagne ne fut qu'un faible essai de la réorganisation de l'empire d'Occident, c'est l'époque de la grandeur des Francs. Mais arrivent les terribles Normands qui surpassent en pillage et en incendies les Vandales eux-mêmes. Notre pauvre Aquitaine ne fut bientôt qu'un monceau de ruines. Il ne resta des villes, des églises, des monastères que ce que le feu ne put consumer. Les historiens font un tableau lamentable des populations errantes entraînant avec elles une partie de leurs troupeaux, emportant les reliques de leurs saints et ce qu'elles avaient de plus précieux. Heureuses quand elles trouvaient un asile dans l'enceinte de quelques châteaux

forts, aux pieds desquels la rage de ces terribles Normands venait se briser !

Ici commence la Féodalité. D'une main elle protège, de l'autre elle opprime. « Je vous défendrai contre l'ennemi, vous aurez droit d'asile derrière ces épaisses murailles ; au moment du danger, les ponts-levis s'abaisseront pour vous ; vous ferez entrer vos femmes, vos enfants, vos troupeaux et vos récoltes, pour les nourrir ; mais vous serez mes hommes. » Tel est le contrat féodal.

Il découle naturellement de ce fait, que la féodalité fut protectrice tant qu'il y eut danger d'invasion ; les peuples tremblants, décimés par le fer, appauvris, sans énergie morale, se blottirent près des donjons et bénirent les barons et les châtelains qui savaient manier la lance, comme leurs sauveurs et leurs pères. « Rien de plus populaire que la féodalité à sa naissance ¹⁶⁶. »

Ce qui était une juste récompense de la protection du seigneur sur le vassal, les droits de guet, de corvées, de four et de moulin banal, toutes les redevances prélevées sur la sueur du peuple sous le nom de cens, rentes et agriers, complants, devinrent bientôt un joug insupportable, quand cessa le danger qui en avait légitimé l'inféodation.

La fiscalité, toujours accompagnée de la cupidité et de la ruse, vint régulariser au profit de la force, des droits moins onéreux d'abord ; coutume devint loi¹⁶⁷, et cette loi sévère s'est perpétuée jusqu'aux derniers temps de la monarchie.

Toutefois si le vasselage maintenait les populations dans cet état de dépendance qui ôte à l'homme une de ses plus nobles prérogatives, l'histoire impartiale ne doit pas passer sous silence ce qui en adoucissait le joug.

Le grand mal de la société moderne, c'est le désir incessant de s'élever, de sortir de sa condition, qui tourmente les hommes des classes inférieures. Au milieu du mouvement immense de l'industrie et du commerce, cette

fièvre se communique de proche en proche. Après avoir porté dans nos villes ses inquiétudes, elle atteint jusqu'à l'homme des champs, dont elle empoisonne l'existence, en lui faisant convoiter sans cesse un bien-être chimérique auquel il n'atteindra jamais.

Heureusement le peuple au moyen âge ne connut jamais cette ambition funeste. Les exemples d'hommes parvenant à un sort meilleur que celui de leurs pères étaient si rares, que chacun s'attachait à la condition que sa naissance lui avait faite. L'homme des champs surtout, libre ou serf, ne voyait rien de mieux que le travail de la terre. Une providence protectrice, en lui épargnant les convoitises qui aujourd'hui nous dévorent, faisait assez pour son bonheur.

Les coutumes avaient réalisé au moyen âge, pour les familles du peuple, le bienfait de l'association, dont notre époque comprend toute l'importance sans pouvoir en tirer des résultats positifs, en raison de l'esprit d'individualisme qui domine la société. Dans l'Angoumois, l'état vulgaire de la famille était l'association de tous ses membres. Vivant tous au même pot et feu, comme disent les chartes, ils trouvaient force et paix dans leur union même : la maison, comprenant les enfants et les enfants des enfants, était soumise à la domination et au gouvernement du plus ancien. Vigier parle avec bonheur de ces familles patriarcales, encore en grand nombre de son temps : « Nous voyons de ces communautés par des siècles entiers, entre les gens des champs, principalement entre les métayers perpétuels, où les descendants du père de famille, les gendres et brus venus en la maison, demeurent souvent ensemble sans partage l'espace de deux cents ans, ne rompent jamais leur société qu'avec de grands désordres et différents¹⁶⁸. »

Il est triste de le dire, mais les derniers temps de la monarchie ne furent pas l'âge d'or du peuple. Il n'y avait plus de serfs, mais toutes les souffrances du servage. Le

vœu du Béarnais ne put pas s'accomplir. Avec les guerres incessantes de la rivalité ou de l'ambition, le luxe de la cour, la dilapidation du trésor public entre les mains des favoris et des maîtresses, il était difficile qu'on s'occupât d'améliorer le sort du peuple.

Dans son testament politique, Colbert ne dissimula point à Louis XIV que c'était la plaie de son règne. C'était à la fin du dix-septième siècle, à l'époque de la gloire de celui qu'il appelle le plus grand roi de la terre, et il ne craint pas de lui dire : « Dans plusieurs endroits de votre
« royaume, beaucoup de terres demeurent in-
« cultes par la misère des peuples qui n'ont ni
« bestiaux pour les engraisser, ni les autres
« moyens qu'il faudroit pour les faire valoir.
« Pour subvenir à une chose si nécessaire, il est
« à propos que Votre Majesté diminue les tailles
« dont le faix les accable et qu'elle leur prête de
« l'argent pour avoir des vaches et des mou-
« tons ¹⁶⁹. »

Les malheurs qui frappèrent le grand roi ne lui permirent pas de suivre le conseil du sage ministre. Le XVIII^e siècle y pensa encore moins. Le vertueux Louis XVI qui connaissait la maxime de Sully : « Labourage et pasturage sont les deux mamelles de la France » avait compris la tâche royale. Il avait lui aussi rêvé le bonheur du peuple, mais il se trouva seul pour l'accomplir. Tant d'abus s'étaient accumulés et tant d'intérêts vivaient de ces abus, que le premier coup donné au vieil édifice le fit crouler dans sa poussière. Il eût fallu de longues années, des améliorations patientes et laborieuses pour donner à la nation des conditions normales de prospérité et de vie. Le travail de paisible émancipation, hâté par des philosophes brouillons, combattu par les partisans aveugles des idées d'immobilité et de privilège, se trouva arrêté. Les hommes de sens, les esprits calmes et éclairés de l'époque qui voulaient de

salutaires réformes, ne furent pas écoutés. Placés, ainsi que le roi infortuné, entre deux factions également ennemies du bonheur public, repoussés par les hommes de mouvement comme d'inutiles temporisateurs, odieux aux hommes de la résistance, comme réformateurs d'un régime dont ils se trouvaient bien, ils cédèrent bientôt dans une lutte où ils avaient contre eux ceux mêmes dont ils voulaient prévenir la ruine. Aussi, quand cet équilibre salubre, qui doit maintenir toujours chez un peuple la masse des esprits modérés, fut rompu, le parti conservateur livré à ses fanfaronades et à son ineptie, abandonna les destinées de la France à la démagogie la plus honteuse. Nous donnâmes au monde l'exemple des saturnales populaires, et si la gloire, sur la frontière, n'eût pas entouré le drapeau français de son auréole, nous eussions cessé de compter parmi les nations européennes dignes d'être regardées.

L'orage politique, après son effrayante explosion et ses terribles ravages, a donné au peuple ce qu'il devait attendre, dans un ordre normal, de sages et lentes améliorations ¹⁷⁰. Replacé dans le droit commun avec ses titres imprescriptibles d'homme et de citoyen, chaque membre de la grande famille s'est trouvé, dans sa condition, partageant des chances égales, appelé aux mêmes bienfaits.

Malheureusement cette révolution violente dont on aurait dû lui épargner les secousses, a ravi au peuple le plus précieux de ses biens, ces principes de religion et de morale qui avaient fait sa consolation au temps de sa servitude et dont il aurait bien besoin à l'âge de la liberté. Les peuples ne vivent pas seulement de pain. C'est beaucoup de se dire en regardant dans son petit domaine : ces champs sont à moi. Mais il est triste de ne pas porter plus haut son regard et de ne plus savoir bénir celui qui

répand sur ces coteaux de douces rosées et qui en féconde les sillons.

§ II. Communes, — Leur institution, — Leurs statuts, Leurs privilèges.

1° Commune d'Angoulême.

Quand on lit la Charte d'institution de la commune d'Angoulême, octroyée par Charles V, en date du mois de janvier 1372¹⁷¹, on est porté à croire que les habitants ne jouissaient auparavant d'aucunes libertés municipales, tellement ses termes sont ménagés pour ne pas faire allusion à une commune déjà existante. Cependant une étude sérieuse de la question me permet d'avancer que la charte d'une commune à Angoulême n'était que la confirmation d'une institution municipale subsistante dans la cité, à travers les vicissitudes des temps, depuis l'époque romaine.

Je commencerai d'abord par citer l'opinion de Vigier de la Pile, qui a du poids dans cette question, comme tradition de l'idée qu'on se faisait, de son temps, de l'institution de la Maison commune :

« On ne saurait fixer l'époque de cet établissement qui doit être fort ancien. Les villes, surtout celles qui étaient frontières, se trouvant obligées de se défendre par elles-mêmes, se sont fait des statuts, tant pour la police que pour le militaire. Cet ordre établi a donné l'origine des communes. Quelques villes les avaient fait confirmer par nos rois dès le XII^e siècle, ou peu de temps après. On ne peut pas douter qu'Angoulême, place alors forte par sa situation, n'ait été attentive à pourvoir à sa conservation pour se maintenir dans sa fidélité inviolable envers nos rois. Il ne lui suffisait pas que ses habitants fussent braves,

il fallait qu'ils fussent bien conduits ; elle avait besoin d'un chef. C'est ce qui a donné lieu aux élections des officiers municipaux, et à la formation de la Maison commune. On ne sait point quelle en était la forme ni les statuts, avant les privilèges accordés par Charles V. Peut-être n'étaient-ils que de simples usages non écrits. Cependant on est persuadé qu'il y avait un chef et une compagnie préposée pour veiller aux affaires de la ville¹⁷². »

En adoptant complètement la pensée de Vigier, je lui donne beaucoup plus d'extension ; et bien loin de restreindre comme lui l'institution de la commune au besoin des habitants de se défendre en temps de guerre, j'en fais remonter l'origine aux institutions municipales des cités romaines.

Nous avons dit ailleurs qu'Angoulême fut la première des quatre grandes cités, qui, avec Bordeaux, leur cité métropole, formèrent, vers la fin du IV^e siècle, une des dix-sept provinces des Gaules, sous le nom de seconde Aquitaine¹⁷³.

Le gouvernement de la cité organisé par les Romains, s'appelait Municipie. C'était une administration qui avait son petit sénat, ses magistrats, sa justice, ses revenus, sa milice. Quand le christianisme fut devenu dominant, les évêques eurent leur place dans ce corps, et reçurent des empereurs le titre de Défenseurs de la cité, touchante magistrature qui sauva plus tard la liberté des villes municipales. Ni les Wisigoths ni les Francs, maîtres de l'Aquitaine, ne changèrent rien à l'administration des cités. Les Francs, surtout, trop barbares pour avoir des idées d'organisation, et, du reste, pleins de respect pour les évêques qui avaient favorisé leur conquête, ne virent dans l'occupation des provinces que le droit de la domination militaire qui allait à leur génie. Ils placèrent donc dans les cités, des comtes ou gouverneurs chargés de représenter le

peuple vainqueur, mais ils laissèrent à la cité sa puissance, ses lois, sa justice.

Cette forme gouvernementale de la cité subsista sous les deux premières races, sans de bien notables modifications. Les comtes ou gouverneurs étant amovibles, n'avaient aucun intérêt à détruire un ordre établi dans lequel leur puissance ne trouvait point d'entraves.

Nous pouvons donc penser que le Municipe romain, placé d'ailleurs sous la tutelle de l'évêque, se perpétua dans notre cité jusqu'au moment où les comtes, profitant de la faiblesse des rois et des malheurs de l'invasion, se rendirent héréditaires. Dans beaucoup de villes, les libertés du vieux Municipe romain disparurent sans laisser de traces. Les comtes organisèrent autrement leur administration. Les magistratures plébéiennes firent place à des dignités qu'ils conférèrent à des officiers nommés vicomtes, vigiers, vicarii, prévôts. Les guerres continuelles des comtes, d'abord contre les Normands, pendant un grand nombre d'années, puis contre les seigneurs, que fit surgir l'organisation féodale, laissent à penser que chaque comté devint un petit état gouverné militairement. Il ne nous reste pas le moindre document, dans notre histoire locale, qui puisse nous apprendre ce qui subsista des vieilles coutumes municipales de la cité, sous la domination des comtes héréditaires d'Angoumois.

Je ne donnerai donc que bien timidement, et comme une conjecture, qu'ils ne détruisirent pas entièrement les formes administratives du passé. L'historien des évêques et des comtes d'Angoulême qui vivait au milieu du XII^e siècle, racontant avec la simplicité d'un chroniqueur les événements qu'il avait recueillis, donne constamment aux comtes les noms de comtes, de princes¹⁷⁴, jusqu'au chapitre XXIX^e de son histoire. Mais à partir de cette époque qui répond à 1028, il leur donne indifféremment le nom de comtes et de consuls : « Aldoin, après la mort de

son père Guillaume, tint le Consulat pendant quatre ans, et mourut¹⁷⁵. » Au chapitre XXXII, en parlant de l'évêque Guillaume qui était fils de Geoffroi, comte d'Angoulême, il dit qu'il eut pour père Geoffroi, consul¹⁷⁶. Ce terme lui devient tellement familier, qu'il l'emploie presque constamment : « Idem consul magnas guerras habuit cum Fulcone et Gaufrido fratribus suis... ¹⁷⁷ » Les villes voisines, Périgueux, Limoges, avaient alors leurs maires, leurs consuls, leur communauté indépendante de la puissance des comtes. Celui d'Angoulême n'aurait-il pas consacré dans sa personne, sous ce titre pacifique de consul, la première charge de l'administration municipale, et toujours comte, c'est-à-dire gouverneur militaire pour le dehors, n'aurait-il pas tenu à honneur d'exercer la magistrature municipale dans l'intérieur de la cité ? Le langage de l'historien doit avoir sa signification ; car il est contemporain, et ce serait bien peu connaître l'esprit formaliste du moyen âge, que de supposer que cette dénomination de consuls, de consulat, ait été employée concurremment avec celle de comtes et de comté, sans un motif grave tiré des fonctions mêmes dont ces noms rappellent l'idée. Une charte de S. Cybard, vient à l'appui de cette opinion ; elle porte qu'elle a été faite du temps de l'évêque Guillaume et de Foulques, son frère, consul du consulat d'Angoulême¹⁷⁸. Une donation de Geoffroi de Rancogne, de 1147, est datée du règne de Louis, roi de France et duc d'Aquitaine, Guillaume Taillefer occupant le consulat¹⁷⁹.

Si je n'avais eu que cet indice, je ne l'aurais pas mentionné, mais je le corrobore par d'autres faits.

Nous trouvons dans Corlieu le passage suivant d'une grande importance : « J'ay leu que les habitants d'Engolesme firent entrée à la royne (Ysabel), et que leur maire nommé Hélie d'Aurifont, lui présenta les clefs de la

ville¹⁸⁰. » Quoiqu'il soit positif que dans aucun monument écrit antérieurement à la concession des privilèges de 1372, le nom de Maire ne se trouve employé, le fait du chef du corps municipal présentant les clés de la ville n'en subsisterait pas moins.

Il est tellement probable que l'organisation communale était en vigueur en 1218, lors de l'entrée de la reine Isabel dans la ville d'Angoulême, que je trouve vers ce même temps un grand nombre de chartes dans lesquelles les habitants d'Angoulême prennent le titre de citoyen. Une transaction du mardi après la Toussaint, 1247, commence ainsi : Petrus Minia civis engolismensis et Bartholomeus filius ejus, universis presentes litteras inspecturis... ¹⁸¹.

Dans un dénombrement de 1264, sous le petit-fils d'Isabel, il est fait mention de Guillaume Martin, citoyen d'Angoulême¹⁸².

J'ai recueilli plusieurs de ces qualifications antérieures et postérieures aux privilèges de 1372. Comment des habitants d'Angoulême eussent-ils pu recevoir la qualification de civis dans des actes publics, à côté des autres habitants qui ont celle de miles, donzellus, parochianus, si la cité, c'est-à-dire une administration intérieure avec ses privilèges, n'existait plus ?

Jean de Tyrados et Itier Eyraud, citoyens d'Angoulême, font une donation à S. Cybard, datée du lundi après la sainte Catherine de l'an 1354¹⁸³.

Pierre Serment et Laurencie, sa femme, citoyens d'Angoulême, font une donation à S. Cybard, scellée du sceau aux contrats pour le roi, en date du 25 août 1361¹⁸⁴. Pierre Serment n'est qu'un simple artisan, sector pannorum, mais il est membre de la cité, par conséquent homme libre, ne relevant que de la communauté dont il fait partie. Ils habitent la vieille ville, le terrain primitif de la cité, près de la Pesne, in Pagina commorantes. Cette vieille ville a été distincte de la nouvelle jusqu'aux derniers temps.

La cité d'Angoulême, la cité Romaine, c'était tout le plateau depuis Beaulieu jusqu'au château, et au Châtelet. L'enceinte de cette cité, à larges assises romaines placées sans ciment, telles qu'on en voit encore des fragments à la base des remparts du Nord, après avoir suivi l'escarpement circulaire des rochers depuis le Châtelet jusqu'à l'entrée de la place du Parc, se joignait au château par une muraille épaisse, dont Desbrandes a vu des fragments en 1775, et du château se continuait au levant jusqu'au Châtelet, par une autre muraille de construction romaine que Corlieu raconte avoir vu démolir. La porte par laquelle on sortait de la cité au levant, s'appelait Périgorge. Le nouveau quartier bâti en dehors de cette porte s'appela la ville, et plus tard fut à son tour entouré de murailles. La vieille ville conserva le nom de Cité. De même que l'on distinguait à Périgueux la ville de la cité, de même on désignait séparément la ville et la cité d'Angoulême. Outre toutes les chartes qui disent constamment « la ville et cité d'Engolesme, » je puis rapporter le traité de Bretigny du 8 mai 1360 : « La citée et le chastel d'Engolisme¹⁸⁵ »

Postérieurement aux privilèges de 1372, dans une donation faite à S. Cybard, de 1377, il est fait mention de Hélie de S. Laude, citoyen d'Angoulême. ¹⁸⁶.

Ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle que je commence à trouver le titre de Bourgeois d'Angoulême, Burgenses Englme¹⁸⁷. Jusque-là c'est toujours cives.

Il n'y aura plus de doute sur l'existence de la corporation de la cité au moyen âge, si nous la trouvons recevant des lettres de convocation du roi de France, et lui envoyant des députés. Or, en 1308, avant que Philippe-le-Bel fût entré en possession de l'Angoumois, du vivant du dernier comte Guiart, une lettre de convocation est adressée aux habitants d'Angoulême, au sujet de la grave affaire des Templiers. Onze des principaux citoyens, qui probablement composaient le conseil de ville, se réunissent, et donnent

procuration à deux députés. Voici cette pièce dont l'original est aux archives du royaume :

« Universis présentes litteras inspecturis F. de
« Monteberulphi¹⁸⁸, P. Bernardi, J. de Bardo-
« nello, J. Aysconis senior, Aymericus Pascaldi,
« Arnaldus Chounelli, P. de Brozcia, Nicolaus
« de Tyrados, Bernardus de Manhaco, Helias
« Parentis et Arnaldus Garnerii cives Engolm.
« Salutem in domino. Noverint universi quod
« nos pro nobis et concivibus nostris, ad instan-
« tem convocationem Turon. factam per illust.
« dominum nostrum regem Francorum super
« facto Templariorum..., Procuratores nostros
« facimus Mag. Petrum Morerii clericum et Pe-
« trum Verdel concives nostros... Datum die
« martis in festo beati Eutropii martyris, M. CCC.
« octavo¹⁸⁹. »

Les onzes citoyens d'Angoulême qui envoient leurs députés à Tours, auprès de Philippe-le-Bel, doivent avoir pour chef un maire ou consul qui reçoit la lettre de convocation, et réunit les membres du corps administratif. Alors les conseillers en leur nom, et au nom de leurs concitoyens, choisissent leurs fondés de pouvoir. C'est la forme antique du Municipe romain se perpétuant à travers le monde féodal jusqu'au XIV^e siècle.

La réunion de l'Angoumois à la couronne, sous Philippe-le-Bel, dut favoriser le retour de la cité à ses institutions primitives. L'ancienne organisation reprit toute sa vigueur. Mais elle avait à redouter les empiétements des gens du roi, comme on disait alors : sénéchaux, prévôts, gardes du scel, qui, par leur charge même, devaient tendre à accroître leur puissance au dépens de celle de la corporation des hommes libres de la cité. Il n'y avait qu'un seul moyen de se maintenir contre les légistes, c'était une dépendance immédiate de la Couronne. Quand tous les

grands possesseurs de fiefs relevant immédiatement du roi trouvaient dans ce titre seul leur liberté, il est naturel que les villes cherchassent cette égalité avec les grands vassaux, et conservassent leurs lois, leurs coutumes locales, leurs privilèges, au prix d'un hommage qui, ayant un caractère noble, les exemptait des tailles et des impôts autres que le service noble, c'est-à-dire le service militaire. Si la couronne acceptait ce vasselage, les lettres émanées de la chancellerie royale devenaient un titre précieux qui les mettait à l'abri des tentatives des gens du roi contre les libertés municipales. On conçoit dès lors combien les villes devaient tenir à cette dépendance noble qui consacrait leurs immunités, leur droit de corporation.

Les habitants d'Angoulême obtiennent du roi Jean cette charte appelée grâce, GRATIA ; elle est de 1354. Leur existence de corporation désignée par le mot universitas y est formellement promulguée. Placée immédiatement sous la protection royale, la ville ne relève que de lui, traite avec lui, sans intermédiaire, par ses députés et par conséquent demeure, pour tout le reste, maîtresse de son administration intérieure, de ses revenus, de sa milice.

Voici cette charte importante dont aucun de nos historiens n'avait fait mention et qui achève de nous faire connaître l'état de la ville d'Angoulême avant l'organisation communale sous Charles V.

« Johannes Dei gratiâ Francorum rex, ad per-
« petuam rei memoriam. Regalem excellentiam
« decet illis in quibus fidelitas et pure devocionis
« constancia inviolabiliter experitur se red-
« dere graciosam et eorum petitionibus preser-
« tim quas a limine gratie factibilis debita con-
« sideratio non excludit inclinare benigne. No-
« tum igitur facimus universis presentibus et
« futuris quod ad supplicationem dilectorum et
« fidelium nostrorum universitatis et habitan-
« tium civitatis et villarum comitatûs nostri En-

« golism. Quibus premissa novimus suffragari
« affectantes sub nostro successorumque nos-
« trorum regum Francorum regimine perpetuo
« gubernari. Nos pro nobis et successoribus
« nostris et nostri deliberatione consilii, nostra et
« regni nostri utilitate pensata, concessimus at-
« que concedimus auctoritate regia, de gratia
« speciali, per presentes, quod ipsi et successo-
« res sui ac predictus comitatus cum ejus perti-
« nenciis universis et singulis sub nostro et suc-
« cessorum nostrorum regum Francorum se-
« nescallorumque et aliorum justiciariorum
« nostorum regionum regimine immediate per-
« petuis temporibus gubernentur, quodque dic-
« tum comitatum seu ejus dominium et juris-
« dictionem in toto vel in parte in aliam vel alias
« personam seu personas qualescumque cujus-
« cumque conditionis aut status existant nullis
« utiquam temporibus transferamur. Quod ut
« firmum et stabile perseveret in futurum, si-
« gillum nostrum presentibus litteris duximus
« apponendum, nostro in aliis et alio in omni-
« bus jure salvo. Datum Parisiis, anno Domini
« M°. CCC°. quinquagesimo quarto, mense Maii.
« Per regem in consilio suo quo vos eratis. P.
« Blanchet ¹⁹⁰. »

Ces lettres de grâce avaient une haute gravité pour la ville d'Angoulême. Elles sont surtout dignes de remarque, en ce que les rois de France mettaient ordinairement à prix leur protection, et ne l'octroyaient qu'à la condition de redevances mentionnées dans les lettres elles-mêmes. Ici rien de tout cela. Les habitants de la cité ainsi que ceux des villes du comté se trouvent placés par rapport au roi, dans le même rang que les grands vassaux de la couronne¹⁹¹ ; les faits ne tardent pas à se trouver conformes à ce droit.

Quand, par le traité de Bretigny, Angoulême fut comprise dans les villes cédées aux Anglais, les habitants refusèrent formellement d'obtempérer aux ordres du roi, se fondant sur leur privilège de ne jamais être transportés sous une autre domination que celle du roi : il fallut des lettres spéciales de jussion auxquelles ils obéirent¹⁹².

En 1567 le prince de Galles, ayant voulu lever un impôt sur toute l'Aquitaine, tint diverses assemblées où les barons et les députés des villes comparurent. Dans celle de Niort, les barons du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, du Limousin et du Rouergue paraissaient disposés à consentir à la taxe demandée par l'Anglais, mais il trouva de la résistance dans les autres seigneurs, particulièrement de la part des comtes d'Armagnac, de Comminges et de Périgord. Dans une autre assemblée tenue à Angoulême, au sujet de cette taxe : « ceux de cette ville, dit Froissart, maintenoient que jà n'en payeroient, ne jà en leurs terres souffrir ne le pourroient, et mettoient en avant qu'ils avoient ressort en la chambre du roi de France. » On sait que malgré cette opposition des États et les conseils de ses serviteurs les plus fidèles, le prince de Galles ne laissa pas de lever cette taxe qui fut appelée fouage, parce qu'elle était un impôt de dix sols tournois par chaque feu, ce qui fut l'occasion du soulèvement général de l'Aquitaine contre les Anglais.

Tel fut le sort de la cité d'Angoulême jusqu'au moment où, libre du joug étranger, elle obtint de Charles V, en récompense de son empressement à se remettre sous la domination de la France, une charte de commune sur le modèle de celle qui avait été accordée aux villes de Rouen et de Saint-Jean-d'Angély en 1204.

La charte communale de Charles V apportait à Angoulême un double bienfait : d'abord la confirmation de sa corporation municipale, ensuite des privilèges particuliers. Les plus importants de ces privilèges, soit

qu'ils fussent déjà en coutumes, soit qu'ils fussent nouvellement octroyés, étaient les franchises de la banlieue ¹⁹³ ; le droit de contraindre les seigneurs et les hommes de leurs fiefs à deux lieues autour de la ville, « au guet, garde et réparations des murailles », la justice criminelle, la police intérieure ¹⁹⁴, la liberté des mariages et des testaments.

Quant au privilège de la noblesse, accordé plus tard aux échevins et aux conseillers, Vigier fait la remarque suivante : « Les habitants qui composaient ce corps n'avaient pas besoin de s'informer s'ils acquéraient la noblesse héréditaire par l'échevinage, ils en avaient une personnelle ; aussi voyons-nous qu'ils demeurèrent là-dessus dans l'ignorance de leurs droits, contents de travailler à transmettre leur fidélité et leur vertu à leurs descendants. Ils ne cherchaient point d'autres titres d'honneur : ils commencèrent à se réveiller sous Louis XII. Peut-être voulut-on les inquiéter là-dessus. Ce prince, par ses lettres du 10 juin 1507, accorda, autant que besoin serait, à vingt-cinq de ce corps, la noblesse héréditaire sans payer aucune finance, avec pouvoir de tenir fief et de parvenir à l'ordre de chevalerie ¹⁹⁵. »

Le corps-de-ville se composait de cent membres : un maire, deux échevins, douze conseillers et quatre-vingt-cinq pairs (ou pers, comme portent les registres). — Les assemblées du corps-de-ville s'appelaient mezées ; le maire et les douze échevins, selon les statuts, devaient se réunir deux fois la semaine pour les affaires de la ville ; en matière douteuse ils devaient appeler autant de conseillers qu'il leur plairait. Le maire, les échevins, les conseillers devaient se réunir le samedi de chaque semaine, et ce même jour, chaque quinzaine, le corps entier devait tenir mezée. Quiconque, avant l'heure de prime, manquait de se rendre aux jours indiqués, payait 5 sous d'amende s'il était échevin, 3 sous s'il était conseiller, et 2 sous s'il était pair.

Même amende pour celui qui sortait sans la permission du maire et sans une raison légitime. Celui qui voulait s'absenter devait en demander la permission en mezée, et l'on choisissait un suppléant jusqu'à son retour. Si quelqu'un interrompait le maire pendant qu'il parlait ou le troublait pendant qu'il écoutait quelqu'un, le maire devait lui imposer silence ; et s'il continuait à troubler celui qui parlait, il était condamné à 12 deniers d'amende.

Je ne m'étendrai pas sur une multitude de points curieux de ces statuts qui reflètent les mœurs du moyen âge ; on peut les lire imprimés à la suite de Corlieu. Le plus important est celui-ci : Si une femme est convaincue d'être chicanreuse et médisante, elle sera liée par une corde sous les bras et plongée trois fois dans l'eau ¹⁹⁶. Je mentionnerai seulement la forme de l'élection du maire :

« Chascun an, le dimanche devant Pasques fleuries, que l'on chante en la sainte église JUDICA ME, le maire, iceluy jour, par le commandement qu'il fait à ses sergens, font sonner, à journée haulte, le grand sain de la commune bien lalent d'une lieue ; et, sain sonnant, tous les eschevins, conseillers et pairs de la commune, viennent en eschevinage, et quand le sain est achevé de sonner, le maire, les eschevins, conseillers et pers s'en vont en eschevinage en leur lieu secretere, et illecques assis ainsi que les sièges le portent, c'est à sçavoir le maire en son siège, les eschevins au plus près de luy et les conseillers emprès et les pers en leur ordinaire ; le soubs maire devant le maire, au milieu de tous, convient en droit nombre pour faire maire.. Ceux cent ainsin assemblés, le maire... prend le papier de la commune où sont tous les noms dudit nombre de cent, et devisent à tous la manière qui se peut faire, en trois manières : la première par la voix du Saint-Ésprit, c'est-à-dire que, s'il y a aulcun preud'homme qui, de la volonté de Dieu et de son mouvement, dit : Beaux seigneurs, s'il vous sembloit à tous que bien soit, le Saint-

Esprit m'a donné en volonté de vous nommer trois personnes pour être de trois l'un Maire... La seconde manière de faire élection est par voye scrutive, c'est à sçavoir que chascun en devise trois, tels comme bon luy semblera, et les mette en escript ainsi comme chascun les devise, sauf tant seulement le maire qui encore est ; et le maire qui a esté l'année paravant et le sous maire tant seulement sont en un lieu privé où n'a mes fors que eux, et viennent à eux illecques l'un après l'autre et quand chascun en a dit sa volonté et il est mis par escript, lesdits.... regardant leur escript bien et diligemment et ceux trois à qui ils ont donné plus de voix, ils prennent ceulx trois noms et rompent alors l'escript qu'ils ont fait afin que nuls ne puissent avoir haine, et ce fait s'en viennent arrière à leurs sièges, et reprend adoncques le maire le parler en disant : Beaux seigneurs, nous avons élection ; loué soit Dieu ! c'est à sçavoir tel et tel.... La tierce manière d'élection est par voye de compromis, c'est-à-dire que le maire prend d'iceux pers tels quatre comme il lui prend à plaisir et ceux quatre.... lui font serment sur les Saints Évangiles Nostre Seigneur, que bien et loyaument ils nommeront et ordonneront trois bons hommes suffisans pourquoi l'un puisse être maire,.... ces quatre prennent deux conseillers comme bon leur semble.... qui prêtent aussi serment.... Ces six ensemble prennent encore deux eschevins auxquels le maire fait prêter serment comme aux autres.... et quand tous les huict sont assemblés ils regardent.... trois bons hommes pour quoy l'un des trois soit maire, et quand ils sont tous à un accord, ils apportent et nomment au maire, en présence de tous, les trois qu'ils ont esleus, et tantost ce fait, celluy mesme jour, le maire les va présenter au sénéchal ou à son lieutenant par la manière que dit est, et lors le sénéchal ou son lieutenant en prend l'un des trois esleus et le fait maire, et lui fait faire le serment. Et ce fait, sans plus attendre, le maire qui encore est en son siège appelle à soi le maire nouveau en

lui disant : (Sire), vous me ferez le serment que nos prédécesseurs ont accoustumé à faire s'il vous plaist, puisque monsieur le sénéchal vous a prins et esleu pour maire et alors il s'agenouille et faict le serment par la forme et manière qui s'en suit. C'est à sçavoir que tout premièrement il gardera l'honneur et le droit du roy et lui promet porter à luy foy et à son hoir masle, à vie et à mort, en telle manière que, ce il peut appercevoir homme qui le voulut grever en son droit, il feroit son pouvoir de le destourner, ou le feroit à sçavoir aux gens le roi au plustost que il pourroit, et que il gardera la ville d'Angoulesme à lui, à son hoir masle, bien et loyaument et fera droict aux pauvres et aux riches et gardera les loyaux établissements de la commune et nul mauvais n'y aliénera à son essiens, et perpétuellement il fera obéissance aux maires ses successeurs comme homme de commun et que tout ce que son prédécesseur ou prédécesseurs aura ou auront commencé ô l'assentement d'un commung il accomplira à son pouvoir ou le délaissera à l'assentement du commung ou non aultrement. Lequel serment ainsy fait, le prend par la main et le met en son siège où il estoit....¹⁹⁷ »

Les privilèges de la commune d'Angoulême furent souvent un sujet de jalousie pour les comtes : on trouve dans les archives de l'hôtel-de-ville d'Angoulême un concordat entre le comte Jean et la commune ¹⁹⁸. Les gens du comte se plaignaient « que les maires, eschevins, pairs ou

« leur juge d'eschevinage prenoient connoissance
« de tous les cas des manans et habitans soit en
« action personnelle, mixte et criminelle, qu'ils
« faisoient des édicts, criées, proclamations, qu'ils
« levoient deniers de barrage et de souchet pour
« l'entretènement des murailles, portaux et en-
« trées de la ville, qu'ils étendoient constamment
« leurs dits privilèges au détriment des droits de

« mondit seigneur le comte ; sur ces contens et
« débas meuz ou en espérance d'estre meus après
« l'examen touchant l'usance, » le concordat a lieu, ainsi
qu'il est relaté dans différents articles qui maintiennent les
privilèges, mais qui les restreignent en divers points. Il fut
« donné et faict aux grans assises d'Angoulesme qui
commencèrent à tenir le premier jour de juing l'an 1466. »

Ce fut bien pis au dix-septième et au dix-huitième siècle. Le pouvoir absolu détruisit peu à peu les libertés municipales, et, ce qui est plus honteux, trafiqua des charges honorables des corps-de-ville. La monarchie fut ingrate ; elle oublia que, dans les moments critiques où l'aristocratie, soulevée contre elle, fut sur le point de renverser le trône, elle avait trouvé sympathie et force dans ces bonnes villes qui la protégeaient derrière leurs hautes murailles. Louis XIV ne se souvint pas longtemps qu'Angoulême, le plus fort boulevard de l'Aquitaine, avait résisté à toutes les sollicitations des Princes, lui avait ouvert ses portes et s'était maintenue fidèle à son service ; lui-même, lorsque le corps-de-ville lui avait fait offrir cent cinquante hommes qu'il s'obligeait d'entretenir à ses dépens tant que durerait la guerre, n'avait pas cru s'abaisser en écrivant à ses chers et bien aimés les eschevins et habitants de la ville d'Angoulesme une lettre de remerciement pour cette offre, qui fut très-agréable à la cour.

En 1689 les habitants d'Angoulême offrirent à Louis XIV un régiment d'infanterie composé de quinze compagnies. Par lettres du 22 juillet datées de Versailles, le roi remercie les habitants : « Nous avons accepté cet offre bien volontiers et nous vous faisons cette lettre pour vous témoigner le gré que nous vous en savons¹⁹⁹. »

Cette fidélité à la couronne était tellement dans le cœur des habitants, qu'ils s'exposèrent plusieurs fois à mécontenter les rois plutôt que de céder à des exigences

qu'ils savaient arrachées aux monarques par la nécessité. Les historiens du temps nous apprennent que, lors de la trêve entre les princes et Henri III, en 1576, comme Angoulême devait être une des places de sûreté données au prince de Condé, les habitants refusèrent d'ouvrir leurs portes au duc de Montpensier, commis de la part du roi pour mettre le prince en possession de cette ville.

P. de S. Romuald et d'Aubigny racontent que Philippe de Volvire, baron de Ruffec et gouverneur de la ville, usa dans cette circonstance d'un plaisant stratagème : Comme M. de Montpensier se présenta de grand matin à la porte du Palet, le gouverneur qui la tenait fermée ainsi que toutes les autres, ne fit comparaître qu'une vieille femme d'une haute stature qui, pour toute réponse aux questions du prince, ne lui dit autre chose sinon qu'elle faisait ses affaires. Le roi ayant appris ce qui s'était passé de la bouche du seigneur d'Argence, en conçut tant de plaisir, qu'il pensa en mourir de rire ²⁰⁰. Malheureusement Philippe de Volvire étant allé quelques années après à la cour, fut cruellement assassiné dans son hôtel, par les ordres de quelques puissants intéressés dans cette affaire²⁰¹.

Le maire était le capitaine de la ville²⁰² ; à ce titre il en avait les clefs et il y commandait. Dans les derniers temps les gouverneurs avaient usurpé le commandement sur le maire.

Dans l'assemblée des États du pays d'Angoumois, il prenait la première place de la noblesse,
« en ayant tous jours jouy en semblables occu-
« rences en qualité de ce que ledict sieur maire
« est le premier gentilhomme de la sénéchaus-
« sée²⁰³. » Il parut en effet en cette qualité lors de la publication de la coutume ; il se trouve même nommé, dans le procès-verbal, avant le sénéchal de la province ²⁰⁴.

La maison appelée l'eschevinage, où le corps-de-ville tenait ses assemblées, était un gros bâtiment situé à peu de distance de la place du Palet, à l'ouest. Cet édifice, depuis longtemps en ruine, a complètement disparu et a été remplacé par des constructions modernes appartenant à divers particuliers. On voyait encore dans tes derniers temps le rez-de-chaussée de la grosse tour ; maintenant il serait inutile d'en chercher les vestiges. Cette maison relevait de l'abbaye de La Couronne, au devoir d'une paire d'éperons dorés estimés sept sols six deniers, avec une redevance annuelle de deux livres de cire neuve ²⁰⁵.

En terminant ce qui regarde la commune d'Angoulême, je n'omettrai pas le noble courage que déploya le conseil général de la commune, en 1793 ; il n'y a pas de trait qui puisse honorer davantage notre pays, parce qu'il prouve les sentiments dont il a été animé jusque dans les jours les plus sombres de la Terreur :

Depuis plusieurs mois le comité de sûreté générale retenait les suspects incarcérés dans la tour du château. Par sa lettre du 12 juillet 1793 le conseil de la commune écrit aux administrateurs une lettre pleine de fermeté :

« Citoyens administrateurs, il ne se passe aucun jour que nos concitoyens désolés ne nous demandent avec le plus vif intérêt et à grands cris quels sont les crimes qu'ont commis leurs pères, leurs parents, leurs amis, depuis longtemps détenus et incarcérés. Nous n'avons pas la force de soutenir plus longtemps des reproches si amers ; élevés à la magistrature immédiate du peuple par le choix libre de nos concitoyens, nous devons à leurs personnes, à leurs propriétés, à leur repos, la force et la protection de la loi. Nous devons pleurer sur les infortunés qu'on opprime et vous demander en leur faveur la surveillance que vous devez à la sûreté et à la tranquillité publiques.

« Nous jouissions dans nos murs, citoyens, de l'union et de la paix qui doivent nécessairement régner parmi les

amis de l'ordre et des lois ; nous devions cette heureuse harmonie à notre improbation à tout acte arbitraire et à toute dénonciation frivole, fantastique, vague et irrégulière. A la vérité, cet amour de l'ordre nous a souvent attiré des inculpations bien graves ; mais qu'importe au magistrat que sa propre conscience honore et console ?.... Nous connaissons votre justice, citoyens administrateurs ; aussi nous vous demandons avec confiance d'user de l'autorité que la loi a mise dans vos mains pour rendre ces innocentes victimes à leurs familles éplorées. »

Le directoire du département ne voulut pas obtempérer à l'invitation de la commune ; alors, par délibération du 20 juillet 1793 (Reg. des délib., 20 juill. 1793, fol. 173) la commune, arrêta que les détenus seraient mis en liberté, et l'arrêt fut exécuté le même jour.

Le conseil de département cita la municipalité à comparaître à sa séance du 21 juillet pour y rendre compte de sa conduite : le maire, nommé Resnier, répond au nom de la municipalité par une dépêche pleine de fermeté par laquelle ils déclarent qu'ils ne reconnaissent point aux corps administratifs le droit de les citer à leurs séances, et qu'ils s'applaudissent, du reste, d'avoir mis fin à des peines arbitraires par un acte de justice.

Le conseil du département, par délibéré du 22 juillet, déclare nul l'arrêté de la commune, suspend provisoirement le maire et le procureur-général Souchet, et en défère à la Convention. Les membres de la commune d'Angoulême furent cités à cette terrible barre de la Convention, d'où l'on ne partait, d'ordinaire, que pour l'échafaud. Par un décret du 26 août 1793, six membres furent destitués. L'article 6 porte : « Le
« maire et le procureur de la commune d'Angou-
« lême, traduits à la barre par le décret du 28
« juillet, sont autorisés à retourner dans leurs
« foyers, et, à cet effet, ils seront mis sur-le-
« champ en liberté. »

Honneur à des magistrats qui n'ont pas craint d'exposer leurs têtes pour répondre aux sentiments de justice et d'humanité dont ils étaient animés envers leurs concitoyens !

2° Commune de Confolens.

La communauté des habitants de Confolens était administrée par des consuls. Quelle était l'origine de cette communauté ; venait-elle d'un ancien municipe ; était-elle une concession seigneuriale ou le résultat d'une organisation spontanée ? Les documents me manquent pour l'établir ²⁰⁶. Ce qu'il y a de certain, c'est que la commune existait depuis un temps fort reculé. Le corps administratif avait le nom de consulat. J'ai relevé l'inscription gravée sur une pierre incrustée dans les murs du château vieux de Confolens ; elle porte :

CONSVLZ
IB. N.G. I.B.
1614.

La daté 1614 est accompagnée des armoiries des trois consuls.

Le consulat fut supprimé par l'édit de 1764, qui créait des maires et des échevins pour toutes les villes de 4,500 habitants. Les nouvelles charges, d'abord électives, furent établies à titre d'office par édit du mois de novembre 1771. On trouve la preuve que la ville de Confolens s'administrait elle-même, dans une délibération prise par les habitants réunis dans l'église de N.-D. de Château vieux, selon les

usages du temps, pour la fondation du couvent des religieux de Saint-François, appelés Récollets. ²⁰⁷

La ville portait trois tours dans ses armoiries ; elle est indiquée dans les anciens titres sous le nom de Confolens-les-trois-Tours. M. de Verdilhac pense qu'elle devait ce nom à trois tours placées sur le grand pont de la Vienne.

3° Commune de Cognac.

La ville de Cognac, capitale du bas Angoumois, reçut sa charte de commune de Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, connétable de France sous le roi Jean. Cette charte est datée du mois de mai 1352 ; elle porte le droit de commune, la faculté d'élire le maire et les échevins avec juridiction de police, à charge de l'hommage d'un anneau d'or de la part des maire et échevins. Je conjecture que Cognac, durant les malheurs des guerres anglaises, s'était organisé en commune, et que la charte de Charles d'Espagne ne fut qu'une confirmation de cette commune. Rien n'indique que Cognac eût possédé un municipe romain ; cette ville n'a dû sa prospérité et sa grandeur qu'au moyen âge ; elle était devenue le séjour favori des comtes d'Angoulême.

Les privilèges de la ville de Cognac furent confirmés en 1394 par Louis d'Orléans, qui reçut le comté d'Angoulême de son frère Charles VI.

Par lettres de 1441, Charles d'Orléans, fils de Louis, administrateur des biens du comte Jean, retenu en ôtage en Angleterre, confirma les droits d'octroi dont jouissaient les habitants. François I^{er} et Henri II confirmèrent également ces privilèges. L'hôtel-de-ville de Cognac se composait du maire, du lieutenant de maire, de quatre échevins, de deux assesseurs, d'un procureur du roi et d'un greffier. Tous ces membres étaient appelés officiers municipaux. Il y avait, en outre, le corps des bourgeois. Le maire portait le titre de

maire et colonel de la ville de Cognac. Après la belle résistance que les habitants firent, en 1631, à l'armée du prince de Condé, ils reçurent le privilège de la noblesse pour les maires qui passeraient en charge.

Malgré mes recherches, je n'ai pas pu trouver d'autres traces d'institutions municipales en Angoumois. Larochefoucauld, Ruffec, Montbron, Marthon, Chalais, Barbezieux, Châteauneuf, Villebois, se trouvèrent sans doute sous une dépendance trop immédiate de leurs seigneurs pour songer à se donner une existence de commune. Je conjecture cependant, sans en avoir de preuves, que quelques-unes de ces villes, qui ont été murées au moyen âge, avaient leur administraton communale.

Hommes célèbres de l'Angoumois.

Jean-Louis GUEZ DE BALZAC, membre de l'Académie française, surnommé le Restaurateur de la langue française, mort à Angoulême en 1655. Ses restes furent déposés dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Angoulême.

Jean-Baptiste VIVIEN DE CHATEAUBRUN, poète tragique, membre de l'Académie française, mort en 1775.

François DE CORLIEU, chroniqueur du XVI^e siècle, célèbre par son Recueil en forme d'Histoire de ce qui se trouve par écrit de la ville et des comtes d'Angoulême, mort en 1576. Son tombeau était dans l'église des Cordeliers.

Benjamin DE DAILLON, né à Larochefoucauld, ministre de l'Église réformée en Angleterre, a publié des sermons.

Jacques DE DAILLON, ministre comme son frère, a écrit différents ouvrages de polémique

religieuse.

Jean-Élie DUBOYS LA BERNARDE, né en 1716, mort maréchal-de-camp en 1802, s'est distingué par ses services militaires.

Jean FAURE, célèbre jurisconsulte du XIII^e siècle, né à Roussines en Angoumois.

Le comte GARNIER-LA-BOISSIÈRE, né en 1754, général de division, a servi avec distinction, et est mort en 1809.

Paul-Thomas DES MAISONNETTES, cultiva avec talent la poésie latine au XVII^e siècle.

Paul-Thomas DE GIRAC, fils du précédent, littérateur du XVII^e siècle, né à Angoulême.

Isaac GOURSAUD, célèbre professeur de chirurgie, né à Chabanais, en 1751.

Jean HÉRAULT DE GOURVILLE, né à Larochefoucauld en 1625, après avoir joué un rôle dans les affaires importantes du temps, laissa des Mémoires pleins d'intérêt.

Le général LÉCHELLE, né à Puyréaux, s'est distingué dans la guerre de la Vendée. Ayant été défait à Laval, il fut arrêté et renfermé à Nantes, où il mourut de chagrin.

Le marquis de Montalembert, né à Angoulême en 1714, mort en 1802, s'est distingué comme militaire et comme savant ; on a de lui des ouvrages fort remarquables sur l'art des fortifications.

Sauveur-François MORAND, né. à Chabanais, chirurgien distingué, à qui l'on doit d'excellents Mémoires. Il fut, en 1722, membre de l'Académie des sciences.

LA QUINTINIE, né à Chabanais, célèbre horticulteur, a laissé des Ouvrages sur son art.

RICHARD, troubadour du XIV^e siècle, né à Barbezieux. On trouve ses poésies dans les Mss. de Ste. Palaie.

Jean-Baptiste RIVAUD, brave général, mort jeune, après avoir pris part aux grandes batailles des guerres d'Italie.

Françoise-Athénaïs DE ROCHECHOUART, marquise DE MONTESPAN, née au château de Serres, près de Confolens, en 1641.

Louis PRÉVOST DE SANSAC, compagnon d'armes de François I^{er}. (Voir l'Armorial de l'Angoumois, art. PRÉVOST.)

Louis DE TERRASSON, mort contre-amiral en 1805, s'est distingué dans la marine (Voyez l'Armorial de l'Angoumois, art. TERRASSON).

Louis D'USSIEUX, né à Angoulême en 1744, publiciste et littérateur, mort en 1805.

Élie VINET, né à Saint-Médard, près de Barbezieux, écrivain du XIV^e siècle.

Je termine ce troisième livre par une savante description des monnaies de l'Angoumois dont M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, a bien voulu enrichir cette statistique.

L'étude des monnaies provinciales se rattache trop intimement à l'histoire pour qu'on ne donne pas à ces monuments une attention toute particulière. C'est pour cela que, me défiant de mes propres lumières sur une question aussi intéressante, j'ai tenu à m'appuyer de l'autorité d'un numismatiste qui pût émettre sur nos monnaies d'Angoulême un système basé sur les données de l'histoire locale.

Plusieurs circonstances singulières rendent difficiles la classification de nos monnaies.

D'abord il est incontestable qu'elles ont été frappées à la fois à Angoulême et à Périgueux. Le cabinet de M. de Mourcin possède un pied-fort dont l'obvers a la croix pattée et pour légende : LODOICVS, et dont le revers a cinq annelets ou œils, et pour légende : EGOLISSIME. Or, des monnaies semblables à ce pied-fort ont été trouvées en grand nombre et se trouvent encore fréquemment à Périgueux et dans les localités adjacentes. D'un autre côté, les chartes et autres titres du Périgord font constamment mention de la monnaie périgourdine. Des documents précis déclarent qu'elle portait pour type cinq œils. Que seraient devenues toutes ces pièces périgourdines si elles étaient autres que le LODOICUS EGOLISSIME ? Il est bien vrai que Hélié, comte de Périgord, fit frapper une monnaie en son nom, mais cette monnaie ne porte pas les cinq œils des pièces périgourdines, et elle eut cours très-peu de temps. Les exemplaires en sont extrêmement rares ²⁰⁸.

Ces deux faits, du nombre considérable de LODOICUS EGOLISSIME trouvés en Périgord, et des cinq œils formant, selon les titres, le type de la monnaie périgourdine, mettent hors de doute que les deniers aux cinq annelets ou cinq œils étaient les Périgourds. Il serait difficile de s'expliquer cette bizarrerie d'une province portant sur sa monnaie le nom d'une province voisine, si l'on ne savait pas que l'Angoumois et le Périgord n'avaient formé qu'un seul gouvernement sous Vulgrin premier comte héréditaire de l'Angoumois. A sa mort, Aldouin et Guillaumeses fils se partagèrent le gouvernement du père ; le Périgord échut à Guillaume. Il est naturel de penser que le droit de battre monnaie fut conservé par les deux frères ; mais le comte de Périgord, qui n'avait pas comme celui d'Angoulême un type consacré par le nom de souverain, et connu des peuples, n'osa pas émettre un type spécial au

Périgord, et se trouva obligé, pour donner cours aux Périgourdins, de les faire à la légende d'Angoulême : LODOICVS EGOLISSIME.

C'est l'hypothèse, fort vraisemblable, développée par M. de Gourgues dans une savante dissertation sur les monnaies du Périgord²⁰⁹.

Maintenant les cinq œils étaient-ils le type exclusif des Périgourdins ? ou bien les deniers aux cinq œils étaient-ils frappés indistinctement à Périgueux et à Angoulême ? C'est un problème difficile à résoudre.

Corlieu raconte qu'en 1118, à l'époque de la translation des reliques de S. Ausone, par Gérard II, évêque d'Angoulême, on avait jeté dans le tombeau du saint un grand nombre de pièces de monnaie d'argent. Ces pièces furent trouvées en 1568 par les protestants qui violèrent ce tombeau. Corlieu dit qu'elles avaient la croix d'un côté et quatre besans de l'autre, avec cette inscription : LODOICVS ECOLISSIMÆ ²¹⁰. Or, il est probable que la monnaie jetée par le peuple dans le tombeau de S. Ausone était la monnaie courante, la monnaie d'Angoulême. D'après cet indice, le vrai type angoumois serait les quatre besans, œils ou annelets, soit seuls, comme dans le n° 7, ou placés autour d'une croisette comme dans le n° 4. C'est cette dernière monnaie qui se trouve le plus communément²¹¹, et nous en connaissons beaucoup de variétés. Nous avons de ce type le grand denier, le petit denier et l'obole. Mais ne frappa-t-on jamais à Angoulême de pièces aux cinq œils ? c'est ce que je n'oserais avancer. Il est positif que le denier d'Angoumois, qui par la forme des lettres paraît le plus ancien (Pl. des monnaies n° 4), a la croisette entourée des quatre annelets. M. Adrien de Longpérier pense qu'on peut en fixer la date à la seconde moitié du XI^e siècle.

Ce qui n'est pas moins embarrassant dans l'étude de nos monnaies, c'est de fixer à quel prince du nom de Louis peut

se rapporter le LODOICVS EGOLISSIME. Corlieu pense simplement que c'est le nom de Louis-le-Gros, régnant en 1118, à l'époque où le peuple jeta les pièces à quatre besans dans le tombeau de S. Ausone. Mais à cette époque les rois de France n'avaient sur le comté d'Angoulême que leur droit de suzeraineté. Il est donc de toute invraisemblance que le nom du roi régnant en France se trouvât sur les monnaies d'une des provinces de l'Aquitaine.

L'opinion de MM. Jouannet et Ardant, que le LODOICVS est le nom de Louis-le-Jeune, repose : 1° sur la ressemblance des deniers d'Angoulême avec ceux de Louis-le-Jeune, lorsqu'il devint roi d'Aquitaine par son mariage avec Éléonore. Nous avouons cette ressemblance et nous donnons (Pl. des monnaies, n° 21) une monnaie de Louis et d'Éléonore où le LODOICVS est exactement semblable à celui des deniers angoumoisins. Mais il ne faut pas oublier que Corlieu nous fournit la preuve que les LODOICVS ECOLISSIME sont antérieurs à 1118, par conséquent à Louis-le-Jeune. 2° Pour appuyer son opinion, M. Jouannet soutient que Louis-le-Jeune fut le premier roi de France dont le nom s'écrivît LODOICVS sur les monnaies ; avant lui tous les princes du nom de Louis l'écrivaient avec l'H d'aspiration et le double V, comme Louis-le-Débonnaire, HLVDVVICVS, ou sans cet H, mais toujours avec le double V. Je ne puis répondre que l'H d'aspiration et le double V appartenaient à la langue du nord : ces lettres ont dû subsister dans les monnaies franques ; mais dans le midi, dans les contrées du roman, où le génie de la langue ne connaît ni aspiration ni double Y, le nom de Louis, prononcé autrefois Loys, a dû se rendre par LODOICVS.

L'explication ingénieuse de M. Castaigne, que l'on va lire, donne le véritable mot de l'énigme de nos monnaies. Elles ont été des monnaies municipales, frappées avec le nom du souverain, sous Louis-le-Débonnaire (d'après Adémar), comme elles l'avaient été avec le nom de la cité et du

monétaire ²¹², sous la première race (Plane. n° 1). On comprend dès-lors que le comte de Périgord a pu les faire frapper avec le LODOICVS EGOLISSIME. Elles n'avaient aucun caractère de monnaies comtales. C'était simplement la monnaie du pays. M. Castaigne a très-bien vu que le type primitif va s'effaçant à proportion que les comtes parviennent à substituer à la monnaie municipale la monnaie des Lésignans.

Voici la. liste dressée par M. Castaigne lui-même et précédée d'une note sur le système qu'il a suivi dans leur classification. La plupart des pièces décrites font partie de la collection de M. Castaigne. Il indique où il a trouvé l'original ou la description de celles qu'il ne possède pas.

« Les monnaies d'Angoulême, celles du moins qui ont pour légende d'un côté : EGOLISSIME et de l'autre LODOICVS, ont été attribuées à Louis d'Orléans, frère de Charles VI, par Duby ; — à Louis-le-Hutin, par MM. Cartier et Lecointre-Dupont ; — à Louis-le-Jeune, par MM. Maurice Ardant, Jouannet et autres ; — à Guillaume Taillefer, troisième du nom, comte d'Angoulême du temps de Louis-le-Gros, par nous-même, d'après un passage de Corlieu ; — et enfin, par M. Cartier, à Louis-le-Débonnaire, d'après une citation du moine Adémar, ainsi conçue : « Idem imperator (Ludovicus) monetam Egolismensem et Santonicensem suo nomine sculpere jussit. » Cette dernière opinion semble avoir prévalu ; elle a besoin cependant de quelques modifications.

« L'erreur de M. Cartier consiste en ce qu'il pense que la concession du droit de monnayage aurait été accordée par Louis-le-Débonnaire au comte d'Angoulême, tandis que de nouvelles études nous ont prouvé que, sous la première dynastie de nos comtes, et même antérieurement à son établissement, ce droit n'appartenait qu'à la ville ou commune d'Angoulême dont les institutions consulaires

paraissent remonter jusqu'à l'époque lointaine des municipes gallo-romains.

« Nous considérons donc comme de véritables monnaies municipales toutes celles qui portent pour légende : EGOLISSIME et LVDOICVS, ainsi que celles qui les auraient précédées sous la seconde race et sous la première, telles que la monnaie au nom de CAROLVS, et les deux monétaires décrits dans la liste qui suit :

MONNAIES D'ANGOULÊME



« Le type des monnaies d'Angoulême consiste ou dans cinq annelets, ou dans quatre annelets autour d'une croisettes, ou de toute autre figure remplaçant la croisettes,

comme dans la pièce n° 8 ; mais toutes les fois que le croissant commence à paraître, c'est l'indice évident des efforts des comtes de la maison de Lusignan pour donner à ces monnaies le caractère de monnaies comtales ; et nous ne craignons pas d'avancer que nos institutions municipales s'effacent graduellement à mesure que le type ancien disparaît sous les croissants, plus ou moins multipliés, que nos comtes semblent avoir pris pour emblème.

N° 1. (Pl. des monnaies), tiers de sou d'or. Obvers : † ECOLISINA. — Revers : † AVDERICVS M. — Poids : 1, 25 gr.

Cette lecture, due à M. Adrien de Longpérier, rectifie celle donnée par Conbrouse, dans son *Catal. rais. des monnaies nat. de France* (422).

Les grosses perles placées sur le revers, au bout des quatre branches de la croix, me paraissent être le type primitif des quatre annelets de nos monnaies d'Angoulême.

N° 2. Tiers de sou d'or. Obvers : INSCOLA FIT. — Revers : SICARMANVS MON. — Poids : 1, 27 gr.

Cette lecture, due aussi à M. Adrien de Longpérier, rectifie également celle donnée par Conbrouse (439 bis).

L'attribution de ce monétaire à la ville d'Angoulême me paraît au moins douteuse, les noms donnés anciennement à notre cité par Ausone (Iculisna), par l'anonyme de Ravenne (Iculisma), et par Grégoire de Tours (Ecolisma, Equolisma et Egolisma), n'ayant que fort peu de ressemblance avec le mot Inscola.

Il existe plusieurs autres tiers de sou qu'on pourrait attribuer avec quelque vraisemblance à diverses localités de l'Angoumois. J'en citerai seulement trois dont je prends les noms dans l'excellente liste que M. Adrien de Longpérier a donnée dans l'*Annuaire de la société de l'Histoire de France*, pour l'année 1841.

BRILLACO : Brillac (canton sud de Confolens). Il n'y a pas en France d'autre lieu ancien, un peu considérable,

portant ce nom ; il était traversé par une voie antique.

CABANISIO : Chabanais (arrondissement de Confolens). Lieu célèbre dans l'histoire de notre contrée, aujourd'hui chef-lieu de canton.

MASICIACO : Attribué, par M. Adrien de Longpérier avec le signe de doute (?), à Masy ou à Moissac, et par Conbrouse, à Massignac (Charente). J'ai possédé, à une époque où je m'occupais fort peu de numismatique, un monétaire portant le même nom de Masiciaco du côté de la tête, et au revers celui de CHILDIERNVS, ou peut-être CHILDIERICVS. Cette pièce fait partie de la riche collection de M. Rollin, de Paris ; elle avait été trouvée dans les environs de Marcillac (aujourd'hui Marcillac-Lanville), lieu très-ancien de l'Angoumois, érigé en principauté en faveur de la famille de La Rochefoucauld. Il y a du reste en France plusieurs localités du nom de Marcillac ou Marsillac. M. Rollin possède un autre monétaire qu'on peut attribuer avec plus de certitude à notre localité de Marcillac ; il porte : MARCILIACO du côté de la tête, et AAVVIVS au revers.

N° 3. Denier d'argent. Obvers : ECOLISINA, autour d'une petite rosace. — Revers : CAROLVS en deux lignes dans le champ. — Poids : 1,25 gr. Attribué à Charlemagne par Fougères et Conbrouse (Descript. n° 43, et Catal. rais. n° 270). A ma connaissance, aucune monnaie de ce genre n'a été trouvée dans le pays.

N° 4. Grand denier d'argent. Obvers : † EGOLISSIME, et dans le champ quatre annelets autour d'une croisette. — Revers : † LODOICVS, et dans le champ la croix pattée. — Poids : 1,20 à 1,30 gr.

Il y a des exemplaires où les S sont peu couchés, d'autres où ils le sont davantage (ss), d'autres où ils sont retournés. Ce dernier, fort beau et d'un argent plus pur que tous ceux qui suivent, est regardé comme le plus ancien. Peut-être serait-ce l'original qui a dû être frappé par ordre de Louis-le-Débonnaire.

N° 5. Petit denier. Il est semblable au grand, et pèse 0,80 gr. Les S sont toujours couchés et quelquefois retournés.

N° 6. Obole. Semblable aux deniers précédents ; elle pèse 0,30 gr. Même observation pour les S.

N° 7. Petit denier. Semblable aux précédents, mais ayant les quatre annelets sans la croisette ; il pèse 0,45 gr.

N° 8. Petit denier. Obvers : EGOLISSIME, précédé d'un annelet au lieu de la croisette initiale ; et dans le champ quatre annelets autour de quatre V réunis en losange, et formant ce qu'on a désigné sous le nom de croisette évidée. Revers : + LODOICVS, et dans le champ la croix pattée.

N° 9. Petit denier, Obvers : † EGOLISSIME, et dans le champ cinq annelets. — Revers : † LODOICVS, et dans le champ la croix pattée, contournée dans deux angles opposés de la lettre V et de la lettre S. — Poids : 0,80 gr.

C'est la variété considérée par MM. de Mourcin et de Gourgues, comme la monnaie municipale de Périgueux. Les lettres V et S ont été interprétées de plusieurs manières : Signum Vitœ, l'A et l'a dégénérés, Willelmus Sector-ferri, Vesuna, etc, Ces deux dernières interprétations me paraissent les moins vraisemblables.

N° 10. Obole. Semblable au denier précédent. (Cabinet de M. de Mourcin)

N° 11. Petit denier. Obvers : † EGOLISSIME, et dans le champ, trois annelets et un croissant autour d'une croisette. — Revers : † LODOICVS, et dans le champ, la croix pattée. — Poids : 0,75 gr.

Dans notre système de classification, cette monnaie serait la première dégradation du type municipal d'Angoulême, par l'introduction du croissant que nous trouvons constamment sur les pièces des Lusignans, comtes de la Marche ; car nous ne regardons la monnaie n° 8 que comme une variété de l'ancien type angoumois ou du type périgourdin.

N° 12. Petit denier. Obvers : EGOLIS..... ; dans le champ, la croix pattée, cantonnée probablement de quatre petits

besans, dont deux ne paraissent pas. — Revers : † LODOIC.... (ce mot LODOICVS est suivi d'un autre mot complètement Effacé.) Dans le champ, la croix pattée, cantonnée de deux croisettes et de deux croissants. — Fruste.

Monnaie qui faisait partie de la collection de M. de Magnoncour, député du Doubs, et qui a été communiquée à M. Michon, par M. Adrien de Longpérier.

Le comte n'a pas osé encore inscrire son nom sur la monnaie, mais il a déjà complètement dénaturé le type.

N° 13. Petit denier. Obvers : + LODOICVS ENGOL, et dans le champ, la croix pattée. — Revers : VGO COMES MAR, et dans le champ, CHE entre deux croissants. — Poids : 0,80 gr.

Ici le comte est parvenu à introduire son nom tout en conservant l'ancienne légende du type municipal.

N° 14. Obole. Semblable au denier précédent. (D'après M. Cartier.)

N° 15. Petit denier. Obvers : + hvGvo BRVNNI, et dans le champ, trois annelets sur une seule ligne horizontale, entre une étoile à six pointes et un croissant. — Revers : + COMES ENGVOL, et dans le champ, la croix pattée. — Poids : 0,90 gr.(Collection de M. Ardant, de Limoges).

La dégradation du type original devient de plus en plus complète.

N°16. Petit denier. Obvers : + hvGvo BRVNNI, et dans le champ, la croix pattée, cantonnée à sénestre d'une étoile à six pointes. — Revers : C. ENGOLISMEN, et dans le champ, sis, entre un fleuron à cinq feuilles et un croissant (d'après M. de Gourgues).

N° 17. Petit denier. Obvers : + VGO COMES MARCE, et dans le champ, deux annelets, une croisette et un croisant posés en croix. — Revers : + DNS LEZINIACI, et dans le champ, la croix pattée. — Poids : 0,70 gr. — Fruste.

N° 18. Petit denier. Obvers : + VGO COMES, et dans le champ, la croix pattée. — Revers : + MARCHIE suivi d'une

étoile à six pointes, et dans le champ, deux annelets et deux croissants autour d'un croisette. — Poids : 0,75 à 0,90 gr.

N° 19. Grand denier. Obvers : + VGO COMES, et dans le champ, la croix pattée. — Revers : + MARCHIE suivi d'une étoile à six pointes, et dans le champ, trois croissants et un annelet autour d'un Y (d'après Duby).

M. Cartier prétend que cette pièce a été frappée à Charroux, par Hugues X, avant de posséder notre comté, et à tort puisque le type d'Angoulême y est conservé par l'annelet ; et puis, par une contradiction sans exemple, il dit que l'Y lui paraît être l'initiale du nom d'Ysabelle, tandis qu'on sait bien que Hugues n'avait aucun droit sur l'Angoumois avant son mariage avec cette princesse.

N° 20. Petit denier. Obvers : + GDO : LEZINIACO, et dans le champ, la croix pattée, cantonnée à dextre d'un petit besan. — Revers : + COMES MARCHIE, et dans le champ, deux croisettes, un croissant et une étoile à six pointes autour d'un N. (Collection de M. de Barthélemy, *Revue numism.* 1843, pl. 15, n° 5.)

Cette pièce est évidemment de Guy, le dernier de nos Lusignans.

N° 21. Petit denier. Obvers : + LODOICVS, et dans le champ, la croix pattée. — Revers : + LIONORA, et dans le champ trois annelets et un croissant autour d'une croisette. (Venuti.)

Il est très-difficile de placer cette monnaie dans notre catalogue auquel elle semble pourtant appartenir par la légende LODOICVS, et par le type angoumoisin dégénéré comme dans la pièce n° 11 décrite ci-dessus. C'est particulièrement sur cette pièce que se fonde le raisonnement de ceux qui attribuent nos LODOICVS à Louis-le-Jeune.

LIVRE IV.

HISTOIRE DES MONUMENTS.

CHAPITRE I.

Histoire générale des monuments de l'Angoumois. — Histoire de l'art aux différentes époques. — Art indigène. — Souvenir de l'art oriental. — Églises à coupoles. — Règles de l'architectonique au moyen âge. — Écoles particulières — Avenir de l'architecture.

Lorsque j'annonçai, il y a deux ans, que j'allais donner au public la statistique des monuments de l'Angoumois, je déclarai que peu de provinces de France étaient aussi riches que notre contrée en édifices dignes d'intérêt. On prit cette parole pour une de ces vulgaires exagérations d'artiste auxquelles on donne peu de valeur, parce qu'elles sont le produit d'une imagination qui sait tout embellir. Et voici que maintenant les hommes graves m'abordent et me disent : nous sommes riches en monuments. Voici encore qu'un de nos jeunes compatriotes, architecte plein d'avenir, a eu l'heureuse pensée d'entreprendre comme moi le pèlerinage archéologique du pays, et, après avoir couvert son album de plans, de coupes, de détails de nos monuments, il s'est présenté aux hommes de la science et leur a dit : un seul département possède tous ces édifices ; et ces hommes ont été étonnés de la fécondité de l'art dans notre pays. En ce moment ce jeune architecte commence une série de restaurations de nos monuments, et tout nous fait croire qu'avant peu il rendra à notre curieuse cathédrale son ancienne splendeur.

Cependant je ne dissimulerai pas que nous ne possédons aucune de ces œuvres gigantesques classées parmi les merveilles du moyen âge, comme Chartres, Reims, Notre-Dame de Paris. J'aurai l'occasion d'expliquer plus tard comment cette brillante architecture ogivale fut chez nous

inféconde. Mais aussi quelle prodigieuse création d'édifices romans ! Que de poésie ! par conséquent que d'art véritable sur toutes ces façades symboliques disséminées dans nos campagnes ! Pour ceux qui savent que la beauté d'un monument ne peut jamais consister dans de vastes proportions, c'est une surprise singulière que de rencontrer à chaque pas de petits édifices dont le plan, l'ensemble, les détails offrent l'originalité la plus piquante.

Dans le coup d'œil général que je jette en ce moment sur notre histoire archéologique, je dirai peu de chose de nos monuments celtiques. Ils ne diffèrent en rien de ceux des autres provinces, si ce n'est le curieux dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne. Je décrirai cette pierre immense, supportée par quatre colonnes de style roman : un vieil autel druidique, devenu par cette poétique transformation un temple chrétien, dont l'autel de pierre se voit encore sous cette effrayante masse de granit.

Les fouilles que j'ai faites à Chassenon me mettront à même de donner, sur l'art gallo-romain, des détails qui eussent été bien incomplets, sans la précieuse découverte du temple antique dont le plan singulier a surtout excité l'intérêt des savants auxquels je l'ai montré.

Mais pour l'Angoumois, l'art indigène commencera au Xe siècle, après l'expulsion des Normans, par le vaillant Guillaume Taille-Fer. Quelques églises s'élèvent alors, sombres, petites, étroites ; l'art tâtonne et s'essaie, comme le jeune peintre qui touche une palette pour la première fois. Le monde est dans la souffrance ; c'est le siècle de fer. La sculpture sera l'expression de ces douleurs d'une société qui se croyait à son agonie. Comme tous ces chapiteaux symboliques nous diront bien l'histoire contemporaine ! Quelle barbarie dans ces figures ! quel horrible mélange d'hommes, d'animaux monstrueux ! ces corps nus ou vêtus de la simple saie, qui tremblent sur le tambour ou se courbent sous la lourde corniche, ce lion dévorant que l'imagination effrayée voyait partout faisant

sa ronde et saisissant les âmes qui sont sa proie ²¹³, et qui dresse sa tête pour former l'étrange volute du grossier chapiteau, tout cela qui ne se montre plus à nous qu'avec sa laideur, est une page curieuse de l'histoire du X^e siècle, sculptée en gros traits dans le petit nombre de monuments que nous a transmis cette époque reculée.

Vient le XI^e siècle. Le monde se réveille, après l'an mil, comme un homme effrayé, après un horrible cauchemar, quand le rayon du soleil levant frappe sa paupière. L'art indigène est encore grossier ; c'est toujours la barbarie ; mais elle a une touche vigoureuse. Chez nous il a rencontré une belle chose, la coupole. D'où lui est-elle venue ? Cette voûte sphérique s'élevant au-dessus des piles ornées de demi-colonnes, est-elle un produit spontané de l'art ? Quelques pèlerins d'Orient en ont-ils tracé les courbes et se sont-ils exercés à l'élever sur des arceaux, à l'imitation de ce qu'ils avaient vu à Jérusalem et à Byzance ? Je l'ignore ; mais, par un phénomène archéologique digne d'être remarqué, une longue série d'édifices à coupoles part de l'Orient, et suivant une zone qui occupe le centre de la France, entre la Garonne et la Loire, ne s'arrête qu'à l'Océan dans la Saintonge et le Poitou.

Les nombreuses constructions féodales, commencées dès le IX^e siècle, prennent dès lors plus de développement. Chez nous elles ne revêtent aucun caractère particulier ; leur architecture suit uniformément le mouvement général de l'art en Europe ; seulement l'Angoumois, en raison de ses longues luttes contre les Normans et de sa position sur la frontière du royaume d'Aquitaine, se trouve hérissé de châteaux forts, aux pieds desquels se sont livrés huit siècles d'interminables combats. Nous donnerons de longues pages à l'examen détaillé de ces restes de l'architecture militaire du moyen âge.

Mais ce qui va nous occuper le plus longtemps, ce sont les riches travaux de l'art roman au XII^e siècle. Ce ne sera

plus le roman barbare élevant péniblement des assises mal appareillées, et façonnant la figure humaine, comme les enfants en charbonnent grossièrement les murailles. Une véritable école d'architecture et de sculpture se montrera à nos regards avec des types consacrés, des règles connues, un art, en un mot, créant des œuvres originales.

Et cet art est indigène. Il emprunte à l'Orient la coupole, à l'art latin l'arceau en plein cintre, qu'il commence à briser, chez nous, dès la fin du XI^e siècle²¹⁴, pour lui ôter sa pesanteur. Il s'inspire de l'Ionique pour les bases des colonnes, et du Corinthien pour les chapiteaux feuillagés, auxquels il conserve assez fidèlement les petites volutes.

A part cette compilation de l'art antique, il marche seul : il innove ; il produit. Quelques hommes ont cru pouvoir donner à cet art le nom de Byzantin : je ne partage pas leur avis. Notre roman du centre de la France, au XII^e siècle, que j'appellerai le Roman fleuri, n'a pas le moindre rapport avec l'architecture byzantine, si ce n'est par la coupole. Pour tout le reste, il est méridional ; quelque chose de plus, il est poitevin, périgourdin, angoumoisien, selon la contrée où il prend naissance ; c'est un fruit du climat, commun au XII^e siècle.

Au XIII^e siècle, nous adoptons l'art ogival ; nous délaissions le roman qui, du reste, encombrait notre sol. Mais nous ne sommes pas heureux dans ce changement. Nous n'avons pas un seul édifice ogival de quelque importance. La partie occidentale de la nef de la Couronne était de ce style. A en juger par ce qui reste encore, ce travail n'était ni gracieux, ni grandiose : dans nos contrées le gothique ne s'est jamais élancé hors des proportions du roman ; il est froid, sans légèreté, sans génie. L'on voit bien que ce n'est qu'une pâle imitation de ces majestueux édifices du Nord, dont on disait tant de merveilles.

Nous fûmes plus heureux à la Renaissance. Quelques œuvres intéressantes furent créées à cette époque dans

l'Angoumois. Un grand artiste, Antoine Fontant, éleva le château de La Rochefoucauld, qu'il embellit de délicieuses sculptures. Un ciseau inconnu nous laissa, dans la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, fondée par les Saint-Gelais, une petite miniature d'un goût exquis, dont malheureusement nous ne pouvons montrer que les ruines.

Le XVII^e et le XVIII^e siècle virent mourir l'art, ou plutôt l'étouffèrent, en lui commandant l'imitation de l'antique. La plate-bande grecque reparut : c'est elle qui règne encore, avec les lourdes corniches, les modillons monotones. C'est, du reste, l'expression du principe social qui domine depuis cette époque. « L'art, a dit un grand homme, n'est que la forme extérieure des idées. » On a bien courbé la tourelle orgueilleuse et les hautes charpentes. Mansard en brisa lourdement l'inclinaison sous Louis XIV ; maintenant nous en sommes aux couvertures de zinc et aux toits plats.

Si l'on me demande quel est l'avenir de l'architecture ; pourquoi de l'archéologie, dans un temps où l'on ne fait, avec un peu de valeur architectonique, que des tunnels, des viaducs et des hangars de stations de chemins de fer, je chercherai à résoudre cette question importante.

Que faisons-nous en effet, lorsque, recueillant les débris des siècles, nous veillons avec tant de sollicitude sur les monuments que ces civilisations successives ont laissés après elles ? Conduits par une pensée d'érudition, travaillons-nous dans l'intérêt de l'histoire, afin de conserver aux traditions l'irrécusable témoignage des monuments ? Est-ce le culte de la piété filiale que nous rendons à la pierre sur laquelle se posa la main de nos pères ? Voulons-nous répondre à cette instinctive pensée d'immortalité qui leur faisait pressentir qu'il ne resterait rien d'eux, pas même leur cendre, mais que la pierre ciselée par eux serait pour nous une parole que nous serions avides de comprendre ? Ou bien venons-nous enregistrer péniblement des souvenirs qui ne doivent plus

se représenter aux regards de l'homme, conserver religieusement des restes qui ne reprendront plus la vie, semblables à ces populations pieuses qui traînent dans les solitudes du Nouveau-Monde les ossements de leurs pères ? Disons-nous aux siècles à venir : L'art est mort ; voilà ses débris : nous les avons préservés de la destruction. Voilà son histoire : nous l'avons écrite comme on écrit celle des hommes quand ils ne sont plus ? L'architecture enfin a-t-elle jeté sur nous ses dernières et splendides lueurs ? doit-elle reparaître avec un éclat nouveau dans le mouvement qui emporte le monde social ?

Examinons. Dans sa généralité, l'architecture est le produit de trois pensées dont elle est le symbole : pensée du pouvoir et de la force : pensée du luxe et de la magnificence ; pensée de la prière et de la foi. La pensée du pouvoir et de la force a couvert les États de hautes citadelles, de remparts épais, de murailles cyclopéennes ; a élevé les prisons, creusé les cachots, et jeté sur le sommet des collines, au passage des fleuves, au défilé des montagnes, ces masses crénelées d'où l'homme sortait, comme le vautour, pour exercer sur l'homme son droit de force et de terreur.

La pensée du luxe et de la magnificence s'est déployée en pompeux palais, en magiques villas. L'or, l'airain, le marbre, le cèdre, arrachés avec des sueurs par des millions de bras aux entrailles de la terre, aux flancs des montagnes, ont présenté à l'œil charmé des rois ces majestueuses babels, au sein desquelles l'adulation ne voyait qu'un homme qu'elle saluait du nom de grand : ainsi se sont élevés le palais du Liban de Salomon, Thèbes, l'Alhambra et Versailles.

La pensée de la prière et de la foi, qui, chez les patriarches, ne voulait pour autel que quelques pierres brutes sur lesquelles pût se placer l'holocauste, trouva bientôt Dieu trop grand sous le dôme azuré du haut duquel Jacob voyait descendre les anges. L'homme se hâta de faire

la Divinité à son image ; quand il l'eut taillée de bois ou de marbre, il éleva des palais à cette royauté du ciel devenue visible parmi les mortels. « Alors, dit Bossuet, tout était Dieu, excepté Dieu lui-même. » L'humanité égarée, dans son impuissance de s'élever au ciel, se bâtit un ciel terrestre. Elle crut avoir réalisé sa chimère le jour où elle donna asile à tous les dieux dans le Panthéon.

Les descendants des patriarches, les enfants de Job, d'Abraham, de Melchisédech, ces prêtres de la religion primitive, protestèrent longtemps contre cette déviation de la pensée de la prière et de la foi, et lorsque, arrivés à l'âge poétique de la royauté et du sacerdoce, ils consentirent à élever un temple à celui que les mondes ne peuvent contenir, ils déclarèrent solennellement que Dieu ne se renferme pas dans l'enceinte d'un sanctuaire. Salomon ne plaça dans le saint des saints que l'arche du témoignage, et, pour repousser toute similitude avec l'idolâtrie, il ne voulut pas souffrir de figures humaines sculptées dans cette merveille du monde.

Le Christianisme, simple dans son culte, à son berceau, comme la religion des patriarches, fut indifférent sur les lieux où il devait célébrer les divins mystères. Une salle haute dans les maisons des fidèles, et plus tard, pendant la persécution, des carrières souterraines furent les seuls temples de la religion de vérité qui donnait le cœur de l'homme pour le plus beau sanctuaire que la Divinité pût choisir. Les tombeaux des Catacombes furent les premiers autels du Verbe de Dieu, voilé sous les espèces eucharistiques.

Un jour cette église humiliée sortit des Catacombes : les chrétiens en haine de l'idolâtrie tinrent leurs assemblées dans les basiliques, vastes constructions que les villes romaines avaient consacrées aux tribunaux et au commerce. Le choix même de ces édifices purement civils indique la pensée des premiers chrétiens. Les idées de

temple, de sanctuaire, telles que les comprenait le monde antique, avaient changé.

Il n'en fut pas de même au moyen âge. La société revenue au berceau, bégayant des langues informes, malheureuse, mutilée par les invasions, n'ayant pour consolations, dans un monde maudit pour elle, que les inspirations d'une foi naïve, d'une prière enfantine, reprit la pensée antique. Puisque Dieu voulait bien adoucir par son adorable présence les tourments d'une vie passée à souffrir dans ces siècles de fer, la pauvre exilée voulut lui rendre son hommage d'ineffable amour, lui chanter son hymne de reconnaissance ; et, vous le savez, ce fut avec la pierre ciselée qu'elle prononça ce chant d'amour, cette plainte de tant de vies brisées, qu'elle raconta sa longue souffrance, qu'elle implora une autre vie, en s'approchant le plus près que possible du ciel, par ces merveilleuses flèches du haut desquelles la foi peut déployer plus facilement ses ailes, pour aller se reposer dans le sein de Dieu. Cette pensée nous a donné Cologne, Strasbourg, Chartres, Reims et tous les chefs-d'œuvre religieux du moyen âge.

Ainsi donc, citadelles, châteaux-forts, palais, cathédrales, pierres et marbres entassés par l'art, cimentés pour braver les siècles, triple réalisation de la pensée poétique de la force, de la magnificence et de la foi, tous ces monuments auront pour durée la durée même de la poésie qui a été leur mère. Nous les aimons bien encore, ces gracieux symboles. Comme au vulgaire qui ne peut sonder le mystère de l'existence de ces monuments augustes, nous est-il donné de pénétrer dans ces vieux donjons, de parcourir les palais immenses, de nous perdre dans l'enceinte religieuse de nos cathédrales, sans être impressionnés de sentiments de grandeur et de foi ? et c'est dans cette pensée d'amour que nous voudrions les rendre immortels ; c'est pour nous donner, et à ceux qui viendront après nous, jouissance de ces chefs-d'œuvre que

nous en cimentons les pierres, que nous jetons de nouveaux contreforts aux flancs des vastes nefs, que nous veillons aux affaissements du sol, à l'infiltration des eaux.

Efforts impuissants ! Déjà une pensée hostile à la pensée poétique qui avait élevé les édifices symboles de la force, est entrée dans l'âme du peuple. Il a peur d'une muraille crénelée, parce qu'il couche dans une chaumière entr'ouverte ; une tour féodale sera à jamais pour lui une image menaçante : on ne le guérira pas de sa peur. Il redoutera toujours un maître, un seigneur, un décimateur dans quiconque pourra sortir chaque matin de ces murailles épaisses. L'imagination du peuple est pleine de souvenirs terribles d'une époque où il y eut abus de la force. Il l'a maintenant, lui, cette force ; il a fait et défait des rois. Il s'est proclamé souverain lorsqu'ayant pour empereur, pour généraux, des hommes sortis de ses rangs, il a battu en se jouant tous les rois de l'Europe, dont il était l'admiration et la terreur. Napoléon n'est aujourd'hui l'idole du peuple que parce qu'il était du sang plébéien. Le peuple s'est assis, dans la personne de ce jeune sous-lieutenant, sur le trône de Louis XIV, après avoir assisté froidement, l'arme au bras, au drame terrible dans lequel la royauté était montée au ciel, avec le fils de Saint Louis.

D'un autre côté, voyez les villes qui avaient conservé les enceintes fortifiées du moyen âge. Comme elles se hâtent de se dégager de cette lourde ceinture ! Il ne vient en pensée à qui que ce soit de conserver les portes historiées ornées de beaux écussons. Tout cela est sombre, triste, sent sa féodalité. De larges avenues où la foule élégante puisse passer librement et à toute heure ! Qu'importe aux masses les âges écoulés ? Il leur faut leurs jouissances journalières.

C'est une erreur adoptée par le vulgaire que le pouvoir va se perdant avec la royauté. Le pouvoir ne périt jamais, il se déplace. Qu'il se concentre dans Louis-le-Grand, dans Napoléon, dans tout souverain qui a pu dire : l'État, c'est moi ; ou qu'il se fractionne en mille parcelles dans les

membres de la représentation nationale, et jusque dans les conseils de nos municipales, vous le retrouvez toujours, plus fort peut-être par là même qu'il n'affecte pas de formes sévères et qu'il tresse, en se jouant, des liens de fer dans lesquels les masses trompées se laissent prendre comme sous des guirlandes de fleurs. Si tel est l'esprit du siècle, si l'organisation gouvernementale va s'éloignant de plus en plus des traditions poétiques de la monarchie, si dans ces évolutions successives, le génie social doit remonter à des formes simples et pures, la première conséquence n'est-elle pas de repousser l'onéreuse magnificence qui dévore les ressources de l'État pour la construction et l'entretien de ces prodigieux édifices élevés à l'orgueil ? Peut-on croire, que mieux éclairés sur la véritable grandeur, les dépositaires du pouvoir consentiront à capitaliser toujours les sueurs des peuples au profit de quelques architectes et de quelques statuaires ? Et si l'on ignore que le roi du somptueux Versailles persécuta Fénelon, parce que ce sage écrivain avait proclamé que le luxe des rois prépare la décadence des nations, il est difficile d'oublier que le grand roi laissa trois milliards de dettes à sa mort, et que la plus sanglante des révolutions fut amenée par toutes ces folies de magnificence qui éblouissent un siècle, mais ne lui donnent de la gloire qu'en léguant des larmes aux siècles qui le remplacent.

De longtemps encore les beaux palais, les résidences royales n'auront rien à redouter de cet arrêt inflexible qui les condamne à voir s'écrouler un jour leurs riches colonnades, leurs somptueux pavillons. Ils sont protégés maintenant par la gloire. Tant que son image apparaîtra imposante comme celle des dieux, tant que de grands noms seront prononcés avec l'enthousiasme de l'admiration, on se regardera comme des barbares de ne pas conserver dans leur majesté ces temples de la royauté divinisée. Elle a beau dormir son sommeil dans la crypte de Saint-Denis, on la verra longtemps planer invisible et comme dans un

nuage, au sein de ces salles de marbre et d'or, de ces galeries qui surpassent en magnificence l'olympé rêvé par les poètes.

Si les édifices élevés à l'âge poétique du pouvoir ne doivent plus dans l'avenir renaître avec le même type de magnificence, dirons-nous main-enfant que ces merveilles produites par l'art chrétien se perpétueront avec les impérissables destinées du Christianisme ? Dirons-nous que, dans les siècles d'une foi plus vive, l'architecture religieuse qui n'est, comme toute architecture en général, que l'expression d'une pensée, retrouvera sa gloire primitive et s'élancera encore toute radieuse, soit en créant des formes nouvelles, soit en reprenant le style ogival si éminemment chrétien, délaissé au XVI^e siècle pour une triste imitation de l'antique ?

Il m'en coûte de proclamer ici que l'art chrétien, produit de la pensée poétique, est mort avec la poésie même qui lui donna naissance au moyen âge. Les traditions hiératiques ne se sont pas perpétuées, et c'était surtout le sacerdoce qui concevait ces gigantesques épopées de pierres, comme Dante et Milton transportaient la pensée hors des limites du monde visible et prenaient Dieu et les anges pour héros de leurs chants. Ils ne se retrouveront plus, ces âges de foi où l'on bâtissait, pièce par pièce, pendant la durée de plusieurs générations, des basiliques dont notre œil ne peut aujourd'hui contempler sans effroi les voûtes élancées, les flèches aériennes. On ne recommence pas les siècles ; on ne redonne pas à l'homme parvenu à l'âge mûr, l'agilité, la souplesse de son adolescence ; encore moins lui rendrait-on les pensées enfantines du premier âge, le culte d'amour filial qu'il rendait à une tendre mère, et tout ce merveilleux enchantement d'impressions primitives, qu'il sait aujourd'hui n'avoir été que de beaux songes auxquels ont succédé les sérieuses réalités de la vie.

Pendant peut-être un demi-siècle encore, nous restaurerons les vastes édifices du moyen âge ; nous aurons une ère de reconstruction du style ogival dont nous ne pouvons plus méconnaître la supériorité sur toute autre architecture religieuse ; mais nous ferons pour l'art gothique ce que nos pères ont fait pour l'art de la Grèce ; nous ferons des copies. Pour l'art, nous ne le retrouverons plus, parce qu'il s'éteint avec la poésie qui l'alimente. Un riche banquier peut se faire construire un château féodal sur le modèle de nos châteaux du XIV^e siècle ; nous élevons en ce moment de jolies églises de gothique flamboyant ; mais nous n'avons plus de chrétiens à la foi naïve à mettre dans ces églises, nous ne saurions trouver l'homme aux idées chevaleresques fait pour habiter ce manoir. L'idée est morte, l'art est mort.

Fondé sur la pierre angulaire qui est le Christ, le Catholicisme qui a tant fait pour le monde social, ne peut oublier qu'après les secousses de deux siècles qui ont bouleversé autre chose dans l'Europe chrétienne que les édifices sacrés, il lui est donné de sauver le monde des maux d'une civilisation corruptrice, comme il l'a arraché, au moyen âge, aux ténèbres d'une hideuse barbarie. On ne peut se le dissimuler, le flambeau des lettres et des arts a passé ans d'autres mains que les siennes ; mais il porte encore celui de la foi. Il a à bâtir un monde moral, une Jérusalem plus éclatante que la Jérusalem d'or et de saphir des visions prophétiques. Il doit relever la conscience humaine, l'arracher aux préoccupations matérielles de la vie, reconstruire, à l'aide de la charité et de la justice, l'édifice social que la force brutale et l'égoïsme ont cimenté d'oppression, de sang et de larmes. Peut-être dans cette longue lutte qu'il aura à soutenir contre les passions humaines irritées contre lui, sera-t-il forcé de redescendre aux Catacombes ; il verra s'affaïsser de siècle en siècle et tomber dans leur poussière les temples dont il aura déserté

les ruines. Mais quand il aura imprégné le monde de ses doctrines qui sont esprit, vie et amour, il aura moins besoin des symboles grossiers de l'art pour élever la pensée de l'homme aux contemplations célestes. Le jour où la volonté humaine aspirera à Dieu, presque à toute heure, dans l'élan inépuisable de la foi, le temple chrétien redeviendra la basilique primitive, vaste, mais simple construction, facile à élever, d'un entretien peu coûteux, remplissant le but utile de ces réunions de frères qui s'agenouillent aux mêmes autels, sans avoir besoin qu'ils soient d'airain ou de marbre, pourvu que la victime y soit immolée, qu'elle intercède à toute heure pour les enfants de l'Église militante, et prépare ainsi leur félicité dans l'Église triomphante où il n'y a plus de temple, parce que Dieu s'y communique dans l'ineffable splendeur de sa gloire.

CHAPITRE II.

HISTOIRE PARTICULIÈRE DES MONUMENTS.

ARTICLE I.

Monuments dont l'âge est inconnu : Tumulus, Dolmens, Ménhirs, Camps antiques.

On est généralement convenu dans la classification archéologique de rapporter à l'ère celtique les tumulus et les pierres levées, et à l'ère gallo-romaine, les ouvrages de castramétation.

J'ai toujours été mécontent de cette manière de classer des monuments dont la destination est encore complètement inconnue, et dont le travail, par sa nature même, ne peut accuser la main ni d'un Celte, ni d'un Gallo-romain, ni d'un Barbare du moyen âge.

Je laisse au Comité des arts et monuments, qui a tant fait jusqu'à ce moment pour la science archéologique, à trouver un classification moins vague.

Les tertres ou arrondis et coniques, ou allongés, ou géminés, que le vulgaire appelle mottes, peuvent être ou des monticules naturels, tels que le puy de Nanteuil, situé sur la droite de la route de Ruelle, à la Rochefoucauld, ou celui de Buffajasse près de Rodas, canton de la Vallette, ou des tombeaux plus ou moins anciens, comme celui de la forêt de Saint-Amand de Boexe, ou des mottes féodales, comme la motte de Coyron, près de Chalais, ou des

retranchements militaires, tels, que la motte Bourbon, près d'Aubeterre.

Or, il est très-difficile de les distinguer ; encore plus d'assigner l'époque à laquelle ils appartiennent. Pourquoi donc en faire honneur à la période celtique ?

Entre l'enceinte de gazon où les peuples aborigènes des Gaules durent se retrancher, quand ils furent menacés du Nord par d'autres Barbares, du Midi par la nation conquérante, et le camp élevé à la hâte, le soir, par un détachement de légion romaine, ou les redoutes des Sarrasins fuyant devant Charles-Martel, ou les travaux de castramétation des guerres interminables de la France contre l'Angleterre, et même, dans des temps plus rapprochés de nous, ceux des guerres religieuses, quelle différence, quelle nuance même établir ? Et si l'on ne peut que très-difficilement en indiquer, pourquoi, dans la science, classer tous ces travaux dans la période gallo-romaine ?

Ce que nous venons de dire des camps et des tumulus s'applique même aux pierres levées.

Au rapport de quelques voyageurs on trouve des dolmens exactement semblables aux nôtres sur le littoral de la Méditerranée, dans la Syrie. Il n'y avait là cependant ni Celtes, ni Druides.

Tous les détails que donne la Bible sur les autels élevés par les patriarches, dans la religion primitive, autels construits de pierre, que le ciseau ne touchait pas, qu'ils consacraient par des libations d'huile, lorsqu'ils offraient leurs vœux au Seigneur²¹⁵, n'indiquent-ils pas une analogie frappante entre ces monuments d'une religion assurément bien pure, et ceux que, sur les données vagues des écrivains de l'antiquité, on attribue au culte sanglant de Teutatès ?

Et puis tous les peuples ont eu l'usage constant de marquer les sépultures par des pierres monumentales.

Chez les Barbares surtout, la tombe d'un chef mort dans les combats ou dans le cours des expéditions aventureuses qui leur étaient si chères, devait garder un éternel souvenir. Est-il difficile de penser qu'ils mettaient leur gloire à laisser dans ces masses imposantes élevées sur des appuis un témoignage de leur force extraordinaire ? Quand on sait que, pour le Barbare, la force du corps était tout, on s'expliquera que les dolmens ne peuvent pas appartenir à une seule époque historique, mais doivent se retrouver jusqu'au moyen âge même. L'Angoumois, fournit un document intéressant sur cette question. Une pierre levée située dans le plantier de Roffit, au nord d'Angoulême, n'était autre chose qu'un tombeau :

« Je ne diray plus que ce mot des antiquités qui
« se voyent autour d'Engolesme, c'est d'un an-
« tien tombeau de pierre eslevé sur terre à la
« hauteur de six pieds, entre des vignes, sur un
« haut terrier à la veuë de nostre ville. Les ha-
« bitants du lieu le nomment le tombeau du
« Bourgoignon, et disent que ce fut un Bourgoi-
« gnon, (cette gent a esté anciennement taxée
« d'yvrognerie) lequel ayant gousté du vin pro-
« venu en ce lieu, et venant à mourir, y voulut
« estre enterré, et a esté ce tombeau si vénéra-
« ble à la postérité qu'il n'a jamais esté violé, et
« reste encores entier pour le jourd'huy²¹⁶. »

Ce monument, si vénérable en effet, qui avait traversé tant de siècles, a été détruit il y a peu d'années. Il n'en reste qu'un bloc informe qu'on a fait rouler dans le vallon. Lors même que la tradition si précise conservée par notre annaliste n'aurait pas toute la valeur que je parais lui donner ici, on pourrait toujours en conclure qu'on avance une classification bien hasardée, quand on attribue tous les dolmens à l'époque celtique.

Du reste, sans étendre plus longuement ces réflexions que m'ont suggérées mes études sur un pays riche en monuments de ce genre, je vais suivre l'ornière archéologique, en attendant mieux. Je vais parler d'abord des tumulus.

Le tumulus est le monument héroïque par excellence : on peut le reculer par la pensée aux premiers âges du monde, comme aussi se le figurer élevé, chaque jour, par nos soldats sur la plage africaine. Sa plus noble et sa plus simple destination paraît être d'avoir recouvert les cendres des morts. Mais il peut en être des tumulus comme des pyramides. Le génie du grand Bossuet en a attribué la construction à la vanité des rois d'Égypte ; il s'est trompé. L'orgueil n'a eu aucune part dans l'élévation de ces monuments gigantesques. De curieuses recherches faites récemment par un savant français et confirmées par des expériences, nous ont appris qu'elles étaient l'œuvre de la sagesse et de la prévoyance ; placées aux gorges du désert, elles étaient destinées à briser les courants de sable qui menacent d'envahir le bassin de l'Égypte. Comme on n'a encore donné sur les tumulus que des conjectures plus ou moins plausibles, ce sujet offrira longtemps matière aux investigations archéologiques. Notre pays surtout offre aux savants beaucoup de ces monuments, probablement encore vierges ; ils sont là pour tenter la moins dangereuse des passions humaines, la curiosité qui nous porte à chercher le mot de ces travaux mystérieux, élevés par nos premiers pères comme une énigme qu'ils donnaient à deviner aux races futures.

§ I. TUMULUS.

1° LES TUMULUS DE TUSSON.

Ils sont à deux kilomètres environ, au sud-est du bourg.

Placés à peu de distance l'un de l'autre et dans la même orientation, ils forment dans une plaine de vignobles, deux immenses collines artificielles couvertes de chênes. On voit très-bien aux tranchées faites à différentes époques pour enlever le moellon dont ils sont construits, qu'ils sont entièrement de main d'homme. Je ne doute pas qu'ils ne renferment des allées couvertes qui ont servi de sépulture. Rien n'indique qu'ils aient été fouillés assez profondément pour en atteindre le centre. Un peu plus loin, un tumulus conique paraît dans l'alignement des deux tumulus allongés, mais il m'a été impossible de distinguer si ce n'est pas un de ces amas de pierres appelés chirons, assez communs dans le voisinage même des tumulus que je viens de décrire. Cependant il est plus probable que c'est un troisième tumulus.

2° TUMULUS DE LA FOLATIÈRE.

Ce tumulus allongé comme les précédents se trouve à l'ouest de Château-Renaud, près de Manles. Il est aussi colossal que ceux de Tusson. Quoiqu'il soit exploité depuis longtemps et fournisse aux habitants du voisinage une masse de pierres toutes prêtes à être employées, on s'aperçoit à peine que ses flancs soient dépouillés. Sa position, sur une éminence, au bas de laquelle coule la Charente au milieu d'immenses prairies, en fait un des monuments de ce genre les plus majestueux qu'on puisse voir.

Il offre cette particularité que la partie sud-est se termine par quatre tumulus coniques.

Deux dolmens sont placés de chaque côté. Peut-être eux-mêmes ont été recouverts autrefois, et ont aussi formé des tumulus.

Hauteur du tumulus de la Folatière : 20 mètres ; longueur à la base : 120 mètres.

3° TUMULUS DE LA GARDE.

Il est à deux kilomètres ouest de celui de la Folatière, il est allongé comme les précédents, mais il a beaucoup

moins de hauteur. En voici les dimensions :

Longueur à la base : 52 mètres.

Largeur à la base : 26 mètres.

Rien n'indique qu'il ait été jamais fouillé.

4° TUMULUS DE FONTENILLE.

Il est placé sur une éminence entre la Charente et Fontenille, à un kilomètre sud du bourg. Sa forme est demi-sphérique. Il peut avoir 30 mètres de diamètre à la base. Des fouilles faites par le propriétaire du sol ont amené la découverte d'une allée intérieure formée de larges pierres verticales et horizontales. Mais l'allée était entièrement vide ; ce qui fait supposer que ce tombeau avait été violé autrefois et qu'on avait retiré tout ce qu'il pouvait contenir de vases, d'instruments, de petits meubles, sans lesquels il était bien rare que les anciens donnassent la sépulture. L'entrée du souterrain est aujourd'hui obstruée, il serait difficile d'y pénétrer.

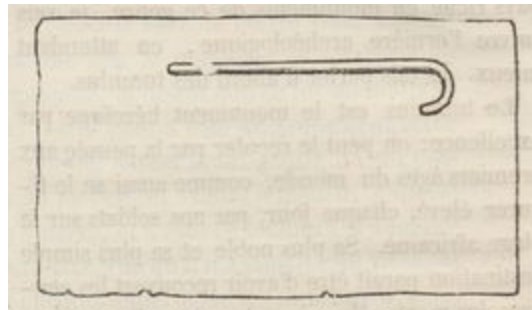
5° TUMULUS DE LA FORÊT DE ST-AMAND DE BOEXE.

Vers le centre de la forêt de St-Amand de Boexe, à peu de distance de la grande allée, sont deux tumulus coniques de médiocre grandeur.

L'un d'eux a été enlevé en partie pour fournir des pavés à la grande route de Paris qui traverse la partie Est de la forêt. Cette fouille a amené une découverte curieuse.

Au centre du tumulus se trouvait une pierre horizontale qui supportait d'autres pierres verticales. Celles-ci étaient recouvertes, comme un dolmen, d'une énorme pierre. La cavité formée par cette construction avait 3 mètres 30 centimètres en carré. Elle fut trouvée vide, ce qui indiquerait que ce monument a été fouillé autrefois. Mais une particularité bien digne de remarque et que je recommande aux hommes de la science, c'est que la pierre inférieure horizontale qui servait de dalle au sépulcre, porte un lituus sculpté en relief. Voici le dessin de cette dalle curieuse, qu'on a laissée sur le terrain fouillé, ainsi que les supports verticaux et l'immense pierre de

recouvrement dont l'épaisseur dépasse un mètre, sur deux de largeur et cinq de longueur.



Je conjecture que ce tumulus avait été élevé à quelque personnage romain qui avait obtenu les honneurs du pontificat ; le voisinage de la ville romaine de la Terne donnerait de la valeur à cette explication. Tous les autres tumulus que nous venons de décrire sont encore dans le voisinage de cette ville antique.

6° TUMULUS DE MAZEROLLES.

De tous les tumulus du pays celui de Mazerolles est le mieux conservé. Il est parfaitement conique. Il a 20 mètres de hauteur et 25 mètres de diamètre à la base. Les terres dont il est formé ont été prises dans un fossé large et profond qui l'entoure. Il n'y a pas souvenir dans le pays qu'il ait jamais été surmonté d'une construction ; cependant lorsqu'on y fit des fouilles, on trouva des pierres de taille bien appareillées, ce qui ferait conjecturer que c'est une motte féodale destinée à protéger le château de Mazerolles près duquel elle se trouve placée.

7° TUMULUS DE MONTBRON.

Ce tumulus, placé presque dans l'enceinte du château de Montbron, pourrait bien n'être qu'une motte féodale ainsi que le précédent. Ces élévations factices étaient-elles couronnées de tours ? ne faisait-on que s'y palissader et y mettre des sentinelles ? je l'ignore. Ce qui est évident c'est que leur utilité s'explique difficilement. Si l'ennemi parvenait à s'en emparer, il dominait le château et pouvait,

derrière cette masse, cacher tous ses mouvements aux assiégés ? Ne serait-il pas plus probable que ces mottes étaient des tumulus que les croyances religieuses protégeaient contre le désir du seigneur de se délivrer d'un si dangereux voisinage ?

C'est une question archéologique bien obscure encore²¹⁷.

Il est cependant positif que le château d'Aubeterre est dominé à l'ouest par une motte féodale gigantesque qui, jusqu'aux derniers temps, était crénelée et portait une batterie de canons destinée à protéger la ville et le château. Il en était peut-être de même à Montbron et à Mazerolles. Alors ces mottes ne seraient pas anciennes et devraient être rapportées aux monuments de l'architecture militaire de la dernière époque du moyen âge.

8° TUMULUS DE BOUEX.

Ils sont placés entre Sers et Bouex, sur un plateau, à peu de distance des constructions romaines dont nous parlerons bientôt ; les uns sont allongés, les autres coniques. Rien n'indique qu'ils aient été fouillés. On en compte huit de diverses grandeurs. Nous avons déjà remarqué des tumulus placés en grand nombre dans le voisinage d'une autre ville romaine.

9° TUMULUS DE CHASSENON.

Ces deux petits tumulus sont à peu de distance l'un de l'autre dans l'enceinte même des vastes jardins du palais de Chassenon. Je ne pense pas qu'ils aient été fouillés.

10° LE TOMBEAU DU SOLDAT.

C'est un tumulus à peu de distance de la voie romaine qui va de Chassenon à Poitiers, entre le village de Villemier et celui des Repaires, commune d'Alloue. Il a 60 mètres de circonférence. Le nom qu'on lui donne dans le pays, la position qu'il occupe sur la voie antique démontrent clairement son origine.

11° TUMULUS DE CHEZ JAUVIGIER, près de Montembeuf.

Ce petit tumulus n'a que 5 mètres de diamètre et environ 3 mètres de hauteur. Mais il est à peu de distance d'une ligne de fortifications qui partait de Chasseneuil et se terminait vers Massignac.

12° LA MOTTE A PELJEAU.

Elle est placée entre Coursac et Nanclas, à peu de distance de la route de Jarnac à Cigogne. C'est un tumulus conique de 7 mètres environ de hauteur sur 10 mètres de diamètre à la base. Il se trouve à l'extrémité d'un retranchement formant un carré long, qui n'a pas plus de 20 mètres dans sa longueur.

13° LA MOTTE DE CHEZ BESSON, entre Berneuil et Chillac sur la route de Condéon à Chalais.

Cette motte a une forme oblongue ; elle a été séparée du plateau auquel elle tenait comme un promontoire, par un fossé de 14 mètres de largeur sur 7 mètres de profondeur. La motte a 60 mètres de longueur sur 30 de largeur. Elle a au moins 15 mètres d'élévation. On y a trouvé des fragments d'une chaudière de cuivre. J'ai recueilli, sur le sommet, des fragments de poterie excessivement mince ; on y voit beaucoup de débris de tuiles, mais aucun de ces débris n'a appartenu à des tuiles à rebords.

Ce qui est le plus curieux dans cette motte, c'est un conduit souterrain d'un mètre de largeur, taillé dans le tuf, partant de la base de la motte du côté du sud, dans lequel on pénètre assez facilement. Il s'avance au centre de la motte jusqu'à vingt mètres et se détourne tout à coup, à angle droit, dans une longueur de dix mètres. Lorsque ce conduit fut découvert, il était entièrement vide. Avait-il été fouillé déjà ? Était-ce un souterrain destiné à cacher des vivres ? cette motte elle-même n'aurait-elle pas été une place de refuge pour les populations voisines dans les temps de guerre ? Était-elle un tumulus ? Et le conduit souterrain recelait-il des vases funéraires ? Toutes questions sur lesquelles nous n'avons aucunes données.

14° LE FORT DE L'ABATTU.

Tumulus conique au nord de Sainte-Sévère. Il est entouré en partie par la rivière qui plus loin va remplir les fossés du camp romain dont nous donnerons plus bas la description et le plan. Ce tumulus n'a que de petites dimensions, mais il est parfaitement conservé. Le nom donné à ce tumulus, les mouvements de terrain qui sont auprès et qui indiquent qu'on s'y est retranché, en rappellent l'origine. C'est évidemment le tombeau de quelque guerrier. Il serait intéressant d'y faire des fouilles.

15° LE TUMULUS DE PORCHERESSE.

Ce petit tumulus conique est situé à un kilomètre nord de Porcheresse, près de Blanzac ; il ne paraît pas avoir été fouillé.

16° TUMULUS. DE LA FAYE.

Ce tumulus est auprès de la Faye, ancien fief, dans la commune d'Essards, canton d'Aubeterre. Il n'a qu'une médiocre élévation. Peut-être n'est-il qu'une motte féodale.

Les autres élévations de terrain qu'on prendrait, dans le pays, pour des tumulus, ne sont que des redoutes ou des mottes féodales. Nous les mentionnerons au chapitre des monuments de l'architecture militaire du moyen âge.

De tous les tumulus que nous venons de décrire, il en est bien peu qui se rapportent à l'époque celtique. Pour la plupart ils sont du temps de l'invasion romaine, peut-être moins anciens encore. A en juger par ceux qui ont été fouillés, l'idée la plus exacte qu'on puisse se faire de ces monuments, c'est de les considérer comme des tombeaux qu'on a voulu soustraire à la profanation, d'abord en renfermant les restes des morts dans une cavité formée de roches énormes, ensuite en recouvrant cette construction d'une masse considérable de terre. Je serais porté à croire que beaucoup de dolmens n'ont été primitivement que des cavités de tumulus. On a enlevé la terre végétale qui les recouvrait pour la rendre au sol, et les pierres sont restées sur leurs supports, en raison de leur masse qu'on n'a pas pu ébranler.

S II.

Menhirs, Dolmens, rocs branlants.

L'Angoumois ne possède qu'un seul menhir ou pierre debout. Il est placé à peu de distance du Repaire, sur la route de Lesterps à Confolens, En voici les dimensions :

Hauteur prise du sol : 2 mètres 65 cent.

Plus grande largeur : 2 mètres 10 cent.

Plus grande épaisseur : 1 mètre 20 cent.





Cette pierre est brute ; sa face la plus unie est tournée et légèrement inclinée vers le levant. On sait que les Celtes rendaient un culte aux pierres, aux arbres et aux fontaines. Un des capitulaires de Charlemagne de 789 nous apprend qu'on brûlait des cierges autour des menhirs.

Les conciles²¹⁸ firent tous leurs efforts pour déraciner ces superstitions qui néanmoins se sont perpétuées à travers le moyen âge. Les habitants de Mainxe pensent encore que le dolmen qu'on voit dans leur voisinage préserve de la foudre²¹⁹.

Dans les cantons de Montbron, de Montembeuf et dans tout le nord-est de l'Angoumois, le culte des fontaines a

conservé toute sa force. Le peuple ne cesse d'y recourir pour obtenir des guérisons.

Un monument druidique analogue à celui de Karnac existe à un kilomètre ouest de Montchaude : malheureusement les blocs qui le composaient ont été mutilés, brisés à diverses reprises²²⁰, plusieurs même ont dû disparaître entièrement ; en sorte qu'il m'a été impossible de déterminer, sur le plan que j'en ai levé, si ces blocs, qui sont encore au nombre de soixante-six, formaient des alignements, ou des cercles concentriques, ou une agglomération irrégulière, comme à Karnac.

Ce monument s'élève au centre d'un plateau d'où l'œil s'étend au loin. Ce plateau est tout entier de roche calcaire tendre, friable, tandis que les pierres du monument sont siliceuses.

A peu de distance de cette agglomération se trouve un dolmen connu dans le pays sous le nom de Gros-Caillou ; mais lui-même n'a pas été épargné. Ses supports ont été brisés et enlevés, et il ne reste de la table horizontale qu'un fragment de deux mètres carrés.

Les dolmens sont nombreux en Angoumois.

Nous allons décrire les plus intéressants et mentionner les autres.

1° DOLMEN DE ST-GERMAIN-SUR-VIENNE.

Ce curieux monument, auquel se rattachent les légendes et les souvenirs religieux de la contrée, est bien digne d'être visité par les antiquaires. Il présente au premier aspect (Voyez la planche) une pierre énorme supportée par quatre colonnes. Il est situé à peu près au centre d'une île de la Vienne, autrefois couverte d'une épaisse forêt, qu'on a défrichée il y a peu d'années. On est d'abord effrayé quand on se place sous ce dolmen : on s'étonne que des colonnes aussi frêles et d'un si petit diamètre aient pu le soutenir aussi longtemps²²¹ ; la surprise augmente encore lorsqu'on voit qu'une cinquième colonne placée à la partie

orientale a été détachée du monument. On en voit encore le chapiteau qui a été creusé pour servir de bénitier. Car l'intérêt qui s'attache au dolmen de St Germain-sur-Vienne, appelé dans le pays la pierre de Sainte Madeleine, vient surtout de ce que ce vieux monument des temps primitifs a été consacré au culte chrétien. Les colonnes, comme on le voit dans le dessin, appartiennent au style roman et accusent le XI^e siècle. Ce fut donc une pensée bien poétique qui inspira aux chrétiens de remplacer par une colonne chacune des pierres verticales qui supportaient la pierre du dolmen. L'ancre sombre se trouve transformé en un petit temple aérien, assez semblable à ces édifices grecs qu'on a appelés lanternes.

Chaque année une fête religieuse attirait les populations du voisinage dans l'île de Sainte Madeleine. On traversait la Vienne en bateau, et les prêtres célébraient au milieu de la foule recueillie les mystères du christianisme à la place de ces sacrifices sanglants dont se souillèrent toutes les religions de l'antiquité. L'autel des chrétiens se voit encore au centre du monument.

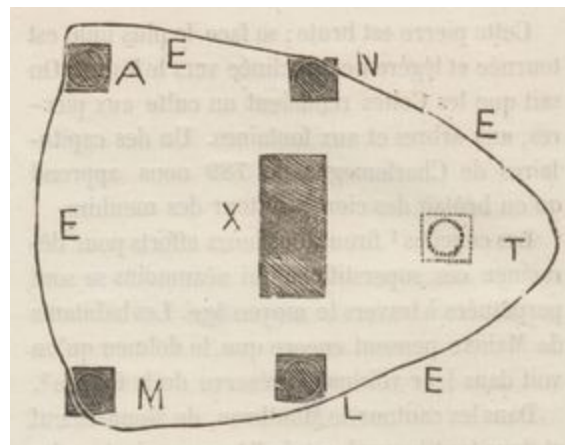
Là les pères racontaient à leurs fils la légende de la pierre de Sainte-Madeleine. La sainte elle-même avait, disaient-ils, élevé cette masse énorme. Elle portait la pierre sur sa tête et les colonnes dans les poches de son tablier de gaze. Quand elle arriva sur les bords de la Vienne, son pied s'imprima sur une roche granitique. De ce pas elle franchit le bras de la rivière qui la séparait de l'île et alla placer au milieu son léger fardeau. Ils ne manquaient pas au retour de montrer sur la rive gauche l'empreinte du pied de la sainte. En effet, par un jeu singulier de la nature, que du reste on a remarqué sur d'autres roches granitiques, une empreinte de pied s'y trouve parfaitement gravée²²².

La pierre du dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne présente en surface un triangle irrégulier dont voici les dimensions.

Plus grande longueur. . .	4	42
Plus grande largeur. . .	3	55

Elle est parfaitement unie et plane en dessous. La surface supérieure est également plane, sauf un renflement dans la partie nord. Les côtés sont abattus en biseau. L'épaisseur est de 0 81.

Voici la disposition des colonnes : on remarquera qu'elles sont entièrement rapprochées du bord de la pierre.



EEEE, périmètre de la pierre horizontale.

Entrecolonnement de l'Est :	1	88.
de l'Ouest :	2	14.
du Nord :	1	42.
du Sud :	1	50.

L'irrégularité qui régne dans les entrecolonnements existe aussi dans la hauteur et la circonférence des fûts :

Colonne A,	hauteur	1 72 ;	Circonférence	0 87
N,		1 84 ;		0 92
M,		1 79 ;		0 92
L,		1 79 ;		0 91

Toutes les bases ont 0 32 de hauteur.

Tous les chapiteaux, le tailloir non-compris, ont 0 32 de hauteur.

Tous les tailloirs ont 0 32 de hauteur.

Ce qui donne au monument, à partir du soubassement, qui est entièrement sous terre, une hauteur moyenne de 3 40.

Il est difficile de préciser où devait se trouver la cinquième colonne. Je la place au point T, ce qui a donné au monument l'orientation des églises chrétiennes. Lorsque le dolmen était placé sur ses supports verticaux, le point T était au contraire l'entrée de la grotte ou cella, ainsi qu'on l'observe dans presque tous les monuments de ce genre.

Les colonnes avec les bases et les chapiteaux sont d'un granit à petits grains blancs, gris et roses. Le granit de la pierre a le grain plus fin que celui des colonnes. La couleur rose y domine. Comme le lit de la Vienne est encombré de roches granitiques, il est évident que cette pierre a été tirée du sol même.

On assure qu'un caveau voûté se trouve sous ce dolmen ; on raconte aussi qu'un curieux ayant voulu faire des fouilles s'aperçut que les colonnes portaient sur un soubassement de grossiers moellons superposés sans ciment. Il interrompit à l'instant sa dangereuse exploration.

La pierre de l'autel chrétien a	
de longueur	1 20
de largeur	0 77
d'épaisseur	0 19

C'est un carré long sans aucune moulure ; seulement les arêtes inférieures sont abattues en biseau.

Quoiqu'il y ait en France des dolmens plus imposants par leur masse que celui de Saint-Germain-sur-Vienne, je n'en ai trouvé aucun, dans les descriptions archéologiques, qui puisse avoir autant d'importance, en raison de cette curieuse transformation que l'art chrétien lui a fait subir. Nos pères ne se sont pas contentés d'arracher aux flancs des collines la pierre qu'ils ont ciselée en coupoles

majestueuses, en flèches aériennes ; ils ont voulu sanctifier même les monuments de la superstition antique. Mais en y touchant, ils leur ont imprimé un cachet qu'ils n'avaient pas lorsqu'ils s'abaissaient lourdement sur leurs supports grossiers. D'un antre de bêtes, ils ont fait un temple gracieux. Telle religion, tel art.

Une enceinte carrée à l'ouest et circulaire à l'est entoure le monument. Elle est formée de simples moellons superposés sans ciment. Cette enceinte irrégulière a de largeur 4 85 et en longueur 9 mètres. Le bénitier, formé comme nous l'avons vu d'une portion de fût et de chapiteau d'une colonne, est à droite de l'entrée. Il faut descendre quelques marches pour être au niveau des bases des colonnes. Je conjecture que l'élévation du sol autour du monument est due aux débordements de la Vienne qui couvre cette île tous les hivers. Je n'oserais pas dire que cette enceinte soit ancienne.

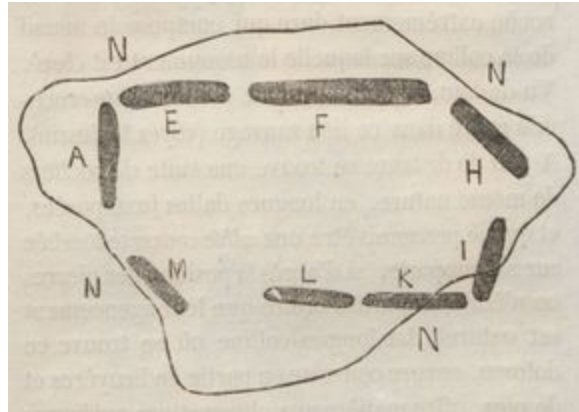
2° DOLMEN DE SAINT-FORT-SUR-NÉ.

Ce dolmen est le plus grand de tous ceux que possède l'Angoumois. Il a 7 50 dans sa plus grande longueur, sur 4 mètres dans sa plus grande largeur.

La cella intérieure formée par les supports verticaux a dans œuvre 5 70 de longueur sur 3 mètres de largeur.

Lorsqu'on y fit des fouilles on trouva, dit-on, des haches en silex et plusieurs couches de charbons.

On y pénètre par trois ouvertures. Voici le plan des supports et leurs dimensions. Ces supports ont été taillés : un d'eux montre une entaille verticale faite probablement à la carrière d'où il a été tiré.



NNNN périmètre de la pierre horizontale.

Épaisseur de la pierre : 0 92.
 Dimensions des supports :
 Support A, longueur 1 mètre.
 épais 0 30.

Support E,	long.		1 15.
	épais		0 40.
Support F,	long.		1 04.
	épais		0 40.
Support H,	long.		1 47.
	larg.		0 33.
Support I,	long.		2 04.
	larg.		0 45.
Support K,	long.		1 40.
	larg.		0 33.
Support L,	long.		2 00.
	larg.		0 33.
Support M,	long.		1 04.
	larg.		0 33.

La plus grande hauteur des supports dans la cella est de 2 63. Les supports sont d'un calcaire coquillier fort dur : la pierre horizontale a son plafond uni ; mais la surface en est fort inégale. Elle est d'un granit rose à gros grains.

3" DOLMEN DE SAINT-BRICE.

La table de ce dolmen se compose de deux pierres juxtaposées, qui ont 7 mètres de longueur sur 3 90 de

largeur. Ces pierres sont d'une roche extrêmement dure qui compose le massif de la colline sur laquelle le monument est élevé. Vu de loin, le dolmen a l'air d'un énorme crocodile égaré dans ce lieu sauvage (voyez le dessin). A peu de distance se trouve une suite de rochers de même nature, en longues dalles juxtaposées, et que je penserais être une allée couverte tombée sur ses supports, si d'après la position des pierres on n'était pas porté à croire que leur agencement est naturel. La longue colline où se trouve ce dolmen, encore couverte en partie de bruyères et de pins, offre matière aux observations curieuses des géologues. C'est un pic de terrain primitif qui s'élève sur les bords de la Charente, au milieu de la zone calcaire. Vous êtes surpris de rencontrer au milieu des riches plaines couvertes de vignobles de Cognac, comme un débris des paysages du Limousin ou de la Suisse.

La cella du dolmen forme un parallélogramme de 4 50 de longueur sur 3 mètres de largeur. Les supports, au nombre de cinq, ont 2 20 de hauteur au-dessus du sol. Cette grotte a deux entrées. Lorsqu'on y fit des fouilles on y trouva des ossements et des cendres.

4° DOLMEN DE LA FORÊT DE CHARDIN.

Il se trouve au nord de la forêt de Chardin, au milieu d'un vignoble. Les dimensions en sont moindres que celles des autres dolmens que je viens de décrire. Mais il est très-bien conservé. La cella est ouverte au levant. Elle ne manque d'aucun de ses supports.

5° DOLMEN DE BERNAC.

Ce dolmen se voit au levant de Bernac, canton de la Vallette, auprès de Chez Vinaigre. Le propriétaire le conserve avec le plus grand soin. La pierre horizontale est d'une roche siliceuse rougeâtre. Un serpent a choisi sa demeure dans une des fissures du rocher. On le voit souvent, comme un génie familier, se mêler aux mousses de couleurs variées qui tapissent ce monument antique. Dans

une fouille faite il y a peu d'années sous ce dolmen, on découvrit des fragments de poterie très fine mêlés à des ossements.

6° DOLMEN DE PÉRISSAC.

On le voit sur une colline de la rive droite de la Vienne à peu de distance de Saint-Germain-sur-Vienne. La table est portée par trois piliers qui ont 1 05 de hauteur au-dessus du sol. Elle a 3 45 de longueur sur 1 50 de largeur et 1 16 d'épaisseur.

7° DOLMEN DE MAINXE.

Ce dolmen est placé à peu de distance de la voie antique de Saintes à Périgueux, au milieu de cette plaine immense appelée la Champagne, d'où se tire l'eau-de-vie si renommée de Cognac. Il est en partie renversé. M. Marvaud qui le décrit, remarque qu'il n'inspire aucune frayeur aux habitants qui s'y réfugient quand ils sont surpris par l'orage. La pierre arrosée de sang humain, s'il est vrai qu'on n'ait pas calomnié les Druides et que les dolmens soient les autels de ce culte impie, est aujourd'hui un asile hospitalier²²³.

Statistique Monumentale de la Charente.

DOLMEN DE SAINT-BRICE.



Le même auteur donne comme dolmens deux rochers situés sur la rive gauche de la Tardouère, près de Montbron, qu'il pense élevés par la main de l'homme. Les habitants de la contrée disent que ces deux pierres servaient autrefois au supplice des criminels. Mais à en juger par la description de M. Marvaud lui même²²⁴, ce ne sont que deux rochers sans supports de cinq mètres environ de hauteur, qui ont bien peu d'analogie avec les véritables dolmens. Je n'ose donc pas les classer parmi les monuments élevés de main d'homme.

8° DOLMEN DE MONTVALLIER, commune d'Ansac, près de Confolens. Les dimensions de ce dolmen ne sont pas considérables. Il ne paraît pas plus grand que celui de Périssac. La table est en granit.

9° DOLMENS DE LA PÉROTTE, entre Fontenille et Luxé.

Ces dolmens sont au nombre de deux. Les habitants du pays qui leur donnent le nom de pierres de la Pérotte racontent sur eux de curieuses légendes dans lesquelles les fées jouent un grand rôle. Ils correspondent en ligne droite et dans la direction du nord au midi, à un autre dolmen

renversé, qui se trouve à quelques mètres du tumulus de la Garde et que je vais mentionner.

J'ai conjecturé, à l'inspection de ces dolmens, qu'ils n'étaient autre chose que les sarcophages intérieurs de deux tumulus, parce que la cella a très-peu d'élévation, et qu'on n'y entre qu'en rampant. Nous avons vu un exemple curieux de ces tumulus dans celui de la forêt de Saint-Amand de Boexe. Voici la description de ces deux dolmens.

DOLMEN DU NORD. La table horizontale de ce dolmen a 5 mètres de longueur sur 2 80 de largeur, et 1 10 d'épaisseur. Cette masse énorme est supportée par des appuis si minces qu'on se hâte de sortir lorsqu'on s'est glissé par curiosité dans la cella ; il semble qu'on va être broyé sous ce bloc monstrueux. En effet, qu'on suive sur le plan la position des supports verticaux, on verra que la partie la moins large s'appuie sur trois de ces supports pendant que le reste de la table qui dans cette partie L, a 1 40 d'épaisseur, n'est soutenu que par un très-faible support E, placé à l'angle du nord et qui n'a que 0 16 d'épaisseur.



DOLMEN DU SUD. Celui-ci, plus monstrueux encore, a été renversé et ne conserve plus qu'un seul de ses appuis verticaux. Il s'est fendu en tombant. Pour juger du poids de cette masse, on n'a qu'à se représenter un cube dont la plus grande superficie en losange irrégulière a, entre les angles aigus, 6 40 et, entre les angles obtus, 4 mètres, et dont l'épaisseur est de 1 80.



10° DOLMEN DE LA GARDE.

Il se voit à quelques mètres du tumulus de la Garde, et dans l'alignement des pierres de la Pérotte. Ses dimensions sont peu considérables. Dans ce pays riche en vignobles où le terrain est précieux, il est très probable, comme je l'ai insinué plus haut, que les habitants ont disséminé les terres jectisses qui recouvraient ce dolmen. Il a aussi dans la légende du pays son nom populaire : La pierre de la Vieille.

11° DOLMEN DE TAUZAC.

On trouve ce dolmen sur le chemin de Montembeuf à Massignac. C'est un cube grossier de silex ; il est tombé sur ses supports. Voici ses dimensions :

Longueur	3 80.
Largeur	3 20.
Diamètre	0 80.

Comme la plupart des autres dolmens on l'appelle la pierre levée.

12° DOLMEN DE CHALIGNAC, près de Barbezieux.

Ce n'est plus qu'un débris informe : aucun des supports n'a été conservé. La seule remarque intéressante qui se rattache à ce dolmen, c'est qu'en fouillant sur l'emplacement qu'il occupe, on a trouvé beaucoup de fragments de poterie.

13° DOLMEN DE BUNZAC. Il est à peu de distance des Deffends. Je ne fais que le mentionner, n'ayant pas ses dimensions, non plus que celles des deux dolmens suivants.

14° DOLMEN DE GRAGONNE, près de Bessé.

Il se trouve sur le bord de la voie romaine qui conduisait de Cassinomagus à Aunedonaco. On a déjà remarqué que ces monuments se trouvent plus fréquemment dans le voisinage des voies antiques.

15° DOLMEN DU CHATELARS, entre Manles et Saint-Ciers.

16° DOLMEN DE SOYAUX.

M. Eusèbe Castaigne a découvert un petit dolmen renversé de dessus ses supports, dans la commune de Soyaux, près d'Angoulême. En y faisant des fouilles, il a trouvé un trou, creusé en forme d'entonnoir, large de 0 50 environ à son orifice et profond de 0 60 à un mètre ; il n'y avait dans ce trou ni cendres, ni ossements ; seulement il était plein de terre fine, quoiqu'il n'y ait que du roc à l'entour.

17° DOLMEN DE LA COMBE, entre Champniers et Brie, au nord du village de Viville. Ce dolmen si intéressant pour la science, que j'ai dessiné et décrit il y a deux ans, a été brisé l'année dernière. Le propriétaire du champ où il se trouvait l'a fait mettre en moellons de construction, en sorte qu'il n'en reste pas le moindre vestige. Une rigole circulaire avait été creusée dans le contour de la table horizontale. Dans l'hypothèse que ce dolmen soit un autel destiné aux sacrifices, le sang de la victime coulait par cette rigole, vers l'orient, en raison de l'inclinaison de la table. Cette rigole avait 0 20 de largeur sur 0 25 de profondeur. Elle avait été taillée avec un instrument dont l'extrémité était arrondie, à en juger par les entailles que chaque coup a laissées.

Le dessus de la table était parfaitement uni, mais la surface était plus inégale. Elle était d'un calcaire assez tendre. L'explorateur qui avait cru transmettre son nom à la postérité en le burinant en grosses majuscules sur un monument qui lui paraissait impérissable, ne savait pas qu'il n'y a rien de sacré pour la cupidité humaine. Je puis

offrir, en compensation, à cet homme avide d'être nommé des générations à venir, l'esquisse que je fis à la hâte de ce dolmen, sans me douter que ces caractères que je mettais là uniquement par un scrupule de fidélité archéologique, contenteraient un peu l'ambition fort innocente d'un visiteur de laisser son nom après lui. C'est un des grands instincts de l'homme : Non omnis moriar ; Chacun rêve son immortalité.

Voici une esquisse de ce dolmen.



Les supports, de même nature calcaire que la table horizontale, avaient été taillés et ressemblaient assez aux blocs aplatis qui sortent des carrières. Ils avaient 0 40 d'épaisseur ; deux plus petits n'avaient que 0 30 ; leur hauteur hors du terrain extérieur était de 1 55. Vers l'ouverture Est, la cella avait 2 10 de hauteur ; elle était de forme losangée ; l'entrée correspondait, à l'est, à la partie de la pierre où l'inclinaison était la plus forte. C'était par ce côté qu'elle avait été déjà brisée.

Nous ne pouvons que donner un regret stérile à ce curieux monument et appeler de tous nos vœux le jour où, par une loi formelle, la législation déclarera propriété

publique ce qui reste encore de ces pierres, seuls témoins des âges dont nul n'a écrit l'histoire.

18° DOLMEN DE DIRAC.

Ce monument ne m'est connu que par un passage d'une enquête sur les limites de la baronnie de Dirac formant partie du domaine de l'Évêché d'Angoulême du 12 nov. 1572 : « Au long

« de la vallée ou combe par laquelle on va au
« puy de Grassais et jusques à y celui puy de
« Grassais, lequel puy est dessoubz l'église au-
« près de Saint-Jehan de Grassais, et du dit
« puy tirant au long de la dite combe jusques
« à une grosse pierre qui est sur trois bourdons
« de pierre, vulgairement appelée Pierre levade
« et d'icelle tirant au village de la Cournière²²⁵. » J'ignore si cette pierre existe encore dans la forêt de Dirac. Elie est à peu de distance du chemin d'Angoulême à Villebois, passant par Frégeneuil, qui pouvait très-bien être la voie antique d'Angoulême à Périgueux.

19° DOLMEN DE LAGE, près de Saulgond.

Ce dolmen touche le camp de Lâge, dont nous parlerons plus bas.

Je terminerai ce paragraphe en mentionnant le roc qui danse, situé dans la commune de Sers. Ce monument se voyait encore il y a peu d'années : il était formé de deux pierres superposées ; mais celle du haut avait depuis longtemps perdu son équilibre. Il ne reste plus maintenant que celle de dessous, qui est en silex rouge. Ce bloc informe conserve son nom populaire.

§ III.

Camps antiques.

Pour donner une classification intéressante des nombreux travaux de castramétation que renferme l'Angoumois, il faudrait les placer par ordre de temps, indiquer ceux qui ont dû servir de ville de refuge aux populations gauloises, éparses comme on sait en grands villages, et se réunissant au moment du danger dans des enceintes où elles se palissadaient, pour se mettre à l'abri des coups de main : indiquer ensuite ceux qui ont servi aux légions romaines, soit au moment de la conquête, soit pendant toute la durée de la domination de Rome sur les Gaules jusqu'à l'invasion barbare ; décrire enfin ceux qu'on a élevés pendant les quatorze siècles de la monarchie, dans les luttes des Francs contre les Aquitains, durant l'invasion des Normans repoussée par les barons pendant toutes les guerres anglaises, et au XVI^e siècle, pendant les guerres de religion.

Je déclare ce travail au-dessus de mes forces ; je serais exposé à commettre trop d'erreurs. Je me bornerai donc à une simple nomenclature des camps antiques. Seulement j'indiquerai avec le plus grand soin tout ce qui pourra mettre le lecteur à même d'attribuer ces travaux, dont quelques-uns sont d'une grandeur étonnante, à celle des époques historiques à laquelle il est plus vraisemblable qu'ils appartiennent. Je recueillerai surtout les traditions locales. Sans leur donner l'infailibilité de l'histoire, il est rare qu'elles n'aient pas quelque côté par lequel elles approchent plus souvent du vrai que les habiles théories de la science.

Un fait qu'il est nécessaire de constater d'abord, c'est que la plupart de ces camps sont placés ou immédiatement sur les voies antiques comme celui de Sainte-Sévère, ou à une faible distance, et c'est le plus grand nombre ; en sorte que les traces d'un camp indiquent presque toujours le voisinage d'une chaussée antique.

Pour nous reconnaître dans l'étude des camps, nous allons suivre sur la carte monumentale la direction des voies, en rapportant à chacune d'elles les camps qui l'avoisinent. Ce n'est pas une classification, mais un ordre géographique.

I. Le nord-est du département était traversé par une voie qui conduisait de Limoges à Poitiers ; et comme on le verra dans l'article suivant qui traite des voies antiques, j'ai de fortes raisons de croire qu'un embranchement parti de Chassenon venait à travers la forêt de Brigueuil et la commune de Montrollet se joindre à cette grande voie. Plusieurs camps se trouvent sur cette voie et sur l'embranchement :

1° Le Camp des Robadeaux, commune de Montrollet. C'est un carré long de 120 mètres sur 94. Les talus n'ont pas beaucoup de hauteur ; mais ils sont encore très-bien marqués ainsi que les fossés qui les entourent. Les angles de ce camp et les deux suivants correspondent aux quatre points cardinaux.

2° Le Camp du puy Mérigou, commune de Montrollet. Les talus de ce camp ont été en partie abattus ; il n'en reste que deux angles et un côté qui a 65 mètres de longueur.

3° Le Camp de la Faye, commune de Saint-Christophe. Il est mentionné dans les notes manuscrites de M. de Verdilhac ; c'est un carré long. A côté du camp se trouve un terrain que les paysans appellent le champ de la Sagne, (du sang, sanguinis).

4° Le Camp d'Anglard, commune de Brigueuil. Les retranchements de ce camp ont en certains endroits jusqu'à 7 mètres d'élévation. Il forme un carré long de 150 mètres sur 95. Les habitants du pays donnent aux camps dont nous parlons le nom latin de Chastra (Castra).

5° Le Camp de la forêt de Brigueuil. Il est dans le voisinage d'une fabrique établie il y a peu de temps dans la

forêt. Il forme un carré long dont les talus ont été en grande partie nivelés.

6° Le Camp de Lâge, commune de Saulgond. Ce camp est fort bien conservé ; on le trouve entre Saulgond et Étagnac. A côté du camp, à l'est, se voient les restes de fortifications qui ont dû avoir de l'importance. Je conjecture que ce sont les restes d'un fort ceint de murailles. Un dolmen se voit entre le camp et le fort.

II. Sur la voie antique d'Angoulême à Chassenon se trouvent à peu de distance :

7° Le Camp des Mottes, près du Lindois, entre la Courrière et Ecossas.

Il est circulaire et assez bien conservé, quoique les talus n'aient pas une hauteur considérable ; il a 55 mètres de diamètre.

8° Le Camp de la Giraldie, entre le Lindois et Rouzède. C'est celui dont fait mention Nadaud dans ses manuscrits ²²⁶. Il présente un carré long de 120 sur 90, les talus compris. La partie méridionale est complètement nivelée, peut-être même n'a-t-elle jamais été achevée. Mais ce camp était d'une force considérable au nord et à l'ouest ; le talus du nord a 20 mètres à sa base ; à l'ouest trois redoutes allongées placées sur la même ligne sont beaucoup plus hautes que le sol du camp et le protègent en présentant un abri, comme si l'on avait voulu se défendre contre l'attaque de l'artillerie. Ce camp peut avoir été fait pendant les guerres anglaises²²⁷ ; on y a trouvé de petits boulets. Il est situé à peu de distance de la voie de Chassenon à Périgueux.

III. Sur la voie antique de Périgueux à Chassenon on trouve, sur le territoire de l'Angoumois :

9° Le Camp de Pressignac, à peu de distance du bourg de ce nom. C'est un carré long de médiocre étendue.

IV. Voie antique de Chassenon à Charroux. A cette voie se rapportent le camp de Benays et celui de Trallebost.

10° Le Camp de Trallebost. Il est situé entre Châtain et Pleuville, sur la limite des départements de la Charente et de la Vienne. C'est encore un carré long.

11° Le Camp de Benays. Il ne reste plus qu'un seul côté du camp de Benays, que la tradition attribue à Charlemagne. Il est impossible par conséquent de déterminer si c'était un carré long ou simplement un carré. Le talus qui se voit encore a un grand développement et une base considérable ce qui fait supposer que le camp avait beaucoup d'étendue. Quoique les historiens de Charlemagne n'aient mentionné nulle part une bataille livrée à Benays par le grand empereur, il serait difficile de ne pas accepter dans toute sa valeur la tradition locale qui en a conservé le souvenir. Un service annuel avait été fondé à perpétuité dans l'église de Benays en l'honneur des Francs qui avaient péri dans ce combat, et nous avons rappelé plus haut que cet anniversaire fut acquitté chaque année par le prieur du lieu jusqu'en 1790. Des franchises furent données par Charlemagne à Benays et confirmées sous différents règnes. Ce sont là des faits qui valent une page dans une chronique.

12° Le Camp du petit Mas-Dieu. Il est de forme circulaire et se trouve sur la colline opposée au chemin antique, en face du village de la Juricie ; je n'en ai pas relevé le diamètre.

V. Voie antique d'Angoulême à Confolens. Deux camps se trouvent sur cette direction :

13° Le Camp d'Ambournet, à l'est de Champagne-Mouton. C'est un petit carré placé sur le sommet d'une colline ; malgré son peu d'étendue, c'était un très-belle position militaire. Ses talus sont encore très-bien marqués et ont une grande élévation.

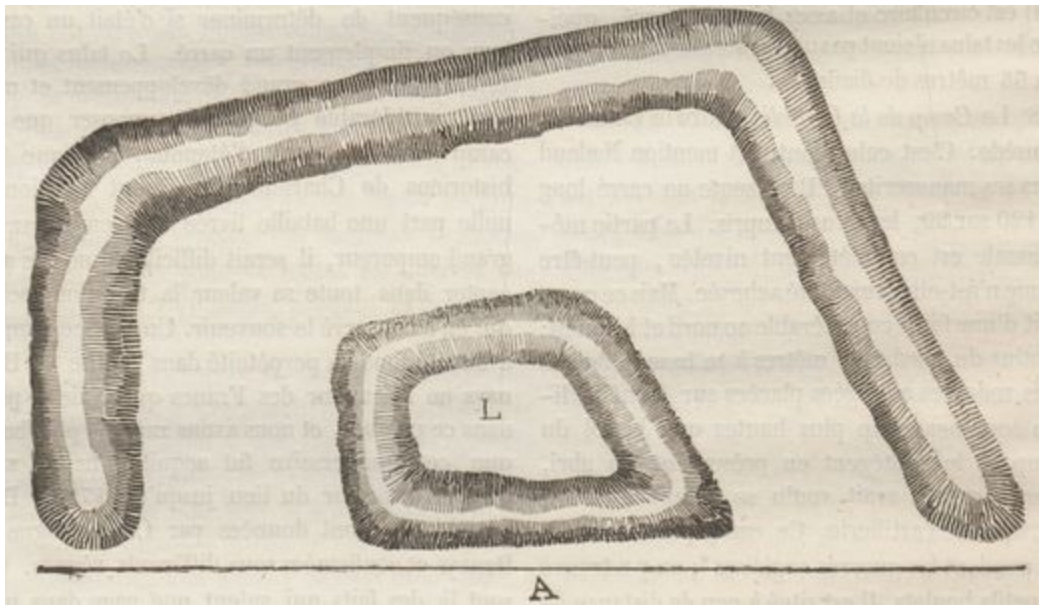
14° Le Camp de chez Codard, près de Chassiecq. Il présente un carré long dont voici les dimensions.

Nord,	95 mètres.
Ouest,	134
Sud,	110
Est,	140

Il y a deux entrées, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Les talus les plus élevés sont dans la partie du nord.

VI. Voie antique de Charroux à i :

15° Un très-beau camp, celui de Paizay-Naudoin, se trouve au nord de cette voie. Il est appelé dans le pays : les Forts. En voici le plan :



Lorsque je levai ce plan, on nivelait une partie de l'enceinte extérieure.

Ce camp, comme on le voit, se composait d'une double enceinte composée de terres relevées.

Ces remparts de terre ont en moyenne 8 mètres à la base sur 4 de hauteur perpendiculaire. L'enceinte intérieure est un quadrilatère irrégulier L dont les côtés ont :

à l'est,	38 mètres.
au nord,	30
à l'ouest,	25
au sud,	25

L'enceinte intérieure se compose : 1° d'un fossé A qui a dû être plus large et plus profond qu'il n'est aujourd'hui, et qui défendait l'entrée du camp à l'est sur une longueur de 112 mètres ;

2° De trois remparts de terre dont les côtés ont : Au nord, 75 mètres.

à l'ouest, 85
au sud, 45

L'intervalle entre les deux enceintes est de 14 mètres. Cette partie ayant fourni les terres des remparts se trouve beaucoup plus basse que les terrains environnants et est souvent remplie d'eau. Comme ce camp est dans une plaine où les eaux de pluie se ramassent facilement, il est probable que cet intervalle de 14 mètres n'était qu'un large fossé et présentait un obstacle de plus à l'ennemi qui eût voulu le franchir. Le camp de Paizay est un des plus intéressants du pays.

VII. Voie antique de Limoges à Aunay, passant par Charmé :

16° Au nord de cette voie est le camp de Cellefroin. C'est un carré long d'une étendue considérable, mais les terres relevées tout autour en talus ont peu de hauteur ; la tradition lui a conservé le nom de champ du combat.

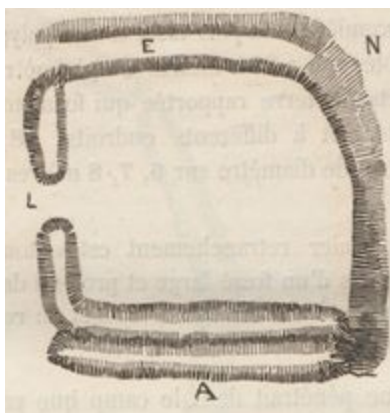
17° Au midi de la même voie, sur les limites du département de la Charente, est le Camp d'Orfeuil, à l'ouest de Ranville. Il est circulaire et a environ 33 ares de superficie.

Les retranchements ont plus de trois mètres d'élévation. On y a trouvé, dit-on, des pièces de monnaie d'argent qui étaient carrées.

VIII. Voie antique de Limoges à Saintes par Sainte-Sévère. Trois camps sont sur cette voie.

18° Le camp de chez Fouquet, entre le Châtelard et Chasseneuil.

Il est placé sur la rive gauche de la Bonnieure, au sommet d'un coteau, dans une position très-forte. Il a la forme d'un carré dont un des angles se trouve naturellement arrondi par la forme même de la colline ; les côtés ont 100 mètres. En voici le plan.



A. Sud, double retranchement.

N. Nord, vallée.

L. Entrée du camp.

E. Seconde terrasse du nord.

Les talus du parapet ont encore 3 mètres d'élévation au sud et à l'ouest. Mais au nord et au sud, il n'y a pas de talus ; le camp se trouve défendu par une pente très-abrupte au-dessus d'une profonde vallée.

On remarque au nord une seconde terrasse pour mieux défendre le camp contre ceux qui eussent voulu escalader la colline. Aucun souvenir dans le pays ne se rattache à ce camp.

19° Le camp des Peines, à peu de distance de celui de chez Fouquet. Il est dans la plaine et plus rapproché de la voie antique, mais il est moins fort que celui de chez

Fouquet et n'a pas, comme ce dernier, de très-belles fontaines placées à ses pieds, pour l'usage des troupes.

C'est un parallélogramme de 110 mètres de longueur sur 90 ; les parapets ont été abattus en partie ; un angle seul subsiste assez entier, au sud-est.

20° Le camp de Sainte-Sévère est le travail de ce genre le plus intéressant que possède l'Angoumois.

Il est placé au confluent du ruisseau d'Houlette et de la Soloire ou Sonoire. Il se compose de deux enceintes.

La première et la plus vaste est un polygone à sept côtés qui a 924 mètres de périmètre. Les remparts de terre rapportée qui forment cette enceinte ont à différents endroits, 18, 21, 22 mètres de diamètre sur 6, 7, 8 mètres d'élévation.

Ce premier retranchement est entouré de toutes parts d'un fossé large et profond dans lequel coulent les eaux de la Soloire et du ruisseau d'Houlette.

On ne pénétrait dans le camp que par une seule porte placée au nord, qui a conservé le nom de Porte rouge, sans doute en souvenir de quelque assaut sanglant que le camp aura eu à soutenir²²⁸. Les deux coupures AA étaient des fossés profonds qui entouraient la seconde enceinte, et la coupure E me paraît récemment faite, ou si elle est ancienne, elle servait pour les chemins de ronde, autour des talus des retranchements.

On soupçonne que des tours ou autres travaux d'art s'élevaient sur cette enceinte polygone, car on a trouvé dans le terre plein des débris de maçonnerie²²⁹.

La seconde enceinte est un quadrilatère à peu près régulier, parce que les différents travaux, ou même les éboulements naturels ont dû changer les lignes ; aussi les côtés, lorsque je les mesurai à l'extérieur, me donnèrent :

Au nord, 86 mètres,

Au sud, 72 m.

A l'est, 110 m.

A l'ouest, 96 m.

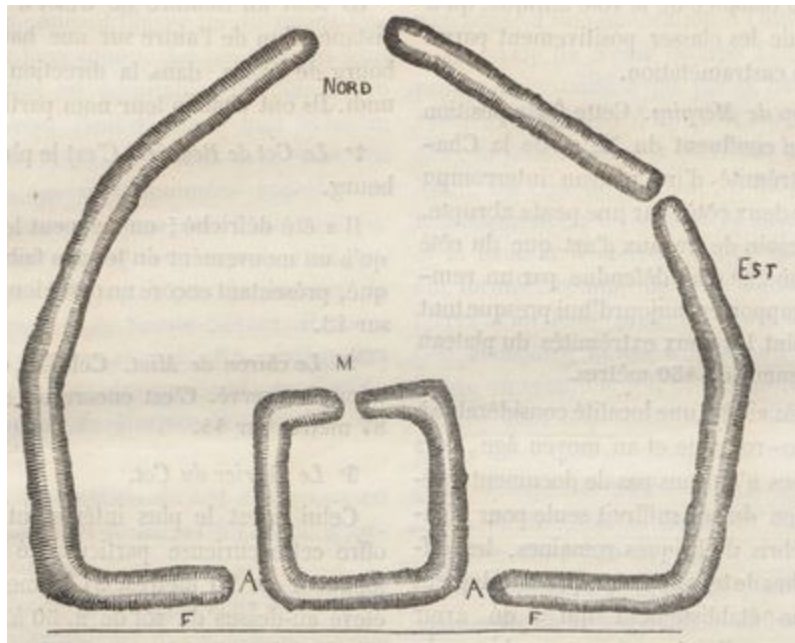
Cependant à l'œil, l'ensemble du camp intérieur présente un carré qui a environ 100 mèt. de largeur moyenne. Les remparts ont à peu près le même diamètre à la base et la même hauteur que ceux de l'heptagone. Une seule porte conduisait dans l'intérieur de cette enceinte M. Elle présente aujourd'hui 4 mètres de largeur. On a trouvé dans cette enceinte des fondements d'édifices, ce qui indique les logements des chefs, les magasins d'approvisionnements, peut-être même une tour ou donjon crénelé.

On a découvert, à différentes fouilles qui ont été faites dans les talus du camp, des cuirasses, des débris de casques, des haches, des flèches. Aucun de ces objets n'a été conservé ; mais tout porte à croire qu'ils appartenaient à l'époque romaine.

L'enceinte intérieure était défendue par un fossé qui l'entourait de toutes parts et allait se réunir à celui de la grande enceinte ; mais ce fossé a été comblé.

La voie romaine qui venait de Saintes suivait, au sud, la ligne droite que présentait le camp et n'en était séparée que par le fossé FF ;, elle tournait tout à coup et longeait le côté Est du camp pour reprendre ensuite sa direction vers Saint-Cybardeaux.

Le camp de Sainte-Sévère est aujourd'hui un parc délicieux. Les remparts sont plantés de vignes et d'arbres fruitiers ; des bosquets charmants décorent l'intérieur de la petite enceinte, et le terrain est devenu une magnifique prairie sillonnée de beaux peupliers. La plupart des fossés ont été comblés, mais les deux petites rivières ne continuent pas moins d'arroser de leurs eaux paisibles le colossal monument que la main de l'homme a su parer de fleurs et de fruits, comme pour faire oublier qu'il a été le théâtre de combats sanglants.



Nous avons mentionné plus haut le tumulus appelé le Fort de l'Abattu. Il se trouve au nord de Sainte-Sévère. Ce camp a dû être celui des ennemis qui attaquaient la forte position militaire que nous venons de décrire.

Quant au nom de Sainte-Sévère que porte le petit bourg voisin du camp, nous pourrions faire grâce à nos lecteurs des ingénieuses pensées d'un de nos écrivains qui conjecture que ce nom est venu d'un tronçon de colonne, d'une médaille, d'un bouclier sur lequel se trouvaient les lettres : S... SEV. Selon lui, le vulgaire ignorant aurait sanctifié ce nom et rendu un culte religieux à un empereur romain, dans le lieu même où peut être il avait commandé des légions. Heureusement ces explications étymologiques passent de mode. La science historique fait comme les sciences exactes, elle sort de l'empirisme et des hypothèses. L'Église n'a jamais été aussi ignorante qu'on le suppose, et je ne sache pas qu'elle aille prendre ses saints sur les tronçons des colonnes. Elle vénère bien des saints qui avaient pour nom : Caius, Apollo, Severus, Adrianus, mais ce n'était point une erreur du vulgaire ; ces grands hommes avaient été ou les apôtres ou les martyrs de la foi

nouvelle, et nullement des dieux de la fable, ou des empereurs païens. Il est bon de faire justice de la manie de quelques hommes, du reste dignes d'éloges, de départir aussi généreusement l'ignorance aux siècles où le monde antique avait légué au monde nouveau sa civilisation et ses lumières, en recevant de lui, en échange, le bienfait de la foi.

IX. Voie antique de Périgueux à Saintes.

21° Le Camp de Chadurie. Sur une hauteur à l'est de Chadurie se trouvent quelques vestiges d'un retranchement.

Ce lieu a pour nom Les six paux (pals), peut-être par allusion aux pals ou pieux qui servaient à former les palissades des camps.

Mais les vestiges de ce retranchement sont si peu importants, ainsi que des terrassements qu'on trouve dans un petit bois à l'ouest de Charment, à peu de distance de la voie antique, qu'il m'est difficile de les classer positivement parmi nos travaux de castramétation.

22° Le Camp de Merpins. Cette forte position militaire est au confluent du Né et de la Charente, à l'extrémité d'un plateau interrompu tout à coup de deux côtés par une pente abrupte. Elle n'avait besoin de travaux d'art que du côté de la plaine où elle était défendue par un rempart de terre rapportée, aujourd'hui presque tout abattu, qui joint les deux extrémités du plateau dans une longueur de 450 mètres.

Que Merpins ait été une localité considérable à l'époque gallo-romaine et au moyen âge, lors même que nous n'aurions pas de documents précis, l'inspection du sol suffirait seule pour l'établir. Les débris de briques romaines, les différentes couches de terrains superposés indiquent clairement un établissement qui a dû avoir de l'importance. J'ai trouvé aux archives du royaume un document intéressant sur Merpins. Il est intitulé : « Adjudication de la vieille ville de Merpins appelée le

Barry, à Jean Popin, 1^{er} mars 1421. » On lit dans le cours de l'acte cette description : « C'est à savoir la vieille ville de Merpins, autrement appelée le Barry et assise devant le chastel de Merpins avec son fonds et sole, ainsi quelle est environnée de roc et de muraille, contenant trois journels de terre ou environ avec certains mazuraus franz et en ruine.... ²³⁰ »

Voilà l'étendue de la vieille ville bien indiquée, mais cela séparément du château dont je parlerai plus tard, et dans les ruines duquel je n'ai pas pu découvrir le moindre fragment de briques à rebord.

X^e Voie antique de Cognac à Jarnac-Champagne. Sur cette voie se trouvent :

23° Les Camps de Salles.

Ils sont au nombre de trois, à très-peu de distance l'un de l'autre sur une hauteur près le bourg de Salles, dans la direction du nord au midi. Ils ont chacun leur nom particulier.

1° Le Cot de Regnier. C'est le plus éloigné du bourg.

Il a été défriché ; on ne peut le reconnaître qu'à un mouvement du terrain faiblement indiqué, présentant encore un carré long de 120 mètr. sur 43.

2° Le chiron de Miot. Celui-ci est beaucoup mieux conservé. C'est encore un carré long de 87 mètres sur 44.

3° Le Terrier du Cot.

Celui-ci est le plus intéressant des trois. Il offre cette curieuse particularité que sur une longueur de 70 mètres, 51 forment un massif élevé au-dessus du sol de 2. 50 à 3 mètres. Ce massif qui a 57 mètres sur 27, se compose de pierres placées verticalement et formant différentes couches plus ou moins régulières.



T Partie du camp non exhaussée par un pavé.

L Au centre de ce massif, élévation entourée d'un mur destiné sans doute à la tente du général.

Ce camp mérite une mention toute spéciale et est bien digne d'être visité. Le soin apporté à former cette immense terrasse artificielle indique non plus le travail des campements ordinaires, mais un camp où les troupes se tenaient probablement pendant l'hiver ou du moins faisaient un très long séjour. La position des trois camps de Salles est admirable. De l'éminence où ils se trouvent, l'œil découvre tout le bassin de la Charente-Inférieure ; vous avez sous vos pieds les plaines si renommées appelées la Champagne, vous dominez une vaste contrée. Dans une occupation militaire ce poste était parfaitement choisi ; il était à peu de distance de ceux de Merpins et de Sainte-Sévère. Il commandait tous les passages du Né, rivière fort large et fort profonde vers son confluent, pendant que celui de Merpins fermait la Charente.

Lors de la destruction du Cot de Regnier on trouva des médailles romaines à l'effigie d'Auguste, de Claude, etc.

Il ne me reste à décrire que deux camps placés à une grande distance des voies antiques que j'ai pu reconnaître dans l'Angoumois, et encore ces deux camps sont-ils placés dans la direction de la voie qui devait nécessairement conduire d'Angoulême à Condate, et de là à Bordeaux, Tous mes efforts ont été inutiles pour découvrir la moindre trace de cette voie.

24° Le Camp de Veuil, appelé le Fort des Anglais.

Nous devons à M. Charles de Chancel une notice pleine d'intérêt sur le camp de Veuil²³¹. Il appuie sur de graves conjectures son opinion que ce camp a été réellement celui des Anglais, lors de l'évacuation du nord de l'Aquitaine devant les troupes françaises. J'adopte d'autant plus volontiers cette opinion qu'elle est confirmée par la tradition orale du pays. Et sur l'origine des monuments, je donne beaucoup de valeur aux traditions, surtout lorsqu'il s'agit d'événements qui tiennent à l'histoire du pays et ont dû se transmettre dans les récits du foyer domestique, d'une génération à l'autre.

Le camp de Veuil occupe l'extrémité d'un promontoire taillé à pic par la nature, qui s'avance au confluent d'un petit ruisseau dont les eaux se jettent dans la Charrau, au-dessous de Veuil. Du côté de la plaine, il est formé par un terrassement ou levée dont la base a 12 mètres et la hauteur 6 mètres. Cette chaussée n'a pas été formée, comme dans les autres camps, des terres d'un fossé profond. Dans un terrain où l'on rencontre le roc à quelques centimètres, lorsqu'on remue le sol, ce moyen employé d'ordinaire était impraticable. Il a fallu ratisser la plaine au-devant du camp et le camp lui-même pour trouver les terres de ce large retranchement. M. de Chancel donne au camp 64 m. de longueur sur 33 de largeur.

Le camp avait deux entrées, elles étaient aux extrémités de la levée qui le défendait au midi.

La forme du camp est triangulaire ; cette forme est due à la disposition du terrain. On a trouvé un boulet de canon dans une des fentes du rocher qui borde la partie occidentale. Voici comment il a été décrit par Corlieu :

« Le camp de Veuil est près le bourg de Veuil à une lieu d'Engolesme, et il est fait en triangle par le coing d'une plaine eslevée entre deux prairies, dont les deux costés sont deffendus de rochiers et rudes descentes, et le troisieme d'une haute levée de terre portée, au lieu de

tranchée, parce que le lieu ne se trouva fossoiable. L'espace n'est moindre que celui du fort, et à mon jugement que cette levée fut aussi faite par les Romains, et que là ils campèrent traversans pais selon leur coustume ²³², »

25° Le Camp des Rosiers.

Le camp de Veuil était accompagné d'un autre dont une partie des terrassements subsiste encore ; c'est celui des Rosiers. Il formait un carré long d'une largeur de 30 mètres sur une longueur qu'il est difficile d'évaluer parce que les talus ont été nivelés. Il a dû avoir la même origine que celui de Veuil dont il n'est éloigné que d'un kilomètre. J'ai lu dans je ne sais quel document, qu'une grande quantité d'ossements humains se trouvait dans une excavation appelée la Combe à Roland, à peu de distance du camp que je viens de mentionner.

26° Le Camp de Chalignac.

Ce camp est peut-être l'ouvrage de ce genre le plus grandiose qui se puisse trouver. Il n'est rien moins qu'une enceinte circulaire dont le diamètre est de 446 mètres. Le retranchement continu a plus de 20 mètres de largeur à la base, et en certains endroits, où il n'a pas été abattu pour la culture, il a près de 10 mètres de hauteur. Pour se donner une idée de l'étendue de ce camp, il faut se figurer qu'il renferme plusieurs vastes champs ensemencés et qu'un village entier, maisons, cours, jardins, n'occupe qu'un petit côté du retranchement sur lequel il a été bâti. L'entrée du camp était au sud-ouest ; elle donnait en face d'une fontaine très abondante.

Le plateau de Chalignac était parfaitement choisi pour un campement. L'œil s'étend au loin sur les campagnes environnantes, et l'on n'est dominé par aucune colline qui puisse couvrir les mouvements de l'ennemi.

La tradition attribue ce camp aux Anglais. On a trouvé il y a peu d'années un boulet de huit, en labourant les talus du retranchement du côté du nord. Ce camp, avec ceux de

Veuil, pourrait très bien se rapporter à la retraite des Anglais.

Peut-être même ceux qui avoisinent Montembœuf appartiennent au même mouvement, ou du moins aux mêmes guerres.

27° Le Fossé au Comte. Aucune tradition historique ne se rapporte à cet immense fossé qui, unissant comme la corde d'un arc la Charente aux deux extrémités d'un grand circuit qu'elle fait de Montignac à Vibrac, formait ainsi au centre de l'Angoumois une île défendue de toutes parts. Mais une légende curieuse a cours parmi le peuple. Elle raconte que le diable voulut creuser ce fossé pour détourner les eaux de la Charente. Dieu le lui permit à condition que le fossé serait achevé au chant du coq. Le diable se mit aussitôt à l'œuvre. Il travailla avec tant d'ardeur que le fossé fut creusé et presque entièrement déblayé. Il ne restait plus à jeter que quelques pellées de terre, lorsque le coq chanta, et le diable ne put parvenir à son but.

Cette légende ne serait-elle pas l'ingénieuse satire du moyen âge ? Le comte qui emploie les hommes du pays à ce grand travail, ne serait-il pas figuré par le diable qui veut détourner les eaux de la Charente et les faire couler dans ce large fossé ? Lorsque les dangers de l'invasion des Normans furent passés, que les petits enfants demandèrent à leurs aïeux : qui a creusé ce grand fossé ? ces derniers durent répondre : c'est le diable qui a voulu détourner la Charente. Aussi je ne partage pas l'opinion de Corlieu, qui attribue ce travail aux Romains. Le nom de Fossé au Comte est pour moi un précieux indice, et je n'hésite pas à l'attribuer à l'un de ces vaillants Taille-Fers qui refoulèrent les bandes des Normans et mirent par cet immense retranchement une barrière à leurs incursions. Il suffisait de garder les bords de la Charente depuis Ruffec jusqu'à Montignac et de Vibrac à Merpins, pour que l'Angoumois

fût complètement à l'abri de leurs dévastations et de leurs brigandages.

Il m'a été impossible de découvrir, dans la Marange, le fort dont parle Corlieu, bâti sur le bord du fossé au Comte. C'était sans doute, comme il le dit, le camp destiné aux soldats chargés de la garde du fossé.

Malgré les nombreux défrichements faits dans la Marange, on voit encore plusieurs parties de ce retranchement. On le suit très-bien à travers la forêt, dans des vignobles nouvellement plantés et au fond d'une combe appelée la Combe du Fossé, près de Douzac. Les gens du pays disent encore que ce fossé allait de Vibrac à Montignac. Corlieu le décrit ainsi :

« Le fossé au Comte est une tranchée ayant eu par apparence vingt pieds de gueulle, et douze ou quinze pieds de profondeur, jadis faicte et continuée par environ quatre lieues de païs depuis le chasteau de Vibrac, jusques à la ville de Montignac, tous deux assis sur la Charente, à présent comblée et effacée pour la pluspart.

« Mais de sçavoir dire pour quoy ne quant elle fut faicte, je n'ai pas leu jusques là. Toutefois s'il m'est permis interposer mon jugement en choses vray-semblables, je cuide fermement qu'elle a esté faicte par les mesmes Romains, tenans garnison sur les confins de ce fossé, ou pour laisser mémoire d'eux, et cependant exercer leur soldats à la peyne, ou du tout pour empescher les courses de leurs voisins. Ainsi lisons nous que firent les Romains en Angleterre, quant par une muraille ils la divisèrent de l'Escosse, du temps de Arcade et Théodose empereurs, et voyons en Normandie encores à présent un semblable fossé, traversant le comté d'Eu. Et ce qui me fait le plus penser que cette tranchée avoit esté faicte pour la deffense du païs est un fort de terre portée, que encores se voit basty sur le bord de la dicte tranchée près la forest de Marange, pour y tenir (comme il est à présumer) quelques

soldats, afin de courir sus à ceux qui eussent voulu franchir le fossé ²³³. »

Ici s'arrête la série des travaux de castramétation que j'ai visités dans mes courses archéologiques.

On peut voir sur la carte monumentale la disposition de ces camps. On remarquera que le plus grand nombre sont agglomérés dans la partie nord-est, et que les autres sont échelonnés sur les limites de la Saintonge et de l'Angoumois.

ARTICLE II.

Monuments de l'époque gallo-romaine.

La longue domination de Rome sur les Gaules fut plutôt un bienfait qu'une oppression. Après que les douleurs de la patrie vaincue se furent assoupies, que les plaines teintes du sang de ses fils ne lui présentèrent plus l'image funèbre des combats où ils étaient tombés avec gloire pour la défendre, la nation conquérante employa, pour se garder ce grand peuple, la politique la plus habile de toutes, celle des bienfaits. Les premiers siècles de l'incorporation des Gaules à l'Empire furent presque pour elles des siècles d'or. Le Gaulois associé à toute la gloire de la grande patrie sembla oublier la patrie primitive ; il aima Rome : il fut Romain.

Cette période, qui s'étend pour notre province depuis l'achèvement de la conquête jusqu'à l'empire des Visigoths dans le Midi, nous donne une série de monuments dignes du plus haut intérêt. Les villes élèvent des palais, des temples, des amphithéâtres, des aqueducs sur le modèle ou du moins dans une architecture née de l'imitation de ceux de Rome.

Les riches Gallo-Romains se bâtissent des villas gracieuses. Le pays est sillonné de nombreuses voies.

Dans le goût le plus aventureux des peuplades gauloises, dans leur amour de l'air et de la liberté, il ne fallait pas de villes où leur impétueuse ardeur fût prisonnière. Les arts, amis des civilisations, surtout de celles qui donnent le plus aux jouissances matérielles, ne durent pas fleurir sous l'empire de mœurs aussi peu soucieuses de gloire monumentale. Il n'est pas étonnant que les longues périodes de l'histoire héroïque de nos pères ne nous aient laissé d'autres monuments des arts que les ossuaires gigantesques où se sont reposées leurs cendres. Il ne pouvait pas en être de même sous les quatre premiers siècles de notre ère. Rome débordait de civilisation, de la plus avancée même, disons le mot, de la plus corrompue. Avec les idées païennes encore dominantes sur le bonheur par la vie des sens, on conçoit que le luxe répandit avec profusion sur le sol les somptueux édifices où il aime à déployer le plus d'art et de richesse. L'or, le bronze, le porphyre, le marbre, qui ne coûtaient que des sueurs d'esclaves, arrivaient par les voies jetées en réseau sur la surface de l'empire, jusqu'au flanc de ces collines abritées sur lesquelles ces ingénieux Romains savaient trouver le doux soleil de l'Italie.

Cette Gaule au climat pluvieux, jusque-là ombragée de ses forêts éternelles, secoua sa tête brumeuse, les cités et les villas remplacèrent les grands villages entourés à peine de grossières palissades. Tout prit l'air romain. Chaque cité se para d'un capitole, donna aux divinités, qui allaient bientôt mourir au souffle d'un christianisme sévère, les dernières joies de temples étincelants, et prépara à grands frais des amphithéâtres pour faire oublier aux peuples leur servitude, au sein des jeux. A ne considérer ce monde qu'à la surface, c'était un monde dans sa magnificence et dans sa gloire. A l'étudier dans sa valeur réelle, ce n'était qu'une vieille idole pourrie et dorée qui allait crouler de son piédestal.

Les Barbares, dans leur instinct divin de vengeance contre la Rome qui les avait si longtemps refoulés, ne ménagèrent rien des chefs-d'œuvre dont elle avait embelli le monde. Ils se jouèrent, comme des enfants, à faire des monceaux de cendres de ces travaux entassés par l'art, depuis quatre siècles, avec Une incroyable profusion. Ils se plaisaient à se donner pour signaux sur leur passage les feux lugubres des villas embrasées ; ils ne nous ont laissé que des ruines.

Ces ruines, nous les interrogeons. Nous secouons cette poussière noircie. Le charbon de l'incendie mêlé aux tuiles brisées des toits nous raconte encore ces longues dévastations. Dans les détails qui vont suivre sur les monuments de l'époque romaine, nous ne décrirons que des restes mutilés par la flamme et par le fer, qui plus tard, même de nos jours encore, ne trouvent pas grâce devant la grossière cupidité qui les exploite.

Les plus utiles travaux de l'époque gallo-romaine sont les voies. Nous allons mentionner celles qui traversent l'Angoumois. Nous parlerons ensuite des autres constructions que cette époque nous a léguées.

S I.

Voies antiques.

En parcourant sur la carte monumentale le nombre considérable des voies que j'indique comme ayant sillonné le pays, on sera tenté de se demander si l'imagination archéologique n'a pas pris pour des voies antiques quelques misérables chemins élargis par les seigneurs, au moyen des corvées féodales.

Pour éviter ce doute il suffit de se rappeler qu'entre les grandes cités du pays, Périgueux, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Saintes, Angoulême, après ce que nous avons dit

du mouvement de la civilisation dans les Gaules, pendant l'occupation romaine, il a dû nécessairement exister de grandes voies, comme les artères principales qui unissaient ces cités entre elles ; il suffira ensuite de se dire que des villes secondaires, Charroux, Chassenon, avaient aussi leur système de voies qui se coordonnait au système général, et qu'enfin l'usage des Romains de maintenir toujours les troupes dans des campements éloignés des villes nécessitait des voies stratégiques. indispensables à des communications rapides et multipliées.

Je commence cette nomenclature par celle de nos voies qui est la mieux conservée et qui me paraît avoir eu une grande importance, puisqu'elle entretenait les relations de deux villes florissantes de la haute Aquitaine : Augustoritum (Limoges) et Mediolanum Santonum (Saintes), et que de ces deux villes elle se rendait à Lyon, centre du gouvernement des Gaules.

1° Voie de Saintes à Limoges et à Lyon.

Cette voie suit une ligne droite de Saintes à Limoges, excepté qu'elle oblique légèrement vers le nord, au delà du Châtelard, pour aller joindre la route de la Péruse avec laquelle elle se confond. J'ai marqué avec exactitude, au moyen d'un pointillé, sur la carte monumentale, toutes les parties où j'ai trouvé le pavé encore entier.

En partant de Saintes, voici la direction qu'elle suit dans l'Angoumois. Elle entre au village du Chausset, passe à Cherves de Cognac, traverse la partie du Solençon sous les eaux duquel elle a été cachée jusqu'au dessèchement de ce vaste étang. De là elle coupe, dans sa plus grande largeur, la forêt de Jarnac où le pavé est parfaitement conservé. Une coupure longitudinale faite dans la voie, à peu de distance du village de Panneloup, me montra la manière dont elle est pavée. Au-dessus du terrain naturel était une couche de gros gravier mêlé de petits cailloux roulés d'environ 20 centimètres d'épaisseur. Le pavé composé de moellons mis de champ, reposait sur cette couche, à une

hauteur moyenne de 45 centimètres ; enfin ce pavé était recouvert d'une couche de gros gravier dont l'épaisseur n'était plus appréciable et qui avait dû disparaître dans beaucoup d'endroits. En sortant de l'étang de Solençon on voit une borne milliaire sur le bord du chemin. C'est un fût cylindrique reposant sans moulure sur une base carrée. Le haut du fût est mutilé. Comme elle est renversée dans un fossé, je n'ai pas pu m'assurer s'il y avait une inscription. Le côté que j'ai vu n'en avait aucune. En sortant de la forêt de Jarnac la voie était fort large et fort belle jusqu'à Sainte-Sévère. J'ai vu enlever une grande partie de son pavé pour la route moderne de Sainte-Sévère à Cognac.

Du fort de Sainte-Sévère jusqu'à Chassenon elle passe :

Au Cluzeau ;

A Rulles ;

A la Courade ;

A 1 kilomètre nord de Plaisac ;

A Saint-Cybardeaux ;

A Montignac où elle traverse la Charente ;

A Jaudes ;

Dans la forêt de Quatre-Vaux ;

A 2 kilomètres nord de Taponat.

Jusque là parfaitement droite, elle oblique vers le nord entre Saint-Vincent et Vitrac pour se diriger à la Péruse, en passant

A Margnat,

Entre Cherves et le Chatelard,

Au-dessous de Mezières,

Au Menieux,

Au pont Chabau où elle traverse la Charente.

De là elle fait à angle droit sa jonction avec la voie de la Péruse ;

Elle suit toute la crête des collines qui séparent les bassins de la Charente et de la Vienne,

Laisse, au midi, à un kilomètre, Suris et St-Quentin, traverse des champs appelés encore dans le pays lous

champs roumis (les champs romains) :

Passe près de Puymie,

Traverse la Grenne au moulin de la Soutière, et arrive à Chassenon.

De là elle suit le bassin de la Vienne, passe près de la Montre au moulin de Saillat, où elle entre dans le département de la Haute-Vienne.

Cette voie a été décrite, mais avec des indications bien défectueuses, dans la carte itinéraire et minéralogique de la généralité de Limoges publiée par Cornuau, ingénieur-géographe, en 1783. Il la fait passer par Manles et Beauvais-sur-Matha, et la dirige sur Saint-Jean-d'Angely.

La carte si intéressante de Peutinger, tout en nous donnant une indication bien précieuse sur une voie passant à Charmé et à Aunay, a fait commettre une grave erreur en laissant croire que c'était la voie de Limoges à Saintes. Nous allons décrire tout à l'heure la voie tracée sur la carte de Peutinger. Ce qu'il faut établir maintenant, c'est qu'une magnifique voie romaine, bien pavée, presque en ligne droite conduisait de Limoges à Saintes par Chassenon et le fort de Sainte-Sévère. Outre la traversée du Solençon et de la forêt de Jarnac où elle se voit très-bien pavée, je l'ai trouvée encore parfaitement conservée entre la Péruse et Chassenon. J'ai remarqué que le pavé n'était pas exécuté partout de la même manière. Près du village de Puymie, dans des terres argileuses et grasses, où les gros pavés ont manqué, elle est formée de petits pavés en silex présentant une surface unie, assez semblable à celui des rues de beaucoup de nos villes de province.

Je dois dire que cette voie est la seule qui se soit conservée aussi intacte dans le pays, et cependant c'est celle dont les papiers et les livres n'ont jamais parlé.

2° Voie de Limoges à Aunay, par Charmé.

C'est la voie de la carte de Peutinger. Les ingénieurs chargés par le département de la Guerre de la grande carte du Dépôt, la cherchaient vainement sur les données qui

leur avaient été fournies par M. Hase, de la Bibliothèque royale ; j'ai eu le bonheur de la découvrir. Elle se détache (voyez la carte monumentale) de la grande voie de Limoges à Saintes, au-dessous de Mézière ; elle suit la vallée de la Bonnieure, passe dans les prairies de chez le Meunier où l'on voit des fragments de son pavé : de là à Bords, à la Rivaille, Chez Dieu, au Mas Chinet où elle fut découverte par les ouvriers qui coupèrent sa chaussée pour établir la route de Manies à Saint-Claud, à Ventouse, à Aulnac, à Essart près des Deffends, à Bellicol (aliàs Bellicour), villa romaine où sa chaussée se voit encore à travers une plaine cultivée, à Charmé, Gragonne, Saint-Fraigne, les Goures, d'où elle se dirige sur Aunay.

Je n'ai point le moindre doute sur l'existence et la direction de cette voie, connue sous le nom de chemin romain, dans les communes de Lussac et de Chasseneuil qu'elle divise à Chez Dieu et à la Rivaille. Seulement il m'a été impossible, malgré des recherches minutieuses sur le terrain lui-même, de déterminer si de la Rivaille elle se jette près du camp antique de Cellefroin, ou si longeant la forêt de Belair elle passe à la Tâche pour se rendre au Mas Chinet, Voici le tracé de cette voie donnée par la table théodosienne avec l'indication des distances en lieues gauloises.

Avedonaco (Aunay).

Sermanicomago (Charmé) XIII.

Cassinomago..... (Chassenon) XVII.

Ausrito, abrég. pour Augustorito, (Limoges).

L'abbé Belley dans sa Dissertation sur Augustoritum ²³⁴ et Danville dans sa Notice sur les Gaules ²³⁵ font remarquer que la distance XIII donnée par la table entre Cassinomagus, Chassenon et Sermanicomagus, Charmé, ne peut pas convenir. Il faudrait, selon Danville, XXIII au lieu de XIII. La distance entre Avedonacum et Sermanicomagus n'est point exprimée sur la table par des nombres.

Cependant ces deux géographes ont placé à Charmé, appelé de leur temps Chermez, la mansion de Sermanicomagus.

L'abbé Belley cite, d'après le Gallia Christiana ²³⁶, une charte de Bernard, abbé de Nanteuil-en-Vallée, de l'an 1172, dans laquelle sont décrites les bornes d'une terre : « Usque ad Defens et deu Défais usque ad viam que nominatur LA CHAUCADA. » La charte nomme ensuite Sallas, Salles Julliacum, Juillé. Or, les Deffends, Juillé, Salles, sont des lieux qui environnent Charmé. Et la voie romaine est clairement indiquée par la dénomination de Chaucada²³⁷. Ce qui tranche la question, c'est qu'on a trouvé, dans des fouilles faites à Bellicou, qui touche Charmé, les fondations d'une ancienne villa, sur le bord de la chaussée romaine aujourd'hui détruite, mais cependant visible encore au milieu des champs cultivés, où elle présente une légère élévation de terrain.

M. le baron Walckenaër, trompé par un tracé de grande route, commencée dans le siècle dernier, selon les uns pour joindre La Rochelle à Limoges, selon les autres pour faire un embranchement de Ruffec au Pont-Sigoulant, par les ordres du comte de Broglie, a supposé que Sermanicomagus était Saint-Laurent-de-Céris, ou plutôt le Manigossy, qui a en effet une grande ressemblance de nom avec Sermanicomagus. J'avais d'abord adopté cette erreur ; mais des recherches plus exactes sur le terrain m'ont convaincu que cette route moderne inachevée, appelée, près du Petit-Mas-Dieu, le chemin des Mules, n'avait aucun rapport avec la voie romaine. Une voie antique passe à peu de distance du Manigossy et de Saint-Laurent-de-Céris ; mais elle coupe presque à angles droits la route supposée par M. Walckenaër, et par conséquent n'a pas la même direction.

Maintenant qu'il est démontré qu'une large et belle voie conduisait de Limoges à Saintes, il faut chercher où devait aboutir celle de Limoges à Aunay, que nous étudions en ce moment. D'après les indications qui m'ont été données par mon savant collègue, M. Lacurie de Saintes, la voie d'Aunay se serait dirigée sur Angoulins, lieu autrefois d'une grande importance sur le rivage de l'Océan, et qui pourrait bien être le *Santonum portus* des anciens.

Je ne dissimule pas cependant que la voie de Limoges à Saintes par l'embranchement d'Aunay, telle que la donne la Table Théodosienne, a pu être la voie primitive, abandonnée plus tard pour un tracé plus direct.

3° Voie de Saintes à Périgueux, appelée le chemin Boine ou Boisne. Cette voie est tracée sur la Table Théodosienne avec les indications suivantes pour les distances calculées en lieues gauloises :

MEDIOLANO SANTO²³⁸ (Saintes).
CONDATÉ, X.
SARRUM, XX.
VESONNA (Périgueux).

La distance de Mediolanum Santonum à Condate n'est pas exprimée ; celle de Condate à Sarrum donne dix lieues gauloises, et celle de Sarrum à Vesonna vingt lieues.

Les trentes lieues gauloises de Vesonna à Condate donnent 68 kilomètres, et à cette distance on ne trouve aucun lieu antique. Danville a pensé que Cognac était Condate. Il s'est arrêté à l'analogie des noms, mais il s'est trompé. Cognac passe à une trop grande distance de la voie dont nous parlons, pour qu'il soit possible d'y fixer cette mansion. D'autres ont pensé que Condate était Merpins. Merpins est en effet une position romaine ; l'emplacement

d'un vaste camp que nous avons décrit s'y reconnaît encore. Mais la difficulté des distances est la même. De Périgueux à Merpins il y a environ 110 kilomètres, ce qui s'éloigne trop des 68 kilomètres donnés par les trente lieues gauloises ; et puis Merpins est encore à une certaine distance de la voie, près de 2 kilomètres. Il y aura donc toujours du doute sur Condate. Cependant je dois dire que l'admirable position de Merpins sur le promontoire formé au confluent du Né et de la Charente, aurait bien pu déterminer les Romains à placer la mansion dans un poste si avantageux. Deux petites routes d'embranchement suffisaient pour la communication de la mansion à la grande voie. Si cette hypothèse était admise, tout en regardant les distances données par la carte de Peutinger comme défectueuses, on pourrait fixer à Merpins la station de Condate²³⁹.

Il y a également de la difficulté pour fixer la mansion de Sarrum. Les uns pensent que c'est Charment, qui en effet se trouve sur cette voie, et c'est une opinion assez probable, en raison d'une construction antique qu'on aperçoit à peu de distance de Charment, au nord de Chadurie, et d'un autre poste romain dont on voit l'emplacement au sud-ouest du village de Vesnes, sur une hauteur. D'autres ont cru que c'était Charras, ou Sers, que les gens du pays appellent Sar dans leur idiôme roman. Une voie antique passe en effet à Sers ; mais sa direction est du midi au nord, pendant que la voie que nous étudions va de l'est à l'ouest.

M. Walckenaër propose une correction importante à l'itinéraire de Saintes à Périgueux ; voici cette rectification²⁴⁰ :

Table théodosienne.	Lieus gaulois.	Réduction des lieus en milles romains.	Distances modernes en milles romains.
MEDIOLANO SANEDURUM			SAINTES
CONDATÉ	10	15	MEDPONS 15
SARRUM	20	30	OUM OU HOUM 30
FINES ?	14	21	LA TOUR BLANCHE 20 ½
VESONNA	14	21	PÉRIGUEUX 21

Il faut remarquer que la rectification qui place Sarrum à Houme n'est pas heureuse. Il y a plus de 4 kilomètres du chemin Boine à Houme ; et comme les distances de Vesuna sont les mêmes, il valait mieux s'en tenir à Charment, qui se trouve sur le chemin, que de supposer un détour considérable à une voie dont le tracé est si direct.

Quant à l'opinion de M. Walckenaër, qui placerait Fines de la voie de Limoges sur celle de Saintes, au point où se trouve aujourd'hui La Tour-Blanche, elle est ingénieuse, et je l'adopterais d'autant plus volontiers, que je soupçonne fort qu'il y a eu sur la carte de Peutinger beaucoup de transpositions.

Quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur Sarrum et Condate, il est impossible de donner à la voie de Périgueux à Saintes une autre direction que celle qui est connue dans le pays sous le nom de chemin Boine. Ce chemin, un des plus fréquentés, entrait dans l'Angoumois au Pas-Vieux, où il franchissait la rivière de Lisone ou Nisone. Du Pas-Vieux au Port-Jappe, sur les limites de la Saintonge, ce chemin est habilement tracé pour éviter les coteaux ; il se développe en ligne droite, au pied de la chaîne de collines qui traverse cette partie de l'Angoumois de l'est à l'ouest.

Voici les lieux que suit la voie :

LE PAS-VIEUX ;
 RONSENAC, un peu au nord ;
 RODAS ;
 CHARMENT ;

VESNES ;
LES COFFRES ;
LA JONCADE ;
LE MAINE-DES-CHAMPS ;
MAINXE ;
L'ÉCLOPART ;
LA FRENADE ;
PORT-JAPPE.

Après que la voie a franchi le Né, elle passe dans les plaines de Brives, à Rouffiac, où elle s'appelle la Chaussée, à Saint-Sever, où elle prend le nom de chemin de la Foussade, à Courcoury, où se trouvent des restes d'antiquités romaines, et enfin à Saintes.

J'ai parcouru cette voie dans toute son étendue. Elle ne montre un peu son caractère de voie antique que depuis Mainxe jusqu'au Port-Jappe. En plusieurs endroits elle paraît encore avec son pavé de petits cailloux qu'on ne rencontre pas dans cette plaine. Le lit de la rivière du Né est pavé à l'endroit où il est traversé par la voie. Dans tout le reste de son parcours jusqu'au Pas-Vieux, il est impossible de rien remarquer qui fasse distinguer la voie d'un chemin ordinaire, si ce n'est, comme je l'ai déjà dit, la rectitude du tracé et l'art avec lequel on a su éviter les coteaux.

Entre l'Éclopard et La Frenade, au nord de la voie, se trouve, au carrefour des Quatre-Chemins, à peu de distance du Parveau, une pierre qu'on a prise pour une colonne milliaire, et que les gens du pays appellent la grande Borne.



Elle a de hauteur au-dessus du sol 1^m 15^c ; sa largeur est de 0^m 50^c, et son épaisseur de 0^m 26^c ; elle est carrée, plate ; sa surface est raboteuse. M. Bourignon a lu au bas ces lettres frustes : T O D... C I... J'ai été moins heureux que lui. Les caractères sont tellement effacés, que je ne fais que hasarder l'indication des lettres suivantes : T... I T... M. Bourignon avait découvert, à peu de distance de cette borne, une espèce de montoir, qu'il a supposé avoir été placé sur le bord de la voie à l'usage des cavaliers. Je n'ai pas pu le retrouver.

Je doute beaucoup que la grande Borne ait jamais été un milliaire. La forme brute de la pierre, le genre des lettres, ne rappellent rien à l'esprit de ces travaux d'une époque qui mettait en toutes choses de la délicatesse et de l'art.

4° Voie d'Angoulême à Poitiers. Cette voie n'est indiquée dans aucun itinéraire, ni dans aucun géographe. Cependant, à défaut de ces indications, les chartes de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, conservées dans le précieux recueil des manuscrits de Dom Fonteneau, contiennent des documents qui en attestent l'existence.

Plusieurs aveux ²⁴² mentionnent la voie publique de la Chaussade.

Le plus ancien, en date du 12 septembre 1390, s'exprime ainsi :

<i>Petrus de Sansaco, Valetus... adcohat se tenere a R. P. in Christo Domino Johanne abbate de Nantolio... Nemus... situm in territorio de Tuscha-Imberti inter viam publicam DE LA CHAUSSADE, et viam publicam que ducit de Tuscha-Imberti apud Villam-Vastam ex altera.</i>	Pierre de Sansac, valet, avoue tenir de R. P. Jean, abbé de Nanteuil, un bois situé dans le territoire de Touchimbert, entre le chemin public de la Chaussade, et le chemin public qui conduit de Touchimbert à Villégast, de l'autre côté.

Le cinquième de ces aveux est en français, en date du 25 janvier 1497. Il nous apprend que Aimard Prévost, chevalier, seigneur de Touchimbert, déclare tenir de R. P. en Dieu Nicolas, abbé de Nanteuil, quarante journaux de terre, commençant et tenant au chemin de la Chaussade, au bout de son parc.

Outre ces preuves d'une voie antique d'Angoulême à Poitiers en chaussée ou chaussade, comme on disait alors, on en trouvait encore les indices au milieu du siècle dernier, sur toute la route moderne. Celle-ci est presque entièrement tracée sur la voie antique : ce qui en a fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges.

Voici, du reste, la direction qu'elle suivait :

ANGOULÊME ;

PONT DE TOUVRE. Dans les Chartres, ce lieu est appelé seulement Pont ;

PONT DE CHURET ;

TOURIERS. La voie passait à environ deux cents pas sur la droite de Touriers ;

MANLES ;

TOUCHIMBERT, le long du parc ;

LA CHAUSSÉE, maison placée sur la voie et qui en avait pris le nom ;

RUFFEC ;

LES MAISONS BLANCHES ;

CHAUNAY ;

Cou HÉ ;

VIVONNE ;

CROUTELLES ;

POITIERS.

5° Voie d'Angoulême à Saintes, appelée Chemin des Anglais. Cette voie, en quittant Angoulême, traversait le terrain de la Grande-Garenne, alors occupé par un grand nombre de maisons de campagne, dont on retrouve les fondations. Corlieu nous apprend qu'au XIII^e siècle, le

comte Hugues, dit de Fougères, petit-fils d'Ysabel, fit paver le chemin à la distance d'une demi-lieue²⁴³.

Un pont, dont on voit encore une pile, était jeté sur la Charente, à Basseau. La voie se dirigeait ensuite vers Hiersac, laissant Saint-Saturnin sur la gauche, et sur la droite Marteau, La Vigerie, où ont été découverts des vestiges d'antiquités romaines.

De Hiersac, la voie s'avancait vers Jarnac qu'elle laissait sur la gauche, allait traverser la Charente au port du Chassier, se rendait à Cognac, de là à Merpins, et de Merpins se joignait par un embranchement à la voie de Périgueux à Saintes.

J'ai manqué de documents soit écrits, soit fournis par des investigations sur le terrain, pour tracer la voie depuis Hiersac jusqu'à Merpins ; je ne donne donc cette partie de la voie que comme conjecturale et appuyée seulement sur une opinion personnelle.

6° Voie d'Angoulême à Limoges, par Chassenon. Cette voie appelée, comme la précédente, Chemin des Anglais, se détachait de là grande voie de Limoges à Saintes, à Saint-Quentin. Je l'ai étudiée avec une attention minutieuse.

Après Saint-Quentin, elle se dirige vers Lésignac-Durand qu'elle laisse sur la droite. C'est entre Saint-Quentin et Lésignac-Durand que j'ai trouvé, dans des bois, plusieurs mètres de longueur de son pavé encore entier.

De Lésignac-Durand à Mouzon.

Elle prend alors la crête des collines ; elle passe à l'Arbre, laissant Mazerolles sur la droite. Au bord de la voie, à peu de distance du Mas, sur une hauteur qui domine l'Angoumois et le Périgord, se trouvait un Exploratorium dont on reconnaît encore les fondements à fleur de terre. Après avoir suivi la longue chaîne où elle s'est développée, elle descend près de Péroux vers Vilhonneur, où elle traverse la Tardouère.

Il m'a été impossible de découvrir aucun vestige de la voie depuis Vilhonneur jusqu'à Angoulême. Je conjecture seulement quelle passait à Pranzac et à Touvre.

Entre Montembœuf et Mouzon, le tracé se montre encore à travers des champs cultivés. Lorsque ces champs sont couverts de moissons, on aperçoit qu'il y a une différence de végétation entre le sol qui a été occupé par la chaussée et celui qui l'avoisine.

Quant à cette dénomination de Chemin des Anglais, donnée à ces deux voies qui traversent l'Angoumois de l'est à l'ouest, serait-elle un souvenir de l'expulsion des Anglais, qui se retiraient peu à peu devant l'armée française, en se cantonnant dans le pays ; ou bien le prince Noir qui affectionnait particulièrement Angoulême et qui se plaisait à y séjourner, aurait-il fait réparer quelques-unes des principales routes du pays ? C'est ce qu'il est difficile de décider. Je dois dire aussi que dans le département de l'Oise, canton de Breteuil, une voie romaine est également appelée Chaussée des Anglais.

6° Voie de Périgueux à Chassenon et à Poitiers, appelée vulgairement le Chemin ferré. Une fort belle voie, dont les fragments sont encore nombreux, partait de Périgueux et conduisait à Chassenon et à Poitiers, en traversant le nord-ouest de l'Angoumois.

Voici sa direction :

PÉRIGUEUX, Vesona ;

NONTRON ;

LASCOUX-JAMET, près de Saint-Estèphe ;

PLUVIERS ;

L'ÉTANG GROULIER ; (Quand on fait écouler les eaux de cet étang pour y pêcher, on voit très-bien la chaussée antique qui le traverse) ;

REILHAC ;

MAISONNEIX ;

LES SALLES-LA-VAUGUYON ;

VIDÉ, que la voie laisse sur la droite ;

De là, elle va faire sa jonction sur la crête du coteau de Saint-Quentin avec la voie qui vient de Limoges et de Chassenon ; elle la suit jusqu'à la Péruse.

Elle s'en détache pour suivre la chaîne de collines qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Vienne.

LA PÉRUSE ;

LOUBERT, sur la gauche ;

LA CHAPELLE SAINT-JEAN-DU-COURET ;

LA LUE ;

Entre les villages de Villemier et des Repaires, un fragment encore entier de la voie paraît très-bien dans une étendue de cinquante mètres. Les pavés sont renfermés dans un encaissement bordé d'un rang de plus grosses pierres et disposés en dos d'âne. Elle passe auprès du tumulus que nous avons mentionné plus haut, page 139, sous le nom de Tombeau du Soldat.

LAFOND ; à ce village se trouvent des vestiges de la voie romaine. Dans les champs et les jardins, on rencontre, à peu de profondeur, un pavé très-dur sur lequel viennent se briser les instruments du labourage. Au printemps, lorsque l'herbe commence à pousser, on distingue la largeur qu'occupe la route ; l'herbe y vient plus tardive et moins abondante. Dans toutes les parties où elle a été mesurée, cette voie à six mètres de largeur.

On a trouvé, dans le lit du Transon, il y a une vingtaine d'années, une table de pierre sur laquelle étaient gravées quelques lettres. Cette pierre a été mutilée ; l'inscription n'existe plus.

La voie devait traverser le Transon près de Tras-le-Bost, à peu de distance d'un camp antique. De là, elle se rendait à Charroux, et de Charroux à Poitiers.

8° Voie d'Angoulême à Bellac et à Issoudun. Elle entre dans l'Angoumois au delà de Brilhac, et coupe ce bourg par une rue appelée la rue Ferrade.

Elle traverse ensuite l'Issoire au pont Biscot (ou Bicot) qui était un ouvrage romain. Les pierres de ce pont étaient

carrées et jointes avec du ciment. Le peuple le désignait sous le nom du Pont du Diable, parce que sa solidité lui faisait croire qu'il ne pouvait être l'ouvrage des hommes. Depuis des siècles, il ne restait qu'une arche de ce pont, et cette arche n'était formée que des pierres de la première assise de la voûte (l'intrados), placées sur la rivière. Les gens à pied la passaient en grimpant d'un côté de ce demi-cercle et en descendant de l'autre avec précaution. Un nouveau pont remplace cette arche qui s'est écroulée il y a quelques années ²⁴⁴.

CONFOLENS ;

AMBERNAC, où la voie traverse la Charente ;

SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS ; Sur les hauteurs, entre Ambernac et Saint-Laurent-de-Céris, la voie se reconnaît très-bien par la rectitude de son tracé. Elle laisse Saint-Laurent-de Céris sur la gauche, et passe au Mas-Broussard.

LE GRAND-MAS-DIEU qu'elle laisse sur la droite ; Entre le Mas-Broussard et Saint-Laurent-de-Céris, la voie est reconnaissable à son petit pavé de cailloux irréguliers très-rapprochés.

J'ai mentionné le camp de Chez-Godard qui se trouve à cinq kilomètres à l'ouest du Grand-Mas-Dieu et qui pourrait bien se rattacher à cette voie. On a découvert à Chassiecq une borne milliaire portant cette inscription T. D.. L. Cette borne a-t-elle été transportée de la voie que je décris ; une autre voie passait-elle à Chassiecq ; ou bien n'y avait-il qu'un embranchement pour conduire au camp de Chez-Godard ? C'est sur quoi je ne me prononcerai pas.

CELLEFROIN, où se trouve un camp antique ;

ANGOULÊME. Il m'a été impossible de découvrir le tracé depuis Cellefroin jusqu'à Angoulême ; je ne donnerai que des conjectures sur ce point. J'indiquerai seulement le chemin d'Agris qui passe au Pont-Touvre, et qui a dû être la direction naturelle de cette voie.

9° Voie de Saintes à Charroux. Dom Fonteneau décrit une voie romaine qui passait à Charroux et se dirigeait vers Saintes, en allant s'embrancher dans la grande voie de Poitiers à Saintes.

La preuve de l'existence de cette voie se trouve dans une charte de l'ancienne abbaye de ce lieu, du 3 mars 1259. Elle contient un traité entre Hugues de Lesignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et les religieux de cette abbaye, au sujet de plusieurs droits respectifs.

« Item, y est-il dit, quod Iota platea, quæ est ante portas dicti monasterii de paraviso, et subtus dicta pilaria ac circa, usque ad pavimentum antiquum et utramque viam seu stratam publicam antiquam, ac etiam totum cimeterium Sancti Petri libera maneat et immunis abbati et monasterio.

...Et abbas dicti monasterii... perpetuo habeat... stallagium sive mercedem stallorum, que sunt et erunt in locis prædictis... Ita quod via antiqua, quæ transit per dictum cimeterium a superiori parte crucis lapideæ ipsius cimeterii remaneat in statu pristino, etc. »

Le chemin pavé dont il est fait mention dans cette charte, et qui avait sa direction entre l'église de l'abbaye et le cimetière du lieu, était l'ancienne voie romaine indirecte dont il est parlé plus haut. Ce cimetière fut converti en place sur laquelle on éleva plus tard la halle actuelle. Près de ce cimetière était la chapelle de Saint-Pierre, ruinée longues années avant la Révolution. Autrefois, il y avait quantité d'étaux le long de l'église de l'abbaye et sur le bord de la voie militaire. C'était là que se vendaient et se débitaient publiquement les marchandises, surtout le sel dont il se faisait un grand commerce à Charroux. Au-dessus du cimetière, et près de la croix, la voie romaine se divisait. De cette division naissait une autre petite voie qui, après avoir embrassé tout le contour du cimetière, venait rejoindre la précédente au-dessous. Dom Fonteneau pense que ces deux chemins avaient été ainsi ménagés par les Romains pour la commodité des voyageurs et des voitures,

afin que si l'un était occupé, on pût passer par l'autre, sans entrer dans la sépulture publique. Ce sont ces deux chemins, déjà fort dégradés au temps de Dom Fonteneau, qui sont indiqués dans la charte par ces mots : *Utramque viam seu stratam publicam antiquam*. Dès que ces deux voies étaient réunies en une, celle-ci sortait de la ville de Charroux parla perte de Rochemeau ; de là elle s'avancait jusqu'au pont du Breuil, construit sur la Charente. Ce pont est rompu depuis un temps immémorial.

Depuis Charroux jusqu'à ce pont, le chemin, suivant Dom Fonteneau, était pavé à l'antique. Il était originellement en chaussée, comme l'attestent évidemment les traces qui en estent en divers endroits, ajoute le savant bénédictin. A quelque distance du pont du Breuil, des traces de cette voie se laissaient voir au temps où vivait notre auteur. On la retrouvait plus loin, à la maison noble de La Tousche dans la paroisse de Grenouillé, au milieu du bourg de Lizant, près du château de Boistillet, au pont de Puisé sur la Charente, dans la forêt de Buffec où le chemin était alors partout ferré, dans la Mille de Ruffec, à Villefagnan, à Roumasière, au village de Gâtebourse, à celui de Curegousset ; vers Aunai, où se faisait la jonction de cette voie de traverse à la grande voie directe de Limonum Pictonum au Mediolanum, Santonum.

10° Voie de Sainte-Sévère à Angoulins. Cette voie est encore très-reconnaissable au nord de Sainte-Sévère. Elle passe auprès du fort de l'Abattu que j'ai déjà mentionné parmi les tumulus. Elle se dirige de Sainte-Sévère à Matha ; de là à Varaize, Loulay, Angoulins. Je conjecture qu'elle se rattachait, par Cigogne et Julienne, à la voie de Saintes à Angoulême, et donnait à cette dernière ville des communications directes avec cette forte position militaire.

11° Voie de Saintes à Coutras, par le Petit Angoumois. Une partie de l'arrondissement de Barbezieux, connue autrefois sous le nom de Petit Angoumois, dont Baigne et

Montauzier étaient le chef-lieu, est traversée par la voie de Saintes à Contras.

En quittant Archiac, elle passe dans les communes de Sainte-Radégonde, de Baignes et de Chantillac. Des fragments de cette voie se trouvent près de Chantillac, à la villages Bourelles. Elle a près de quatre mètres de largeur.

De là elle se dirige sur Montguyon, Coutras (l'ancien Corterate), Condate, port au-dessus de Libourne où l'on traversait la Dordogne.

12° Voie de Sers, appelée la Chaussée. Nous devons à M. J. Navarre, membre de la Société archéologique et historique de la Charente, la découverte et l'exploration d'une voie antique qui se dirige du midi au nord de Sens, vers le Puy de Nanteuil et Brie, et qu'on appelle vulgairement le chemin de Sers.

Dans un acte de partage, du 16 novembre 1604, possédé par M. J. Navarre, cette voie est ainsi mentionnée :

« Chemin par lequel on va
« du Puy de Nantheuilh au lieu de Broustrie,
« appelé le chemin de Sers, et que l'on souloit
« cy devant appeller le chemin de la Chaussée... »

Ce chemin, que j'ai parcouru, a en effet tout le caractère d'une voie antique Son tracé est en ligne droite. Sers conserve encore des vestiges d'antiquités romaines.

Cette voie a dû être un embranchement à la voie d'Angoulême à Limoges, vers Broutrie, et à celle d'Angoulême à Poitiers, au-delà d'Anais. Des recherches plus exactes en feraient probablement découvrir le tracé vers Vouzan (viguerie au moyen âge), Charras, Mareuil et Brantôme.

13° Voie de Chassenon à Poitiers, par un embranchement avec celle de Limoges à Poitiers. Un pont antique, jeté sur la Vienne à Pilas, au-delà de Chassenon, les camps de Saulgond et de la forêt de Brigueuil, m'ont fait penser que de Chassenon un embranchement allait joindre la voie de

Limoges à Poitiers. C'est une indication que je n'ai pas dû négliger, quoique je n'aie rien découvert de cette voie.

14° Voie de Saint-Jean-d'Angely à Blaye, par Cognac. Voici les lieux où elle a passé en Angoumois :

MESNAC ;

CHERVES ;

COGNAC ;

SALLES, près des camps précédemment décrits ;

De là, à JARNAC, CHAMPAGNE, JONZAC, MARCILLAC et BLAYE.

Telles sont les voies antiques dont l'Angoumois était sillonné. J'ai dû passer sous silence la grande voie de Limoges à Poitiers, qui ne faisait que toucher la commune de Montrollet aux limites de l'Angoumois. Je la mentionne cependant en raison des camps nombreux qui se trouvent sur les communes de Montrollet et de Brigueuil, et de l'embranchement au moyen duquel je soupçonne qu'on se rendait de la Marche et du Poitou à Chassenon.

Un problème reste à résoudre : quelle était la voie antique d'Angoulême à Bordeaux, sa métropole, et celle d'Angoulême à Périgueux ?

D'abord il est évident que la voie qui conduisait d'Angoulême à Bordeaux devait s'embrancher à celle de Saintes à Coutras, Corterate, pour arriver de là, par Condate, à Bordeaux.

Mais quelle direction pouvait elle prendre en partant d'Angoulême ? La route royale est moderne, et rien n'indique qu'elle ait été tracée sur une ancienne voie.

Le camp de Veuil, le camp de Challignac, une villa antique près de Brossac, pourraient bien être des jalons pour déterminer un tracé qui eût abouti à Montguyon et de là à Coutras. Un très-ancien chemin, appelé chemin de la Faie, se trouve dans cette direction. Un autre chemin également très-ancien passe à Veuil, à Bournet, dans les environs de Sainte-Souligne et de là vers Chevanceaux. Il sera digne de la Société archéologique de la Charente de

porter l'attention de ses membres sur cette voie importante, dont il m'a été impossible de découvrir les moindres vestiges.

Quant à la voie d'Angoulême à Périgueux, je n'ai encore que de faibles conjectures. Se dirigeait-elle par Sers, Charras, Mareuil et Brantôme ? allait-elle, par l'ancien chemin de Villebois, dont parlent tes chartes, qui suit les hauteurs entre Puymoyen et Dirac, s'embrancher vers Villebois, aujourd'hui La Vallette, à la voie de Périgueux à Saintes ?

Ces deux directions peuvent avoir existé simultanément, mais la dernière me paraît la moins incertaine. Du reste, sur la carte monumentale, j'ai distingué avec le soin le plus minutieux les lieux où je me suis assuré de l'existence des voies antiques. J'ai marqué par des signes particuliers les endroits où l'on rencontre des fragmenta de pavé, ceux où le tracé est reconnaissable, ceux où il est douteux, par conséquent sur lesquels on doit faire de nouvelles recherches.

C'est ainsi que l'archéologue qui travaillera, après moi, la question si intéressante des voies antiques, saura sur quels points j'ai eu des données positives ou de simples conjectures. D'un moment à l'autre, des travaux d'agriculture, des coupures de terrain pour les routes, peuvent offrir des indications nouvelles et déterminer des points sur lesquels, il faut l'avouer, je suis demeuré indécis après beaucoup de recherches.

§ II.

Villes, villas, constructions romaines.
Indication des lieux dont il est parlé dans ce paragraphe.

Angoulême (ville).

Ambérac (débris de ciment et de briques).
Bagot (villa).
Basseau (villa, pont).
Bellicou (villa).
Benays (pont).
Bonneuil (tuiles),
Brilhac (mur de fondation).
Chassenon (ville).
Chasseneuil (tombeaux, vases, médailles).
Chément (silo).
Douzac (tombeau).
Fontguyon (villa).
La Berche (la prison des Romains).
Lacou d'Ausena (villa).
La Clavière (statue).
La Terne (ville).
La ville d'Olipe (villa).
Le Chatelard (exploratorium).
Le Fa (mausolée).
Les Huttes (tuiles).
Le Maine-Brun (tuiles).
Le Maine-Long (tuiles).
Les Caves du château (villa).
Les Pendants (silos).
Marteau (tombeau).
Merpins (ville).
Mons (tuiles).
Montembœuf (silos).
Orgedeuil (villa).
Petignac (tombeau).
Sarrum (mansion).
Sermanicomagus (mansion).
Sers (villa).
St-Laurent-de-Céris (urnes).
Thouérat (villa).

Vars (tombeau).

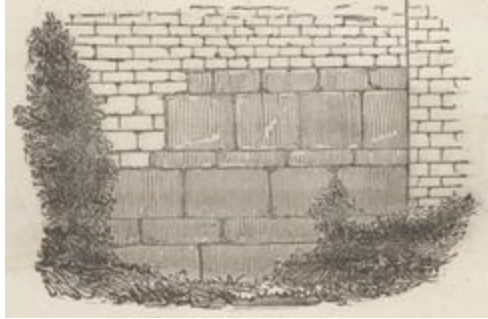
En commençant ce paragraphe, je dois d'abord faire connaître l'impression que j'ai éprouvée lorsque, ayant parcouru l'Angoumois, presque village par village, ayant consulté, interrogé sur tout ce qui pouvait présenter quelques vestiges d'antiquité, les hommes les plus versés dans la connaissance des lieux, j'ai été réduit, pour donner l'Angoumois sous l'époque romaine, au petit nombre d'endroits que je viens d'énumérer. Sur le vaste sol du département de la Charente, je n'ai trouvé que quatre villes antiques de quelque étendue : Angoulême, Chassenon, La Terne et Merpins. Tous les autres lieux ne sont que de simples villas.

ANGOULÊME, Iculisna. Il ne reste aucun vestige des édifices de la ville romaine²⁴⁵, si ce n'est deux fragments peu considérables des murailles de l'enceinte et un débris de fondation composé de ciment et de tuiles à rebords, découvert récemment dans un jardin au faubourg Saint-Ausone.

Ces fragments de mur d'enceinte se composent de gros blocs superposés sans ciment, assez semblables à ceux des murs romains de Saintes et de Périgueux, avec cette différence que ces blocs ne paraissent pas avoir eu d'autre destination, pendant qu'à Périgueux et à Saintes, les assises sont formées de débris de temples ou d'autres édifices élevés avec tout le luxe de l'architecture romaine.

Le fragment des murs d'Angoulême, n° 1, est pris du rempart du Nord, au-dessus de l'abbaye de Saint-Cybard, à très-peu de distance de l'escalier qui conduit de la promenade du Petit-Beaulieu au Jardin public.

N° 1.



Ce fragment est d'autant plus curieux qu'il présente une singularité que je n'ai jamais remarquée dans aucune construction de ce genre. A une assise de plus grand appareil succède une assise d'un moindre appareil.

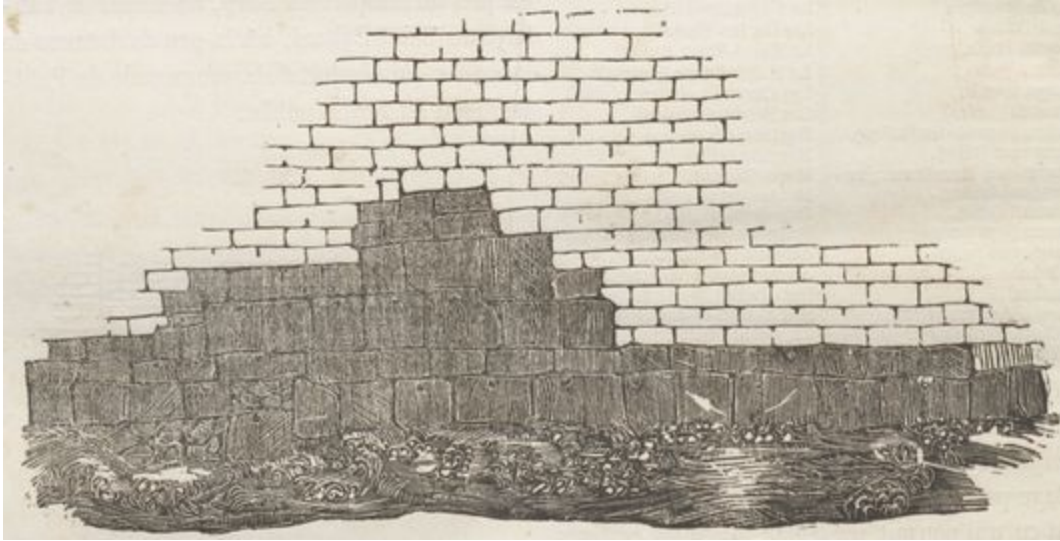
Le dessin représente trois rangs de ces assises régulières, à droite et au-dessus desquelles se trouvent les assises du rempart moderne qui remonte au XVI^e siècle.

Cette base du rempart du nord n'a dû sa conservation qu'à sa position sur des roches escarpées qui forment la partie la plus abrupte de la montagne, sur laquelle Angoulême est bâti. Il faudrait l'agilité du chevreuil pour aller voir de près et mesurer ces assises antiques. Je n'en donnerai que des dimensions approximatives.

Les assises en gros blocs ont environ 0^m 50^c de hauteur. Elles sont à peu près carrées. Les assises moyennes n'ont pas au-delà de 0^m 16^c

Il est à regretter que dans les divers démantèlements qu'Angoulême a eu à subir, ces vieilles murailles, élevées sur les rochers à pic, n'aient pas été épargnées. Nous serions fiers de montrer aux voyageurs cette enceinte encore debout, échappée aux ravages du temps et des hommes. Malheureusement il n'en reste que des débris.

Le fragment, n° 2, se voit à la base du rempart, à peu de distance de l'endroit où devait se trouver la porte de l'Arc, non-loin de la petite place des Ursulines.



Ici les assises n'alternent pas d'une manière aussi régulière que dans le dessin précédent. Cependant le rang qui touche le sol est surmonté d'une assise de moindre appareil, au-dessus de laquelle le grand appareil reparaît. Cet ordre ne se retrouve plus dans les assises supérieures ; mais ici les pierres présentent une autre particularité non moins intéressante, c'est qu'elles sont presque toutes marquées, vers le haut, d'un trou large à son orifice et diminuant jusqu'à environ six centimètres de profondeur. Les blocs qu'on trouve à Périgueux, à Chassenon, parmi les constructions, sont marqués d'une entaille assez profonde destinée à aider leur extraction de la carrière ; mais cette entaille carrée dont l'usage est ainsi justifié, ne pouvait pas être remplacée par ce trou en forme d'entonnoir. J'ai été porté à croire qu'il n'est là que comme ornement.

Dans le bas-relief, n° 3 (Détails de la façade de la cathédrale d'Angoulême), les murs de la ville dans laquelle on reçoit le corps d'un combattant frappé à mort, sont formés de larges assises dont chaque bloc a un trou circulaire. J'ai été frappé de la similitude de ces blocs avec ceux des remparts d'Angoulême.

Le mur antique dont nous venons de décrire deux fragments, suivait jusqu'au Châtelet. En avançant vers la

porte du Palet, près de la rue des Cordonniers, deux rangs d'appareil antique, dont les pierres sont très-rapprochées et sans ciment, se voient encore à la base du rempart sur une longueur de vingt mètres. Le mur se continuait du Châtelet jusqu'au Château ; depuis le Château, laissant toute la partie du plateau qu'on a appelée le Parc, et qui forme aujourd'hui le plus beau quartier de la ville, il allait joindre le rempart, vers l'angle de la place de la Commune ou du Parc.

Cette remarque est importante pour se faire une idée juste du périmètre de l'enceinte romaine. Selon Corlieu et Desbrandes, ces murs avaient été bâtis de débris antiques.

« Ressentent aussi leur antiquité les murailles de la première ville depuis ce Chastellet iusques au Chasteau, lesquelles sont restées en quelques endroits malgré le temps et les désastres aduenus à la pauvre ville, faictes de grands quartiers de pierre de quatre à cinq pieds de longueur et larges à l'aduenant, entassées l'une sur l'autre sans mortier, comme celles que nous voyons basties du temps des anciens Romains à Saintes et à Périgueux ; et si s'est encores cette année descouuert une marque de plus grand antiquité en ces murailles, q'ayant esté ouvertes, on a trouué l'intérieur d'icelles fait et massonné de pièces d'autres pierres qui auparavant auoient seruy à autres édifices, comme colonnes, frises et soubassements, qui monstre que iadis les dites murailles furent faictes des ruynes de quelques temples, ou autres superbes bastiments autres-fois bastis au mesme lieu, indice d'une très grande et non recordable ancienneté²⁴⁶. »

Desbrandes parle d'un reste de murailles antiques dont les pierres longues de 7 pieds, larges de 3, étaient par assises. Cette muraille antique formait une partie d'une terrasse sous laquelle était le pré du Château. Dans la démolition de cette terrasse, en 1778, on trouva plusieurs colonnes, frises, soubassements et autres pièces

d'architecture que l'on jugea être les débris de quelques temples ou de l'ancien clocher, bâti du temps de l'évêque Gérard et démoli par les calvinistes. Parmi ces pierres, on en trouva une assez curieuse.

« Elle était creuse par-dessous. Sa figure était un carré long de 4 pieds, sur 2 de largeur ; elle était ornée dans son contour d'une corniche ; à chaque côté, cette corniche en supportait une autre de figure d'un triangle isoscèle dans l'intérieur duquel était la figure d'un chérubin. A chaque extrémité était un semblable triangle, ayant dans son intérieur une sphère coupée par deux cercles. Il paraissait qu'elle supportait une autre pièce d'architecture qui servait de couronnement. »

A en juger par cette description, cette pierre n'a pas dû appartenir à l'époque romaine. Peut-être était-ce un fragment d'un des tombeaux des Saint Gelais, ou de ceux qui décoraient l'intérieur du cloître des chanoines avant 1568.

On a longtemps conservé dans le palais épiscopal un sarcophage romain. Il a été dessiné par M. Le Gonidec, savant antiquaire, célèbre par ses travaux sur la langue celtique, qui habitait Angoulême il y a quelques années.

Malheureusement ce précieux reste, qui aurait une si belle place dans le musée d'Angoulême, n'existe plus ; il fut, il y a environ vingt-cinq ans, honteusement mutilé et scié en blocs, pour servir à une maçonnerie dans les caves de l'évêché, dont on avait fait alors la Préfecture.

Des médailles romaines ont été trouvées à différentes fois dans les travaux exécutés sur le plateau de la ville. Le versant de la montagne, au couchant, où sont les faubourgs de Saint-Ausone et de Saint-Martin, a été occupé par des constructions romaines. Des vases antiques d'un très-beau travail ont été trouvés, il y a deux ans, lorsqu'on éleva des maisons en face du Parc, au-dessous du rempart. Ces vases ont été déposés dans les cabinets de MM. A. Callaud et J. Bolle. A Saint-Ausone, au-dessous du Jardin public, on a

trouvé des fragments maçonnés en ciment d'une excessive dureté. La grande quantité de tuiles à rebords qu'on a extraites du même endroit, indique bien que des constructions y ont été élevées.

Voilà tout ce qui reste, dans notre ville, de la longue domination du peuple-roi. Nuls vestiges d'aqueducs, d'amphithéâtres, de temples, comme dans les cités antiques qui nous avoisinent ; seulement quelques blocs de grand appareil, à la base des remparts du nord, des médailles qu'on n'a pas même su conserver, des urnes et un tombeau mutilé, méconnaissable dans le mortier qui l'enveloppe. Peut-être ce tombeau a couvert la froide dépouille d'un de ces préteurs qui faisaient trembler les peuples devant les haches romaines.

AMBÉRAC. Une construction curieuse existait au nord du bourg d'Ambérac, dans un petit vallon où le sol s'incline vers la Charente. Les débris de ciment qui restent de la démolition et les rangs de briques qui formaient des cordons, indiquent d'abord un travail romain. C'était une longue galerie à voûte cintrée en petit appareil mêlé ; au moment de la démolition, elle avait 8 mètres de longueur ; la largeur, à l'orifice, était de 5 mètres, et cette largeur diminuait en avançant dans l'intérieur. On peut en avoir une idée juste, en se rappelant un des vomitoires d'un amphithéâtre.

Cette construction était appelée le Four des Fades¹. Quelques-uns disent que c'était un passage pour aller abreuver les chevaux à la Charente ; ce qui n'a pas de sens ; d'autres pensent que c'était un four à chaux.

BAGOT. D'anciens titres mentionnent « la ville » et cité de Bagot » entre Archiac et la Chaise. Cette ville et cité n'était qu'une villa ou tout au plus une mansion située sur la voie de Saintes à Corterate.

Il ne reste rien des constructions de l'antique villa. Des fouilles seules pourraient en retrouver la trace.

BASSEAU. On a conjecturé que la bourgade gauloise qui plus tard forma Angoulême, s'établit d'abord dans l'anse formée par la Charente depuis Saint-Cybard jusqu'à Basseau.

Quoique j'aie partagé cette opinion, je dois cependant avouer qu'on n'y a pas découvert les débris de vases, les haches en silex, les monnaies que les antiquaires attribuent à l'époque celtique, comme on en trouve auprès de Périgueux sur l'emplacement de la ville primitive.

Mais s'il n'y a qu'incertitude à cet égard, il est évident qu'une suite de villas romaines ont occupé ce terrain. Quatre points principaux sur la rive gauche de la Charente conservent des débris considérables : Basseau, la ville d'Olive, les Caves du Château, Thouérat.

Basseau était un port où s'arrêtaient les grosses barques qui remontaient la Charente. Peut-être, en raison de la rapidité du courant, y avait-il des difficultés de navigation. On pouvait alors le préférer, pour le transport des marchandises, afin d'arriver jusqu'au-dessous d'Angoulême. Ceci a pu durer longtemps, en raison du peu de progrès des anciens dans la navigation des petits fleuves. A deux époques de l'année tout mouvement sur ces fleuves était interrompu ; les fortes eaux offraient trop de dangers. Pendant l'été, privées d'écluses, les eaux s'écoulaient trop rapidement et ne présentaient, en certaines parties guéables, que des sables où les embarcations se seraient arrêtées.

Cette position dut donner de l'importance à Basseau. Nous lisons dans Corlieu, que jusqu'au XIII^e siècle, le chemin qui, partant de Basseau, conduisait à Angoulême, était entouré de maisons et de jardins et formait comme un faubourg de la ville.

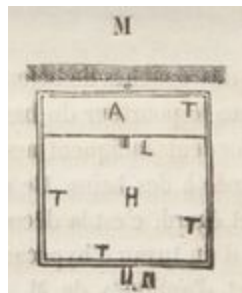
Durant les guerres continuelles du XIV^e siècle, les habitants, exposés au premier choc des ennemis, délaissèrent sans doute une position où ils ne pouvaient pas

se défendre, pour se retirer dans la ville fortifiée. Au XV^e siècle, il ne restait plus rien de ce faubourg qui occupait environ quatre kilomètres sur la voie antique. Une vaste forêt, dont s'emparèrent les comtes d'Angoulême, s'était élevée sur les jardins et les habitations.

Je dirai peu de choses du pont antique de Basseau. Je n'ai pas pu vérifier si la pile qui reste encore est en grand ou en petit appareil. J'ignore également si les maisons placées le long de la voie qui correspondait à ce pont remontaient à l'époque romaine. Mais à environ 500 mètres au-dessous du pont, en descendant la rivière, se trouve un plateau cultivé qui la domine, dans lequel sont des débris nombreux de tuiles à rebords, qui occupent une assez grande étendue. Il n'y a pas à douter qu'une ou plusieurs villas aient été élevées à cet emplacement. Sur le revers du coteau, au-dessous d'une petite fontaine, on a découvert récemment une construction antique qui a dû être dans la dépendance d'une de ces villas. C'est un bassin cimenté, construit en briques, pavé de larges carreaux d'un calcaire compacte très-fin. Il recevait les eaux de la fontaine qui était au-dessus par un conduit en plomb que j'ai vu ; mais comme ce bassin était partagé en deux compartiments dont l'un avait moins de profondeur que l'autre, ce n'était que dans le compartiment H que le conduit en plomb versait ses eaux. Pour cela il passait sous le compartiment A.

Voici le plan de ce bassin :

(Échelle d'un demi centimètre par mètre.)



M. Mur à l'Est de 0^m,55^c d'épaisseur contre lequel était appuyé le béton qui formait le bassin.

O. Degré ou siège poli de 0^m,10^c de largeur, se terminant par un angle arrondi.

T. Baguette intérieure en béton, placée en saillie dans tout le pourtour du fond du bassin, pour en faciliter le nettoyage.

A. Premier compartiment de 4^m,90^c de longueur sur 1^m,20^c de largeur et 0^m,39^c de profondeur au-dessus du siège ou degré.

F. Bord du pavé du premier compartiment formant un degré de 0^m,11^c de hauteur pour descendre au fond du second compartiment.

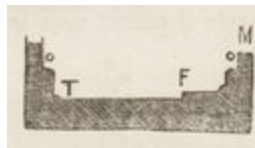
L. Tuyau en plomb sortant du milieu du mur perpendiculaire de ce degré pour donner ses eaux au bassin.

H. Second compartiment plus profond que le premier de 0^m, 11^c ayant la longueur de 4^m, 90^e sur 3^m,70^c de largeur.

N. A l'Ouest, au milieu du mur du bassin, conduit carré de 0^m,20^c en béton, par lequel s'écoulaient les eaux.

La paroi intérieure de ce canal, soit par le sédiment des eaux, soit par un mastic particulier, a reçu la dureté et le poli des stalactites ou du marbre.

Voici la coupe du bassin :



L'épaisseur des couches de béton, le banc (o) qui régnait dans le pourtour du bassin, la différence de profondeur indiquent assez une construction destinée à des bains. Ce qui lève tous les doutes à cet égard, c'est la découverte, dans le même lieu, d'un tuyau d'hypocauste que possède le cabinet d'antiques de M. Callaud. Ce tuyau carré et aplati

est exactement semblable à ceux des bains romains de Saintes.

Il est évident que c'est le bassin d'un Frigidarium.

Une médaille d'un empereur romain fut trouvée dans les fouilles qui firent découvrir ce fragment de bains antiques.

BELLICOU aliàs BELLICOL.

Bellicou ou mieux Bellicol est une dénomination évidemment romaine. Ce nom signifie, en latin, belle colline. En effet, la villa de Bellicol occupait un terrain légèrement incliné sur la rive gauche du petit ruisseau qui passe au-dessous de Charmé.

Nous avons dit que la voie antique qui traversait les champs de Bellicol montre encore sa chaussée légèrement élevée au-dessus du niveau du terrain.

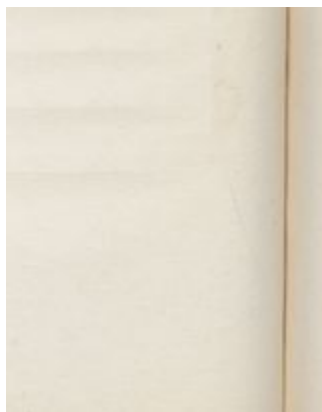
Les fondements antiques mis à nu lorsque le propriétaire fit faire des fouilles dans son jardin pour y planter des arbres, sont sans aucun doute ceux d'une villa ou de la mansion de Sermanicomagus.

Ils joignent immédiatement la chaussée antique et s'étendent assez au loin vers le midi. Les fouilles que je visitai me montrèrent le pavé des appartements formé d'un béton uni, sans aucune apparence de mosaïque ou de compartiments de marbre. Ce pavé en béton était d'ordinaire celui des maisons peu riches. J'ai vu dans les petits fragments d'enduits des murs latéraux, des bandes peintes en rouge et en jaune. Du reste, ce pavé était couvert de tuiles à rebords brisées, de débris de poterie de toute espèce, au milieu de charbon et de terre noircie, ce qui indique que la maison aura été la proie des flammes. Des médailles des empereurs romains y ont été souvent trouvées. Mais deux objets bien intéressants attirèrent mon attention.

Le premier est une colonne en pierre calcaire tendre, d'un grain assez fin. Cette colonne est d'ordre dorique de fantaisie. Je l'ai mesurée avec beaucoup d'exactitude parce

qu'elle intéresse l'histoire de l'art dans les Gaules, sous la domination romaine.

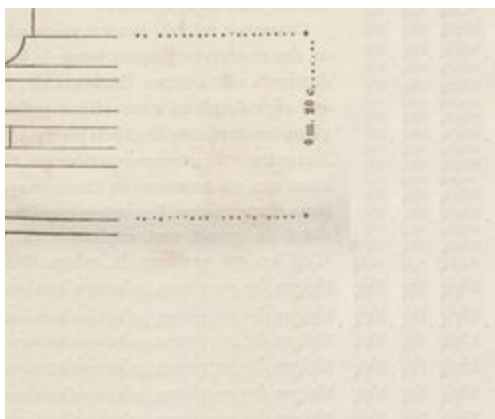
Diamètre du Fût.
0 m. 29 c.



Il est facile de reconnaître que les moulures du chapiteau et de la base ont été laites au tour.

Ces deux fragments de colonnes méritent d'être conservés.

Mesures de la base.

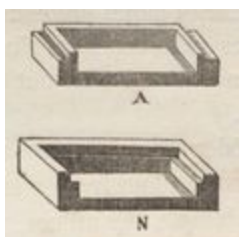


Le second objet intéressant que possède Bellicou est un tombeau à couvercle. Lorsqu'il fut découvert il y a quelques années, il contenait deux urnes qui n'ont pas été conservées. Il fut jeté dans un coin de la cour de l'habitation pour servir d'auge.

A l'extérieur, le sarcophage A a 0^m 96^c de longueur, sur 0^m 60^c de largeur. A l'intérieur, le bassin a 0^m 72^c de longueur et 0^m 38^c de largeur d'un côté, et 0^m 37^c de l'autre. La profondeur est de 0^m 20^c.

Le couvercle N du sarcophage a 0^m 91^c de longueur, et 0^m 60^c de largeur.

La rainure du sarcophage destinée à recevoir le listel saillant qui s'élève au-dessus du bassin a 0^m 05^c d'épaisseur.



BONNEUIL. Les environs de Bonneuil, vers Flaville, ont été occupés par d'anciennes villas. On y trouve une grande quantité de tuiles à rebords. Tous les lieux de cette contrée ont des noms latins.

BENAYS. Le pont de Benays, sur la Charente, d'après les indications précises qui m'ont été données par le voyer en chef du Département, a dû être un pont romain. Lors de la construction du nouveau pont, les piles anciennes furent conservées dans les fondements, en raison de leur parfaite solidité.

BRILHAC. Brilhac, placé, comme nous l'avons vu, sur une voie antique, conserve encore quelques restes de travaux romains.

« A la tête de la rue Ferrade, dit le M^s de M. de Verdilhac, se trouve la fontaine Gaillard. L'eau y est conduite par un aquéduc souterrain qui paraît venir de l'enclos du château. Près de cette fontaine est un reste de mur à la romaine qu'on a essayé vainement de démolir. On croit que cette construction formait le déversoir de la fontaine. »

Nous avons déjà mentionné le pont du diable, jeté sur l'Issoire à peu de distance de Brilhac ; ses assises carrées fortement cimentées indiquaient une construction antique.

CHASSENON, Cassinomagus. Il n'y a pas à douter que le Cassinomagus de la Table Théodosienne ne soit le Chassenon moderne.

Les ruines d'un palais immense, d'un amphithéâtre, d'un temple, de bains, le nombre infini d'urnes, de médailles trouvées à différentes époques, ne laissent aucune incertitude à cet égard. On peut donc avancer que Cassinomagus, ville de second ordre, qui n'était pas, comme Limoges, Poitiers, Périgueux et Angoulême, un chef-lieu de cité, était cependant une ville d'une grande importance.

J'ai marqué sur la carte un circuit triangulaire irrégulier qui m'a paru avoir formé l'enceinte de la ville romaine. Cet emplacement qui se reconnaît facilement aux débris de tuiles à rebords dont il est couverte dans sa plus grande longueur un kilomètre et demi. Si l'on se rappelle que les capitales des cités dans les Gaules, à en juger par les vestiges qu'on a étudiés, étaient de peu d'étendue, on placera Cassinomagus non plus parmi les mansions ou relais établis sur les voies antiques, mais au rang des villes déjà connues de la seconde Aquitaine.

Un problème se présente d'abord à l'esprit en parcourant ces champs cultivés, tout parsemés de débris de tuiles à rebords. On se demande comment les pierres qui construisaient une ville entière ont pu disparaître dans les maisons d'une petite bourgade.

Le bourg de Chassenon n'occupe pas un cinquième de cette surface, couverte de débris antiques. La population peu nombreuse qui échappa aux invasions, se groupa autour du cimetière et de l'église chrétienne. Les monuments de Cassinomagus devinrent les carrières où, pendant quatorze siècles, l'on vint de tous les lieux du voisinage, chercher les blocs de grand appareil qui

formaient les revêtements extérieurs des murs. Le bourg de Chassenon est tout bâti de ces blocs. Chaque fois encore qu'en labourant, le soc de la charrue est arrêté par quelque'une de ces larges assises, on se hâte de l'extraire à l'aide du levier. Puis avec les coins de fer et la massue, le bloc est partagé en quatre ou six morceaux qui vont se perdre à l'angle de quelque nouvelle chaumière.

La découverte de ces blocs est toujours une bonne fortune pour le propriétaire du champ où ils étaient enfouis.

L'emplacement de la ville antique est facile à reconnaître, d'abord à la présence des nombreux fragments des tuiles à rebords, ensuite à la couleur et à la fertilité de la terre. Le noyer, qui se trouve rarement dans les communes circonvoisines, s'y complaît et y acquiert une grande beauté. L'on sait que cet arbre aime les terrains chauds et chargés d'humus. La couleur de la terre est généralement noire, pendant que, en dehors de l'enceinte des habitations antiques, elle est jaune ou rougeâtre.

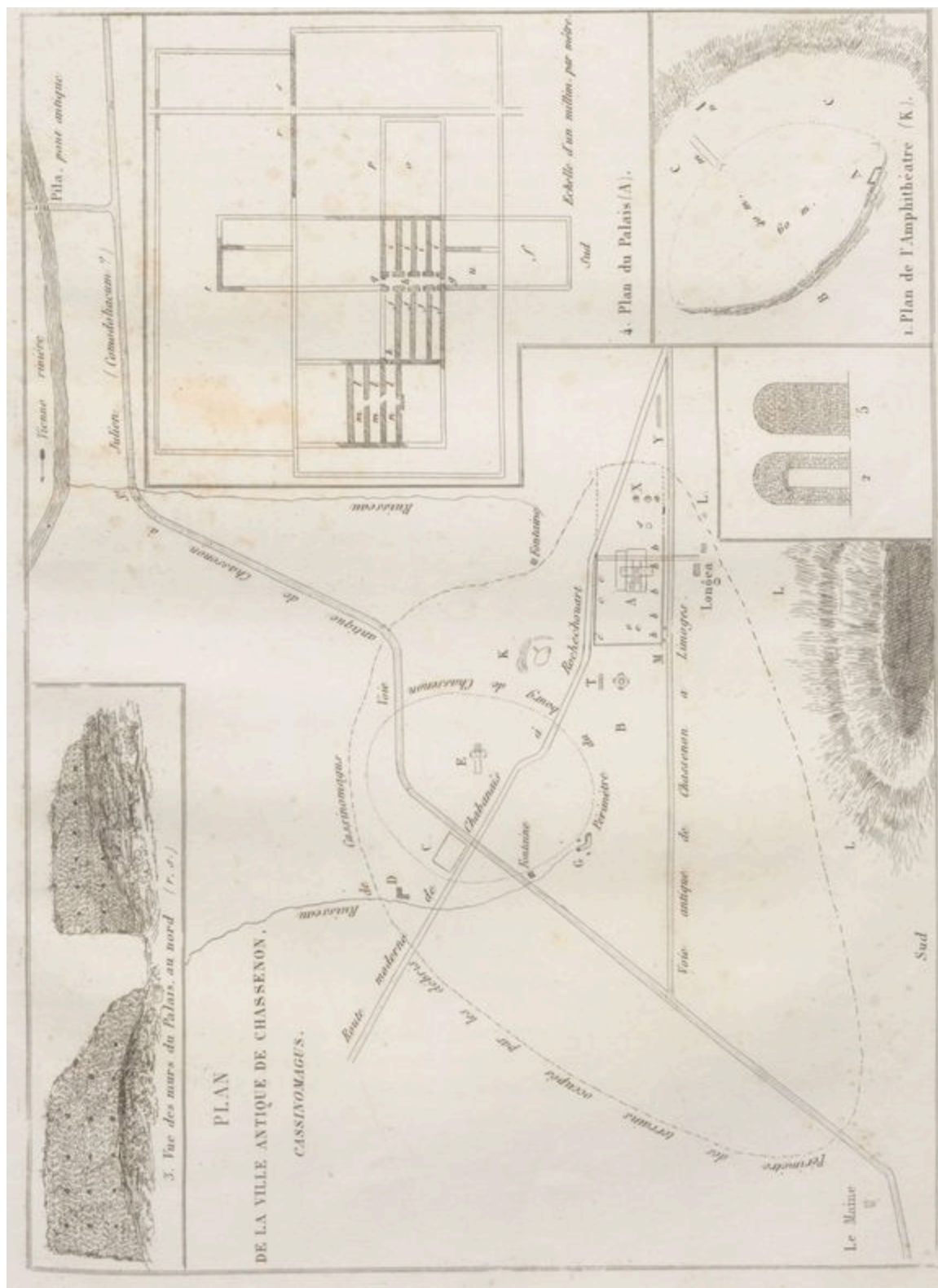
Chassenon est bâti sur un volcan éteint dont un des cratères principaux forme la hauteur qui domine la ville antique. Ce monticule, sur lequel une vigne fut plantée autrefois, ne présente plus qu'un terrain desséché et peu propre à la culture. Au centre, est l'immense carrière qui a fourni les blocs aux constructions de Cassinomagus et des lieux circonvoisins. Les autres carrières du pays étant de granit sont exploitées difficilement. C'est ce qui explique la valeur de la pierre de Chassenon, quoique poreuse, friable et de peu de résistance par son manque de dureté.

Rien n'indique à Chassenon une enceinte fortifiée, comme à Saintes, à Bordeaux, à Angoulême. En général, les villes gallo-romaines, dans l'intérieur des provinces, n'avaient point de fortifications. On reconnaît aujourd'hui que les remparts de Bordeaux, de Périgueux, de Saintes, entièrement formés de blocs des temples et des autres monuments publics, sont postérieurs à l'époque de

prospérité paisible de ces villes. Dans le moment du danger, quand les Barbares ont envahi les provinces, on a pris à la hâte les premiers matériaux qui se sont présentés. Les temples païens, devenus odieux depuis l'introduction du christianisme et déjà croulants de toutes parts après leur abandon, présentèrent leurs larges assises toutes prêtes à être appareillées. Les villes gallo-romaines n'ont eu de remparts qu'au moment où elles ont été menacées des invasions.

Pour procéder avec ordre dans nos études sur Chassenon, nous allons parier successivement du palais, du temple, des arènes, des bains, du cimetière et des aqueducs.

t° LE PALAIS. On en voit les ruines à l'extrémité de Chassenon, au levant. Il se compose d'une enceinte en parallélogramme rectangle et du palais proprement dit, connu sous le nom vulgaire des Caves de Longea, au milieu de l'enceinte. (Voy. le plan A.)



Dans une lettre adressée à l'abbé Lebœuf, en 1748, Nadaud donne pour longueur au mur de cette enceinte 738

pieds. Beaumesnil et Cornuau qui visitèrent Chassenon en 1779 ou 1780, trouvèrent à ce mur, en le mesurant jusqu'à un taillis qui subsiste encore à l'est, 1925 pieds. Cette partie de l'enceinte a été entièrement démolie pour livrer le terrain au labour. Il faudrait donc quelques fouilles pour trouver les fondations du mur à l'est. Dans cette direction, le mur se voit encore au point a ; mais au delà, vers le taillis dont parle Beaumesnil, il n'y a plus de traces visibles au-dessus du sol.

La largeur de l'enceinte qu'il est facile de mesurer est de 220 mètres. Des parties considérables sont encore debout aux points b,b,b,b,b, et les fondations au niveau du sol aux points c,c,c. Le mur d'enceinte a 1 mètre 15 cent. d'épaisseur, et dans beaucoup d'endroits il s'élève à une hauteur de 4 mètres. J'ai fait sur la construction de ces murs une remarque qui me paraît importante, parce qu'elle tient à l'emploi des ciments.

Ces murs sont tellement compactes que, rongés à leur base par l'humidité et le salpêtre, ils ne tombent que lorsque cette base amincie est trop faible pour soutenir la masse entière du mur, Tant qu'ils ne tombent pas pour cette unique cause de destruction, vous n'y pouvez découvrir la moindre lézarde. Et cependant ils présentent cette singulière particularité que dans leur hauteur, de distance en distance, on voit des lignes horizontales de séparation, semblables à celles de longs blocs de pierre superposés sans ciment. L'air a nécessairement exercé son action sur les bords de ces parties mal jointes. De grands fragments de ce mur en petit appareil se montrent ainsi placés les uns sur les autres sans être liés par aucun ciment.

Voici comment je me suis expliqué ce problème de construction. Les ouvriers ne préparaient de ciment que celui qu'ils pouvaient employer dans une journée ou dans un temps donné. Lorsque, le lendemain ils en préparaient de nouveau, la surface du mur nivelée de la veille s'était

rapidement durcie. La nouvelle couche de ciment placée sur cette surface, n'y adhérerait pas d'une manière aussi complète que les couches fraîches du même ciment adhéraient entr'elles. Il est arrivé que l'air qui n'a pas pu diviser les masses formées du même ciment a pourtant pénétré entre les couches moins homogènes des ciments superposés après un certain intervalle de temps.

Toutes les murailles de l'enceinte du palais sont en moellons plats noyés dans le ciment, et très-fréquemment inclinés tantôt à droite, tantôt à gauche, ce qui présente à l'œil l'appareil à ailes de fougère. C'est du reste le même genre de construction que celui des murs du palais qui subsistent au nord, et dont la carte donne une vue (Voy. le N° 3 de la carte).

Comme le terrain occupé par l'enceinte du palais est un peu incliné du sud au nord, on remarque encore très-bien les nivellements des terrains du jardin à l'ouest (e,e).

Le palais, placé au milieu de l'enceinte, présentait au sud une façade de 91 mètres sur laquelle un avant - corps (f) de 15 mètres servait probablement de vestibule.

Il serait impossible sans des fouilles considérables, d'assigner une destination quelconque aux diverses pièces du rez-de-chaussée. Je ne pourrais me livrer, sur ce sujet, qu'à de vagues conjectures que des fouilles sur le terrain viendraient détruire plus tard ; mais ce qui peut présenter un intérêt réel, c'est la description des caves du palais. Toute cette partie de l'édifice, teinte en noir sur le plan, a été mesurée avec exactitude. On y descendait, du vestibule sans doute, par un large escalier dans un emplacement (u) occupé aujourd'hui par un noyer.

L'entrée (g) est considérablement obstruée, et ce n'est qu'en rampant qu'on peut y pénétrer. Cette entrée, comme l'entrée opposée (q) est en plein-cintre et en briques. Vous vous trouvez bientôt dans le corridor central (h) qui a 12 m. 57 cent. de longueur sur 205 de largeur. De chaque côté, quatre portes à cintre très-surbaissé formé de briques (Voy.

sur la carte le n° 2) donnent entrée à autant de caves qui ne reçoivent de dehors aucune lumière. Chacune des caves est voûtée en plein-cintre. Les murs du fond (Voy. le n° 5), ainsi que les murs perpendiculaires, sont en petit appareil carré long régulier, entouré d'une couche épaisse de ciment. Les voûtes au contraire sont en moellons noyés dans le ciment, de telle sorte qu'on n'aperçoit que la l'empreinte des planches qui formaient l'échafaudage des voûtes. Cette manière de faire les voûtes s'est continuée jusqu'au moyen-âge. Les coupoles de Saint-Front de Périgueux ont été construites par ce procédé : on commençait par étendre sur les planches des échafaudages une couche épaisse de ciment qui s'unissant aux couches transversales dont chaque moellon était entouré, formaient en se durcissant une masse compacte d'une extrême solidité. Les quatre caves du Levant (i,i,i,i) ont, en partant du sud, les dimensions suivantes :

Longueur 10 ^m 25 ^c .	} sur 2 ^m de largeur.
Longueur 10 45	
Longueur 10 40	
Longueur 10 65	

Ces caves ne communiquent point entr'elles : elles n'ont d'autre issue que la porte d'entrée.

Celles de l'ouest (j, j, j, j,) ont la même largeur, mais la longueur est différente. Elles ont, en partant du sud :

Longueur 8^m 50^c.

Longueur 8 50

Longueur 8 40

Longueur 8 10

Ainsi que les autres, ces caves n'ont entr'elles aucune communication ; seulement l'instinct de la curiosité a porté à percer le fond de la dernière cave au point k. On a fait avec infiniment de peine, dans ce ciment aussi dur que le granit, un trou fort étroit dans lequel un homme passe avec difficulté. On a découvert alors les trois caves (l, l, l,) qui

ont des dimensions plus considérables que celles qui aboutissent au corridor central.

Elles ont, en partant du sud :

Longueur 15 ^m 58.	} sur 2 ^m 14 ^c de largeur.
Longueur 13 58	
Longueur 14 50	

Un enfoncement muré (n) donnait sans doute communication à d'autres caves ou était probablement l'entrée par laquelle on y pénétrait. Ces trois caves communiquent entr'elles par les portes (m, m,) qui ont une singulière conformation et s'ouvrent obliquement. Il est bien probable que dans les emplacements correspondants (o, p) il se trouve des caves semblables à celles que nous venons de parcourir.

Les voûtes de ces caves, quoique exposées depuis tant de siècles, à l'infiltration des eaux, ont une telle solidité que l'instrument le plus dur ne peut les attaquer qu'avec de grands efforts.

Ce qui reste des murs du palais, à l'angle (t) et au point (g) montre un cordon de briques formant une assise de nivellement placée partout à la même hauteur. Ce rang d'assises en briques disparaît aux murs extérieurs. (Voy. le plan partiel n° 3, et aux murs d'enceinte b, b, b, b, plan général.)

Deux fragments considérables des murs extérieurs du palais se voient aux points (r,s) et dans le plan partiel n° 3. Comme ils ne sont percés d'aucune ouverture, ne servaient-ils pas d'enceinte à la maison proprement dite, élevée sur les caves, pour former des basses-cours ? Le chemin d'exploitation qui conduit du village de Longea à la grande route de Chabanais à Rochechouart, traverse les ruines entre ces deux fragments. Le plus éloigné à l'est a 11 mètres de longueur à la base sur 3 mètres 20 cent. dans sa plus grande hauteur. L'autre n'a que 7 mètres 50 cent.

de longueur, sur une hauteur également de 3 mètres 20 cent. Ces murs sont percés de plusieurs rangs de trous suivant horizontalement la même ligne et séparés verticalement à la distance de 1 mètre 20 cent. Ces trous ont fait longtemps le désespoir des archéologues. Beaumesnil voyait, dans les plus grands, la place des poutres destinées à recevoir les planchers, et, dans les plus petits, les places des crampons où l'on suspendait les armes, « ce

« qui, ajoute-t-il, ne doit pas sembler étrange

« dans un proconsulat. ²⁴⁷ » Ces traces ne sont autre chose que la place des soliveaux qu'il est encore aujourd'hui d'usage d'établir à travers les murs pour asseoir des deux côtés les planchers des échafaudages. Cette explication eût paru trop simple au correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ces murs ont 1 mètre 20 cent. d'épaisseur, ce qui est, en général, l'épaisseur des autres murs du palais. Dans le plan partiel, n° 4, j'ai cherché à donner des mesures exactes. Les erreurs qui s'y trouveraient, et que je serais content de voir rectifier plus tard, tiennent à la difficulté de pouvoir sur des murs éboulés et couverts de gazon, découvrir les angles et les parements extérieurs. Il faut pour cela des fouilles qui mettent à nu les substructions ; dès-lors on est assuré d'une précision mathématique. Beaumesnil dans ses notes prétend qu'on donnait à ces ruines, dans le pays, le nom de Palais du préfet Cassinius. Je crains bien que ce ne soit une invention de l'académicien qui aura voulu tirer Chassenon de Cassinius. Les ruines ne sont pas appelées autrement que les caves de Longea, (Caveæ longæ, les longues caves²⁴⁸). On a bien dû oublier quel personnage avait construit ou habité ce palais. Mais il a été dans le génie des langues de donner à ces ruines le nom de ce qui en subsistait de plus remarquable, les caves allongées qui ont encore une si parfaite conservation.

Je parlerai plus bas, à l'article Aquéducs, des bassins d'eau renfermés dans l'enceinte du palais.

2° LE TEMPLE, appelé Montelu.

Des fouilles exécutées en décembre 1844²⁴⁹ et pendant l'année 1845, sur un monticule octogone couvert de débris et de broussailles qui, disait-on, cachait des voûtes souterraines, ont mis à nu les fondements d'un temple antique. Le plan singulier de ce temple, ses vastes dimensions, une caverne artificielle placée dans le sanctuaire près de l'entrée, probablement destinée à un oracle, attachent le plus grand intérêt à la découverte de ce temple.

Le plan de ce curieux édifice est un octogone formant une vaste galerie (B, B, B, B,) à laquelle on parvient par quatre rampes (C, C, C, C,) placées aux quatre points cardinaux et dont on voit la coupe (c, d). Cet octogone est un massif de ciment et de moellons placés irrégulièrement, qui s'élève de 2 mètres 94 c. au-dessus du tuf volcanique sur lequel il repose, et de 2 mètres seulement au-dessus des terres végétales qui l'entourent. Il était revêtu de larges assises de pierres qui ont été enlevées avec soin, excepté un certain nombre des premières qui touchent le sol. Ces assises de revêtement sont en lave du volcan de Chassenon, plus ou moins compacte selon les couches où elle a été prise. Le massif est maintenant à nu ; mais il est d'une dureté telle qu'il est difficile de l'attaquer avec les plus forts instruments. Là main de l'homme ne peut plus rien en détacher et le temps ne fera que le durcir.

Au centre de l'octogone est la cella ou sanctuaire A, dont le mur est circulaire au dedans et octogone au dehors. Ce mur partage donc le temple en deux parties bien distinctes, le sanctuaire et la galerie. Le soin minutieux avec lequel j'ai pris les mesures de ce temple m'a mis à même de constater que la masse avait été élevée sans aucune précision dans la distance des diverses parties qui se

correspondent. Ainsi, par exemple, les distances des angles saillants du mur intérieur qui forment à l'extérieur la galerie octogone (i, j, k, l, m, n, o, p) ont les mesures suivantes :

8 ^m	82 ^c .
8	82
9	10
8	72
8	88
8	88
8	82
9	10

Même variation dans la largeur de la galerie :

8 ^m	75 ^c .
7	60
8	45

Même variation dans la largeur des rampes par lesquelles on monte à la galerie :

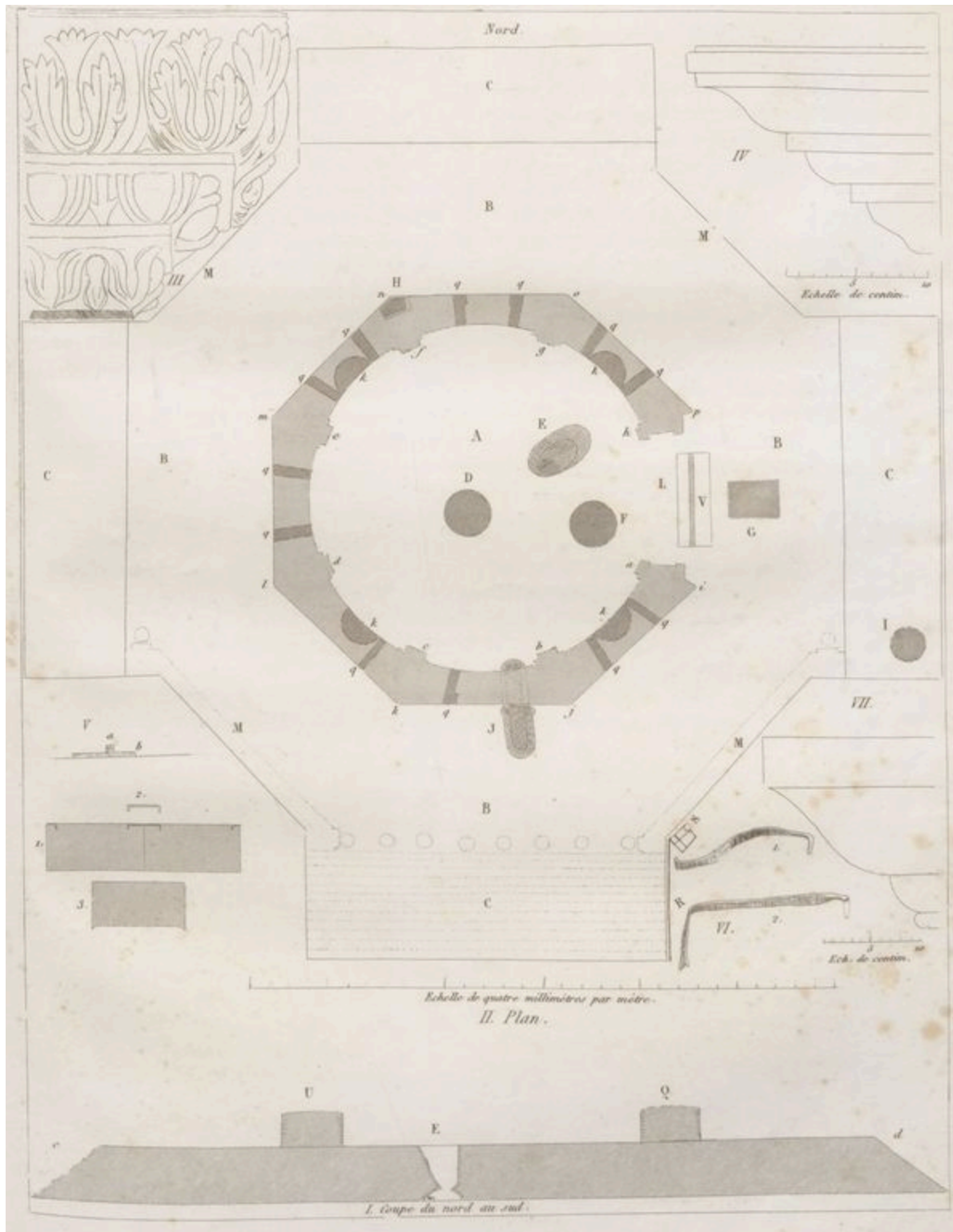
18 ^m	56 ^c .
18	25
18	67
20	10

J'ai attribué ces différences : 1° à ce que les mesures étant prises dans les fondations, elles pouvaient par dès retraits successifs devenir plus régulières en s'élevant au-dessus du sol ; 2° à ce que le mur octogone au-dehors et circulaire au-dedans était couvert d'une couche épaisse de ciment destinée à recevoir les marbres de revêtement. On avait pu rectifier les mesures, en donnant à cette couche plus ou moins d'épaisseur.

Je donne cette seconde explication, quoiqu'elle me paraisse à moi-même assez peu satisfaisante²⁵⁰.

Le mur du sanctuaire est construit en petit appareil régulier, semblable à celui des caves (plan général, détail, n° 5). Mais le ciment, soit qu'il ait souffert de l'infiltration des eaux, soit qu'il n'eût pas de Qualité, ne présente qu'une construction peu solide ; en sorte que cette partie de l'édifice se trouvant, depuis les fouilles, dégarnie, exposée à la pluie et à la gelée, croulera bientôt quoiqu'elle ne s'élève guère qu'il 1^m 50^c (U, Q). Du reste, l'architecte avait pris ses précautions pour la solidité de ce mur qui probablement supportait une voûte et devait avoir une grande hauteur. Les huit angles extérieurs étaient en briques, et à chacun de ces angles correspondait dans l'enceinte circulaire un pilastre (a, b — h) aussi en briques. Seize chaînes de briques aux points (q, q, q, etc.) s'élevaient dans la maçonnerie. Ces chaînes de briques ont tenté la cupidité des démolisseurs ; elles ont été enlevées avec le plus grand soin, quoique retenues dans un Tort ciment, et aujourd'hui l'espace qu'elles occupaient présente autant de passages étroits que j'avais pris pour autant de portes et dont j'avais vainement cherché la destination.

PLAN ET COUPE DU TEMPLE DE CHASSENON



Le sanctuaire était décoré : 1° d'un pavé en marbre dont il existe encore des parties considérables qui n'ont pas été détachées. Ce pavé repose sur une couche de ciment rouge fait en brique pilée de 0^m 4^e d'épaisseur, qui elle-même est adhérente à une autre couche d'un béton gris excessivement dur, fait de débris de pierres volcaniques. Cette couche de béton, épaisse de 0^m 10^c, est placée sur le massif du temple, composé, comme nous l'avons dit, de moellons irréguliers noyés dans un ciment d'une extrême dureté. Chacune de ces couches avait été nivelée avec soin. Les pavés de marbre sont des parallélogrammes rectangles de 1^m 19^c de longueur sur 0^m 55^c de largeur. Ils sont alternativement de marbre rouge veiné et de marbre gris blanc à veines micacées. Le dernier surtout est d'une grande beauté.

2° D'une plinthe en marbre cipolin qui régnait à la base des murs et dont plusieurs fragments étaient encore à leur place au moment des fouilles.

3° De revêtements en marbre qui devaient orner les pilastres, peut-être même le fond des murailles. On peut le conjecturer des débris considérables de pilastres à cannelures, de chambranles, de cymaises, de corniches à moulures de toutes Formes, dont on admire les profils extrêmement purs et les courbes du goût le plus délicat.

Un beau bronze trouvé dans une fouille, au milieu du bourg de Chassenon, provenait sans doute du temple et ornait les angles saillants des pilastres. C'est une-baguette à grains de chapelet, coupée par une rainure longitudinale dans laquelle entrait l'angle du pilastre. Elle est creuse à l'une des extrémités et se termine de l'autre par un tenon arrondi, destiné à s'engager dans la baguette placée au-dessus. Des trous, faits dans la rainure, recevaient les pitons engagés dans la maçonnerie pour sceller la baguette.

Parmi ces moulures on remarque particulièrement des doucines profilées avec beaucoup d'art. Quelques-unes des corniches où se trouvent ces doucines ont été couvertes d'un enduit épais sur lequel j'ai cru reconnaître des traces de dorures. Tous ces curieux fragments d'architecture d'une époque si intéressante seront déposés au Musée d'Angoulême.

Outre les différents marbres de revêtement trouvés sur le sol du sanctuaire et bien distincts de ceux du pavé en raison de leur épaisseur, les fouilles ont découvert de petites tablettes de porphyre et d'ophite d'Orient.

Quant à l'ordre d'architecture qui décorait l'intérieur de ce sanctuaire, il est impossible de le connaître. Une corniche en marbre blanc d'une grande richesse de sculpture, que nous donnons (planche du temple de Chassenon, n° III), et un fragment de pilastre cannelé²⁵¹ dont chaque cannelure a 27 millim. de largeur et chaque côté ou listel 15 millim., indiqueraient ou l'ordre ionique ou l'ordre corinthien, si l'on ne savait pas que, dans l'intérieur des édifices, les Romains ne s'astreignaient pas, comme les modernes, à des règles sévères d'architecture et avaient une décoration de fantaisie dont ils variaient les combinaisons, comme on le voit à Pompeï et à Herculaneum.

Voici du reste les fragments les plus importants :

1° Frise en marbre blanc de 10 c. de largeur sur 14 c. de hauteur.



2° Fragment en marbre blanc sur lequel on voit une volute ionique. Ce morceau a 15^c de longueur sur 8 de

saillie. Aurait-il appartenu au chapiteau d'un pilastre ?

3° Frise en marbre blanc, ornée de feuilles et de fleurs.

4° Autre sculpture en feuillage. Elle présente cette particularité qu'elle a été couverte d'une couleur ou d'un enduit destiné à recevoir une dorure. Le travail en est très-soigné.

5° Corniche en marbre blanc. De tous les débris du temple, c'est le morceau le plus délicatement travaillé. En voici le profil et le dessin (planche du temple de Chassenon, n^{os} III et IV) : Dans le bas un talon ciselé en feuilles d'eau et un filet ; au milieu un quart de rond ciselé en oves et un filet, et dans le haut une doucine ciselée en feuilles d'acanthé et deux filets. Cette corniche a 15^c de hauteur perpendiculaire et 17 de saillie ; sa surface supérieure est percée d'un trou pour recevoir le crochet en bronze destiné à la retenir.

Nous avons trouvé plusieurs des crochets en bronze qui servaient à sceller les marbres de revêtement. Ils sont aplatis du côté où ils doivent être placés entre les assises des briques ou dans le ciment. Ensuite ils s'arrondissent et se recourbent pour entrer dans les trous des marbres. Les plus petits (plan du temple, n° VI, 1) ont 14^c de longueur ; les plus longs (id. n° VI, 2) ont 24^c et sont recourbés du côté où ils sont aplatis. Ils étaient sans doute destinés aux pièces les plus saillantes et avaient besoin d'être retenus avec force dans le ciment. La largeur des pilastres donnerait un moyen facile de connaître la hauteur de l'ordre entier de la décoration intérieure, si l'on pouvait s'assurer qu'il n'y avait pas de piédestal aux colonnes ; mais il est plus probable que les pilastres de 90 qui se voient maintenant, ne sont autre chose que les piédestaux des colonnes. Cependant en supposant que le temple fût d'ordre ionique, et en calculant d'après la hauteur de la corniche en marbre blanc mentionnée plus haut, la colonne aurait eu environ 66^c de largeur, ce qui coïnciderait assez

bien avec le diamètre des briques rondes dont parle Beaumesnil. Selon moi, ces briques, qui avaient 66^c de diamètre, ont dû former les assises de la colonnade extérieure.

Quoique je ne hasarde ces développements qu'à titre d'hypothèse, j'ai mis trop d'application à réunir toutes les données qui pouvaient me mettre à même de trouver à quel ordre d'architecture ce temple a appartenu, pour qu'ils n'aient pas encore quelque valeur. Outre les seize pilastres qui ornaient l'intérieur du temple, quatre niches ²⁵² dont les bases se voient aux points k, k, k, k, devaient recevoir autant de statues. Une d'elles était une Victoire, à en juger par l'extrémité d'une aile en marbre blanc, trouvée dans les fouilles (fragment déposé au Musée). Quoique le travail de ce fragment n'ait rien de bien remarquable comme pureté de dessin et habileté de ciseau, ce serait porter un jugement trop sévère que d'apprécier la statue entière sur un détail que les artistes ne regardent que comme très-accessoire.

Nous abordons maintenant ce qui donne au temple de Chassenon son intérêt le plus piquant. C'est un antre artificiel placé au point E, à l'entrée du sanctuaire. Il est construit en ciment et en moellons irréguliers, de manière à imiter parfaitement une grotte naturelle. Le pavé du temple allait jusqu'à l'orifice de cet antre. Il faut donc penser qu'il était recouvert d'un treillis ou garni d'une balustrade. L'ouverture est elliptique ; elle a 3^m 68^c sur 1^m 97^c. Les parois sont perpendiculaires de trois côtés. Celle de l'est est obliquée de manière à ne plus donner dans le fond qu'une longueur de 2^m 62^c à 2^m de profondeur ; l'antre se rétrécit tout à coup par un étranglement et laisse la vue se perdre dans une seconde caverne artificielle dont l'orifice irrégulier n'a que 1^m 40^c sur 85^c. Cette caverne est très-petite, n'ayant que 94^c de hauteur ; elle va s'élargissant depuis l'orifice jusqu'au tuf sur lequel est bâti

le massif du temple. Dans un de ses côtés, la maçonnerie est appuyée sur une pierre au milieu de laquelle est un petit bassin circulaire de 40 c. de largeur sur 30 de profondeur. Ce bassin est placé de manière à n'être pas aperçu lorsqu'on regarde du pavé du temple au fond du soupirail ; on a trouvé dans le bassin de petits morceaux de charbon.

Le soupirail sur lequel on plaçait le trépied de la Pythie à Delphes, est décrit par l'auteur du Voyage d'Anacharsis de manière à me faire conjecturer que le temple de Chassenon avait aussi un oracle, ce qui lui donnerait comme monument une très-grande importance. Lorsque la disposition des lieux le permettait, on se servait des antres naturels au fond desquels on faisait brûler des herbes et des parfums dont l'exhalaison enivrait la prêtresse. Plutarque, dans son curieux traité : des Oracles qui ont cessé et pourquoi, nous apprend que dans certains temples, celui qui venait consulter l'oracle était renfermé pendant la nuit dans le sanctuaire, et que le songe qu'il avait eu était l'explication qu'il désirait. On y voit que souvent les chambres où l'on faisait asseoir ceux qui venaient demander réponse à l'oracle, se remplissaient à certains moments d'odeurs parfumées qui venaient du sanctuaire ²⁵³. Il dit formellement en plusieurs endroits que les prêtres faisaient descendre la Pythie dans le trou de l'oracle²⁵⁴ d'où elle sortait quelquefois si troublée et si hors d'elle-même qu'elle en perdait le sens et qu'elle se jetait à terre en poussant des cris horribles²⁵⁵. Ces indications suffisent pour nous rendre raison de tous les subterfuges mis en œuvre par les prêtres païens, afin de tromper les peuples. Le temple de Chassenon nous en montre l'application ingénieuse.

A l'entrée du sanctuaire, au levant, dans la galerie, se trouve le bassin des ablutions. C'est un parallélogramme de 2^m 60^c sur 1^m 80^c Il est toujours plein d'eau, même par les

plus fortes chaleurs. C'était là qu'on se purifiait le corps avant d'aller au sacrifice. La porte du sanctuaire qui a 6^m 55^c de largeur et par laquelle seule on pense que la lumière arrivait dans les sanctuaires, était masquée à une certaine hauteur par un petit mur en briques²⁵⁶, V, qui ne permettait pas de voir du dehors ce qui se passait à l'intérieur et ne laissait de chaque côté que deux ouvertures étroites. A droite de la porte se trouvait l'ancre de l'oracle, E, que nous venons de décrire ; à gauche le puits, F, qui a 2^m de diamètre à son orifice, et descend jusqu'au tuf à travers le massif ; il servait à recevoir les débris des sacrifices. Nous en avons retiré des cornes de cerfs, de taureaux, l'os frontal d'un jeune taureau avec la corne encore adhérente, et des morceaux de charbon, restes peut-être du dernier sacrifice qu'on y ait offert. Vers le centre du sanctuaire se trouve un autre puits, à peu près de même diamètre que le précédent. Il ne contenait aucun débris ; mais à côté, les fouilles ont laissé à nu un bloc de granit ayant 55^c d'épaisseur sur 1^m 20^c de longueur et 1^m 15^c de largeur. Ce bloc grossier qui n'a aucune trace de sculpture, est percé dans son centre d'un trou de 20^c de diamètre et de 25^c de profondeur ²⁵⁷. J'ignore à quoi cette pierre a pu servir. Fermait-elle l'orifice du puits, de manière à laisser cependant de l'espace pour y descendre ? Était-ce une assise du piédestal d'une statue ? Pourquoi ce trou de 25^c de profondeur ?

Au sud du sanctuaire se trouve une excavation longitudinale, J, qui passe sous le mur et va sortir en se prolongeant de 2^m 40^c dans la galerie extérieure B. On pouvait, sans être aperçu, se cacher dans le corridor souterrain et sortir tour à tour par la galerie ou par le sanctuaire.

Mentionnons encore le puits I, aujourd'hui desséché, mais dans lequel les eaux étaient probablement conduites

par un petit canal²⁵⁸ que j'ai trouvé au point R, et qui suivait les premières assises du temple. Ce sont là toutes les excavations faites dans le massif du temple ; elles ne tiennent les unes aux autres par aucune communication. Elles entraient dans l'ordonnance de l'édifice et étaient faites pour un usage bien déterminé, puisqu'elles ont été élevées avec le massif lui-même.

Le mur d'enceinte du sanctuaire renferme dans son angle extérieur, n, la fontaine pentagone, H. Comme le bassin destiné aux ablutions, elle est constamment pleine d'eau, même dans les grandes chaleurs. Lorsqu'on la tarit entièrement, on la voit tantôt se remplir d'eau peu à peu. Le suintement se fait par un filtre artificiel de ciment et de briques concassées, dont on aperçoit les petites alvéoles irrégulières ; une fois qu'elle a pris son niveau, elle s'arrête. On a renouvelé plusieurs fois cette expérience, toujours avec le même résultat. On s'explique difficilement la présence de cette eau limpide à 2^m au-dessus des terres environnantes. Il y a sans doute des conduits dans le massif qui reçoivent l'eau amenée de la colline voisine par un canal et la rendent à son niveau.

Cette fontaine de 20^c de profondeur est pavée en briques de 4^c d'épaisseur, qui reposent sur le massif ; une rainure de 10^c règne dans le pourtour, afin de recevoir un couvercle. En partant de l'angle n, le bassin a 1^m 10^c de longueur sur 0^m 90^c de largeur.

Il me reste maintenant un problème difficile à résoudre. Quelle était la décoration extérieure de la galerie octogone ? Le temple était-il périptère, c'est-à-dire entouré d'une colonnade dans tout le pourtour ? ou bien un mur s'élevait-il aux quatre côtés M, M, M, M, pour ne laisser de place à une colonnade qu'en face des quatre escaliers C, C, C, C ? J'adopterais de préférence cette dernière hypothèse, parce qu'elle s'éloigne de la forme ordinaire des temples réguliers, de même que ce sanctuaire circulaire au dedans

et octogone au dehors, est un type particulier que je n'ai pas rencontré ailleurs.

Une large corniche d'entablement en pierre, aux moulures bien profilées, que j'ai découverte dans le mur de clôture du cimetière, a dû être apportée du temple et appartenir à la décoration extérieure (voy. planche du temple, n° VII). Elle a 20^c dans sa hauteur perpendiculaire.

Quant aux colonnes, nous n'avons pas découvert la moindre trace des bases et des chapiteaux. Étaient-ils en bronze comme M. de Caumont le conjecture d'un des temples de Vienne, où l'on a découvert de nombreux fûts de colonnes, sans aucunes bases ni chapiteaux²⁵⁹ ?

Parmi les briques dont Beaumesnil a parlé, il en est de rondes qui ont 66^c de diamètre, sur une épaisseur de près de 11^c. Évidemment ces larges briques ne sont autre chose que des assises de colonnes ²⁶⁰. Il cite encore d'autres briques qui réunies au nombre de quatre forment une brique ronde exactement du même diamètre que les précédentes (66^c), mais qui n'avaient pas autant d'épaisseur (5^c seulement). Voici le dessin de la brique ronde.

N° 1.



Voici celui des quatre briques, destinées à former une assise.

N° 2.



Beaumesnil rencontra quantité de ces dernières briques employées dans les murs des maisons et des jardins de Chassenon. Comme il était difficile de cuire ces briques, n° 1, en raison de leur diamètre et de leur épaisseur, on fut obligé de leur donner moins d'épaisseur et de superficie, comme dans le n° 2.

On ne peut guère douter que ces briques n'aient servi à former les fûts des colonnes des quatre péristyles qui correspondaient aux quatre rampes par lesquelles on montait au temple. Peut-être même ces fûts étaient-ils couverts à l'extérieur d'un revêtement cannelé en bronze. Si l'on se rappelle que les angles des pilastres à l'intérieur avaient des baguettes ciselées, en bronze massif, d'une grande épaisseur, on ne repoussera pas cette hypothèse.

Toutefois, pour ne pas mêler mes suppositions sur la restitution de cette partie du temple avec ce que les fouilles ont réellement constaté, je n'ai marqué qu'au pointillé, dans le plan, l'ordonnance extérieure. Je ne leur donne par conséquent d'autre valeur que celle d'une conjecture.

Mais si elles étaient adoptées, le temple de Chassenon nous apparaîtrait avec sa masse imposante de 47^m de diamètre. On y montait par quatre rampes revêtues de degrés. On entrait dans la galerie extérieure à travers un rang de colonnes. De cette galerie²⁶¹ on pénétrait dans la Cella, ou sanctuaire, toute revêtue de marbre, au fond de laquelle se trouvait la statue du dieu qu'on y vénérât. Dans les usages religieux des anciens, le temple n'était jamais occupé par la foule. Autour de chaque sanctuaire se trouvait une vaste place, entourée de portiques, où le

peuple se réunissait. Les prêtres seuls et ceux qui offraient les sacrifices avançaient dans le sanctuaire. Je ne serais pas éloigné de croire que le temple octogone était entouré d'un rang de portiques sur un plan octogone. Nadaud, dans ses précieux manuscrits, parle d'un mur circulaire qui n'existe plus et qui conduisait du mur d'enceinte du palais au sanctuaire, appelé Montelu²⁶².

Beaumesnil place à peu de distance du Montelu, une construction qu'il ne désigne pas autrement que par ces mots : « Six demi-arceaux enfoncés, détruits en 1758. » Ce mur circulaire et ces arceaux pouvaient très-bien appartenir au portique dont je parle. Du reste, on aperçoit encore au levant du temple, dans un talus, des soubassements de murailles qui ont dû soutenir ce portique circulaire ou octogone. Quelques blocs de pierre calcaire que la cupidité n'avait pas encore enlevés du temple et qui se sont trouvés parmi les terres qui comblaient les soupiraux, nous ont présenté la manière dont ils étaient scellés les uns aux autres. Une mortaise dans chaque bloc recevait un crochet en fer. Nous avons trouvé un de ces crochets du poids de près de 2 kilogrammes. D'autres blocs étaient légèrement évidés sur une de leurs faces, afin de donner des joints plus parfaits (voy. plan du temple, n° V, 1, 2, 3).

On avait pillé le temple avec un soin minutieux, pour en enlever le cuivre et le fer. Le peu d'objets qui ont été trouvés dans les fouilles avaient seuls échappé. De très-gros clous de fer n'ayant pas de tête, étaient réunis auprès d'un des pilastres du sanctuaire et avaient sans doute été oubliés. Ils sont semblables à ceux qui retiennent les ciments de la tour de Vésone Périgieux.

Du reste, en terminant, je ne dois pas oublier que la tour de Vésone, qui était aussi la cella d'un temple, a exactement le même diamètre à l'intérieur que le sanctuaire de Chassenun. La mesure donnée par l'auteur

des Antiquités de Vésone, est de 53 pieds 3 pouces, et nous avons 17^m 78^c. La légère différence qui pourrait exister doit être comptée pour rien, en se rappelant que l'irrégularité de l'appareil, destiné à être revêtu de ciment, ne peut donner une mesure précise qu'à quelques centimètres près.

Il y a ensuite beaucoup de points de ressemblance entre les deux monuments. Les marbres de revêtement, à Périgueux, sont les mêmes qu'à Chassenon, soit pour la nature, soit pour le profil des moulures, la disposition présumée des compartiments, et la place des petits crampons de bronze destinés à les sceller sur les murailles. Mais les fouilles de Périgueux ont mis. à nu les fûts, les bases, les chapiteaux des colonnes qui formaient le temple. Ici le plan a été plus original ; et je ne doute pas qu'il ne fixe au plus haut point l'intérêt des hommes de la science et qu'il ne soit cité maintenant comme une variété singulière de ces édifices somptueux, où le génie antique déploya toute sa puissance.

Les briques ont été employées à Chassenon avec profusion. Aussi sont-elles travaillées avec un grand soin pour la force et pour la cuisson. Elles ont toutes les dimensions imaginables de longueur et d'épaisseur. Quelques-unes ont jusqu'à 11^c d'épaisseur, d'autres sont si minces qu'elles n'ont que 1^o. Ces dernières sont marquées de petites stries qui se coupent de manière à former sur leur surface des losanges régulières ; presque toutes ont à l'un de leurs angles un gros bouton saillant destiné à retenir la mortier. Beaumesnil en avait dessiné un grand nombre. Elles ont des marques différentes. Tantôt une patte d'animal, fourchue, à plusieurs doigts, tantôt des quatre- feuilles et des quinte-feuilles, tantôt des stries longitudinales ou sinueuses, au en spirales.

3" L'AMPHITHÉÂTRE.

L'amphithéâtre porte dans la langue romane du pays le nom de La Lena (arena, l'arène). A l'exemple de l'amphithéâtre de Saintes, un des côtés (B) de celui de Chassenon s'appuie sur le rocher, taillé à plusieurs précinctions, pour recevoir les gradins. L'autre côté (C, C) a été élevé dans une largeur de 22^m, en blocage noyé dans le ciment. Il ne reste plus que le rez-de-chaussée dans lequel se trouvent les galeries pour conduire les bêtes dans l'Arène. Les gradins ont été enlevés ainsi que le revêtement extérieur, formé de gros blocs de pierre volcanique dont quelques uns se voient encore.

Le plan est elliptique comme celui de la plupart des amphithéâtres. Le grand diamètre de l'arène est de 60^m et le petit de 40 ²⁶³.

L'état complet de ruines dans lequel est cet amphithéâtre ne donne pas lieu à d'autres développements. Des fouilles dans l'arène pourraient amener peut-être quelque découverte intéressante. Le propriétaire du jardin formé dans l'arène, en travaillant, l'hiver dernier, a découvert une des galeries transversales m, dans le massif en blocage du côté C, C. La voûte de cette galerie a été construite sur des cintres d'échafaudage légèrement ogivés, et repose sur des pieds droits taillés dans le tuf. Elle a 2^m de hauteur sur 1^m 80^c de largeur dans le bas et 1^m à la naissance du cintre, Sa longueur est de 9^m. Le rocher du côté B a 3^m d'élévation au-dessus du sol de l'arène. Au point A de ce côté de l'amphithéâtre, on voit une des loges destinées aux bêtes. Le mur de face qui a 1^m 80^c de longueur est parallèle à l'ellipse, et ceux de côté sont dans l'alignement des deux rayons partis du centre de l'arène.

Les autres loges, dont quelques-unes ont été détruites récemment devaient rayonner dans la même direction et former autant d'arcades sous le podium. Les murs de ces loges sont en petit appareil et d'une excellente construction²⁶⁴.

4° LES BAINS. Dans le fond de la vallée légèrement inclinée, qui reçoit les eaux de la partie du plateau de Chassenon, s'élèvent, à une hauteur de 4^m, les restes d'un édifice que l'épaisseur des murs, la force des ciments, la ressemblance avec les constructions du palais, font regarder comme un monument public. A sa position sur le bord du petit ruisseau qui descend de la fontaine de Chassenon, j'ai pensé qu'il pouvait renfermer des bains. Il serait très-facile d'y faire quelques fouilles, et il n'est pas douteux qu'elles ne donnassent des résultats intéressants. Les murs qui s'élèvent hors du sol forment une équerre dont le plus grand côté, ouest, a 17^m 10^c de longueur, et le plus petit, nord, 6^m 30^c de largeur sur 1^m 60^c d'épaisseur. Ils sont percés, à espaces réguliers, de trous qui ont servi à porter les bois des échafaudages.

Il faut remarquer, comme aux murs d'enceinte du palais, que les couches de ciment cessent d'être adhérentes de distance en distance. J'ai cru donner plus haut la véritable raison de cette singularité.

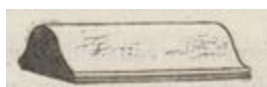
Dans la saison où les eaux sont abondantes, elles sourdissent du pied des murailles, probablement par des canaux en partie obstrués. L'appareil n'est pas régulier. C'est un blocage dans un ciment extrêmement dur.

5° LE CIMETIÈRE. La grande quantité d'urnes et de médailles²⁶⁵ des empereurs, qui se trouvent chaque jour dans les tombes du cimetière, indique nécessairement des sépultures gallo-romaines. Ce cimetière est trop vaste pour la population ; en sorte qu'une partie est rarement mise en usage. C'est vers l'angle nord-ouest de ce cimetière que se trouvent le plus grand nombre de sépultures romaines qui n'ont pas été fouillées.

Il y a peu de villes anciennes qui aient conservé un aussi grand nombre de pierres tombales que Chassenon. La surface du cimetière en est toute couverte, et le mur dont il est entouré en est presque entièrement construit.

Beaucoup de ces monuments funèbres se rapportent à l'époque chrétienne, peut-être même tous. Mais cela n'infirmait en rien leur antiquité. Certes, ce n'est pas la pauvre bourgade de Chassenon qui, à aucune époque, aura pu faire sculpter un aussi grand nombre de tombeaux. Ils sont d'un style qui accuse hautement les temps primitifs de notre ère, par conséquent l'époque où Chassenon avait toute sa splendeur. Je pense qu'ils appartiennent pour la plupart au III^e siècle et au IV^e.

Voici quelques-unes de ces formes :

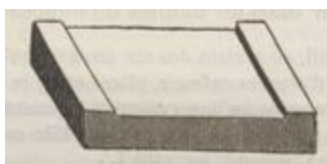


1. Couvercle en pierre volcanique.

Longueur : 1^m 60^c.

Largeur à la base : 0^m 54^c.

Hauteur perpendiculaire : 0^m 47.



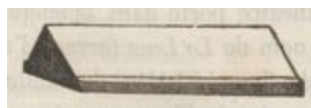
2. Couvercle de même pierre.

Longueur : 1^m 82^c.

Largeur à la base : 0^m 44.

Hauteur dans le milieu : 0^m 21^c.

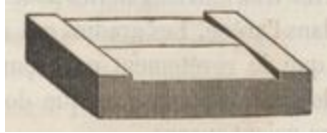
Hauteur aux deux extrémités : 0^m 27^c.



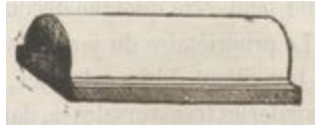
3. Couvercle de même pierre.

Longueur : 1^m 71^c.

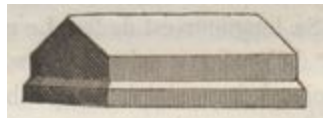
Largeur à la base : 0^m 23.



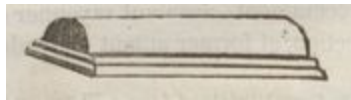
4. Couvercle de même pierre.
 Cette forme, évidemment antique, est remarquable par sa belle simplicité.



5. Couvercle de même pierre.



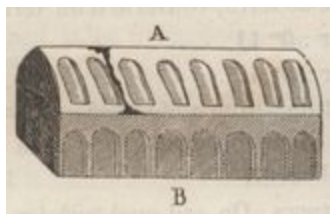
6. Couvercle de même pierre.



7. Couvercle de même pierre.
 Forme également gracieuse.



8. Couvercle de même pierre.
 Celui-ci présente une suite de cannelures en saillie.



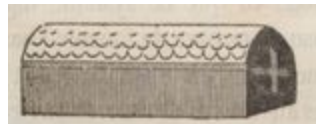
9. Sarcophage avec son couvercle de même pierre.

Ce tombeau se voyait autrefois à droite de la porte de l'église. Il y avait été transporté du cimetière. Il se compose de deux parties : le couvercle A, orné d'arcatures, seulement d'un côté, et le sarcophage B qui a des arcatures sur sa face antérieure et sur une de ses extrémités. Le couvercle était si fortement cimenté au sarcophage, que lorsqu'on voulut l'ouvrir, on brisa une partie du couvercle et la paroi du sarcophage sur laquelle portait l'instrument dont on se servait.

Il est aussi en pierre de volcan. Il a 2^m 05^c de longueur, 1^m de hauteur et, 0^m 55^c de largeur.

Aucune de ces tombes, qui sont très-nombreuses, ne porte d'inscription ni de signes chrétiens.

Voici celles qui ont la croix grecque. Elles sont ornées d'écaillés imbriquées.



10. Couvercle en pierre volcanique.

La croix grecque est renfermée dans un cercle évidé en cannelures.



11. Couvercle en granit.

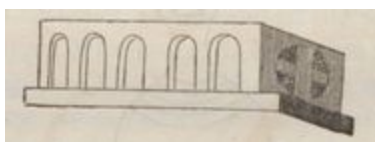
Longueur : 1^m 38^c.

Largeur : 0^m 46^c.

Il sert aujourd'hui de dessus de porte, à l'entrée d'une petite cour, dans le centre du village.

La preuve qu'aucune de ces tombes n'est postérieure au Xe siècle, c'est que, dans le mur du nord de l'église de la Péruse, autre position antique, peu distante de Chassenon,

un tombeau de même style se trouve placé transversalement dans la construction, comme pierre d'encorbellement, destinée à je ne sais quel usage. Or, cette église a été consacrée en 1079, et ce n'était ni au Xe ni au XI^e siècle qu'on donnait de semblables formes aux pierres tombales. D'ailleurs le respect que l'on portait, à cette époque, aux sépultures n'aurait pas permis d'employer celle-ci parmi les matériaux, si elle n'eût pas été d'une époque beaucoup plus reculée et n'eût, par conséquent, appartenu à aucune famille alors existante.



12. Tombeau en pierre volcanique, à la Péruse.

La forme n° 4 se trouve aussi à la Péruse. On remarque également dans le pavé de l'église, deux fragments d'un tombeau en granit, à écailles imbriquées, comme dans le n° 11.

Ces tombes de Chassenon et de la Péruse appartiennent à l'époque chrétienne primitive.

En général, les sarcophages sur lesquels reposaient les pierres tombales, sont de simples auges en pierre. L'un d'eux qui se trouve parmi les matériaux du Montelu, et qui, coupé par le milieu, n'a jamais servi de sépulture et n'est là que comme pierre emportée de la carrière, a la forme suivante :



13. Sarcophage trouvé dans les décombres du temple de Chassenon.

Une entaille carrée a été ménagée pour recevoir la tête. Il est probable que plusieurs sarcophages encore enfouis dans le cimetière ont la même disposition.

Parmi les urnes trouvées fréquemment dans le cimetière, je donnerai seulement les deux formes suivantes :



a. Urne de terre rousse, sans vernis.

Hauteur : 0^m 09^c.

Diamètre : 0^m 08^c.



b. Urne de terre, couverte d'un vernis vert.

Hauteur : 0^m 11^c.

Largeur : 0^m 12^c.

Le haut de l'urne a été brisé, et l'on voit sur le côté le commencement d'une anse qui a été brisée également.

6° AQUÉDUCS. On sait quel soin les Romains donnaient aux aquéducs. Ils étudiaient avec une attention particulière le terrain où ils devaient bâtir, afin d'y conduire des eaux en abondance.

A Chassenon ils ont tiré un parti admirable de toutes les sources, même des plus petites.

Le sol où la ville antique était assise, présente un plateau légèrement incliné du sud au nord, depuis la crête du

volcan jusqu'à la Vienne.

Deux petites vallées, assez profondes en quelques endroits, viennent couper ce plateau et prennent leur naissance dans Chassenon même. De jolies fontaines y sourdissent. Mais l'inclinaison du terrain ne permettait pas de les conduire sur le plateau, pour les besoins du palais, du temple, de l'amphithéâtre. Ils imaginèrent de creuser des puits peu profonds, destinés à recueillir toutes les eaux de la partie sud, la plus élevée du plateau. Ils firent communiquer ces puits les uns aux autres par des canaux souterrains et assurèrent ainsi une eau abondante, au moins aux édifices publics, même durant les fortes chaleurs.

Nous avons vu que ce système ingénieux a continué jusqu'à ce jour de fournir l'eau au temple, quoique l'aire où elle monte août élevée de deux mètres au-dessus des terres environnantes

Au point Y (voy. plan général de Chassenon), en dehors de l'enceinte du palais, un canal souterrain amenait les eaux du côté de l'est. Le fragment qui subsiste encore a 27^m de longueur. On y descend assez facilement. La construction a ceci de remarquable que la voûte est légèrement ogivée. Le canal a 1^m 30^c de hauteur sur 0^m 50^c de largeur.

Le puits L reçoit les eaux par un canal qui vient du sud et les transmet par un autre canal à l'un des bassins du palais, S.

Deux autres puits, placés à 10^m 66^e l'un de l'autre, vers l'angle sud-ouest de l'enceinte du palais, ont le même usage. Peut-être fournissent-ils les eaux du temple.

Au sud-ouest du bourg, au point G, était un aqueduc qui se séparait en deux ou trois branches, au-dessous du sol, à 2^m 33^c de profondeur, lorsqu'il fut découvert. On trouva à côté quatre puits ou citernes ²⁶⁶ de 2^m de profondeur maçonnés en petit appareil et couverts chacun de trois

pierres de taille superposées, d'environ 1^m 33^c carrés, dont les uns avaient d'épaisseur 0^m 66^c ; d'autres 0^m 41^c et les autres 0^m 50^c. Ces pierres avaient, pour recevoir un crampon destiné à les sceller, un trou dans lequel on ne trouva qu'une matière noirâtre et terreuse, comme de quelque chose de décomposé. Au Fa de Sireuil, j'ai vu la même matière noirâtre dans les mortaises où des crampons devaient avoir été placés.

Une des branches de cet aquéduc traversait la place qui est en face de l'église, dans la direction du sud au nord. Voici le dessin d'une des pierres inférieures qui formaient le canal. Ce bloc existait encore il y a deux ans, lorsque je le mesurai. Je ne l'ai plus retrouvé à Chassenon ; aura été brisé pour servir à quelque maçonnerie.



Longueur : 1^m 50.

Largeur : 0^m 65^c.

Hauteur : 0^m 22^c.

Largeur de la rigole dans le haut : 0^m 27^c.

Profondeur de la rigole : 0^m 16^c.

Une autre branche d'aqueduc se dirigeait vers les Arènes. Le bloc dont je donne le dessin a été trouvé entre les arènes et le temple. C'était une des pierres supérieures qui couvraient les pierres inférieures du canal. Elle était taillée en caniveau.



Pierre supérieure du grand aquéduc des Arènes.

Dimensions : 1^m 33^c carrés.

Parmi quelques bas-reliefs d'un travail extrêmement grossier, incrustés dans la façade de l'église de Chassenon, Beaumesnil en cite un qu'il a cru antique. Il l'a dessiné de cette sorte : Trois personnages en font le sujet ; celui du milieu, armé d'une massue ou d'un coutelas, est prêt à frapper une femme tombée à genoux devant lui ; l'autre personnage est debout. J'ai étudié ce bas-relief de la sculpture la plus barbare. Au lieu d'un sacrifice païen, vu par Beaumesnil, c'est l'Annonciation. La femme à genoux sur le point d'être immolée, c'est l'ange dont l'aile est facile à reconnaître. Un prie-dieu le sépare de la Vierge placée en face de lui.

Deux colonnes de granit qui supportent des croix de fer, l'une dans le cimetière, l'autre sur la place de l'Eglise, ont aussi paru antiques à Beaumesnil. Je ne partage pas cette opinion. Le granit du pays dont elles sont faites, offrait trop de difficultés pour les moulures des bases. Il n'est pas probable que les Romains aient jamais eu la pensée de s'en servir.

De nouvelles fouilles seront faites cette année à Chassenon. Si elles amenaient quelque découverte digne d'intérêt, j'en rendrais compte dans les Additions, à la fin du volume.

CHASSENEUIL, Cassinogilum.

Il ne faut pas confondre le Chasseneuil de l'Angoumois avec celui de l'Agenais, maison de plaisance des rois francs. Notre Chasseneuil n'en est pas moins une position

antique, à en juger par les tombeaux qu'on y a découverts, et dans lesquels on a trouvé des urnes et un grand nombre de médailles des empereurs. Ces médailles, d'une grande beauté et d'une parfaite conservation, sont pour la plupart en or. Elles appartiennent à M. de Lacroix, receveur particulier à Confolens. Elles remontent au III^e siècle et à la fin du II^e.

Celles qui m'ont paru les plus remarquables sont un Trajan, un Antonin-le-pieux, un Volusien, les deux Gordiens, un Philippe et quelques impératrices.

Les urnes trouvées à Chasseneuil avaient été déposées dans le temps à la sous-préfecture de Confolens ²⁶⁷. Je n'en connais ni le nombre ni les dimensions.

CHÉMENT.

Pour ne pas trop m'écarter des classifications ordinaires, j'ai placé les silos de Chément, de Montembeuf et des Pendants à l'époque gallo-romaine. J'aurais dû les mentionner parmi les monuments dont l'âge est inconnu. Il est bien évident qu'à toutes les époques l'homme a dû creuser sous le sol des retraites où dans le moment du danger il a pu mettre à l'abri du pillage le blé destiné à le nourrir, et ses meubles les plus précieux. Que de fois les familles tremblantes sont allées se blottir dans ces cavernes, dont l'entrée cachée sous d'épaisses broussailles ne pouvait pas même être soupçonnée, jusqu'à ce que les hordes des pillards eussent abandonné leurs chaumières dont les toits fumaient encore !

Ces saintes retraites ont donc aujourd'hui pour nous, qui jouissons des bienfaits d'une civilisation paisible, l'intérêt des souvenirs de dévastation et de malheurs qu'ils rappellent. Si elles ne disent rien sous le rapport de l'art, elles offrent pourtant à la curiosité l'étude des artifices ingénieux avec lesquels les constructeurs de ces tanières d'hommes ont creusé dans le roc vif pour éviter les infiltrations de l'eau, ont pratiqué des issues tortueuses

pour se ménager des sorties en cas de surprise, et une défense facile, dans ces passages étroits, d'un seul homme contre plusieurs.

Le silo de Chément est très-ingénieusement taillé dans le roc. C'est une excavation souterraine qui présente une chambre à-peu-près ronde, au centre de laquelle on a ménagé un pilier, taillé dans le roc calcaire, pour prévenir les éboulements. Deux alcôves, dont l'une a 1^m 30^c, et l'autre 2^m de longueur, complètent cette habitation. On y descendait par un escalier taillé dans le roc. Une issue était pratiquée au point opposé. Elle a été travaillée sur un plan sinueux, sans doute afin d'en rendre l'accès plus difficile. On y remarque encore la place des solives transversales, destinées à arrêter quiconque eût voulu y pénétrer. Ce joli silo, conservé avec le plus grand soin, au milieu d'un bois, par le propriétaire qui l'a fait déblayer, mérite d'être visité.

DOUZAC. Vers 1801, en creusant près de Douzac, dans une carrière de sable, on découvrit un tombeau antique. Le sarcophage en pierre de taille, dont plus tard on a fait une auge, était recouvert d'une dalle en pierre calcaire très-tendre, que le poids des terres avait brisée. Ce petit tombeau contenait une fiole en verre très-allongée, pleine d'une liqueur rougeâtre, et une statue en terre cuite représentant Mercure ayant le caducée à ses pieds. Cette statuette est entre les mains de M. de Fontguyon, à qui je dois cet intéressant renseignement.

FONTGUYON. Fontguyon a été une villa gallo-romaine. Au nord du château, dans la prairie, près d'une fontaine, on a trouvé des vestiges de bains antiques, des fragments de pavé en béton, et beaucoup de débris de tuiles à rebords.

LA BERCHE. Un édifice carré, construit en petit appareil, est placé au nord-ouest, à peu de distance du village de la Berche (la Barche, dans les anciens titres). On l'appelle la prison des Romains. Sa position sur une hauteur qui domine la petite vallée de la Boësme, à peu de distance de

la voie antique de Périgueux à Saintes, m'a fait croire que c'était un exploratorium ou vigie destinée à surveiller le chemin, peut-être même à faciliter les signaux. Ce qui reste de cette construction offre encore de l'intérêt. Le rez-de-chaussée a été conservé. Il forme une chambre voûtée en plein-cintre. Des lierres ont tellement tapissé la voûte de leurs rameaux noueux, qu'ils ne laissent plus apercevoir l'appareil dont elle est formée. Je ne dois pas oublier une circonstance assez remarquable, c'est que j'ai recueilli autour du monument un grand nombre d'anses de bidons, vases en poterie que les soldats en voyage portaient suspendus à leurs épaules.

LACOU DAUSENA. La ruine connue sous ce nom est une villa romaine. Elle se voit au nord-est, à peu de distance de Brossac ; des pans-assez considérables de murailles subsistent encore. Ce qui est apparent offre un corps de logis de 57^m 40^c de longueur sur 22^m de largeur ; mais il est aisé de reconnaître que les constructions s'étendaient beaucoup plus loin sur le plateau incliné qu'occupait cette villa. En labourant, on a soulevé des fragments d'un béton épais qui a dû servir de pavé. A 62^m, au nord de l'édifice, on trouve un aqueduc dans lequel on pénètre avec assez de facilité, quoiqu'on soit bientôt arrêté par un éboulement. Il renfermait un conduit en plomb dont on a trouvé des fragments, qui amenait dans la maison les eaux d'une fontaine appelée Fontenelle, placée au sommet du coteau, à la distance d'un kilomètre. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que ces eaux, arrivées au pied du mur, étaient distribuées dans le rez-de-chaussée par un canal qui suit toute la longueur des murailles, et qui en occupe l'intérieur. Ce canal formé en briques a 0^m 24^c de largeur sur 0^m 10^c de hauteur, ce qui diminue singulièrement la force des murs, qui n'ont que 0^m 75^c d'épaisseur. En déduisant 0^m 24^c pour la largeur du canal, les murs ne portent que sur deux minces parois de 25^c 5^{mil} chacune. Et

cependant, ils sont d'une dureté et d'une consistance qui ont bravé les siècles.

Les briques à rebords qui forment ce canal et se trouvent du reste en grande abondance dans toute la construction ont 0^m 47^c de longueur sur 0^m 34^c de largeur. Elles servent particulièrement à former des cordons horizontaux espacés dans la muraille. Le plus haut fragment de ces murs, qui subsiste, a une hauteur de 7^m 48^c. Il est partagé par deux cordons, formés chacun de deux rangs de briques. Le premier étage marqué par ces assises a 2^m 83^c de hauteur. Le ciment paraît composé comme à Chassenon, à la Berche et dans tous les autres édifices romains du pays. Il est d'une dureté remarquable et cède à peine aux plus forts instruments. Longtemps les gens du pays, croyant trouver dans ces ruines ce qu'ils appellent le veau d'or, y ont fait des fouilles qui ont dû hâter la chute de plusieurs pans de mur. Au-dessous de l'habitation, les terrains inclinés sont nivelés en terrasses, dont on aperçoit encore les talus jusque dans la prairie. Tout cela est triste et sombre. Un bois de petits chênes végète sur cette villa que peut-être Ausone, si riche en possessions dans le Bordelais, la Saintonge ²⁶⁸ et le Poitou, fit retentir de ses poésies gracieuses. Le nom bizarre de LACOU DAUSENA ne serait-il pas un dernier souvenir d'un si célèbre possesseur ²⁶⁹ ?

LA CLAVIÈRE. Statue d'un mètre environ de hauteur, en pierre d'un grain assez fin, qui n'est ni le calcaire du pays ni celui des environs d'Angoulême, représentant un Jupiter ou une triple divinité tenant de la main droite la foudre qui repose sur la tête d'un aigle au repos, et de la gauche, une fourche à deux dents, et au-dessous, sur le sol, une roue.

Cette statue a été trouvée vers 1811, au-dessous de la surface du sol, entre la Clavière et le village du Breuil, commune d'Anais, à peu de distance de la voie romaine de Saintes à Limoges.

Le style d'exécution de cette statue était parfaitement grec. Ainsi, la barbe et la chevelure étaient tout-à-fait du même style que celles de l'Hercule Farnèse. La pose avait de la grâce et de la noblesse. Seulement, les détails et l'exécution étaient grossiers et peu soignés.

LA TERNE. Après Angoulême et Chassenon, le terrain le plus vaste que l'on trouve en Angoumois, recouvert de débris de briques à rebords, est la Terne. Ces débris occupent tout le plateau qui s'élève au-dessus du village moderne. La charrue y soulève encore des fragments du béton employé à cette époque dans les maisons, pour tenir lieu de pavé. J'ai vu les restes d'une construction octogone qu'on achevait de démolir. Une corniche en pierre calcaire gisait dans les débris ; en voici le profil :



A la partie sud qui s'incline d'une manière très-abrupte vers la Charente, on voit un pan de mur fortement cimenté et d'une épaisseur considérable. Il soutenait le terrain où fut élevé plus tard le monastère du lieu, qu'on dit avoir été occupé par des Bénédictins.

Sur tout le plateau on a trouvé, et l'on trouve assez fréquemment des médailles. Celles qui en proviennent, et qu'on me donna sur le lieu même, sont une gauloise à la main en électrum, un Auguste avec l'aigle éployée au revers, un Antonin-le-Pieux, un Valérien, etc.

Si l'étendue considérable de terrain couvert de débris antiques n'indiquait pas une ville importante à la Terne, l'existence d'un théâtre suffirait pour l'établir.

Ce théâtre était élevé dans la plaine au-delà de la Charente, sur le chemin de la Terne à Eschoisy.

Une savante description²⁷⁰ des théâtres mixtes, donnée par M. de Caumont, nous apprend que dans les Gaules on

n'adopta pas pour les théâtres le plan donné par Vitruve. Ce plan offrait un hémicycle chargé de gradins pour les spectateurs, adossé à un parallélogramme rectangle occupé par la scène. On fut amené à changer cette disposition afin de faire servir indistinctement les théâtres à plusieurs genres de spectacles. On pense que les Gaulois, en général peu sensibles aux délicatesses de la langue latine, durent peu aimer les représentations dramatiques ; ils préférèrent naturellement les combats de gladiateurs, les luttes, les danses, les autres jeux de pantomime qui plaisent tant à la multitude.

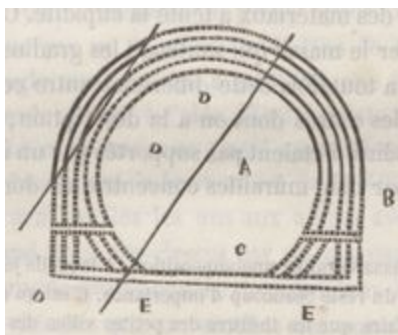
Il fallut donc que les théâtres fussent appropriés à ces combats athlétiques, à ces jeux de toute espèce, que l'enceinte antique n'aurait pas permis de présenter avec tout le mouvement qu'ils comportent. L'orchestre, c'est-à-dire la place appelée le parterre dans nos théâtres modernes, fut ajouté à la scène proprement dite pour l'agrandir. Dès-lors on comprend les modifications apportées à la forme ancienne des théâtres. Destinés à plusieurs genres de spectacles, il fallut qu'ils empruntassent quelque chose des amphithéâtres consacrés aux combats de l'arène, et qu'il fût cependant possible d'y élever, au moyen d'un plancher, une scène pour la représentation des drames ²⁷¹. La description des théâtres de Lillebonne, de Drévant, de Valognes, faite par M. de Caumont, présente les changements introduits dans l'architecture de ces édifices. L'hémicycle, au lieu d'être sévèrement une demi-circonférence, s'y développe et présente dans son centre une arène qui occupe les trois quarts du cercle. Les gradins de l'hémicycle se prolongent, de même, au-delà de la ligne que le *pulpitum* ou avant-scène occuperait dans un théâtre destiné seulement aux représentations dramatiques.

Lorsque je découvris le théâtre de la Terne, j'en levai le plan avec le plus grand soin. Des, hommes de l'art, des

ingénieurs, avaient passé là, deux ou trois années avant moi. Ils avaient coupé, en aveugles, pour ne pas dire en barbares, l'hémicycle du théâtre par une grande route et l'avaient rasé au niveau du sol pour en prendre les pierres. Ils avaient ouvert dans son sein une carrière profonde afin d'extraire les matériaux nécessaires à une large chaussée qui aboutit au pont de la Terne. Il leur était si facile, dans cette plaine, d'incliner légèrement la route et de ménager cette ruine qui s'élevait encore de plus d'un mètre au-dessus du sol. On souffre à la pensée que ce qui a résisté aux dévastations des hommes et du temps, disparaisse, en pleine civilisation, devant les froides exigences du génie ami de la ligne droite, qui semble ne pas savoir tracer une courbe, lorsqu'il faut laisser debout un monument.

Le théâtre de la Terne était construit sur le même plan que ceux de Lillebonne, de Drévant et de Valognes.

(Echelle de 2 millimètres pour 5 mètres.)



Vous remarquerez les cinq rangs de gradins disposés en hémicycle, occupant les trois quarts de la circonférence. Il ne reste de ces gradins que les murs concentriques qui servaient probablement à recevoir de larges pierres horizontales ou de petites voûtes à plein cintre, destinées à soutenir les rangs des sièges placés en amphithéâtre. La plus grande largeur de l'hémicycle est de 67^m. En déduisant de chaque côté 10^m 43^c occupés par les gradins,

il reste pour le centre A, c'est-à-dire pour l'orchestre, un diamètre de 46^m 14^c.

Le premier mur, à l'extérieur, destiné à soutenir les gradins a 0^m 98^c d'épaisseur ; les quatre autres n'ont que 0^m 70^c. L'intérieur entre chaque mur varie de 1^m 52^c à 1^m 68^c.

Un petit fragment de mur extérieur, épargné au point B, montre encore l'appareil de cette construction. Cet appareil est formé de petits carrés longs de 0^m 7^c de hauteur constante, sur 0^m 20^c de longueur moyenne, noyés dans un bon ciment qui n'a pas cependant la dureté que j'ai remarquée dans beaucoup d'autres édifices romains. J'ai trouvé sur le terrain quelques fragments de tuiles à rebords.

Aux théâtres antiques de Lyon et d'Avranches, il ne reste plus de vestiges de la scène. Il en est de même dans celui-ci. Elle était plus facile à démolir en raison de la moindre épaisseur des murailles ; peut-être aussi la plus grande valeur des matériaux a tenté la cupidité. On a dû négliger le massif qui soutenait les gradins²⁷².

Il y a toutefois cette différence entre ce théâtre et les autres dont on a la description, qu'ici les gradins n'étaient pas supportés par un massif, mais par cinq murailles concentriques dont l'intervalle formait autant de galeries. L'économie des matériaux est probablement le motif de cette disposition.

Quand à la scène C, aux portes et à la façade EE du monument, le tracé que je donne n'est que conjectural. Cependant il emprunte quelque valeur de la similitude de ce qui reste de ce théâtre avec les théâtres déjà connus.

La partie D du plan est occupée par une grande route et une carrière. Il ne reste du monument antique que la partie teintée en noir sur le plan : tout le reste a été détruit.

LA VILLE D'OLIVE. Au-dessus du pont antique de Basseaux, sur la rive gauche de la Charente, un terrain

assez vaste est couvert de débris de l'époque gallo-romaine. Il est aisé de reconnaître l'emplacement de plusieurs maisons disposées sur les deux côtés d'une rue qui n'avait guère que 3^m de largeur. Ces ruines ont été conservées par les bois dont elles étaient couvertes et qui faisaient partie de la Grande Garenne.

La tradition du pays a conservé à ce lieu le nom de ville d'Olipe. On peut encore mesurer le développement de quelques maisons. Les chambres sont très-petites. M. de Caumont a fait la même remarque dans toutes les villas gallo-romaines qu'il a explorées. Beaucoup de tuiles à rebords, des blocs de pierre où se trouvent des entailles à queue d'aronde destinées à recevoir des clavaux, sont les seuls objets dignes de quelque attention parmi ces ruines.

LE CHATELARD. Sur la voie romaine d'Angoulême à Limoges ²⁷³, dans le territoire de Mazerolles, à peu de distance du Mas, sur un des points les plus élevés de la chaîne de collines qui occupe en grande partie le canton de Montembeuf, on trouve les vestiges d'une construction romaine qu'on appelle le Châtelard. C'était probablement une vigie : elle était d'autant mieux placée que, de cette hauteur, l'œil s'étend sur un immense horizon. Le ciment de ce petit édifice, qui s'élève seulement de quelques centimètres au-dessus du sol, est d'une telle dureté que le propriétaire du champ, fort peu soucieux de ce vieux mur qui gêne son labour, s'est lassé dans ses efforts pour le détruire.

C'est un carré long formant deux pièces d'une inégale grandeur.

Longueur totale	8 ^m 60 ^c
Largeur	5 60
Épaisseur du mur	0 64

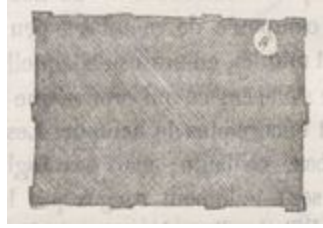
La plus petite pièce, de 1^m 50^c de largeur, n'était sans doute qu'un corridor.

LE FA. Je parlerai de la seigneurie du Fa dans l'Histoire des villes, abbayes et fiefs de l'Angoumois. La tour principale de ce manoir s'élevait sur un monument romain d'une belle construction. Corlieu l'avait décrit de la sorte, dans son Recueil :

« De mesme sorte de massonnerie est faite une masse de pierre à deux lieues de la ville sur le bord de la Charente, au lieu appelé Fa, et en latin Fanum. Cette masse est carrée oblongue de quelques vingt pieds de largeur et trente pieds de longueur, haute de vingt pieds, là eslevée (comme il est à présumer) par les soldats romains, tenans garnison en ce païs, au temps de la conquête des Gaules, pour mémoire de leur nom, car à autre chose ne servoit-elle pas. Aussi estoit-ce leur coustume de laisser tels monuments pour souvenance ès lieux où ils faisoient séjour : dont il se trouve foison par la Gaule, et de bien grandes villes quelques fois par eux basties à cette fin ; si du tout nous ne voulons dire que ce fust en signe de quelque victoire par eux gagnée au mesme lieu : de laquelle masse (appelée par les Latins moles) reste encore la plus grande part pour le jourd'hui. Il est vray que les seigneurs du lieu, qui portent le nom de Sainte-Hermine, ont basti une tour par le dessus, et c'est une des plus grandes antiquités qui se voie au païs...²⁷⁴ »

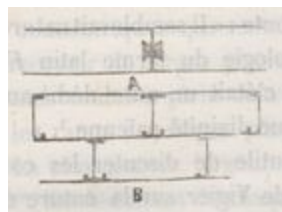
Vigier de la Pile, après avoir cité l'opinion de Corlieu, ajoute : « Il semblerait naturel d'en juger par l'étymologie du terme latin Fanum et de croire que c'était un autel dédié au dieu Faune où à quelque divinité païenne ²⁷⁵. »

Il est inutile de discuter les conjectures de Corlieu et de Vigier sur la nature de ce monument ; elles ne sauraient être admises. Il est bien plus probable que le Fa, appelé Fan dans plusieurs chartes, est un tombeau. C'est l'opinion que les savants ont aujourd'hui, en général, de ces édifices presque toujours terminés dans le haut par des constructions pyramidales.



Le Fa est un carré long de $10^m 10^c$ de longueur sur 7^m de largeur. Lorsque je le visitai, il y a deux ans, on avait démoli plusieurs assises du côté de l'ouest. On parvenait au sommet par les décombres, mais la partie de l'est n'était pas encore attaquée. Elle avait $5^m 50^c$ de hauteur. L'édifice est un massif dont l'extérieur est formé par un revêtement de grand appareil et l'intérieur par un blocage noyé dans le ciment. A l'angle nord-est, on a pratiqué une petite loge dans le massif, à l'aide d'instruments.

Le revêtement en grand appareil se compose de blocs dont la hauteur est de $0^m 46^c$ à $1^m 70^c$. Ils sont scellés les uns aux autres avec le plus grand soin, au-dessus par un claveau à queue d'aronde qui s'engrène dans les deux blocs A, et au-dessous par un crochet qui entre dans une mortaise faite à chaque bloc. La figure B donne la coupe de deux assises scellées en dessus et en dessous.



La décoration du monument se compose de quatre pilastres sur les deux plus grandes faces, et de trois sur les deux plus petites.

Ces pilastres, qui ont $0^m 5^c$ de saillie et $0^m 49^c$ de largeur, rencontrent à 5^m de hauteur une corniche composée de membres peu saillants totalement mutilés, au-dessus de laquelle ils continuent de s'élever ; ce qui prouve que le

monument avait encore plus de hauteur. Les pilastres ont leur base saillante ; mais les angles et les moulures sont tellement rongés par le temps, qu'il est difficile d'en donner un dessin assez exact pour qu'on indique avec quelque certitude l'ordre auquel appartient le monument.

Les autres monuments de ce genre que possède la Saintonge sont terminés par des pyramides. Il est tout naturel de supposer qu'il en était de même de celui-ci. Je n'ai pas aperçu en le visitant les moindres traces d'inscription. Peut-être en découvrirait-on du côté où il est caché par les décombres.

Lorsque j'ai voulu me rendre compte de quelle matière étaient faits les claveaux à queue d'aronde et les crochets qui scellaient les blocs, je me suis d'abord assuré d'une assise qui fût dans l'état de sa première construction. J'ai trouvé l'entaille destinée au claveau pleine d'une poussière de couleur brun foncé excessivement fine, résultat évident de la décomposition du claveau qu'on avait employé. Cette poussière était-elle le produit de la décomposition d'un bois ou de l'oxydation d'un métal ? Malgré des faits nombreux qui nous montrent des barres de fer encore intactes, tirées des fouilles de monuments de la même époque, par exemple à Chassenon, on ne peut expliquer cette poussière que par l'oxydation des crochets de fer.

Si quelques assises de ce précieux monument subsistent encore, il serait bon qu'on cherchât à en garantir la conservation. C'est la ruine romaine assurément la plus imposante, par conséquent la plus digne d'intérêt de tout le pays.

LES HUTTES. Une villa ou un exploratorium a dû exister dans ce lieu, où l'on découvre une assez grande quantité de tuiles à rebords. Les Huttes sont situées entre le village de Vesne et le bourg de Voulgézac, à peu de distance de la voie romaine de Périgueux à Saintes. Il ne reste aucune trace de cette construction, qui paraît correspondre à celle

de la Berche, placée sur le coteau opposé et dans la même direction.

LE MAINE-BRUN (Commune de Saint-Saturnin). C'était probablement une villa. Elle était à peu de distance de la voie antique de Saintes à Angoulême. Il ne reste d'autres vestiges que des tuiles à rebords.

LE MAINE-LARGE (Commune de Voulgézac). Des tuiles à rebords, trouvées sur la hauteur à peu de distance du Maine-Large, indiqueraient une villa.

LES BOURELLES. A l'ouest de Chantillac, canton de Baigne, dans un bas-fond très-fertile appelé la Champagne ²⁷⁶ des Bourelles ou de Bourelle, qui n'a pas moins de quatre kilomètres de diamètre, on découvre des débris assez considérables, et occupant une assez grande étendue, qui attestent l'existence d'une villa, peut-être même d'une petite ville romaine, comme la Terne et Chassenon. Des tuiles à rebords ²⁷⁷, des médailles, des urnes funéraires, recueillies dans un lieu qui a paru un cimetière antique, donneraient beaucoup de probabilité à cette dernière hypothèse.

Les médailles se trouvent par centaines dans la plaine des Bourelles. Parmi elles on a remarqué des Claude, des Trajan, des Vespasien en or et d'une belle conservation. Les médailles étaient en plus grand nombre à peu de distance d'une très-belle fontaine, dont le lavoir est encore, dit-on, pavé à l'antique. Des traces évidentes d'incendie attestent que cette ville a subi le même traitement que les autres, lors de l'invasion des Barbares.

La voie romaine de Saintes à Coutras passait dans ce lieu. On en reconnaît encore les vestiges. (Voyez plus haut, page 167.)

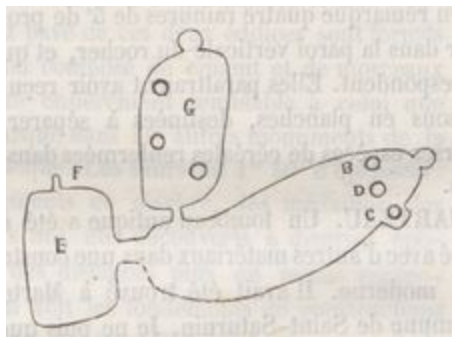
LES CAVES DU CHATEAU (dans la Grande Garenne, entre Thoirac et Basseaux). Une partie de cet ancien castellum a été récemment défrichée. L'immense quantité de tuiles à rebords qui encombrent le sol ne laisse pas le

moindre doute sur l'existence d'une bourgade gallo-romaine. Le terrain où s'élevaient les constructions peut occuper environ 260^m carrés. Mais au-dessus de cet emplacement, des nivellements considérables, sur une longueur de plus de 300^m, indiqueraient un ancien palais ou villa, que désigne du reste ce nom de Caves du Château.

Dans l'emplacement de la bourgade antique non encore défriché, on reconnaît très-bien quinze à seize petites chambres qui n'ont pas au-delà de 4 à 5^m de longueur sur une largeur proportionnée. Un four entièrement bâti de tuiles à rebords se voit à peu de distance. Il est probable qu'il a été construit, à une époque moins reculée, avec les débris des toits de la bourgade.

LES PENDANTS. Les silos des Pendants, près de Vouzan, furent indiqués par un éboulement de terrain au milieu d'un champ en labour. Des fouilles faites avec intelligence, par les soins de la Société archéologique et historique de la Charente, ont déblayé quelques-unes de ces chambres souterraines.

Elles sont taillées dans un roc calcaire assez dur. On y descend par un puits A, ouvert à l'ouest.



On se trouve aussitôt dans une salle allongée, irrégulière, de 8^m 82^c de plus grande longueur, et de 2^m 33^c de largeur. La voûte se trouve soutenue par un pilier D, taillé dans le roc, de 1^m 35^c de circonférence sur 2^m 76^c de hauteur. Une croix assez mal dessinée se trouve gravée sur ce pilier.

Comme elle pourrait être le travail de quelque pauvre esclave chrétien, toute grossière qu'elle est, elle mérite d'être mentionnée.

A côté du pilier central est un trou B, en forme de cloche, destiné à recevoir des grains, et creusé dans le roc vif. On soupçonne dans le recoin C un autre trou semblable au premier.

Deux salles sont jointes à celle-ci. On pénètre facilement dans l'une E, dont la voûte est en plafond, et dans laquelle le jour tombait par un petit soupirail F. On ne pénètre dans la seconde G, que par un trou très-étroit. Celle-ci est beaucoup plus régulière que les autres. Elle a 5^m de longueur sur 1^m 84^c de largeur. On y pénétrait par un puits de 1^m 15^c de diamètre, qui a de hauteur jusqu'au sol 4^m. Cette chambre, toute taillée dans le roc, a 2^m de hauteur. Son sol renferme trois trous semblables à celui de la première salle. Ils ont de profondeur 1^m 75^c.

Leur diamètre est :

Au fond,	1 ^m 17 ^c
Dans le centre,	1 30
A l'orifice,	0 45

On remarque quatre rainures de 5^c de profondeur dans la paroi verticale du rocher, et qui se correspondent. Elles paraîtraient avoir reçu des cloisons en planches, destinées à séparer les diverses espèces de céréales renfermées dans ces silos.

MARTEAU. Un tombeau antique a été employé avec d'autres matériaux dans une construction moderne. Il avait été trouvé à Marteau, commune de Saint-Saturnin. Je ne puis que le mentionner.

MERPINS. J'ai cité, page 154, un document de l'année 1421, qui distingue très-bien du chastel de Merpins, construction du moyen-âge, la vieille ville de Merpins appelée le Barry, contenant « trois journals (un hectare) de

terre ou environ avec certains mazuraus franz et en ruine ».

Cette ville était défendue de trois côtés par l'escarpement du terrain, et, à l'est, par le camp dont nous avons parlé, et qui lui était contigu. Beaucoup de tuiles à rebords, des couches de terrains superposées et mêlées de fragments de brique et de poterie, indiquent l'époque gallo-romaine ; mais il ne reste pas d'autres vestiges. L'église de Merpins est assise sur cet emplacement.

Une vieille tradition, que nous mentionnerons en parlant du château féodal de Merpins, veut qu'il ait été bâti par César.

MONS. On trouve fréquemment autour de Mons des tuiles à rebords. J'ai cru reconnaître les traces d'une voie romaine qui aurait traversé ce territoire, et se serait dirigée de Manles vers la Terne, Ambérac et Anville ; mais je n'ai pas eu de données assez précises pour la classer parmi les autres voies antiques.

MONTEMBEUF. Ce bourg est bâti sur un tuf rougeâtre excessivement tendre, qui forme au-dessus de la terre végétale une couche d'une grande épaisseur. Ce tuf, si facile à couper, offre cependant assez de résistance pour que des chambres souterraines, creusées en voûte, ne redoutent rien des éboulements. Cette disposition de terrain a permis aux habitants de se creuser, à des époques difficiles à préciser, une ville souterraine propre à leur servir de refuge en cas d'invasion, ou à mettre leurs vivres à l'abri du pillage en temps de guerre.

L'étendue de ces silos est considérable. Il paraît que, malgré les innombrables détours de cette ingénieuse cité, les diverses cellules viennent aboutir, comme à un centre, à un corridor couvert de pierres placées horizontalement.

Du reste, il y a beaucoup d'analogie entre ces silos et ceux des Pendants. Ils sont construits sur le même système.

Voici la description de ceux que j'ai visités :

On y pénètre, à l'ouest du bourg, par un trou assez étroit, résultant d'un éboulement qui eut lieu lors de la confection de la route de Montembeuf à Chasseneuil. On est alors dans une chambre de 4^m de longueur sur 1^m 70^c de largeur. Au niveau du sol, un trou rond, de 0^m 75^c de diamètre, conduit à la bifurcation de deux corridors. L'un mène, par un trou du même diamètre que le premier, à une salle de 6^m 50^c de longueur sur 1^m 70^c de largeur ; l'autre communique à une salle de 8^m de longueur sur 1^m 32^c de l'argeur.

Ces salles communiquent à d'autres par ces trous creusés au niveau du sol. Elles ont peu d'élévation. Leur hauteur moyenne est de 2^m 30^c. On remarque dans plusieurs endroits des trous percés horizontalement pour recevoir des solives destinées sans doute à se barricader dans chaque salle. Il est certain que ces tanières humaines sont disposées de telle sorte qu'elles peuvent braver toute attaque. Qui oserait se hasarder dans ces labyrinthes ténébreux, où l'on ne passe d'une chambre à l'autre que par un trou étroit de 0^m 75^c ?

ORGEDEUIL. Dans le bourg on trouve les vestiges d'une muraille romaine en très-petit appareil, noyé dans un fort ciment. Orgedeuil est un lieu très-ancien, qui devint un archiprêtré. On vient d'y découvrir des fragments de mosaïque.

PETIGNAC. On a découvert, près de Petignac, un tombeau en béton, dont on a fait une auge. Je n'en ai pas les dimensions.

SARRUM. La mansion de Sarrum, indiquée par la table Théodosienne entre Périgueux et Saintes (Voy. plus haut, pag. 161, 162), ne peut guère se rapporter qu'à Charment ; à moins que par une transposition, comme il y en a beaucoup dans cette table, le géographe n'ait pris le nom de Sers ²⁷⁸ ou celui de Charras, placés sur une autre voie, pour celui de cette mansion.

SERMANIGOMAGUS. La découverte d'une chaussée antique, auprès des ruines de la villa Bellicour, fixe définitivement Sermanicomagus à Charmé.

SERS. Au bas du hameau appelé Jean de Sers, et sur les confins des communes de Sers et de Bouex, dans une vallée appelée la Prise de Vars, se trouvent au niveau du sol les fondations d'une construction romaine.

C'est un vaste hémicycle de 30^m de diamètre, dont les côtés se prolongent en deux murs parallèles, dont l'un a encore de longueur 20^m, et l'autre 16^m. Il est impossible de dire à quel Usage cet édifice était destiné. Les dimensions de l'hémicycle feraient soupçonner que c'était une basilique. Il a du moins le plan qu'on indique à ce genre de construction.

A 30^m de cette ruine et au nord, on en trouve une autre de forme parfaitement ronde. C'est la base d'une tour de 15^m de diamètre. Les fragments du pavé de ces deux édifices sont formés d'un béton composé de ciment et de morceaux de brique entièrement semblable à celui que j'ai remarqué dans les autres monuments de la même époque. Les murs ont 1^m 50^c d'épaisseur. Des fragments de marbre, des médailles, des tombeaux ont été découverts à diverses époques. A des distances plus ou moins rapprochées, on voit les fondements de constructions moins importantes ; elles sont en appareil de pierre de taille, pendant que la ruine que nous avons décrite est en petits moellons noyés dans le ciment²⁷⁹.

SAINT-LAURENT DE CÉRIS. De petites urnes en poterie se trouvent fréquemment dans le cimetière de Saint-Laurent de Cérès : ce qui prouve que ce lieu fut autrefois un centre de population. Malgré mes recherches, je n'ai pas pu découvrir de traces d'aucune construction romaine ; mais une voie que j'ai décrite plus haut (pag. 166) passe à peu de distance du bourg.

THOUERAT et mieux Thoirac²⁸⁰, était une villa considérable. Une partie de ses ruines, formée de débris noircis par l'incendie, a été mise à nu lorsqu'on fouilla les sables nécessaires à la construction de la poudrerie royale. On peut, sur une assez grande étendue, en suivre les fondations, construites en petit appareil. On remarque très-bien le pavé des chambres, fait en béton, et des peintures formant plinthe à la naissance des murailles. Un conduit, aujourd'hui obstrué, recevait les eaux des cours, et les déversait dans la Charente. Il est fortement cimenté et en petit appareil. Il a 0^m 60^c à la base ; il a beaucoup plus de largeur dans le haut. A l'orifice, où je l'ai mesuré, il a 0^m 60^c de hauteur verticale.

Des médailles ont été trouvées sur le terrain des constructions antiques. J'en ai vu une en or, représentant d'un côté Dioclétien, et, de l'autre, Jupiter armé de la foudre.

VARS. Gabriel de la Charlonye, dans ses annotations sur Corlieu, décrit ainsi un tombeau découvert à Vars : « A propos des antiquités d'Angoulesme, j'adjousteray une chose digne de remarque, qui a esté obmise par l'autheur, c'est une autre sépulture ancienne, qui fut trouvée en la terre de Vars, à trois- lieues d'Angoulesme, l'an mil cinq cens quarante et ung, ou selon aucuns, quarante deux. Ung coffre de plomb y estoit enclos avec son couvercle, qui s'emboitoit de telle façon que, le bord d'iceluy descendoit deux ou trois doigts tout au tour, estant ceint outre ce de quatre bandes de fer de trois doigts de largeur et trois d'espaisseur. Comme on eut faict ouverture de ce coffre, on y trouva ung grand corps estendu tout entier, qui avoit à la poitrine, au lieu le plus pres du cœur, une lame d'or escrite en caractères grecz d'un tel ordre et disposition :



L'on tient qu'Ant. d'Estaing, évesque d'Angoulesme, qui estoit parvenu à cette dignité par la nomination de François 1^{er}, à la suscitation et prière de Loyse de Savoye, se mère, luy fit présent de cette lame après l'avoir gardée quelque temps en son thrésor. Plusieurs beaux esprits de la France se sont estudiés, par une curieuse recherche, de tirer l'interprétation de ces lettres, mais, en vain, le tout estant si confus et perverti qu'il faudroit ung Œdipe pour en deviner le sens, ou quelque Alexandre pour couper ce nœu plus que gordien ²⁸¹. »

J'ai mentionné à la page 172 un tombeau antique mutilé et jeté dans une maçonnerie. M. Eusèbe Castaigne vient de m'en communiquer le dessin.



La légende paraît être : QVINTO FILIO QVINTVS DOCIVS POSVIT.

« L'existence de ce tombeau à Angoulême, dans un pays voisin des Santons ou qui même en a fait partie, donnerait de la force à cette conjecture qui attribue aux Santons la monnaie connue avec cette inscription : Q DOCI SANT. (Voir Antiquités de Saintes, par M. Chaudruc de Crazannes, Paris, 1820, in-4°, page 116). » Note de M. Castaigne.

ARTICLE III.

Monuments de l'époque du Moyen-Age et de la Renaissance.

Maintenant nous allons nous trouver en face des monuments qui ont couvert avec profusion le sol de l'Europe, durant la longue période du Moyen-Age, c'est-à-dire depuis le V^e siècle jusqu'au commencement du XVI^e, et pendant la Renaissance, c'est-à-dire jusqu'au XVII^e siècle.

Ils se classent naturellement en constructions militaires, religieuses et civiles.

S I.

Achitecture militaire.

Première époque. — Style roman. (Du IX^e siècle au commencement du XIII^e.)

Deuxième époque. — Style ogival. (Du XIII^e siècle au XVI^e.)

Troisième époque. — Style renaissance (XVI^e siècle.)

La première période, de quatre siècles, est l'âge où la féodalité est dans sa force. L'architecture dut recevoir l'empreinte sévère des mœurs de l'époque, et du principe social qui y domine. « Le château féodal, situé d'ordinaire sur le sommet nu de rochers presque inaccessibles, ressemble à l'aire de l'aigle. Son aspect sombre, ses tours massives, percées d'ouvertures étroites, ses créneaux pareils à d'énormes dents, éveillent le sentiment d'un pouvoir redoutable, d'une domination farouche et mêlée toutefois de je ne sais quelle fierté rude et noble ²⁸². » Ce point de vue sous lequel un des plus beaux génies du siècle considère l'architecture féodale, qui est vrai par rapport à l'art, a pourtant besoin d'être modifié. Ce n'est pas pour la

domination, mais pour la défense, que les châteaux de la féodalité ont été bâtis au flanc des collines et sur le pic des rochers. Avant d'être redoutables ils furent protecteurs. Mais les siècles ont marché, et le temps rend oublieux. Bien des fois les populations effrayées ont passé silencieusement au fond des vallées recouvertes de l'ombre gigantesque des vieilles tours, sans songer que ces murailles crénelées avaient été pendant des siècles les acropoles protectrices de leurs pères et avaient abrité, pêle-mêle, hommes et troupeaux, à l'heure terrible des invasions.

Placé sur les marches du Midi et du Nord, l'Angoumois a été le champ de bataille où les races antipathiques se sont rencontrées pour conquérir ou pour se défendre. Tour-à-tour, Angoulême et les petites forteresses du pays furent le boulevard de l'Aquitaine contre les hommes du Nord, ou protégèrent la France contre l'Anglais, possesseur du midi.

Telle est la raison de ce grand nombre de constructions féodales dont notre pays est couvert. Nous en retrouvons à chaque pas les débris silencieux échappés au temps ou au fer de l'homme cupide. Toutefois, souvent l'œil curieux n'a pas même pour se fixer un seul bloc de pierre qui puisse indiquer vaguement un genre de travail. Une motte nue, entourée de ses douves à demi comblées, quelques morceaux de tuile ou d'ardoise, viennent seuls, aidés par l'histoire, nous dire que là une tour, un manoir féodal se sont élevés. Le souffle qui balaie les choses humaines a emporté toute cette poussière.

Voici l'inventaire que nous laissons aux siècles à venir, pour qu'ils reconnaissent au moins les traces de ces monuments dont le nom est toujours mêlé aux événements de l'histoire.

CHATEAUX A DATE INCERTAINE

DONT IL NE RESTE QUE L'EMPLACEMENT OU LA MOTTE FÉODALE²⁸³.

Chaumont.

Coyron.

Guignebourg.

Jarnac.

Le Château des Fées.

Loubert.

Manteresse.

Mettric.

Plusieurs châteaux ont entièrement disparu. Ils ont été démolis à diverses époques, soit qu'ils fussent tombés en ruine, soit qu'ils eussent inspiré quelque crainte comme pouvant servir de retraite aux ennemis en temps de guerre. Nous mentionnons ici ceux dont aucun vestige ne peut rappeler ni la date ni le genre de construction.

CHAUMONT. Tour placée sur un mamelon à quatre kilomètres, sud-est, de la Vallette. Elle a été entièrement détruite.

COYRON, près de Bardenac. Ce château est aussi complètement rasé ; on n'en voit que l'emplacement. Il se compose de deux parties. La motte féodale, entourée d'un large fossé, est de forme oblongue, et a de diamètre à sa base 35^m sur 25. Elle est séparée de la plate-forme du château par un fossé de 6^m de diamètre. Cette plate-forme a 41^m de longueur sur 38 de largeur. Elle présente un ovale échancré par le haut. Les talus, à partir du fond du fossé, ont 10^m de hauteur, et les fossés 6^m de largeur.

Il ne reste pas une pierre sur ce terrain blanchâtre et nu, si profondément creusé par la main féodale. On voit seulement des débris de tuiles creuses et quelques petits morceaux d'ardoise ²⁸⁴.

GUIGNEBOURG. Fief entre Montjean et Londigny. Quelques débris de murs sous des broussailles. C'était, au

XVII^e siècle, le patrimoine de la famille de Beauchamp, ancienne et bonne noblesse de l'Angoumois ²⁸⁵.

JARNAC. Un magnifique château a fait autrefois l'ornement de la ville de Jarnac. L'emplacement qu'il occupait est aujourd'hui une place publique plantée d'arbres. Le seul débris qu'on ait conservé est une belle porte à arc surbaissé, ornée de colonnes ; encore ce débris est-il menacé chaque année d'une délibération des édiles de Jarnac, qui le condamnera à être démoli²⁸⁶.

Le château était baigné d'un côté par la Charente et entouré de douves toujours pleines. D'immenses jardins, des îles formées par le fleuve et couvertes de bosquets, un parc magnifique, remplacé de nos jours par de vastes prairies, étaient l'embellissement de ce château, que vous trouverez mentionné fréquemment dans les guerres religieuses dont ce pays a été le théâtre.

LE CHATEAU DES FÉES. On a donné ce nom à des ruines qui se voient au levant de Saint-Cybardeaux, près du village des Bouchauds. Je n'ai trouvé aucune trace historique de cet édifice, dont le nom seul indique l'ancienneté. Quelques fragments de murs, à la naissance du sol, ont 1^m 33^c d'épaisseur ; mais on ne peut rien préciser sur l'âge de cette ruine féodale.

LOUBERT. Une très-ancienne tour que la tradition fait remonter aux Romains, mais qui vraisemblablement n'était pas antérieure au moyen-âge, s'élevait au bord de la Charente, à peu de distance de l'église de Loubert, et défendait un pont sur lequel on traversait cette rivière. Le pont a été détruit, à l'exception des piles, et la tour a complètement disparu. Il reste seulement une très-belle motte féodale, qui a environ 15 mètres à la surface. Les fossés creusés autour d'elle ont 2^m de largeur²⁸⁷

MANTERESSE. La baronnie de Manteresse appartenait dans les derniers temps aux seigneurs de Montberon. Elle est située à peu de distance de Montberon. On ignore à

quelle époque le château fut détruit²⁸⁸. M. Marvaud rapporte une vieille tradition d'après laquelle deux frères, seigneurs de Manteresse, opprimaient le peuple des environs et rançonnaient les passants ; le peuple indigné courut aux armes, s'empara des tours féodales et les rasa²⁸⁹.

La motte sur laquelle s'élevait le château indiquerait, par les ruines qu'elle conserve encore et par son diamètre, - un édifice important. Je publierai dans l'histoire des villes et fiefs de l'Angoumois une sentence curieuse du juge de Manteresse, de 1418.

MÉTRIC. Petite justice dans la paroisse de Chasseneuil, relevant du Poitou et faisant partie d'une enclave en Angoumois, formée de Montembœuf, Vitrac, Suaux en partie et Métric. La tour ou le petit manoir de Métric s'élevait sur une motte artificielle, aujourd'hui cultivée et renfermée dans un jardin. Quelques-uns disent qu'une prison voûtée est recouverte par cette motte. C'est le seul vestige de ce petit château.

CHATEAUX

DONT LA DATE EST ASSIGNÉE PAR L'HISTOIRE OU PAR
LES CARACTÈRES ARCHEOLOGIQUES.

1° Du IX^e siècle au XIII^e.

Angoulême, le Châtelet.

— le palais Taille-fer.

Anzone.

Aysie.

Berdeville.

Bourg-Charente, en partie.

Brilhac.

Chabanais, en partie.

Château-Regnaud.

Confolens.
Cressiec.
La Chaise, en partie.
La Roche-Chandry, en partie.
La Rochefoucauld, en partie.
Marcillac.
Marthon.

Merpins.
Montignac.
Rochéraud.
Touvre.
Villebois, en partie.

ANGOULÊME, LE CHATELET. Une étude attentive du Châtelet d'Angoulême ne me permet pas de douter que cette forteresse ne soit de la fin du IX^e siècle. Elle fut bâtie vers 886 par Aldoin I^{er}, deuxième comte héréditaire d'Angoumois. Quoique les paroles de Corlieu ne s'appliquent pas spécialement au Châtelet, elles ont cependant une valeur historique, parce que, de tous les autres comtes d'Angoulême, Aldoin est le seul qui soit mentionné comme ayant fait travailler à la reconstruction de la ville, après qu'elle eut été démantelée par les Normans :

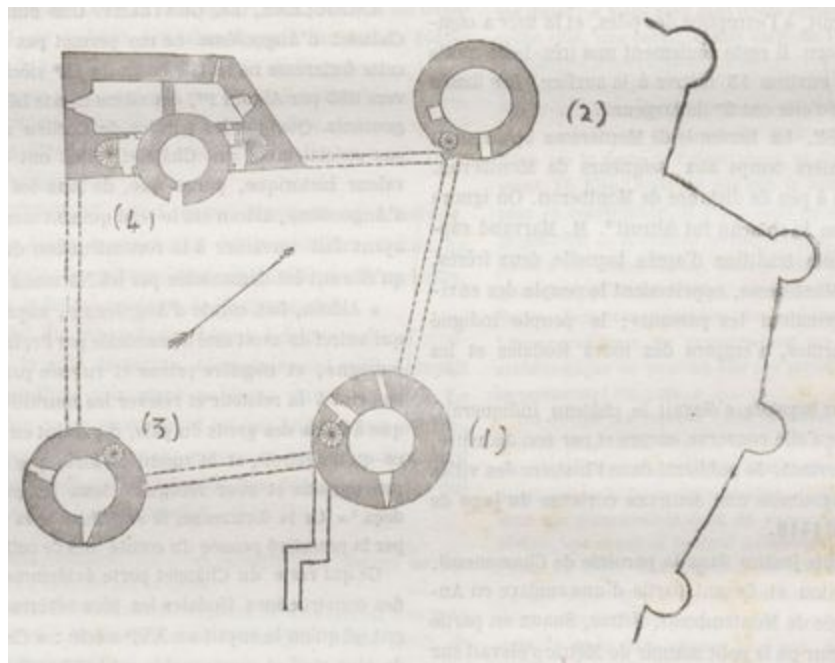
« Aldoin, fait comte d'Angoulesme, voyant que sa ville qui autrefois avoit esté démantelée par Pepin, père de Charlemagne, et naguère prinse et ruynée par les Normans, se print à la rebastir et relever les murailles d'icelle, tant que à l'aide des gents du païs, il parvint en peu de temps à ce qu'il désiroit, et la rendit si forte que ce fut deslors le propugnacle et seur refuge de tous les peuples de pardeça ²⁹⁰ » Or la forteresse, le castellum de la ville a dû occuper la première pensée du comte lors de cette restauration.

Ce qui reste du Châtelet porte évidemment le caractère des constructions féodales les plus sévères. Corlieu le décrit tel qu'on le voyait au XVI^e siècle : « Ce qui s'y trouve de plus vieil et remarquable est le Chatellet qui sont trois grosses et hautes tours d'ancienne fabrique et de figures ronde, et une sexagone, et dedans celle-cy une autre ronde, lesquelles tours disposées en forme quadrangulaire et se flanquans l'une l'autre, font un donjon fort à merveille, deffendu du costé qui regarde la ville d'un profond fossé taillé en roc à fond de cuve, le tout de rechef renfermé d'une forte ceinture aussi fossoyée et flanquée. Cette tour à six pans est appelée communément la tour Preint ou Pregnant, comme si on vouloit dire qu'elle fust enceinte de l'autre tour qui est dedans, et estoit autrefois l'espace entre ces deux tours, fait à estages, desquels on combattoit pour la deffense de la place, chose non moins belle à veoir que forte et industrieusement faicte²⁹¹. » Cette description est très-utile pour reconnaître le vieux édifice au milieu des constructions modernes qui lui ont ôté tout son caractère féodal. Moins heureux que beaucoup d'autres villes telles que Niort, Pons, Angers, dont le castellum est encore debout, Angoulême ne peut montrer du sien que des tours rasées au tiers de leur hauteur et levant tristement leur tête privée des parapets à créneaux qui la ceignaient comme d'un diadème.

Les quatre tours, réunies sans doute par un mur crénelé, formaient une forteresse quadrangulaire que des fossés profonds défendaient du côté de la ville. De plus une ceinture de courtines et de bastions s'élevait au-delà du fossé et allait se confondre avec le rempart de la ville qui, dans cet endroit, a beaucoup d'élévation. On peut reconnaître, au bas du rempart, le reste de quatre des bastions de cette enceinte. La porte extérieure de la forteresse se trouvait en face de la rue qui descend à l'Houmeau, vis-à-vis de la tour la plus rapprochée du

rempart. L'on voit encore le passage souterrain qui conduisait de cette tour à la porte extérieure. Peut-être même c'était le seul moyen de pénétrer du bas du rempart dans l'intérieur de la citadelle. Tel était l'ensemble du Châtelet. Donnons maintenant quelques détails.

PLAN DU CHATELET D'ANGOULÊME.



(Échelle de 2 millim. par mètre.)

Nous venons de dire qu'il ne reste plus rien de l'enceinte extérieure du côté de la ville. En commençant à l'est, nous trouvons la tour, n° 1. Elle a été rasée et n'a plus qu'un étage. Lors de sa construction primitive, elle n'avait pas de voûtes à l'intérieur si ce n'était sans doute celle qui formait la plateforme. A une époque bien postérieure, on fit au rez-de-chaussée et au premier étage deux voûtes ogivées à six compartiments séparés par des nervures qui reposent sur des consoles. Le travail de ces voûtes et de ces nervures

est grossier. On pratiqua en même temps une cheminée au rez-de-chaussée. Cette restauration est du XIV^e siècle.

La tour n° 2, au nord, se compose également d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le rez-de-chaussée est formé par une belle voûte en coupole ; l'étage n'est pas voûté. Ces deux tours n'étaient éclairées que par des embrasures de 0^m 8^c de largeur sur 2^m de hauteur. Ces embrasures si étroites, à travers des murailles d'une aussi grande épaisseur, ne pouvaient pas servir à la défense. Aussi ne présentent-elles à l'œil qu'une fente longitudinale qui ne ressemble en rien à ces meurtrières ingénieusement construites pour lancer en toute sécurité des traits sur les assaillants.

La tour n° 3, au sud, est semblable à celle du nord, et voûtée comme elle en coupole. On y a pratiqué plus tard une cheminée, on a fermé les meurtrières et ouvert des fenêtres carrées comme dans les autres tours. Plusieurs de ces ouvertures sont de date peu ancienne.

La plus curieuse des tours du Châtelet est le n° 4, à l'ouest. C'est celle que Corlieu appelle la tour Prein ou Pregnant. Il prétend qu'elle est à six pans, mais c'est une erreur ; elle forme un trapèze ceignant aux deux tiers une tour circulaire. La tour est beaucoup plus ancienne que le reste de la construction, avec laquelle elle n'a aucune liaison d'appareil. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée a une voûte en coupole. Le premier étage n'est qu'un simple corridor transversal auquel est ajouté, à angle droit vers le milieu de la tour, une petite alcôve de même largeur que le corridor²⁹². Le second étage est voûté en coupole. On remarquera la fenêtre de cet étage : elle est en plein cintre ; elle a 1^m 30^c de hauteur sur 0^m 25^c de largeur. La ceinture en trapèze de cette tour a également une fenêtre en plein cintre au même étage, mais d'une plus grande largeur. On comprend qu'on ait pratiqué ces fenêtres donnant dans l'intérieur du

castellum, pendant qu'au dehors, d'où l'on avait à redouter l'escalade, on a fait des embrasures étroites.

Les embrasures de la tour n° 3 et de la tour Prein diffèrent de celles des deux autres. Elles ont les mêmes dimensions, mais elles sont entaillées aux deux tiers de leur hauteur de deux petites rainures en queue d'aronde, destinées à faciliter l'émission des traits au dehors. Ce caractère archéologique indiquerait, pour la tour n° 3 du sud et la ceinture en trapèze, une époque moins ancienne que pour la tour n° 4, entourée aux deux tiers, et les deux autres tours n^{os} 1 et 2.

Les tours sont construites en appareil moyen, de calcaire coquillier dur, appelé vulgairement pierre de l'arche. Elles sont d'une grande solidité ; leurs murs ont 4^m d'épaisseur. La tour ronde de la tour Prein n'a que 3^m d'épaisseur, mais aussi elle a un moindre diamètre.

ANGOULÊME, PALAIS TAILLE-FER. Ce palais se trouvait au centre de la ville, dans un vaste emplacement occupé plus tard par le couvent des Tiercellettes. C'est le terrain situé en face de l'église Saint-André, compris entre la rue Taille-Fer, la place du Mûrier, la rue de Beaulieu, et celles des Trois-Notre-Dame et du Soleil. Il fut construit, de 980 à 1028, par Guillaume Taille-Fer II ²⁹³. Les comtes, jusqu'à cette époque, avaient fait leur habitation de la citadelle, bâtie par Aldoin. Quand cessèrent les guerres sanglantes du X^e siècle, ils voulurent se donner un palais moins sombre, dont l'enceinte renfermât de vastes jardins. Telles mœurs, telles habitudes. L'âge chevaleresque remplaçait l'âge de la barbarie féodale. Commencé par Guillaume II, ce palais ne fut terminé que par ses successeurs. Le seul débris intéressant qu'on remarque dans la rue Taille-Fer, est un édifice²⁹⁴ orné au nord, à son pignon, de deux fenêtres d'ogive romane. Ces deux fenêtres, décorées de colonnes engagées, surmontées d'une archivolt à étoiles, appartiennent au style de transition de la seconde moitié

du XII^e siècle. Vigier nous apprend que ce palais s'appelait le Château de la Reine²⁹⁵. Ysabel l'habita sans aucun doute depuis son arrivée d'Angleterre jusqu'à sa mort. Les terrains pour la construction du grand château d'Angoulême, appelé alors le Château Neuf, ne furent achetés qu'en 1229. La comtesse reine mourut en 1245. Cet espace de quinze années, entrecoupé encore par la guerre funeste que Hugues et Ysabel soutinrent contre saint Louis, est trop court pour que le château dont ils sont les fondateurs ait pu être habité par eux.

Je fais aussi une remarque :

Dans l'architecture militaire on suit une marche inverse de l'architecture religieuse. Quand une abbaye se fonde, ce qu'on bâtit avant tout, c'est l'église, et dans l'église, l'abside, le sanctuaire ; cela s'explique, c'est le besoin de la prière, de l'adoration, du sacrifice. Quand on construit le château féodal, c'est l'enceinte avec ses murailles épaisses et ses bastions crénelés qu'on élève d'abord ; ensuite le donjon, et en dernier lieu la maison d'habitation proprement dite. Ysabel n'a donc pas pu habiter le nouveau château dont elle fit jeter les fondements. En nous appuyant de l'autorité grave de Vigier, nous pouvons dire que c'est le palais Taille-Fer, et non pas le château placé au midi de la ville, auquel la tradition a conservé le nom de Château de la Reine.

ANZONE. Le château d'Anzone, appelé aujourd'hui Andone ²⁹⁶, est une des plus anciennes constructions de ce genre dont il soit fait mention dans nos annales. Corlieu nous apprend qu'il fut démoli au commencement du X^e siècle par Guillaume, qui porta le premier le nom de Taille-Fer : « ... Et bastit le chasteau de Montignac des pierres et matière du chateau d'Anzone qui estoit là près, lequel il ruyna²⁹⁷. » Les restes de ce château se trouvent au-dessous du château de La Barre, commune de Villejoubert, à environ 4 kilomètres, nord-est, de Montignac. Ce château était admirablement fort par sa seule position naturelle. Il occupait le plateau d'une petite colline qui s'élève à une grande hauteur. Pour rendre ce monticule plus escarpé, l'on creusa de larges fossés à sa base, et l'on porta les terres sur la plate-forme. L'enceinte, à peu près circulaire, peut avoir 100 mètres de diamètre ; du fond des fossés au niveau de la plate-forme, il y a plus de 20 mètres de hauteur. Les murailles de l'enceinte étaient construites, non pas du calcaire compacte du pays, mais de la pierre

d'agrégation siliceuse, qu'on appelle grison, inattaquable au feu et à la gelée.

Un bois de haute futaie couvre aujourd'hui ce monticule majestueux, au pied duquel se trouve une abondante fontaine. Le travail de la main de l'homme a presque disparu, la nature est restée la même. Le chêne, ami de cette terre fertile, est revenu germer sur les ruines et montrer ses colonnes séculaires, à la place des épaisses murailles du premier âge de la féodalité.

Le glacis de la contrescarpe est sillonné, du côté du midi, de plusieurs buttes de terrain allongées, présentant de larges remparts de terre espacés régulièrement et rayonnant autour des fossés. Je n'ai pu en expliquer ni l'origine ni le but.

AYSIE. Le Château d'Aysie est sur une éminence au-dessus de la Charente. Il est entouré de douves du côté où le terrain n'est pas escarpé. Il n'en reste qu'un mur de 8^m de hauteur, en petits moellons noyés dans le ciment. Il doit remonter aux premiers temps de l'époque féodale ²⁹⁸.

BERDEVILLE. « J'ai vu par la charte de la fondation de l'église de Chasteauneuf-sur-Charente, que anciennement le lieu de Chasteauneuf n'estoit qu'un petit bourg appelé Berdeville, où y avoit un vieux chasteau qui par accident fut bruslé en l'an mil quatre-vingt et un, et d'autant que ce chasteau fut rebasti à neuf, le lieu perdit son premier nom et fut deslors appelé Chasteauneuf²⁹⁹. » C'est le seul renseignement que nous ayons sur ce château féodal.

Il reste encore quelques débris du château reconstruit en 1081 : la base d'une tour avec ses caveaux voûtés, et le mur extérieur de l'abside de la chapelle, qu'on distingue facilement à ses pilastres. Ce second château fut démoli à une époque reculée dont la tradition locale n'a conservé aucun souvenir. Une troisième construction, probablement de la fin du XVI^e siècle ou du commencement du XVII^e, s'éleva avec luxe, à en juger par les fragments que j'ai vus

dans des démolitions ; mais ce dernier travail n'a pas eu lui-même de durée.

De beaux souvenirs historiques se rattachent à Châteauneuf. Cette grande seigneurie fut longtemps l'apanage d'une branche des Lesignans, comtes d'Angoulême. Dans les guerres anglaises, il offrit une grande résistance aux armes du duc de Berry, frère de Charles V. « Les archers d'Angleterre, dit Froissard, qui tiennent le chastel, aspresment combattent et ne demandent merci qu'après plusieurs assauts, moult grants et périlleux. » Ce siège, selon Corlieu, avait duré plus de quatre ans, et le roi lui-même y fut présent. Le château fut pris sur les Anglais en 1386 ³⁰⁰.

BRILHAC. Selon la notice de M. M. de Verdilhac³⁰¹, le château appelé la tour de Brilhac était bâti en gros quartiers de pierre liés par un ciment qui avait une grande dureté. Je pense toutefois que c'est une erreur de lui supposer une origine romaine. Brilhac bâti en appareil moyen de granit à gros grain, comme le château de Confolens n'était pas antérieur au IX^e siècle, mais il pouvait avoir remplacé une vigie romaine. La notice que je viens de citer nous apprend que ce château féodal fut détruit et rasé par les troupes du roi, sous les ordres du sieur de Sauvebeuf, probablement dans les guerres de Religion. Il fut ensuite reconstruit à la moderne, et démoli encore à la Révolution.

BOURG-CHARENTE. Dès le XII^e siècle, Bourg-Charente était une seigneurie d'une grande importance ³⁰². Le château féodal, d'un côté s'élevant à pic, et de l'autre défendu par un large fossé taillé à fond de cave dans le roc vif, était une place très-forte qui fermait le passage de la Charente, et a dû jouer un grand rôle dans les luttes incessantes du moyen-âge. Il ne reste de cette forteresse que ses douves et quelques soubassements de terrasse.

Dans les premières années du XVII^e siècle, il fut remplacé par un château de style moderne.

CHABANAIS. Cabanisium, est un des lieux les plus anciens de l'Angoumois. Nous donnons ici le tiers de sou d'or dont M. Castaigne a parlé plus haut, p. 125.



D'un côté, une tête avec la légende : CABANISIO.

Au revers, une croix entourée d'un grenetis, avec la légende : † LEODVLFO MO (Leodulfo monetario). Ce monétaire a été trouvé près de Rochechouart ; il a appartenu à M. Ardant, numismatiste de Limoges, qui n'en a conservé qu'une empreinte.

Il ne subsiste, du château primitif de Chabonais, que le mur en granit qui s'élève au-dessus du pont de la Vienne, et une tour carrée à contreforts étroits, également construite en granit, placée à 67^m au-dessus du pont. A juger de ces restes, on peut faire remonter le château aux premières années du IX^e siècle. Le mur parallèle à la Vienne, et qu'elle cherche vainement à ébranler dans ses plus fortes crues, servait de fondations à ce château primitif. Il s'élève encore de quelques mètres au-dessus de la cour intérieure.

Une construction féodale plus récente remplaça ce premier château. Je ne la crois pas antérieure aux premières années du XIII^e siècle. Elle sera décrite plus bas.

Les sires de Chabonais ont joué un grand rôle dans notre histoire provinciale. Guerroyeurs et fondateurs d'églises, ils nous apparaissent à ces époques où tout possesseur de grand fief a sa part de royauté et de gloire.

CHATEAU-REGNAUD. Château-Regnaud est une superbe ruine féodale, sur les bords de la Charente, près de Fontenille. Des pans de murailles fortement cimentées,

couvertes de lierre, se dressent fièrement sur la motte gigantesque dont elles défendent l'accès. Cette motte est en partie artificielle ; elle est de forme oblongue. La position de ce mamelon, coupé à pic d'un côté et baigné par les eaux de la Charente, de l'autre défendu par son élévation même et ses fortes murailles, en faisait un des châteaux du pays les plus faciles à défendre. Le plus ancien document que j'ai trouvé sur ce fief, est un aveu de la châtellenie de Château-Regnaud, rendu au comte d'Angoulême par Jean de Nossay, le 21 mai 1460 ³⁰³.

CONFOLENS. Confluens. Le château de Confolens remonte aux temps les plus reculés de l'époque féodale. Sa position au confluent de la Vienne et du Goire, sur la croupe de la colline aux pieds de laquelle la ville est bâtie, le rendait d'un accès difficile. Ce qui en reste a encore un caractère imposant. Le château se composait d'un carré flanqué aux angles de quatre tours carrées. Le genre de cette construction est sévère. Elle est en appareil moyen de granit fortement cimenté. Les murailles ont une grande épaisseur. La partie sud n'a pas encore été démolie ; elle s'élève en plusieurs endroits de cinq à six mètres.

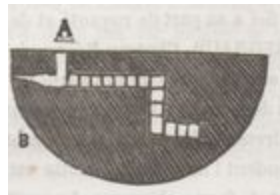
En 1614, les consuls de la ville de Confolens firent placer dans ce mur une pierre portant les initiales de leur nom, leur écusson et le millésime, comme souvenir de leur administration (voy. plus haut, p. 121). Les libertés communales ont eu le sort de la féodalité ; elles ne sont plus comme elle qu'une vieille page de l'histoire. L'humanité a devant soi un autre avenir.

CRESSIEC. Le château de Cressiec est une ruine intéressante qui domine l'entrée des célèbres caves de Rencogne. Vigier en fait remonter l'antiquité au IX^e siècle, et j'adopte son opinion. « On y voit encore plusieurs marques de retraites pratiquées, dans ce temps-là, contre les pirateries des Normans. De vastes souterrains règnent sous l'église de Rencogne ; des portes sont taillées dans le

rocher avec des gonds de fer d'une grosseur prodigieuse. On nomme ces concavités les grottes de Rencogne. Les bâtiments extérieurs ont été détruits, à la réserve d'une petite tour qui subsiste encore proche de l'entrée de ces souterrains³⁰⁴. »

Voici le plan de cette curieuse tour.

PLAN DE LA TOUR DE CRESSIEC.



Au rez-de-chaussée elle forme un mur qui défend l'entrée des caves. La porte d'entrée a perdu ses jambages de pierre de taille, qui ont tenté la cupidité. C'est sans doute à cette porte que Vigier a vu, de son temps, d'énormes gonds.

Le premier étage, adossé contre la montagne, fort abrupte en cet endroit, est massif et renferme seulement l'escalier étroit qui conduisait au deuxième étage. La porte d'entrée A est carrée et très-étroite ; on ne pouvait y arriver qu'au, moyen d'une échelle. La façade qui domine l'entrée des grottes, au nord-est, a 10^m 25^c de développement. Le reste est une demi-circonférence régulière.

La construction est en moellon irrégulier noyé dans un ciment d'une dureté excessive. A étudier la tour dans son élévation, il en subsiste encore 10^m 28^c. Tous les trois mètres, la tour diminue de diamètre par un retrait. Le mur du rez-de-chaussée qui ferme l'entrée des grottes a 1^m d'épaisseur. On ne peut pas douter que ces grottes n'aient servi de retraite dans les temps d'invasion. A l'intérieur, dans leurs dédales nombreux et inaccessibles, on trouve encore des travaux de main d'homme, destinés sans doute

à servir de refuge, auxquels on ne pouvait parvenir qu'au moyen d'une longue échelle.

Jean Maindron était seigneur de Cressiec en 1519. (Voyez plus bas le mot Rencogne)

LA CHAISE, LA CHIEZE, dans les titres du XVI^e siècle, seigneurie située au-dessous de Montheron, sur les bords de la Tardouère. La tour féodale, aujourd'hui isolée, est bâtie sur un rocher dont le pied, à une grande profondeur, est baigné par la rivière. Ainsi que le donjon de La Rochefoucauld, elle appartient à deux époques : le rez-de-chaussée est du X^e siècle, et le reste, jusqu'au crénellement, du XVI^e.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA TOUR DE LA CHAISE.

Nord.

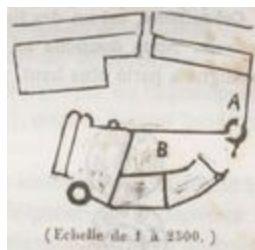


Il forme un carré de 5^m 65^c. Les murs ont 1^m 75^c d'épaisseur. La fenêtre est un petit carré-long très étroit au dehors, et formant un évasement en plein cintre au dedans ; elle donne sur la Tardouère, La porte est du temps de la construction primitive.

LA ROCHE-CHANDRY, Rupes Canderici, une des quatre roches d'Angoumois. Le château de La Roche-Chandry offre trois époques bien distinctes de construction, l'époque romane, l'époque ogivale et les derniers temps de la renaissance. Ses ruines sont encore intéressantes et méritent d'être visitées. Elles occupent un rocher qui s'avance en promontoire, comme pour fermer l'entrée d'une prairie immense, arrosée par la Boesme.

La porte du château était au levant. Pour y pénétrer, il fallait passer la rivière sur un pont-levis. On était alors aux pieds de la roche escarpée. Une tour A, aujourd'hui entièrement détruite, et placée à l'angle sud-est de l'enceinte, présentait un escalier au moyen duquel on arrivait sur la plate-forme B.

PLAN DU CHATEAU DE LA ROCHE-CHANDRY.



A l'angle nord-est se trouvent les seules parties romanes de l'édifice, si ce n'est quelques fragments des murailles au couchant. Dans les divers démantèlements que cette forteresse a eu à souffrir, cette partie a été constamment respectée. Elle est occupée par deux chapelles romanes qui seront décrites ailleurs³⁰⁵.

LA ROCHEFOUCAULD, rupes Fucaldi, une des quatre roches d'Angoumois. Le plus beau donjon Féodal de l'Angoumois est celui du château de La Rochefoucauld, appelé vulgairement la tour carrée. Il appartient à deux époques bien distinctes. Le rez-de-chaussée, jusqu'à une hauteur de 16^m, est du IX^e siècle. Le reste, jusqu'à la plate-forme crénelée, est du XV^e. Nous ne parlerons ici que du rez-de-chaussée.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA TOUR CARRÉE. Ouest.



Le plan est un carré, dans lequel on n'a pas observé une régularité parfaite, selon l'habitude de construire des premiers temps du moyen-âge.

Extérieur, du nord au sud,	12 ^m 06 ^c .
— de l'est à l'ouest,	11 ^m 78 ^c .
Intérieur, du nord au sud,	7 ^m 65 ^c .
— de l'est à l'ouest,	7 ^m 20 ^c .

Le pilier central B a la même irrégularité. Du nord au sud, ^m 54^c ; de l'est à l'ouest ^m 61^c.

La porte A n'est pas de la construction primitive ; c'était sans doute une fenêtre étroite pour donner de l'air et du jour. Le rez-de-chaussée n'avait pas de porte. On y descendait, au moyen d'une échelle, par une ouverture carrée qui se voit encore à la voûte et qui fut bouchée lors de la reconstruction du donjon, au XV^e siècle. Ce rez-de-chaussée forme une salle carrée, sans autre ornement qu'un pilier central destiné à supporter la retombée de la voûte. La voûte est en plein cintre, et à sa naissance elle est séparée du mur par une corniche continue qu'on voit aussi, à la même hauteur, au pilier central.

La décoration extérieure du rez-de-chaussée consiste dans deux arceaux en plein cintre qui font saillie sur chacune de ses faces, et s'appuient sur des corniches qui sortent des contreforts. Au midi, l'on ne voit qu'un seul arceau occupant un des entre-deux des contreforts ; l'autre a été maçonné postérieurement. Deux arcades aveugles se

trouvent au dedans du rez-de-chaussée, mais d'un seul côté, celui de l'ouest.

Les contreforts ont très-peu de saillie, les uns 0^m 30^c, les autres 0^m 33^c ; leur largeur est de 0^m 80^c ; ils sont construits en calcaire grossier beaucoup plus dur que celui du reste du donjon. Ils s'unissent au mur, où ils forment la chaîne. L'intervalle de ces contreforts est un blocage de petit appareil carré et carré-long, fortement cimenté.

Nous décrirons plus loin les parties du château de La Rochefoucauld qui sont du XIV^e siècle. Seulement je ne dois pas passer sous silence l'enceinte féodale dont on voit un beau fragment au nord et à 50^m du revêtement extérieur des fossés. Ce fragment se compose d'une courtine d'environ 50^m de longueur et d'un bastion de 4^m de diamètre. Ces remparts sont entourés d'un large fossé et ont encore 8^m de hauteur. Ils soutiennent une plateforme, changée en jardin, qui formait la première fortification, après laquelle il fallait encore franchir des douves larges et profondes avant d'arriver au château. Les murs de l'enceinte sont tantôt en petit blocage, tantôt en moellons irréguliers. Je n'oserais pas assurer qu'ils soient d'une antiquité aussi reculée que le bas du donjon ; mais ils sont toujours antérieurs au XIII^e siècle.

Ces murs d'enceinte se terminaient au-dessous, au moulin de la basse-ville par un bastion, une courtine et une tour carrée, baignés par les eaux profondes de la Tardouère.

Le bas du donjon et cette enceinte sont tout ce qu'on peut rapporter à la première époque du vieux château de La Roche. Je donnerai plus loin les signes lapidaires de la tour carrée.

MARCILLAC. Bâti vers 866 par Vulgrin I, comte d'Angoulême et de Périgord. La chronique d'Adhémar dit qu'il fut élevé contre les incursions des Normans. Il ne reste plus de ce château que la motte féodale. Elle est

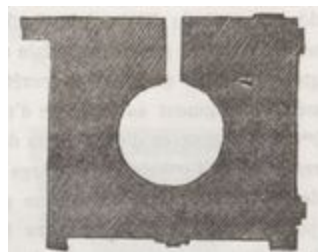
d'une telle élévation qu'on la prendrait pour une colline naturelle, si l'inspection du terrain ne démontrait pas qu'elle a été faite de main d'homme. Sous les broussailles qui en couvrent les flancs, on découvre à peine quelques fondements de murs à fleur de terre.

Corlieu donne l'histoire des divers événements dont ce lieu a été le théâtre.

MARTHON. Le château féodal de Marthon s'élève sur un promontoire allongé, séparé, par une coupure, du plateau qui lui est contigu et escarpé de toutes parts. L'enceinte existe encore aujourd'hui presque en entier, rasée à la hauteur des terres.

Le donjon occupe la partie sud-est de l'enceinte : c'est un carré long de 12^m sur 10^m 50^c. Sa construction est fort remarquable, et, quoiqu'il soit découvert depuis un temps très-reculé, il résiste encore par la pesanteur de sa masse et la force de son ciment. Il se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée présente une basse-fosse A de 4^m 80^c de diamètre voûtée en coupole, dans laquelle on ne pénétrait que par une ouverture pratiquée au sommet de la voûte.

PLAN DU DONJON DE MARTHON.



La porte B qui se voit aujourd'hui, n'était qu'une fenêtre étroite. Ce donjon, comme ceux de Chalus, de La Rochefoucauld, de Cressiec, n'avait sa porte qu'au premier étage. On n'y parvenait que par un escalier de bois qu'on détruisait en temps de guerre. Les murs du bas de la tour

ont, à l'est et à l'ouest, 3^m 50^e d'épaisseur ; au nord et au sud, 2^m 80^e. Les contreforts ont peu de saillie.

Le premier étage est voûté en ogive romane ; on a ménagé dans le mur de l'est un corridor étroit, et à l'angle sud-est un escalier pour monter à l'étage supérieur. Les murs n'ont plus ici que 1^m 70^e d'épaisseur.

Le second étage a le même plan que le premier ; mais il est presque entièrement démoli.

L'histoire de ce château est fort obscure. Il y a peu de faits intéressants qui s'y rattachent.

« MERPINS est un fort chasteau près Coignac, qu'on dit avoir esté basty par Charlemagne ³⁰⁶. » Détruit par les Normans, il fut reconstruit plus tard, et devint une seigneurie importante qui, avec Cognac, forma souvent l'apanage des fils du comte d'Angoulême.

Les Anglais s'en emparèrent et le conservèrent longtemps ; il fut repris sur eux en 1376 par le duc de Berry, frère du roi Charles V.

MONTIGNAC. Montignac, comme nous l'avons vu, fut bâti, par Guillaume Taille-Fer, des débris du château d'Anzone. Il reste encore du château de Montignac le rez-de-chaussée d'un beau donjon à contreforts peu saillants, une porte d'entrée flanquée de deux tours, qui ne remonte pas au delà du XIV^e siècle, et les remparts qui soutiennent les terrasses. La partie la plus ancienne est évidemment le donjon ; mais il ne faut pas en rapporter la construction à Guillaume Taille-Fer. Il est plus probable que c'est Vulgrin II qui le fit bâtir (1120-1140). Voici en quels termes Vigier, d'après Corlieu, mentionne cette construction.

« Vulgrin fit le siège du château de Montignac dont Girard de Blaye était maître et qu'il défendait avec plusieurs barons du Poitou et de la Saintonge. Ceux-ci qui avaient fortifié le château le défendirent d'abord vaillamment. Le siège fut long et meurtrier. Les assiégés abandonnèrent enfin ce fort nuitamment à petit bruit, et

s'enfuirent. Le comte s'en empara et en fit hommage à Girard, évêque d'Angoulême, comme étant de sa mouvance. Il y bâtit une tour haute et forte, qu'il entourra, ainsi que le château, de très-bonnes murailles ; c'est la tour qui reste aujourd'hui³⁰⁷. »

Ce qui reste de ce donjon est encore remarquable³⁰⁸. C'est un carré long de 11^m 50^c sur 13^m 40^c. Il est bâti en grison bien appareillé, flanqué sur chaque face de contreforts qui n'ont que 0^m 25^c de saillie. Il y a quatre contreforts sur les plus longues faces et trois seulement sur les plus étroites.

Les murs ont 2^m 52^c d'épaisseur. On y entrait par une porte en plein cintre ; la salle intérieure, voûtée en plein cintre, est éclairée par une fenêtre carrée de 1 m 66^c de hauteur sur 0^m 33^c de largeur.

ROCHÉRAUD, Rupes Eyraudi. C'était une des plus anciennes et des plus belles seigneuries de l'Angoumois³⁰⁹. Toutefois nous n'avons pas sur Rochéraud de documents antérieurs au XIV^e siècle³¹⁰.

Il ne reste du château qu'un pan de mur de 2^m d'épaisseur, qui s'élève à environ 10^m de hauteur. Ce fragment appartenait au donjon, partie évidemment la plus ancienne. La construction indique l'époque la plus reculée de l'âge féodal³¹¹. La fenêtre principale est carrée au dehors et en plein cintre au dedans. On remarque, sur le crépi de la voussure d'intérieur, des lignes de peinture rouge formant des refends de pierre.

Le château s'élève sur deux mottes naturelles, exhaussées de main d'homme, séparées l'une de l'autre par une large douve. Il est probable qu'on ne pouvait parvenir au château principal qu'après avoir traversé la tour carrée qui occupait la motte la moins considérable.

TOUVRE, Tolvera. La source de la Touvre, dont j'ai déjà parlé, forme un des paysages les plus grandioses et les plus

pittoresques dont le regard puisse être frappé. Une large rivière sortant tout-à-coup d'un gouffre profond, et commençant à porter bateau à sa source même, puis s'étendant en une vaste nappe d'eau, dont les rivages sont couverts de roseaux au sein desquels d'innombrables familles d'oiseaux trouvent leur abri ; fraîcheur, limpidité, mouvement ; gouffre dormant dont l'œil ne cherche qu'en tremblant à sonder la profondeur, gouffre vomissant qui, ayant reçu l'eau sous une arche de rochers au fond de l'abîme, la rend impétueuse et presque jaillissante ; voilà ce que la nature vous offre d'abord. Mais la main de l'homme est venue ajouter à la majesté du tableau. Elle a jeté une immense construction féodale sur la colline creusée en entonnoir qui domine à pic le gouffre silencieux. Elle a élevé une chapelle romane à quelques pas du gouffre bouillant. Les deux grandeurs du moyen-âge, le château sur le mamelon qu'il domine, et la chapelle ouverte comme une maison d'asile au passant, se sont placées à côté de la merveille de Dieu, faisant ici jaillir un fleuve comme ailleurs il fait sourdre une limpide fontaine.

Cette belle et forte position du château de Touvre lui donnait à la fois le double caractère d'une maison de plaisance et d'une forteresse imprenable. Il n'avait rien à redouter du côté du gouffre sur lequel il s'élevait à pic, et de larges douves l'isolaient assez de la colline à laquelle il est joint, pour dominer le pays et se défendre. Mais à l'abri des tours du château, on pouvait à toute heure, même en temps de guerre, descendre sur la rivière délicieuse. Il est presque certain que des grottes souterraines conduisaient du château au milieu de l'escarpement qui s'élève au-dessus du gouffre.

Le château fut bâti avant l'an 1074 par Guillaume, évêque d'Angoulême, frère du comte Foulques, un des Taille-Fer. Corlieu assure l'avoir vu dans un titre du trésor de la cathédrale³¹². On ignore à quelle époque il fut

démoli ; seulement du temps de Corlieu et d'Elie Vinet³¹³, il était en ruines³¹⁴.

Il reste encore du château de Touvre une magnifique plate-forme couverte d'un beau vignoble. Elle est soutenue par un mur qui s'élève d'abord en glacis, puis perpendiculairement, et est flanquée de deux bastions, l'un à l'angle sud-est, l'autre au milieu d'un des côtés de l'enceinte polygonale. Le travail de ce mur et des bastions est en appareil régulier fortement cimenté. Cette ruine fait un effet magique, se dressant au-dessus du vaste entonnoir au fond duquel le gouffre sombre, immobile, jette ses eaux. De petits sentiers ont été tracés parallèlement, à différentes hauteurs, sur les parois blanchâtres de ce cône renversé, dépouillé de végétation, si ce n'est de quelques touffes de buis, jetées çà et là. Il rappelle par sa tristesse, qui fait contraste avec la beauté et la richesse du reste du paysage, les cercles ténébreux que Virgile fait parcourir au Dante quand il le conduit aux enfers.

VILLEBOIS, Villaboe, aujourd'hui la Vallette. Villebois est une des plus anciennes seigneuries de l'Angoumois. Les sires de Villebois sont au nombre de ces barons toujours guerroyants qui soutiennent les comtes d'Angoulême, se liguent avec eux et quelquefois les combattent.

Je parlerai, dans la description des édifices religieux, de la chapelle, qui remonte à une époque très-reculée. Le château lui-même, dont il reste l'enceinte féodale assez bien conservée, peut bien remonter au XII^e siècle ; il soutint un siège sous Vulgrin II, comte d'Angoulême (1120-1140). Vigier de la Pile (page -22) nous apprend qu'une des tours s'appelait la tour des Poitevins.

Le château ou donjon, dont j'ai vu les fondements, était un vaste carré soutenu de petits bastions. Il fut démoli par le maréchal de Navailles, qui fit construire le château moderne, dont nous parlerons plus bas.

Ici se termine la série des châteaux de l'époque féodale primitive. En y ajoutant les châteaux dont l'époque est incertaine et qui, pour la plupart, doivent appartenir à la période que nous avons parcourue, nous avons la statistique à peu près complète des travaux de l'architecture militaire des premiers temps du moyen-âge.

Nous abordons maintenant une période où la féodalité, moins farouche, donnera aux monuments qu'elle fera construire des formes plus gracieuses. Elle continuera, dans les châteaux, le système de défense de l'époque précédente ; mais l'art, moins rude, moins sauvage, indiquera que les mœurs du temps se sont adoucies. Le développement du style ogival, si pompeux, si riche d'effet et d'harmonie dans les édifices religieux, aura nécessairement son influence sur l'architecture féodale.

2° Du XIII^e au XVI^e.

ANGOULÊME.

Anqueville.

Anville.

Ambleville.

Aubeterre.

Aulnac.

Barbezières.

Barbezieux.

Bayers.

Béchemoure.

Blanzac.

Bourdelaïs.

Brigueuil, une partie.

Chabanais. ³¹⁵

Chalais, une partie.

Champagne-Mouton.

Cognac.
Dirac.
Douzac.
Fayole-d'Abzac.
Goué.
Gourville.
La Barre.
La Bergerie.
La Léotarderie.
La Clavière.
La Mothe-de-Feuillade.
La Rochebeaucourt, une partie.
La Roche-Chandry, une partie.
La Rochefoucauld, une partie.
La Tour-Garnier, une partie.
La Tranchade, une partie.
Laumont.
Le Dreuil-de-Dignac.
Lé Lindois.
Maumont-de-Juignac.
Mazerolles.
Méré.
Montausier.
Montberon.
Montmoreau.
Montroulet.
Nabinaud.
Nanteuil-de-Sers.
Puyvidal
Saveille.
Saint-Fraigne.
Saint-Germain-sur-Vienne.
Saint-Martial-de-Coulange,
Tessé.
Verteuil.

Vibrac.
Yviers.

ANGOULÊME. Nos historiens d'Angoumois, Corlieu, Pierre de St-Romuald, Vigier ne fournissent aucun document sur la fondation du château d'Angoulême³¹⁵. Corlieu nous apprend seulement qu'en 1282, « Après le décès de Hugues, sa veuve, pendant le bas-âge de ses enfants, fit réparer le vieux chasteau et commença l'œuvre magnifique de la grand salle qui encores se voit au-dit chasteau³¹⁶. » Et peu après il ajoute : « Hugues-le-Brun succèda à son père... et après se mit à bastir la grande tour du chasteau d'Engolesme et paracheva la salle encommencée par sa mère qui sont deux merveilleusement beaux édifices. Aucuns ont pensé, et est le commun bruict en la ville, que ceste salle a esté bastie par les Anglois, qui est faux... Les armoiries de la maison de Lezignan, ses alliances et divises desquelles est ceste salle toute pleine monstrent assez du contraire ³¹⁷. »

Ces textes, tout précieux qu'ils sont, puisqu'ils nous donnent la date de la construction de la grande tour (1282-1303), ne nous disent rien de la fondation primitive. Même ce mot, vieux château, improprement employé par Corlieu, a fait croire à Vigier qu'il avait, dès le XIII^e siècle, une grande antiquité.

J'ai trouvé aux Archives du royaume un document qui assigne la véritable époque de la construction du château, et le nom de ses fondateurs. C'est un échange fait entre le comte Hugues et Ysabel sa femme, et les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Pierre, de certaines terres appartenant au chapitre, afin d'y bâtir le château neuf d'Angoulême, pour une place propre à faire un cimetière et à bâtir une maison de chapelain. La charte est de l'an 1228 ³¹⁸. C'est donc après 1228 qu'il faut fixer la date du château neuf

d'Angoulême. Hugues et Ysabel durent trouver que la ville, défendue au nord et à l'ouest par l'escarpement de la montagne, et à l'est par le Châtelet, était accessible au midi, où elle n'avait d'autre défense qu'un vieux mur à assises romaines qui partait de l'extrémité ouest de la promenade du Parc (appelée aujourd'hui place de la Commune), et allait aboutir, vers la rue de l'Arsenal, à un autre mur du même, travail qui joignait le Châtelet. De la sorte, près de la moitié du plateau de la montagne était un terrain inoccupé, ce qui devait singulièrement faciliter les ennemis, en cas de siège. Une seconde forteresse, à l'angle sud-est, qui, au moyen d'une enceinte flanquée de bastions, occuperait le reste du plateau, devait entrer dans le plan d'une bonne défense de la ville. Hugues et Ysabel conçurent ce plan et en commencèrent l'exécution. Un conduit souterrain faisait communiquer les deux forteresses. Mais, comme je l'ai remarqué plus haut, il est probable que l'enceinte seule fut achevée de leur temps, et qu'ils laissèrent à leurs enfants le soin de bâtir le château proprement dit, ce qui s'accorde assez avec le texte de Corlieu. La veuve de Hugues de Fougères répare le vieux château, c'est-à-dire le travail du premier Lesignan, et commence la grande salle ; Hugues-le-Brun, son fils, achève cette salle et construit la grande tour polygone.

Quatre époques de construction se remarquent dans le château d'Angoulême.

1° L'enceinte, dont le mur et deux bastions au levant A, B, et un au sud, C, existent encore. — Sous Hugues et Ysabel, après 1228. La porte D est de cette époque.

2° La tour polygone E. — Sous Hugues-le-Brun, de 1282 à 1303.

3° Le corps de logis F, la demi-tour d'encorbellement G, la grosse tour ronde H. — Sous Jean-le-Bon, de 1445 à 1467. Plusieurs de ces travaux ne furent terminés, au moins pour les sculptures, que sous Louise de Savoie, femme du comte Charles, de 1467 à 1515.

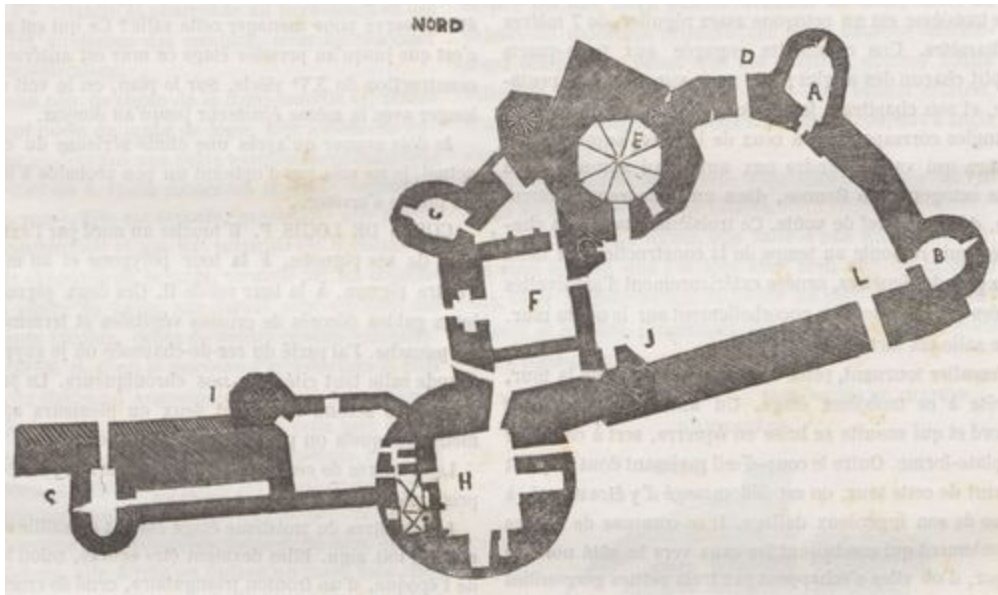
4° Le pavillon polygone I, le pavillon carré et le corps de logis qui tiennent à la tour ronde du côté de l'ouest. — Ils paraissent d'une époque moins reculée ³¹⁹.

CHÂTEAU D'ANGOULÊME



PLAN DU CHATEAU. D'ANGOULÊME.

(Echelle de 2 millim. par mètre.)



TOUR POLYGONE. Elle forme un très-beau donjon dont l'aspect est tout-à-fait monumental. On l'aperçoit de très-loin, dominant tous les autres édifices de la ville. Avec la flèche romane de la cathédrale et quelques petits clochers, elle rompt la ligne monotone des maisons de la ville, qui ne sembleraient que des cabanes au sommet du plateau, si le passé féodal n'eût rien laissé de ses œuvres gigantesques.

Le plan E présente un polygone irrégulier de neuf côtés. La ligne partant de l'angle ouest, passant par le centre de la tour et joignant l'angle est, donne 12^m 34^c de diamètre ; une autre ligne, partant de l'angle nord, allant à l'angle sud, donne 15^m.

Elle a de hauteur, au-dessus du préau intérieur, 25^m, non compris le parapet crénelé qui a été détruit et qui pouvait avoir 1^m.

Elle se compose du rez-de-chaussée et de trois étages. Le rez-de-chaussée forme une salle octogone de 6^m 40^c de diamètre. La porte primitive a été remplacée par une autre, du style du XV^e siècle. La voûte est à huit pans, séparés par

autant de nervures qui se coupent dans le haut sans avoir de fleuron. Ces nervures, à leur retombée, s'appuient sur des consoles en guise de chapiteaux, dont le tailloir forme, autour de la salle, une corniche continue. Une cheminée a été pratiquée dans le côté ouest du mur ; mais sa forme indique une époque postérieure à la construction primitive 320.

Du rez-de-chaussée on passait autrefois dans l'escalier pour parvenir aux étages supérieurs. Plus tard, d'une meurtrière qui éclairait l'escalier au nord, on a fait une porte extérieure.

Le premier étage a pour plan un octogone et pour voûte une coupole.

Le deuxième est un carré dont la voûte est en ogive à tiers-point.

Le troisième est un octogone assez régulier, de 7 mètres de diamètre. Une colonnette engagée aux trois-quarts remplit chacun des angles ; elle porte sur une base pentagone, et son chapiteau, formé de quelques moulures dont les angles correspondent à ceux de la base, supporte une nervure qui va se joindre aux autres au sommet de la voûte octogone. Un fleuron, dans un encadrement circulaire, décore la clef de voûte. Ce troisième étage a sa cheminée qui remonte au temps de la construction, et deux assez grandes fenêtres, ornées extérieurement d'archivoltes carrées qui s'arrêtent en encorbellement sur le nu du mur. Cette salle est fort belle.

L'escalier tournant, placé dans un des angles de la tour, s'arrête à ce troisième étage. Un autre escalier, droit d'abord et qui ensuite se brise en équerre, sert à conduire à la plate-forme. Outre le coup-d'œil ravissant dont on jouit du haut de cette tour, on est dédommagé d'y être monté, à la vue de son ingénieux dallage. Il se compose de sillons d'écoulement qui conduisent les eaux vers le côté nord de

la tour, d'où elles s'échappent par trois petites gargouilles portées par les consoles des machicoulis.

Avant de décrire le corps de logis du XV^e siècle, que j'attribue au comte Jean, aïeul de François I^{er}, je dois revenir sur un passage de Corlieu que j'ai cité plus haut. Notre chroniqueur y fait mention d'une grande salle commencée par la veuve de Hugues de Fougères, et terminée par Hugues-le-Brun, son fils ; œuvre magnifique, décorée des armoiries des Lesignan. Il résulte de ce passage que cette salle existait au temps de Corlieu, et il le dit en termes positifs : « La grande salle qui encores se voit audit chasteau. »

Or, aujourd'hui³²¹ il n'y a plus le moindre vestige de cet édifice « merveilleusement beau » ; et cependant, en 1576, époque où Corlieu écrivait, le château était à peu près ce que nous le voyons aujourd'hui, sauf quelques changements que le duc d'Épernon a pu y apporter postérieurement.

Serait-il vraisemblable que le duc d'Épernon ait détruit une salle si magnifique ?

Le rez-de-chaussée du corps-de-logis F, dont le mur de l'ouest K est fort épais, ne serait-il pas cette salle aujourd'hui couverte d'un badigeon ignoble et conservée par le comte Jean, au XV^e siècle ? Ce mur épais n'aurait-il pas été conservé pour ménager cette salle ? Ce qui est certain, c'est que jusqu'au premier étage ce mur est antérieur à la construction du XV^e siècle. Sur le plan, on le voit se prolonger avec la même épaisseur jusqu'au donjon.

Je dois avouer qu'après une étude sérieuse du château actuel, je ne vois pas d'opinion un peu probable à laquelle on puisse s'arrêter.

CORPS DE LOGIS F. Il touche au nord par l'extrémité d'un de ses pignons, à la tour polygone et au midi par l'autre pignon, à la tour ronde H. Ces deux pignons ont leurs gables décorés de crosses végétales et terminés par

un panache. J'ai parlé du rez-de-chaussée où je suppose la grande salle tant citée par nos chroniqueurs. Le premier étage et le second formaient deux ou plusieurs appartements auxquels on parvenait par l'escalier J.

Les fenêtres de ces deux étages sont carrées, à moulures prismatiques, délicatement profilées.

Les fenêtres du troisième étage étaient en saillie au-dessus du toit aigu. Elles devaient être ornées, selon le style de l'époque, d'un fronton triangulaire, orné de crochets et surmonté d'un panache. On les a coupées au niveau du toit. Elles étaient entourées d'un encadrement à moulures prismatiques faisant saillie et supportées par des consoles.

Ces consoles sont très-gracieuses. Celles de la façade de l'ouest représentent : 1° une femme sortant de la coquille d'un colimaçon, coiffée d'un long capuchon pointu auquel sont attachées des oreilles d'âne.



2° Un homme vêtu d'un capuchon auquel sont attachées des oreilles d'âne, et portant à sa bouche une bouteille qu'il tient des deux mains.

3° Un homme chaussé de bottines et soutenant de ses mains le tailloir de la console.

4° Un homme encapuchonné, à la figure rieuse et moqueuse, tenant une large règle des deux mains.

Les quatre consoles correspondantes de la façade de l'est sont : 1° Un homme avec le capuchon aux oreilles d'âne, jouant du hautbois ; 2° Un singe tenant d'une main un chapeau à trois cornes et de l'autre une massue ; 5° Un

homme encapuchonné, ayant des oreilles d'âne, tenant une cornemuse et riant aux éclats ; 4° Un sujet mutilé.

Ce corps de logis est encore d'une bonne conservation. Il suffirait d'y rétablir la charpente en tiers-point et ses jolies fenêtres au-dessus des combles, pour lui redonner son ancienne splendeur.

Nous dirons peu de chose de la demi-tourelle G, placée à l'angle nord-ouest du corps de logis. Elle s'élève en encorbellement au-dessus d'une autre tourelle, beaucoup plus ancienne, dont on a voulu conserver la base, comme un souvenir du passé. Elle est élancée, gracieuse ; elle a conservé ses mâchicoulis et son toit primitif. On y remarque un tuyau de cheminée en briques, terminé par un couronnement en pierre de taille, sur lequel sont sculptés des compartiments trilobés, ornés de petites crosses végétales.

TOUR RONDE H. C'est le morceau d'architecture le plus intéressant du château d'Angoulême ; il est du même temps que le corps de logis. Il est probable que cette tour n'était pas encore terminée, au moins pour certains détails, à la mort du comte Jean, puisque, à la voûte du boudoir du second étage, on voit un écusson mi-partie d'Orléans et de Savoie.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Ronde au dehors, elle forme au dedans un carré long. Des escaliers, de vastes embrasures de fenêtres, des corridors anguleux pour communiquer au corps de logis de l'ouest, sont pratiqués dans le plein du mur. Au couchant, on a ménagé pour le rez-de-chaussée et les deux étages un très-joli petit cabinet ou boudoir voûté en ogive. Chaque nervure tombe sur une console sculptée. Les consoles du rez-de-chaussée et celles du premier étage ont été presque toutes mutilées. Cependant, une d'elles, représentant une tête de vieillard, sortant d'une coquille d'escargot, a été épargnée. La voici avec le bas-relief qui l'accompagne. Il représente un porc ou sanglier mis à la broche ; une corde

lie les membres antérieurs ; trois crochets de fer lui percent le flanc et le retiennent ; on voit la flamme s'élever au-dessus ; la broche porte sur deux chenets.



Le rez-de-chaussée, dont le plan H est sous vos yeux, n'a rien de remarquable. Les poutres qui le séparent du premier étage et soutiennent le plancher sont rapprochées et à moulures très-évidées. Il est difficile de dire si elles ont reçu des peintures ; mais elles appartiennent au temps de la construction de la tour³²².

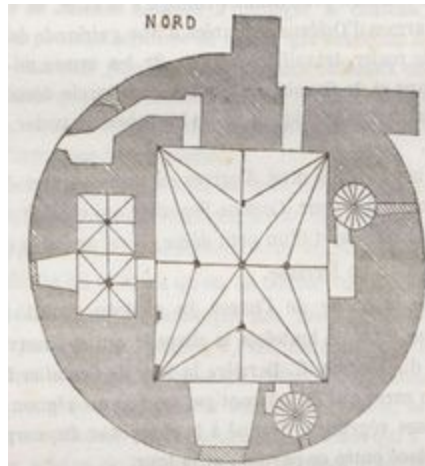
Le premier étage ressemble au rez-de-chaussée. Il est éclairé par une large fenêtre donnant au midi, ornée au dehors de moulures prismatiques et de fleurons délicatement sculptés. Je pense que ces fenêtres, comme toutes celles du château bâti par le comte Jean étaient croisées, c'est-à-dire partagées par deux meneaux se coupant à angle droit.

On a pratiqué une porte pour communiquer de cet étage au corps de logis de l'ouest.

Le second étage forme une salle d'une grande beauté. En voici le plan que j'ai levé avec soin afin de montrer aux yeux la distribution de toutes les parties qui la composent et surtout l'ingénieux artifice des escaliers secrets qui y conduisent.

PLAN DU SECOND ÉTAGE DE LA TOUR RONDE DU
CHATEAU D'ANGOULÊME.

(Echelle de 2 millim. par mètre.)



Je ne connais pas de salle plus gracieuse dans nos châteaux gothiques. L'élévation de la voûte, la finesse des nervures prismatiques se croisant à leur naissance avec une grande légèreté, les écussons, les fleurons à compartiments découpés, jetés à la rencontre des nervures et y adhérant avec grâce, tout enchante lorsque, pouvant un peu se distraire de la pensée pénible que fait naître l'état de dégradation dans lequel on a laissé ce berceau de rois, on s'arrête pour admirer la symétrie des lignes, la délicatesse des écussons, et tout ce gracieux ensemble mélangé de simplicité et de grandeur. Notre François I^{er}, la Marguerite des Marguerites, ont habité cette salle princière ; ils ont joué dans le joli boudoir qui est à côté ; et la tête de femme, sortant du colimaçon, a dû exciter vivement la curiosité de cette spirituelle enfant qui devait être la reine de Navarre, et donner du sang d'Angoulême à Henri IV.

L'écusson central de la voûte de la salle est écartelé d'Orléans et de Milan. L'écu a cette forme singulière : d'un côté est une petite échancrure arrondie, et le bas, au lieu de se terminer par une pointe en accolade, présente la

forme inverse. Les supports sont deux lévriers. Au-dessus de l'écu est un cimier à la couronne ducale.

A la voûte du petit cabinet contigu à la salle, se voient : 1° les armes d'Orléans entourées d'une guirlande de branches de rosier, travaillées à jour ; 2° les armes mi-partie d'Orléans et de Savoie, entourées d'un cercle découpé en compartiments gothiques et de branches de rosier entrelacées.

Un machicoulis orné d'ogives en accolade sert de couronnement à la tour. Comme l'escalier qui conduit dans le haut est recouvert d'un petit dôme, il est probable qu'elle se terminait en terrasse.

Toute la partie de l'ouest du château paraît moins ancienne, excepté toutefois la chapelle qui se trouve au-dessus du bastion C. Derrière la tour de l'escalier I et le pavillon carré qui lui est contigu, on voit un pignon orné de crosses végétales, destiné à la charpente du corps de logis, placé entre ce pavillon et la tour.

Je n'avais pas mentionné dans la vieille enceinte la porte L qui donnait issue au château, sur le midi.

La porte principale donnait sur la place, au nord du château. Elle avait son pont-levis. On la voit encore avec ses vieilles portes de madriers épais. Un petit machicoulis défend l'entrée. Au-dessous se voient deux écussons mutilés.

Il m'en coûterait trop d'aborder l'étude d'un autre monument sans exprimer mon opinion sur la destination du château d'Angoulême. Je la donne ici avec loyauté et franchise, mais avec insistance et conviction.

Lorsqu'un gouvernement intelligent et ami des arts conserve et restaure dans toute la France les monuments qui se trouvent liés à de grands faits historiques, je pense bien d'abord que le vandalisme de l'art moderne, quelque bonheur qu'il ait à substituer ses lourds entablements grecs à nos pignons fleuronnés, n'obtiendra par la démolition du château, pour y substituer une fabrique toute

neuve. Je doute que, éclairés sur la valeur monumentale et historique du château d'Angoulême, les membres de la Maison-commune veuillent jamais prendre sur eux l'odieux d'une mesure que la France savante se hâterait de flétrir. Il est donc à peu près certain que, dans un plan quelconque d'un hôtel-de-ville, on laissera subsister la grande tour polygone et la tour ronde du midi. Mais on voudra sacrifier le corps de logis du milieu avec sa tourelle gracieuse qui se marie si bien au reste de l'édifice.

Or, aujourd'hui les idées d'art ont assez marché pour qu'un édifice grec, avec ses pilastres doriques ou ioniques, tels qu'on les fait pour les appeler ensuite, au hasard, église, palais de justice, caserne, théâtre, ne paraisse pas d'un horrible effet, encadré entre deux tours énormes, l'une du XIII^e siècle, l'autre du XV^e. L'architecte le moins intelligent reculera toujours devant cet accouplement bizarre. Il faut donc que l'idée sage, facile, moins coûteuse, d'une restauration de l'œuvre du bon comte Jean, prédomine. C'est ce que l'on fait partout maintenant. A Blois, on achève de rendre à sa grâce primitive la partie de l'est du château. Le corps de logis, que j'ai décrit plus haut, est très-solidement construit ; il offre un développement de 11^m 86^c de longueur dans œuvre, sur 7^m de largeur. Un rez-de-chaussée, trois étages, peuvent se prêter à une distribution qui réponde à tous les besoins d'un hôtel-de-ville. La tour ronde a trois belles salles et autant de petits cabinets. La grande tour a ses trois étages correspondants à chaque étage du corps de logis. Dans un siècle où l'art du décorateur et du tapissier est mis au niveau de celui de l'architecte, il sera facile de donner à l'intérieur du château la distribution d'un hôtel-de-ville commode, et de lui laisser en même temps sa belle figure féodale.

Voilà ce que commandent le goût, le bon sens et le patriotisme. On me pardonnera de plaider ici la cause d'un monument auquel se rattache toute notre histoire. Un mur

que les biscaïens ont criblé donne à penser aux peuples qui jouissent des bienfaits d'une paix profonde. Quand des esprits chagrins ne parlent du passé que comme de l'âge d'or des nations, il faut qu'on puisse leur faire lire l'histoire sur les vieux donjons, sur les portes hersées, les bastions et les courtines de leurs enceintes, pour qu'ils sachent que tout cela, pendant près de dix siècles, s'est teint de sang. Ils pourraient remuer le sol, ils y trouveraient des ossements de leurs pères.

ANQUEVILLE, Encovilla. Cette terre a été, au XIV^e siècle, le patrimoine des Giraud d'Anqueville, et, plus tard, celui des Méhée et des Culant. Le château fut bâti vers la fin du XV^e. Situé dans un riche et beau pays, il dominait une vaste prairie et des bois considérables. On a commencé à le démolir, il y a quatre ans.

ANVILLE, et mieux ENVILLE, Envilla. C'était, au XIV^e siècle, une forteresse relevant de Marcillac³²³. Il n'en subsiste qu'un pan de mur construit en blocage. Un La Rochefoucauld portait, au siècle dernier, le titre de duc d'Enville³²⁴.

AMBLEVILLE, Amblavilla. L'enceinte féodale de ce château est tout-à-fait remarquable. C'est un rempart élevé, protégé au dehors par un glacis de terre qui le sépare des douves. Il est bâti sur un plan polygone. Il était crénelé de toutes parts. De larges douves le séparent des terrains environnants ; elles ont près de 20 mètres de largeur sur 10 mètres de profondeur.

COUPE DE L'ENCEINTE DU CHATEAU D'AMBLEVILLE.

(Echelle de 1 à 2500.)



Il est difficile de préciser l'âge de cette citadelle. Elle n'est pas, toutefois, antérieure au XIV^e siècle, et quelques parties, à peu de distance de la porte du pont-levis, sont du XVI^e siècle.

Ce château a été en partie rasé. Il avait appartenu au chevalier de Saint-Preuil, célèbre par le duel qu'il eut à Paris sur la place royale avec le marquis de Boisi en 1633, et décapité à Amiens, le 9 novembre 1641.

AUBETERRE, Albatera. La position du château d'Aubeterre, sur les bords de la Dronne, est remarquable. Il y a en France peu de sites aussi gracieux, aussi pittoresques. Le château occupe un mamelon détaché de la colline par une énorme coupure faite dans la masse de la craie blanchâtre. Quoiqu'il faille gravir un terrain escarpé pour arriver à la plate-forme, cette plate-forme elle-même, ceinte de remparts de trois côtés, est défendue au nord par une motte féodale d'une bien plus grande élévation. Cette motte, taillée à pic dans la roche crayeuse et friable, est inaccessible de toutes parts. On ne peut y parvenir que par un pont-levis qui correspond au premier étage d'un pavillon du château. Le sommet, couvert maintenant d'un vignoble, était autrefois planté de grands arbres et portait une batterie de canons destinée à protéger le château et la ville. On pourrait conclure de ce fait que beaucoup de prétendus tumulus placés près de certains châteaux ne sont autre chose que des redoutes du haut desquelles on se défendait, et sur lesquelles on plaça quelques petits canons après l'invention de l'artillerie.

Si de cette magnifique tour de craie massive, du haut de laquelle votre regard contemple un si riant paysage, vous redescendez sur la plate-forme, vous aurez à étudier les seuls débris du château qu'on ait conservés : c'est un pavillon dans lequel on remarque une assez jolie chapelle. L'escarpement des rochers, à l'est, est surmonté de remparts qui servaient de base au château proprement dit.

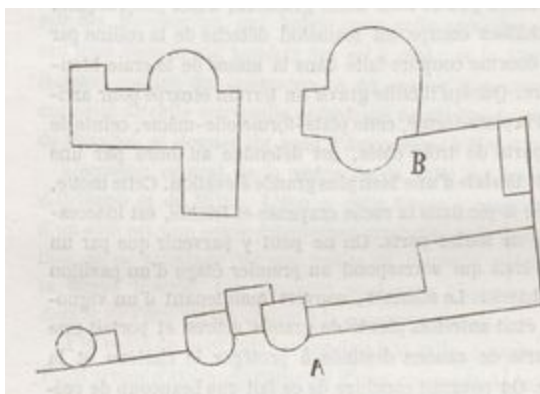
Une partie de tour, avec sa fenêtre en croisée, se dresse encore suspendue, en attendant que la main qui a démoli le reste achève de la détruire. Le château était des dernières années du XV^e siècle ; la tour carrée du pont-levis placée à l'entrée du château, du côté de la basse-ville, est d'une époque plus reculée, au moins du XIV^e siècle.

La belle église souterraine de Saint-Jean est taillée dans le roc, sous le château démoli. (Voy. plus loin, Architect. relig.)

AULNAC. Aulnac est un des châteaux gothiques les plus gracieux et les mieux conservés de l'Angoumois. Il est situé sur la rive gauche de la Charente, entre Verteuil et Manles. Il attend qu'une main intelligente vienne lui rendre sa beauté primitive ; comme il n'a encore subi aucune mutilation, c'est peut-être de nos jolies demeures féodales, celle qui se prêterait le mieux à une restauration bien comprise. Un homme de goût, M ; de Montalembert, pair de France, a admiré Aulnac et a presque jeté l'anathème sur l'insouciance qui laisse tomber, une à une, les pierres d'encorbellement de ses machicoulis.

PLAN DU CHATEAU D'AULNAC.

(Echelle de 1 à 1250.)



La première entrée du château, du côté du bourg, est protégée par deux tourelles percées de meurtrières.

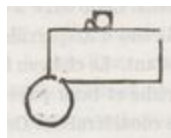
La seconde entrée A est la porte proprement dite ; elle avait autrefois son pont-levis. Elle est surmontée de machicoulis et de créneaux, et flanquée de deux tours rondes à l'extérieur du côté de l'ouest, et carrées de l'autre. Les armoiries des La Rochefoucauld se trouvent sculptées aux clefs de voûte du rez-de-chaussée des deux tours. On les voit aussi répétées en plusieurs endroits du donjon B.

Ce donjon, d'une magnifique construction, s'élève sur un très-beau plan. A l'est, vous avez devant vous une tour d'un immense diamètre, terminée dans le haut par un machicoulis crénelé ; à l'ouest, c'est une tour d'un moindre diamètre formant avant-corps sur une façade carrée à ses extrémités. L'exécution ne le cède en rien à l'originalité du plan : tout y est sobre d'ornements, mais l'œuvre brille par la noblesse des lignes et l'harmonie de toutes les parties qui la composent. C'est un des bons morceaux de l'architecture du XV^e siècle.

Les arts, en Angoumois, ont dû beaucoup à cette grande maison de La Rochefoucauld. La Rochefoucauld, Verteuil, Aulnac, Bayers, Barbezieux attestent le goût éclairé de cette famille illustre. Du reste, le beau pays où ils ont élevé ces gracieux monuments méritait ce luxe de princes ; les bords de la Charente sont un pays enchanté.

BARBEZIÈRES. Placé dans un pays moins riant, privé du charme qu'un paysage riche de végétation ou fortement accidenté donne au manoir féodal, le château de Barbezières n'en plaît pas moins par la beauté de son architecture.

PLAN DU CHATEAU DE BARBEZIÈRES.



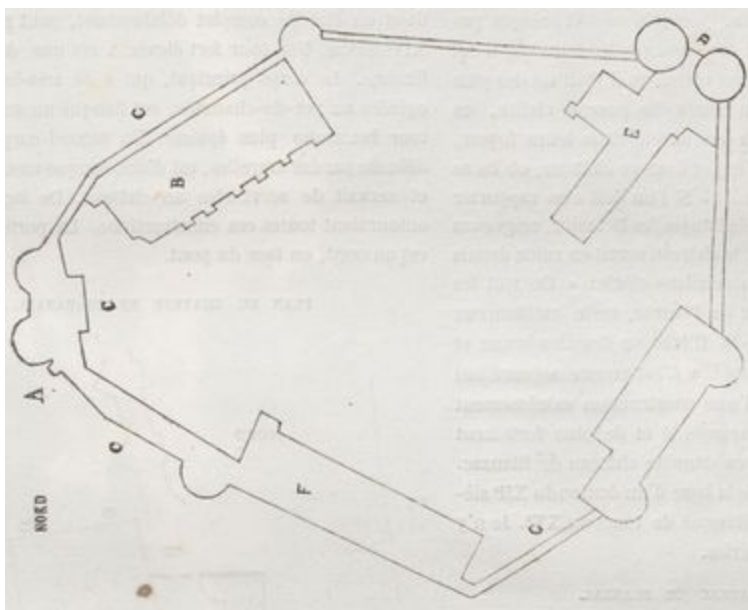
Il forme un corps de logis terminé par deux pignons ornés de crosses végétales et couronnés par un fleuron. Une belle tour ronde à machicoulis et recouverte d'un toit aigu flanke l'édifice au sud-ouest. Au nord, l'escalier est renfermé dans un tour carrée par laquelle on communique aux divers appartements du château. Ici, comme à Aulnac, rien n'a été changé dans l'architecture : les ouvertures, les portes, leurs ferrements, tout se trouve comme à l'époque de la construction. Ce joli manoir, entièrement abandonné, était le patrimoine d'une des plus anciennes familles de l'Angoumois. Barbezières est du XV^e siècle.

BARBEZIEUX, Berbezillum. « Le chasteau de Barbezies est assez bel et fort, qui a été fait au lieu d'un plus petit foible et tout cassé, tant des guerres que de vieillesse, depuis les Anglois chassés de la Guiene, c'est-à-dire, quelque temps après l'an mille quatre cens cinquante et trois. Il me souvient avoir oui compter, en mes premiers ans, à ceus qui l'avoient veu fere, qu'une Marguerite de La Roche-Foucaut, dame de Barbezies, veufve de Jehan, son cousin, et mère de François de La Roche-Foucaut, lequel fut parrein du roi François premier de ce nom, le feist bastir une année que le blé estoit fort cher. Et que cette dame qui avoit là force blés, comme le seigneur du lieu en amasse toujours grand' quantité, nourrit à cette besoigne une infinité de peuple qui accouroit là, et ainsi en garda plusieurs de mourir de faim³²⁵. »

Il ne reste plus du vaste château de Barbezieux que la grande porte du nord A, défendue par deux tours, les greniers B et une partie du rempart C, du côté de l'est. Le château F, que j'ai vu, il y a quelques années, ainsi que la porte D, et des débris de l'église Saint-Imas E, ont été démolis récemment ; le passage même de la porte A s'est changé en une cave par des remblais considérables qui ont fait disparaître le rez-de-chaussée et ont nivelé le sol au point G.

PLAN DU CHATEAU DE BARBEZIEUX.

(Echelle de 1 à 1250.)



La ville de Barbezieux, devenue propriétaire du château, a eu le malheur de démolir le corps principal et une partie de l'enceinte. Pour lui pardonner un peu, il faut penser qu'elle a conservé un dernier souvenir du monument qui lui donna toute son illustration. Un hospice et une école de jeunes filles, confiés aux Sœurs de Saint-Laurent-sur-Sèvres, occupent la jolie porte du nord dont on a restauré les tours, les machicoulis crénelés et la belle charpente couverte d'ardoise³²⁶. La Religion et la Charité seront désormais les gardiennes de ce majestueux débris.

BAYERS, Bayec. En face d'Aulnac, sur la rive opposée de la Charente, le château de Bayers, dressé sur une éminence, offre aux regards une imposante masse.

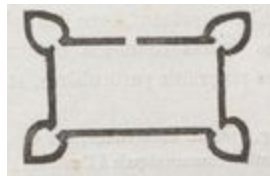
Il a été construit vers la fin du XV^e siècle par les La Rochefoucauld, dont une branche s'appela longtemps La Rochefoucauld-Bayers. C'est un beau corps de logis flanqué d'une énorme tour à toit aigu et couvert en ardoise. Il a perdu de sa magnificence ; plusieurs parties sont en ruine ou récemment démolies.

BÉCHEMOURE, près de Pranzac.

Le plan de ce petit château, qui n'est plus qu'une ruine, mérite d'être remarqué : c'est un carré long de peu d'étendue, flanqué aux angles de quatre bastions en forme de fer de lance. La tradition raconte que le comte Descars, seigneur de Pranzac, étant en guerre avec un seigneur de Béchemoure, prit ce château et le rasa.

On ne peut assurer de date bien précise à cette construction. On doit cependant la classer avec le plus de vraisemblance dans les dernières années du XV^e siècle.

PLAN DU CHATEAU DE BÉCHEMOURE.

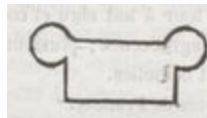


BLANZAC, Blanziacum. Voici ce que disent du château de Blanzac les annales d'Angoumois par Desbrandes : « Le château domine la ville de toutes parts. L'enclos formait autrefois la plate-forme et était flanqué de tours qui avaient chacune leurs canonnières. Elles ont été détruites ainsi que la porte à pont-levis qui était la seule qu'il y eût pour entrer dans ce château. Quoiqu'il ne soit presque pas fait mention de ce château dans nos vieilles annales, il est aisé de juger, par ce qui en reste, qu'il était un des plus forts de l'Angoumois. Du temps des guerres civiles, les habitants de Blanzac, peu en sûreté dans leurs foyers, couraient sans doute se réfugier dans ce château, où ils se fortifiaient contre l'ennemi³²⁷. » Si l'on doit s'en rapporter à un document tiré de la généalogie des Dexmier, seigneurs de Breuil près de Blanzac, le château serait en ruine depuis les guerres religieuses du seizième siècle : « On voit les débris de l'ancien château de Blanzac, reste malheureux du fanatisme de ce temps-là. C'était un des plus beaux et des plus forts de la province³²⁸. » C'est encore aujourd'hui une

masse imposante et d'une construction extrêmement solide. Rien de mieux appareillé et de plus fortement cimenté. Il y a deux époques dans le château de Blanzac. Le rez-de-chaussée présente la base d'un donjon du XII^e siècle, qu'on a surhaussé et flanqué de tours au XV^e. Je n'y ai pas vu de traces d'armoiries.

PLAN DU CHATEAU DE BLANZAC.

(Echelle de 1 à 1250.)



BOURDELAIS, près de Manles. Tour carrée à deux étages, couronnée d'un machicoulis. — XV^e siècle.

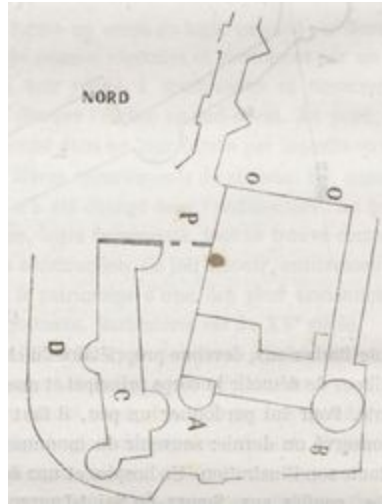
BRIGUEUIL. Une vaste enceinte féodale renfermait le château et l'église paroissiale de Brigueuil. Elle avait ses portes, dont deux subsistent encore, et était flanquée de tours. Les portes, et une tour carrée bâtie d'assises de granit et rasée à la moitié de sa hauteur, sont tout ce qui reste du château primitif, que l'on peut reculer au XIV^e siècle. Les autres bâtiments construits plus tard sont devenus des propriétés particulières, et ne remontent pas au delà des dernières années du XVI^e siècle. La petite ville de Brigueuil s'est groupée autour de ce château et dans son enceinte. Il est à souhaiter qu'elle ait assez l'esprit de conservation pour épargner une porte ogivée fort gracieuse, qui donne vers le sud-est.

CHABANAIS, Cabanisium. Le château, aujourd'hui dans un état de complet délabrement, peut remonter au XIV^e siècle. Une tour fort élevée A est une demi-circonférence. Le corps principal, qui a de très-belles voûtes ogivées au rez-de-chaussée, est flanqué au sud-est d'une tour beaucoup plus épaisse. Un second corps de logis, défendu par des tourelles, est d'une époque moins ancienne et

servait de servitudes au château. De larges douves entouraient toutes ces constructions. La porte d'entrée P est au nord, en face du pont.

PLAN DU CHATEAU DE CHABANAIS.

(Echelle de 1 à 1250.)



00 est la partie occupée par le château féodal primitif, que nous avons décrit plus haut.

CHALAIS, Calesium. Le château de Chalais n'a d'ancien qu'une haute et belle tour carrée qui le défend au sud-ouest. C'est un travail du XIV^e siècle, parfaitement conservé avec ses machicoulis et son toit aigu couvert en ardoise. Le corps principal du château n'est pas très-ancien ; mais l'entrée principale, où est le pont-levis, peut remonter au XVI^e siècle.

C'est le seul château de l'Angoumois qui ait conservé son pont-levis avec les chaînes dont il est soutenu, et qu'on peut lever à volonté. L'écusson des comtes de Périgord, princes de Chalais, est peint sur la grande porte défendue par le pont-levis, avec la couronne, le manteau ducal, et la fière devise : RE QUE DIOU.

Statistique Monumentale de la Charente

CHATEAU DE BOUTEVILLE.



Ce château est riche en portraits de famille. On y remarque un beau lit antique, dans le genre de celui de Louis XIV à Versailles. Le château de Chalais intéresse à la fois l'historien, l'archéologue et l'artiste. Il soutint, en 1452, un siège contre l'armée de Charles VII. La place fut emportée d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée, et quatre-vingts habitants de la ville furent décapités comme traîtres et rebelles. Le duc de Joyeuse campa à Chalais la veille de la bataille de Coutras (1587).

CHAMPAGNE-MOUTON. Le château de Champagne-Mouton ne remonte pas au delà des dernières années du XV^e siècle. Il se compose de deux vastes corps de logis flanqués de tours, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, d'une tour carrée défendant l'entrée et le pont-levis. De hautes

murailles joignaient ces différentes constructions, et donnaient ainsi à l'enceinte la forme polygone qu'elle conserve encore. Malgré les nombreuses mutilations qu'il a eu à subir, c'est encore un édifice féodal intéressant. Il renfermait autrefois une église (Voy. plus bas, Édif. relig.). Il a appartenu aux La Rochefoucauld. Peut-être a-t-il été bâti par eux.

COGNAC, Compniacum. Les comtes d'Angoulême de la branche d'Orléans affectionnaient particulièrement Cognac. C'était le plus riche domaine de leur comté, et le château, placé sur les bords de la Charente, était pour eux un délicieux séjour. Il ne reste du vieux château féodal de Cognac bâti par les Lesignans, que la chapelle basse et sa façade.

Le comte Jean commença le château de Cognac, après qu'il eut pris possession de son comté, vers 1450. La partie méridionale est de cette époque. La cheminée d'une grande et belle salle construite par lui porte encore son écusson couché, exactement semblable à celui de son sceau gravé plus haut (Pl. VI des sceaux, n° 26). Le timbre a de même une fleur de lys pour cimier. Les supports, qui sont deux cignes dans le sceau, sont différents dans le bas-relief. Cet écusson n'a pas été mutilé, grâce à la fumée d'une chaudière à eau-de-vie qui l'a couvert d'une couche épaisse de suie, et l'a ainsi dérobé aux regards des investigateurs.

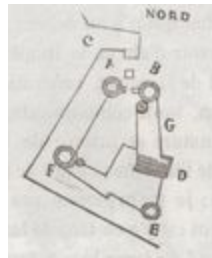
Charles, fils de Jean-le-Bon, continua l'œuvre de son père. Plusieurs parties même ne furent terminées que sous François I^{er}, soit avant, soit après son avènement à la couronne. Ce château, qui a vu la cour brillante du roi-chevalier, n'est plus qu'un magasin à eau-de-vie.

DIRAC. Ce château, en partie en ruines, est d'une magnifique construction. Les beaux restes qu'on en voit encore méritent d'être visités. Il occupe une plate-forme triangulaire, détachée de la colline par d'immenses douves

taillées dans le roc, à fond de cuve. L'angle du nord est occupé par le pont-levis et la porte d'entrée, défendue par deux tours A, B, dont la plus grande, B, élevée sur un rocher qui lui servait de base, s'est écroulée il y a quelques années³²⁹.

PLAN DU CHATEAU DE DIRAC.

(Echelle de 1 à 1250.)

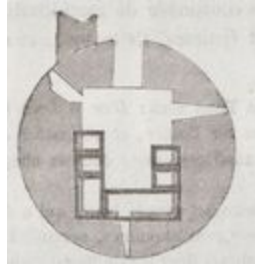


Deux tours, F, E, défendent les deux autres angles. C marque l'emplacement de l'ancien corps de logis ; tout le reste des bâtiments est de construction moderne.

La tour carrée D, adossée au rocher, est singulièrement remarquable. Elle renferme un immense escalier en ligne droite partant de sa base et conduisant sur la plate-forme. Il est éclairé par une belle fenêtre trilobée. A côté, dans le massif de la tour, est un corridor conduisant à des lieux d'aisance et à une casemate. Cette tour carrée est d'un très-beau travail, et la distribution en est curieuse.

La tour ronde A, qui protège l'entrée, m'a offert une particularité que je n'avais encore trouvée dans aucun château féodal. Le rez-de-chaussée de cette tour ronde présente à l'intérieur un carré long. En la construisant, on a placé six grandes auges en pierre se joignant les unes aux autres auprès du mur, de telle sorte toutefois qu'elles en font partie, et qu'elles y entrent de plusieurs centimètres.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA TOUR A DU CHATEAU
DE DIRAC.



Il est évident qu'elles ont été placées là pour servir de magasin de munitions de guerre et de bouche. Ce qui le prouve encore, c'est la présence, dans la muraille, de fragments des gonds qui retenaient les couvercles de ces coffres de pierre. J'ai mesuré un de ces coffres : il a 0^m 78^c de longueur en dedans, 0^m 42^c de largeur, 0^m 46^c de profondeur ; les parois ont 0^m 08^c d'épaisseur.

Au-dessous du rez-de-chaussée de cette tour se trouvent les oubliettes, cachot qui n'a au dehors aucune ouverture, et ne pouvait recevoir d'air et de lumière que par le trou circulaire du haut de la voûte, précaution infailible pour éviter toute évasion, toute communication au dehors, mais qui fait frémir la nature et inspire de l'horreur pour un temps où l'esprit de l'homme pouvait de sang-froid calculer une telle barbarie ; je ne m'étonne pas que les tours des châteaux s'écroulent : il y a eu trop de larmes, trop de soupirs étouffés au fond de leurs basses-fosses.

Un très-joli écusson, sculpté avec un goût exquis, se trouve au-dessus de la porte d'entrée. Dans un encadrement carré, sur lequel serpente une tige qui étale des fleurs, l'écu des Tison, seigneurs de Dirac³³⁰, est couché, surmonté d'un cimier et entouré de deux sauvages armés de massues ; au-dessus de leur tête s'élèvent des rinceaux de feuillages. Ce bas-relief a été un peu mutilé.

DOUZAC. Petit castel à deux pignons ornés de crosses végétales et terminés par un fleuron. L'écusson des anciens seigneurs, dont Vigier nous donne le nom³³¹, est sculpté

au-dessus d'une fenêtre. Les armes sont : De... à la fasce de... accompagnée de trois coquilles de pèlerin de... deux en chef et une en pointe. — XV^e siècle.

FAYOLE, près d'Abzac, château de la fin du XV^e siècle. On y remarque la porte d'entrée de l'escalier délicatement sculptée.

GOURVILLE. Corlieu raconte qu'un de ses ancêtres « vint icy durant les guerres des Anglois, et s'estant emparé du chasteau de Gorville, à quatre lieues d'Engolesme, le tint à force pour ceux de sa nation, jusques à la réduction de Guienne qu'il le rendit³³². » Il reste de ce château une tour carrée couronnée de machicoulis, dont les murailles sont fort épaisses. Cette tour, et quelques parties peu importantes, sont les seules qui puissent appartenir au XIV^e siècle. On aperçoit encore les vestiges des douves qui entouraient l'enceinte féodale.

GOUÉ, près de Manles. Tour féodale terminée par une plate-forme crénelée. Elle fut bâtie au commencement du XV^e siècle, sous le règne de Charles VII. Le corps d'habitation est plus moderne.

LA BERGERIE. Ruines d'un vieux château près de Vouzan, dans lequel la tradition du pays rapporte qu'un seigneur de Vouzan renferma sa fille, pour la punir d'avoir suivi une inclination que le père n'avait pas approuvée.

LA BARRE. Tour polygone, fin du XV^e siècle, couronnée de machicoulis. Elle fut bâtie par un Horric, qui portait le nom de ce fief. L'écusson de cette famille est sculpté sur la porte de la tour.

LA CLAVIÈRE. On a détruit, à La Clavière, une tour carrée dont la porte, d'ogive en accolade, était ornée de moulures et de feuillages. Des colonnes à moulures prismatiques, partant de chaque côté de la porte, montaient jusqu'à une fenêtre qui s'élevait au-dessous du comble. — Fin du XV^e siècle.

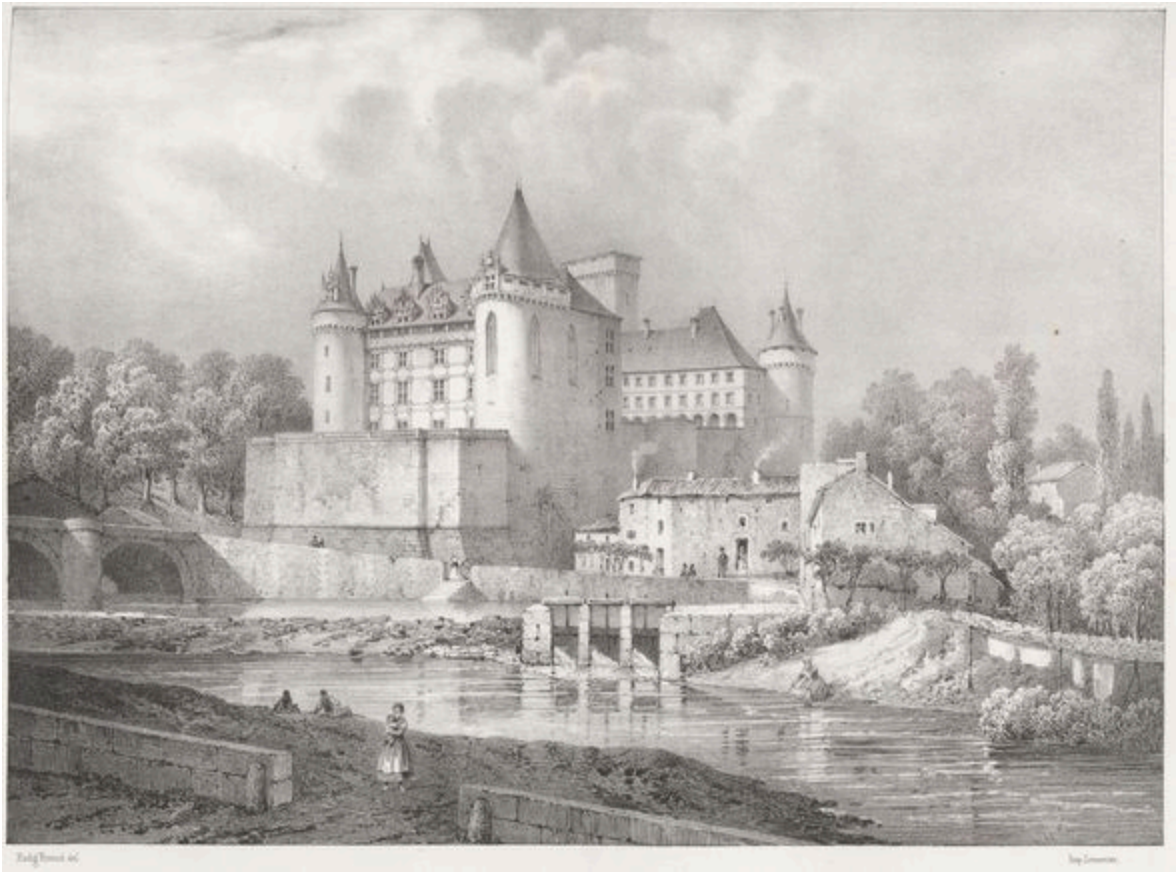
LA LEOTARDIE ou LA LEOTARDERIE³³³. Joli château gothique construit sur le côté du nord de la place de Beaulieu d'Angoulême. Il a été démoli récemment, et le collège royal a été bâti sur l'emplacement qu'il occupait. — Fin du XV^e siècle ou commencement du XVI^e.

LA MOTHE DE FEUILLADE. Joli petit castel de la fin du XV^e siècle. Il a conservé ses douves, que l'on remplissait facilement d'eau au moyen du Bandiat qui coule auprès. Deux petits ponts, jetés sur ces douves, donnent accès à la plate-forme qui, du côté de l'est, est flanquée de deux bastions en forme de fer de lance. A l'ouest, le château est flanqué de deux tours rondes dont les pieds baignent dans les douves. Ce château, aujourd'hui délaissé, ne manque pas d'élégance.

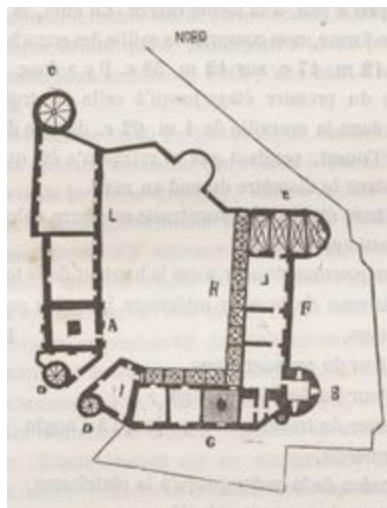
LA ROCHEFOUCAULD. (Voy. plus haut la description de la base de la Tour carrée.)

Du XIII^e au XVI^e siècle, le château de La Rochefoucauld subit une complète transformation. Brûlé et pillé par Guillaume Taillefer IV^e du nom, vers 1450³³⁴, il fut successivement restauré et reconstruit. Après le rez-de-chaussée de la vieille tour romane, ce qui est le plus ancien est 1° les tours jumelles D D qui défendaient le pont-levis ; 2° la tour ronde du sud-est B ; 3° la tour ronde C, au nord ; 4° le haut du donjon A, depuis le premier étage. Toutes ces parties sont comprises entre le XIII^e siècle et le XVI^e.

Statistique monumentale de la Charente.
CHATEAU DE LAROCHEFOUCAULD



PLAN DU CHATEAU DE LA ROCHEFOUCAULD.
(Echelle de 1 à 1250.)



1° Tours jumelles de la porte d'entrée DD. Elles sont gracieuses et très-élancées. Leurs machicoulis furent remplacés, à la Renaissance, par une simple corniche ; mais revêtues de leurs toits aigus couverts en ardoise, elles représentent bien à l'entrée de ce noble manoir. Voici les meurtrières de ces tours : c'est le style du XIV^e siècle.



Les voûtes de l'intérieur sont à huit nervures, et la clef de voûte qui les réunit est décorée d'un fleuron à huit feuilles polylobées.

2° Tour ronde du sud-est B. C'est la tour des archives. Elle est d'une construction sévère. Les premières assises du parapet du machicoulis sont carrées et portent sur les pierres d'encorbellement, qui gardent la forme la plus ancienne de cette partie de l'architecture militaire. Enfin une fenêtre à fronton triangulaire aigu, ornée de crosses végétales, surmontée d'un panache et décorée de deux pinacles, s'élève au-dessus du toit aigu de la tour. Dans le tympan du fronton, l'écu des La Rochefoucauld est couché, surmonté d'un cimier, et a pour supports deux sauvages armés de massues. Les armoiries sont sculptées de la même manière, peut-être par le même ouvrier, sur la façade de l'église ogivale de Saint-Claud, bâtie en 1449. (Saint-Claud était une baronnie dépendante de La Rochefoucauld). Cette tour ronde ne peut se rapporter qu'aux premières années du XV^e siècle.

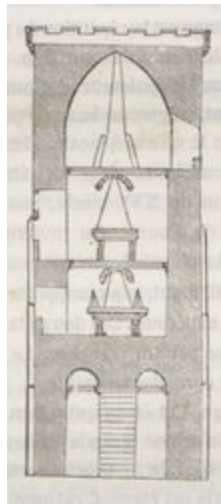
3° Tour ronde du nord C. Cette tour, dont les dimensions sont à peu près les mêmes que celles de la tour du sud-est, est d'une époque un peu moins ancienne. Le parapet de son machicoulis est orné d'arcades ogivales trilobées,

exactement semblables à celles du donjon. C'est un travail de la fin du XV^e siècle.

4° Le haut du donjon A. Nous n'avons donné plus haut que le plan par terre de cette belle tour carrée ; en voici la coupe verticale qui facilitera l'étude des trois étages.

COUPE DU DONJON DE LA ROCHEFOUCAULD.

(Echelle de 2 millim. par mètre.)



Le premier étage a 5 m. 30 centim. de hauteur

7 15 de largeur dans œuvre, de
l'est à l'ouest.

8 12 de longueur dans œuvre,
du sud au nord.

Ces proportions, qui se continuent jusqu'à la plate-forme, établissent que le donjon n'est pas un carré parfait et qu'il existe un mètre de différence entre les deux diamètres inférieurs. Remarquez dans ce premier étage l'ancienne porte en plein cintre B. Elle est fort étroite :

0 m. 75 centim.	au dehors.
0 70 —	au dedans.
0 80 —	entre les deux feuillures.

On n'oubliera pas que le rez-de-chaussée n'avait autrefois aucune entrée au niveau du sol. C'était du premier étage qu'on y descendait par une échelle. Cette porte B, si petite, si étroite, était le seul endroit par lequel on pénétrât dans le donjon. Elle appartient au mur de la tour romane primitive. L'exhaussement du XV^e siècle ne commence que plus haut. Plus tard, une large porte fut pratiquée du côté du nord, lors de la construction de la partie ogivale ; l'art militaire n'était plus le même.

Dans l'angle nord-est, se trouve la naissance de l'escalier. La porte est un arc très-surbaissé, appelé ogive en accolade. Une longue fenêtre fut ouverte sur la tour intérieure. Enfin au midi, se voit la cheminée E. Les murs de ce premier étage sont presque tous de la construction romane, excepté les ouvertures, la cheminée et l'angle nord-est occupé par l'escalier.

Le deuxième étage est la répétition du premier. La largeur dans œuvre est de 7 m. 25 c. sur 8 m. 38 c. Les murs ont légèrement diminué d'épaisseur. Autour de l'embrasement de la fenêtre de l'est, règne un banc de pierre, selon l'usage du temps. C'était là que se plaçaient les châtelaines, ayant des escabeaux sous leurs pieds. Cet étage est entièrement de la construction du XV^e siècle, sauf peut-être les angles du sud et de l'ouest. On remarque à chaque étage, dans le haut de la cheminée, un arc surbaissé, sortant du mur en encorbellement, pour supporter le bas de la cheminée de l'étage supérieur. Ces deux étages ne sont séparés du troisième que par un plancher. Le retrait du mur est marqué par une corniche en saillie.

Troisième étage. Cet étage qui a 8 m. 10 c. de hauteur, formait une salle d'une grande beauté avant qu'on eût

détruit sa voûte ogivale ³³⁵. Une immense fenêtre en plein cintre éclaire seule cet étage. C'est aussi la seule ouverture que la tour ait du côté de l'ouest ; il est évident que l'accès en est impossible à cette hauteur. Il ne faut pas oublier un conduit carré faisant saillie au midi, sur le mur extérieur, et partant à peu près du pied du deuxième étage pour s'élever jusqu'au haut du parapet crénelé, avec lequel il se joint. J'ignore la destination de ce conduit. Il servait peut-être à des lieux d'aisance.

La diminution de l'épaisseur des murailles a continué. Cet étage se trouve, dans l'œuvre, 8 m. 13 c. de l'est à l'ouest, et 8 m. 49 c. du nord au sud. La tour a été amenée ainsi, peu à peu, à la forme carrée. En effet, la mesure de la plate-forme, non comprise la saillie des encorbellements, est de 12 m. 17 c. sur 12 m. 38 c. Il y a donc eu, depuis la base du premier étage jusqu'à celle du troisième, un retrait dans la muraille de 1 m. 02 c. dans le diamètre de l'est à l'ouest, pendant que ce retrait n'a été que de 0 m. 37 c. dans le diamètre du sud au nord.

Ces trois étages sont construits en pierre calcaire régulièrement appareillée.

Nous pouvons donner ainsi la hauteur de la tour carrée :

Du niveau de la cour intérieure jusqu'au pavé du premier étage,

mier étage,	10 m. 50 c.
Hauteur du premier étage,	5 30
Hauteur du deuxième étage,	6 80
Hauteur du troisième étage jusqu'à l'angle	
des formerets,	8 40
Extrados de la voûte jusqu'à la plateforme,	» 50
Hauteur du parapet crénelé,	4 79
Hauteur totale	32 99

On sait l'importance féodale attachée au donjon ou tour principale du château. C'était le chef-lieu de la puissance seigneuriale. En temps de guerre, l'habitation du châtelain pouvait disparaître par l'incendie, la démolition, tant que la

tour baronnale subsistait, même à quelques mètres hors du sol, c'était là que l'hommage des vassaux, les redevances des tenanciers devaient être rendus. Comme aussi la basse fosse humide et ténébreuse qui formait le rez-de-chaussée de la tour était l'horrible prison où l'on descendait par une corde le misérable que la justice ou la vengeance du suzerain voulait punir. Il ne fallait pas de geôlier à cette pénalité expéditive. Mais, par une douce compensation ménagée par la Providence, la bonne châtelaine ne pouvait jamais se tenir quelques heures dans le premier étage du donjon sans que son oreille compatissante fût frappée des plaintes du prisonnier. La miséricorde était à côté de la force, et la source de la grâce à côté du calcul barbare, qui semblait avoir dit : Quand on descend dans ce lieu on abandonne toute espérance.

LA ROCHE-BEAUCOURT, *Rupes bovis curti*. Il ne reste de l'ancien château féodal que le rez-de-chaussée d'une vieille tour du côté de l'ouest. Le château actuel, élevé sur les fondements du premier, est de construction moderne.

LA ROCHE-CHANDRY. Le vieux château féodal de la Roche-Chandry, après avoir été démantelé par les ordres du maréchal de Sancerre en 1387, dans la crainte qu'il ne servît de refuge aux Anglais, fut entièrement reconstruit, au XV^e siècle, sur les fondements de l'ancienne forteresse. Un magnifique escalier à noyau fut destiné à conduire du pied du rocher sur la plate-forme. Nous avons dit ailleurs que la tour qui le renfermait n'existe plus. Je l'ai vue encore assez entière en 1820 ; elle était d'un fort beau travail.

Un grand corps de logis, à pignons aigus, fut élevé dans le centre du plateau, ayant ses deux faces l'une à l'ouest sur la prairie de la Roche-Chandry, l'autre à l'est sur la plate-forme. C'est aujourd'hui le morceau du château le mieux conservé ; il n'y manque que la charpente. Les fenêtres sont à croisées ornées de ces moulures fines et

multipliées qui se coupent aux angles et qui caractérisent le genre délicat et recherché du XV^e siècle. Les fenêtres qui dominent le toit sont en triangle aigu. Des animaux sont accroupis à la naissance du triangle, lequel est orné dans la hauteur de crosses végétales et terminé par un fleuron. L'entablement est en machicoulis dont le parapet est décoré d'ogives en accolade trilobées, d'un effet gracieux. Le reste du château de la même époque conserve très-peu de caractère de sa construction primitive : nous verrons les changements qu'il a subis à la dernière période de la Renaissance.

LA TRANCHADE, Truncheda, Trunchada. Ce château bâti aux flancs d'une colline a dû être, vers le XV^e siècle, une des plus importantes forteresses du pays. De larges douves taillées dans le roc à fond de cuve et s'isolant du côté où il est accessible attestent le soin des seigneurs à le rendre redoutable. Son donjon carré, auquel est accolé une tourelle polygone renfermant l'escalier qui conduisait à chaque étage, est la partie la plus ancienne. Il a été construit soit à la fin du XIV^e siècle, par Aymar de Pressac, qui était seigneur de La Tranchade en 1396³³⁶, ou vers le milieu du XV^e siècle par les Baud de Saint-Gelais, qui l'achetèrent de l'abbaye de Saint-Cybard ³³⁷. Ce donjon était isolé des autres bâtiments, auxquels il ne tenait que par un haut rempart.

Le reste du château est du XVI^e siècle. Je l'attribue aux Nesmond qui en devinrent possesseurs, en 1573 ³³⁸. Leur écusson est sculpté dans le rocher des douves, coupé-perpendiculairement ; mais les trois cors de chasse qui en sont les pièces ont été mutilés. On doit penser que les Nesmond ont élargi les douves. Les machicoulis ornés, entre chaque pierre d'encorbellement, d'une coquille sculptée dans une arcade plein cintre, sont d'un effet très-gracieux ³³⁹.

Lors du soulèvement de la Guienne en faveur des princes, sous la minorité de Louis XIV, le château eut à soutenir contre les Frondeurs plusieurs assauts qui furent courageusement repoussés. Mais après que la garnison entretenue par la ville d'Angoulême eut été retirée, les ennemis s'en rendirent maîtres, « et s'en servirent pour faire des courses jusques aux portes et piller tout le voisinage, dont la présente ville fut grandement incommodée pendant un mois ou environ que les ennemis tiendrent le dict château ³⁴⁰. »

LA TOUR-GARNIER. Vieille tour carrée à contre-forts peu saillants, du XIII^e ou XIV^e siècle, à laquelle on a ajouté au midi une façade avec ses fenêtres, au centre de laquelle est en avant-corps un petit pavillon pentagone renfermant un escalier. Cette restauration habilement exécutée n'est pas antérieure aux premières années du XVII^e siècle. Il y a assez d'harmonie dans ce monument de deux époques si éloignées l'une de l'autre, pour tromper un œil peu exercé. Ce sont, du reste, de ces petites énigmes archéologiques qu'on aime à deviner.

LAUMONT, près de Bignac. Vieille tour carrée du XV^e siècle, rasée à la hauteur du sol et supportant une construction moderne.

LE BREUIL DE DIGNAC. Très-jolie tour carrée du XV^e siècle. Elle est encore d'une conservation parfaite. L'entrée principale était disposée de manière à recevoir un pont-levis. C'est un des édifices en ce genre les plus intéressants que possède l'Angoumois.

LE LINDOIS. Vieux castel aujourd'hui abandonné. Il a été longtemps le patrimoine de la branche des Chasteigners d'Angoumois. Guy Chasteigner, chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, une des illustrations de cette famille, le fit probablement construire dans les dernières années du XV^e siècle. Il y mourut en 1507. On y remarque en plusieurs endroits l'écusson des Chasteigners. L'édifice a

subi diverses mutilations et n'a plus rien qui intéresse au point de vue de l'art.

MAUMONT, près de Juignac. Le vieux château de Maumont a dû être autrefois un des lieux forts du pays. Il ne reste de cette ancienne forteresse qu'une tour d'entrée, dont la porte d'ogive en tiers-point indique au moins le XIV^e siècle. Le corps de logis, qui a subi diverses transformations, a conservé une jolie porte gothique à nervures prismatiques, décorée de crosses végétales. C'est un travail de la fin du XV^e siècle.

MAZEROLLES. Le logis de Mazerolles a été autrefois fortifié et entouré de fossés pleins d'eau dont il reste quelques vestiges. Fin du XV^e siècle.

MÉRÉ. Très-petit château dont on voit encore des tumulus à demi écroulés. Il est près de Bouex, sur une hauteur. Le célèbre Poltrot, assassin du duc de Guise, en était seigneur. — XV^e siècle.

MONTAUSIER. Il ne reste de ce château, qui a donné son nom à l'un des hommes les plus vertueux dont se soit honoré le siècle de Louis XIV, qu'une tour isolée, quelques monceaux de ruines et une jolie fontaine, appelée la Fontaine de Madame. On lit sur la pierre qui forme la clef de l'arceau sous lequel sort cette fontaine : MARGVERITE DE CHATEAUBRIAND, avec un millésime incomplet indiquant une des années du XVII^e siècle.

MONTBRON, et mieux MONTBERON³⁴¹, Mons-Berulphi. Il subsiste bien peu de chose de l'ancien château féodal de Montberon. Cependant il a eu de l'importance dans les guerres du XIV^e siècle, et jusque dans les derniers temps les seigneurs du voisinage tenaient à honneur d'être nommés commandants du château et de la ville de Montberon ³⁴².

MONTMOREAU. Le château de Montmoreau occupait autrefois tout le sommet de la colline où il est placé, jusqu'à des douves profondes qui se voient encore au nord-

ouest. Une haute et large motte féodale servait de citadelle de ce côté, qui était le plus accessible. Tous ces terrains appartiennent maintenant à divers particuliers ; il ne reste au château qu'une très-belle plate-forme. Le château, dont les tours, autrefois ornées de mâchicoulis, ont conservé leur toit aigu, est encore bien conservé. Les pignons du corps principal sont décorés de crosses végétales ; une très-jolie porte à nervures prismatiques est à l'entrée de l'escalier, placé dans une tour qui fait avant-corps sur la façade intérieure. Dans l'angle formé par la saillie de cette tour, se trouve sculpté un personnage tenant un tambour et placé auprès d'un canon. C'est l'unique exemple que j'aie trouvé dans les sculptures de nos châteaux, qui rappelle l'art militaire des temps modernes.

MONTROLET. Ce château, en partie démoli, se composait d'un corps de logis carré, ayant aux angles quatre tours rondes. On voyait, au-dessus de la porte d'entrée extérieure, une tête plate grossièrement sculptée en granit. — XV^e siècle.

NABINAUD, ruine féodale entourée de douves larges et profondes dans lesquelles on recevait les eaux de la Drôme. La tradition prétend que c'était le château de Poltrot de Méré. Il n'en reste que deux pans de muraille de 1 mètr. 75 centimèt. d'épaisseur.

NANTEUIL DE SERS. Élégante construction de la fin du XV^e siècle, ou du commencement du XVI^e. Il était couronné d'un mâchicoulis continu. Ce qui est le plus remarquable dans ce château, c'est une magnifique salle voûtée, servant aujourd'hui de cave, et qui peut-être n'a jamais eu d'autre destination. C'est une voûte en ogive continue, divisée par trois arcs doubleaux ; elle a 27 mètres de longueur sur 6 mètres 40 centimètres de largeur. Nanteuil de Sers peut être classé parmi les jolies habitations seigneuriales de l'Angoumois. La porte d'entrée de la cour est défendue par

deux tours rondes, sur chacune d'elles est l'écusson de la famille qui a fait bâtir le château³⁴³.

PUYVIDAL. Cette jolie construction, de la fin du XV^e siècle, a subi de nombreuses mutilations. On a fait disparaître les tours dont la façade du nord était flanquée ; les charpentes en tiers-point ont fait place à des toits plats entourés d'une romaine.

Le plan primitif, comme celui de la plupart des châteaux du temps, formait un carré de bâtiments flanqué de quatre tours.

On devra remarquer dans ce château : 1° la tour sud-ouest, dont le plan est singulier ; 2° les cheminées du corps principal, qui ont 5 mètres d'élévation au-dessus du toit : elles sont octogones et se terminent par un couronnement d'ornementation gothique ; 3° une jolie porte ogivée au centre de la façade du midi : les nervures délicates dont elle est encadrée sont ornées dans le haut de crosses végétales terminées par un panache, et ont à droite et à gauche deux pinacles. On y voit l'écusson de la famille de Livron, par qui le château a été construit.

SAVEILLE. Saveille est un de nos châteaux les plus intéressants par leur architecture. Il fut bâti vers la fin du XV^e siècle par un La Rochefaton, qui avait acheté la châtellenie d'un Volvire, seigneur de Ruffec. C'est un vaste carré défendu par d'immenses douves encore entourées d'eau. Le château forme équerre sur le levant et le midi ; il est défendu par deux tours, l'une au nord-est, l'autre au sud-ouest. A la grande tour, les machicoulis sont décorés d'ogives trilobées.

Il y a eu dans la construction du château de Saveille beaucoup de travaux de sculpture : on a décoré les fenêtres, surtout celles qui s'élèvent au-dessus des combles. De vastes cheminées étaient ornées des sculptures les plus délicates ; l'une d'elles portait un bas-

relief du plus beau travail, sur lequel est sculpté l'écusson des La Rochefaton, entouré de délicieuses arabesques³⁴⁴.

Saveille passa par alliance dans la maison de Caumont-la-Force, et en 1713 dans celle de Bourdeille, qui le possède aujourd'hui.

SAINT-FRAIGNE. Château attenant à l'église, à fenêtres croisées, ornées de moulures prismatiques se croisant aux angles. — XV^e siècle.

SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE. La ruine la plus majestueuse et la plus pittoresque de nos châteaux d'Angoumois est celle de Saint-Germain-sur-Vienne. Tout ce que l'imagination se présente en ce genre de fantastique et de grandiose s'y trouve réuni. Il y aurait matière à de longues et saisissantes descriptions. Mon sujet me les interdit ; mais il m'en coûterait de ne pas recommander aux voyageurs cette belle page des œuvres de la nature et de l'homme.

Le château de Saint-Germain est bâti sur la croupe d'une colline formée par les deux vallées profondes et abruptes où coulent la Vienne et l'Issoire. Le promontoire formé par le confluent de ces deux rivières est occupé, à sa partie la plus étroite, par l'église, dont la construction est fort remarquable, et par le château à sa partie la plus étendue.

PLAN DU CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE.

(Echelle de 1 à 1250.)



Le corps principal, flanqué de deux énormes tours, s'élève au couchant et domine la vallée de la Vienne ; au levant est une autre tour dont il ne reste que le pied. L'architecture de ce château est fort remarquable : tout y est sévère, mais d'une parfaite harmonie. Dans l'épaisseur

des murs de chaque tour, on a ménagé de petits boudoirs à voûtes ogivées qui rappellent ceux de la tour ronde du château d'Angoulême. Les deux tours ont des basses-fosses, ainsi que celle du levant. Cette belle construction est aujourd'hui complètement abandonnée ; la main de l'homme enlève de temps en temps les pierres de taille qui encadrent les fenêtres et les portes. Le vieux édifice reste encore avec ses moellons noyés dans le ciment. On ignore par quelle famille il a été construit. Il appartenait, à la fin du XVI^e siècle, à la maison Descars³⁴⁵. — Travail du XV^e siècle.

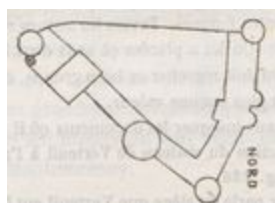
SAINT-MARTIAL-DE-COULONGE, S. Martialis Coulongiæ. En partie rasé. — Fin du XV^e siècle ou commencement du XVI^e.

TESSÉ. Petit castel dont la partie supérieure a été rasée et qui se trouve réduit maintenant aux proportions d'une maison vulgaire. Une douve circulaire, dont on voit quelques traces, l'a entouré. J'ai remarqué une meurtrière en forme de croix ; à quelques centimètres au-dessus de l'extrémité de sa branche inférieure, elle a une ouverture arrondie destinée à un petit canon. — Fin du XV^e siècle.

VERTEUIL. Le château de Verteuil s'élève sur les bords de la Charente, dans un endroit délicieux, à l'extrémité d'une langue de terre qui s'avance en promontoire sur deux vallées.

PLAN DU CHATEAU DE VERTEUIL.

(Echelle de 1 à 2500.)



Le plan présente une enceinte triangulaire flanquée de trois hautes tours. Celle du sud paraît la plus ancienne. Je

doute, cependant, qu'elle soit antérieure au XV^e siècle ; le côté nord est occupé par le château ; au centre est le donjon, qui protège l'entrée : il forme une masse carrée flanquée de deux tours en avant-corps, destinées à défendre le pont-levis. A droite et à gauche sont deux ailes de bâtiment qui vont joindre les deux tours des angles. Un fossé large et profond défend cette partie et l'isole du plateau.

Le côté de l'ouest est en terrasse, et rien n'indique qu'il ait été occupé par des bâtiments ; le côté de l'est a son développement parallèle au cours de la Charente. Il est occupé : 1° par un magnifique pavillon circulaire couronné d'un machicoulis et d'un toit aigu très-élevé ; 2° par la chapelle, qui est vaste, mais sans architecture³⁴⁶ ; 5° par diverses constructions qui joignent la tour du sud.

J'ai vu il y a peu d'années, dans la tour nord-ouest du château, une lourde cuirasse, un casque de fer et d'autres fragments d'armure, dernier souvenir de cette antique chevalerie qui a jeté tant d'éclat sur le passé de notre histoire.

La tour du nord-est et la partie du château située entre cette tour et le donjon central avaient été incendiées ; elles ont été restaurées à grands frais par M. de La Villelén, qui possède actuellement Verteuil³⁴⁷.

VIBRAC. Château construit dans une île formée par la Charente. Ce qui en subsiste est dans un état complet de délabrement, et plusieurs parties tombent en ruine. Entouré d'eau et de vaste prairies, Vibrac devait offrir une délicieuse habitation. — XV^e siècle.

YVIERS. Le château appelé la tour d'Yviers est encore assez bien conservé. Il est de la fin du XV^e siècle. Aucun souvenir historique ne s'y rattache.

Nous allons clore cette nomenclature des châteaux de la plus belle époque de l'architecture féodale. Moins sombres que les rudes constructions des siècles précédents, moins

légers que celles du XVI^e siècle qui tendent à se changer en habitations bourgeoises, ils gardent l'attitude noble et fière des hommes d'armes du temps.

3° Du XVI^e siècle au XVIII^e. — Renaissance.

Ars.
Bois-Charente.
Bonnes.
Bouteville.
Chabrot.
Charment.
Château-Chenel.
Ferrière.
Fleurac.
Fontguyon.
Gardépée.
La Roche-Chandry.
La Rochefoucauld.
Le Breuil-de-Bonneuil.
Le Maine-Gagnaud.
Les Poyaux.
Le Petit-Rochefort.
L'Oisellerie.
Londigny.
Luchet.
Maillou.
Montchaude.
Rencogne.
Rochecoral.
Sansac.
Serres-d'Abzac.
Saint-Brice.
Vilhonneur.
Villars-Marange.

Il faut faire ici une remarque importante, c'est que, en archéologie, un siècle ne commence pas à sa date rigoureuse et ne finit pas non plus à l'année qui le complète numériquement. Le XV^e siècle se prolonge longtemps dans le XVI^e ; celui-ci à son tour occupe presque le premier quart du XVII^e. Il s'ensuit que plusieurs édifices construits de 1500 à 1530, tiennent pourtant du XV^e siècle par leur type architectural, et que la Renaissance voit longtemps prédominer son style dans le siècle suivant.

L'Angoumois, si riche en châteaux de la seconde époque féodale, ne l'est pas moins en châteaux de la Renaissance. Quand on a vu Chambord et Blois, ces deux merveilles de l'architecture du XVI^e siècle, on trouve encore de l'admiration pour La Rochefoucauld, cette œuvre si délicate et si grandiose d'Antoine Fontant. Dans de moindres proportions, Montchande, Saveille, Ars, le Breuil de Bonneuil, Sansac sont des constructions infiniment gracieuses. Il serait injuste de ne pas leur donner une belle place dans l'histoire de l'art d'une époque qui a été si féconde. Évidemment des hommes de mérite, dont les noms sont presque tous oubliés, ont jeté là l'étincelle du génie artistique.

ARS. Deux ailes qui se tiennent et font équerre composent le vaste château d'Ars³⁴⁸. Celle du nord est de construction moderne ; celle du levant appartient à la dernière époque de la Renaissance. La façade, à la fois simple et gracieuse, est d'un très-bel effet : la clef du haut de chaque fenêtre est un mascarón. Dans l'intérieur, on remarque des peintures anciennes sur les lambris. Ce château est depuis longtemps le patrimoine de la famille Brémond, qui le possède encore. Dans une des salles du rez-de-chaussée se trouvent peintes les armoiries des Brémond³⁴⁹.

BOIS-CHARENTE. Le château de Bois-Charente est remarquable par une très-jolie tour hexagone terminée en terrasse et couronnée d'un machicoulis. Elle s'élève en encorbellement. C'est un travail de la dernière moitié du XVI^e siècle.

BONNES. Château du XVI^e siècle, complètement dégradé. Portail d'entrée à arc surbaissé, orné de crosses végétales. — Des peintures du temps de Louis XIII. — Une galerie extérieure. — Fenêtres à ornements.

BOUTEVILLE, Botavilla. Une des plus majestueuses constructions que l'Angoumois puisse offrir à l'intérêt du voyageur est le château de Bouteville. Il s'élève sur une vaste plate-forme entourée de larges douves que l'on franchit sur un pont à deux arches. Placé au centre d'une des contrées les plus fertiles de la France, il domine de riches campagnes. De tous les points de l'édifice, on jouit d'un magnifique coup-d'œil. La façade principale a sa vue au levant ; elle est flanquée de deux énormes tours dont l'une, celle du nord-est, renfermait la chapelle à son premier étage. Une partie du corps principal a été démolie, mais ce qui reste (Voir le dessin) donne une grande idée de cette construction. Un crénellement continu, surmontant les toits de tout l'édifice, lui donnait de loin l'aspect d'une forteresse redoutable ; mais on ne tardait pas à s'apercevoir, en s'approchant, que les créneaux n'étaient qu'un ornement gracieux.

La grande salle qui touche à la tour du sud-est a été conservée. Elle a une immense cheminée sur laquelle le sculpteur a épuisé tout le luxe de la décoration ; deux cariatides, l'une à tête de vieillard barbu, l'autre à figure de jeune femme, sortent d'une gaine formant pilastre et sont entourées de fleurs et de fruits. Un ordre d'architecture à fronton brisé décore le manteau de la cheminée ; au centre est sculpté l'archange saint Michel terrassant le démon ; un grand encadrement, terminé par un autre fronton qui va

se perdre dans la corniche, s'élève ensuite et porte dans le haut de riches armoiries sculptées. L'écusson est nu, soit qu'on y eût peint les armes des sieurs de Bouteville, soit qu'il ait été mutilé ; il est entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel et de celui de l'ordre du Saint-Esprit. A droite et à gauche de l'encadrement sont deux statues allégoriques en demi-relief, et le nu de la frise supérieure, laissé par le fronton qui porte les armoiries, est rempli par deux sirènes qui déroulent leur longue queue de poisson.

On montre sous la chapelle du château l'entrée du caveau funèbre où fut enseveli François de Montmorency-Bouteville, vice-amiral, qui fut décapité en 1627 à la suite d'un duel. M. Marvaud, qui a donné de ce château une description intéressante³⁵⁰, a écrit que ce caveau était dans l'église du Prieuré. Je pense qu'il est dans l'erreur.

Ce qui donne à Bouteville son intérêt d'art, c'est le développement grandiose, la pureté des lignes, la noble simplicité de l'ensemble. Les sculptures y sont employées avec sobriété. La tour du sud-est est la plus ornée ; le couronnement de la cheminée au-dessus des combles est travaillé avec infiniment de goût ; des bas-reliefs décorent le nu qui sépare les trois immenses fenêtres de cette tour. Un lourd et grossier contre-fort sert à maintenir cette tour, qui avait fait effort dans les fondements ; il porte le millésime de 1789, grande époque historique, où l'édifice féodal, miné par le temps et les idées, devait crouler sur lui-même, impuissant à soutenir sa gloire passée et à se donner une gloire nouvelle.

Quand on parcourt les vastes salles voûtées du rez-de-chaussée, on voit leurs murailles toutes couvertes d'inscriptions, de dessins tracés par les prisonniers amenés en France durant les guerres de l'Empire. Les monuments, comme des amis fidèles, sont tour à tour les confidents de la prospérité et des grandes infortunes.

Il ne reste pas à Bouteville les moindres vestiges de l'ancien château féodal. Celui que je viens de décrire a été bâti dans les premières années du XVII^e siècle.

Je ne puis pas conseiller un pèlerinage archéologique plus fécond en grandes impressions que celui de Bouteville. C'est aujourd'hui un paysan qui remplace, dans ce vaste manoir, les Montmorency.

CHABROT. Petit château sur les bords de la Tardouère, près de Montbron, sans importance architecturale. — XVI^e siècle.

Dans la chapelle on voit une jolie petite verrière représentant sainte Madeleine. La sainte a la tête entourée du nimbe ; d'une main elle tient un vase de parfums ; autour du médaillon, on lit en lettres fleuries une légende dont plusieurs mots ont disparu :..... vos QVI PECCARE SOLETIS..... L'Angoumois est si pauvre en verrières, que je cite avec soin toutes celles que j'ai pu découvrir.

CHARMENT. Château qui a subi diverses mutilations. Galerie extérieure au nord. — Commencement du XVII^e siècle.

CHATEAU-CHENEL. Construction vaste et imposante qui n'a eu à subir aucun changement. Ce château est tout entier de la même époque, ce qui est fort rare. Il fut bâti en 1610 par Charles-Roch de Chesnel, qui lui donna son nom. Le comte d'Orvilliers, qui commandait les escadres réunies de la France et de l'Espagne au combat d'Ouessant, en 1778, a habité Château-Chenel jusqu'en 1781, époque où cette belle terre passa, par alliance, aux Frétard d'Escoyeux, qui la possèdent en ce moment.

L'emplacement du château est un carré entouré de larges douves taillées dans le roc à fond de cuve. Le bâtiment principal, flanqué de tours carrées qui font avant-corps, occupe un des côtés ; deux ailes terminées par deux tours carrées occupent les deux autres. Le reste du terrain est une cour intérieure dans laquelle on ne peut pénétrer que

par un pont jeté sur le fossé. Une des tours renferme la chapelle. J'y ai remarqué une jolie statue de sainte Anne tenant devant elle la Vierge, qui elle-même porte l'Enfant Jésus. C'est un des sujets les plus gracieux de la statuaire chrétienne.

Château-Chenel est entouré d'un parapet crénelé qui lui donne un aspect imposant et féodal. Les toits plats sont masqués par ce parapet, de telle sorte qu'on pourrait croire que l'édifice est tout en terrasse.

PLAN DE CHATEAU-CHENEL.

(Echelle de 1 à 2500)



FERRIÈRE. Joli château sur les bords de la Tardouère. — Corps de logis flanqué aux angles, du côté du nord, de deux tours à toits aigus, et, au midi, ayant une autre tour en avant-corps renfermant l'escalier. La porte d'entrée de cet escalier est décorée d'un petit ordre de fantaisie. Sur une pierre de la frise, un médaillon contient le monogramme du Christ, au centre d'un enlacement rubané. On lit sur l'orle du médaillon cette inscription gracieuse : NON ME DERELINQVAS VSQVEQVAQVE : LILIO : ET ROSA PVLCHRIOR. (O toi, plus beau que le lis et la rose, ne m'abandonne pas !)

FLEURAC. Très-beau château placé sur une éminence et dominant la Charente. Il est entouré de douves creusées dans le roc à fond de cuve. Un mâchicoulis continu lui sert de couronnement. — XVI^e siècle. — « Il fut, dit Vigier, possédé dans le siècle dernier, par un gentilhomme du nom de Baudoin, fort poli et très-sage, un peu épicurien, dont la

maison a été pendant très-longtemps le rendez-vous de tous les principaux de la ville et des étrangers ³⁵¹. »

FONT-GUYON. Vaste château du XVI^e siècle. — Chapelle à voûte ogivée. On voit à la clef de la voûte l'écusson des la Porte-aux-Loups, quatre seigneurs de Font-Guyon qui l'ont fait bâtir, ainsi que le château.

L'autel de cette chapelle mérite d'être mentionné ; la pierre est portée sur quatre piles carrées, couvertes de jolies arabesques.

GARDÉPÉE. Commencement du XVII^e siècle. — Très-beau portail crénelé à l'entrée de la cour ; le reste sans importance. — Fuie sur la porte de laquelle est un écusson, dans un cartouche, portant un lion.

LA ROCHE-CHANDRY. Nous avons dit plus haut que le style de la renaissance ne s'arrêtait pas chez nous aux premières années du XVII^e siècle. Tout en se jetant dans l'imitation de l'antique, avant d'en venir aux formes pures du grec et du romain, on continua longtemps les libres allures de la renaissance. La Roche-Chandry offre un exemple gracieux de ce style mélangé. A ne regarder que l'entablement avec ses machicoulis, vous diriez encore un château du XV^e siècle ; dans les détails des arabesques, vous reconnaissez le XVI^e siècle ; les frontons à arc brisé, l'introduction du lourd œil-de-bœuf dans les fenêtres en saillie sur le toit, les consoles ornées d'acanthes, vous disent le XVII^e siècle. Nous savons en effet qu'il fut réédifié, de 1613 à 1616, par Raymond de Forgues de Lavedan. C'est donc ce travail que nous avons à analyser.

Une partie du château du XV^e siècle était encore debout. L'architecte conserva le corps de logis central à deux pignons aigus ; mais dans la partie nord, adjacente à ce corps de logis, il éleva un bâtiment à peu près de même dimension, décoré à l'ouest d'un large balcon soutenu par des consoles ornées d'achantes rampantes, et terminé, à l'angle du nord, par une magnifique tour en

encorbellement. Cette tour avait quatre étages et s'élevait à une grande hauteur. Elle a été récemment démolie. Dans les vieux murs de la partie sud-ouest, il fit des ouvertures nouvelles et plaça à l'angle une tourelle en encorbellement d'un moindre diamètre que celle du nord, mais d'un effet tout aussi original. On dit qu'une statue de chevalier armé de toutes pièces était placée dans une espèce de niche carrée, que l'on voit pratiquée à la naissance de la tour. Quoique le travail des sculptures qui décorent les moulures de l'encorbellement n'ait pas une grande finesse d'exécution, l'idée, l'agencement et la pose font honneur à l'architecte. Dans la partie Est de la plateforme, un autre corps de logis fut élevé sur les vieux murs de la terrasse, auprès de la chapelle. On voit encore une tourelle soutenue par un encorbellement d'un fort joli travail ; ce sont des enroulements, des guirlandes, des feuillages de toutes sortes s'épanouissant sur les moulures habilement profilées. Un R, un D et un F entrelacés, sont sculptés sur le premier anneau de l'encorbellement : c'est le chiffre de Raymond de Forque, constructeur du château. Le D. et l'F entourés d'une branche de laurier sont aussi gravés en relief sur le parapet du machicoulis de l'ouest, avec une inscription que la hauteur considérable des murs ne permet pas de lire, sans le secours d'une longue-vue. Je regrette de n'avoir pas pu relever cette inscription ; elle donnerait peut-être le nom de l'architecte. La chapelle romane reçut une porte et des fenêtres ornées de quelques arabesques assez gracieuses. Une notice intéressante de mon ami, M. Paul Sazerac de Forge, insérée dans le premier volume du Bulletin de la Société archéologique de la Charente ³⁵², nous apprend qu'en 1776, la dame de Rouffiac, propriétaire de la Roche-Chandry, fit découvrir et détruire certaines parties, qui, négligées depuis longtemps, menaçaient ruine. Notre siècle voit se continuer ce vandalisme. Ce qui reste est là, attendant la pitié et criant merci à qui voudra rendre

à cette roche illustre, non plus sa gloire féodale qui n'a désormais de vie que dans l'histoire, mais la conservation de ses souvenirs, en abritant ses pans de murs encore faits pour traverser des siècles. On pourrait faire de la Roche-Chandry une habitation délicieuse. Placé sur le chemin de fer, près de la gare de Mouthiers, ce joli château offrirait à l'un de ces hommes de notre époque qui aiment la vie artistique et les souvenirs du passé, un séjour ravissant, où l'écrivain et le poète aimeraient à venir s'inspirer de ces nobles et grandes pensées qu'ils rapporteraient ensuite au sein de la ville-reine où s'agitent les intelligences et se préparent les destinées du monde.

LA ROCHEFOUCAULD. Jusqu'à ce moment, le château de La Rochefoucauld nous a fourni, pour l'époque romane et pour l'époque ogivale, des sujets d'étude pleins d'intérêt. Voici la Renaissance qui, à son tour, apporte au manoir féodal son large tribut de constructions gracieuses, et lui donne sa plus belle parure.

Antoine Fontant est le grand artiste qui, de 1528 à 1538, consuma peut-être son génie à l'œuvre immense que nous allons analyser.

Je commence par déclarer que, dans l'appréciation des beautés architecturales du château de La Rochefoucauld, si je parais céder à l'exagération, ce n'est point le sentiment du patriotisme provincial qui m'y entraîne. Je jouis de Chambord, jeté dans une plaine monotone et sans vie, comme s'il s'élevait sur les bords de notre Charente, à l'un de nos sites les plus enchantés. La Rochefoucauld ne serait pas pour moi ni plus riant ni plus admirable s'il eût été bâti dans le Blaisois par Pierrot Neveu, et payé de l'or du Roi-chevalier.

Au moment où la vieille baronnie de La Rochefoucauld allait être érigée en comté, Antoine Fontant fut appelé à rajeunir l'édifice féodal, sombre et à l'étroit dans l'enceinte crénelée de la construction primitive. Quel était ce puissant artiste ? Avait-il un nom dans les arts quand il fut choisi par

les La Rochefoucauld ? Le nom de Fontant indique-t-il quelque parenté avec les Fontana d'Italie ? Ou plutôt, comme Pierrot Neveu, le sublime architecte de Chambord, notre Antoine n'est-il qu'un enfant du pays, auquel les biographes, toujours admirateurs de ce qui est étranger, n'ont pas songé à donner la moindre célébrité ? Toutes mes recherches pour répondre à ces questions ont été infructueuses. Seulement nous avons son buste en demi-relief sculpté par lui-même au haut de l'escalier, qui est son chef-d'œuvre. (Voyez le dessin.) Dans un cartouche, à côté, avec un pinceau, il a mis son nom et le millésime 1538 ; c'est tout ce que nous savons du grand artiste. Voyez-le dans la posture qu'il a choisie. Sa tête a pour coiffure un mouchoir formant des plis autour d'un bouton central, se nouant par-derrière la tête et revenant ensuite en tresse sur le front, où ses deux extrémités s'épanouissent. Il porte sur ses épaules une espèce de capuchon dont le manteau ou camail, découpé en longues dents de scie, se termine par des houppes³⁵³. Le reste du costume est l'habit serré, aux manches fendues et ouvertes, selon l'usage du temps. La figure est maigre et triste, mais d'une grande noblesse, et de cette beauté du génie qui s'échappe de la forme et s'illumine aux regards. Des deux mains il tient par les ailes un oiseau qui cherche à prendre son vol, symbole de cette renommée de gloire que les artistes veulent retenir, et dont ils redoutent avec raison le vol sans retour, à travers les siècles oublieux du passé.

Antoine Fontant mit donc son beau talent au service d'une des familles qui ont le mieux mérité des arts dans notre pays. Mais, moins heureux que d'autres architectes, il ne lui fut pas donné de réaliser sur un plan complètement nouveau ce type que tout grand homme crée dans son cerveau et qu'il voudrait faire jaillir aussi merveilleux qu'il l'a conçu, que ce soit un monument ou un poème : le magnifique donjon était là, s'élevant à cent pieds au-dessus

du sol, déjà doré par tant de soleils, et montrant avec fierté sa large tête crénelée, assez semblable à la couronne de fer des rois Lombards ; c'était la tour baronnale, pouvait-on songer à la détruire ? Les tours jumelles qui défendent le pont-levis, deux autres tours, l'une au nord ; l'autre au sud, avaient de la majesté et de la grâce ; devait-on les sacrifier ?

Telle fut donc la condition imposée à Fontant : conserver le donjon et les tours, bâtir sur la vieille roche féodale entourée de larges douves, présentant un plateau d'une médiocre étendue, et d'une forme irrégulière. L'artiste dut accepter la loi des hommes et des choses. Il n'eût pas voulu lui-même porter la main sur les œuvres de ses devanciers. Il y a un respect pour autrui, auquel l'homme de talent se soumet parce que, à son tour, il le commandera lui-même. Toutefois ne nous plaignons pas de ces entraves. L'œil a bientôt vu un édifice régulier, sorti d'un jet de la même pensée, fût-il immense comme Versailles. Cette beauté des œuvres de l'homme dans la contemporanéité de toutes leurs parties, leur enlève pourtant ce charme indéfinissable des œuvres de la nature qui ne fait pas toutes choses à la fois. Chez elle rien n'est monotone, parce que tous les âges sont représentés : une plante naît quand une autre est à son adolescence, quand, à côté, de vieux troncs sont couverts de mousse et se laissent voiler des lianes qui les tapissent chaque année, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de leur poussière, De même un édifice où je trouve la rude main du serf du IX^e siècle, dans les épaisses et grossières murailles du donjon, où mon regard s'élance avec les tourelles gracieuses du XIII^e siècle, où l'art capricieux de la Renaissance vint ensuite m'étaler les milles fantaisies où il se joue, cet édifice me plaît par le côté même où il choque mes théories d'unité. J'aime à vivre avec toutes ces générations successives d'ouvriers dont, par instinct, mon œil va chercher, sur chaque assise, les signes lapidaires. Ce

charme de beauté dans la variété des parties dont un édifice se compose, se trouve pour moi dans le château de La Rochefoucauld. Je sais gré à Antoine Fontant de n'avoir pas renié le donjon aux étroits contre-forts, les tours couronnées de leurs machicoulis. On est grand quand on se place sans peur à côté de ce qui est grand.

En jetant les yeux sur le plan gravé plus haut, page 225, on isolera par la pensée le donjon A, les tours jumelles DD, les tours CB, le côté L dont nous n'avons pas parlé, qui ne fut construit qu'au XVIII^e siècle ; il nous restera deux corps de logis GF, se joignant à angle droit, ayant leurs façades l'une à l'est, l'autre au sud ; la chapelle E, qui fait avant-corps et correspond à la tour B, seule partie de ce côté du château qui ne soit pas d'Antoine Fontant ; enfin la galerie à jour à deux étages qui sert de façade aux deux corps de logis du côté de la cour intérieure.

Pour procéder avec ordre dans l'examen de l'œuvre de Fontant, nous étudierons : 1° la chapelle E, 2° le corps de logis F, 3° l'escalier, 4° le corps de logis G, 5° la galerie, 6° les deux façades extérieures.

L'architecture de la Renaissance ; qui, en apparence, ne s'assujettit à aucune règle, occupe cependant une belle place dans l'histoire de l'art. Si elle n'a pas la simplicité, la régularité grandiose ; du style grec, elle ne procède pas moins par ces principes d'unité et de symétrie, sans lesquels l'art est mort et ne peut produire que de monstrueux, accouplements. Quand on cherche à surprendre la pensée de chaque ordonnateur de ces grandes fabriques du XVI^e siècle ; Fontainebleau, Chambord, Blois, La Rochefoucauld, il est impossible de ne pas reconnaître ce qu'il y a eu de fécondité personnelle, de puissance d'invention, dans ces œuvres fantastiques. Elles se recommandent toutes par ce beau cachet de création qui dénote le génie et que les froids copistes de l'antique ne se donneront jamais. Ces réflexions vous viennent surtout à La

Rochefoucauld, quand votre œil parcourt cette enceinte étroite où l'architecte devait se renfermer, l'irrégularité du périmètre sur lequel devaient se profiler les façades, les restes majestueux du style roman et du style ogival, avec lesquels le nouvel édifice devait être coordonné. C'est ici une lutte où le génie sera vainqueur.

PORTE DE L'ESCALIER DU CHATEAU DE LA
ROCHEFOUCAULD.



Toute œuvre architectonique repose sur ces deux éléments : l'arc, pour les courbes, et l'ordre, pour la décoration. Fontant adopta l'arc surbaissé, familier aux architectes de la Renaissance, et l'ordre ionique. L'arc

surbaissé a de grands avantages pour les constructions dans lesquelles plusieurs étages sont superposés. Il se plie à toutes les combinaisons, se resserre, s'élève, s'aplatit presque jusqu'à la ligne droite selon les exigences de diamètre et de hauteur qui se rencontrent.

L'ordre ionique adopté par Fontant, comme on le pense bien, n'est pas l'ordre ionique grec avec ses proportions classiques. C'est un ordre de fantaisie sur lequel s'est exercée librement l'imagination de l'artiste. On peut voir (planche des détails du château de La Rochefoucauld n° 3) cet ordre dessiné à l'échelle. J'ai mesuré minutieusement une des piles de la galerie à jour³⁵⁴. Il y a du goût dans l'arrangement de tous les membres qui composent l'ordre. Mais ce qui mérite surtout l'éloge est le chapiteau ; il est dessiné avec un art infini et travaillé admirablement. C'est sur lui que le ciseau a été porté avec complaisance. On voit bien que l'artiste s'est joué à varier les détails de la volute, les ornements de la végétation qui la décorent, les petits canaux qui la sillonnent, la rose ou fleur du tailloir qui reçoit un grand développement et se change en feuillages à jour qui sortent en haut et en bas d'un anneau en forme d'un cornet. On compte quatre-vingts chapiteaux à volutes, ainsi travaillés avec un soin minutieux et un goût exquis³⁵⁵. J'ai étudié Fontainebleau, Blois et Chambord, ces trois chefs-d'œuvre de la Renaissance : j'avoue que je n'ai trouvé nulle part le chapiteau travaillé avec la même hardiesse et le même bonheur qu'à La Rochefoucauld. On peut dire que Fontainebleau est pauvre, même grossier à cet égard. Chambord, dont La Rochefoucauld est contemporain, a bien des chapiteaux remarquables ; mais pour l'originalité du dessin et surtout la perfection de l'exécution, je les ai reconnus inférieurs à ceux de La Rochefoucauld. Il faut être bien sûr de la justesse d'une semblable appréciation pour la formuler, comme je le fais, d'une manière aussi positive.

Chapelle E. La porte d'entrée donne sous la galerie. L'ordonnance de cette porte est assez semblable à celle de l'escalier (Voyez la planche gravée), mais les ornements diffèrent. De petits anges servent de modillons à la corniche. Saint Pierre et saint Paul en buste et en demi-relief sortent de la frise au-dessus des chapiteaux des deux pilastres. Le milieu de la frise est occupé par deux autres saints, saint André et saint Jacques. La voussure de la porte en arc surbaissé est ornée de têtes d'anges. Cette porte manque du caractère religieux. Déjà l'art se rapetisse et traite Dieu à l'égal de l'homme. À part ces têtes d'anges et les bustes de saints, cette porte n'est qu'une copie, peut-être un peu plus élégante, de la porte de l'escalier. L'intérieur de la chapelle rachète il est vrai les défauts de l'entrée, les proportions en sont grandioses. Elle a dans œuvre 15 m. 47 c. de longueur, sur 7 m. 46 c. de largeur. La hauteur des voûtes est considérable. C'est un édifice hybride du style ogival, mélangé aux moulures et à la décoration de la Renaissance. Les voûtes en arc surbaissé sont à nervures et forment divers compartiments. Seize clefs pendantes étaient ornées d'écussons³⁵⁶. ces voûtes sont d'un très-beau travail ; on y reconnaît les bonnes traditions de l'art ogival. Les arcs doubleaux sont carrés, ornés de compartiments de la Renaissance ; ils retombent sur des demi-colonnes engagées, dont les chapiteaux à volutes ont des anges à la place de la rose. Il y a dix de ces demi-colonnes dont le fût a une grande élévation. La base de chaque colonne est ornée de deux larges feuilles sortant de la dernière moulure et s'épanouissant sur la corniche du piédestal, en se relevant à l'angle ; c'est un gracieux emprunt aux édifices romans du XII^e siècle. Quatre grandes fenêtres à deux meneaux, dont le haut est à compartiments trilobés, éclairent l'édifice. On remarque une ouverture oblique, aujourd'hui fermée, au moyen de laquelle on pouvait, du salon qui est à côté, assister au service religieux. Cette

chapelle fait honneur à Antoine Fontant. Cependant je ne puis aimer cette alliance de styles. Il faut qu'un style ait sa puissance : Il se déclare médiocre quand il est forcé d'emprunter son effet le plus grandiose au style qu'il a détrôné.

Grande salle J. Elle est décorée de tableaux représentant des chasses d'animaux, des groupes d'oiseaux. Quelques-unes de ces peintures ont du mérite, mais elles sont dans un abandon complet. Deux autres salles, éclairées comme celle-ci du côté de l'est, n'ont rien de remarquable ; la dernière communique à la tour B et au petit boudoir dont la fenêtre est au midi.

; Boudoir. Il est entièrement lambrissé. Les encadrements des lambris sont chargés d'arabesques et de chiffres ; les fonds contiennent des vases de fleurs, des corbeilles de fruits et des paysages assez grossiers, parmi lesquels est une mauvaise vue du château. De huit tableaux sur toile qui ornaient ce boudoir, deux seulement ont été conservés. Ils ont pour sujet l'Annonciation et la Visitation de la Vierge ; la peinture en est extrêmement médiocre. Le lambris du plafond, formé d'encadrements saillants et de caissons, est chargé de fleurs tressées en couronnes peintes sur fond d'or, et de chiffres entrelacés en or sur fond d'azur. Ces chiffres répétés plusieurs fois sont IOG, 10, et ce dernier avec une couronne ducale. Ils doivent donner les initiales du nom de la duchesse de La Rochefoucauld, pour laquelle fut décoré ce gracieux boudoir.

Escalier. La porte d'entrée n'a pas besoin d'être décrite ; le dessin gravé en rend tous les détails. Dans la frise sont trois médaillons représentant des personnages historiques : un homme, de l'âge mûr la tête couronnée de laurier, une femme et une jeune fille. Il n'est pas douteux que ce ne soit la famille des La Rochefoucauld. Dans un petit cartouche de la frise est le millésime 1528, époque de la construction

du château. Les lettres fleuronées AF se trouvent sous la frise et décorent la voussure de la porte.

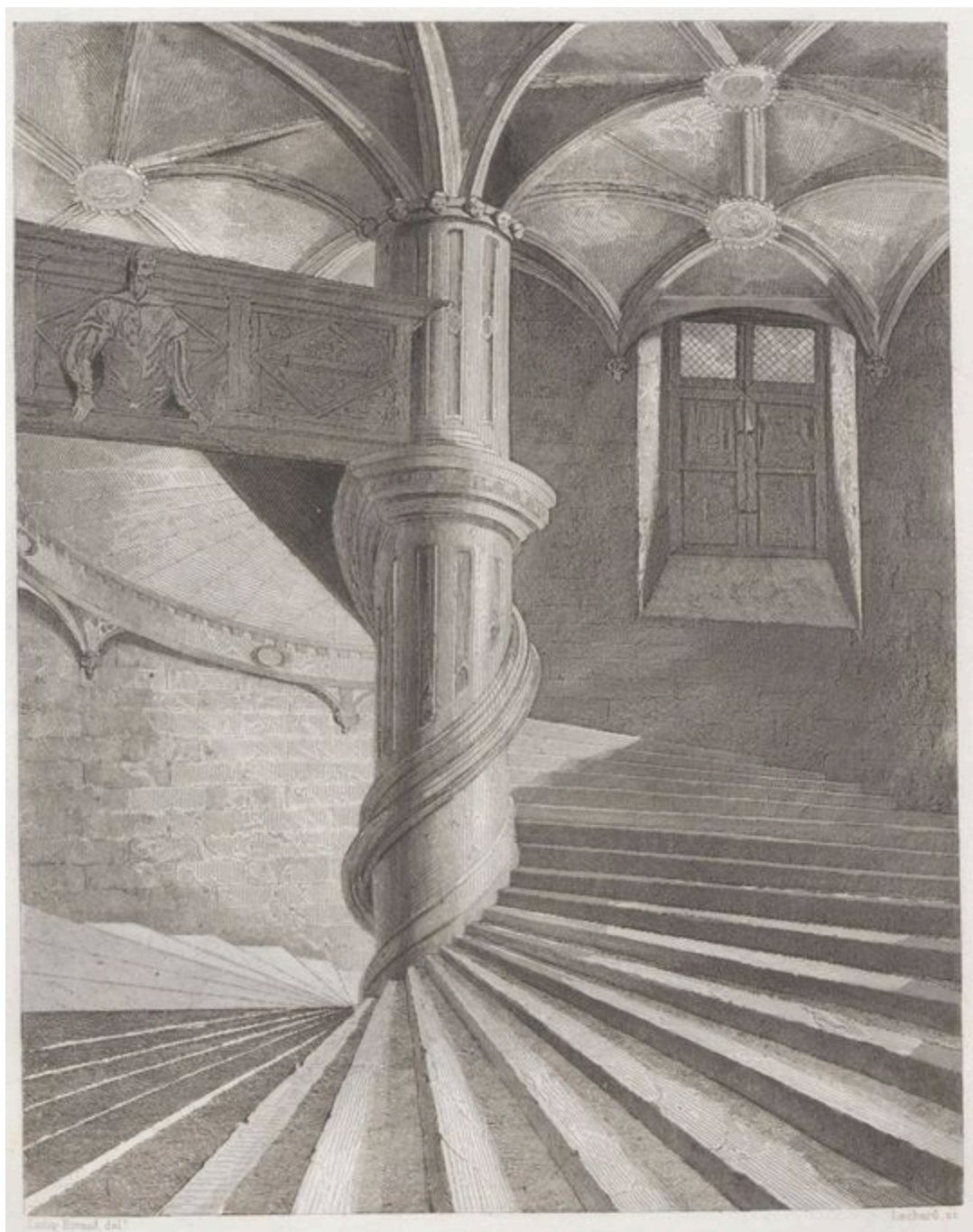
L'escalier occupe un pavillon carré qui a dans œuvre 6 m. 75 c. Les marches, au nombre de 108, s'engrènent autour d'une colonne ornée de moulures en spirale. Cette colonne gracieuse a 1 m. 47 c. de diamètre, ce qui donne aux marches une longueur de 2 m. 64 c. dans la partie la plus étroite, et de 4 m. 05 c. dans les angles du pavillon. La plupart de ces marches sont d'une seule pièce. Elles sont très-larges et n'ont que 26 centimètres de hauteur.

Antoine Fontant a eu raison de sculpter son portrait à la balustrade qui protège la plus haute marche de son escalier, comme pour en contempler la merveille. Il n'y a en France que deux escaliers qui puissent rivaliser avec celui-ci. Moins ingénieux que celui de Chambord, moins léger que celui de Blois, il a une majesté d'ensemble, une pureté de lignes, un choix exquis d'ornements qu'aucun d'eux ne lui disputera. C'est, en ce genre, le chef-d'œuvre d'art de la Renaissance.

A son sommet la colonne centrale s'élargit en moulures qui lui tiennent lieu de chapiteau et présentent huit têtes d'anges ailés, destinés à porter la naissance de huit nervures des voûtes. Ces nervures, rayonnant d'abord autour de la colonne, vont se rencontrer à des clefs pendantes, autrefois sculptées en armoiries, avec seize autres nervures qui partent deux à deux de huit consoles correspondantes, placées sur la muraille. Toute la sculpture de cet escalier a été traitée avec un soin particulier. La pierre (calcaire compacte lithographique) a une finesse de grain qui se prête au poli comme le marbre, et qui donne les arêtes les plus vives et les contours les mieux accusés. Des consoles qui sur le mur suivent la corniche rampante destinée à soutenir les marches, sont autant de petits culs-de-lampe formés de feuillages de fantaisie. Quelquefois la corniche de ces consoles a des volutes de chapiteau ; d'autres fois de petites têtes d'anges ou d'enfants forment

une couronne sous cette corniche. Mais les consoles qui soutiennent les nervures de la voûte sont d'un délicieux travail. Elles sont au nombre de douze (quatre placées aux angles du pavillon soutiennent les nervures des formerets)

357



Galerie à jour H. S'il y a peu de morceaux de l'architecture de la Renaissance auxquels on puisse comparer l'escalier de La Rochefoucauld, on pourrait en dire autant de la galerie à jour qui orne l'intérieur du château. L'idée de ces galeries est empruntée aux monastères, où d'ordinaire, sous le nom de cloître, elles enveloppent le rez-de-chaussée. A Blois, à Saint-Germain-en-Laye, à Fontainebleau, on les a appliquées à l'architecture séculière. Les maisons des bourgeois, au XV^e et au XVI^e siècle, adoptèrent cette distribution si gracieuse à la fois et si commode. Fontant a voulu que sa galerie servit non-seulement au rez-de-chaussée, mais encore aux deux étages du château. De là cette triple rangée d'arcades superposées, dont le couronnement s'élève au-dessus du toit. Douze arcades forment le rez-de-chaussée, par un développement de 48 mètres de longueur. Elles portent sur treize piles décorées de l'ordre d'architecture dont la planche des détails, n° 3, donne le dessin. Le premier étage a le même nombre d'arcades, décorées de la même manière. Le second étage a vingt-quatre arcades, également ornées de l'ordre d'architecture adopté par Fontant ³⁵⁸.

Le couronnement est une suite de frontons circulaires, dont le tympan porte une coquille. Ces frontons sont surmontés de pinacles, ornés de crosses végétales et séparés l'un de l'autre par un pinacle, le tout dans le goût et dans la formes des pinacles qui décorent le haut des fenêtres, (Voy. planche des détails, n° 1.)

Chacun des étages de la galerie est séparé par une voûte en plafond, dont les arcs doubleaux sont extrêmement surbaissés. Au rez-de-chaussée, quatre clefs pendantes reçoivent des nervures et forment des compartiments triangulaires. Au premier étage, la disposition est plus simple et les compartiments sont carrés. Les arcs doubleaux portent

9° Un dragon ailé, dévorant un lézard. Très-beau travail.

10° Un cigne saisissant un serpent. Très-beau travail.

11° Un enfant tenant une banderole.

12° Un satyre cornu, à pied de bouc, tenant une corne d'abondance. Très-beau travail.

Tous ces morceaux de sculpture indiquent un ciseau exercé. Ils n'ont pas tous la même perfection ; mais quelques-uns sont d'une exécution infiniment délicate.

sur vingt-six consoles en saillie, d'un travail fort remarquable. En voici la nomenclature ³⁵⁹.

Au premier étage, les consoles se composent de têtes ailées et d'un petit nombre de portraits historiques.

Le second étage n'a pas de voûte, mais un simple lambris.

Telle est cette belle galerie, qui a la gloire d'être unique en ce genre. Malheureusement, comme beaucoup d'œuvres sorties de la main de l'homme, elle n'a pas été achevée, non plus que le château. La profonde tristesse du visage d'Antoine Fontant n'est-elle pas l'impression pénible du regret qu'éprouva l'artiste de s'arrêter tout-à-coup. Il faut en accuser peut-être, la mort du comte François II, de son protecteur, peut-être le manque de fonds, mieux encore les guerres religieuses qui allaient ensanglanter ce malheureux pays pendant plus d'un demi-siècle.

Des pierres d'attente, à l'angle nord de la galerie, indiquent qu'elle devait se prolonger jusqu'à la tour du nord-est, et sans doute Antoine Fontant devait construire, à

l'ouest, une aile qui occupât l'espace compris entre cette tour et le donjon.

Nous terminerons cette description par l'étude des deux façades de l'est et du sud.

Façade de l'Est. Elle s'élève sur une haute et large terrasse qui domine le pont de la Tardouère (Voyez le dessin lithographié du château). Elle a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. Chaque fenêtre est à croisée et ornée de deux pilastres. Les chapiteaux de cette façade sont traités avec un soin infini, et les détails en sont extrêmement variés. Les fenêtres, ou grandes lucarnes, qui s'élèvent au-dessus du toit, sont des chefs-d'œuvre en ce genre. Nous donnons le dessin de l'une d'elles (Planche des détails du château, n° 1). Elles sont là depuis plus de trois siècles, jetées à une grande hauteur avec leur décoration et leurs pinacles élancés. Quel art il a fallu à leur construction, pour qu'elles aient résisté à tant d'hivers, à tant de tempêtes ! Il est difficile de trouver, en France, de semblables travaux, plus gracieux, plus aériens. Nous avons dit que le tympan de l'encadrement placé au-dessus de chaque lucarne contenait des écussons en relief qu'on a complètement effacés. Les mutilateurs ont beau faire. Il y a pour François de La Rochefoucauld et Anne de Polignac une gloire que le marteau ne saurait atteindre, celle d'avoir fait bâtir un semblable monument.

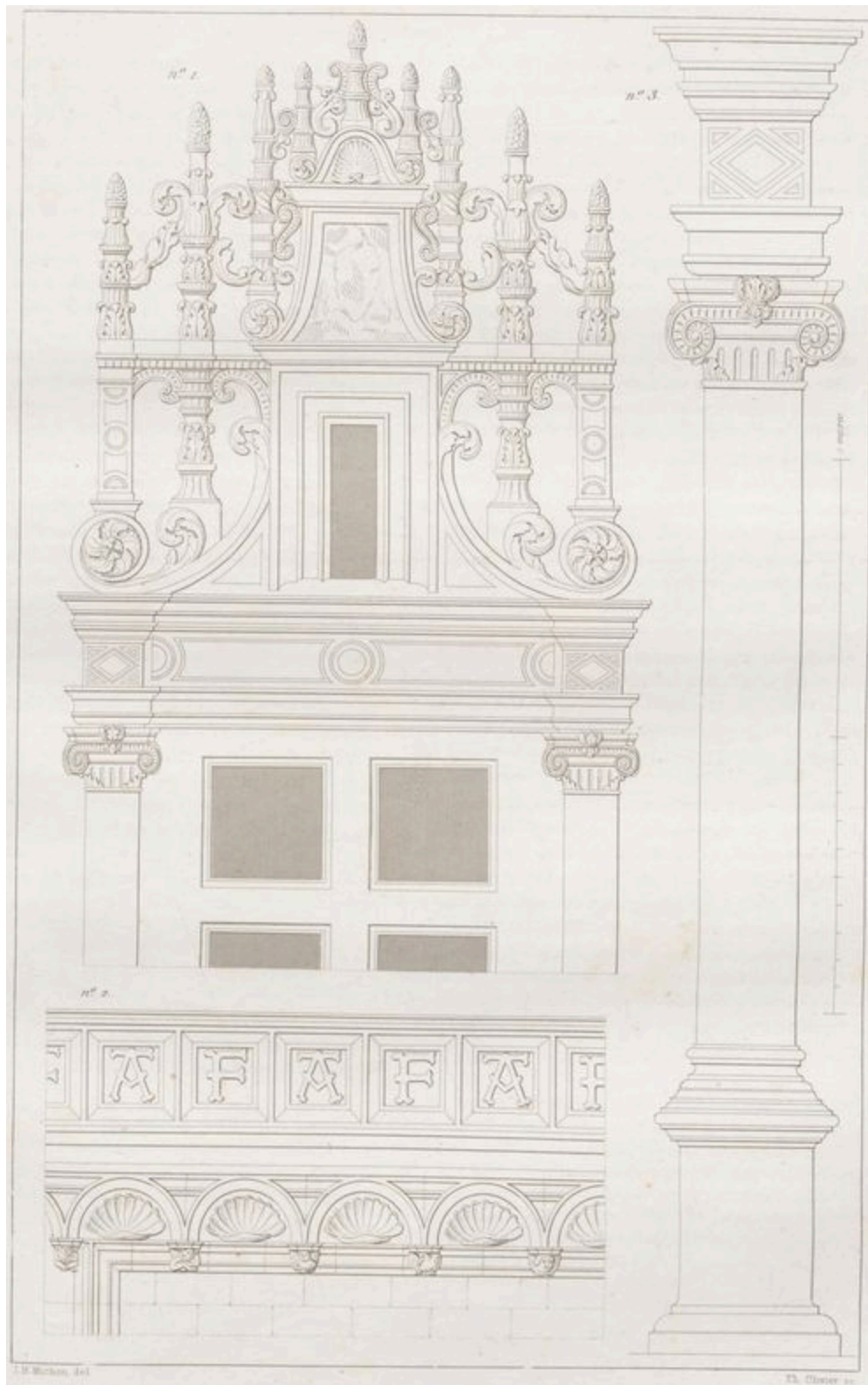
Les salles voûtées de cette aile du château rappellent les plus tristes souvenirs de la Terreur. Pendant que le district d'Angoulême s'honorait d'une modération dont j'ai déjà enregistré le courage héroïque, celui de La Rochefoucauld exerçait les perquisitions les plus sévères contre les membres des familles nobles du pays. Un grand nombre n'ont quitté ces salles, où ils étaient misérablement entassés, que pour porter leur tête sur l'échafaud ³⁶⁰.

Façade du Sud. Elle est moins régulière que celle dont nous avons parlé ; mais, jetée en avant-corps, dorée par le

soleil, dominée par un pavillon central qui rompt la monotonie des lignes, elle n'en mérite pas moins l'attention. Elle n'a d'autre décoration murale que les pilastres superposés, encadrant les quatre fenêtres du pavillon. Mais des cordons horizontaux, entrecoupés de cordons verticaux, qui s'élèvent aux côtés des fenêtres, forment des encadrements à la fois simples et gracieux. Toute la richesse de l'architecture a été réservée et pour ainsi dire prodiguée dans le couronnement. En voici l'ingénieuse composition (planche des détails, n° 2). Au-dessus du cordon des encadrements du second étage, s'élèvent des arcatures soutenues par des consoles ³⁶¹ ; une coquille est au centre de l'arcature ; au-dessus est une corniche à plusieurs moulures, et enfin un parapet formé d'une suite de caissons dans lesquels sont sculptés en relief les lettres F, A, initiales des noms du comte François II et d'Anne de Polignac. Les lucarnes sont décorées dans le genre de celles de la façade de l'est, mais l'ornementation en est plus simple.

Dans le travail primitif, la charpente ne descendait pas comme aujourd'hui jusque sur le parapet ou balcon continu sur lequel elle s'appuie au moyen de petites colonnes. Elle s'arrêtait à la ligne verticale du mur, et les eaux tombant sur le parapet étaient reçues par des canaux en plomb qui les conduisaient au sol. Mais les infiltrations ne tardèrent pas à avoir lieu et à endommager les façades. Il fallut donc prolonger la couverture et abriter le parapet. Évidemment les deux façades ont perdu de la grâce à cette mesure.

DETAIL DU CHATEAU DE LA ROCHEFOUCAULD



Je me suis étendu avec quelque complaisance sur l'œuvre d'Antoine Fontant.

Elle me plaît, parce qu'elle est originale, conçue largement et fièrement. Cet homme n'a reculé devant aucun obstacle ; il a accepté les conditions que lui imposaient le sol et les constructions qu'il devait respecter. Il a aimé son œuvre, il s'est confondu avec elle ; il en a fait partie ; il a voulu que son buste, en demi-relief, sculpté à côté des bustes de La Rochefoucauld, rappelât sa gloire d'artiste avec leur gloire princière.

Ce nom d'Antoine Fontant, grâce à cet hommage dont on ne suspectera pas la bonne foi, ira se mêler à ceux de Pierrot Neveu, du Primatice et de tous ces grands constructeurs de demeures royales, qui s'honoraient des rois et dont les rois s'honoraient.

LE BREUIL DE BONNEUIL. Ce château, très-bien conservé, situé sur un joli ruisseau qui l'entoure, est un de ceux qui méritent le plus notre intérêt. Il est évident qu'un artiste distingué a présidé à sa construction : tout y est dans le goût délicat de la Renaissance, que nous venons d'admirer au château de La Rochefoucauld. Les pignons élancés, ornés de crosses végétales, rappellent encore le XV^e siècle ; mais les bas-reliefs accusent la Renaissance. Du reste, l'artiste a eu soin de laisser son nom et la date de l'édifice à droite de la porte d'entrée, du pavillon qui contient l'escalier principal. Voici cette inscription, que je crois incomplète, quoique je l'aie relevée avec le plus grand soin :

LA mil V^c.....
fut Achevee
cette mAISOn pAr
moy phe.....

Je mets des points à la fin de la première et de la dernière ligne, où je suppose que quelques lettres ont été effacées. Ce Philippe doit être classé parmi les bons artistes du XVI^e siècle.

LE MAINE-GAGNAUD, près de Ruelle. La date de la construction de ce château, 1600, est gravée sur le pavillon de l'ouest. L'escalier à noyau avait de l'élégance. Au-dessus de la petite porte du portail crénelé, on lit : DEVS NOBIS HÆC OTIA FECIT. L'édifice, du reste, n'a rien de remarquable.

A peu de distance de la maison se trouve une jolie fontaine ; elle est revêtue d'un édifice en pierre, dont voici la description :

Sur le bassin carré, qui se remplit des eaux de la fontaine, s'élèvent trois piles ornées d'une demi-colonne engagée. Chaque demi-colonne est terminée par un chapiteau ionique ; au-dessus, architrave, frise et corniche, surmontée d'un dôme qui porte un socle destiné sans doute à recevoir un buste. On a sculpté à la frise, au-dessous de chaque chapiteau : 1° l'écusson de France, encadré dans le cordon du Saint-Esprit ; 2° une salamandre couronnée ; 3° un F en relief. Entre ces sculptures, se trouve le mot RIGAVIT, gravé en creux et répété trois fois. Il est impossible de ne pas voir dans ces sujets sculptés une allusion à François I^{er}. C'est sans doute un souvenir de la visite qu'il fit à la Touvre, en revenant de sa captivité d'Espagne ; peut-être le prince but à cette fontaine, située entre le Maine-Gagnaud et Fissac³⁶². Ce petit monument a donc pour nous une valeur historique. Il peint une époque où la poésie et les arts se mêlaient aux événements de la vie et les consacraient pour les perpétuer dans l'avenir.

LES POYAUX, près de Dignac. Jolie tour carrée à deux étages, surmontée d'un mâchicoulis continu, et recouverte en plate-forme. La porte d'entrée est décorée de deux

pilastres d'ordre ionique et d'un entablement dans le style de la Renaissance ; une tourelle en encorbellement, couverte en toit aigu, s'élève du premier étage et renferme un escalier à vis qui conduit au haut de la tour.

Le fief des Poyaux passa, vers le milieu du XV^e siècle, dans la famille Prévost de Touchimbert, par le mariage d'Airar Prévost avec Jeanne de Fougières. Ils fournirent leur dénombrement de l'hostel noble des Poyaux, à Guy de Mareuil, baron de Villebois, en 1481. La tour des Poyaux a été bâtie vers 1520 ; j'ignore si, à cette époque, la terre était encore dans la même famille.

LE PETIT ROCHEFORT. Une vieille construction appelée le Château du Diable, indiquée sur la carte de Cassini sous le nom de château ruiné, se trouve au bas du Petit Rochefort. Des souterrains assez vastes, creusés dans le rocher, forment la partie la plus curieuse de ce château. Le bâtiment qui s'élevait au-dessus était des premières années du XVI^e siècle. On vient de le reconstruire pour le service de l'école d'agriculture de la Charente.

LONDIGNY. Corps de logis à charpente en tiers-point, flanqué, à l'est et à l'ouest, de deux tours ; au nord, un pavillon carré fait avant-corps et occupe le centre de la façade. — XVI^e siècle.

On voit dans la cour une très-belle fuie. C'est la construction de ce genre la plus intéressante que je connaisse : les fenêtres du haut sont ornées de pilastres et couronnées de frontons du style de la Renaissance.

L'OISELLERIE. Une notice pleine d'intérêt sur l'Oisellerie, insérée dans le bulletin de la Société archéologique de la Charente³⁶³, attribue avec raison la construction de la partie la plus ancienne du château de l'Oisellerie à Arnaud Caluau, procureur-général de Louise de Savoie, qui fut échevin en 1501 et maire en 1511. Cette partie ancienne formait à elle seule un petit château. Il se compose d'un corps de logis à deux pignons aigus, décorés

de crosses végétales et surmontés d'un pinacle ; chaque angle des pignons est terminé par une gargouille grotesque. La porte d'entrée, qui donne sur l'escalier, est décorée avec goût d'un fronton demi-circulaire, orné de crosses végétales. L'écusson d'Arnauld Caluau est dans le tympan. Il a pour supports deux anges³⁶⁴.

Le grand château de l'Oisellerie, composé d'un corps de logis flanqué à l'est d'une tour ronde et à l'ouest d'un grand pavillon carré, fut bâti, selon Vigier de la Pile³⁶⁵, par Jean Caluau, évêque de Senlis et abbé de la Couronne.

La chapelle occupe la partie de l'ouest du château. Elle n'a rien de remarquable qu'un autel soutenu par quatre piles, dans le genre de celui du château de Fontguyon, mais décoré avec moins de goût.

Deux jolies verrières à une des fenêtres du grand château représentent les armes des Caluau ; dans l'une, les armes sont celles d'Arnauld Caluau ; dans l'autre, ce sont les mêmes armes, mais augmentées d'un chef cousu de gueules au vol d'argent ; les descendants d'Arnauld ont ainsi modifié l'écusson primitif de la famille pour rendre parlantes les armes des seigneurs de l'Oisellerie. Les écussons se trouvent au milieu d'un encadrement couvert de jolies arabesques. Ces verrières sont d'un bel effet ; elles portent les initiales de l'artiste qui les a peintes : L. B.

Dans le jardin, une fontaine très-abondante est décorée avec assez de goût. Les eaux sont reçues dans un bassin orné de sculptures ; on y voit les armoiries des Caluau et celles des Lambertye, des Desruaux, avec lesquels les Caluau avaient fait alliance.

L'Oisellerie est une très-jolie habitation, qui a été conservée dans toute sa splendeur. On y voit encore des canapés dont la tapisserie délicate mérite de fixer l'attention, et qui évidemment remontent à une époque assez ancienne.

LUCHET. Joli petit château de la Renaissance, près de Linières, dans le style de Breuil de Bonneuil, peut-être bâti par le même architecte.

MAILLOU, près de Saint-Saturnin. Ce château, d'une très-élégante construction, est dans un état complet de délabrement. Il a été bâti par un Nesmond ³⁶⁶. L'écusson de cette famille s'y trouve sculpté en plusieurs endroits. C'est un travail des dernières années du XVI^e siècle.

MONTCHAUDE. Après La Rochefoucauld, Montchaude est celui de nos châteaux où un ciseau habile a produit les plus belles sculptures. Il offre une délicieuse habitation, et tout y sent cette grandeur des anciennes familles qui tenaient à perpétuer les traditions d'urbanité et de gloire auxquelles la France et l'Europe ont dû si longtemps leurs mœurs chevaleresques.

On peut fixer au milieu du XVI^e siècle la date de cette élégante construction. Elle fut bâtie par les Saint-Gelais, dont le fief de Montchaude était le patrimoine dès le XIII^e siècle. Dans le jardin, on voit, à l'arceau d'une voûte élevée au-dessus d'une fontaine, l'écusson des Saint-Gelais. On remarque, dans la décoration des façades, des arabesques d'un goût exquis.

RENCOGNE. Le joli château de Rencogne, situé sur la rive gauche de la Tardouère, a été construit à deux époques différentes. La maison d'habitation, qui conserve encore une galerie extérieure en bois, fut bâtie, vers 1519, par Jean Maindron, seigneur de Cressiec, et Marie Raymond, son épouse. Parmi les colonnes qui soutiennent la galerie en bois, une est torse et son chapiteau porte deux écussons. L'un d'eux donne les armes de Jean Maindron ; l'autre les mêmes armes, écartelées de celles de Marie Raymond. Or l'inscription de la cloche de l'église de Rencogne les mentionne comme seigneurs de Cressiec en 1519.

La tour carrée de l'est a été bâtie en 1588, comme on le lit sur la porte du premier étage. Le reste du château est de 1589. Cette dernière date se lit sur une porte historiée avec plus de luxe que de goût, servant d'entrée aux servitudes du château. On voit sur cette porte plusieurs écussons en ovale, entourés du cordon du Saint-Esprit, mais complètement mutilés.

Le château était entouré de douves de trois côtés. Au nord, il était défendu par l'escarpement du terrain. J'ai vu une très-jolie figurine en bronze trouvée dans les fossés, jetée là sans doute lors des pillages des guerres de Religion.

ROCHECORAL. Ce château est célèbre par ses grottes, dans lesquelles Calvin se réfugia. Ces grottes sont au flanc d'un rocher à pic qui domine la Charente ; on ne peut y parvenir qu'au moyen d'une échelle ; et comme le château est isolé du rocher où elles sont creusées, on prétend qu'autrefois un pont-levis, partant du premier étage, servait à y conduire.

Dans une des grottes, un trou circulaire assez profond et creusé de main d'homme pouvait servir de cachette. Un couvercle en planches s'adaptait à l'orifice de ce trou ; on voit encore la feuillure destinée à le recevoir. C'était peut-être un silo. La maison d'habitation n'a rien de remarquable.

SAINT-BRICE. Ce château, peu intéressant au point de vue monumental, est connu dans l'histoire par le séjour qu'y fit Catherine de Médicis et par les entrevues de cette princesse artificieuse avec le jeune roi de Navarre, pour le mettre dans ses intérêts. On montre encore l'appartement occupé par la reine. D'assez bonnes peintures du temps y ont été conservées. L'histoire de Psyché et de l'Amour est peinte au lambris du plafond. Les murs sont décorés de fleurs, de fruits et de diverses arabesques.

SANSAC. Une des illustrations de l'Angoumois au XVI^e siècle a été Loys Prévost, seigneur de Sansac, compagnon d'armes de François I^{er}. Il fut gouverneur de l'Angoumois en 1559. C'est à cette époque qu'il faut fixer la construction du château de Sansac. La façade du corps principal est décorée d'un ordre d'architecture dans le style du temps. Les pilastres sont surmontés de chapiteaux travaillés avec goût. J'ai vu dans la grande salle une pierre, détachée sans doute de quelque cheminée, sur laquelle est sculpté l'écusson de Loys de Sansac, entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce château, d'un bon style, mérite d'être mentionné parmi nos monuments du XVI^e siècle dignes d'intérêt.

VILHONNEUR. Château délabré de la fin du XVI^e siècle. — Très-jolie tour d'entrée. — Coquilles d'ornementation au parapet des machicoulis.

VILLARS MARANGE. Éléante construction de la fin du XVI^e siècle. — Décoration bizarre du couronnement de l'édifice.

AUTRES CHATEAUX DE LA MÊME ÉPOQUE DONT L'ARCHITECTURE EST MOINS REMARQUABLE.

Aisecq.

Blanzaguet. — Un joli portail d'entrée.

Belleville, près de Feuillade.

Chenon.

Chillac.

Flaville.

Gondeville.

Goursac. — Une tour carrée sur la cheminée de laquelle on voit un écusson écartelé. Le 2 donne les armes de Deveseau ; le 3 celles des Dauphin, seigneurs de Goursac.

La Tour-Garnier. (Voy. plus haut, pag. 227.)

La Tranchade. — Plusieurs parties de l'est du château, qui ont des coquilles d'ornementation au parapet des machicoulis.

Le Breuil-Goulard, près de Mont-Jean.

Le Châtelard.

Le Fa. — Château des Sainte-Hermine, en partie démoli.
— Une très-jolie porte sculptée attenante au monument romain du Fa, et servant d'entrée à un vaste corridor qui conduit dans la cour intérieure.

Le Gazon, près de Cherves.

Les Bretonnières, près de Rouillet.

Les Ombrails, rendez-vous de chasse honoré de la présence de François I^{er}.

Les Plassons. — Grand corps de logis avec pavillons carrés. — Charpente en tiers-point. — Bâti par les Bouchard, branche bâtarde des Bouchard d'Aubeterre.

Menet, près de Montbron.

Montégon.

Puychenie. — Reste de peintures du temps.

Puygati, près de Chadurie.

Roche-Bertier. — Tourelles aiguës.

Sers.

Scée.

Torsac.

Nous terminerons ce paragraphe sur l'architecture militaire par la description des enceintes des villes au moyen-âge, et des redoutes élevées durant les guerres du XVI^e siècle.

Les luttes des seigneurs entre eux, le besoin de sécurité personnelle lorsque le peuple, composé de bourgeois, de marchands, de gens de métier, commença à se donner l'existence de la corporation, durent engager les habitants des plus petites villes à s'entourer d'une enceinte qui pût les protéger en cas de guerre, ou au moins les mettre à l'abri d'un coup de main.

Ce fut vers la fin du XII^e siècle et pendant le XIII^e, qu'eut lieu cette organisation des petites villes, qui se compléta au XIV^e. Elle occupe dans l'histoire du moyen-âge une place

importante. La féodalité, jusque-là si compacte, se trouve entamée par une force rivale, qui un jour dominera tout.

Une ville pouvait se fortifier de deux manières : ou sous la tutelle et à l'aide du seigneur, et dans ce cas la ville devenait comme une annexe de l'enceinte féodale, comme un faubourg du château ; ou bien dans une pensée d'indépendance du seigneur, et alors les habitants se constituaient de fait en commune, créaient leur magistrature bourgeoise, et cherchaient dans la protection royale, dans une charte, une existence légale qui leur permît de lutter contre la puissance jalouse des seigneurs. Le Périgord, l'Agenais, le Quercy, provinces voisines de l'Angoumois, comptent un grand nombre de villes organisées de la sorte.

En Angoumois, pays féodal, il n'en est pas de même : c'est constamment sous l'œil du seigneur, par sa permission, ou plutôt par sa volonté, par ses ordres, que s'élèvent les enceintes des petites villes, groupées aux pieds des tours des châteaux-forts. Il est évident que, trouvant secours et protection de la part du baron, roi de la contrée, elles étaient heureuses de la sécurité qu'elles devaient à la puissance de son bras. Cognac, Confolens, La Rochefoucauld, Barbezieux, les plus importantes villes de l'Angoumois, s'étaient formées lentement. Leurs habitants étaient en général les gens d'affaires, les marchands, les artisans, qui vivaient presque du château et en formaient la clientèle. Dans les nombreux documents que j'ai compulsés, je n'ai pas découvert d'indices de ces luttes des communes naissantes contre les seigneurs, luttes qui donnent tant d'intérêt à l'histoire de plusieurs provinces voisines de la nôtre.

S'il y avait exception à ce que je viens de dire, ce serait pour Angoulême. Mais ici il faut réfléchir qu'Angoulême, ancien municipe romain, n'a jamais eu de libertés à conquérir sur le comte, d'indépendance communale à s'assurer, puisque les comtes ne furent primitivement que

les consuls de la cité, titre qu'ils prenaient fréquemment, qu'ils conservèrent très-longtemps, lors même que, par une lente usurpation, ils absorbèrent dans leur puissance militaire le plus que possible des libertés municipales.

VILLES DE L'ANGOUMOIS FORTIFIÉES AU MOYEN-AGE.

Angoulême.

Aubeterre.

Barbezieux.

Bassac.

Blanzac.

Cognac.

Jarnac.

La Rochefoucauld.

Lesterps.

Marthon.

Montberon.

Ruffec.

Il est douteux que les villes de Chabanais, Chalais, Châteauneuf, Manles, Montmoreau, Verteuil, Villebois (la Vallette), qui presque toutes, dès le XIV^e siècle, portent le nom de ville, aient jamais eu de fortifications ; du moins, il n'en reste ni vestiges sur le sol, ni souvenir dans les traditions locales. Quand on lit dans l'histoire que ces villes, comme Chalais, Châteauneuf, Verteuil, ont soutenu des sièges, il faut l'entendre du château de chacune d'elles, dans lequel les habitants se jetaient à l'arrivée de l'ennemi³⁶⁷.

ANGOULÊME. Nous donnons ici le plan d'Angoulême tel que Corlieu l'envoya à Belleforest pour sa Cosmographie universelle de tout le monde ³⁶⁸. Cette vieille gravure de 1575 se trouve, par le procédé du transport lithographique,

Cette partie de la ville avait neuf portes : la porte du Palet, la porte de l'Arc, la porte Esguière, la porte de Beaulieu, la porte de Féraillé, la porte Saint-Pierre, la porte Saint-Vincent, la porte Périgorde, la porte du Crucifix.

1° La porte du Palet, G. Elle s'est aussi appelée porte de la Rochelle et porte des Réaux. Elle est nommée porte des saints apôtres Pierre et Paul, dans une charte de l'abbaye de Saint-Cybard, donnée, par Charles-le-Chauve, en 852. La grande île, en face du port de l'Houmeau, s'appelait l'île Saint-Pierre : la fontaine du Palets appelait la fontaine Saint-Pierre, ainsi que les moulins qui étaient en tête de l'île.

On a prétendu que la porte du Palet devait son nom à la barbarie des Protestants qui, à la prise d'Angoulême, enterraient vivants les prêtres et les moines, pour jouer au palet avec leurs têtes ³⁷⁰. Mais cela n'est pas. Elle était appelée porte du Palet longtemps avant les guerres de Religion ³⁷¹. Ce nom lui vient du pal planté dans une pièce de terre, près du chemin par lequel on descend de cette porte à l'abbaye de Saint-Cybard. On exposait sur ce pal « les testes des traîtres justiciés à Angoulesme ». Il paraît par le cartulaire de Saint-Cybard, que ce pal fut ôté en 1349, comme étant dans la haute justice de l'abbaye. Il avait été placé sous Jean de Navarre par ordre de Robert la Loze, son commissaire général. Le nom des Réaux venait de la même cause (reus, coupable, supplicié). Cette entrée de la ville était très-forte. Elle se composait de deux portes. Sur la plus rapprochée de la ville on lisait cette inscription : FORTITVDO MEA CIVIVM FIDES, la fidélité de mes citoyens fait ma force, belle devise que nos pères n'ont jamais démentie ³⁷². La seconde porte avec l'enveloppe fut démolie en 1750, pour faciliter l'entrée des voitures.

2° La porte de l'Arc, H. Elle était auprès de la petite place à l'Arc (aliàs à lard). On en voyait le cintre il y a peu d'années dans le mur du nord, à peu près à distance égale

de l'entrée de la place du petit Beaulieu à la principale porte du couvent des Carmélites. Le rempart fait en ce lieu une espèce d'arc.

Cette porte paraît n'avoir pas eu d'issue praticable ; mais on remarque qu'un chemin allait autrefois de la porte du Palet à la grotte Saint-Cybard. Il n'y en avait pas d'autre entre le pied de la montagne et la Charente. La porte de l'Arc donnait sur ce chemin. Elle n'est devenue impraticable et inutile que parce qu'on a coupé les rochers pour faire la nouvelle route de Saint-Cybard à la porte du Palet.

3° La porte Esguière, T. Cette porte est masquée, dit Desbrandes, dans la masse du mur saillant qui se trouve à droite, en montant l'escalier de Beaulieu. D'après le mesurage qu'il en fit, le 12 août 1812, elle avait 9 pieds de hauteur sur 4 pieds 8 pouces de longueur. Elle était placée dans l'angle saillant du rempart. Quand on voulut construire l'escalier, comme le mur était mauvais, il fallut en refaire le parement. La démolition mit à nu cette porte condamnée depuis plus de deux siècles, en sorte que ses côtés et son cintre sont encore dans leur entier, formés de pierres de taille solidement jointes³⁷³.

Cette porte communiquait à un chemin couvert pour aller à l'eau, du temps que l'on faisait le siège de la ville, et dont il ne reste que peu de traces, ayant été comblé par les terres qu'on y avait versées pour la communication du chemin le plus rapproché du mur de la ville et de la Rotonde.

4° La porte de Beaulieu K. Elle était dans la direction de la rue de Beaulieu. Il n'en reste pas de vestiges. Elle avait été murée depuis longtemps, lorsque Cybard Couillaud la fit ouvrir en 1507.

5° La porte de Féraille, n° 23. Elle était hors des murs, on en voit la figure dans le plan de Belleforest. Elle se composait de deux portes, selon l'usage assez général et

dans les principes des anciennes fortifications. Elle défendait l'accès de la ville entre le rempart de Beaulieu et le pont de Saint-Cybard. Les documents qui l'indiquent disent qu'on y passait pour aller de Saint-Cybard à Saint-Ausone ³⁷⁴. L'emplacement de cette porte serait donc au bas de la rotonde où s'élève aujourd'hui une colonne que la versatilité de notre temps a consacrée successivement à plusieurs événements politiques.

6° La porte de Saint-Pierre, L. Elle est nommée porte des saints Ausone et Aptone, dans la charte de Saint-Cybard citée plus haut. Desbrandes nous apprend que l'entrée de la ville avait dans cet endroit trois portes. Dans l'emplacement de la porte actuelle, bâtie en 1753, il y en avait une qui soutenait une tour servant de prison. La deuxième était flanquée de tours, et la troisième était à la dernière enceinte extérieure. Il y avait sur ces tours des jardins où l'on allait par un chemin pratiqué sur la première de ces portes, dont le faite était au niveau du rempart. Elles furent toutes détruites successivement depuis 1720, et enfin complètement lorsqu'on fit la porte actuelle ³⁷⁵.

Nous verrons plus bas que l'on appelait le Bellonhart les tours et travaux de défense qui protégeaient ces portes.

7° La porte Saint-Vincent M. Le cintre en paraissait encore en 1778. Elle donnait dans un angle rentrant du rempart de l'ouest, à moins de cent mètres au sud de l'église de Saint-Jean et presque à l'angle de la place de la Commune. Elle disparut entièrement lorsqu'on élargit le rempart.

8° La porte Périgorde, N. Elle était au milieu de la rue qui va de la halle des boucheries à la place du marché vieux (place Marengo). Elle était dans le mur qui s'étendait du château au châtelet et séparait la cité de la basse ville. Elle est aussi appelée porte Périgorge.

9° La porte du Crucifix. Je l'ai trouvée mentionnée dans un grand nombre de confrontations. Elle donnait passage à l'ancien mur de la cité, vers la place Saint-Paul, pour aller au Châtelet et à la porte de Chande ³⁷⁶.

II. LA VILLE NEUVE, appelée maintenant le quartier Saint-Martial. Elle occupe la partie orientale. Elle était défendue par un double rempart et de doubles fossés larges et profonds. Corlieu nous apprend que ce fut la veuve de Hugues XII, Jeanne de Fougères, qui fit faire cette enceinte vers 1282. On y comptait quatre portes : deux au sud, la porte du Sauvage et celle de Nontron ; une à l'est, la porte Saint-Martial ; une au nord, la porte de Chande.

1° La porte du Sauvage, O. Elle était au bout de la rue de ce nom, qu'elle avait pris, dit-on, d'une enseigne d'auberge. Elle était dans la tour du Sauvage, qu'on a vue jusqu'à l'époque récente de la reconstruction du rempart.

2° La porte de Nontron, P. Elle était du même côté à deux cents mètres, plus près du faubourg La Bussate, et vis-à-vis le chemin qui conduit à La Tour-Garnier. Elle était murée depuis longtemps. On voyait son cintre ogivé auprès d'une tour qui flanquait le mur de ce côté.

3° La porte de Saint Martial, Q. Appelée aussi porte neuve ³⁷⁷. Elle fut restaurée en 1609 par Jacques le Meusnier, écuyer, sieur de Lartige, maire, qui « y fit mettre les inscriptions, les armes du roi, de la ville, et les siennes ».

4° La porte de Chande, R. Elle doit son nom ³⁷⁸ à une fontaine d'eau excellente et à un lieu appelé de Chande dont il est fréquemment fait mention dans les titres, dès le XIII^e siècle ³⁷⁹. C'est donc par erreur qu'on a vu que ce nom lui avait été donné par le célèbre Jean Chandos, gouverneur d'Angoulême pour le prince de Galles, en 1361. Dans les documents sans nombre qui parlent de cette porte, elle n'est jamais appelée porte Chandos, mais bien porte de Chande ³⁸⁰. Elle avait sa seconde porte plus en

avant, dans la campagne, à peu près sur le carrefour de l'éperon. On l'avait murée depuis très-longtemps. Desbrandes pense que c'était depuis les guerres de la Fronde. Selon cet auteur, elle avait neuf pieds de largeur et quinze de longueur, y compris les ponts-levis. Quand elle fut démolie (octobre 1808), il fallut recourir aux coins et aux mails pour désunir les cartelages.

III. LE CHATEAU. Il occupait le vaste terrain qui s'étend au midi. Ses fortifications sont du temps de Hugues et Ysabel. Elles ont été démolies il y a peu d'années, excepté le bas de quelques bastions et une portion de rempart.

Outre ses portes de communication avec la ville, il avait pour le dehors :

1° La porte du Secours, N° 16, à l'ouest.

2° Une poterne, dont on voit encore les vestiges dans le rempart, à l'est ; elle est un peu indiquée sur le plan de Belleforest.

La porte du secours était une des plus belles d'Angoulême. C'était celle qu'on avait représentée sur les armes de la ville. Elle était flanquée au dehors de deux tours rondes crénelées.

Le Châtelet avait sa porte extérieure presque en face d'une rue large, mais irrégulière qui descend à l'Houmeau.

Tous ces travaux de fortification étaient dans le système ancien, qui cherchait à donner aux murailles un grande hauteur afin d'éviter l'escalade, et les perçait de meurtrières étroites, derrière lesquelles on jetait des traits sur les assaillants. Le duc d'Épernon, qui fut longtemps gouverneur d'Angoulême, fortifia le château et la ville d'ouvrages à cornes d'un grand développement. On sait le bon mot d'Henri IV qui se récria sur les dépenses de l'éperon destiné à défendre la basse-ville : « Ventre-saint-Gris ! je ne me chausserai pas si tost d'esperons d'Angoulesme. ³⁸¹ »

Les remparts d'Angoulême, comme on le voit dans le plan, n'étaient pas flanqués régulièrement de tours et de bastions. On avait suivi la disposition du terrain. Les courtines se trouvaient donc, en beaucoup d'endroits, d'une très-grande étendue ; ce qui, avec la poussée des terres, l'exfoliation du rocher calcaire sur lequel elles sont bâties, les a souvent fait crouler. Chaque fois qu'une de ces brèches était relevée, on ne manquait pas d'y placer une inscription et l'écusson du maire qui avait fait exécuter le travail. Grâce à cet instinct délicat de nos pères, qui donnait à chacun de leurs ouvrages une consécration historique, nous parcourons avec intérêt ces vieux remparts qui font encore le plus bel ornement de notre cité.

Je mentionnerai les inscriptions que j'ai relevées.

1° Entre la porte de Chande et la tour du Gouverneur, un bas - relief représente, dans deux cartouches, d'un côté les armes de la ville (une porte de ville surmontée d'une fleur de lys) de l'autre les armes de Pierre Pascault (deux ossements en sautoir, accompagnés de trois têtes de mort, deux en chef et une en pointe). Au-dessous est l'inscription suivante.

Lan mil cinq cenf trante quatriefme Pierre
Pascault Bomme de (GRAND) renom³⁸² Par Bon
accord fut maire d'Angolefme Je fit ceci. Dieu
luy fasse pardon. Amen.

2° Sur la tour du Gouverneur, on lit une inscription au-dessous d'un bas-relief qui donne les armes de la ville (un écu droit sur lequel est une porte de ville surmontée d'une fleur de lys, deux sauvages pour supports), et celles de Louis Estivale (un écu couché surmonté d'un casque de

profil, de gueules au sautoir alaisé d'argent cantonné de quatre trèfles de même, supports deux licornes).

MIL. ET. CINQ CENT TRENT. ET
CINQVIESME.
LOYS. ESTIVALE. MAIRE DANGOLESME.
LOVVRAGE COMMANCÉ FIT PARFAIRE.
QVI. JADIS AVTRES AVOIENT VOVLV FAIRE.

3° A l'entrée du petit Beaulieu, sur le rempart du Nord, un large bastion carré présente une grande pierre sculptée. Dans un encadrement étaient des armoiries qui ont été mutilées. Travail du XVI^e siècle ³⁸³.

4° Au milieu du grand bastion carré le plus rapproché de l'escalier du petit Beaulieu, se voit une pierre sculptée. Dans un cartouche, surmonté d'un casque avec ses lambrequins, est l'écusson de Pierre Bareau (d'azur à trois croissants d'argent, 2 et 1 ; de celui qui est en pointe sort une palme d'or en pal). Au-dessous est l'inscription suivante :

DVRANT LA MAIRIE DE PIERRE BARE-
AV ESCVYER SIEVR DE LAGE CONSEILLER
DV ROY AV SIÈGE PRÉSIDIAL DANGOLESME
MAIRE
ET CAPITAINE DE LADITE VILLE CETTE
BRECHE A ESTE FAICTE LAN 1628.

5° Sur la courtine qui touche l'extrémité de la grande allée de Beaulieu, au nord, un encadrement en saillie

présente un casque de face avec ses lambrequins surmontant l'écusson de Cadiot de Pontenier (un chevron accompagné en chef d'un croissant accoté de deux étoiles et en pointe d'une bonne foi, et au-dessous cette inscription :

LA PRÉSANTE
BRECHE A ETE
FAICTE PAR LES SOINS DE JEAN
CADIOT DE PONTENIER ESCVYER SEIGNEVR
DE LAVDEBERT CAPITAINE DE
LA VILLE DANGOVLÉSME. 1687.

6° A peu de distance de l'entrée de la rue Beaulieu, un autre bastion carré avait des armoiries qui ont été mutilées comme celles du N° 3, parce qu'elles contenaient des fleurs de lys (l'écusson d'Orléans-Angoulême). Le registre des délibérations de l'Hôtel-de-ville dit : « Laurent Journeau fit faire la brèche de Beaulieu, à laquelle fit mettre les armoires de Madame (Louise de Savoie) et les siennes. 1524. »

Voici les noms des tours espacées aux remparts. En partant de la porte de Chande, et en tirant à l'ouest, on a :

1° La tour du Gouverneur, N° 22, que l'on voit encore formant un bastion entre la porte de Chande et le Châtelet.

2° La tour Leschelle, N° 28. C'est le premier bastion qu'on rencontre à l'angle nord-ouest du rempart de Beaulieu, quand on se rend de l'escalier au jardin public

384.

3° La tour du Fort, N° 27, où se trouvait un corps-de-garde. Elle est presque dans l'alignement de la rue Beaulieu. Elle est ronde, et s'appuie sur une base carrée qui s'élève en glacis.

4° La cour Ladant, (ou Ladent, ou la Dent), N° 26. Elle est entre la rampe actuelle qui termine la rue Beaulieu et la porte Saint-Pierre. Elle est appelée « haute et ancienne tour ». Elle fut démolie en 1741, Il en reste encore la base faisant bastion. Du jardin public on voit les meurtrières dont elle était percée. Elles indiquent une construction antérieure à l'usage de l'artillerie.

5° La tour Saint-Pierre, L. Les fondements en furent jetés de 1415 à 1417. Et elle fut conduite jusqu'aux canonnières. Elle s'appelait la grosse tour du Bellonhart Saint-Pierre. Il est souvent fait mention de ce Bellonhart qui ne fut terminé que vers 1500. « Gentilz, maire, fit mettre ses armes au-dedans dudit Bellonhart. ³⁸⁵ »

6° La Tour Landon, N° 29. Mentionnée par Corlieu. On la voit sur le plan de Belleforest, à l'angle de la jonction des murs de la basse-ville et de ceux du château.

7° La tour du Sauvage, O. Elle protégeait la porte de ce nom, sur laquelle elle était élevée.

Il y avait encore trois autres tours : la tour de la Cherrière, la tour des Chouvelles et la tour Saint-Lô. Mais les documents qui les mentionnent ne donnent aucune indication précise de l'emplacement qu'elles occupaient.

Nous avons vu que les murailles, à partir de l'angle de la place de la Commune, où l'on vient d'établir une rampe pour descendre à Saint-Martin, formaient l'enceinte du château et allaient rejoindre le quartier de la basse-ville à la porte du Sauvage. Elles étaient flanquées d'un grand nombre de bastions ou demi-tourelles qui ont été détruites il y a peu d'années. Il reste trois de ces bastions dans la partie du rempart qui s'étend de la place de la commune jusqu'à la rampe du Secours. Ces bastions sont fort anciens. Ils remontent à la construction primitive du château, c'est-à-dire, au temps de Hugues de Lesignan et d'Isabel, au XIII^e siècle. C'est sur le deuxième de ces bastions en partant de la rampe du Secours, que l'on voit

sculptée en relief une jambe, appelée vulgairement la jambe de Clovis. Comme cet endroit se trouvait hors des murs de la vieille ville romaine et n'était pas fortifié au temps où Clovis fit le siège d'Angoulême, on se demande comment on a placé là ce bas-relief, souvenir d'une blessure reçue à ce siège par le roi barbare. Quoique cette partie de la ville ne fût pas entourée de remparts, elle n'en était pas moins fort escarpée. Et comme c'était le seul côté où la ville fût accessible, il est très-probable que ce fut là que le vainqueur d'Alaric se fit quelque contusion, ou fut blessé, en montant sur le plateau, par les archers qui défendaient les murailles voisines.

Le souvenir de cet accident se sera conservé longtemps à Angoulême ; et lors de la construction de l'enceinte du château, on n'aura rien trouvé de mieux que de le consacrer par le bas-relief. Dans temps où si peu de grands faits historiques frappaient la pensée des hommes, je ne doute pas que du VI^e au XIII^e siècle, la tradition n'ait transmis l'accident arrivé à Clovis gravissant nos rochers, comme elle a religieusement conservé le souvenir du martyre de saint Ausone, sur le vieux forum d'Angoulême, Forum vetus Engolismæ, hors de la porte orientale.

Je donnerai, dans l'Histoire des Villes, Abbayes et Fiels de l'Angoumois, la description des rues, places, cantons, carrefours et fontaines d'Angoulême, avec un plan sur lequel on verra les fortifications de XVI^e siècle. Je n'ai abordé ici que la question architecturale.

AUBETERRE. La ville d'Aubeterre avait une enceinte flanquée de bastions, à partir de l'est où elle était défendue par le roc coupé à pic jusqu'au nord-est où elle joignait le château. Il ne subsiste presque plus rien de cette clôture ; on voit cependant l'indication d'une porte, et les larges tranchées pratiquées lors du siège de cette ville, après la bataille de Coutras. La tradition rapporte que ce fut un cadet de la maison d'Aubeterre, seigneur de Bonnes, qui livra la ville.

BARBEZIEUX. On sait qu'Élie Vinet a décrit Barbezieux sa patrie, dans ses Antiquités. Voici le passage où il parle des fortifications de la ville :

« Barbezieux est petit, très-rond, qui selon mon esme, ne peut avoir plus de vingt journaux de sole. Il a par ci-devant esté enclos de douës fort larges et profondes, faites en un roc tendre qui se trouve là à trois et quatre pieds sous cette grosse et grasse terre noire, dont i a encore maintenant prou d'enseignes. Mais s'il l'a aussi esté oncques de murailles que le temps et les guerres aient abatues, je ne puis rien assurer de cela. Je ne recognois aucunes certaines marques. Il est vrai qu'à quelques portes et des deux cotés d'icelles, se voient encore quelques restes de vieilles murailles ; mais il peut estre que là seulement en avoit jadis un peu pour i attacher des portes et fermer la vile, et non pas que tout lieu en fut cint. Mais soit que Barbezieux ait autrefois esté enfermé de muraille et fossé, ou de fossé seulement, je le voi de tout temps avoir esté appelé vile : et avoir eu cinq portes, une devers Bourdeaus, appelée porte Orgueilleuse, une autre devers Engoulesme, appelée porte Naudin-Faure, une autre vers ces deus ici sur le chemin de

Périgort, appelée porte Saunière, une devers Archiac et Saintes, appelée porte Rousset, et la cinquième devers Cognac, appelée porte Austraidous ou Balouart. Mais depuis quelque temps en ça, on n'a tenu compte d'entretenir ces belles douës, et ainsi se comblent petit à petit, de sorte qu'à présent on entre dedans Barbezieux par plusieurs autres endroits ³⁸⁶. »

On chercherait en vain aujourd'hui à Barbezieux, des vestiges de ces portes. Seulement les habitants en ont conservé le souvenir et en indiquent encore l'emplacement. Les douves en partie comblées se reconnaissent cependant très-bien, dans la partie orientale.

BASSAC. Dans un procès, sur les droits de justice, entre Regnault Chabot, seigneur de Jarnac, et les Religieux de l'abbaye de Bassac, terminé en faveur de l'abbaye, par sentence arbitrale du 27 avril 1460, les Religieux disaient que : « Etoit ledict lieu de Bassac, ville qui souloit estre clouse d'ancienneté de belles murailles et fousés, et, combien qu'elle eust esté autrefois destruite par les Anglois, encore estoit-elle en partie clouse de murailles et pourtaux... » (Note de M. Castaigne.)

Il ne reste aujourd'hui de cette cloture que les fossés. On voyait, il y a peu d'années, à l'ouest de l'enceinte de Bassac, une immense redoute élevée pour recevoir l'artillerie de l'armée royale, à la bataille de Jarnac.

BLANZAC. Il ne reste aucune trace de l'enceinte murale de Blanzac, si ce n'est une porte de ville qu'on voyait encore il y a peu d'années. Elle s'appelait porte de Saint-Arthémy ou de la Barruve ³⁸⁷.

COGNAC. Cognac est la seconde ville de l'Angoumois pour l'importance et la grandeur. Elle avait au couchant une fortification naturelle dans le fleuve de la Charente. Son enceinte formait un hexagone dont les angles étaient flanqués de tours. On y entrait au levant par la porte Angoumoisine récemment démolie. Au midi était la porte

Saint-Martin. Au couchant, le pont de la Charente est défendu par une très-belle porte de ville flanquée de deux tours. Cette porte d'une construction gracieuse, et qui donne à la ville de Cognac un aspect monumental, est menacée de démolition. Espérons que des voix intelligentes se feront entendre pour la conserver.

On doit attribuer les fortifications de Cognac à Guy de Lesignan, fils de Hugues et d'Ysabel, seigneur de Cognac, Archiac et Merpins, vers le milieu du XIII^e siècle. Plusieurs parties de ces murailles subsistent encore ³⁸⁸. J'ai visité au midi la tour Lusignan. Elle est célèbre par un fait d'armes glorieux pour la ville de Cognac³⁸⁹. Cette tour était voûtée en coupole, à petit appareil, d'un travail remarquable. A son couronnement, évidemment moins ancien que le reste, elle avait deux écussons. L'un formant une des pierres du parapet du machicoulis, était en cartouche. Il avait pour cimier un mascaron à tête béante ; il portait un écot de chêne et une étoile en chef et un écot de chêne en pointe. L'autre aussi dans un cartouche, au-dessous d'une corniche, portait : une main tenant un petit bâton surmonté d'une étoile.

Le premier de ces écussons a beaucoup de rapport avec celui des Chenel, qui se distinguèrent à ce siège. Cette tour formait hors du rempart un angle aigu, arrondi à son extrémité. Elle était ronde à l'intérieur.

CONFOLENS. Cette ville, qui a eu son administration consulaire, devait s'être fortifiée au moyen-âge. Le nom de Confolens-les-trois-tours qu'elle a porté, indiquerait des travaux de défense, soit pour protéger le passage de la Vienne, soit pour clore la ville au sud-est, seul côté par où elle était accessible. Aujourd'hui, il ne reste pas de vestiges de ces murailles ni de ces tours.

JARNAC. L'enceinte murale de Jarnac présentait un polygone irrégulier, flanqué d'une tour à chacun de ses angles. J'ai visité et mesuré, dans sa partie du nord, deux

tours séparées par une longue courtine. Les murs ont 1 m. 60 c. d'épaisseur. Les meurtrières des tours sont une baie longitudinale, terminée dans le bas par un trou circulaire, destiné à recevoir la bouche d'une petite coulevrine ou d'un biscaïen. Les meurtrières des courtines sont de simples baies longitudinales. On pénétrait dans l'enceinte par plusieurs portes. Elles ont été démolies. On remarque cependant encore une des tours qui protégeait celle de l'ouest. La porte en arc surbaissé, qui se voit à peu de distance du pont, servait d'entrée au château ; elle est du XVII^e siècle. Elle ne faisait point partie des fortifications, qui remontent au XV^e siècle.

LA ROCHEFOUCAULD. La ville de LaRochefoucauld, défendue à l'ouest par son château et la rivière de la Tardouère assez profonde, avait aux autres côtés une haute et forte muraille, dont on montre encore plusieurs fragments. Elle a 1 m. 70 c. d'épaisseur ; c'est un blocage irrégulier fait avec un assez fort ciment. Plusieurs portes donnaient accès dans la ville. Celle de Marillac n'a pas été démolie, au grand regret de ceux qui aiment, pour les villes, des entrées spacieuses, au risque d'en faire de grands villages. Le conseil municipal de La Rochefoucauld, à n'en pas douter, conservera cette porte, qui peut bien remonter au XIV^e siècle.

Le pont, qui fait communiquer le prieuré de Saint-Florent à la ville, est protégé par une tour carrée de la même époque. Les promenades du midi, plantées d'arbres, portent le nom de boulevard, qui a survécu aux fortifications et qui en rappellera longtemps le souvenir.

LESTERPS. Lesterps portait autrefois le nom de ville ³⁹⁰. Elle avait une enceinte qui renfermait en même temps l'abbaye. Il n'y a aujourd'hui ni apparence de douves ni restes de remparts ; seulement une porte de ville a été conservée, à l'entrée de la rue principale, vers l'ouest. L'arceau de cette porte est ogivé. C'est un travail du XIV^e

siècle. L'abbaye, riche et puissante au moyen-âge, exerçait les droits seigneuriaux. Son territoire était une enclave du Limouzin dans l'Angoumois.

MARTHON. La ville de Marthon, abritée d'un côté par son château fort, un des beaux donjons de l'Angoumois, était défendue, de l'autre, par une muraille dont il ne reste plus de vestiges. Elle avait plusieurs portes : la porte des Amignons, sur le chemin de Grassac ; la porte de la Bécasse, du côté du moulin ; la porte du Tranchard, à l'extrémité de la grande rue qui se rend au château neuf, et la porte du Pont³⁹¹. Celle-ci a été conservée. Elle protège l'entrée du pont du Bandiat. Le faubourg Saint-Martin est au delà de ce pont.

MONTBERON. Mentionné sous le nom de ville, dès le XV^e siècle, Montberon, qu'on écrit depuis quelque temps Montbron, avait une enceinte murale qui comprenait le château. Une grande rue, partant au nord-ouest du pont jeté sur la Tardouère, du côté de La Rochefoucauld, traversait d'abord le faubourg Saint-Pierre, appelé la Basse-ville, entraient ensuite dans la ville et prenait sa direction vers le sud-est, de manière à laisser à droite la plus grande partie des habitations. La porte de sortie s'appelait la Codue. L'enceinte polygone était flanquée de tours. Celle de l'angle du sud-ouest s'appelait tour des Brebines ³⁹².

RUFFEC. L'enceinte de Ruffec était considérable. Elle ne comprenait pas le château. On aperçoit quelques faibles restes de ces murs du côté du sud. En construisant, cette année, un palais de justice, on a démoli le bas de la tourelle qui défendait une de ses portes, au nord-ouest, du côté de Bernac.

En parlant des tumulus, que nous avons décrits plus haut, nous avons dit qu'il y avait dans le pays un grand nombre de redoutes, qu'il ne fallait pas confondre avec les tumulus. Ces redoutes ne sont pas antérieures aux guerres de

Religion. Elles se trouvent en assez grand nombre dans le sud du département où, après la bataille de Coutras, des détachements de l'armée des ennemis s'observèrent et se poursuivirent longtemps. Je citerai les plus remarquables de ces redoutes, connues dans le pays sous le nom de mottes.

1° La motte de Puygoyon. Elle se trouve dans la commune de Saint-Quentin, près de Bazac. Ce sont des terres relevées et entourées d'un fossé circulaire³⁹³.

On a trouvé beaucoup d'ossements dans le voisinage.

2° La motte Bourbon. Elle est près du village de Jean-Martin, à 2 kilomètres sud d'Aubeterre. C'est, comme la précédente, un monticule artificiel aplati ; sa forme est ovale : les dimensions offrent 38 mètres de plus grand diamètre sur 28 mètres de plus petit. Le fossé qui l'entoure a 4 mètres de largeur. Cette redoute est à peu de distance de la Dronne. Au delà de la rivière, est une redoute appelée de Porchérat. On a trouvé, il y a peu d'années, un grand nombre de biscaïens en labourant le sol.

3° La motte du Verdier, près de Brossac.

4° La motte Machefer, près d'Iviers.

Ces deux dernières ressemblent beaucoup à la motte Bourbon.

6° Le fort, près de Juillé, à l'est de Champagne-Mouton. La tradition rapporte que cette motte fut faite dans les guerres de Religion. Elle est circulaire et entourée d'un large fossé.

D'autres mottes ne sont pas des redoutes où l'on se soit retranché dans les marches militaires, mais des monticules artificiels sur lesquels on a élevé des tours féodales, ou qui fortifiées, comme celle d'Aubeterre, dont j'ai fait mention ailleurs, devenaient un donjon, du haut duquel, à ciel ouvert, on pouvait se battre.

J'ai indiqué celle de Mazerolles à l'article des tumulus.

En parlant des châteaux, j'ai aussi indiqué les mottes féodales suiv

AUBETERRE.

MÉTRIC.

MONTBERON.

Je dois ajouter à cette liste :

LA MOTTE, près de Chez-Verdu, entre Montmoreau et La Fêteau. Un petit château appelé La Motte était élevé sur ce monticule.

LE DOGNON, dans la commune de Lesterps. Cette motte circulaire, un peu aplatie à son sommet, a 10 mètres de hauteur verticale et 26 mètres de diamètre. Était-ce un tumulus ou une motte féodale ? Je l'ignore. Dans les anciens titres, le Dognon est appelé la motte.

S II.

Architecture religieuse.

10 ÉGLISES.

Première Période. — Style roman.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — Style roman primaire. Roman barbare.

(VI^e siècle à l'an mil.)

DEUXIÈME ÉPOQUE. — Style roman secondaire. Roman géométrique.

(XI^e siècle.)

TROISIÈME ÉPOQUE. — Style roman tertiaire. Roman Fleuri.

(XII^e siècle.)

QUATRIÈME ÉPOQUE. — Style roman de transition.

(Commencement du XIII^e siècle.)

Deuxième période. — Style ogival.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — Style ogival primaire. Ogive à lancettes.

(XIII^e siècle.)

DEUXIÈME ÉPOQUE. — Style ogival secondaire. Ogive rayonnante.

(XIV^e siècle.)

TROISIÈME ÉPOQUE. — Style ogival tertiaire. Ogive flamboyante.

Troisième période., — Style de la Renaissance. XVI^e siècle.

Dans l'aperçu général, j'ai déjà dit que peu de contrées étaient aussi riches que la nôtre en églises romanes. Sur près de cinq cents églises, tant conventuelles, paroissiales que simples chapelles, construites dans le département, il n'y en a qu'un huitième qui soit de style ogival. Toutefois, un très-grand nombre de nos édifices romans ont reçu des additions de bas-côtés, de chapelles latérales, de sanctuaires de style ogival qui les ont rendus plus spacieux. Mais pour gagner en dimensions, ils ont perdu en régularité. L'œil est choqué de ce bizarre accouplement de styles si peu harmoniques. Les vieilles nefs romanes, étroites, sévères de formes, ont vu leurs flancs percés de larges baies pour donner passage à des bas-côtés dont le génie le plus habile ne pouvait déguiser l'évidente superfétation. D'autres fois, les jolies absides ont paru trop petites, surtout dans les églises conventuelles, pour servir de sanctuaire et de chœur ; elles ont été coupées et remplacées par des travées gothiques qui ont fait une loupe énorme au chevet des monuments dont on avait jusque-là admiré la symétrie. Les belles églises à coupoles de Gensac et de Châtres ont été ainsi défigurées. La vaste abbatale de Saint-Amand de Boixe ne parut pas assez éclairée aux bons moines ; ils ajoutèrent de grandes travées de style ogival qui forment une seconde église soudée à la première. L'abside de la cathédrale d'Angoulême fut flanquée de deux laides chapelles gothiques au moyen desquelles cette admirable église perdait toute son unité,

pendant qu'on séparait, par une cloison en maçonnerie, deux magnifiques coupoles placées à l'extrémité de chaque transept.

Sans ces changements fréquents que nos églises ont eu à subir, soit pour les embellir, soit pour les rendre plus vastes, nous aurions à offrir au voyageur un pays, où, au centre de presque toutes les paroisses, il trouverait un édifice d'une complète unité et toujours intéressant, malgré ses petites proportions, par ses formes de décoration laissées par l'art au goût et au caprice de chaque architecte.

Avant d'entrer dans l'analyse des plus beaux monuments religieux de l'Angoumois que nous allons suivre par époques de construction, je dois combattre un préjugé que j'ai vu adopter en général par ceux qui s'occupent d'études archéologiques. Il consiste à arrêter l'âge de tout monument un peu ancien à l'an Mil. ³⁹⁴ Cette époque fatale, qui, selon les exagérations habituelles des chroniqueurs, fit trembler l'humanité pendant un demi-siècle, effraie aujourd'hui nos antiquaires. Ils ne peuvent pas supposer qu'il y ait encore sur le sol ou des églises complètes ou au moins quelques nefs, quelques absides, quelques bases de clochers de ces premières églises construites avec profusion, dans la Gaule chrétienne, depuis le VI^e siècle jusqu'au XI^e. Ils ont pris au pied de la lettre ce que disent les chroniques sur les dévastations des Normans et sur le zèle que témoigna le XI^e siècle en démolissant ces vieilles églises pour les refaire plus belles et plus vastes. Mais ces Normans n'avaient donc pas tout démoli, puisqu'on avoue qu'après l'an Mil, on se mit à détruire les églises pour les rebâtir. Et faut-il nécessairement que, plus impitoyables dans leur zèle que les barbares dans leur rage, les restaurateurs du XI^e siècle n'aient pas conservé les moindres vestiges des anciennes

églises ? Ce XI^e siècle était donc bien riche ? Un tel système est trop exclusif pour être soutenable.

Pour moi, je ne puis hésiter à déclarer qu'au moins dans nos contrées, il n'y a pas solution de construction entre l'époque gallo-romaine et l'an mil ; que toutes les églises construites dans les villes, dans les monastères depuis le VI^e siècle, ne furent pas démolies ; que, pillées, incendiées par les Normans, elles restaient encore debout ; que, dans les reconstructions du XI^e siècle, soit économie, soit respect, soit difficulté de démolir, on a dû laisser subsister des parties notables des édifices de l'époque précédente.

Cette époque, nous l'appelons le Roman primaire. C'est le roman à l'état d'essai, barbare comme l'époque qui le produisait, sombre comme les forêts de cette Gaule dans les clairières de laquelle les moines, en général, le venaient bâtir. Dans quelques recoins des vieilles cités dévastées par les Normans, dans des vallons solitaires où rien n'était à piller, au milieu de quelque pauvre village qui n'avait pu tenter la cupidité des envahisseurs, il a dû échapper bien des débris de cette architecture primitive qui nous apparaîtra, non pas avec le cachet du beau, mais avec l'imposante majesté des neuf ou dix siècles qui sont maintenant sa parure.

Je ferai aussi une autre réflexion sur cet important sujet. C'est qu'à toutes les époques du moyen-âge, chaque fois qu'on a détruit un édifice, on a conservé le plus que possible du monument primitif, comme pour perpétuer dans l'édifice nouveau la consécration du premier. J'ai trouvé de nombreux exemples où l'on a scrupuleusement suivi cette règle hiératique de la construction des églises, au risque de jeter du désordre dans le plan et d'en détruire toute la symétrie. Or le motif de cette minutieuse précaution ne pouvait pas être la pensée mesquine d'économiser quelques toises de maçonnerie, lorsque surtout l'édifice primitif était remplacé par une vaste

construction qui demandait des frais immenses. Il n'y avait que l'idée dominante alors dans les intelligences qui pût imposer comme une règle de laisser toujours survivre une vieille église dans la nouvelle, comme c'était une idée également reçue de tourner son chevet vers l'orient.

A Angoulême, les lourds piliers carrés complètement nus, les arcatures sans grâce placées à l'intérieur des murs latéraux de la coupole de l'ouest, furent conservés à l'époque où l'évêque Gérard II et le riche Archambaud allaient donner au style roman à coupoles des arcs doubleaux moins larges, des piles ornées de doubles colonnes et la belle décoration de chapiteaux chargés de feuillages que le nouveau style introduisait. Y avait-il autre chose que le respect religieux pour l'œuvre déjà consacrée au XI^e siècle, qui fît ménager, au XII^e siècle, une pauvre travée qui contrastait par la nudité de ses pilastres avec la délicate série d'arcades ornées d'archivoltes chargées de rinceaux, qui se développaient sur le mur latéral de chaque travée de coupole ?

On n'ose pas toucher, à Blanzac, au clocher antique. On le laisse au centre de l'église, à la jonction de la nef, du chœur et des transsepts. On passera sous les quatre piles qui le supportent ou bien on les tournera pour se rendre dans un sanctuaire absidal de la plus grande magnificence. Ce lourd clocher choquera tous les yeux ; mais il est consacré par le temps ; il est d'une haute antiquité : c'est peut-être le contemporain de celui de l'abbaye de Brantôme. Dans les idées de l'époque, ce clocher est sans doute le chef-lieu de la puissance abbatiale, comme le donjon, celui de la puissance du haut baron. Tout devra céder à une loi qui domine toutes les autres, à l'opinion, au principe reconnu et consacré par elle.

Il en est de même de la vaste église de Bassac. Vous trouverez, à l'entrée de la nef, des pilastres, reste d'une ancienne église, qui choquent les regards. Étudiez le mur

du nord, vous verrez qu'il n'a aucune liaison d'appareil avec les piles qui supportent les arcs ogivés des voûtes, et vous remarquerez qu'on a ménagé, autant que possible, cette vieille construction. Ce n'était pas assurément par économie. A Ruffec, vaste église ogivale, le dessous du clocher, un mur de la nef centrale à arcades en plein cintre, toutes calcinées par l'incendie, la petite façade du transept du sud, la grande façade de l'ouest ont été conservés. Mais pour cela, il a fallu une immense fatigue de l'architecte pour mettre en rapport tout un édifice ogival avec ces restes, qu'il eût souhaité sans doute mille fois jeter à terre, pour travailler à son aise sur le sol de la vieille église bien déblayé.

Je pourrais citer une infinité d'églises plus ou moins importantes où ce fait peut être observé. On peut le formuler comme une loi invariable à laquelle on se soumettait, même dans les constructions civiles³⁹⁵.

Je dois rappeler encore que dans l'architecture religieuse, comme dans l'architecture militaire, quand nous donnons des époques archéologiques, nous ne suivons pas rigoureusement la chronologie. Pour nous, le XI^e siècle peut entrer longtemps dans le XII^e, et le XII^e occuper une partie du XIII^e. Ce sont les oscillations de l'art. Le monde intelligent et artistique ne procède pas mécaniquement ; il marche comme la nature qui ne fait jamais trancher les couleurs des objets qu'elle éclaire, mais qui les fond les unes avec les autres, les nuance et les harmonise. La science qui analyse a beau vouloir découper les œuvres de l'esprit humain pour les classer, quelque subtile qu'elle soit, elle est obligée de reconnaître qu'une classification rigoureuse est impossible. L'art, qui ne s'arrête pas dans sa prodigieuse fécondité, défie l'habileté de l'investigateur qui cherche à le saisir. Il y aura toujours un peu de vague et d'incertitude dans les classifications faites avec le plus de conscience et de recherches. Il n'en faut pas moins adopter

cette marche, la seule qui aide l'esprit et le soulage dans son étude.

Je dois cependant, avant d'aborder la description des églises élevées en appareil, mentionner celles qui ont été taillées dans le roc. L'Angoumois possède quelques églises de ce genre, bien dignes d'être visitées. Il est difficile, on le pense bien, d'assigner une date à de tels monuments.

Cependant je fais remonter celles que nous possédons à une grande antiquité. Pour se résoudre à célébrer les divins mystères dans ces lieux nécessairement obscurs, humides et malsains, il a fallu la puissance des idées qui avaient consacré au culte les Catacombes, encore dominante sur les esprits. Peut-être même ces églises, primitivement grottes spacieuses, véritables catacombes où les premiers chrétiens se réunissaient au temps des persécutions, plus tard agrandies par la piété des fidèles, sont les premiers monuments du christianisme dans les Gaules. J'aurais alors raison de les classer avant les autres édifices élevés jusqu'à l'an mil. Je ne balancerais pas à adopter cette opinion. Elle a pour elle cette induction puissante qui veut à chaque chose sa raison d'être. Or, comment s'expliquer de semblables monuments servant au culte jusque dans les siècles qui touchent au nôtre, s'ils n'ont pas eu pour eux la force des souvenirs et la consécration de la gloire primitive et des luttes de la foi dont ils sont la tradition impérissable ?

ÉGLISES TAILLÉES DANS LE ROC,
AYANT SERVI DE PAROISSES³⁹⁶

Aubeterre.

Gurat.

CHAPELLES D'HERMITAGES.

Bellevau.

Lyon.

GROTTE HABITÉES PAR DES SAINTS.

Grotte de saint Cybard, à An-

goulême.

Grotte de saint Gautier, à Confolens.

AUBETERRE. L'église taillée dans le roc, à Aubeterre, est sous le vocable de saint Jean. Elle est au-dessous d'un rocher très-élevé sur lequel était bâti le château d'Aubeterre. Par ce moyen, l'église était garantie de l'infiltration des eaux. Seulement une fontaine sortait du rocher et servait aux usages du culte. Aujourd'hui que ces majestueuses catacombes sont abandonnées, et que, par un reste d'instinct religieux, on les a changées en un cimetière, on aime à entendre cette petite source laisser tomber goutte à goutte ses eaux. On dirait un balancier, d'un mouvement toujours égal, mesurant le temps à ceux qui vivent encore, comme à ceux qui attendent, dans le sommeil de la tombe, leur éternité.

L'église Saint-Jean se compose d'une abside, d'une nef et d'un bas-côté, séparés par deux colonnes polygones, et d'un vaste vestibule, peut-être creusé plus tard pour agrandir l'église. Les voûtes ont été taillées en plein cintre. Les portes, les fenêtres sont également en plein cintre et sans le moindre ornement ; seulement, à l'abside, on a ménagé une corniche qui sépare la paroi perpendiculaire de la voûte en cul-de-four. Une galerie a été creusée au-dessus de l'abside et se prolonge dans toute la longueur du bas-côté. Les ouvertures de cette galerie sont une suite de fenêtres en plein cintre, très-rapprochées. Elles font un bel effet d'architecture.

Il est difficile de ne pas éprouver une forte impression religieuse sous ces voûtes à demi éclairées et sonores, où le moindre soupir a un écho. On aimerait à y prier, à retrouver dans l'abside le vieux autel de pierre où si longtemps se sont célébrés les mystères chrétiens. On y reçoit cependant, à chaque pas, la grande leçon du néant de

l'homme ; il y a là toujours de la terre fraîchement remuée. Le tombeau du maréchal et de la maréchale d'Aubeterre occupe le centre de l'abside. Ce monument remarquable sera décrit à l'article tombeaux.

Je n'ai pas trouvé sur l'église souterraine d'Aubeterre le moindre document historique. Mais son histoire est tout écrite sur ses parois qui s'exfolient. Grotte vénérable qui a protégé la prière des premiers chrétiens, elle sera encore là, à l'heure dernière, pour rendre les dépouilles qu'on lui confie chaque année et qu'elle abrite dans son recueillement lugubre.

GURAT. Les dimensions de cette église, également taillée dans le roc, sont bien moindres que celles de l'église Saint-Jean. Elle n'en est pas moins digne d'intérêt. Elle est placée à l'est du bourg de Gurat, dans le flanc de la colline au bas de laquelle coule la rivière de Lizonne. Le rocher où elle est taillée, de même nature de calcaire tendre coquillier que celui d'Aubeterre, est beaucoup moins friable et a plus de résistance. On remarque à la voûte un trou qui servait, dit-on, à recevoir la corde de la cloche placée dans un petit campanille élevé au-dessus de l'église, et qui ne subsiste plus ; les voûtes sont horizontales.

BELLEVAU. (Le titre de 1652 dit : BELERVAUD.) L'hermitage de Bellevau est dans la paroisse de Sers. Le seul document que je possède sur cet hermitage est un « bail à rente du 13 juin 1652, par F. de La Garde, seigneur de Nanteuil à Michel Sauveur, hermite à Belervaud, d'une maison, jardin et place situés à Belervaud ³⁹⁷. » Il prouve que jusque dans les derniers temps, la chapelle a eu ses hermites pour l'entretenir. Une partie était taillée dans le roc ; le reste était d'une construction très-simple ; il n'en reste plus qu'un pan de mur.

LYON. L'hermitage de Saint-Martin-de-Lyon se trouve sur la rive gauche de l'Anguienne, dans la paroisse de Puymoyen, à peu de distance de Frégeneuil. Ce lieu

s'appelle vulgairement Saint-Marc. Il est extrêmement désert, et ce côté du vallon qui reçoit l'Anguienne est rempli de rochers caverneux très-propres à recueillir des solitaires. L'hermitage avait sa chapelle dans une grotte. Il n'y a pas longtemps qu'on en voyait encore l'autel auprès duquel jaillissait une eau très-pure et très-abondante. Le canal qui recevait la source était taillé avec art. Au-dessus de cette chapelle est le Serre-Poitrine, passage étroit et difficile entre les rochers, pour conduire à des souterrains spacieux, dont on dit beaucoup de merveilles et où l'on prétend que se trouve la source de la fontaine. Plus bas et du même côté de la colline, on voit différentes cellules, creusées au flanc d'un rocher escarpé, dans lesquelles on ne pouvait parvenir que par une échelle mobile ou un escalier en bois. Ces cellules sont à environ cinq mètres du sol. Une d'entr'elles est très-belle et beaucoup plus grande que les autres. Servait-elle de salle commune aux anachorètes de Lyon ? Je l'ignore. Tout cela est d'une grande antiquité. J'ai vu beaucoup de tombeaux creusés dans le roc au bas de ces cellules. Ils ne peuvent avoir appartenu qu'aux hermites et au petit bourg³⁹⁸ ou village qui se forma tout auprès.

Les plus anciens titres qui parlent de l'hermitage de Lyon sont, 1° un acte du 8 décembre 1516, sur lequel Jean Giraud, seigneur de Frégeneuil, et Hugues Bessoc, écuyer, seigneur de Hurtebize, donnent à frère Nicolas Détaules et aux successeurs de son ordre la chapelle de Saint-Martin de Lyon et ses appartenances et dépendances, à la charge par ledit frère de demeurer audit hermitage, de l'entretenir, d'y faire le service divin, etc. ; 2° une donation faite par Cybard Couillaud, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, seigneur de Hurtebize, du 2 nov. 1557, à frère Jean Le Roy, de l'hermitage de Saint-Martin-de-Lyon, à différentes charges y spécifiées, entr'autres « d'entretenir les remparts dudit hermitage tout à l'entour ». Plus tard,

cette chapelle prit le nom de Saint-Marc. Elle n'avait que de modiques revenus. En 1785, le curé de Puymoyen en était le titulaire.

GROTTE DE S. CYBARD. S. Cybard, solitaire du VI^e siècle, habita quarante-quatre ans une des grottes qui se voient au nord, sous les remparts d'Angoulême³⁹⁹ Plusieurs de ces grottes naturelles étaient fort spacieuses ; quelques-unes sont aujourd'hui comblées. Celle qui se trouvait immédiatement au-dessus de la fontaine a été détruite il y a deux ans. Il reste une partie de celle de S. Cybard, agrandie par Henri de Refuge, abbé commendataire de Saint-Cybard, et consacrée par François de Péricard, évêque d'Angoulême, le 21 août 1673.

Cette grotte, ainsi agrandie, formait un carré-long creusé à vif dans le rocher d'un calcaire très-dur. Elle recevait la lumière par la porte d'entrée et par deux ouvertures latérales, décorées de colonnes en balustre. Lors de cette restauration, on avait sculpté un encadrement dans la partie la plus saillante du rocher extérieur, et on y avait gravé en creux l'inscription suivante que nous a conservée M. Eusèbe Castaigne⁴⁰⁰.

DEO OPT. MAX.
VOX DOMINI CONCVTIENTIS DESERTVM INTER
CONDENSA
CELLAM REVELAVIT.
SICVT PASSER INVENIENS SIBI DOMVM ET TVRTVR
NIDVM
EPARCHIVS HABITAVIT.
IN LOCO HORRORIS SEPTENARIVS COENOBITARVM
COETVS
SACELLVM ÆDIFICAVIT.
PETRAM REFVGIVM HERINACIIS REFVGIVM
CHRISTICOLIS
REFVGIVS EXORNAVIT.

STANS IN MEDIO FRATRVM FVNDENS QVE OLEVVM
DESVPER
PERICARDIVS CONSECRAVIT.
XII KAL. SEPT. ANNO DNI 1673.
OBIIT EPARCHIVS ANNO DNI 583.
ÆTATIS SVÆ 80 RECLVSIONIS 40 ⁴⁰¹.

Le rocher sur lequel était gravée l'inscription, formait un avant-corps considérable. Il s'en est détaché une partie, il y a deux ans ; ce qui a ôté à la chapelle environ deux mètres de sa longueur. On doit savoir gré au propriétaire du terrain de protéger ce reste consacré ; il a fait fermer l'entrée et y a placé une porte. La grotte est maintenant hors de toute atteinte de profanation ⁴⁰².

L'autel a disparu depuis longtemps. Il ne reste que le rétable. C'est un bas-relief sculpté dans le rocher lui-même, qui, malgré diverses mutilations, indique cependant un bon ciseau ⁴⁰³. Il représente Saint Cybard couché dans sa grotte ; au second plan est un crucifix ; plus loin, un ange au milieu d'un nuage lui adresse ces mots gravés sur la pierre : EPARCHI HIC FERMAGE. (Cybard, fixe ici ton séjour.)

GROTTE DE SAINT GAUTIER. Elle est creusée, au nord-est de Confolens, dans le flanc de la colline escarpée sur laquelle est bâtie le château. L'accès en est difficile, et je ne l'ai pas visitée. Je ne pense pas qu'elle ait jamais été consacrée au culte. Je l'indique cependant comme un reste précieux des anciennes retraites cénobitiques.

Voici maintenant les édifices religieux de l'Angoumois que je classe d'après les caractères archéologiques dans la période romane antérieure à l'anmil. s

Après l'expulsion des Ariens de l'Angoumois, il y eut une grande ferveur religieuse ; et comme le culte et le temple où a lieu le culte sont l'expression visible de la foi, on se

hâta de construire beaucoup d'églises, en démolissant celles que les Ariens avaient souillées. C'est ainsi qu'à Angoulême, pour s'attacher le clergé, Clovis fit rebâtir la cathédrale de Saint-Pierre, ne laissant rien de l'ancienne, dédiée à saint Saturnin. L'évêque Mererius, qui vivait peu d'années après cette restauration religieuse commencée par Clovis, est cité par Grégoire de Tours, comme ayant construit beaucoup d'églises et fondé un grand nombre de monastères. ⁴⁰⁴

C'est donc à partir du VI^e siècle que commence la série des édifices religieux dont nous pouvons rechercher quelques débris.

Plus tard, après la décadence mérovingienne, à partir des dernières années du VIII^e siècle, l'influence puissante de Charlemagne se fait sentir et imprime un mouvement d'organisation religieuse et politique. Il fonde dans l'Aquitaine un grand nombre d'abbayes.

Arrive enfin l'invasion des Normans. Elle occupe en Angoumois plus d'un demi-siècle. Angoulême est saccagé par eux en 845, et ce n'est qu'en 916 qu'ils sont complètement expulsés du pays par les vaillants Taille-Fers.

A partir de cette dernière époque, et pendant tout le X^e siècle, beaucoup d'abbayes sont fondées, beaucoup d'églises sont construites. Les documents de cette époque sont malheureusement très-rares. Nous n'avons que peu de dates précises, et seulement pour quelques fondations importantes. Les autres, plus obscures, restent dans l'oubli. Voici pour ce siècle quelques dates certaines.

941. L'évêque Fulcadus restaure l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême.

970. Donation de l'église de Courcôme à l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers.

986. Fondation de l'abbaye de Lesterps.

988. Réédification de l'abbaye de Saint-Amand de Boixe.

1000. On termine l'abbaye de Saint-Amand de Boixe.

Il y a donc eu dans cette période de cinq siècles trois époques principales où les constructions religieuses ont été élevées en grand nombre : 1° le VI^e siècle ; 2° la fin du VIII^e et le commencement du IX^e ; 3° presque tout le X^e.

Dans la nomenclature que je vais donner, je n'ai pas la prétention d'assigner d'une manière rigoureuse à laquelle de ces trois époques doit appartenir chaque monument. Il me suffit d'y trouver les caractères du roman primaire nettement indiqués.

ÉGLISES ROMANES.

I^{re} Epoque. Roman primaire. — Du VI^e siècle à l'an mil.

Courcôme.

Gurac.

La Palud.

La Pesne.

La Roche-Chandry, chapelle.

La Vallette, chapelle.

Lesterps.

Montmoreau, chapelle.

Moustiers.

Orgedeuil.

Peudry.

Puypéroux.

Confolens.

Saint-Cybardeaux.

Saint-Eutrope.

Saint-Genis.

Saint-Quentin.

COURCÔME, Curia Comitum. Les archives de la Vienne possèdent l'original de la donation de la terre et de la

basilique de Courcôme, à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers par Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine, de l'an 970 ou environ⁴⁰⁵. Ce vieux monument, en grande partie conservé, est pour nous d'un intérêt immense. Il nous donne une idée exacte du style barbare qui distingue les édifices des IX^e et Xe siècles. En entrant dans cette étroite basilique, l'esprit le moins accoutumé aux études de l'archéologie ne peut s'empêcher d'être frappé de ce cachet particulier qui indique l'enfance de l'art. On voit facilement le tâtonnement de l'ouvrier abandonné à lui-même quand il hasarde, ou, conduit par de vagues réminiscences, quand il se livre à l'imitation. Les chapiteaux surtout ont un faire de sculpture qui rappelle les dessins grossiers des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes.

L'église de Courcôme appartient à trois époques de style architectural. La nef et la coupole sont antérieures à l'an mil. Les transsepts, l'abside et la façade sont du XII^e siècle, et le bas-côté de la nef est du style ogival du XV^e. Dans une monographie détaillée, il faudrait encore subdiviser ces époques. La partie du roman primitif appartient à deux temps séparés. La nef n'est pas du même travail que la coupole. On le voit clairement à l'inspection des chapiteaux. Il y a aussi deux époques dans la partie romane du XII^e siècle : l'abside n'est pas tout à fait du temps des transsepts et de la façade. Je classerais donc ainsi les différentes parties de ce curieux monument.

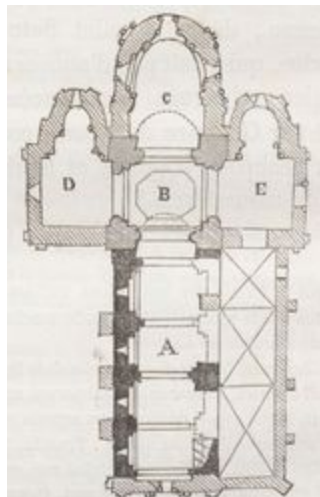
STYLE ROMAN BARBARE,	{ 1 ^o La nef.
	{ 2 ^o La coupole.
	{ 4 ^o L'abside.
STYLE ROMAN TERTIAIRE,	{ 3 ^o Les transsepts, la façade
	et l'étage du clocher.
STYLE OGIVAL FLAMBOYANT,	Le bas côté de la nef.

La partie du style roman tertiaire, tout intéressante qu'elle soit, ne nous occupera pas dans cet article. Elle n'a rien, au point de vue de l'art, qui exige une description

spéciale ; il suffira de jeter les yeux sur le plan pour en avoir l'ordonnance. Nous allons décrire avec plus de détails la partie du style roman barbare, c'est-à-dire la nef et la coupole.

On remarquera d'abord que le plan primitif a dû être un carré long terminé par une abside. J'ai indiqué par des points ce tracé, qui donnait ainsi à l'église de très-petites dimensions. On construisit ensuite la coupole, qui elle-même eut aussi après elle une abside, mais moins grande que celle qui existe aujourd'hui. Enfin, vers le commencement du XII^e siècle, l'église reçut des transsepts et une abside plus vaste. La vieille façade du roman barbare, qui devait être un mur presque nu, fut remplacée par la façade élégante que l'on voit aujourd'hui. Malheureusement, le XV^e siècle, en soudant un bas-côté de style ogival à cette si vieille nef, a ôté à l'édifice roman l'unité qui s'était conservée dans le travail des quatre premières époques.

PLAN DE L'ÉGLISE DE COURCÔME.
(Echelle de deux millimètres par mètre.)



Nef A. La partie primitive occupe 18 mètres de longueur sur 5 mètres 9 centimètres de plus grande largeur. Les iles ont de chaque côté dans l'intérieur de la nef une saillie de 1

mètre 66 centimètres, ce qui ne donne de largeur d'une pile à l'autre que 3 mètres 43 centimètres. Il est évident que cet avancement exagéré des piles donne au monument une lourdeur choquante ; mais la nef en reçoit une grande solidité. Dans le système primitif des constructions, on ne donnait que peu de saillie aux contre-forts extérieurs. En avançant les piles intérieures dans la nef, le mur. extérieur tout entier faisait l'office d'une pile destinée à repousser l'effort des voussoirs. Je ne sache pas qu'on ait étudié encore cet artifice de la construction des nefs romanes. Alors la voûte ne portait que sur les arcades latérales quelquefois doubles, comme à Courcôme, et les arcs doubleaux prenaient les forces sur les colonnes.

Les cinq piles intérieures, les arcades latérales, les voûtes et leurs arcs doubleaux sont en appareil, le mur extérieur est en blocage. Les gros contre-forts saillants du côté du nord ne sont pas du temps de la construction primitive. Une inscription gravée sur un de ces piliers ferait croire qu'ils ne datent que de 1700.

HÆC REPARATA EST ECCLESIA ANNO DOM. 1700
SVMP.^{BUS}

PA.^{CHIÆ} OPERE JOAN. POVPIN. RECTORE L.
COVERTIER.

J'ai vivement regretté que l'exhaussement du pavé ne m'ait pas permis de voir les bases des demi-colonnes. Les bases sont dans l'architecture romane un excellent caractère archéologique ; elles serviraient presque seules à une bonne classification. Je ne crains pas de me tromper en disant qu'elles se composent de deux ou de trois ou même

de quatre boudins superposés, comme à Saint-Jean-de-la-Palud, à Moustiers, à Puypéroux. Ce n'est qu'au XI^e siècle que commence l'imitation de la base ionique.

Dix chapiteaux couronnent les dix demi-colonnes de la nef. Aucun d'eux n'a d'indice de volute à ses angles. Sur ces dix chapiteaux, trois ont des animaux monocéphales tirant la langue (deux corps et une seule tête) ; cinq répètent avec de légères variantes le chapiteau dont je vais donner le dessin. Sur un autre, deux anges ailés remplacent les deux oiseaux ; ces anges n'ont pas le nimbe. Le nimbe ne se trouve pas non plus à l'abbaye de Puypéroux sur un chapiteau occupé par un encadrement oval au milieu duquel est sculpté un saint. Les sculptures du XI^e siècle, de date certaine comme celles de Villognon, donnent toujours les anges nimbés.



Coupole B. J'ai déjà dit que je supposais une petite abside à l'extrémité orientale de la nef que je viens de décrire. Dans cette hypothèse, pour agrandir l'église, peut-être à la fin du X^e siècle, on aurait élevé la coupole octogone B, à laquelle eût été ajoutée une autre petite abside figurée sur le plan par des points. Ce qui est certain, c'est que le travail de cette coupole, des piles et des arceaux qui la soutiennent n'est nullement du même temps ni du même ciseau que la nef. Le seul point de ressemblance est la corniche de l'octogone de la voûte, qui est en bâtons rompus comme celle de la nef.

Le bas de cette partie B se compose de quatre piles dont chacune est décorée de quatre demi-colonnes. Les plus

épaisses de ces colonnes reçoivent les arcs doubleaux au-dessus de leurs tailloirs.

Pour passer du carré, formé par quatre arcades réunies, à l'octogone qui sert de base à la coupole, on a élevé, dans chaque angle, des pendentifs évidés en cul-de-four. Sur la base octogone couronnée d'une corniche sculptée en bâtons rompus, s'élève la coupole, d'abord octogone elle-même, puis sphérique dans sa plus haute partie. Le clocher, qui fait étage au-dessus de la coupole, est beaucoup plus moderne que le rez-de-chaussée. Pour le soutenir, on a bâti latéralement aux quatre arcades qui reposent sur les colonnes, quatre autres arcades surbaissées qui font un effet disgracieux, mais dont on devine l'utilité en voyant au dehors, au-dessus du toit, les murs qu'elles supportent, terminés en glacis et servant de contrefort à la base du clocher.

Les chapiteaux des seize demi-colonnes qui soutiennent les arcades intérieures de la coupole sont d'une si étrange barbarie qu'il est même difficile de s'en faire une idée. Ceux de la nef sont en comparaison des chefs-d'œuvre.

GURAT. L'église de Gurat me paraît appartenir en grande partie au roman primaire. Il n'y a rien de remarquable au point de vue de l'art, si ce n'est un système de contre-forts nus, peu saillants et formant la seule décoration de la façade. J'ai fait cette remarque sur d'autres édifices du même temps. Ces façades n'avaient d'autre ouverture à l'ouest que la porte d'entrée. Je fixerais au X^e siècle la construction de ce monument.

LA PALUD, aujourd'hui La Couronne. L'église du bourg de La Palud a deux époques bien distinctes de construction. La partie centrale de la nef est de l'époque la plus reculée de l'architecture romane. La façade, les deux premières arcades de la nef adjacentes à la façade, la coupole, les transsepts et l'abside sont de la fin du XI^e siècle. Vers le

XV^e, on ouvrit une fenêtre de style ogival pour éclairer le transepts sud, et l'on flanqua la nef d'épais contreforts.

Nous ne nous arrêterons pas à la construction du XI^e siècle. Elle est pourtant remarquable par une jolie colonnade surmontée d'arcades formant la décoration intérieure de l'abside, et par une coupole octogone dont chaque pendentif est évidé en cul-de-four pour faciliter, à la base de la coupole, le passage du carré à l'octogone. Nous signalerons toujours ces pendentifs ainsi évidés dont le type primitif est très-ancien. Nous allons décrire avec plus de détails la nef primitive.

L'histoire de l'abbaye de La Couronne⁴⁰⁶ nous apprend que l'église de Saint-Jean-de-la-Palud était une collégiale fondée et bâtie l'an 597, sous l'invocation de Marie et de tous les saints, et sous la règle de saint Augustin, qu'elle était de fondation royale, que les princes l'avaient richement dotée, lui avaient donné le droit de toute la dîme et de la juridiction sur toute la paroisse avec beaucoup d'autres droits, privilèges, franchises et libertés⁴⁰⁷. Dans le manuscrit, la date 597 a souffert une surcharge. On a gratté le mot primitif auquel on a substitué Quinquagesimo.

Les auteurs du Gallia Christiana attribuent la fondation de cette église aux enfants de Childebert⁴⁰⁸ et la mentionnent comme une très-ancienne église, « vetusta clericorum ecclesia. »

Sans adopter rigoureusement la date de 597, puisque l'authenticité en est très-suspecte, je n'en avance pas moins que cette partie de la nef est de la fondation primitive et d'une construction très-reculée, assurément antérieure à l'an mil.

Au commencement du XII^e siècle, en 1118, les frères de Saint-Jean-de-la-Palud fondent l'abbaye de La Couronne hors du bourg de La Palud. Leur ancienne église est d'une construction évidemment antérieure à cette époque, et en plaçant vers 1090 la partie du style roman le plus avancé,

le portail et l'abside, on approchera beaucoup de la véritable date⁴⁰⁹. Mais dans cette même église, une notable partie de la nef porte les caractères de la plus antique architecture ; comme on ne peut pas assigner au même siècle deux styles si distincts, il faut reconnaître que la vieille nef n'est pas du XI^e siècle, mais au moins du X^e et antérieurement à l'an mil, si l'on ne veut pas lui accorder une date plus reculée.

La partie antique de la nef n'occupe que quatre travées de voûte séparées par trois arcs doubleaux. Cette voûte est surbaissée à sa partie supérieure. Il en est de même des voûtes de Courcôme et de Moustiers. Sont-elles de l'époque primitive ? Sont-elles d'une reconstruction postérieure ? Je n'oserais décider la question. C'est toujours une coïncidence bien singulière que les trois plus anciennes nefs romanes du pays aient leurs voûtes surbaissées.

Mais ce qui ne se voit qu'à La Palud, c'est que les fenêtres de la construction primitive n'ont pas été pratiquées, comme partout ailleurs, dans le mur entre chaque pile, mais dans la voûte, au-dessus de la corniche qui sépare l'intrados des voûtes du mur perpendiculaire⁴¹⁰. Elles sont au nombre de trois de chaque côté. L'on voit évidemment que celles qu'on a ouvertes dans le bas sont d'une époque postérieure.

La construction des murs doit être aussi remarquée. Les piles extérieures et inférieures sont en appareil moyen, pendant que le mur qui les unit est en petit appareil régulier dont les joints ont une extrême finesse. Les corniches, les chapiteaux, les bases qui composent la décoration intérieure ont un cachet particulier de simplicité grave et rude qu'on ne trouve pas dans les monuments d'époques postérieures. La sculpture des chapiteaux et le travail des bases qui présentent trois boudins égaux superposés, indiquent absolument la naissance de l'art.

Cette petite nef, étroite, sombre, était probablement terminée à l'est par une abside. C'est le plan que j'ai indiqué pour Courcôme et que nous allons retrouver à Moustiers.

Je recommande l'étude de cette nef de La Palud. Les monuments sont comme les ouvrages de la statuaire et de la peinture. Dans leur histoire, on ne s'arrête pas avec moins de charme devant les essais des premiers âges artistiques que devant les œuvres d'une époque plus avancée.

LA PESNE, B. M. de Pagina. La Pesne est sans contredit la plus ancienne basilique d'Angoulême. Son abside est tournée à l'ouest, ce qui porterait à croire qu'elle est antérieure à l'idée de l'orientation des églises qui est devenue dominante au moyen-âge. Le plan est absolument celui des anciennes basiliques, développé par l'addition des transsepts pour former la croix latine.

PLAN DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LA PESNE.

Echelle de 1 millim, pour mètre.



C'est là seule église où j'aie trouvé des colonnes formées de tronçons et de demi-tronçons superposés. C'est une imitation des colonnes de briques destinées à être recouvertes d'un enduit, telles que nous les avons observées à Chassenon.

Une crypte naturelle règne sous la nef à une grande Profondeur. On y descend par un escalier dont l'entrée est au croisillon de sud. Il est probable que les premiers chrétiens de l'antique Angoulême célébrèrent les saints mystères dans ces catacombes, durant les persécutions.

Plus tard, à la paix de l'Église, on bâtit au-dessus une basilique. Je rapporterais au VI^e siècle plusieurs parties de l'église qui subsistent encore. Dans cette appréciation, je suis le système que j'ai développé plus haut dans mes considérations sur les églises antérieures à l'an mil.

L'abside seule était voûtée ; la nef et les bas côtés, séparés par des arcades en plein cintre supportées sur des colonnes, n'avaient qu'un lambris. C'est la basilique latine dans sa primitive simplicité.

Ce monument, qui fait partie des caves de l'évêché d'Angoulême, mérite l'attention des voyageurs, comme un rare fragment des premières églises de style latin. On y étudiera la pureté des lignes des pilastres et de leurs corniches et le travail des chapiteaux, des colonnes formées, comme nous l'avons dit, de demi-tronçons.

Le bas-côté du nord a été coupé pour recevoir le grand corps de logis de l'évêché, construit au XII^e siècle par Gérard II. Celui du midi a été obstrué par les terres qui forment le jardin ; il ne reste que la nef et le sanctuaire.

LA ROCHE-CHANDRY. Ce château avait trois chapelles. L'une en voûte romane ogivée, appelée de S. Remy, dont l'entrée donnait hors du château. Sur l'autel était un reliquaire en pierre, lié par des crampons, qui contenait les reliques de saint Remy⁴¹¹.

La seconde était au-dessus de celle-ci, et était dédiée à sainte Anne. On s'y rendait en procession dans les temps de calamité.

Elle fut agrandie et restaurée en style de la Renaissance, vers 1612.

La troisième était la chapelle primitive du château. Il en reste la petite abside de style fort sévère qui fut respectée dans les diverses démolitions de ce château. Je lui assignerai au moins les premières années du XI^e siècle. J'y ai remarqué des vestiges d'anciennes peintures.

LA VALLETTE, autrefois VILLEBOIS, Villaboe. Le château de La Vallette, un des plus importants du pays, remontait au premier âge de la féodalité. Il ne subsiste de ces temps reculés qu'une chapelle basse fort remarquable.

Ce petit monument présente une singularité que j'ai remarquée également à la chapelle basse du château de Montmoreau et à celle du château de Marthon appelée le Temple Saint-Jean. Ces trois édifices présentaient une nef toujours ouverte en forme de large vestibule, que l'on traversait par deux larges arcades à jour sans qu'il y ait eu de clôture ou de porte. Ces églises, se trouvant dans une enceinte murée, étaient ainsi ouvertes jour et nuit comme lieux de refuge. Si le voyageur, le pèlerin ou le pauvre arrivait pendant le jour, il trouvait là asile et repos. S'il arrivait à l'entrée de la nuit, avant que le pont-levis fût levé, il trouvait un abri sous ce vestibule où il pouvait se blottir. On n'avait rien à redouter de sa présence dans le château : on donnait ainsi l'hospitalité sans introduire l'étranger dans aucune pièce de la maison. La chapelle haute était celle du seigneur et de sa famille ; elle ne communiquait pas avec celle du rez-de-chaussée.

J'ai étudié à La Vallette, à Montmoreau et à Marthon cette curieuse disposition des chapelles basses des châteaux que j'appelle églises-portiques. Il y aurait à faire des recherches intéressantes sur ce sujet dans les autres provinces. On parviendrait peut-être, à l'aide de ces données archéologiques, à faire l'histoire de cette hospitalité touchante que l'on arrachait pour ainsi dire à l'homme de la force, seul dominateur de la terre pendant l'âge féodal.

PLAN DE LA CHAPELLE BASSE DU CHATEAU DE LA
VALLETTE. Nord.

Échelle de 12 mètres.



AA. Arcades ouvertes du sud au nord formant l'église-portique.

B. Chapelle dont l'entrée est ornée de deux demi-colonnes où se trouvait l'autel. Cette partie, aujourd'hui moins ancienne, fut changée plus tard en caveau sépulcral.

Les voûtes de cette chapelle, construites en blocage irrégulier, sont à arêtes, ce qui est rare parmi les édifices romans de l'Angoumois ; les murs sont de deux appareils : les piles, les angles et les contre-forts sont en appareil moyen, et le reste des murs en petit appareil, dont les joints n'ont que quelques millimètres d'épaisseur. J'ai remarqué ailleurs cette finesse de jointolement dans les débris de l'architecture religieuse et de l'architecture féodale primitive. J'assigne pour date à cette chapelle au moins la dernière moitié du X^e siècle.

LESTERPS, de Stirpe. La charte de fondation de l'abbaye de Lesterps, donnée par d'Hosier et le Gallia Christiana, nous apprend que, vers 986, Jourdain, seigneur de Chabonais, et Dia, son épouse, construisaient à grands frais le monastère de Lesterps⁴¹² : « Ubi monasterium construimus... et quia permaximum opus cepimus et ad peragendum difficile... »

Vers 1040, ce monastère fut pris et saccagé par Aldebert, comte de la Marche, qui brûla l'église et l'abbaye avec dix-sept cents hommes qui s'y étaient renfermés. Le clocher résista par sa masse, ainsi qu'une partie de la nef, où l'on voit encore au midi les traces d'un incendie. Elle fut relevée par S. Gautier, abbé de Lesterps, avant 1070, époque de la mort de ce saint personnage. Je donnerai

(Armorial et Histoire des villes, abbayes, fiefs et familles de l'Angoumois), la charte d'Almodis, comtesse de la Marche, confirmant les restitutions faites par son père à l'abbaye incendiée.

On ne peut pas douter que ce qui reste aujourd'hui de l'église de Lesterps, le clocher et la nef, ne soit l'église primitive incendiée par Aldebert. C'est le style lourd et sévère du X^e siècle qui se continua dans le XI^e : la date doit donc se placer entre 986 et 1070.

Rien n'est majestueux comme le portique à jour qui sert de base au clocher et de vestibule à la nef. C'est le seul exemple d'un portique ainsi placé sous un clocher à l'entrée d'une église, que nous ayons à offrir à l'intérêt de la science.

Voyez plus loin, pour l'architecture du reste de l'église de Lesterps, les monuments du XIII^e siècle, style de transition, et pour le plan du portique, le plan général de l'église, dans le même article.

Ce portique, qui a 10 m. 25 c. de face, se compose de douze piles. Les quatre intérieures sont formées de quatre colonnes accouplées, surmontées d'un chapiteau presque nu. Les arcades formées extérieurement par les piles sont en plein cintre, basses et d'un style sévère. Elles ont été toutes bouchées postérieurement.

Le clocher carré qui s'élève au-dessus a une très-grande hauteur. Il se compose du portique qui fait son rez-de-chaussée et de trois étages en retrait les uns sur les autres. Un toit aigu en charpente le termine ; il est difficile de juger s'il a été couronné autrefois d'une flèche en pierre. C'est un des plus beaux clochers de l'Angoumois. La nef qui sert aujourd'hui d'église paroissiale se compose de trois travées de voûtes en plein cintre, accompagnées de deux bas-côtés d'un très-petit diamètre. Les voûtes sont en moellon noyé dans le ciment. Elles sont supportées par quatre piliers carrés ornés de pilastres destinés à recevoir

la retombée des arcs doubleaux. Style lourd et sévère qui a son grandiose et son effet sur l'imagination.

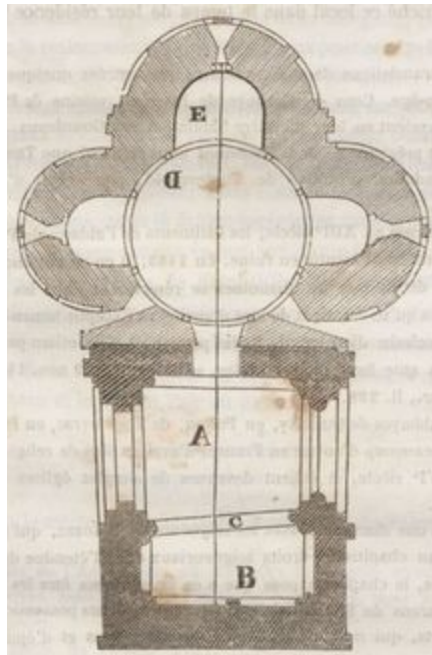
MONTMOREAU. La chapelle du château de Montmoreau se compose de deux parties construites à deux époques fort éloignées. Nous analyserons plus loin la chapelle proprement dite, rotonde à quatre absides qui accuse le style élégant du XII^e siècle. C'est une de ces délicieuses petites miniatures qu'il est impossible de voir sans admirer ce que l'art roman avait de riche et de fécond. Ici nous nous occuperons de l'église-portique qui lui sert de vestibule.

C'est une petite nef dont le mur est pénétré, au sud et au nord, de deux larges arcades à jour. Par sa disposition, cette nef était évidemment destinée à être continuellement ouverte, comme un portique où on pût s'abriter. J'ai parlé plus haut d'une disposition semblable à la chapelle du château de La Vallette, et j'ai indiqué à quel usage je supposais que ces chapelles-portiques étaient destinées.

Celle-ci est d'un travail fort original.

PLAN DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE MONTMOREAU.

Échelle d'un demi-centimètre pour mètre.



Elle est partagée en deux travées d'inégale grandeur, celle A qui reçoit les deux arcades à jour est la plus longue ; l'autre B est plus étroite, mais elle a plus de hauteur. Par une inexplicable bizarrerie, l'arc doubleau C qui sépare ces deux travées n'est pas à angle droit, de telle sorte qu'il donne aux voûtes un diamètre inégal à chacune de leurs extrémités. Enfin, ce qui complète l'originalité de cette construction, c'est que les deux voûtes sont transversales et ont leur direction du sud au nord.

Les dimensions, on le voit, en sont très-petites : ce n'en est pas moins un des plus intéressants débris de l'architecture romane primaire. J'en fixerai la date au moins aux dernières années du X^e siècle.

MOUSTIERS, de Monasteriis. L'église de St-Hilaire de Moustiers, prieuré conventuel, fut donnée à l'abbaye de St-Martial de Limoges l'an 1094, par Guillaume de la Roche Chandry⁴¹³.

La nef de cette église est une des plus anciennes de l'Angoumois. Elle est à peu près de la même époque que celle de St-Jean de Palud que nous avons décrite plus haut. Cette nef, comme celle de l'abbaye de Puypéroux, offre cette particularité que les arcades latérales, et par là même la largeur entre chaque travée, vont en augmentant depuis la jonction de la nef à la coupole centrale jusqu'à la nef. La première arcade a de longueur 2 m. ; la 2^e, 3 m. 35 c. ; la 5^e et la 4^e, 3 m. 55 c. ; la 5^e, 5 m. 58. Chaque pile qui partage les arcades latérales se compose de trois demi-colonnes ; celle du centre correspond à l'arc doubleau de la voûte, et les deux autres supportent les arcades.

Les chapiteaux des colonnes méritent d'être étudiés ; ils sont d'une grande barbarie, ainsi que les bases, qui présentent plusieurs boudins superposés. Les moulures des tailloirs sont ornés de zig-zags, de damiers, de quatre-feuilles.

Il faut remarquer que cette nef a reçu extérieurement un revêtement complet de style ogival qui a doublé l'épaisseur des murs, trop faibles pour soutenir le poids des voûtes. On y a ajouté en même temps d'énormes contreforts ; de telle sorte que, vu de l'extérieur, on dirait un monument gothique, pendant qu'à l'intérieur il est impossible de ne pas reconnaître le style le plus reculé de l'art roman.

La façade est un mauvais mélange de plusieurs styles : la porte est de la Renaissance. Une fenêtre gothique grossièrement travaillée et restaurée en 1602, deux arcatures ogivales servant de niche à droite et à gauche et faites des débris de la vieille façade romane, achèvent de lui ôter tout style. Mais l'intérieur de l'église est digne d'être remarqué. Nous parlerons plus loin du reste de l'édifice. La nef seule appartient au roman primaire du IX^e ou du X^e siècle. Les voûtes sont surbaissées comme à St-Jean de la Palud.

ORGEDEUIL. Ancien archiprêtré. L'église n'a de remarquable qu'un sanctuaire d'une haute antiquité. C'est un carré voûté en plein cintre, sans autre décoration que quatre pilastres, et terminé par une petite abside. C'est évidemment une construction d'architecture carlovingienne. Le reste de l'église est sans importance et n'est pas ancien.

PEUDRY. Cette église, construite en pierre d'agrégation siliceuse, est très-ancienne. Elle est du même style que celle de St-Eutrope, dont nous allons parler.

PYUPÉROUX, de Podio petroso. La petite abbatale de Puypéroux mérite les regards de l'archéologue. Son plan original, ses nombreuses sculptures symboliques, le tombeau du saint que la tradition donne pour fondateur à l'abbaye et que toute la contrée vénère sous le nom de saint Gilles, la riche couleur monumentale aux teintes grises, rouges, orangées, jetée sur la façade en ruine, tout donne à ce débris un intérêt religieux et artistique. C'est

d'ailleurs un des rares monuments du roman primaire les plus complets que l'on puisse étudier. Il mérite donc une monographie spéciale. Bâti par des solitaires sur une petite colline qui s'avance en amphithéâtre entre deux vallées, presque au centre de vastes landes qu'il domine de sa masse noircie, l'édifice a échappé, par son isolement même et la pauvreté de ses moines, aux dévastations qui l'auraient renversé ou aux embellissements qui en auraient dénaturé le style. Seulement les deux croisillons ont disparu en partie, et la nef encore découverte n'a pour voûte que le dôme azuré du ciel et la cime d'un chêne séculaire qui a pris racine, dans la nef même, aux pieds du tombeau de saint Gilles. La nature, plus religieuse que les hommes, a voulu cacher sous cet ombrage la pierre vénérable qui enferma pendant des siècles la cendre d'un humble cénobite.

Une bulle⁴¹⁴ du pape Alexandre III, de l'an 1170, confirmative des droits et privilèges du chapitre de Blanzac, nous apprend que cette abbaye « est une des plus anciennes qui aient été fondées dans les vastes déserts de la Gaule, par les vénérables solitaires Bénédictins, dont ce chapitre tirait son origine. »

En effet, le chapitre de Blanzac était seigneur spirituel et temporel de Puypéroux. L'abbaye, le bourg, les terres, la paroisse entière lui appartenaient. Il avait successivement donné à cens les terres à des tenanciers qui lui en payaient les rentes.

« La fondation de ce chapitre, dit une notice manuscrite de M. de Bresme, qui avait travaillé dans le siècle dernier sur les antiquités de la contrée, remonte à des temps, très-reculés. Les chanoines prétendent devoir leur fondation à saint Maur, disciple de Saint-Benoist, qui vint en France par ordre de ce saint, pour y établir son ordre, dans le VI^e siècle. Leur première demeure fut à Puypéroux, lieu retiré et désert dans les landes, à une petite lieue à l'orient de

Blanzac, où ils vivoient sous la règle de Saint-Benoist. Mais depuis, ils se retirèrent à Blanzac, où ils firent bâtir l'église collégiale, sous le titre de Saint-Arthémy, dans le XII^e ou XIII^e siècle ⁴¹⁵.

« L'église de Puypéroux est extrêmement ancienne et ruinée. Elle a servi de paroisse après la retraite des chanoines de Blanzac⁴¹⁶. Il n'y a que le chœur de l'église qui soit en état, le reste est en partie tombé. On voit par les ruines de cette église qu'elle était autrefois considérable. Les chanoines de Blanzac sont seigneurs de Puypéroux ; ils disent avoir défriché ce local dans le temps de leur résidence⁴¹⁷. »

Cette notice nous apprend qu'elle était dans les derniers temps une annexe de la paroisse de Saint-Eutrope, et elle ajoute : « On y dit des messes le dernier dimanche du mois d'aoust, où il se tient une assemblée fort nombreuse appelée Frérie, et le premier jour de septembre, qui est le jour de la fête de Saint-Gilles, patron de l'église ; et quelquefois par dévotion, dans le cours de l'année, il s'y fait aussi des processions. »

Il n'y a pas d'autres documents historiques sur Puypéroux, les papiers et titres originaux du chapitre ayant été brûlés par les protestants, lors des troubles et de la prise d'Angoulême, en 1562 et 1568⁴¹⁸.

Seulement la notice manuscrite de Blanzac, imprimée dans les mémoires de l'Institut historique, porte que « l'église collégiale de Blanzac fut consacrée l'an 1226.

On croit que les moines furent sécularisés à cette époque, et qu'ils ont fait leur demeure à Puypéroux, lieu dépendant du chapitre⁴¹⁹. » Ce passage est d'une grande importance parce que la date de cette consécration coïncide parfaitement avec la date indiquée par le style de la collégiale, et de plus avec la restauration faite à Puypéroux pour rendre le chœur et le sanctuaire aptes au service d'une paroisse.

Mais si l'histoire nous dit peu de chose sur le passé de ce vieux monument, la légende vient combler cette lacune. Elle recueille, comme on sait, les traditions. Elle leur donne la couleur qu'elle veut ; mais sous le manteau dont elle les enveloppe, sous la fiction ingénieuse qu'elle emprunte, le fait s'échappe comme le mot tiré d'une énigme.

Voici la légende de Saint-Gilles de Puypéroux, telle qu'elle est encore racontée dans le pays par les vieillards :

« Saint Gilles bâtissait l'église de La Couronne (Saint-Jean de la Palud). Après qu'elle fut achevée, il prit son marteau et le jeta en l'air en disant :

Où mon marteau tombera,
Une abbaye s'élèvera.

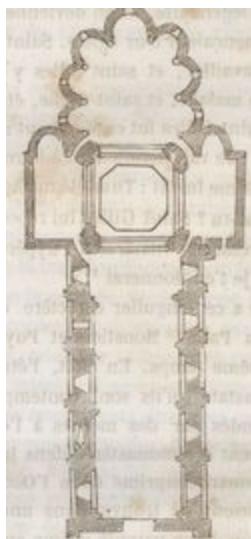
Et le marteau alla tomber à Puypéroux. Le saint se mit en route pour chercher son marteau dans la direction où il l'avait jeté. En passant à Moustiers, il trouva saint Côme et saint Damien (ce sont, avec saint Hilaire, les patrons de l'église ; dans le légendaire, ils en deviennent les constructeurs) qui commençaient leur église. Saint Côme, lui dit : Aide-nous à travailler, et saint Gilles y consentit. Mais bientôt il tomba malade, et saint Côme, étant médecin, le guérit. Quand saint Gilles fut entièrement rétabli, il voulut partir et leur dit : Je vais maintenant à la recherche de mon marteau. Saint Côme lui dit : Tu as été malade, je t'ai guéri ; que me donneras-tu ? Saint Gilles lui répondit : Dans les temps de sécheresse, tu viendras à Puypéroux me demander de l'eau, et je t'en donnerai ⁴²⁰. »

Cette légende a ce singulier caractère de rappeler que Saint-Jean de la Palud, Moustiers et Puypéroux ont été construits en même temps. En effet, l'étude de ces trois monuments constate qu'ils sont contemporains et qu'ils ont dû être fondés par des moines à l'époque du premier établissement des monastères dans les Gaules, après le grand mouvement imprimé dans l'Occident par saint Benoît. Il est curieux de trouver dans une légende populaire l'affirmation d'une parenté intime entre trois monuments, telle qu'elle pourrait sortir du jugement de l'archéologue le plus exercé. Qu'on nie ensuite la valeur des légendes !

Voici le plan de l'église :

PLAN DE L'ÉGLISE DE PUYPÉROUX.

Échelle de 2 millim, pour mètre.



On en remarquera d'abord les singularités : les sept absidioles rayonnantes autour de l'abside principale, expression mystique des sacrements de l'église qui se rencontrent dans le sanctuaire ; les quatre passages derrière les piles qui supportent la coupole, disposition très-rare ; la distance inégale des pilastres intérieurs et

extérieurs de la nef, qui décroissent proportionnellement depuis la façade jusqu'à l'arceau de la coupole.

L'étude du monument fait reconnaître qu'il a été construit à trois reprises différentes : le sanctuaire d'abord, évidemment le plus ancien, ensuite la coupole et les transsepts ; en dernier lieu la nef. Comme tout le travail indique l'art roman primitif, il n'y a pas sans doute de grandes distances entre les différentes époques de construction. Aussi on peut assigner le X^e siècle au sanctuaire heptabsidal ; à la coupole, aux transsepts et à la nef, les premières années du XI^e siècle. Il est à présumer que le fondateur de l'abbaye, saint Gilles, construisit lui-même l'abside et le chœur, et qu'il plaça l'église sous le vocable de son patron, saint Gilles, abbé en Languedoc. Un cerf au milieu de feuillages, placé sur un chapiteau de pilastre, fait évidemment allusion à la légende de saint Gilles de Languedoc. Après la mort de saint Gilles de Puypéroux, ses disciples continuèrent la nef et placèrent le tombeau de leur père sous une arcade du côté du nord, donnant sur le cimetière ; car dans ces temps reculés il n'était pas encore d'usage d'enterrer dans les églises.

Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les trois parties de l'édifice.

1° SANCTUAIRE HEPTABSIDAL, A. A l'extérieur, absence de tout ornement ; ni contre-forts aux murs, ni colonnes, ni archivoltas aux fenêtres, ni modillons au couronnement. Une simple corniche termine la partie pentagone qui s'élève au-dessus des absidioles.

A l'intérieur, la base du sanctuaire est pentagonale. Les quatre absides qui touchent aux piles de la coupole occupent les deux côtés les plus allongés du pentagone. (Voyez le plan.) Comme à tous les ouvrages de ce vieux style, il n'y a jamais deux parties dont les mesures soient égales. Ainsi les absides correspondantes ont de diamètre : 2 m. 50 c. et 2 m. 60 c. ; 2 m. 14 c. et 2 m. 23 c ; 2 m. 14 c.

et 2 m. 16 c. ; celle du fond a 2 m. 23 c. Je mentionne ici cette irrégularité ; elle existe dans toutes les autres mesures de l'édifice, même pour les niveaux des bases des colonnes et du stylobate qui les porte. Voûte de l'abside, pentagone à sa base, mais ensuite se terminant en cul-de-four. Les voûtes sont en moellon plat noyé dans le ciment. Chapiteaux feuillagés. Absence de toute figure symbolique. Lourds tailloirs. Assises des fûts inégalement arrondies. Travail grossier, tel qu'il pouvait sortir du ciseau de quelques solitaires, mais d'une simplicité mystérieuse qui impressionne. Véritable art chrétien qui dédaigne la perfection des formes pour atteindre l'idéal.

2° COUPOLE ET TRANSSEPTS, B, C, E. Cette partie de l'édifice n'est plus de la même main. On voit très-bien le passage des deux styles et la solution de continuité des appareils.

Quatre piles, isolées des murs par un passage étroit, et décorées de demi-colonnes, groupées trois par trois, supportent quatre arcades en plein cintre ; une corniche termine cet étage. Au-dessus et sur cette base carrée la construction s'élève encore ; mais quatre pendentifs présentent bientôt une base octogone, décorée d'une corniche. De ce point la coupole octogone s'élève en s'arrondissant. C'est une des coupoles de ce genre les plus curieuses : Je mentionnerai avec soin les coupoles analogues qui se trouvent en Angoumois. Elles n'ont aucun rapport avec les coupoles byzantines dont Saint-Front de Périgueux est le type dans nos contrées. C'est la coupole indigène trouvée en tâtonnant, et combinée par des architectes qui n'avaient probablement jamais vu d'édifice byzantin, ou qui n'en avaient qu'une faible réminiscence.

Les vingt-quatre demi-colonnes qui ornent les quatre piliers ont des chapiteaux extrêmement curieux. En voici quelques-uns.

N° 1. — Pile du sud-est.



Deux monstres monocéphales (une seule tête pour deux corps), placés au chapiteau de gauche s'apprêtent à dévorer un homme nu qui a les pieds et les mains réunis et liés derrière le dos.

N° — Pile du nord-est.



Le premier chapiteau présente un sujet analogue au précédent, mais ici les deux animaux sont distincts. L'être nu et vivant qu'ils vont dévorer, est une femme. Elle a les mains et les jambes liées comme l'homme du chapiteau opposé. Mais par un sentiment d'exquise délicatesse, le sculpteur a représenté la femme la tête en bas, cachant ainsi sa nudité⁴²¹, pendant que dans le chapiteau où l'homme est représenté, il n'a pas craint de le montrer sans voile. On comprend que notre dessin n'a pas dû être fidèle. Ces deux chapiteaux commencent donc, à droite et à gauche, la série des sculptures symboliques : l'humanité, représentée par les deux sexes, enchaînée, nue, misérable, prête à être dévorée ; tel est le premier tableau offert aux regards.

Le deuxième chapiteau à droite N° 1 présente un homme et un quadrupède ayant une seule tête pour leurs deux

corps. Les bras de l'homme saisissent le cou de l'anima comme pour l'embrasser. C'est la plus énergique représentation sur la pierre que j'aie trouvée, de l'homme s'abaissant aux instincts de la bête. Animalis homo..... Facientes voluntatem carnis (I Cor. 2. Eph. 2) ; une tête d'aigle ou de vautour est sculptée sous le tailloir. Le costume de cet homme, revêtu de la saie que retient une ceinture doit être remarqué.

N° 3. — Pile du sud-est.



Sur ce chapiteau une sirène se défend contre un lion qui lui a saisi la main droite. De la gauche elle est armée d'un poisson. Au-dessous d'elle est un petit lion. La sirène, c'est l'âme vivant au-dessus des flots de la mer orageuse du monde ; elle se défend contre l'ennemi du salut à l'aide de la foi. Le poisson était l'emblème familier aux premiers chrétiens pour indiquer Jésus-christ⁴²². La sirène est nue jusqu'à la ceinture, mais la jonction de son corps à la queue du poisson est voilée par une draperie.

N° 4. — Pile du sud-ouest.



Les quatre personnages occupent un chapiteau. Deux sont unis par une seule tête, quoique leurs corps soient

séparés. N'est-ce pas le symbolisme opposé à celui de l'homme s'unissant à la bête ? Des hommes qui ne forment qu'un, n'est-ce pas la plus parfaite réalisation de la fraternité évangélique ? Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum ! — Sint unum sicut unum sumus.

N° 3. — Pile du sud-ouest



Ce chapiteau, le premier à droite du côté de la nef, représente un saint dans un encadrement ovale soutenu par deux personnages. C'est évidemment le patron de l'église. On remarquera qu'il n'a pas le nimbe, qui devint plus tard, en sculpture, le signe indicateur de la sainteté.

N° 6. — Pile du nord-ouest.



Le chapiteau central de ce groupe est d'une conception fort extravagante. Deux monstres sont aux deux côtés, et leurs têtes forment les volutes du chapiteau ; deux hommes nus occupent le reste ; l'un est debout : sa main gauche est dévorée par un monstre, et, de la droite, il tient par la cuisse un homme renversé. A son tour, celui-ci se tient une

jambe de la main droite, et, de la gauche, il se défend contre un monstre qui va le dévorer. Il serait difficile d'expliquer le symbolisme de cette figure ; la pensée qui l'a conçue en a emporté avec elle le secret.

Chacun des transsepts, aujourd'hui démoli, avait son abside. On voit encore une partie de celle du transsept sud. Deux bas-reliefs se voient dans chacun des transsepts, près de la naissance des absides.

Bas-relief du transsept sud.



Un hibou ayant une couronne sur la tête, est monté sur un cheval : d'une main il tient la bride, de l'autre une lance. En face, un homme, ayant un bouclier au bras gauche, se défend du hibou avec le bras droit, armé d'une épée. Dans le champ, trois têtes coupées sont à terre ; le bouclier de l'homme qui combat est arrondi d'un côté et en pointe de l'autre ; il est vêtu d'une saie qui n'atteint pas le genou. C'est ici la lutte de l'homme contre Satan, thème perpétuel du symbolisme du moyen-âge. Le hibou couronné, c'est le prince des ténèbres ; les têtes ou les corps nus figurent des âmes.

Bas-relief du transsept nord.



Le bas-relief du chapiteau du pilastre, au transept nord, représente trois personnages : celui du milieu tient l'Évangile de la main gauche, et il a la main droite levée pour bénir ; il a la couronne sur la tête, sans le nimbe. A sa gauche, un homme joue du cor ou olifant ; à sa droite, un autre personnage joue d'un instrument à cordes avec un archet ; il le tient comme aujourd'hui l'on tient le violon.

Ce bas-relief est plein d'intérêt ; c'est évidemment l'une des plus anciennes représentations murales du Christ au moyen-âge. J'ai fait remarquer l'absence du nimbe. Les vêtements des trois personnages sont exactement les mêmes ; ce sont des manteaux grossièrement drapés, se croisant sur la poitrine et ne dépassant pas le genou.

Dans le même transept nord, le chapiteau du pilastre correspondant est un cerf au milieu de feuillages.

Tel est l'ensemble de ces curieuses sculptures symboliques. Je les ai dessinées avec soin, et j'ai dû les décrire en détail, parce qu'elles intéressent l'histoire de l'art roman à l'époque primitive.

3° NEF. Chaque mur latéral de la nef est décoré au dedans et au dehors de cinq arcades s'élevant jusqu'à la naissance de la voûte ; elles sont d'une grande irrégularité de diamètre ; elles présentent, surtout au côté extérieur du sud, cette singularité, la seule de ce genre aussi complète, que le diamètre de chacune d'elles, à partir du pied de la coupole centrale, va en augmentant jusqu'à la façade.

1 ^{re} arcade.	diamètre 4 m. 70 c.
2 ^e —	2 m. 65 c.
3 ^e —	5 m. 00 c.
4 ^e —	5 m. 31 c.
5 ^e —	4 m. 55 c.

Au-dedans, du même côté, on trouve les proportions suivantes :

1 ^{re} arcade.	diamètre 2 m. 90 c.
2 ^e —	5 m. 10 c.
3 ^e —	5 m. 20 c.
4 ^e —	5 m. 40 c.
5 ^e —	5 m. 20 c.

L'épaisseur du mur de la façade a rendu cette arcade plus étroite au dedans qu'au dehors.

Au mur latéral nord, les proportions décroissantes sont interverties par la porte F.

Je signale spécialement cette disposition aux archéologues pour qu'on recherche dans les nefs romanes à arcades, des constructions dont le plan soit analogue.

On comprend que les arcades étant inégales de diamètre, seraient inégales de hauteur si elles étaient en plein cintre ; or, ici, elles ont toutes la même hauteur, par conséquent les plus larges sont en cintre surbaissé et les plus étroites en cintre surhaussé.

Toutes ces bizarreries de construction, et plusieurs autres que je m'abstiens de mentionner, prouvent que ce travail s'est fait sans aucune prévision des difficultés que devait amener l'irrégularité du plan, difficultés dont la hardiesse ou le caprice devaient décider au moment de l'exécution.

La façade du monument n'a |d'autre ouverture qu'une grande porte en plein cintre ; elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages ; le rez-de-chaussée est orné de trois arcades ; celle du milieu, plus large et plus élevée que les deux autres, forme la porte ; les deux autres sont aveugles, supportées par des colonnes non engagées placées deux à deux. Ces arcades n'ont pas d'archivoltes ; il n'y en a pas, non plus, à la porte latérale de la nef ni à aucune fenêtre. C'est le seul exemple que je connaisse d'édifice roman à nombreuses arcades où l'archivolte ne paraisse jamais.

Le premier étage est décoré par quatre pilastres très-peu saillants, dont on a abattu les angles ; il est séparé du rez-

de-chaussée par une simple corniche qui n'a jamais supporté de modillons. C'est encore un des caractères de ce monument, que l'absence des modillons. Le second étage forme triangle ; il n'a d'autre ornementation que deux pilastres.

Le tombeau de saint Gilles occupe la 4^e arcade extérieure du côté du nord de la nef ; il a son ouverture au dehors de l'église. Plus tard on opéra un changement : on éleva grossièrement un petit mur au dehors, et l'arcade fut ouverte au dedans pour que le tombeau fût offert, dans la nef, à la vénération des fidèles.

La forme de ce tombeau est très-simple, mais noble et sévère.

TOMBEAU DE SAINT-GILLES A PUYPÉROUX.



Il se compose d'une arcade entre deux pilastres, soutenue par un pied droit et une corniche ; sous cette arcade est le sarcophage en pierre d'agrégation siliceuse (espèce de poudingue) appelée Mimaude. Voici la disposition intérieure de ce sarcophage :

Échelle de 2 centimètres pour mètre.



Longueur à l'intérieur,	1 m. 83 c.
Largeur aux épaules,	0 m. 81 c.
Largeur aux pieds,	0 m. 50 c.

Entre la tête et l'épaule gauche, est une excavation circulaire destinée à remplacer les fioles funèbres qu'un usage de la plus haute antiquité pinçait à côté des morts, usage qui s'est conservé jusqu'au XII^e siècle. Ce trou a 8 cent. de profondeur sur 7 de diamètre.

Ce sarcophage dont les parois latérales furent brisées en plusieurs endroits, fut restauré à une époque inconnue et recouvert d'un couvercle épais de pierre calcaire blanche très-friable⁴²³.

A la même époque, les reliques du saint furent renfermées dans un coffre de fer, selon l'usage du temps, scellé dans un enfoncement carré que l'on creusa, à cet effet, dans le mur aux pieds du tombeau. On voit très-bien cet enfoncement fait après coup, et la rainure dans laquelle le rebord du coffre était engagé.

La vénération rendue au tombeau de saint Gilles depuis un temps immémorial, les restaurations diverses qui y ont été faites, l'ouverture extérieure changée et pratiquée à l'intérieur de la nef, l'emplacement du coffre pour tenir les reliques, les fresques dont l'arcade a été peinte à l'intérieur, ne permettent pas de douter que le culte rendu à ce saint n'ait été reconnu de tout temps. On sait qu'autrefois, dans chaque diocèse de la chrétienté, des saints ont été canonisés par la voix du clergé et du peuple. Plus tard la canonisation fut exclusivement réservée aux souverains Pontifes.

Voici l'une des sculptures qui décorent l'intérieur du tombeau ; elles sont placées à la tête et aux pieds du sarcophage, au-dessous de la corniche qui supporte l'arcade.

Bas-relief du tombeau de saint Gilles.



Le dessin représente au-dessus de la corniche l'enfoncement pratiqué plus tard pour recevoir les reliques du saint.

Ce lion saisissant une tête, c'est Satan cherchant sa proie. Quelle magnifique traduction sur la pierre de cette belle parole de saint Paul : *Leo rugiens circuit quærens quem devoret*, placée à la tête et aux pieds du tombeau d'un saint ? Leçon que donne la sainteté dans son triomphe à ceux qui luttent au milieu des tentations de la vie, pour qu'ils s'imposent la salutaire vigilance et le courage de la foi : *Vigilate.... cui resistite fortes in fide*.

Le travail des deux bas-reliefs est moins barbare que celui des chapiteaux du chœur. On voit qu'il est moins ancien. Il a toutefois une grande énergie. Il donne au tombeau son caractère symbolique et sacré. On sent, quand on s'agenouille devant cette tombe, vide des ossements qu'elle a contenus, que la pierre toute seule parle encore.

Un chêne a grandi dans l'intérieur de la nef, aux pieds même du tombeau du saint. Il élève sa longue colonne tortueuse à côté des colonnes engagées des arcades, et sa cime domine une partie de la nef. La nature, plus religieuse que les hommes, a voulu abriter ce tombeau que l'insouciance a délaissé depuis plusieurs siècles, et qui attend encore qu'une main réparatrice lui rende sa splendeur première ou du moins en cimente les voussures prêtes à s'écrouler.

On a souvent remarqué l'admirable instinct des solitaires dans le choix des lieux où ils s'établissaient. Quand on se

trouve placé sur la colline où s'élève l'abbaye de Puypéroux, devant un paysage au premier coup d'œil agreste et triste, l'on éprouve presque instantanément une impression religieuse, et pendant que l'œil se promène sur les bouquets de bois jetés capricieusement sur les collines environnantes, la pensée se recueille dans cet isolement qui lui plaît. On oublierait qu'il y a des hommes, s'il n'y avait pas çà et là quelques hameaux aux maisons blanchies qui vous avertissent que vous n'êtes pas dans une Thébaïde. Puis l'œil s'égare dans une longue et tortueuse vallée qui sillonne le paysage, jusqu'à un horizon immense, où les coteaux qui la forment vont se confondre.

Je n'oublierai jamais la profonde impression que me firent ces ruines, la première fois que je les visitai. J'étais accompagné d'un ami. Nous avançons assez silencieusement, au pas de nos chevaux. Tout à coup le vieux monument se montra à nos regards, dominant la colline. Il se détachait sur des nuages sombres, pendant qu'il était doré par un de ces rayons de soleil qui donnent aux murs noircis par les siècles une teinte chaude que les peintres affectionnent particulièrement. C'était un jour d'été. L'horizon se chargea de vapeurs tour-à-tour cendrées et rougeâtres, dont je vis les reflets divers sur la façade du monument. L'orage s'était formé avec tant de rapidité, pendant que nous avions gravi la colline, que, pour trouver un abri, nous eûmes à peine le temps de nous réfugier dans une des maisons voisines de l'abbaye. Il se présenta alors à nos regards un de ces beaux spectacles qui empruntent leur grandeur des accidents des lieux où l'on se trouve placé. Au loin, la vallée immense se remplissait de nuages amoncelés, dont les détonations se répétaient sur nos têtes ; les couleurs les plus variées, les formes les plus gigantesques nous frappaient d'admiration, dans ce riche tableau que la nature improvisait avec tant de magnificence. Puis, à côté, la vieille et sombre abbaye, toute tapissée de ses noirs lierres, crénelée d'églantiers, de

capillaires et de pâquerettes, servant d'écho aux éclats du tonnerre, s'éclairant de chaque étincelle électrique, pour retomber un moment dans la nuit de la tempête, se montrait là, masse muette et immobile, pendant que tout était terreur et effroi dans la nature. Elle avait vu déjà tant d'ouragans et tant de siècles !

Ce tableau, après quinze années, est demeuré si vivant dans ma pensée, que je souhaiterais le pinceau d'un habile paysagiste pour le rendre dans toute sa majesté.

Saintes et poétiques ruines, vous eûtes alors sur moi ce charme des grandes choses dont le cœur ne se défend pas ! je m'attachai à vous, je vous aimai. Depuis, je vous ai toujours placées dans mes souvenirs de foi et d'art ; et le dernier rêve de ma vie est de songer que ma cendre pourra reposer à côté de la cendre des cénobites des vieux âges, près de la dépouille tiède encore des êtres qui me furent chers.

SAINT-BARTHÉLEMY DE CONFOLENS. Cette église appartient par sa construction au style roman primaire.

Le plan est une croix latine avec transsepts et absides ; on a ajouté plus tard un bas-côté à la nef, en style ogival du XV^e siècle. Le style de cette église est sévère, les arcs doubleaux qui soutiennent les voûtes et la coupole retombent sur des pilastres. Absence de chapiteaux à l'intérieur.

Coupole octogone très-remarquable. Elle est éclairée au levant par deux oculi.

Dans le tympan de la porte d'entrée est une croix grecque dans un médaillon. Au-dessus de la porte, un encadrement quadrangulaire ; un autre médaillon orné de guillochis, porté par deux anges nimbés, contient l'agneau aussi nimbé. Au même niveau, dans deux encadrements aussi quadrangulaires, sont deux des symboles évangéliques ; à droite, le lion ailé, et à l'autre, le bœuf aussi ailé. Une notice publiée sur cette église en décrivant

ces bas-reliefs avait désigné l'Agnus comme un cheval à tête d'oiseau, et ces symboles évangéliques comme des sphinx. Le nimbe autour de la tête de l'agneau est cependant facile à remarquer.

SAINT-CYBARDEAUX. Le bas du clocher en coupole est d'une époque très-reculée. Il remonte au roman primaire. L'abside gothique est fortement inclinée au nord. La nef a été élargie par un bas-côté gothique du XV^e siècle. Sur les modillons au mur sud de la nef, l'homme est représenté barbu, avec la face et le bras appuyé sur la hanche ; la femme est représentée nue, la tête en bas et se tenant les pieds avec les mains. On y voit aussi l'oiseau, symbolisme de l'orgueil, et l'homme rongé par un os Style barbare.

SAINT-EUTROPE DE LA LANDE. Cette église doit être classée parmi les monuments primitifs. Les arcs qui soutiennent la coupole retombent sur de simples pieds-droits sans corniche ni pilastres. Grande porte en plein cintre sans archivolt.

SAINT-QUENTIN (de Chabanais). Le dessous du clocher en voûte plein cintre est du roman primaire. La porte carrée, en granit, est fort curieuse. Je n'oserais pas dire qu'elle fût aussi ancienne que le bas du clocher.

SAINT-GENIS. Église à croix latine avec coupole octogone à pendentifs évidés. Les arceaux qui supportent la coupole retombent sur des pilastres sans chapiteaux. Cette partie est fort ancienne ; la nef est d'une époque moins reculée.

Parmi les édifices religieux du pays qui peuvent conserver des parties plus ou moins importantes du roman primaire, soit du X^e siècle, soit du commencement du XI^e, je mentionnerai :

BERNAC. Base de la façade et partie des murs du nord de la nef.

CHASSORS. Base du clocher.

GOURVILLE. Fragment de mur au nord de la nef.

LES ADJOTS. Base de la façade.

OLÉRAC. Fragment de mur.

SAINT-ESTÈPHE. Partie de la façade et du mur du nord de la nef.

II^e ÉPOQUE. — ROMAN SECONDAIRE. — XI^e siècle.

Eglises complètes ou parties d'églises de cette époque dignes d'intérêt. Plusieurs coupoles octogones.

Angoulême, N. D. de Beaulieu.

Bouteville.

Chassenon.

Garde.

Juillac-le-Coq.

La Madeleine de Beauvoir.

La Péruse.

Marillac-le Franc.

Marthon.

Reignac.

Saint-Sulpice de Cognac.

Vieux-Ruffec.

ANGOULÊME. Notre-Dame de Beaulieu, aujourd'hui entièrement démolie. Dans la construction de la chapelle du collège royal d'Angoulême, on a conservé quelques-uns des chapiteaux de l'ancienne église. Les autres sont déposés au musée archéologique. Le style de cette église était fort remarquable. L'abside, les transsepts et leurs absidioles servaient d'église paroissiale. La nef avait été cédée aux Bénédictines de Saint-Ausone établies à Beaulieu, et était devenue leur chapelle. Une très-jolie porte d'ordre dorique avait été construite latéralement à la nef sur les dessins, dit-on, de Philibert de Lorme. Elle a été

comprise dans la démolition du vieux monument. — Une coupole centrale⁴²⁴.

BOUTEVILLE. L'église du prieuré de Bouteville fut construite dans les premières années du XI^e siècle, par la mère de Péronelle, femme de Geoffroi Taille-Fer. Péronelle fit terminer l'œuvre de sa mère vers 1050. Une épitaphe gravée sur le mur du nord de l'abside porte ce qui suit :

AN DNI MIL
LESIMO QVIN
QVAGESIMO OC
TAVO F. IOAN
NES A
CET REQUI
ESCAT Ì PACE
AMEN

Cette inscription, nécessairement postérieure à la construction de l'édifice, en donne la date certaine. Bouteville peut donc offrir d'excellentes études sur le style du XI^e siècle en Angoumois.

La nef avait deux bas-côtés, le tout sur une longueur de 52 m. et sur une largeur de 14 m. Il reste quelques fragments des murs du midi. La coupole primitive a été conservée. Plus tard l'abside fut démolie et remplacée par un sanctuaire carré de roman ogivé du XIII^e siècle.

Sur la façade de la nef, la pierre qui porte l'inscription funèbre de Péronelle n'a pas encore disparu.

HIC JACET 
 PETRONILLA

Cette épitaphe vraiment chrétienne, comme l'appelle Corlieu, est à gauche de la porte en entrant dans la nef⁴²⁵.

CHASSENON. L'église, toute de même style, excepté l'abside qui est du style ogival à nervures du XIV^e siècle. La voûte de ce sanctuaire, ayant été abattue, a été remplacée par une voûte en bois avec nervures à boudins, imitant le style de la voûte primitive.

La coupole centrale est octogone ou plutôt en carré long à angles arrondis. Les murs de la nef sont à arcades romanes légèrement ogivées, comme celles de la Péruse, contemporaine de celle-ci. L'arc plein cintre se brise en Angoumois dès le XI^e siècle ; mais j'ai constamment trouvé le plein cintre, pur ou surbaissé dans les monuments de l'époque antérieure. On remarquera dans la nef quelques bases de colonnes d'un dessin original.

Sur la façade se trouve un bas-relief grossier, représentant une annonciation. L'Ange descend devant la Vierge, agenouillée sur un prie-dieu. Beaumesnil avait vu dans ce sujet chrétien un sacrifice de la religion païenne, et l'avait dessiné en conséquence. Les archéologues de ce temps-là ne voyaient dans les sculptures de nos églises du moyen-âge que des sujets mythologiques.

GARDE. Cette église est fort remarquable par un clocher carré à trois étages, surmonté d'une pyramide. Chaque étage est décoré d'arcades en plein cintre. Le premier étage a sur chaque face trois arcades ; le second n'en a que deux ; le troisième n'en a qu'une, mais occupée elle-même par deux petites arcades que sépare une colonne. Le bas du clocher est très-étroit ; il est accompagné d'une très-petite abside. Ce clocher, cette abside et le mur latéral nord de la nef appartiennent seuls au XI^e siècle. On y a ajouté plus tard un bas-côté de style ogival. Le clocher mérite une mention particulière, c'est le seul à flèche pyramidale en pierre que présente le pays.

JUILLAC-LE-COQ. C'est un des rares exemples d'églises romanes à trois nefs que présente l'Angoumois. Ces trois nefs sont séparées par deux rangs de piles carrées, décorées sur deux faces de demi-colonnes. Il est probable que jamais ces nefs n'ont été voûtées. Les quatre premiers piliers près de l'entrée ont aux chapiteaux des sculptures fort grossières, quoique la pierre soit d'une grande finesse. Ce sont en général des enroulements et des personnages enlacés. La coupole centrale est octogone, à pendentifs à voussure. Ce sont les seules parties de l'édifice qui appartiennent au XI^e siècle.

Le sanctuaire est de roman de transition. Un beau clocher à deux étages surmonte la coupole. Au premier étage on distingue les étoiles, les dents de scie, caractère du roman, et au deuxième, les nervures du style gothique ; ce mélange est assez curieux.

A l'une des chapelles de style ogival, en dehors le millésime 1795. Sur les fonts baptismaux est la date 1600. La tradition du pays attribue aux Anglais la construction de l'église. Porte latérale de style de la Renaissance. Façade romane. On a gravé sur le tympan de la porte la fameuse inscription : TEMPLE DE LA RAISON, qu'il faudrait laisser partout où elle se trouve, comme un des plus curieux souvenirs historiques. Quelques fragments et fresques.

LE MADELEINE DE BEAUVOIR ou de BEAUVAIS. La façade est fort remarquable. C'est un des morceaux de ce genre les plus intéressants du XI^e siècle par la simplicité et la grâce qui y dominent. Je regrette de ne pouvoir en publier le dessin. La porte carrée, dont le dessus est soutenu par deux consoles, s'ouvre dans une arcade en plein cintre, placée elle-même dans un fronton triangulaire. Cette disposition est rare et curieuse. L'église n'est qu'un carré long, un peu plus étroit dans la partie qui forme le sanctuaire. Je crois l'édifice des premières années du XI^e

siècle. Il est probable qu'il n'y eut jamais de voûtes. Pas de coupoles.

LA PÉRUSE. On lit dans d'Hosier ⁴²⁶, dans Besly⁴²⁷ et dans le Gallia Christiana⁴²⁸ la Charte de donation de l'église de la Péruse faite par Jourdain, seigneur de Chabanais, à l'abbaye de Bourgueil en Anjou. Cette charte est antérieure à 1075. L'église fut consacrée peu de temps après par Guy, évêque de Limoges et Adhémar, évêque d'Angoulême, assistés de Baudry, abbé de Bourgueil, en présence de Jourdain et de ses fils.

Elle est intéressante au point de vue de l'art. Son plan est bien simple, mais il est original. L'abside est pentagone, ce qui est rare dans nos monuments. La coupole est un octogone allongé, ce qui est plus rare encore.

PLAN DE L'ÉGLISE DE LA PÉRUSE.

Échelle d'un millimètre pour mètre.



La construction de l'édifice est en deux appareils comme presque tous ceux des X^e et XI^e siècles. La façade, les piles et les angles sont en granit, d'appareil moyen ; le nu des murs est en blocage. Les fenêtres n'ont de colonnes ni au dedans ni au dehors. La voûte de la nef n'existe plus. La porte et les fenêtres sont en plein cintre. Tous les grands arcs destinés à soutenir la charge des murs sont légèrement ogivés. La nef est décorée au dedans de quatre arcades d'ogive romane partagées par des colonnes qui supportaient les arcs doubleaux. Ce qui est remarquable à la façade, c'est que les chapiteaux n'ont pas de tailloir en saillie et qu'ils reçoivent directement la voussure et l'archivolte des arcades.

La voussure intérieure de la porte est un énorme tore sur lequel serpente un rang d'arcatures d'un effet très-

gracieux. L'église de Roumazières a une décoration analogue.

Un chapiteau à l'intérieur est formé avec deux coquillages en hélice qui partent de l'astragale et vont joindre le tailloir.

MARILLAC-LE-FRANC. Milieu du XI^e siècle. Coupole centrale éclairée aux quatre points cardinaux par quatre petites fenêtres en plein cintre. Seul exemple que nous ayons de ce genre. Les arcades de la façade sont légèrement ogivées ainsi que les arcs doubleaux de la coupole. Sculptures barbares sous la coupole.

MARTHON. Le chevet de cette église est fortement incliné vers le nord On ne peut pas douter que cette inclinaison n'ait été dans l'intention de l'architecte.

PLAN DE L'ÉGLISE DE MARTHON.

Échelle de 1 à 1250.



La porte est latérale au midi, et la façade de l'ouest est un pignon fort gracieux à deux étages et décoré d'arcades. Les sculptures qui se trouvent au chevet de l'église, sur les cordons et les archivoltas, sont très-peu profondes. Ce n'est qu'un simple trait mettant les objets en relief.

REIGNAC. Église à une seule nef. Coupole centrale, abside. Transsept droit avec absidiole. Le transsept gauche a reçu un prolongement carré et l'on a ajouté à la nef un bas-côté de style ogival du XV^e siècle. Ce bas-côté est d'un bon style, mais il ôte au vieux monument toute son unité.

Le transsept nord se termine par une façade qui mérite d'être étudiée. Le rez-de-chaussée est occupé par une large porte cintrée à plusieurs voussures. Elle a été bouchée lors des travaux d'agrandissement du XV^e siècle. Au premier étage on voit cinq arcades. Celle du milieu contient la

fenêtre. Dans le tympan des autres arcades se trouvent des sculptures barbares.

Première arcade en partant de l'ouest. Un monstre ayant devant lui un personnage nu.

Deuxième arcade. Elle forme deux petites arcades. Dans l'une est un saint debout, les mains levées vers le ciel. Dans l'autre un saint ayant une main levée, l'autre appuyée sur la poitrine.

Troisième arcade. Elle se partage en deux arcades, comme la précédente. Dans l'une est un saint, les mains levées vers le ciel ; dans l'autre un saint tenant une croix de la main droite et une clef de la main gauche.

Quatrième arcade. Un lion placé devant un personnage nu, assis devant lui. Nous retrouvons encore ici le *leo rugiens*.

Le deuxième étage se compose de cinq arcades aveugles ornées d'archivoltes étoilées.

Cette église a été fortifiée. L'abside a reçu un parapet percé de meurtrières. Plusieurs piliers de la partie du nord portent des marques de biscaïens. On s'y est retranché comme à Barret et dans la plupart des églises de cette contrée.

De nombreux modillons sont sculptés au dehors. Ils indiquent comme partout les vices dont l'église voulait inspirer l'horreur. On y remarque la tête de cerf, le paon, l'homme qui se mord la langue, celui qui se montre nu.

SAINT-SULPICE de Cognac. Église à trois nefs, sans voûte. Le clocher occupe l'abside primitive. Deux absidioles aux transsepts. Chapiteaux nus, décorés de deux anneaux. On admire sur la place de l'église un peuplier colossal. C'est l'arbre de la liberté, planté en 1789. L'archéologie doit mentionner avec soin ces arbres, comme ceux que fit planter Sully. Ce sont aussi des monuments historiques.

VIEUX RUFFEC. Coupole centrale octogone. Transsepts peu profonds. L'abside rectangulaire n'est pas du temps de la construction primitive. Porte carrée engagée dans une

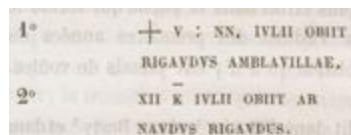
arcade en plein cintre. Statue polychrôme de la Vierge, d'une assez belle exécution, mais mutilée en 1793.

ÉGLISES DE LA MÊME ÉPOQUE MOINS IMPORTANTES AU POINT DE VUE DE L'ART.

ANGEAC-CHAMPAGNE. Nef romane dont les voûtes sont détruites. Joli rétable d'ordre corinthien. Inscription au-dessous d'une niche de la Vierge.

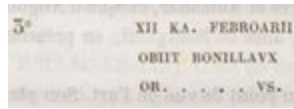
En lá mil. cinq cés trente et qatre
Le marguillier de cest eglise
Regnaut fe Feure sans debattre
Donna ceste Vierge mise
Li. Ne soit eschue et reprise
Lat cest be fa mère de Dieu
Qui a fort on louhe et prise
Parce priez fa en ce lieu.

AMBLEVILLE. Coupole octogone. Façade romane à trois arcades au premier étage. Porte à une seule voussure à archivolté étoilée. La cloche a pour inscription. PARREIN ARNAUD TEXIER, DE LA PAROISSE DE CRITEUIL, SEIGNEUR D'AMBLEVILLE, 1639. Sur la façade on lit les inscriptions suivantes :



Un plaisant du moyen-âge a changé le G (qui se voit très-bien) en B, a ajouté l' avant vs, ce qui donne RIBAVDIVS,

injure grossière qui va mal sur une tombe.



ANVILLE. Façade romane avec campanille.

AUGE. Église dédiée à N. D. Jolie façade surmontée d'un campanille à trois ouvertures. Vers le milieu de l'église est une crypte autrefois célèbre par des pèlerinages, appelée le creux de Sainte-Radégonde. On y allait faire des vœux à cette sainte. J'y ai vu des statues mutilées gisant à terre. Une d'elles représente sainte Radégonde vêtue d'une pèlerine arrondie, avec une ceinture ; à ses pieds est un animal dont la tête est brisée. Cette crypte est un carré voûté, au fond duquel est un petit enfoncement. On y descend avec assez de peine.

AMBÉRAC. Carré long, sans voûtes, terminé par une abside. Au sommet de la façade une pierre sculptée représente Jésus au berceau ; ce petit bas-relief roman n'est pas sans intérêt.

AN AIS. Fragment d'une abside antique. Le reste moderne.

ASNIÈRES. Coupole détruite. Abside d'un bon travail ; signes lapidaires à cette abside. Façade refaite au XVII^e siècle. Deux écussons, l'un du seigneur et mutilé, l'autre de France, conservé sous une couche de mortier.

L'écusson de la famille de Nouère est dans une chapelle latérale. Il est délicatement sculpté et d'une parfaite conservation.

BAZAC. Nef à voûte d'ogive romane. Coupole centrale. Portion de muraille du chœur dont l'appareil est losange. Façade ayant au premier étage une suite d'arcades. Deux chapiteaux romans symboliques, d'un très-beau travail, se remarquent au sanctuaire.

BARDENAC. Église romane sur laquelle on a construit des voûtes gothiques, elles-mêmes aussi détruites.

BOISBRETEAUD. L'église de cet ancien prieuré conventuel était très-vaste. Il n'en a été conservé qu'une partie : la nef et la façade. Porte dont l'arcade est surmontée d'une archivolt étoilée. Le sanctuaire ancien était carré et percé de trois fenêtres. La tradition a conservé le souvenir des moines de Boisbreteaud. Un étang s'appelle encore l'Étang du Moine.

BASSAC. Dans l'église de l'abbaye, quelques fragments de l'église primitive, fondée par Wardrade ; deux pilastres intérieurs, à l'entrée de la nef, et plusieurs parties du mur du nord.

CRITEUIL. Église romane dont on n'a conservé que la coupole, les piles, le mur latéral du midi et la façade. Le reste est du style ogival du XV^e siècle. Portail à plusieurs voussures, et archivolt étoilée : l'étage de la façade est décoré de sept arcades.

CHADURIE. Eglise toute du XI^e siècle. Abside et coupole ; chapiteaux nus. Portail à trois voussures. Deux chapiteaux sculptés. Sur celui de gauche on voit deux colombes qui boivent dans un calice. Le sommet de la façade est fortifié d'un machicoulis. La cloche portait :

Pour S. Saturnin be Lsadurie
I Rambert et I Mazeac Saindius
mil Eclvviv g. Aroleau.

CHAVENAT. Église très-ancienne. Petite abside. Clocher à base étroite. Une voûte en berceau au lieu de coupole. Il y a quelques exemples de semblables clochers. A l'entablement de la façade, modillons symboliques grossièrement sculptés.

CHAMPAGNE de Blanzac. Coupole centrale, abside, nef sans voûte. Portail à trois arcades dans le bas et à trois arcades à l'étage au-dessus.

CHARRAS. Nef très-ancienne. On voit qu'elle a été brûlée en dedans. Le sanctuaire est moins ancien. Église toute fortifiée. Un immense machicoulis crénelé domine la façade, et en fait une tour de défense. Ce machicoulis, percé „ de meurtrières, règne autour de l'église, y compris l'abside.

Sous ce point de vue Charras est curieux à visiter.

CHERVES de Montembeuf. Nef, chapiteaux à deux têtes formant volutes.

CHASSENEUIL. La nef et partie du clocher.

CHATIGNAC. Abside sous le clocher, voûte d'ogive romane. Entre le chœur et l'abside un très-joli chapiteau symbolique. Une femme, nue jusqu'à la ceinture et dont la robe tombe sur ses pieds, cherche un refuge auprès d'un ange ; elle est poursuivie par un homme barbu, qu'un satan, à figure monstrueuse et à longues oreilles, saisit de sa griffe par le flanc et dont il dévore une main, pendant que l'autre main prend la robe de la femme convoitée. Ce travail a une grande naïveté et est rendu avec beaucoup d'expression.

ÉDON. Petite abside et coupole, travail des premières années de XI^e siècle. Nef sans voûte. Portail à trois voussures d'ogive romane. Chapiteaux décorés de griffons et de monstres dans des enroulements. Ce portail est du XII^e siècle.

FOUQUEURE. Nef avec un bas-côté. Sanctuaire pentagone.

GIMEUX. Carré long ; une coupole au milieu. Le portail est du style ogival primitif avec une archivoltée étoilée.

GRENORD-L'EAU. Abside quadrangulaire, éclairée de trois fenêtres. Jolie pierre tombale qui sera décrite plus loin.

GRAVE. Nef romane, le reste style ogival. Porte à archivoltte étoilée. Modillons symboliques : le paon, le tonneau, etc.

HIERSAC. Vieille église romane étroite terminée en abside. Ses voûtes avaient été restaurées par Charles d'Orléans et Louise de Savoie. Leur écusson se voit encore à la seule travée de voûte qui ait été conservée. Chapiteaux romans à la nef.

LA GARDE. Coupole centrale. Clocher carré à un étage. Sanctuaire ogivé de la dernière période. Façade romane archivoltte à étoiles sur la voussure de la porte. Chapiteaux nus. Galerie de sept arcades à l'étage supérieur.

La croix du cimetière porte le millésime 1291 : c'est la plus ancienne inscription que je connaisse en chiffres arabes. Je me suis bien assuré que le deuxième chiffre était réellement un 2.

LA MACARINE. Église dans la forêt de Saint-Amand-de-Boixe, construite par un chevalier de France, nommé Gauthier, qui obtint de l'abbaye de Saint-Armand cette solitude pour y construire un hermitage. L'église fut consacrée vers 1074 par Adémar, évêque d'Angoulême. Elle est appelée Capella Macharii. Les débris en sont fort curieux.

LA PRADE. Carré long, terminé par une abside ; pas de voûte. Portail à ornementation géométrique.

LIGNÉ. Carré long. Voûte détruite. Façade gothique sur le pilier butant extérieur, à gauche de la façade un écusson dont les pièces blasonnantes sont trois poires posées 2, 1.

LA CHAPELLE de Barbezieux. Coupole centrale, avec abside. Nef lambrissée.

LE CHATELARD. Prieuré conventuel dépendant de Cluny. La nef est très-ancienne et au moins des premières années du XI^e siècle. Le reste est du XII^e. Fonts décorés d'une sculpture assez gracieuse.

LOUZAC. Façade romane ; archivolt étoilée. Clocher de style ogival ayant une coupole du même temps.

MÉDILLAC. Carré long terminé par une abside, avec coupole centrale ; fenêtres étroites. Tous les arceaux légèrement ogivés. Abside décorée de pilastres qui atteignent le couronnement.

MOUZON. Portail à plusieurs voussures. Carré long terminé par un sanctuaire ogival du XV^e siècle.

MANLE. Nef. Le reste est une addition de style ogival.

MOULÈDE. Ancien prieuré conventuel dépendant de la couronne. La chapelle est un carré long avec deux fenêtres à l'orient. Porte dont l'archivolt est ornée d'étoiles et de dents de scie.

MONTIGNÉ. Carré long terminé par une abside. Portail avec campanille au-dessus.

MONTIGNAC-LE-COQ. Abside voûtée. Coupole à demi abattue, arceaux légèrement ogivés. Nef moderne avec lambris.

MAZEROLLES. Église construite en granit. Carré long terminé par une abside. Bas-côté de style ogival dont les voûtes n'existent plus.

MARSAT. Coupole centrale. Nef sans voûtes. Portail à quatre voussures avec archivolt étoilée. Chapiteaux nus. Quatre chapiteaux d'un bon travail sous la coupole. Sanctuaire du XV^e siècle.

NABINAUD. Carré long terminé par une abside, sans voûtes. La cloche porte : NABINAUD 1671.

NIEUIL. Carré long terminé par une abside. Portail en plein cintre. Simple moulure à la corniche ; archivolt unie. Un des modillons de l'abside est orné, à ses angles, de pommes de pin.

PILHAC. Abside voûtée. Portail à ornements géométriques. Nef dont le lambris est peint en décoration dans le genre italien. Ce travail est de 1684 ; il est Fait

avec assez de soin. Le sujet du milieu représente une Assomption.

ORIVAL. Carré long terminé par une abside. Fonts décorés d'une série d'arcatures à arcs entrecroisés.

PASSIRAC. Église en croix latine, toute voûtée en ogive romane. Coupole centrale en octogone allongé.

PÉRIGNAC. Très-jolie abside du XII^e siècle, richement décorée. Clocher fort remarquable et l'un des plus anciens du pays qui remonte aux premières années du XI^e siècle. Il a trois étages et il est couronné par une flèche de pierre dont on ne peut, au dehors, apercevoir la forme, parce qu'elle est recouverte d'une charpente. Je conjecture cependant qu'elle est ronde, décorée en imbrication de pommes de pin comme celle de Plassac. Ce clocher mérite d'être classé parmi les morceaux de ce genre les plus intéressants du pays. Il a besoin de réparations qui le consolident.

Voici l'inscription de la cloche :

I-H-S. PERIGNAC 1587. S. GERVAIS S. PROTAIS PRIES
POVR NOVS. ELIE FRANÇOIS PERROT ARCHIPRETRE.
PARRAIN MONSIEVR DE LA FOVCAVDIE ET MADAME DE
LAVGERIE. N. K. BAREAV P. FIS. FONDEVV. F. B. C.
DICITE INVITATIS PRANDIVM MEVM PARATVM. MATTH.
22. J. BELIAR ET GUILLAVME CONSTANT FABRIQVEVRS.

AVX MYSTERES SACRÉS LES FIDELES
JAPPELLE.
JE PROCVRE AVX DEVVNTS VNE GLOIRE
IMMORTELLE.
MES VOISINS SONT RAVIS DE M'ENTENDRE
SONNER.
ET LES FOVDRES VAINCVS NE FONT QVE
MVRMVRER.

PLAIZAC. Nef à fenêtres très-étroites. Joli portail à quatre voussures ornées de moulures géométriques ; damiers, dents de scie, etc. Les arceaux sont légèrement ogivés. La corniche au-dessus de la porte est un simple cordon à dents de scie.

ROUFFIAC de Chalais. Abside. Nef à laquelle on a ajouté un bas-côté ogival. Porte latérale au midi.

Un retable à deux belles colonnes torsées en bois, à chapiteaux corinthiens. Les fûts sont enlacés d'une vigne sur laquelle sont sculptés des oiseaux et des anges.

La chaire est aussi en bois sculpté. Elle est supportée par un personnage appuyé sur un livre, probablement saint Marc l'Évangéliste. L'abat-voix est soutenu par deux cariatides. Tout ce travail est d'une bonne exécution.

RUFFEC. A l'est de la ville, dans la direction de Condat, petite chapelle en carré long de style sévère, qui appartient à cette époque. C'est aujourd'hui une propriété particulière.

VEUIL. Carré long et abside. Portail, style grossier. Statue en pierre de 80 c. de hauteur. Elle représente un saint tenant un livre d'une main et une bêche de l'autre. Chapelle du XV^e siècle.

SAINT-MARTIN de Cognac. Carré long. Trois fenêtres à l'orient. A droite de la porte d'entrée grande arcade-niche, probablement occupée autrefois par une statue équestre de saint Martin.

SAINT-PALAIS-DES-COMBES. Carré long. Sanctuaire en voûte d'ogive romane.

SAINT-GERMAIN de Marthon. Carré long terminé par une abside. Nef voûtée en trois travées dont une seule subsiste. Bas-côté ogival. Il est éclairé au levant par une jolie fenêtre de style flamboyant à un meneau. Clocher roman à deux étages, d'un fort joli travail.

SAINT-ANDRÉ d'Angoulême. Nef en roman ogivé, avec arcs doubleaux et arcades latérales d'ornementations aussi ogivées Le reste est du XV^e siècle.

SAINT-ANDRÉ de Blanzac. Carré long terminé par une abside. Premières années du XI^e siècle. La nef n'avait pas été voûtée.

SAINT-ANDRÉ de Cognac. Carré long terminé par une abside. Portail à trois voussures. Archivolte étoilée. Ornaments en losange sur les voussures. Modillons travaillés avec soin. Un diadème est sculpté avec un de ces modillons. Deux statues de chaque côté de la fenêtre centrale.

SAINT-MÉDARD D'AUGE. Campanille à deux ouvertures, ornée d'une archivolte étoilée.

SAINT-SÉVERIN. Abside détruite. Coupole sous le clocher servant aujourd'hui de sanctuaire ; nef lambrissée.

SAINT-SAUVEUR, il ne reste que l'abside et la coupole ; la nef a été démolie. Le plein cintre y domine ; abside décorée intérieurement d'une colonnade portant sur un stylobate et soutenant cinq arcades. Colonnes non adhérentes. Une pierre placée sur la porte du nord indique sans doute le restaurateur de l'église.

M : JEAN BAPTISTE

DE : PEYTE PBRE

DE : CHAORS

1 : C : 1643 : M :

Une crypte en partie obstruée était adhérente au mur du nord de l'église. C'était sans doute un caveau sépulcral.

ST AVI Carré long terminé par une abside, Voûtes détruites.

SONNEVILLE de Segonzac. Coupole centrale. Abside démolie.

SOYAUX. Sanctuaire carré. Style de l'église très-sévère. Portail à simples pieds droits sans demi-colonnes. Étroits contreforts. Dans l'église un petit bas-relief de la Renaissance. Deux débris de statue.

SALLES-LA-VALLETTE. Voûtes détruites. Statue de saint Martin dans une niche.

ST-GERVAIS. Carré long terminé par une abside, un bas-côté ogival fut ajouté à la nef.

Porte en plein ceintre à trois voussures.

Sur la colonne du premier pilier gauche en entrant dans l'église on lit cette inscription :

« Ci-gît le corps de défunte Madelaine Hénaud, en son vivant, native de la ville de Fontenay en Poitou, qui a fondé à cette église quinze sols de rente à perpétuité, constituée pour une pièce de terre contenant une boisselée de terre ou environ, size d'un côté près le recloux de Bezil et d'autre joignant l'avenue de Jean Pasquet, pour être célébré trois messes chacune à son intention, une d'icelles le jour de son obit, les deux autres au jour de saint André et saint Marc. Marie Madelaine décédée le 20 décembre MDCXXXV. »

Près de ce pilier, une dalle porte une croix avec les monogrammes IHS et MA, et sur le pied de la croix : Requiescant in pace. La légende autour de la pierre est : Hic jacet Petrus Roussiere Andegavus, cognatus DD Rectoris. Obiit XXII julii. Anno domini MDCXIII.

Au pied du pilier à droite de l'autel était une petite dalle de 0 m. 80 c. de longueur sur 0 m. 30 c. de largeur. Cette dalle est aujourd'hui dans le jardin de M. le curé de St-Gervais ; elle porte cette curieuse épitaphe que s'était faite à lui même Pierre Roussière, angevin, docteur en théologie, curé de St-Gervais.

EPITAPHIVM

QVOD SIBI IPSE SCRIPSIT M.
PETRVS ROVSSIERVS PRESBYTER
DOCTOR THEOLOGICVS PARISIENSIS.

IHS † MA

QYIS HIC SEPVLTVS QVÆRIS IPSE
EDISSERAM
. NVPER LOCVTVS ET STYLO ET LINGVA EV
NVNC ALTERO LICEBIT : SVM EGO.....
ÆDIS RECTOR HVJVS REPARATOR SIMVL.
ANDEGAVA ORIVNDVS DOCTOR ET
SORBONICVS
CVI LITTERÆ DANT NOMEN ET.....
SED NOMEN IPSE ABIVI. ABIBIT HOC
QVOQVE
ET NIHIL HIC ORBIS QVOD PERENNE
POSSIDET.
VIS ALTIORE VOCE ME TECVM LOQVI
HVMANA CVNCTA FVMVS VMBRA VANITAS
CENÆ IMAGO ET VERBO VT ABSOLVAM
EXTREMVM HOC TE ALIQ....
....VT GAVDEAM TVAΘ... †
HIC REQVIESCIT PETRVS ROVSSIERVS
.....ANNOS LV.....
ANNO DOMINI CIOICIXIII
REQVIESCAT IN PACE

SÉRIGNAC. Carré long, — trois fenêtres à l'Orient. Portail avec archivolt étoilée, — deux arcades latérales, — bénitier octogone décoré d'arcatures soutenues par seize colonnettes romanes.

SAUVIGNAC. Carré long terminé par une abside. Voûtes abattues et remplacées par un lambris.

SOUFFRIGNAC. Carré long. — Voûte romane ogivée dont il ne reste que la travée du sanctuaire. — Chapelle latérale du XV^e siècle. Deux écussons aux clefs de voûte sur lesquels est un lion hissant. Encensoir gothique en cuivre d'un dessin très-gracieux ; il est orné de petits bas-reliefs. Il a été doré autrefois ; maintenant il est en très-mauvais état.

Caveau funèbre à Souffrignac, où reposent les restes du conventionnel Jean Allafort, protégés par la religion, et recueillis par la piété filiale. La croix est toujours là pour abriter les générations humaines, quand les tempêtes politiques sont passées.

TOUZAC. Carré long. Coupole centrale. Le sanctuaire a été démoli. Sur la façade, portail roman à chapiteaux nus, entourés de deux arcades ; au-dessus, galerie de cinq arcades.

TOUVÉRAC. Carré long. Église romane sur laquelle plus tard on éleva des voûtes gothiques, elles-mêmes aujourd'hui abattues.

VILHONNEUR. Carré long terminé par un sanctuaire carré plus étroit que la nef. Voûte cintrée en lambris avec les poutres transversales travaillées et amincies. Seul exemple de ce genre. — Porte latérale au nord, pignon à l'ouest.

VENTOUSE. Petite façade romane du travail le plus exquis. Elle est défigurée par deux lourds piliers gothiques qui viennent l'élargir. La porte principale en plein cintre a été trouvée trop grande ; on a construit au dedans une porte ogivée plus étroite ; la fenêtre qui éclaire la façade

est couronnée par un encorbellement qui n'occupe que le tiers de la façade. La corniche de cet entablement est ornée de damiers. Six modillons la soutiennent. Le premier en partant de droite est nu. Le second représente un homme qui se déchire le visage (la colère), le troisième appuie son menton sur un plat ou un gâteau (la gourmandise) ; le quatrième porte un tonneau, le cinquième s'arrache les cheveux ; le sixième est un buste à tête d'oiseau.

Entre chaque modillon se trouvent cinq bas-reliefs. En partant de la droite, le premier représente une sirène moitié femme moitié poisson. Elle est couchée le buste relevé et la tête appuyée sur la main gauche. Le second est partagé en trois encadrements occupés chacun par un personnage. J'ai cru y reconnaître un homme, une femme et un enfant. Le troisième est le Sagittaire ; le quatrième deux animaux qui regardent derrière eux le Sagittaire qui les poursuit ; le cinquième un chasseur armé d'un bouclier de la main gauche, et de la droite lançant un javelot ; deux chiens de chasse sont devant lui.

VILLOGNON. Nef très-ancienne, détruite en partie. Très-joli portail : bâtons rompus ; ornements géométriques. A gauche du portail, un tombeau dans le mur, très-probablement celui du fondateur de l'église. Le cartulaire de St-Amand de Boixe nous apprend que l'église de St-Nicolas de Villognon fut construite entre 1040 et 1066. Il y a sur la façade quelques bas-reliefs intéressants. A droite du portail, saint Michel, tenant un bouclier d'une main et de l'autre une lance, menace le dragon qui est sous ses pieds ; à côté, un ange ailé tient d'une main une croix pattée et de l'autre un vase sous une draperie ; à gauche, deux bas-reliefs ; au centre, le Christ sans le nimbe, tenant l'Évangile et bénissant ; à sa droite, deux saints, l'un tenant un livre ouvert d'une main et la crosse de l'autre : il est bien probable que c'est saint Amand : l'autre tenant la

crosse et bénissant, saint Nicolas, le patron ; à côté, sainte Véronique tenant le voile.

Sur les églises que nous venons d'indiquer, un grand nombre ont des coupoles arrondies, et quelques-unes des coupoles octogones ; d'autres ne sont qu'un carré long terminé par une abside.

Les caractères de cette époque architecturale sont : 1° l'absence des ornements feuillagés et l'ornementation géométrique des voussures des portails ; quelquefois l'absence de toute ornementation.

2° Le peu de saillie des contreforts des nefs.

3° L'emploi simultané de l'arc plein cintre et de l'arc légèrement ogivé. Le plein cintre continue à régner dans les fenêtres ; l'arc légèrement ogivé se montre dans les arcades qui ont des constructions à porter.

4° L'usage constant d'employer un double appareil, celui de la pierre taillée, pour les contreforts et les parties sculptées ; celui du blocage pour les parties nues. Cet usage ne se retrouve que très-rarement ensuite dans les monuments du XII^e siècle.

5° Les bases continuent à être grossièrement sculptées. Les chapiteaux ne prennent pas encore la grâce qu'ils auront dans la période suivante.

6° Les édifices sont petits, éclairés de fenêtres souvent très-étroites.

7° Quand la sculpture s'y remontre, elle garde quelque trace de la barbarie de l'âge précédent. C'est le même manque de proportions, la même raideur ; c'est toujours l'art dans son enfance.

III^e ÉPOQUE. — ROMAN FLEURI. — XII^e SIÈCLE. Monuments importants de cette époque.

Angoulême.
Aubeterre.

Berneuil.
Barret.
Blanzac.
Bourg-Charente.
Cellefroin.
Chalais.
Champagne-Mouton.
Chastres.
Châteauneuf.
Cherves de Cognac.
Cognac.
Fléac.
Gensac.
Grosbos.
Lanville.
Lichères.
La Couronne.
Le Châtelard.
La Macarine.
Magnac-sur-Touvre.
Mainfonds.
Mallerant.
Montmoreau.
Moustiers.
Plassac.
Richemont.
Ruffec.
Roulet.
Rioux Martin.
Saint-Florent.
Saint-Amand-de-Boixe.
Saint-Michel-d'Entraigues.
Saint-Germain-sur-Vienne.
Saint-Jean-de-la-Palud.
Segonzac.

Nous entrons avec les premières années du XII^e siècle, dans la période la plus brillante de l'art roman. L'âge barbare est passé. L'immense mouvement communiqué par les croisades s'est fait sentir. Tous les arts ont progressé. Une chevalerie brillante demande des armures ciselées. Les comtes, les châtelains, les évêques, les abbés, les chapitres font graver leurs sceaux ; les monnaies royales et comtales continuent à être frappées. Or, la gravure et la sculpture sont sœurs. Par bonheur pour nos contrées, un homme d'un mérite éminent est élevé à l'épiscopat et devient bientôt le légat des souverains pontifes dans l'Aquitaine. C'est le célèbre Gérard, évêque d'Angoulême, contre lequel saint Bernard eut à lutter dans le schisme de

Pierre de Léon. Gérard, devenu évêque en 1101, donne à la construction des églises une impulsion nouvelle. Il commence par la cathédrale, qu'il consacre en 1120. Dans tous les pays soumis à sa légation, le même mouvement se continue. C'est à l'influence de ce grand évêque que le Bordelais, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, le Périgord doivent un si grand nombre d'édifices romans. Cette région architecturale est maintenant classée. C'est la terre privilégiée des monuments du roman fleuri.

ANGOULÊME. LA CATHÉDRALE ST-PIERRE. L'édifice le plus important de l'Angoumois est, sans contredit, la cathédrale St-Pierre. Au point de vue de la statuaire romane et du symbolisme, sa façade est même une des plus vastes compositions que possède la France. A ce double titre, elle doit avoir dans ce livre une monographie spéciale.

La cathédrale primitive d'Angoulême était dédiée à saint Saturnin. Elle fut profanée par les Ariens Visigoths dont la domination s'étendit sur le midi de la France. Après la défaite d'Alaric II, Clovis, pour se rendre le clergé favorable, le combla de bienfaits ; et comme Angoulême

avait été pour lui le théâtre d'une victoire éclatante, après avoir fait élire son chapelain évêque de la ville, il fit rebâtir l'église, qui fut alors dédiée à saint Pierre. Adémar dit qu'elle fut consacrée par Grégoire, évêque de Tours, et par saint Germain, évêque de Paris, vers l'an 570. Grégoire de Tours se tait sur cette consécration, qu'il n'eut pas manqué de mentionner dans son histoire.

Ravagée, peut-être en partie détruite par les Normans qui s'emparèrent d'Angoulême vers le milieu du IX^e siècle, elle fut rebâtie après l'an mil, sous l'évêque Grimoard et du temps de Guillaume II Taille-Fer qui avait fait par terre le pèlerinage de la Terre sainte. Trois évêques dont on ignore les noms en firent la dédicace en 1017.

En 1120, elle fut réédifiée à primo lapide, dit l'historien des évêques et des comtes d'Angoulême, par les soins de Gérard II, évêque d'Angoulême et légat du saint-siège⁴²⁹. Ythier Archambaud, chanoine de l'église, un des plus riches de son temps, fournit en partie les frais de cette reconstruction. Le grand clocher de droite, dont il ne reste que la base, avait été élevé spécialement aux frais de l'évêque Gérard⁴³⁰.

Au XIV^e siècle deux chapelles à voûtes ogivées furent construites latéralement à l'abside. Pour cela on perça les murs dans les entrecolonnements pour qu'il y eût communication de l'abside à la construction nouvelle.

Vers le même temps, comme la nef ne paraissait pas assez éclairée, les murs latéraux des trois coupes de la nef reçurent au midi, dans toute la largeur des arceaux qui soutiennent les voûtes, des fenêtres à créneaux de la plus grossière exécution, qui remplacèrent les fenêtres gracieuses qui, deux par deux, éclairaient chaque coupole⁴³¹.

Vers 1400, Thomas du Lion, doyen, fit construire une chapelle attenante à la seconde coupole du côté du midi.

On vient de mettre cette chapelle sous le vocable de sainte Philomène⁴³².

En 1511, fondation de la chapelle Saint-Bertrand, autrement de Notre-Dame-des-Blanches, par Bertrand de Brouillact, chanoine, issu de la maison de Mazières, en Agenais.

En 1528, les chanoines sont condamnés, selon leurs offres, au sixième de leur revenu pour les réparations de l'église⁴³³.

Ce fut à cette époque qu'on éleva sur la façade l'entablement qui la couronne et les deux petites lanternes destinées à remplacer les clochetons romans qui, comme à Notre-Dame de Poitiers, devaient accompagner le pignon central triangulaire. Au-dessous de cet entablement on voit sur le côté du nord l'écusson du chapitre (deux clefs en sautoir), et du côté opposé, au midi, celui de Jacques Babou (coupé, au premier d'argent au bras de gueules, sortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de vesce à rameau de trois pièces de sinople, au deuxième palé de...) alors évêque d'Angoulême.

En 1545, Jacques de Saint-Gelais doyen, qui fut évêque d'Uzès, fonda la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, un des morceaux les plus curieux du style de la Renaissance⁴³⁴.

En 1543, les chanoines font bâtir sous l'arceau de gauche de la première coupole la chapelle de la Trinité.

L'église fut pillée et saccagée par les protestants en 1568. Ils renversèrent le grand clocher méridional, abattirent une partie des voûtes et se livrèrent à toutes sortes de dévastations. On est heureux qu'ils aient respecté la belle façade toute chargée de statues.

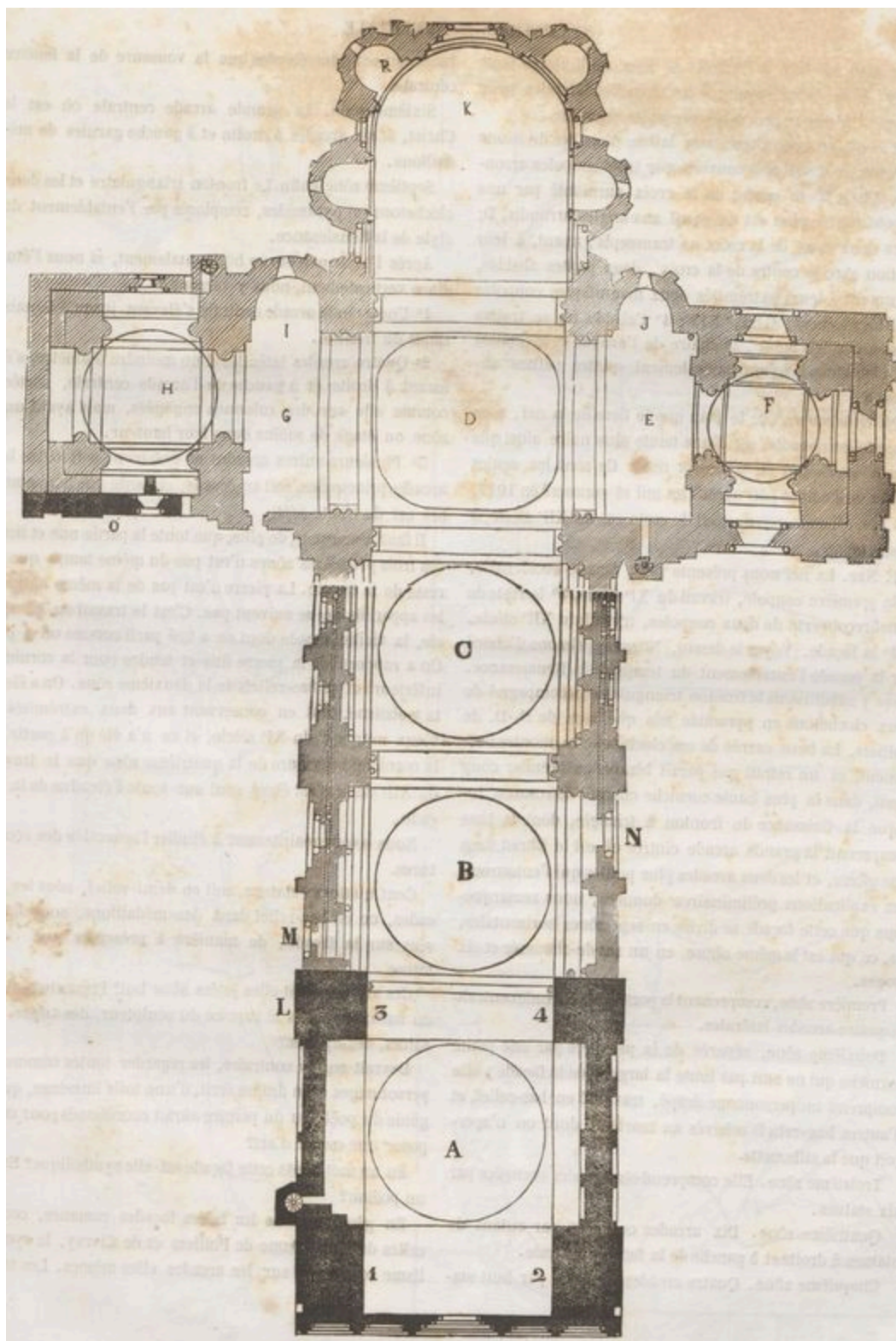
De 1628 à 1634, le doyen Jean Mesneau restaura le monument, rétablit les voûtes.

A la fin du siècle dernier, les chanoines démolirent les anciens piliers qui soutenaient la coupole du clocher

détruit par les protestants, et pratiquèrent dans la base de ce clocher la sacristie actuelle.

Telle est la chronologie des différentes constructions de cet édifice. Rentrons dans l'étude détaillée de chaque partie.

Jetons d'abord un coup d'œil sur le plan.



Ce plan est levé à l'échelle de deux millimètres pour mètre. Nous avons supprimé les chapelles latérales pour

laisser à l'édifice roman toute son unité première.

Sa forme est celle d'une croix latine. Voici les divisions de l'édifice : 1° la nef couverte par trois coupoles arrondies, ABC ; 2° le centre de la croix surmonté par une coupole dont le plan est un carré aux angles arrondis, D ; 3° les deux bras de la croix ou transsepts, ayant, à leur jonction avec le centre de la croix, deux petites absides, et formant à leurs extrémités deux magnifiques coupoles sous les clochers, GHI, EJJ ; 4° l'abside où se trouve maintenant le chœur, la chaire de l'évêque et les stalles des chanoines, ayant latéralement quatre petites absides, K.

On remarquera sur le plan que le tiers de la nef, sous la première coupole, est d'une teinte plus noire ainsi que le mur occidental du transsept nord. Ce sont les seules parties de l'édifice bâti après l'an mil et consacré en 1017, que l'on ait conservées : tout le reste est du XII^e siècle, à primo lapide,

1. NEF. La nef nous présente 1° sa façade occidentale, 2° la première coupole, travail du XI^e siècle, 3° le reste de la nef recouverte de deux coupoles, travail du XII^e siècle.

1° la façade. (Voyez le dessin.) Nous supprimons d'abord par la pensée l'entablement du temps de la Renaissance. Nous y substituons le fronton triangulaire accompagné de deux clochetons en pyramide tels que ceux de N.-D. de Poitiers. La base carrée de ces clochetons se montre nettement, et un retrait qui paraît bizarre au premier coup d'œil, dans la plus haute corniche chargée de rosaces, indique la naissance du fronton à triangle, dont la base comprenait la grande arcade cintrée où est le Christ dans une gloire, et les deux arcades plus petites qui l'entourent. Ces explications préliminaires données, nous remarquerons que cette façade se divise en sept zones horizontales, ou, ce qui est la même chose, en un rez-de-chaussée et six étages.

Première zone, comprenant la porte sous l'arcade centrale et quatre arcades latérales.

Deuxième zone, séparée de la première par une petite corniche qui ne suit pas toute la largeur de la façade : elle comprend un personnage drapé, travaillé en bas-relief, et d'autres bas-reliefs achevés au marteau dont on n'aperçoit que la silhouette.

Troisième zone. Elle comprend six arcades occupées par six statues.

Quatrième zone. Dix arcades occupées par autant de statues à droite et à gauche de la fenêtre centrale.

Cinquième zone. Quatre arcades occupées par huit statues, un peu plus élevées que la voussure de la fenêtre centrale.

Sixième zone. La grande arcade centrale où est le Christ, et six arcades à droite et à gauche garnies de médaillons.

Septième zone enfin. Le fronton triangulaire et les deux clochetons en pyramides, remplacés par l'entablement du style de la Renaissance.

Après l'avoir parcourue horizontalement, si nous l'étudions verticalement, nous y verrons :

1° Une grande arcade centrale s'élevant jusqu'à la naissance du fronton.

2° Quatre arcades latérales d'un moindre diamètre, s'élevant à droite et à gauche de l'arcade centrale, portées comme elle sur des colonnes engagées, mais ayant une zone ou étage de moins dans leur hauteur.

3° Plusieurs autres arcades se dessinent soit entre les arcades principales, soit au-dessus, en sorte que leur nombre est de trente-sept.

Il faut remarquer, de plus, que toute la partie nue et lisse des trois premières zones n'est pas du même temps que le reste de la façade. La pierre n'est pas de la même nature, les appareils ne se suivent pas. C'est le travail du XI^e siècle, la vieille façade dont on a tiré parti comme on a pu. On a

rapporté de la pierre fine et tendre pour la corniche inférieure et les bas-reliefs de la deuxième zone. On a élevé la troisième, tout en conservant aux deux extrémités le vieux mur nu du XI^e siècle, et ce n'a été qu'à partir de la corniche inférieure de la quatrième zone que le travail du XII^e siècle s'est élevé seul sur toute l'étendue de la façade.

Nous avons maintenant à étudier l'ensemble des sculptures.

Cent quatorze statues, soit en demi-relief, sous les arcades, ou en bas-relief dans des médaillons, sont disposées sur la façade, de manière à présenter une croix latine.

Ces statues sont-elles jetées sans but ? Présentent-elles, au hasard et selon le caprice du sculpteur, des anges, des saints, des apôtres ?

Devrait-on, au contraire, les regarder toutes comme les personnages d'un drame écrit, d'une toile immense, que le génie du poète ou du peintre aurait coordonnés pour composer une œuvre d'art ?

En un mot, toute cette façade est-elle symbolique ? Est-ce un poème ?

En général, dans les belles façades romanes, comme celles de Notre-Dame de Poitiers et de Civray, le symbolisme se montre sur les arcades elles-mêmes. Les saints avec leurs attributs, les anges avec leurs encensoirs ornent les voussures. Les statues qui s'y rencontrent isolées ne paraissent pas se rapporter à une idée principale. Chaque arcade, chaque chapiteau, chaque modillon dit sa pensée. C'est une suite de tout petits poèmes, dont il serait impossible de saisir le lien.

DETAILS DE LA FAÇADE DE LA CATHÉDRALE D'ANGOULÊME



Tout cela est plein de vie ; toutes ces pierres parlent ; tous ces chapiteaux vous déroulent ou une légende ou un trait moral ; jusqu'aux modillons, qui étalent sans gêne des images trop naïves. Le moyen-âge est là, sombre, varié, bizarre, mais imprégné fortement de foi, et donnant au seuil du temple les grandes leçons de la laideur du péché, mêlées aux espérances de la céleste béatitude.

Les grandes cathédrales gothiques adoptèrent l'ornementation des portails romans, mais dans des proportions gigantesques. Les saints s'échelonnèrent sur les voussures, comme suspendus sous leurs dais gracieusement découpés à jour. Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame de Paris, cent autres édifices du même style, déploient au couchant ces larges vomitoires, où se pressent, au son des cloches aériennes, les populations croyantes pour aller remplir les vastes nefs. Les portails de

Chartres sont particulièrement remarquables par le nombre et la beauté des statues qui les décorent. Mais je doute que dans ces immenses édifices il soit possible de tout rattacher à un plan, à une idée première. Du reste, c'est un beau travail que celui d'aller ainsi dérober aux artistes des XII et XIII^e siècles, le mot de ces énigmes de pierre si ingénieusement travaillées.

Au sein de notre France moderne, nous avons dans ces vieilles reliques des âges notre Egypte hiéroglyphique.

Etudions ce passé. Que de charmes n'offrira-t-il pas à nos investigations ! C'est la pensée d'amour et de foi de nos pères ; pourrait-elle être indifférente à leurs enfants ?

Ce que je n'ai pas vu dans les plus belles façades romanes, ce que les immenses portails gothiques ne m'ont montré que par fragments, je l'ai trouvé dans la façade de la cathédrale d'Angoulême : une œuvre avec tous les caractères de l'unité, seul principe du beau ; un poème avec son début, son action, sa péripétie ; le grand drame religieux, qui commence avec le rude apostolat sur la terre, et finit avec l'auréole et les enivrements du ciel.

Pour analyser cette belle poésie murale, il faut à la fois suivre l'ordre vertical des entrecolonnements de la façade, et l'ordre horizontal des arcades.

L'ordre vertical présente une croix latine assez semblable à ces reliquaires byzantins où l'émail et les pierreries enchâssées étalent leurs gracieux médaillons. Au pied de la croix les douze apôtres ; au sommet le Christ dans sa gloire.

L'ordre horizontal facilitera mieux l'explication du poème entier. Nous avons partagé en sept zones horizontales la série des personnages.

1^{re} série en partant du sol. — Cinq arcades ont leur tympan décoré des statues des douze apôtres en demi-relief. Ils sont debout dans une attitude noble et calme. Saint Pierre occupe le premier rang de l'arcade à droite de

la porte d'entrée. Il tient à la main les deux clefs. Tous ont l'attribut des saints, c'est-à-dire, les pieds nus et le nimbe ou auréole derrière la tête.

N'oublions pas que dans l'idée chrétienne, l'Église est bâtie sur l'apostolat comme sur son fondement : Super fundamentum Apostolorum.

La 2^e série présente trois bas-reliefs, dont deux ont été effacés à coups de marteau. Le premier au nord présente une statue de femme dont le pied gauche chaussé s'appuie sur une petite boule, parfaitement ronde. Elle est vêtue d'une longue tunique. Elle a une ceinture dont chaque bout se partage en deux à l'endroit où elle doit être serrée, ces quatre bandes s'entrelacent en forme de nœud et descendent ensuite aussi bas que la robe ; les manches de la tunique serrées par en haut sont très-larges au-dessous et laissent paraître une seconde tunique dont les bras sont entourés. Elle est assise sur un trône assez semblable à celui de Dagobert que conserve le trésor de St-Denis, et couvert d'une draperie tombant à plis réguliers.

Les quatre bras du trône sont terminés par des têtes d'animaux dont trois sont entièrement brisées. La tête de cette statue a été enlevée : on aperçoit la saillie de pierre à laquelle la tête adhérerait et qui servait à la relier au massif. Elle a les mains levées au ciel et les doigts de chaque main ouverts. Son manteau s'élève à gauche en plis très-gracieux à la hauteur de la main : on dirait qu'il est gonflé par un souffle de vent qui le soulève.

Le second bas-relief à droite de cette statue est la silhouette d'une statue équestre. On voit clairement la trace du cavalier tenant de la main droite une épée levée dans les airs ; le cheval a la tête haute ; au-dessous du corps du cheval, dont le ciseau a emporté tout le relief, on aperçoit un monstre à plusieurs membres renversé sous les pieds du cheval et dressant la tête contre son poitrail. C'est évidemment un saint Georges terrassant un dragon. La

partie du bas-relief enlevée par le ciseau, étant plus blanche que le fond du massif de la muraille, laisse paraître assez distinctement tous les traits que je viens de détailler, comme une esquisse imparfaite que l'on trace avant de terminer un dessin.

Le troisième bas-relief, sur la même zone, du côté du midi, présente une silhouette semblable à la précédente et effacée comme elle. On distingue parfaitement qu'elle représente une statue équestre. La tête du cheval est encore assez visible. Le cavalier qui le monte paraît enveloppé d'une grande draperie. Devant lui est un personnage debout et lui tendant les bras.

Quand on a étudié le symbolique du moyen-âge, on sait que le suiet fréquemment représenté dans ce genre, était saint Martin de Tours, encore cathécumène, coupant la moitié de son manteau pour la donner à un pauvre.

Les trois bas-reliefs, s'ils étaient entiers, nous donneraient donc :

Le premier, l'Espérance, personnifiée dans cette femme qui ne tient à la terre, petite boule imperceptible, que du bout du pied. Elle n'a ni le nimbe ni les pieds nus. C'est une vertu théologale, il est vrai, mais ici l'allusion serait fausse, si elle avait les attributs de la sainteté. Elle ne fait que toucher la terre de sa chaussure, mais elle est encore dans ce monde, quoique toute son attitude semble l'élever vers le ciel. C'est donc la vertu de ceux qui accompliront ici-bas leur pèlerinage. L'artiste la figurera se détachant de la terre, mais y tenant encore par un pied.

Le second, la Foi, qui triomphe de Satan, esprit de ténèbre et d'erreur.

Le troisième, la Charité, qui se dépouille pour les pauvres. Ce beau sujet se trouve sculpté sur le portail méridional de Notre-Dame de Paris, et évidemment dans la même intention symbolique.

3^e série. — Six statues de saints en relief ; ils ont les attributs : le nimbe, les pieds nus. Ce sont des personnages graves, ayant pour la plupart la barbe et tenant un livre d'une main. Ce sont les prophètes de la loi ancienne. Plusieurs de ces têtes ont été restaurées au siècle dernier. Mais elles ont toutes un caractère que je signale déjà, et que nous allons retrouver à tous les personnages du poëme, c'est à-dire, que leur regard et leur attitude semble diriger leur pensée vers l'arcade centrale où se trouve le Christ.

4^e série. — Elle se compose de dix statues en relief. Nous négligerons pour le moment les quatre qui occupent la première arcade au nord, et la dernière arcade au midi. Parmi les six statues qui composent cette série, cinq sont celles des docteurs de la loi nouvelle. Ils ont tous le nimbe, et les pieds nus. Les uns ont la barbe, les autres ne l'ont pas. Un d'entre eux a les cheveux coupés en rond, à cannelures régulières, et la tonsure cléricale au milieu de la tête. Ils tiennent un livre à la main. Ils ont tous la figure tournée vers l'arcade centrale.

A cette série se trouve une statue de femme. Elle a le voile sur la tête. Des manches de sa robe sortent deux autres longues manches tombantes, plissées en éventail. Elle élève les deux mains à la hauteur de la poitrine. Son regard se porte vers le Christ. Elle est dans la position de l'aspiration. Ce qui est remarquable dans cette statue, c'est, que, mêlée parmi les saints, elle n'a pas le nimbe. Serait-elle la reine de Saba, adorant le nouveau Salomon, la sagesse de Dieu révélée au monde ? Plusieurs savants pensent qu'au moyen-âge les artistes ont souvent présenté ce symbolisme.

5^e série. — Maintenant la scène change. Ce ne sont plus les apôtres, les docteurs et les prophètes. Ce sont les justes de la terre, l'église militante. Huit statues décorent le tympan des quatre grandes arcades. Elles n'ont pas le

signe caractéristique de la sainteté, les pieds nus et le nimbe⁴³⁵. Toutes au contraire ont la chaussure vulgaire, les souliers pointus de l'époque. Les vêtements des statues que nous avons décrites sont longs et tombent à plis sur les pieds. Ici les tuniques sont courtes et ramassées. Ce sont évidemment ceux qui font ici bas leur rude pèlerinage.

Mais que de vie, que de mouvement, que d'aspirations ardentes de ces âmes captives ! Par un singulier bonheur de poésie, elles se trouvent placées sous les larges arceaux qui semblent les séparer du Christ, et les empêchent de l'apercevoir. Mais le regard de la Foi perce tous les voiles. Les attitudes les plus variées, les mouvements de bras les plus expressifs, les airs de têtes les plus suavement animés par l'inspiration, sont les caractères distinctifs de ces belles statues.

Revenons maintenant aux quatre statues symboliques de la 4^e série, que nous avons volontairement négligées dans notre analyse. Donnons-leur ici une place toute particulière (Voyez le dessin).

Les deux premières placées au nord forment un groupe séparé par une colonne, mais faisant évidemment la même action. La seconde représente un démon à corps humain, ceint d'une peau de bête, ayant des ongles crochus aux pieds et aux mains, les cheveux hérissés, montrant des dents aiguës et tirant la langue. Il s'élève au-dessus de l'enfer, représenté par un puits, d'où s'échappent des flammes. Une tête hideuse paraît au centre de l'ouverture de ce puits. Ce démon a les jambes hérissées de longs poils ; mais à part ces caractères, c'est un corps humain. Je tiens beaucoup à faire remarquer la valeur archéologique de Satan ainsi figuré. On le trouve sur tous les monuments postérieurs, et en particulier à Notre-Dame de Paris, figuré comme une bête hideuse, avec une longue queue, une tête de monstre, et ces cornes dont on a effrayé depuis des siècles les petits enfants. Ici l'artiste-poète lui a laissé le

vêtement le plus noble, le corps humain. Dans ce symbolisme du XII^e siècle, Satan est encore un ange déchu. De ses deux mains il tient un énorme serpent, qui passe par derrière la colonne qui sépare l'arcade où il se trouve, de l'arcade suivante. Dans celle-ci, qui est la première au nord, un personnage à grande figure, triste, respirant à la fois l'orgueil et la souffrance, est assis sur un trône. Il a les jambes croisées avec nonchalance. Il est vêtu de la tunique la plus riche ; ses pieds sont chaussés de brodequins. C'est évidemment un grand, un prince de ce monde. Mais le serpent que tient le démon s'enlace à son bras et lui dévore le visage. Cette scène, placée au-dessous de l'Église militante, si pleine de vie, si ardente dans ses aspirations vers Dieu, fait un admirable contraste. Je ne saurais dire si l'on doit regarder ce travail comme le symbolisme de l'enfer, punissant ses victimes par l'éternel remords, vermis eorum non moritur, ou bien du monde ennemi de Dieu, placé hors de l'Église, qui seule donne le salut, puisque seule elle à la Foi, l'Espérance et l'Amour.

La même scène, tout aussi lugubre, se présente aux deux arcades du côté opposé (n° 3), vers le midi, avec cette différence que le démon est représenté sans le puits de l'abîme au-dessous de lui.

Ces deux tableaux, répétés ainsi aux deux côtés du mouvement général de la scène, ont évidemment leur intention et leur plus haute valeur.

6^e Série. — Elle occupe tout l'espace que laisse l'archivolte de la fenêtre centrale : là commence la péripétie du drame. Six anges de grandeurs variées sont échelonnés sur l'archivolte. Ils ont leurs ailes déployées. Ils sont anges, c'est-à-dire envoyés aux hommes, facit ministros spiritus, dit saint Paul, c'est le nom de leur fonction et non pas de leur nature.

Rien de plus gracieux que cette admirable création de l'artiste du moyen-âge. Les deux plus rapprochés de la

terre sont les plus grands ; ils sont tout-à-fait en relief. Leur tête est inclinée vers la terre : d'une main ils montrent le ciel, de l'autre ils invitent les hommes à faire leurs efforts pour parvenir jusqu'au Christ, terme des efforts de l'homme, juge suprême qui doit couronner leurs vertus. J'ai étudié sur les plus beaux monuments les conceptions les plus hardies de la sculpture religieuse, je n'ai rien trouvé qui égalât cette gracieuse image. C'est de l'Homère, avec sa sublime simplicité. Je me trompe, c'est de la poésie biblique la plus merveilleuse.

7^e Série. — Ici nous sommes transportés au ciel. Nous allons assister à ses splendeurs. Un immense encadrement oblong reçoit le Christ, dont les pieds nus reposent sur deux larges feuilles, que des rinceaux ont conduites sur l'encadrement. Il a le nimbe crucifère, et les deux bras étendus ; il est vêtu de la double tunique et du manteau, qui tombe à plis de ses épaules. Au-dessus de sa tête deux chérubins descendent dans des nuages ; c'est le ciel proprement dit, que les nuages figurent dans le langage hiéroglyphique chrétien. Les symboles des quatre évangélistes entourent le Christ : l'ange, le bœuf, le lion et l'aigle. Ils ont le nimbe comme les saints ; ils sont ailés comme les anges, et ils tiennent d'une main l'évangile qu'ils ont écrit. L'archivolte de la grande arcade est ornée de huit séraphins aux ailes étendues. Dans le langage des livres sacrés, ils chantent éternellement : Saint, saint, saint, cantique toujours nouveau, parce qu'il chante des perfections toujours nouvelles, que les plus sublimes intelligences découvrent éternellement dans celui qui a les perfections infinies.

Au-dessous du Christ est une suite de petits médaillons au nombre de dix, qui contiennent autant de saints dans l'attitude de l'extase. La joie rayonne sur ces douces figures ; on voit que leurs larmes ont été essuyées, qu'il n'y a plus là ni cris, ni douleurs, que la mort n'est plus à

craindre au sein de l'Océan éternel de la vie et de l'amour. Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum ; et mors ultra non erit neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra.

Trente-trois médaillons, dont vingt-et-un sur la façade et douze sur les côtés, représentent les saintes phalanges du ciel, l'Eglise triomphante. Toutes ces figures sont animées, transportées ; elles ont une main ouverte levée vers le ciel et l'autre appuyée sur la poitrine. Tout cela parle, vil, s'échappe, s'élance de la pierre. Il y a là une série de poésie primitive, telle que les hommes de goût aiment à l'étudier dans les plus belles pages de la poésie antique, telle que le chrétien aime à la trouver dans les sublimes tableaux des livres inspirés.

Ainsi, en suivant maintenant l'ordre vertical : au sommet de l'édifice, le Christ au sein des anges et des phalanges des bienheureux, centre de toute vie religieuse, attirant tout à lui, parce qu'il est la sagesse et la vertu de Dieu. Le Christ dans son triomphe, la tête sur le nimbe crucifère, souvenir, jusque dans le ciel, de la passion douloureuse, ouvrant les bras à tous les hommes. Les anges intermédiaires entre Dieu et nous, nous invitant aux joies de la sainte patrie ; l'Eglise militante séparée, par la lourde enveloppe des corps, du séjour où les corps sont transfigurés. Les saints des médaillons inférieurs, absorbés dans l'extase, n'ont pas même de mains.

Dans les régions lointaines et obscures, le triste asile de la souffrance, ses déchirements, son désespoir.

Au-dessous, comme parties de l'édifice, les docteurs de la loi nouvelle, les prophètes de la loi ancienne, la Foi, l'Espérance et la Charité ; enfin, les douze apôtres, fondement de tout l'édifice.

Tel est le plan simple et grandiose de notre épopée de pierre. Étudiez-la avec soin ; voyez toutes ces têtes, dont le regard converge vers le Christ, centre de toute vie, de tout amour.

Servez-vous des caractères archéologiques, le nimbe et les pieds nus, pour discerner les personnages ; n'omettez aucun caractère, et vous resterez convaincu, qu'à Angoulême, au passage des idées du midi et du nord, sur la limite de ces races qui se ressemblent si peu, un grand artiste a su donner à son œuvre, avec les faibles éléments de la pierre et d'une sculpture encore dans l'enfance, ce cachet du génie, qui perce à travers la grossièreté des formes, comme la sublimité d'Homère au milieu de l'excessive simplicité des formes poétiques.

Ces explications suffiront pour mettre sur la voie. On aura maintenant moins que moi à chercher, et je me félicite, comme Virgile, tenant un rameau à la main, et conduisant le Dante à travers des régions inconnues, d'avoir soulevé le voile qui a caché jusqu'à ce jour cette belle page de poésie murale.

Quand l'étranger s'arrête d'admiration devant le chef-d'œuvre que nous possédons, je voudrais rendre mes pensées si populaires que le plus petit enfant pût lui expliquer cet admirable tableau, lui en montrer le plan, l'ordonnance, les détails, la pensée. Alors, je croirais avoir rempli une belle mission, comme si de la poussière d'une bibliothèque inconnue j'apportais au monde un chant perdu d'Homère, du Dante ou de Milton.

Je n'ai pas mentionné l'arcade centrale qui décore la porte d'entrée. Elle ne paraît qu'en partie, cachée qu'elle est dans le bas par une porte moderne du goût le plus mauvais.

Ce qui reste de cette arcade est d'un excellent travail. Au centre est un calice entouré de deux colombes qui viennent y boire. Deux autres colombes plus petites sont à côté d'elles ; symbole des âmes pures qui vont s'abreuver au banquet eucharistique. *Vinum germinans virgines*. Plus bas, deux monstres fuient et détournent la tête. Deux vautours les saisissent de leurs griffes et leur déchirent le

cœur ; symbole du pécheur qui s'éloigne de la table sainte et emporte avec lui le déchirement de sa conscience.

Au-dessous, un chasseur à cheval armé de la lance poursuit un homme nu ; il a déjà abattu une tête placée entre lui et l'homme nu qu'il veut atteindre. Au côté opposé est sculpté le même sujet. Mais dans ce dernier, le cavalier tient un bouclier et perce l'homme qui est revêtu d'une espèce de tunique. La figure de cet homme exprime la souffrance, ses cheveux fuient en arrière, et sa main, en cherchant à s'appuyer, rencontre un tronçon de corps humain. Enfin, plus bas encore, un personnage armé d'un bouclier frappe un monstre de sa lance. Ce sujet est répété du côté opposé. Le reste de l'arcade est caché sous le massif de la porte moderne qui défigure si horriblement cette jolie façade. Il est à désirer cependant que l'inscription historique : TEMPLE DE LA RAISON, gravée sur l'entablement de cette porte, soit conservée avec soin. Les pierres qui reçoivent cette inscription pourraient être incrustées sur le mur latéral de la nef, avec une inscription en plus petit caractère, indiquant que ces mots fameux occupaient le dessus de la porte avant la restauration du monument. L'entablement ne mérite aucune mention spéciale. On remarquera seulement un fronton inachevé, ou détruit à sa naissance, entre les deux petites lanternes.

L'ornementation de la façade est d'une grande richesse. On a eu raison d'appeler ce style le roman fleuri. Comme tout art rendu à sa plus belle période, l'architecture, à cette époque, produit avec abondance et sans effort. Chapiteaux, archivoltas, voûssures des arcades, frises, corniches, tout est décoré ou de figures symboliques, ou d'enroulements de feuillages, ou de bas reliefs-traités avec soin. Nous donnons (voy. planche, Arcades de droite de la façade de la cathédrale, n^{os} 1 et 2) le dessin des deux arcades de droite du rez-de-chaussée. On y remarquera deux bas-reliefs traités avec un grand soin par l'artiste qui

les a conçus. Le n° 2 est la première arcade en partant du midi La frise qui se développe entre les deux chapiteaux est occupée par une chasse au cerf. A droite, le chasseur à cheval donne de l'olifant qu'il tient d'une main et de l'autre porte son arc. Devant lui sont deux chiens de chasse qui poursuivent le cerf. Celui-ci est arrêté par un piqueur qui d'une main tient un chien en laisse et de l'autre lance son javelot sur l'animal.

Le n° 1 est la deuxième arcade. La voussure est ornée d'une suite d'animaux dessinés avec délicatesse. La frise est sculptée en bas-relief. Quoique rendue avec beaucoup de fidélité dans le dessin n° 1, le sujet m'a paru si intéressant que dans les planches de détails (n° 1), j'ai donné ce bas-relief sur une plus grande échelle

Dix personnages y sont représentés. La scène principale est un combat ; un étendard terminé par une pique s'élève au milieu des combattants. A gauche, deux cavaliers à casques pointus et à côtes comme ceux de la tapisserie de Bayeux, en viennent aux mains : l'un d'eux est percé d'un coup de lance : il s'incline en arrière, et, perdant l'équilibre, cherche à s'appuyer sur un bouclier dont le poids l'entraîne.

A droite de l'étendard, un cavalier en perce un autre par derrière d'un coup de large coutelas. Le cavalier vaincu a un casque comme les autres, mais le vainqueur a pour coiffure un bonnet aplati par le haut et garni de petites saillies oblongues, semblable à des perles (couronne de baron). Ces quatre cavaliers sont du reste revêtus les uns comme les autres de la cotte de mailles qui prend sous le casque et vient se rendre sous le menton pour défendre le cou. Cependant les deux vaincus ont seuls le bouclier, et les deux vainqueurs ont seuls le manteau partant des épaules et flottant au-dessus de la croupe du cheval. Telle est la scène du combat. Le poignard du cavalier frappé de la lance, à gauche, n'est pas tenu par un baudrier, mais il

entre dans un fourreau caché sous la cotte de maille, à la hauteur de la poitrine.

Plus loin sont représentés une porte de ville, des remparts crénelés et une maison à la porte de laquelle on voit une figure de femme. Un personnage à tête chauve paraît à la porte de la tour d'entrée. Il avance le bras pour retenir une femme à long cheveux, revêtue d'une tunique non plissée qui ne descend pas au-dessous du genou. Cette femme, tombant en arrière, semble ou expirer ou s'évanouir. Derrière elle, sont trois autres femmes debout, dont le vêtement est aussi une tunique très-simple. Elles sont sans chaussure ; l'une tient un arc la deuxième ; plus haute de taille, montre la tête au-dessus des deux autres pour regarder la femme qui tombe à la porte de la tour ; la troisième tend un arc et s'apprête à lancer une flèche dans la direction des combattants, comme pour défendre sa compagne.

Il m'est impossible d'appliquer à aucun fait de l'histoire locale l'événement transcrit par ce bas-relief. Évidemment toutefois, dans la pensée des sculpteurs, il a une valeur historique. Il serait absurde d'y voir une pensée de symbolisme. Serait-ce un des sièges nombreux qu'Angoulême eut à soutenir, dans lequel les femmes auraient pris les armes et se seraient courageusement défendues ? ne serait-ce pas plutôt un des épisodes de la croisade récente dont les récits étaient dans toutes les bouches ? C'est une énigme qui sans doute exercera longtemps la sagacité des archéologues.

La planche des détails, n^{os} 4. et 5, donne sur une grande échelle les deux scènes diaboliques. On comprend tout l'intérêt pour l'étude de l'art de ces représentations de Satan dans les premières années du XII^e siècle. Comme tout est d'une grande fidélité dans le dessin, on sera à même de se faire sur cet important sujet une iconographie précise.

Je ne dois pas oublier de mentionner que ces arcades du rez-de-chaussée ont été protégées longtemps par un porche extérieur appelé les Gannes de Saint-Pierre. L'entrecolonnement de chaque arcade au-dessous des frises avait reçu des fresques dont il ne reste que l'indication. Lorsque ce porche fut détruit, on restaura plusieurs chapiteaux, plusieurs voussoirs des arcades qui avaient souffert. On remit aussi des têtes aux statues de la troisième zone, travail encore facile à reconnaître. On ignore à quelle époque on fit disparaître avec le ciseau les deux bas-reliefs équestres dont il ne reste plus que le tracé en silhouette sur la première zone.

2° PREMIÈRE COUPOLE DE LA NEF, A. — Elle donne lieu à d'importantes observations. Les quatre piles qui la supportent sont beaucoup plus larges que celles de la nef ; de plus elles sont nues, pendant que les autres sont décorées de quatre colonnes ; la troisième et la quatrième pile (n^{os} 3 et 4) portent chacune, à leur angle du côté de la coupole B, deux colonnes correspondantes aux arcs doubleaux qui soutiennent cette coupole ; mais ces colonnes ont été faites après coup ; on peut en juger par le tailloir du chapiteau, qui a été évidemment introduit dans la corniche primitive. Ce tailloir est sculpté, pendant que la corniche est nue. Ce point marque donc nettement le passage des deux époques. Il est encore bien accusé au contrefort extérieur L, beaucoup plus étroit vers l'ouest, et s'élargissant à l'est pour prendre l'alignement des autres contreforts de la nef du XII^e siècle. Les quatre piles ont eu deux rangs de corniches : celle qui subsiste encore et reçoit la naissance des arcs doubleaux, et une autre qui a été coupée, mais dont il reste des fragments et des indices, placée au-dessous de l'autre à plus de deux mètres, et correspondant à la corniche de la galerie latérale. On remarquera spécialement des entailles carrées dans beaucoup des pierres appareillées des pendentifs, des arcs-

doubleaux et de la coupole. Ces entailles étaient destinées à recevoir les crocs de fer qui prenaient les pierres taillées pour les élever sur les échafaudages.

Enfin, les quatre fenêtres en plein cintre qui éclairent cette coupole ne sont décorées intérieurement et extérieurement d'aucune colonne, comme dans la nef du XII^e siècle. Ces indications suffisent pour mettre hors de doute ce point essentiel, que la coupole A n'est pas contemporaine des autres, qu'elle est, par conséquent, un reste de l'église du XI^e siècle ; ce qui achève de l'établir, c'est la grande conformité de travail de cette coupole avec celui de la première coupole de l'église de la Cité à Périgueux, qui remonte à cette époque, si elle n'est pas encore plus ancienne, et un ouvrage du X^e siècle.

C'est sous l'arc de gauche de cette coupole que les chanoines firent construire la chapelle de la Trinité. Pour donner plus de profondeur à cette chapelle, ils prirent toute l'épaisseur du mur de l'église ; on voit au dehors l'arceau qu'ils construisirent en sous-œuvre pour soutenir le mur. Cette chapelle, dans le style ogival de l'époque, mêlé de renaissance, a son entrée par trois arcades du côté de la nef. On lit dans ces constructions ce distique gracieux, gravé en lettres gothiques.

Neftora post quintû octo⁴³⁶
cû trieteride luftrif
Hoc triadif fcatref
edificare facrum.
1543

3° DEUXIÈME COUPOLE B. — Ici commence le système de la construction du XII^e siècle. Les piles sont plus

étroites, elles ont six colonnes qui les décorent : deux correspondent à l'arc doubleau central, et les deux autres, chacune à l'arc doubleau latéral.

Au lieu de la décoration de pilastres carrés des côtés de la coupole primitive, des pilastres ornés de colonnes supportent des arcades en plein cintre, ornées de riches archivolttes et reposant sur des chapiteaux ouvragés ; les fenêtres, deux pour chaque côté, sont décorées au dedans et au dehors de petites colonnes dégagées, travaillées au tour, dont les chapiteaux sont du travail le plus délicat. Deux portes latérales ont leur ouverture aux points M N sous cette coupole.

Des peintures du moyen-âge occupaient le fond des arcades. J'en ai découvert les traces sous la couche de badigeon que les fabriciens, de quart de siècle en quart de siècle, n'ont pas manqué d'étendre à grands frais sur l'épiderme du vieux monument pour le rajeunir. J'ai cru reconnaître dans une des arcades saint Michel terrassant le démon ; j'ai aussi mis à nu, sous la première coupole, une peinture fort ancienne au-dessous de l'orgue, du côté droit de l'église et le mur inférieur de l'ouest. De nombreuses inscriptions sur des banderoles paraissent tirées des livres saints ; mais on ne peut en voir que des fragments ; le reste est tombé avec la couche de ciment sur laquelle la fresque avait été peinte. Voici quelques-uns de ces fragments d'inscriptions :

.... Sagittaf in obfcuro.....
Dof qui me fecuti eftif mecum fedibitif.....
.....Montef unde Beniet auvilium midī
Et Bineam meam.....

De laides tribunes en bois s'avancent des deux côtés de cette travée. On a mutilé les chapiteaux pour obtenir plus de place.

4° TROISIÈME COUPOLE. — Mêmes remarques que pour la précédente ; elle termine la nef. Un passage a été pratiqué derrière les deux piliers qui lui sont communs avec la coupole centrale ; mais ce travail est postérieur à la construction de l'église

Deux lourdes tribunes de pierre s'élèvent en encorbellement à droite et à gauche de cette travée, couvrant ainsi les jolies arcades dont le mur était décoré. Celle du nord portait les orgues avant qu'elles fussent placées à l'entrée de l'église. On lit sur la balustrade de cette tribune : LORGUE

DE SÉANS A ESTE FETTE PAR MESTRE LÉONARD DE FÈVRE, ORGANISTE EN CETTE EGLISE, 1637 ; et plus bas, mais d'un moindre caractère : ROY, ORGANISTE EN CETTE EGLISE. J'ignore auquel des deux organistes se rapporte le millésime 1637.

Telle est la nef, considérée sous le point de vue général de sa construction. Quant aux détails d'ornementation, ils ont été distribués avec art dans les deux travées du XII^e siècle. Les chapiteaux des piles sont ornés de feuillages les corniches sont sculptées en damier, et, quoique la pierre ⁴³⁷ ne soit pas d'un grain compacte, au contraire, pleine de trous par le grand nombre de petits coquillages qui sont entrés dans sa formation, en raison de la distance, les sculptures produisent un bon effet ; seulement on regrette qu'un badigeon jaune vienne donner à ces murailles, que le temps nous montrerait maintenant grises et marbrées, une teinte fardée qui contraste avec l'âge du monument. Ces idées-là, comme beaucoup d'autres, toutes simples qu'elles sont, ne peuvent entrer dans certaines intelligences. L'on vient de gratter une des plus récentes églises de Paris, celle de Saint-Sulpice. On la trouvait déjà trop vieillie ;

cette couleur que donne le temps fatiguait des regards qui aiment la décoration. Heureux siècle, qui partage avec les villageois le goût de la chaux !

Je ne dois pas oublier de mentionner une cruelle mutilation que cette nef a subie. Les six fenêtres en plein cintre qui éclairaient la coupole du côté du midi ont été remplacées par d'immenses fenêtres à meneaux, d'un travail si horrible qu'il n'y a pas d'expression pour le rendre. Si la cathédrale était restaurée, il est évident qu'une des restaurations les plus indispensables serait de rendre à cette partie de la nef ses jolies baies primitives, en rapport avec le style des coupoles. Qui sait ? peut-être on voudra continuer à voir bien clair dans la maison de Dieu.

L'entablement latéral de la nef est formé par une suite de modillons historiés dont le nombre est considérable. J'en ai compté quarante-quatre du côté du midi.

Ce sont les vices constamment reproduits dans cette partie des édifices romans ; l'énumération en serait fatigante ; mais tous avaient leur signification symbolique. Voici les plus imposants.

Un chien rongeur un os qu'il tient des deux pattes (la Gourmandise).

Une tête de bœuf (la Paresse).

Un dogue à énormes dents et tirant la langue (la Colère).

Une tête d'homme à longue barbe et à longue moustache.

Une figure de femme attristée (la Jalousie).

Un chat se mordant les deux pattes.

Un chien tenant dans la gueule un bâton (l'Avarice).

Une femme nue assise sur un banc et les mains sur les genoux (la Luxure).

Une tête de bélier (l'Orgueil).

Une tête de vieillard, front chauve, longue barbe, figure attristée (la Haine).

Une femme en colère s'arrachant les cheveux (le Désespoir).

Une figure de femme, front dépouillé, cheveux plats, bouche de travers (l'Envie). Le type se retrouve constamment, et la bouche de travers est le signe qui le caractérise.

Une figure de femme qui rit.

Une figure de singe.

Plusieurs figures humaines avec diverses expressions.

Plusieurs têtes de monstres.

Les modillons du côté du nord présentent des sujets analogues. Beaucoup d'églises de l'Angoumois sont plus riches à cet égard que la cathédrale, non pas pour le nombre des modillons, mais pour l'invention des sujets représentés et l'exécution du travail.

Les trois coupoles de la nef, comme l'avaient conjecturé quelques archéologues, n'ont pas été construites pour s'élever isolées au-dessus de l'édifice ; elles ont toujours été couvertes d'une charpente. L'inspection du mur de la façade, du côté des coupoles, ne permet pas de doute à cet égard ; mais, plus prudents que nous, les hommes du XII^e siècle se servaient du système de charpente en tiers-point ; ils évitaient ainsi ces énormes piliers carrés, dont on a changé à sens et à contre-sens les arceaux et les coupoles, et qui auraient pu depuis longtemps, par des porte-à-faux, en compromettre la solidité.

11° LE CENTRE DE LA CROIX D. — C'était là qu'était l'autel. Dans une église en forme de croix, soit grecque, soit latine, il est évident que l'autel, centre des regards, des prières, des aspirations, doit être placé de manière à recevoir les rayons convergents de toutes les parties de l'édifice ⁴³⁸. Les absides, les absidioles, les chapelles avaient leurs autels particuliers. Celui-ci s'appelait l'autel du Chapitre.

Cette travée centrale est formée de quatre piles décorées sur chacune de leurs faces apparentes de deux colonnes correspondantes aux arcs doubleaux des grands arcs. (V. le

plan.) Cette disposition est gracieuse et donne de la légèreté. Ce qui en ajoute encore, c'est que la coupole, au lieu de s'élancer sur les grands arcs comme celles de la nef, est supportée par un mur octogone, décoré d'arcades, qui prend sa naissance sur les grands arcs et sur leurs angles ⁴³⁹. Ces arcades sont au nombre de douze. Deux sur chaque grande face de l'est, de l'ouest, du nord et du sud, et une sur chaque face élevée aux angles des grands arcs. D'après la disposition des arcades placées inégalement et dont le plan n'est pas un octogone régulier, mais un carré dont on a un peu abattu les angles, il est aisé de comprendre l'embarras de l'architecte pour arrondir la coupole. Il a donc pris pour base le carré aux angles arrondis, et c'est ainsi qu'avec un effort péniblement dissimulé il est arrivé aux formes rondes par lesquelles la coupole se termine. Il n'a pas commis cette maladresse dans la jolie coupole du clocher dont nous allons parler maintenant. L'architecte de la belle abbatale de Saint-Amand-de-Boixe, qui se construisit peu de temps après Saint-Pierre, éleva une lanterne semblable, mais il prit pour base l'octogone régulier, dès les grands arcs, et se trouva naturellement amené à la coupole.

Malgré ce défaut, qui choque de suite, cette lanterne est d'un grand effet : c'est un des bons morceaux du style roman, et je n'en connais pas, de ce style, qui lui soient supérieurs en dimensions, en légèreté et en grâce.

Dans le travail primitif, ces quatre arcades étaient seules à jour et formaient les fenêtres qui éclairaient le dôme. Mais lorsque Jean Mesneau restaura la cathédrale, soit que les protestants eussent abattu une partie de la coupole centrale, soit le besoin de donner plus de lumière, ou même la grande pensée d'attacher son nom à un travail hardi, le généreux doyen ne recula pas devant l'entreprise de mettre à jour toutes les arcades et d'en faire une lanterne

merveilleusement belle, dont beaucoup de dômes modernes ne sont qu'une imitation.

On comprend l'admiration des contemporains de Jean Mesneau pour cette restauration hardie. On pardonne à Pierre de saint Romuald de le comparer, relevant la cathédrale, à Amphion faisant descendre, au son de sa lyre, les rochers du Cythéron pour bâtir les murailles de Thèbes⁴⁴⁰. Lui-même dans l'enthousiasme de son œuvre, s'écriait à la fin de l'inventaire des titres de la cathédrale :

« Nota. Que moy Jehan Mesneau batissois l'église cathedrale lorsque j'ai escript ceci de ma main.

« Nota. Que j'ai employé cinq ans à réidifier l'église cathédralle et que j'espère la parachever dans la Toussaint prochaine, s'il plaist à Dieu. Et lors je auray dépensé et déboursé la somme de trente mille livres vallant dix mille escus, et employé audit bâtiment avec grand peine et labeur, sur quoy messieurs du chapitre en particulier ont contribué volontairement d'environ sept cent livres durant trois ans, quy font deux mille livres, et que j'ay prins quatre-vingt livres durant six ans, quy font deux mille quatre cent livres, procédant de la ranthe que doist au chapitre André Lemague, bourgeois de Paris. Le surplus, je l'ai fourni du mien sans que personne y aye rien faict ni donné. Fait ce 29 juillet 1634. Signé Mesneau, doyen.

« Le 25 octobre 1634 l'église cathédralle fut reconsiliée par monsieur Levesque d'Angoulesme, Antoine de La Rochefoucauld et moy souscrit, doien de ladite église, avois achevé le bastiment, autel et le reste le jour auparavant.

« Que ce soict à la gloire, louange et exaltation de son saing nom et qu'il luy plaise recevoir les fruitz que j'ay employés, qui montent dix mille livres et mes labeurs durant sept années et les avoir agréables et me donner sa sainte grâce en ce monde et sa gloire en son saing paradis avecq les bienheureux. Signé MESNEAU, DOYEN.

« Le 28 sabmedi et jour de saint Cymon, et saint Jude, le grand autel et les autres que j'avois faict bastir et ériger furent sacrés par monsieur d'Angoulême, avecq grande assistance du peuple. »

Nous payons ici au vénérable doyen une double dette et pour le soin qu'il prit d'inventorier les titres du chapitre et pour l'importante restauration de la cathédrale ; nous demanderions que l'église Saint-Pierre, reconnaissante envers cet homme généreux, replaçât son épitaphe en vers latins, gravée sur une plaque de cuivre et enlevée pendant la Révolution.

Elle était placée à la colonne qui est à côté de la chaire épiscopale.

JOANNES MESNEAU HUIUS ECCLESIAE
DECANUS OBIT VIII IDUS FEBRUARII ANNO
DOMINI MDCLX ÆTATIS SUÆ LXXXV

Clamant hi lapides erecti, altaria, muri,
Non opus tumulo, titulis, nec imagine mutâ.
Hæ sunt Menelli preconia sancta decani.

Altis verticibus subjectos undique muros
Surgentes aras, laquearia, lumina, tecta
Inspice, Menelli sunt hæc monumenta decani.

Cum templum hoc instaurasset jam ritè
Menellus
Talia fertur ovans verba dedisse suis :
Quælibet instaurent alii, do lampada terræ ;
Instauranda domus nunc mihi certa polo est.

Nous voudrions aussi qu'une grande table de marbre noir qui a couvert autrefois le tombeau de Jean-le-Bon, aïeul de François I^{er}, fût restaurée dans le chœur, à la place qu'elle occupait autrefois. L'auteur de la vie de ce comte en a laissé une description fort détaillée. Cette table, qu'on peut voir à l'entrée de la sacristie, était élevée de 1 m. 33 c. au-dessus du sol et couvrait le monument décoré à l'extérieur d'une galerie d'arcades gothiques dont les colonnes espacées de 18 centimètres étaient de marbre blanc se détachant sur un fond de marbre noir. Des statues en marbre blanc occupaient le fond de ces arcades et le haut des compartiments ogivés était incrusté d'albâtre et peint d'or et d'azur⁴⁴¹.

Sans donner maintenant autant de somptuosité à ce monument, avec bien peu de frais on sculpterait en pierre la suite d'arcades gothiques sur lesquelles on placerait la table de marbre noir. On mettrait dans l'intérieur les restes du saint corps de notre comte Jean⁴⁴¹ si religieusement conservés par le doyen Jean Mesneau. Le coffre de plomb qui les renferme est aujourd'hui dans le caveau des évêques. Il y a dans nos temples restaurés, à Saint-Denis et ailleurs, tant de sépultures vides, que nous serions heureux de retrouver à sa véritable place ce débris de tombeau avec ses ossements. C'est une belle exhortation à la vertu que la tombe d'un prince pieux que tous ses contemporains ont appelé Bon, que le peuple a aimé et dont il a gardé la mémoire, quand il a eu tant de tyrans hypocrites ou impies à haïr ou à oublier.

Enfin, puisque j'ai été amené par mon sujet à des vœux de réparation contre les dévastations du passé, je demanderai que la colonne funèbre du duc d'Épernon soit remise dans la chapelle de la Trinité. Elle a assez longtemps accusé notre indifférence⁴⁴² dans la poussière où elle est étendue. Nous avons de l'or pour étaler dans les

pompes religieuses, un luxe que le peuple comprend peu, quand il ne s'en irrite pas ; nous élevons à grands frais, sous notre coupole du XII^e siècle, un baldaquin de style grec, je me trompe, de style italien ; au lieu de la sainte Table où venaient communier nos pères et où nous avons communie dans notre enfance, notre sanctuaire est cerné de grilles comme pour défendre l'approche des autels au petit nombre de croyants qui reste encore, et nous n'avons pas le prix de quelques journées de manœuvres pour relever un monument gracieux, destiné à attester la noblesse d'âme d'un grand seigneur du XVI^e siècle, qui se vengea d'une ville où l'on avait attenté à ses jours, en lui léguant son cœur.

III^e LES BRAS DE LA CROIX OU TRANSSEPTS H G E F.

Les transsepts forment, on le sait, quatre parties distinctes. L'avancement des piles inférieures destinées à soutenir les grands arcs des coupoles placées à l'extrémité, coupent en deux chaque transsept, et les petites absides I J deviennent naturellement le centre des deux chapelles G E. Telle était évidemment la disposition primitive. Il n'y a jamais eu d'autel sous les coupoles F H ; le grand autel étant au point D, les fidèles qui se plaçaient dans les transsepts voyaient le prêtre aussi bien que ceux qui étaient dans la nef.

Nous avons dit plus haut que les chanoines firent démolir, vers la fin du XVIII^e siècle, ce qui restait du clocher F, ruiné par les protestants, pour y construire une sacristie. C'est un exemple matériel, et ce ne sera pas le dernier, de la sacristie détruisant l'église, du Ceci tuera cela. Paix à la mémoire de ces bons hommes de l'ancien régime qui employèrent la poudre de mine pour mettre en éclats les piles fortement cimentées ! Félicitons-les d'en avoir épargné deux, à chacune desquelles ils n'ont abattu qu'un faisceau de trois colonnes, qui gênait la ligne droite.

Nous n'avons donc que des conjectures sur l'état de ce transept méridional. Mais les trois fenêtres qui subsistent encore et que le plan montre placées exactement dans l'arc de la coupole présumée, indiquent par là même l'existence des piles N O, par conséquent des arcs au-dessus des piles, et enfin la coupole correspondante à celle du transept nord.

Maintenant, étudions la coupole H. Un mur grossier la sépare aujourd'hui de l'église. Elle n'est donc connue que des sonneurs et des archéologues. C'est encore un des arrière - magasins de l'église où on dépose autels de bois peint, catafalques, gradins mobiles, châssis de toile peinte et autres décorations en usage pour certaines époques de l'année. Si l'on souffre de cette profanation d'une partie consacrée de l'église, on est bien dédommagé par le spectacle même qu'on a autour de soi. L'œil se repose avec bonheur sur ces murs que l'ignoble badigeon n'a jamais atteints ⁴⁴³. Ce suintement imperceptible des mortiers et des pierres, a entraîné de légères parties terreuses (oxide de fer), qui se sont lentement étendues sur toutes les murailles et lui ont donné une teinte rose qui ne forme pas épaisseur sur les sculptures et sur la surface des appareils. L'archéologue a si rarement le bonheur de trouver des églises vierges que la chaux n'ait pas salies⁴⁴⁴ !

Ici la coupole ne s'élève pas au-dessus des grands arcs, comme dans la nef. Mais, à l'imitation de la coupole centrale, elle est supportée par un étage dont le plan est un octogone régulier.

Cette forme, outre la grâce particulière qui la distingue, donne une grande élévation à la coupole. Quelques églises telles que Saint-Amand de Boixe et Blanzac, ont ainsi des étages entre les arceaux inférieurs et les coupoles. On ne peut nier que ce ne soit une invention heureuse que les architectes modernes ont souvent imitée.

Cet étage est décoré de huit arcades qui ont leurs colonnes engagées, leurs chapiteaux de feuillages, leurs archivoltes sculptées. La coupole s'élève tout arrondie sur la corniche octogone qui commence les arcades.

Il y a dans cette partie de l'église une grande vigueur de conception et une entente parfaite de l'art roman. Malheureusement un respect trop religieux a fait conserver à l'architecte une grande partie du mur de l'ouest, O, qui appartenait à la construction antérieure. Il y a eu, par conséquent, sous la masse du clocher, inégalité de résistance dans les fondations. Le pilier intérieur nord-ouest se trouve fatigué, toutefois sans danger pour la sûreté de la tour.

Cette tour est une des plus intéressantes que l'on possède du style roman. Sa position sur une montagne la fait apercevoir des points les plus éloignés. M. de Caumont la compare à un grand mât de navire. Elle devait produire un effet grandiose lorsque toutes ses arcades à jour (bouchées maintenant en grande partie), laissaient apercevoir l'azur du ciel. Quel regret ne devons-nous pas ressentir de la perte de sa sœur jumelle qui la surpassait en élégance, à en juger par le dessin de Belleforest⁴⁴⁵ !

Elle se divise extérieurement en six étages :

Le rez-de-chaussée est occupé par les quatre grands arcs. Il est percé de deux larges fenêtres et décoré dans le haut d'un parapet soutenu par des modillons.

Le premier étage est formé par les huit arcades extérieures. Il a trois fenêtres, et huit contreforts à ses angles qui soutiennent la coupole.

Le deuxième étage renferme la coupole ; extérieurement il est décoré de seize arcades aveugles. Les étages au-dessus sont à jour et contiennent le beffroi des cloches.

Le troisième étage, sur chaque face, a deux grandes arcades partagées chacune en deux autres.

Le quatrième étage, sur chaque face, a trois arcades.

Le cinquième étage, sur chaque face, a cinq arcades.

Le sixième étage, sur chaque face, a quatre arcades et une à chaque angle.

Les étages sont toujours en retrait sur l'étage inférieur, et à tous les angles est couché un lion sculpté ; l'ornementation des corniches, des chapiteaux, des architraves, varie à chaque étage. Une pyramide en pierre à huit pans devait terminer la tour⁴⁴⁶. Mais elle n'existe plus, si tant est que l'architecte n'ait pas reculé au moment de lancer dans les airs une pyramide qui aurait eu de diamètre à sa base plus de six mètres, et au moins autant dans son élévation. On regrette que la charpente ne soit pas exactement une pyramide à huit pans inégaux. Elle remplacerait aux regards la masse noircie de la pyramide en pierre qui s'est abattue ou qui n'a jamais été construite.

Ce clocher d'un si beau travail serait menacé, dit-on, dans une restauration présumée, d'être descendu pierre par pierre pour être remonté ensuite. Je regrette de déclarer que ce serait une horrible imprudence. Dieu nous garde de ces essais qui, naguère, dans Saint-Denis, ont coûté des sommes considérables à l'État, pour n'aboutir qu'au triste aveu du tort qu'on avait eu de toucher à des flèches, capables de durer encore plusieurs siècles. Les deux (lèches du transept nord de la cathédrale de Bordeaux si élancées, si aériennes] que le premier orage semble devoir les emporter, menaçaient ruine tant elles étaient rongées par le temps. Un architecte a eu l'ingénieuse pensée de les soutenir au moyen d'une armature intérieure qui leur a conservé leur élasticité en reliant toutes les parties entre elles.

Ce système d'armatures peut être appliqué avec succès à la tour de Saint-Pierre⁴⁴⁷.

Avant de cimenter, il faut, avec une verge de fer, sonder les joints, les débarrasser des ciments décomposés par les eaux et par une végétation parasite, ne pas laisser la

moindre poussière de cette décomposition et ensuite remplir complètement les joints en faisant pénétrer le ciment⁴⁴⁸. Ces opérations se font presque toujours très-mal. Abandonnées aux ouvriers inintelligents, livrées à la spéculation, il est évident qu'elles ne sont qu'une vaine parade aux yeux, et que les édifices où elles ont eu lieu, même à grands frais, n'en reçoivent aucune consolidation.

IV° ABSIDE K. Elle est d'un fort beau travail et d'une riche ornementation. Elle est décorée de neuf arcades, dont quatre sont pénétrées par autant d'absidioles, et dont cinq contiennent les fenêtres destinées à y porter la lumière. Il ne reste plus qu'une seule absidiole R. Les autres, ainsi que les quatre fenêtres latérales, ont disparu pour mettre l'abside en communication avec deux chapelles gothiques du plus mauvais goût, dont elle est flanquée.

L'extérieur de l'abside doit être étudié avec soin. On remarquera la corniche qui s'élève au-dessus de la fenêtre principale. Deux lions en relief en occupent les extrémités ; une biche est au centre, séparée d'eux par des arbres.

V° LES CHAPELLES. J'ai déjà décrit celle de la Trinité dont on a changé le vocable et qui est maintenant dédiée à saint Ausone. Celle du Lion, dont j'ai mentionné la fondation, est aujourd'hui pour le vocable de sainte Philomène ; les deux chapelles latérales de l'abside sont dédiées, l'une à la Vierge, l'autre à saint Pierre. La statue de la Vierge est en pierre, de ce goût maniéré et prétentieux du siècle dernier. Elle n'a pas le charme et la suave simplicité de nos Vierges du moyen-âge.

La plus intéressante des chapelles de la cathédrale est celle de Notre-Dame du Salut. Elle a son entrée à l'extrémité sud de l'abside, par une porte richement décorée. Elle forme à elle seule un monument d'une grande importance : nous le décrirons plus loin. (Voyez Renaissance.)

Tel est le monument capital de l'Angoumois. Il n'a pas les dimensions données plus tard aux cathédrales gothiques ; ses coupoles n'ont pas le diamètre et la hauteur de celles de Saint-Front de Périgueux ; mais le plan en est infiniment gracieux ; les détails sont traités avec soin ; l'ensemble plaît. La belle façade sera toujours regardée comme un de ces rares morceaux d'architecture où le génie mystique du moyen-âge a déployé le plus de richesse.

Je terminerai par une réflexion sur le style byzantin ce que je viens de dire sur la cathédrale d'Angoulême.

Des hommes dont j'apprécie le talent et les profondes études ont voulu voir dans nos églises à coupoles du XII^e siècle des monuments byzantins. Je n'ai pas partagé cette opinion, malgré la voix imposante de ceux qui tiennent un haut rang dans la science. En Angoumois, nous avons beaucoup de coupoles, soit seules au centre de la croix des églises, soit placées au nombre de deux ou de trois, dans les nefs. Mais ces dernières ne diffèrent des autres que par leur nombre. Si tout édifice qui a une coupole ou des coupoles est byzantin, si la coupole est le caractère du style byzantin, alors toutes nos églises seraient byzantines. Mais si ce mot, le style byzantin, pour avoir une signification, doit indiquer un style à part, une imitation des édifices de l'Orient, non-seulement pour le plan et la disposition des coupoles, mais encore pour l'ornementation, les sculptures, les peintures, je déclare formellement que notre Angoumois n'a aucun de ces édifices, tels que Saint-Marc de Venise, Saint-Front de Périgueux, etc. Notre première coupole de la nef est une imitation de celles de Périgueux ; mais il n'y a qu'elle. Dans tout le reste, on a voulu simplement faire des voûtes avec des coupoles, parce qu'on avait reconnu l'extrême solidité de ce genre de construction. Mais d'un art oriental transporté, copié chez nous, rien. Prenez tous les détails de la cathédrale d'Angoulême, corniches, archivoltes, chapiteaux, bases, frises des entre-

colonnements, bas reliefs, etc. Transportez-vous dans le voisinage à vingt édifices romans sans coupoles de ce XII^e siècle, et vous retrouverez le même style, le même coup de ciseau, le même art indigène, latin et non byzantin, occidental, aquitain, et nullement oriental ; vous avez des œuvres avec toute l'originalité que chaque artiste sait donner aux formes qu'il adopte, et non pas cette imitation de plagiat qui étouffe le génie et ne produit jamais que des édifices médiocres et sans valeur.

Si j'ai bien étudié l'art byzantin, il aime à procéder par grandes masses. Les larges piliers, les arcs destinés à supporter les coupoles considérablement développés, se présentent lisses et nus, parce qu'ils doivent recevoir des peintures ou des mosaïques. Chez nous, à part la première coupole de la nef de la cathédrale, travaillée avec l'imitation byzantine, on cherche constamment à amoindrir les piliers, à les orner de doubles colonnes, à les enrichir de corniches festonnées, de chapiteaux à feuillages. On rétrécit les grands arcs. Pour en dissimuler la nudité, on y met des arcs doubleaux. Ne sont-ce pas là de notables différences ? Nos églises n'aspirent ni à la mosaïque ni aux fresques ; elles s'embellissent de colonnes et d'arcades, qu'elles montrent partout aux piles, aux fenêtres, aux murs latéraux. La mosaïque au XII^e siècle était un art dont on ignorait le nom en Aquitaine ; et, quant à la peinture, nos plus vieilles fresques, comme à la chapelle du château de Montmoreau, à l'abbaye de la Couronne, à la crypte récemment découverte de l'église Saint-Jean, à Aubeterre, ne sont pas antérieures au XIII^e siècle.

Je tenais à éclaircir cette question par des faits qui peuvent contrarier bien des systèmes, mais dont il est impossible de ne pas accepter les données irrécusables.

AUBETERRE. Il ne reste de la collégiale de Saint-Jacques d'Aube terre, rasée jusqu'au sol dans les guerres de

religion, que la façade, un des morceaux les plus précieux et les plus délicats de la sculpture du XII^e siècle.

Elle se développe sur une longueur de 18 m. 40 c. Elle est partagée horizontalement en un rez-de-chaussée et deux étages.

Elle se partage verticalement en trois entre-colonnements.

Le rez-de-chaussée forme trois arcades à plusieurs voussures. Le premier étage présente une galerie de treize arcades.

Le deuxième étage est occupé aux extrémités par la base de deux clochetons qui devaient s'élever comme à Notre-Dame de Poitiers. Dans un enfoncement, à gauche, est une statue équestre en relief.

La porte est d'une grande beauté. De chaque côté, elle est décorée de cinq colonnes détachées qui supportent autant de voussures. L'arceau intérieur est découpé à jour comme au portail de l'abbaye de Chastres. (Voy. le dessin.)

La première voussure est ornée de quatre feuilles perlées.

La deuxième, de losanges perlés ; la troisième, de losanges nus ; la quatrième et la cinquième de feuilles palmées. L'archivolte porte de petits animaux courants. De plus, les angles de chaque voussure sont abattus, et forment ainsi que les encadrements intérieurs, des bandes ornées de petites feuilles, de perles, de dents de scie, de dents arrondies et d'étoiles.

Les chapiteaux des colonnes, non-seulement de cette porte, mais des deux arceaux simulés (ils sont au nombre de 22), sont travaillés avec un goût exquis. Ils sont chargés de monstres symboliques, de feuillages perlés. Un des chapiteaux de droite représente un roi dans une auréole elliptique perlée, supportée par deux anges. Ce roi a la couronne perlée, surmontée d'un fleuron et de deux demi-fleurons. Il a la barbe, et les deux mains sont ouvertes sur

sa poitrine. Voici le deuxième chapiteau a droite de l'arcade du nord. Ce chapiteau a été peint autrefois de rouge et de vert.



De telles conceptions sont-elles le jeu d'une imagination capricieuse ? Des idées mystiques sont-elles attachées à ces représentations ? Pouvait-on y voir des formules générales d'unité dans la dualité, dans la trinité ? Je l'ignore. Il n'en faut pas moins constater la fécondité prodigieuse de génie des artistes de l'époque.

Les deux frises des arcades secondaires, c'est-à-dire, les plates-bandes comprises entre les chapiteaux opposés d'une même arcade, contiennent un zodiaque. Les signes de la frise droite ont été mutilés par le marteau. Il reste ceux de la frise gauche. A côté de chaque signe correspond un sujet en bas-relief représentant les travaux du mois.

Le Taureau (avril), un personnage à cheval.

Le Bélier (mars), une femme tenant des fleurs.

Les Poissons (février), un homme taillant les arbres.

La Balance (septembre), un homme tenant une chaudière sur le feu.

La Vierge (août), un homme coupant un pain rond.

Le Sagittaire (novembre), un homme assis sur une chaise devant un brasier, et coupant une tête de porc.

Les arcades du premier étage ont dû recevoir autrefois des statues, comme on le voit dans des monuments de la même époque. Les douze apôtres étaient probablement placés dans les douze arcades, La treizième, au centre, forme la fenêtre.

La statue équestre est considérablement mutilée. J'ai remarqué que l'architecte a fait creux le corps du cheval pour le rendre moins massif en raison de son grand relief. Le buste du cavalier est brisé, ainsi que les jambes et une partie de la tête du cheval.

A l'article CHATEAUNEUF, je dirai ma pensée sur les statues équestres des façades romanes.

Il est malheureux que cette belle façade ait subi tant de mutilations. Sauf quelques chapiteaux, la moitié du zodiaque et les dessins des voussures, tout a été brisé : archivoltas, modillons, corniches. Quand on a sous les yeux la mutilation de pareils chefs-d'œuvre, on ne trouve pas assez d'indignation contre les vandales du XVI^e siècle.

BERNEUIL. Grande et belle église romane.

L'édifice est complet, et, sauf une restauration gothique à la façade et deux piliers dont elle est flanquée, elle paraît une église d'un style, ce qui est si rare ; elle forme une croix latine ; elle a nef, coupole centrale, transsepts avec chacun leur absidiole et abside au chevet.

La coupole est éclairée à l'orient de deux oculi. C'est un monument d'une très-belle conservation ; il doit appartenir aux premières années du XII^e siècle.

BARRET. Carré long terminé par une abside. L'abside est richement décorée. Cette abside est surchargée d'un parapet percé de meurtrières, derrière lequel on s'est défendu dans les guerres civiles. La corniche intérieure de cette abside est un bâton rompu : la coupole a un oculus à l'orient.

Le portail a trois voussures ; les chapiteaux des colonnes sont très-curieux. Le premier de gauche représente un monstre dévorant un agneau ; celui de droite, le centaure, moitié homme, moitié cheval, tenant un arc.

Le second chapiteau de gauche, pour inspirer l'horreur de la luxure, représente une obscénité honteuse : le

chapiteau opposé montre deux colombes s'entrebecquetant, symbole de l'amour pudique.

BLANZAC. La collégiale de Blanzac nous offre trois époques distinctes : son clocher du XII^e siècle, son abside de transition romane, sa nef d'ogival primitif. Le clocher est fort remarquable : il présente aujourd'hui cette irrégularité, qu'il est isolé au milieu de l'église avec ses quatre piles, de telle sorte qu'on peut en faire le tour pour aller d'un transept à l'autre, ou de l'abside à la nef.

On comprend qu'il n'en était pas ainsi primitivement, et l'on voit très-bien au-dessus de l'arc du nord la naissance d'une voûte. Les quatre piles supportent quatre grands arcs sur lesquels s'élève un étage de forme octogone, destiné à la coupole. C'est la même disposition qu'au clocher de la cathédrale et à la coupole de Saint-Amand-de-Boixe. Le clocher s'élève de trois étages ; le quatrième a été détruit il y a quelques années. Le premier étage est décoré extérieurement de quatre arcades aveugles ; il correspond à la coupole. Ces arcades sont surmontées d'une frise décorée d'enroulements, de feuillages et d'animaux. Cette frise ne continue pas du côté de l'ouest : les deux autres étages sont à arcades à jour ; sur chaque face du troisième, l'arcade est extérieurement surmontée d'un pignon triangulaire. Cette disposition est rare. Je ne l'ai vue qu'à Blanzac et aux clochers de Pérignac et de Brantôme.

Je donnerai l'inscription des cloches de Blanzac à l'histoire de cette collégiale. (Armor. et Hist. de l'Ang.).

BOURG-CHARENTE. C'est une église complètement romane et toute du même style. Elle n'a subi ni mutilations ni restaurations d'aucune espèce. Elle a trois coupoles : deux forment la nef.

On remarquera que les piles intérieures destinées à contenir les grands arcs ont bien peu de saillie, et qu'elles

forment double pilastre, ce qui détruit toute ressemblance avec les larges piles des églises byzantines.

Rien n'est plus simple et en même temps plus gracieux que cette église ; la construction en est si facile, qu'un architecte ordinaire en saisirait toute l'ordonnance, et pourrait en élever une semblable ⁴⁴⁹.

Les remarques essentielles à faire sur ce monument sont celles-ci ;

Absence de colonnes à l'intérieur, si ce n'est aux fenêtres et aux deux angles et à l'entrée de l'absidiole du transept méridional. Les grands arcs, les arcs doubleaux et les formerets ont leur retombée sur des pilastres. Ces pilastres n'ont pas de chapiteaux, mais une corniche d'un profil très-délicat. Toutes les fenêtres sont en plein-cintre. Tous les grands arcs sont légèrement ogivés. Les coupoles sont des demi-sphères très-régulières, pendant que celles de Saint Pierre d'Angoulême sont ovoïdes ; la corniche sur laquelle reposent les coupoles est ornée de petits losanges.

Tout le luxe de la décoration a été réservé pour l'extérieur et dans les deux parties les plus saillantes de l'édifice, la façade et l'abside. La façade, car elle doit donner une idée majestueuse de la maison de Dieu ; l'abside, car elle renferme le sacrarium, le tabernacle. La façade se compose d'un rez-de-chaussée de deux étages et d'un fronton triangulaire.

Au rez-de-chaussée, le portail formé par quatre rangs de voussures superposées marque le centre et est accompagné de deux arcades aveugles à une seule voussure. Des colonnes libres surmontées de chapiteaux nus, décorés de deux anneaux, supportent les voussures. L'archivolte est étoilée ; il n'y a dans ce portail aucune richesse d'ornementation, mais le faire en est grave et religieux.

Le 1^{er} étage présente une arcade centrale où se trouve la fenêtre ; elle est accompagnée de quatorze arcades plus

étroites, toutes ornées de leurs archivoltas.

Le 2^e étage n'a que six arcades avec leurs archivoltas et des frises correspondantes aux chapiteaux.

Le fronton est nu.

L'ensemble de cette façade plaît beaucoup, quoique d'une extrême simplicité d'ornementation.

L'abside est décorée avec un grand luxe d'architecture. Cinq colonnes partant du sol s'élèvent jusqu'à l'encorbellement, décorées de riches modillons symboliques. Deux rangs d'arcades occupent chaque entre-colonnement ; le rang intérieur forme une large arcade avec colonne, au centre de laquelle une seconde arcade aussi avec colonnes décore la fenêtre ; le second rang est occupé par trois arcades aveugles.

CELLEFROIN. L'abbatiale de Cellefroin est encore un édifice d'une complète unité, à l'exception du portail, de style ogival, qui a été soudé plus tard à la façade romane, et de quelque contreforts.

Le plan en est fort original ; les absidioles sont fort étroites et fort allongées, et elles prennent presque toutes la longueur de l'abside. La nef est triple, les bas côtés sont étroits et aussi élevés en voûte que la nef principale ; les piliers de la nef sont lourds et bas ; leurs chapiteaux ne sont que des cubes unis, desquels des volutes grossières s'échappent aux angles.

L'abside présente cette singularité, qu'elle est penchée à droite. L'abside et les absidioles ont à l'intérieur une corniche saillante supportée par les chapiteaux des demi-colonnes qui les décorent et par des modillons la plupart sans sculpture et d'un travail grossier.

La coupole est octogone à la base, à quatre grands côtés et à quatre petits ; elle est éclairée au levant par deux oculi.

Le plein-cintre forme les grands arcs de la coupole ; mais la voûte de la nef et ses arcs doubleaux sont en arcades

surbaissées.

Aucune base des colonnes n'est visible ; le sol a été exhaussé en 1789 de 1^m,33.

Toutes les fenêtres sont en plein-cintre.

La façade se compose d'un rez-de-chaussée à trois arcades et d'un étage de cinq arcades plein-cintre, soutenues par des pilastres.

Longueur de l'église dans œuvre.	38 ^m ,20.
Longueur des nefs	15 ^m ,00.
Longueur des transsepts	18 ^m ,45.
Largeur id.	7 ^m ,38.

COGNAC. L'église de Cognac était autrefois un prieuré de bénédictins du nom de Saint-Liguaire, dépendant de l'abbaye d'Ebreuil en Auvergne (monasterium Sancti-Leodegardi de Cogniaco) ; il était hors de l'enceinte du château (prope castrum Cogniaci), et ce sont les habitations groupées autour de ce prieuré qui ont fait la ville actuelle. Il fut fondé par Arnaud de Vitabre, évêque de Périgueux, et ses neveux Armand et Itier, seigneurs de Cognac, l'an 1041. Il ne reste rien de la fondation de l'église primitive. Ce ne fut qu'au XII^e siècle, époque de la plus grande prospérité du monastère, que l'église actuelle fut bâtie. Il en reste aujourd'hui une très-belle façade, les murs et les piles de la nef, et la base du clocher. Le reste est du XIV^e et du XV^e siècles. Quatre conciles ont été tenus dans cette église, de 1238 à 1262. Les arceaux qui restent sont d'un roman fortement ogivé. La nef avait deux coupes et était construite dans le plan de celle d'Angoulême. Le diamètre est le même, à peu de différence près (Angoulême, 10 m. 80 c). Les piles sont décorées sur leur face latérale de deux colonnes pendantes à arc doubleau central et d'une colonne sur chaque côté, correspondante à l'arc doubleau latéral. De plus, le nu des murs de la nef est décoré par chaque travée d'arcades d'ornementation comme à Angoulême. Cette parenté des

deux édifices est donc hors de doute. Les coupoles détruites ont été remplacées par des voûtes à nervures du XV^e siècle.

Le rez-de-chaussée du clocher est traité avec une grande vigueur de construction. Il est du même siècle, mais postérieur de quelques années à la nef et à la façade ; les arceaux qui soutiennent la coupole sont soutenus par quatre piles décorées chacune de quatre colonnes, mais le style est moins gracieux que celui du clocher de la cathédrale d'Angoulême.

Ce qui est surtout digne de remarque à Cognac, c'est la façade romane. Une magnifique rose flamboyante y a été ajoutée et ôte l'unité du style primitif ; mais le rez-de-chaussée est d'une admirable beauté (Voyez le dessin lithographié par Tirpenne). Le portail central peut être cité comme le type le plus parfait des portails du roman fleuri. Il mérite une description spéciale. Outre le choix parfait des ornements qui décorent les voussures les plus profondes, on remarquera l'adresse de l'architecte à n'y placer aucune figure : il les a toutes réservées pour la plus grande voussure qui porte un zodiaque, et pour les chapiteaux des colonnes et des pilastres.

Statistique Monumentale de la Charente.
PORTAIL DE L'ÉGLISE DE COGNAC.



Suivons d'abord la série des chapiteaux. Nous commencerons par la droite en partant du centre du portail.

1^{er} chapiteau. — Un enlacement de feuillages.

2^e — Un ange vêtu d'une longue tunique, et aux ailes étendues, éloigne un petit personnage nu d'un monstre armé de griffes, prêt à le dévorer.

3^e — Deux vautours sont attachés à deux quadrupèdes. Ils les saisissent au cou de leurs griffes et les dévorent au cœur.

Chapiteau d'une très-belle exécution. Ce sujet se trouve sur les premiers chapiteaux de la façade d'Angoulême. (Voy. planche de détails, n^{os} 1 et 2.)

4^e — Même sujet, mais d'un dessin différent.

5^e — Neuf personnages sont mis en scène sur ce chapiteau. Le premier, vêtu d'une longue tunique, saisit avec les dents le pied d'un homme placé devant lui la tête en bas. Le troisième personnage a le bras droit levé contre le personnage à longue tunique et lui saisit un bras de la main gauche, comme pour défendre celui que l'on dévore. Le quatrième personnage pousse le troisième comme pour le soutenir et faire cause commune avec lui. Le cinquième, le sixième et le septième ont la même attitude. Le huitième est tombé à terre, Le neuvième est assis sur un trône, les jambes croisées, et placé sous une arcade soutenue par deux colonnes à chapiteaux. Il s'attache de chaque main aux colonnes. La royauté assistant froidement à la tyrannie que les grands exerçaient sur le peuple et ne pensant qu'à se raffermir elle-même, ne serait-elle pas le sujet de ce chapiteau ? Ce serait alors de l'allusion historique. Ce chapiteau est le plus apparent, c'est celui de la colonne qui s'élève à droite de l'archivolte.

Chapiteau de la série opposée :

1^{er} chapiteau, en partant du centre : Deux anges tiennent une auréole elliptique dans laquelle est un saint.

2^e — Deux quadrupèdes dévorés par des vautours.

3^e — Un personnage revêtu d'une tunique tient par les cheveux un enfant agenouillé et tendant la main. A gauche, un ange à longue tunique dont les ailes sont perlées descend du ciel (il a le corps incliné, les ailes étendues) : un bélier est au-dessous de lui. C'est évidemment le sacrifice d'Abraham.

4^e — Deux quadrupèdes dévorés par des vautours. — Il est aussi répété plusieurs fois à la façade d'Angoulême.

5^e — Un personnage à genoux, revêtu d'une longue tunique et le manteau rejeté en arrière, tient d'une main un enlacement feuillagé. Un second personnage a devant lui un oiseau avec un cou très-allongé, qui lui mord le bras

gauche. Un troisième est à genoux, et il saisit par le cou des vautours qui cherchent à le dévorer.

Le zodiaque se présente maintenant à notre étude. La bande sur laquelle il se déroule est encadrée dans une archivoltte richement ornementée.

Les douze signes suivent l'ordre que nous leur donnons aujourd'hui. Ils commencent par la gauche. Chaque signe a deux bas-reliefs : le signe lui-même, et le symbolisme des occupations ou travaux les plus ordinaires de chaque mois.

MOIS.	SIGNES.	TRAVAUX DU MOIS.
Janvier.	Le Verseau : un Jeune Homme, les jambes croisées, renversant une urne. — Mutilé.	Un Vieillard assis.
Février.	Les Poissons : ils sont sculptés, retenus par un fil qui leur passe dans la bouche, la tête de l'un tournée vers la queue de l'autre. — Bien conservé.	Un Homme assis. Devant lui un brasier.
Mars.	Le Bélier. — Intact.	Un Homme taille les arbres fruitiers. (À Aubeterre en février.)
Avril.	Le Taureau. — Intact.	Une Femme au milieu des tiges de plantes. (Sur d'autres zodiaques, au mois de mars, une femme cueillant des fleurs.
Mai.	Les Gémeaux. — Mutilé.	Mutilé.

450

MOIS.	SIGNES.	TRAVAUX DU MOIS.
Juin.	L'Ecrevisse. Elle est représentée sous la forme d'une Tortue !.	Un Homme tenant une faucille à la main.
Juillet.	Le Lion. — Mutilé.	Une Femme lave la lessive.
Août.	La Vierge. — Intact.	Un Homme bat une gerbe avec un bâton levé au-dessus de son épaule.
Septembre.	La Balance : une femme tenant une balance.	Un Vendangeur qui a devant lui un tonneau.
Octobre.	Le Scorpion. — Intact.	Un Homme abat le gland.
Novembre.	Le Sagittaire — Le buste seul est brisé.	Un Homme qui tient un panier et donne à manger à un porc.
Décembre.	Le Capricorne.	Un homme à table. On voit ses jambes, la nappe et les plats : mais le buste est brisé.

Deux arcades aveugles sont à droite et à gauche de ce portail ; leur naissance est indiquée dans le dessin. L'arcade droite a dans son tympan un bas-relief représentant le Christ au tombeau. Le tombeau est orné de découpures à jour. Le corps du Sauveur paraît à demi. Trois nimbes

indiquent trois saintes femmes portant des parfums. (Même sujet à Chalais.) Elles ont été mutilées.

Dans le tympan à l'arcade gauche, on voit quatre personnages très-mutilés.

CHERVES DE COGNAC. — Très-jolie église à coupoles. Trois coupoles et une abside. Au lieu de piles pour soutenir les grands arcs et les arcs doubleaux, trois colonnes groupées.

Les grands arcs sont très-légèrement ogivés ; les coupoles sont des demi-sphères régulières. La corniche de la première n'a que des moulures, celle de la seconde est un damier, celle de la troisième a un rang d'étoiles et deux rangs de dents de scie.

L'abside a sa corniche ornée d'un damier.

L'abside est décorée au-dehors de six colonnes.

Les modillons qui soutiennent l'entablement sont d'une grande finesse d'exécution ; le bœuf, le taureau, un animal muselé, le joueur de harpe, etc.

A côté de la première coupole est le clocher, dont la base est du temps de l'église ; elle a aussi sa coupole, le clocher a une absidiole et forme ainsi une petite chapelle. Le dessous est un ossuaire.

Il y a dans le cimetière une base de croix sculptée. CHATEAUNEUF. — La façade, la nef et le transept méridional avec son absidiole sont seuls du XII^e siècle. Le reste est du style ogival du XV^e.

La nef a deux bas-côtés. Elle est d'un travail fort remarquable. Les bases des colonnes à chaque pile ne paraissent pas, parce que le sol de l'église a été exhaussé. Les chapiteaux sont presque tous décorés de feuillage ; très-peu sont symboliques.

On lit quelques inscriptions tumulaires sur les piles :

HIC IACENT NOBILES PERSONE
ARNALDVS DE PETRA ET MARIA
DE MONACO EIVS VXOR ET IOHES
BRVNI ET MARIA DE FAYOLE EIVS
FRATRIS VXOR QVI OBIERVNT AN⁰ DNI M⁰
IIII⁰ LXXII

J'ai découvert la suivante sous une épaisse couche de badigeon :

HIC JACET DNS PETRVS BRVNI SCVTIFFER ATQ^{VE}
O XXIII IVNII

Les autres sont à l'extérieur sur un contrefort gothique au nord :

Gilef Palet.....
enfant be miny et
de jean Jambier Marchât
lequel trepassa
le douze iour de may
decede lan m B^c vvB

On lit sur ce même contrefort :

Deum time
Pauperef ama
Memento finif

Et cette parole si naïve :

Mauraf aucune ioie en cest monde

La façade est d'un travail fort remarquable. Elle est toute de la même époque, si ce n'est un arceau de rétrécissement de style ogival, bâti dans la porte.

Celte façade se divise ainsi : Au rez-de-chaussée, un étage et un fronton. Le rez-de-chaussée a trois arcades : celle du centre forme le portail ; il est richement décoré comme ceux de toutes les belles églises de l'époque. La voussure la plus étroite porte à son sommet l'agneau dans un médaillon, entouré de deux anges à longues tuniques et aux ailes déployées. Au-dessous, des animaux symboliques. La deuxième voussure est une suite de gracieux enroulements dans des feuillages, au milieu desquels se voient des hommes et des lions.

La troisième est une succession de feuillages palmés.

Enfin, l'archivolte représente deux branches entrelacées avec leurs feuilles. La voussure au-dessus des chapiteaux n'a pas moins de grâce de dessin. C'est une suite de colombes paisibles qui se becquettent elles-mêmes, et forment en s'inclinant les courbes les plus gracieuses. Les chapiteaux sont chargés de monstres dans des enroulements de feuillages. Le premier, à droite, sous la voussure la plus étroite, représente un monstre que deux vautours vont déchirer au cœur, sujet que nous avons retrouvé déjà plusieurs fois. Un encorbellement considérable par la saillie couronne le rez-de-chaussée. Les modillons ont beaucoup de développement, et quelques-uns sont traités avec vigueur. Un Satan dévorant une âme décèle déjà la sculpture du XIII^e siècle. Un autre modillon représente un homme assis et tenant une cruche à la main. L'étage au-dessus est partagé par des colonnes qui s'élèvent jusqu'au sommet de la façade.

Le centre est occupé par la fenêtre : elle a, de chaque côté, deux saints en demi-relief, dont les têtes ont été brisées.

La partie à droite est une arcade auprès de laquelle une fenêtre simulée est éclairée dans le haut par un oculus. De chaque côté de cette fenêtre, deux autres statues de saints, mutilées comme les précédentes.

La partie de gauche est une immense arcade, dont l'enfoncement est considérable.

Elle est occupée par une statue équestre en relief et par une statue de femme en bas-relief.

Cette statue équestre est du même style que celles de Civrai, d'Aubeterre, etc.

Voici celle de Châteauneuf :



Bien loin que ces statues, comme l'ont cru quelques écrivains, et comme l'a insinué M. Mérimée, soient une imitation de quelque ouvrage antique ; bien loin qu'elles rappellent, comme ils le disent, le cheval de Caligula, le manteau de Trajan, l'épée de Dioclétien, elles ont le costume rigoureux des hauts barons du XII^e et du XIII^e siècle. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer cette statue équestre de Châteauneuf avec les sceaux équestres de nos comtes et de nos seigneurs de l'Angoumois aux mêmes époques, et l'on verra toute la ressemblance, la forme des selles relevées derrière et devant le cavalier, la robe tombant à plis sur le flanc (pl. III des sceaux, n° 5) du

cheval, jusqu'à l'attitude (pl. III, n. 9 ter ; pl. IV, n. 14), sont autant de traits caractéristiques qui doivent frapper.

A Châteauneuf, le seigneur n'est pas seul représenté ; son épouse est en face de lui ; elle a les cheveux tombant en deux longues tresses nattées de chaque côté de la poitrine. Quoique sa tête et ses bras soient mutilés, le reste du costume est très-bien conservé ; elle a la longue robe, la chaussure, le manteau ouvert, et tout à plis derrière elle. Or, c'est ainsi que sont représentées dans leurs sceaux, les comtesses d'Angoulême.

Puis, la présence de cette femme. Elle n'est pas une sainte, car elle n'a ni le nimbe, qui serait derrière la tête, sculpté sur le mur, ni les pieds nus ; c'est donc une statue historique. Voyez, pl. I des sceaux, le manteau et la robe d'Ysabel la comtesse-reine (n. 3 et 4), d'Iolant pl. IV, n. 12 ; la robe serrée à la taille n'est-elle pas la même dans la planche sigillaire et dans le dessin monumental ? Et si les deux statues n'étaient pas civiles, baronnales, elles seraient symboliques ou agiographiques ? Or, quel symbolisme attacher à ces statues équestres ? Le châtiment d'Héliodore ? C'est une puérilité. Quel saint voir dans ces statues ? Un saint George ou un saint Martin ? Mais saint George, dans les peintures et bas-reliefs où il est représenté, terrasse toujours un dragon sous les pieds de son cheval. Ici, rien de cela. Mais saint Martin coupe son manteau pour en couvrir un pauvre, comme on le voit au portail méridional de Notre-Dame de Paris. Puis, ce sont des statues en bas-relief, et non pas des statues isolées.

D'ailleurs, un homme, l'homme du seigneur, son vilain, est étendu devant le cheval, et le pied gauche est levé pour l'écraser, cruelle flatterie de l'art qui a eu plus tard toutes ses représsailles de la part du peuple ; mais fait constaté. On voit très-bien la main de l'homme renversé à terre. Le reste a été cassé avec intention ; mais on a eu beau vouloir effacer ce triste reste de représentation d'un pauvre main-mortable, il en est resté assez de sculpture pour qu'il n'y

ait pas à en douter. D'ailleurs, ce signe de féodalité avait été sculpté jusque dans les églises à la même époque. Voici un chapiteau de l'église de Feuillade qui n'a subi aucune mutilation.



Le seigneur a la couronne sur la tête ; il regarde en ricanant ; le pied de son cheval se pose sur l'épaule de l'homme tombé devant lui.

Il ne peut donc y avoir de doute pour moi sur la signification des statues équestres placées sur les façades des églises. Elles sont la représentation des fondateurs. Très fréquemment, ils étaient enterrés sous l'arcade simulée de gauche, à côté du portail. Il en a été de même à Châteauneuf. Quelque effacée que soit l'inscription gravée sur le mur de cette arcade simulée, elle dit évidemment trois choses : que le personnage avait fait construire l'église : *opere gratum* ; qu'il est enterré là : *hic requiescit* ; et qu'il avait fait en cela une œuvre agréable à tous : *approbatum*.

..... I EDI..... OCI.. IV.....
..... QV... V... APPROBATVM
..... OPERE GRATVM
.....DE DEVS E FVLDOREV.... SIT
HIC REQVESCIT

Quel malheur que cette inscription soit ainsi mutilée ! Elle nous donnerait une solution définitive. Telle qu'elle est,

cependant, elle a une grande valeur.

Inutile de combattre l'idée populaire qui appelle cette statue équestre la statue de Charlemagne. On a tout attribué au grand homme du moyen âge ; comme nos édifices des XIII^e et XIV^e siècles ont été attribués aux Anglais, comme un jour le peuple ferait honneur de tous nos monuments à Napoléon, si l'imprimerie ne rectifiait constamment les traditions, portées à s'égarer par ce sentiment d'admiration exagérée qu'on accorde à tout ce qui a joué un grand rôle sur la scène politique du monde.

Le couronnement de cette façade, qui pourrait être de la construction primitive, n'est pas un fronton triangulaire comme dans la plupart des autres façades romanes. L'arcade centrale est seule couronnée d'un fronton. Ensuite, les deux lignes, en partant du sommet, se brisent, deviennent perpendiculaires, et reprennent la direction inclinée. Dans de grandes façades, on évitait ainsi le nu d'un large tympan et la forme d'un pignon vulgaire.

CHAMPAGNE-MOUTON. Il ne reste qu'une partie des murs latéraux de cette église. La façade elle-même a été reconstruite ; le portail seul a été respecté. C'est un de nos portails de style roman fleuri les plus intéressants.

Il se compose de deux voussures légèrement ogivées, surmontées d'une large archivolt. Ce qui est très-rare parmi nos monuments, c'est que la plus étroite est fermée par un tympan. Là ce tympan est occupé par un médaillon entouré de deux anges, sur lequel est sculpté l'agneau portant la croix. La première voussure est ornée d'un enroulement de feuillages. La seconde est très curieuse. Au sommet est une main divine appuyée sur une croix, et bénissant à la manière latine.

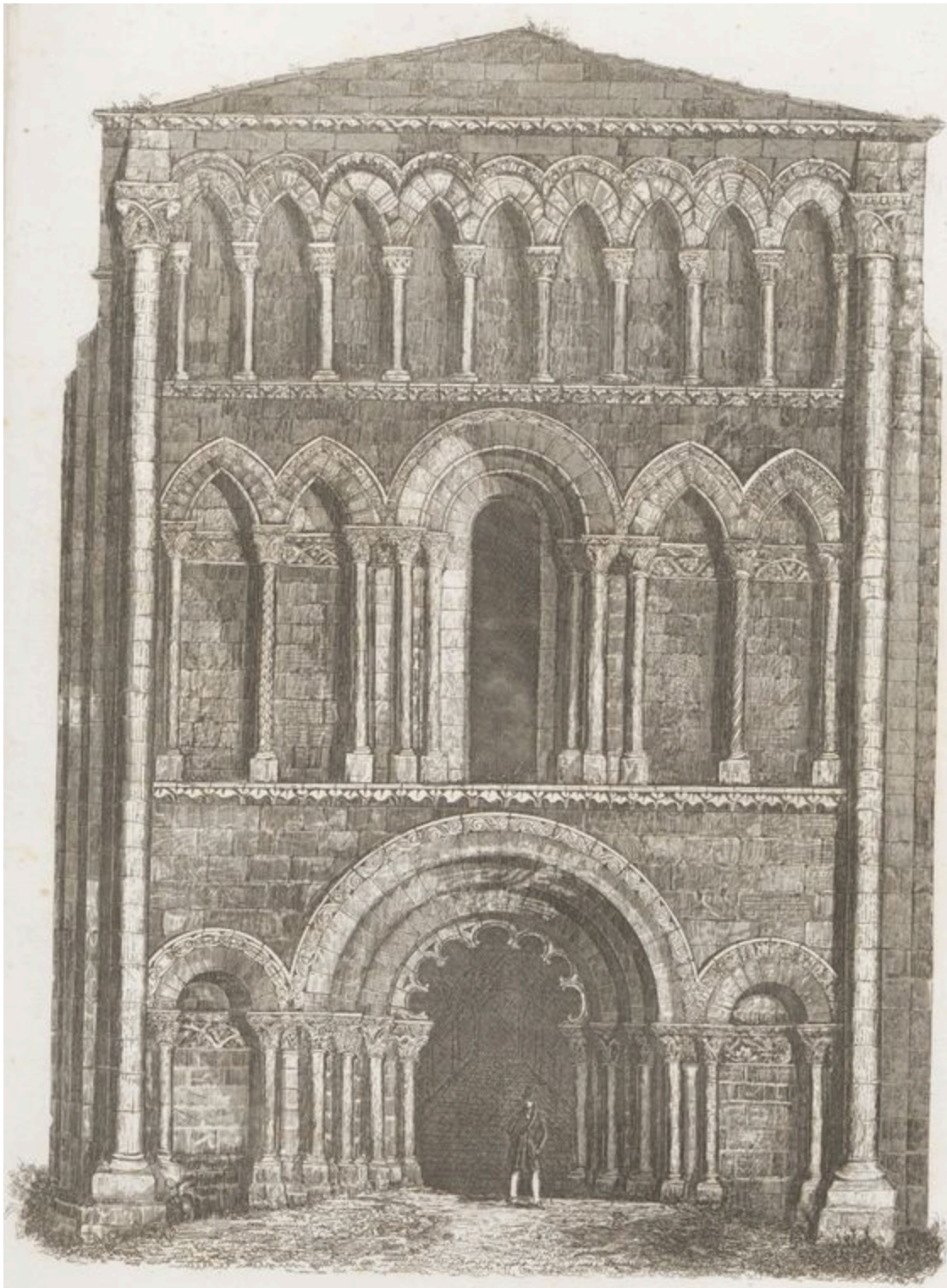
De chaque côté sont sept anges. L'un porte le calice, l'autre le voile, le troisième la grande hostie, le quatrième et le cinquième vis-à-vis l'un de l'autre, deux hosties plus

petites, et les deux derniers les deux burettes contenant le vin et l'eau du sacrifice.

Au-dessus d'eux, deux saints nimbés : à droite, l'un tient un livre de la main droite et un baguette de la gauche ; on lit sur le nimbe : MOISES. L'autre tient de la droite un bâton pastoral formé d'une simple volute. La main gauche est étendue et appuyée sur la poitrine ; on lit sur le nimbe : S. NICOLAVS.

Au-dessus de l'archivolte, le premier rang de pierre présente des débris du reste de la façade. Ce sont 1° une longue tête barbue ; 2° trois sirènes. Deux se donnent la main et de l'autre tiennent leur queue de poisson ; le troisième qui tient aussi d'une main sa queue de poisson, porte de l'autre une croix fleuronée ; 3° un saint personnage assis et montrant du doigt le ciel. Devant lui sont un homme qui coupe un pain rond ; et une femme qui tient une petite bouteille à la main. Ce portail est d'une bone conservation. Il doit être de la fin du XII^e siècle.

ÉGLISE DE L'ABBAYE DE CHÂTRES.



CHALAIS. L'église a été presque toute démolie. Il n'en reste que la façade, et encore horriblement mutilée. Cette

façade était un précieux morceau d'architecture. Mais elle a doublement souffert et de la main des hommes et de celle du temps, qui a attaqué la pierre dont le grain est friable. Cette façade avait, comme celle d'Aubeterre, dans une grande arcade, une statue équestre qui n'existe plus. Elle était placée à gauche, comme à Aubeterre et à Châteauneuf. Malgré les mutilations, le portail est encore digne d'intérêt. Il est formé de cinq arcades superposées :

La première, la plus étroite, est une découpe à six lobes, comme à Aubeterre, Montmoreau, Chastres, etc. Cette forme délicieuse est commune en Angoumois. Je ne l'ai pas trouvée dans les autres provinces ;

La deuxième est décorée de quatre feuilles sur la face extérieure et à son intrados.

La troisième, de losanges et de demi-losanges à l'intrados, même sur les portes.

La quatrième est une suite de nombreux médaillons qui contiennent des animaux, des groupes de personnages. Ces médaillons sont trop frustes pour qu'on puisse en avoir l'idée symbolique.

La cinquième est ornée de quatre feuilles, profondément fouillées et d'une belle exécution. Outre ces dessins qui couvrent chaque voussure, de petites zones également sculptées les séparent.

Deux arcades latérales à deux voussures sont de chaque côté du portail. Celle de droite a dans son tympan une sculpture intéressante mais considérablement mutilée. Ce sont les saintes femmes qui se rendent au tombeau de Jésus-Christ, tenant à la main des vases de parfums, sujet charmant que nous avons déjà signalé à l'église de Cognac.

Plusieurs colonnes du portail de Chalais ont le fût décoré de moulures en losanges, ce qui est rare en Angoumois, où les fûts des colonnes sont toujours lisses.

CHASTRES. L'abbatiale de Chastres est une des belles églises à coupes de l'Angoumois (Voyez pour la partie historique, 'Armor. et Hist. des Villes, Abb. et Fiefs de

l'Angoumois, art. CHASTRES). Ce qui reste est d'une parfaite conservation. Sa façade surtout est si bien conservée qu'on la croirait élevée il y a à peine un demi-siècle.

Cette église a la forme d'une croix latine. Elle se compose de quatre parties qui rayonnent autour d'une coupole centrale : la nef, qui a trois coupoles, les transsepts voûtés en ogive romane (le transsept nord a été démoli), l'abside, primitivement circulaire, et maintenant remplacée par un sanctuaire carré long de style ogival, prenant deux travées de voûte. Malgré cette triste adjonction d'un chevet gothique et la suppression du transsept nord, cette église est encore un monument très-remarquable. Le cœur saigne quand on entre sous ces belles coupoles, de les voir, toutes fraîches d'architecture, s'élancer si aériennes sur de faibles pilastres et des demi-colonnes à peine en saillie sur les murs, et de penser que le tout ne peut plus servir qu'à une ignoble grange.

La façade est un morceau d'une grande beauté. Outre la transition qu'elle commence à indiquer entre le plein cintre et l'ogive, elle est travaillée avec une délicatesse admirable. On peut s'en faire une idée par le dessin que nous en donnons. Ce dessin, eau forte d'une médiocre exécution, est d'une grande fidélité archéologique. On y remarquera l'art avec lequel l'architecte a su donner une grande variété non-seulement à la disposition de ses arcades, mais encore à chacun de ses détails d'ornementation. Quoi de plus délicat que ces corniches à feuilles recourbées ! Que de richesse dans toutes ces archivoltes ! Quelle gracieuse simplicité dans ce portique à quatre voussures dont la première est découpée en lobes ! Quel beau feston de chapiteaux et de frises sculptées qui sépare les colonnes et les arcades ! Il faut le reconnaître, un art qui a produit de telles merveilles peut avoir des admirateurs. Le premier étage a deux colonnes, l'une rubanée en spirale, l'autre à feuilles imbriquées. Je n'ai

rien vu d'aussi délicat dans le style ogival le plus perfectionné.

FLEAC. C'est une petite église à coupoles des premières années du XII^e siècle, qui n'a reçu aucun changement dans son architecture. Le plan est une nef à trois coupoles terminées par une abside.

C'est la forme la plus simple de ces basiliques. Elles sont d'une grande solidité et en même temps d'une majesté imposante.

Les églises de style ogival, plus élancées, plus aériennes, toutes à jour par leurs fenêtres découpées, sont évidemment plus gracieuses : mais, quoi qu'on en dise, elles n'ont pas la valeur chrétienne des édifices romans, elles ne font pas l'impression saisissante qui rappelle quelque chose des catacombes. Si l'art ogival a créé la magnificence du temple catholique, l'art roman, avant lui, a donné le type éternel du temple chrétien.

La coupole, qui précède l'abside, est sous le clocher ; elle est plus basse que les autres, et au lieu d'être séparée comme elle des grands arcs et des pendentifs par une corniche, ce qui donne beaucoup de grâce, elle se trouve ne faire qu'un avec les pendentifs et les arcs. La base de ces coupoles est légèrement octogone.

GENSAC. L'église de Gensac a deux époques, ou plutôt présente deux églises soudées l'une à l'autre.

La nef est une église romane à quatre coupoles. Le sanctuaire est ogival, en deux travées à nervures, beaucoup plus large que la nef.

La nef à coupoles est ornée d'une galerie au moyen de laquelle on passe d'une coupole à l'autre. Ces coupoles, détruites ou endommagées pendant les guerres religieuses, furent relevées successivement ou restaurées en 1724, 1738, 1739, 1740.

La façade romane est fort remarquable. Elle a un rez-de-chaussée composé de trois arcades, un premier étage de

cinq arcades, un second étage de six arcades. Cet étage est couronné par un entablement orné de modillons', au-dessus duquel s'élève un fronton triangulaire. Le tympan du fronton est décoré d'une croix en relief dont chaque bras forme une seconde croix. C'est un modèle de fronton qui pourrait être suivi dans la restauration des façades du XII^e siècle qui ont perdu le leur.

LANVILLE. Vaste église conventuelle d'une magnifique construction. Coupole centrale. Nef qui a eu autrefois trois coupoles. Elles ont été remplacées par trois travées de voûtes ogivées à nervures, ce qui ôte au monument son unité. Pour le reste, l'édifice a son beau cachet roman. Rien de majestueux comme cette large coupole autour de laquelle rayonnent l'abside, le transept et la nef, comme le nimbe de la croix sur lequel se place la tête du Christ. Ici comme à Chastres, à Cherves, à Bourg-Charente, l'architecte s'est affranchi des lourdes piles à l'intérieur pour soutenir ses coupoles. Un pilastre, et une demi-colonne pour porter les grands arcs et les arcs doubleaux, voilà tout ce qui se détache des murs latéraux et encore avec peu de saillie. C'est au sol constamment humide qu'il faut attribuer l'abaissement des murs de la nef et par suite la chute des coupoles. Il est probable que, pendant les guerres religieuses du XVI^e siècle, délaissée, comme elle l'a été à une époque récente, les murs ne tardèrent pas à être envahis par les eaux, dont l'écoulement n'était plus ménagé. Ce qui est surtout remarquable à Lanville ⁴⁵¹, c'est la jolie abside. Elle est seulement décorée à l'intérieur et à l'extérieur par un rang d'arcades. Les chapiteaux de cette abside et des colonnes qui soutenaient la coupole sont du travail le plus délicat.

Une importante observation à faire au sujet de l'abside de Lanville, c'est que son axe est incliné sur l'axe de la nef de près d'un mètre cinquante centimètres, de telle sorte qu'au lieu de correspondre au milieu de la fenêtre centrale

de l'abside, le prolongement de l'axe de la nef va joindre la première colonne à droite de l'arcade sous laquelle est cette fenêtre. Cette déviation de l'axe incline le chevet de l'église vers le nord. Et cette inclinaison est assez sensible pour qu'on s'en aperçoive sans aucune opération de mesurage.

Nous donnons ici les belles proportions de cette église⁴⁵² : les transsepts ont la longueur de la nef, l'abside a le tiers de la nef, la coupole le tiers, chaque transsept le tiers, chaque absidiole la moitié de l'abside⁴⁵². La façade est sévère et d'un beau style. Elle présente trois rangs d'arcades superposées ; celles du haut sur lesquelles s'appuyait le fronton ont été abattues jusqu'à la corniche des chapiteaux.

Vous remarquerez que les transsepts et l'abside ont été fortifiés au XV^e siècle. Les machicoulis et les parapets, percés de meurtrières, se voient encore.

L'abside conserve à l'extérieur un grand nombre d'inscriptions tumulaires : ce sont les noms des moines de Lanville au XIII^e siècle.

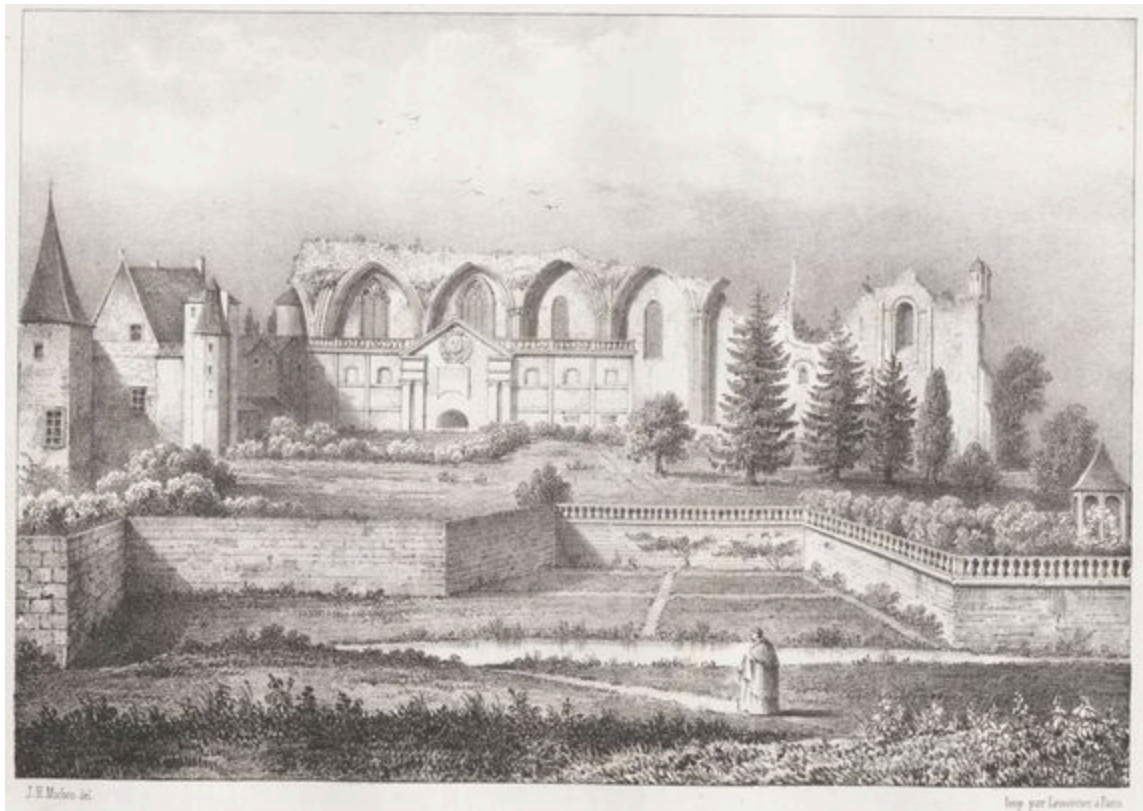
VIII K OCTOB OB
ROBERTVS CN

XIII K FEBR OB
AVDEBERTVS
CANONICVS

VII K APL OB AR
NALDVS ANDEGAVIS
SACERDOS
ET CANONICVS

PDIE IDUS MAII
OBIIT VCBERTUS

Statistique Monumentale de la Charente.



IIII IDVS MAII
OB W SAC ET CA
X K OCTBR OB VN
BERTVS SAC ET CA

XII K IVLII O
BIIT.....
SACRISTA SA
CERDOS ET CANON

Ces inscriptions relataient les anniversaires ; elles demandaient, à tel jour, un souvenir devant Dieu : voilà tout. Que peut-on mettre de plus sur une tombe ? Une date, un nom, la tâche qu'on a eu à remplir sur la terre de passage, quelquefois encore, le lieu de la patrie.

Le prieur qui fit bâtir le pilier butant au milieu de la nef, du côté du midi, y fit sculpter son écusson.

Écu pointu appuyé sur un bâton prioral ;

Pièces du blason : un chevron écoté, un lambel à deux pendants en cime et un croissant en pointe. Je ne connais pas de famille en Angoumois qui ait ces armoiries.

LICHÈRES. L'église de Lichères est un monument bien remarquable. Le plan est très-beau.

Mais l'église a souffert de notables mutilations. Le transept nord a été démoli ; les voûtes de la nef et la coupole ont été abattues. Telle qu'elle est, c'est encore une des belles églises romanes de l'Angoumois. Elle est construite en calcaire compacte d'un grain très-fin, ce qui prête merveilleusement au fini des sculptures. L'abside est décorée avec soin d'arcades au dedans et au dehors. Les arcades qui supportent les voûtes de la nef reposent sur de simples colonnes (de 82 cent. de diamètre) ; c'est le seul exemple de ce genre que nous ayons en Angoumois. Les deux bas-côtés sont extrêmement étroits ; ils n'ont qu 1 m. 21 c.

Le portail est décoré de pilastres. Deux colonnes sont en saillie de chaque côté du portail, et, au-dessus de leur chapiteau, elles ont un simple socle destiné probablement à une statue.

Ce portail, richement sculpté, est assez curieux. Il n'a qu'une seule arcade en plein cintre encadrée dans une archivoltte feuillagée. Mais un tympan coupe cette arcade. Le dessus de la porte, légèrement cintré, est décoré d'une bande feuillagée. L'espace laissé entre cette bande et l'arcade plein-cintre est rempli par un médaillon portant l'agneau divin, la tête sous le nimbe crucifère, et tenant l'Évangile sous un de ses pieds de devant. Deux anges aux ailes étendues, aux légères tuniques, aux pieds nus, tiennent l'encadrement circulaire. Deux autres anges n'ont que la tête aux angles du tympan. Les chapiteaux et les pilastres du portail sont chargés de riches enroulements de feuillages.

Un personnage, vêtu d'une longue tunique, perce de sa lance la tête d'un dragon ailé dont il tient le cou sous un de ses pieds et le corps roulé en nombreux anneaux sous le genou ; mais, en même temps, un autre dragon placé derrière lui cherche à le dévorer. A côté, et formant l'angle du chapiteau du pilastre, est un personnage nu, la tête en bas et se tenant les jambes de chaque main.

Dans le transept méridional, une fenêtre est formée par une longue pierre, découpée à jour, destinée à recevoir les verres. Seul exemple de ce genre.

LINARS. L'église est sans valeur archéologique. Il n'en est pas de même de la façade qui est fort remarquable. Quatre colonnes la partagent verticalement. Le rez-de-chaussée est décoré de trois arcades. Celle du milieu reçoit la porte. Dans le tympan est le Christ bénissant d'une main et de l'autre tenant l'Évangile. Deux anges sont autour de lui. Au premier étage est un rang de sept arcades, et par-dessus la corniche un fronton triangulaire. Au milieu de ce fronton est un encorbellement triangulaire formé par trois têtes plates qui supportent deux corniches.

Ce que je veux signaler particulièrement, ce sont quatre monstres en buste, s'élevant au-dessus des chapiteaux des colonnes. Ce sont probablement des lions symboliques

places comme les sphinx de l'antiquité pour veiller à l'entrée du temple, ou peut-être les quatre évangélistes.

LA COURONNE. Quoique l'église de l'abbaye de la Couronne ne soit plus qu'une belle ruine, il en reste assez de débris pour retrouver le plan primitif. Les grandes proportions de l'édifice, la noble sévérité du style, plus encore des dates certaines de construction, du moins pour la partie romane, qui est la plus considérable, tout fait de cette église un monument de premier ordre qui réclame une étude spéciale.

Lorsque le bienheureux Lambert eut transporté le petit monastère de Saint-Jean-de-la-Palud dans le lieu appelé d'abord Coronelle, Coronella, ensuite la Couronne, Corona, en raison de la forme arrondie du terrain qui s'élève au milieu d'un marais, il construisit une petite église entre 1118 et 1124. Mais le nouveau monastère ayant pris, à cette époque de ferveur religieuse, un immense accroissement, l'église fut trouvée trop petite⁴⁵³. On se déterminà à en construire une plus vaste, une plus magnifique ; c'est celle qui subsiste aujourd'hui et que nous allons décrire.

La fondation eut lieu en 1171. La première pierre fut posée dans le fondement de l'autel de la Vierge⁴⁵⁴. Elle fut bâtie en vingt-quatre ans, dit la chronique, les murs. les colonnes, les voûtes, excepté deux travées de voûtes du côté du midi qui ne pouvaient être construites qu'après qu'on aurait détruit la vieille église. Pendant deux ans on acheva le clocher (campanarium). On pava autour des autels ainsi que le chœur des frères clercs et les transsepts. Ce fut alors que le service religieux y commença.

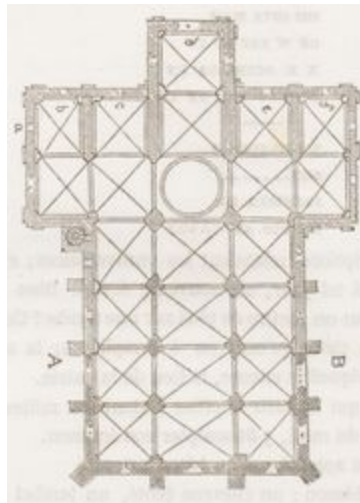
C'est à Jean-de-Saint-Val, V^e abbé de la Couronne, et plus tard évêque d'Angoulême, qu'est due cette construction. Il eut le bonheur de la voir finir et de la consacrer.

L'abbé Robert fit terminer cette partie méridionale (Chron., p. 48)... attamen partem quæ perficienda remanserat.

Ainsi l'église fut entièrement achevée l'an 1201, trente-deux ans après qu'elle avait été commencée. jam ipsa ecclesia per Dei gratiam consecrata. (Chron., p. 49.)

L'abbé Adhémar fit achever le dortoir, le cloître, les aqueducs ; il plaça dans l'église les candélabres, l'image de la Vierge, le reliquaie de la vraie croix.

On construisit une chapelle aux portes de l'église sous le vocable de saint Nicolas aux frais d'Isabel. Elle y fit enterrer son père Adémar.



a. crypte ou chapelle du cimetière.

b. autel des confesseurs.

c. autel des apôtres, altare ad Apostolos.

d. le grand autel en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et de tous les saints, majus altare.

e. autel de saint Jean.

f. autel des Vierges, altare virginum. Il y avait de plus l'autel du chœur des frères lais.

Avant de décrire le monument, je dois établir que le plan conçu par l'architecte du XII^e siècle ne s'étendait pas et ne devait pas s'étendre au-delà des piles AB qui séparent dans

la nef la partie romane de la partie ogivée. La continuation de la nef au XV^e siècle, en lui donnant plus de grandeur, a dénaturé l'idée des constructeurs. Ils avaient voulu une croix grecque, dont les quatre bras, égaux en dimension, allaient se joindre à la coupole centrale. Ils ajoutèrent deux chapelles à chaque transept et deux collatéraux à la nef. Tel fut leur plan. Or cette forme est curieuse. La pensée s'en devine aisément par la mesure même des quatre bras de la croix grecque qui ont les mêmes dimensions, plus encore par la certitude que l'on acquiert en lisant l'intéressante chronique de la Couronne, que l'église du XII^e siècle fut achevée, terminée, complétée, telle qu'on l'avait conçue.

Par conséquent, elle avait une façade romane à l'occident, aux points AB, et c'était au-devant de cette façade et latéralement, soit à droite, soit à gauche, que se trouvait la chapelle de Saint-Nicolas, bâtie aux frais d'Isabel, reine d'Angleterre et comtesse d'Angoulême, pour servir de sépulture à son père Adémar. Or cette chapelle a été démolie lors de l'allongement de l'église au XV^e siècle.

Ce qui avait déterminé l'architecte du XII^e siècle à ne pas porter son édifice plus loin vers l'occident, c'est que l'enceinte de l'abbaye étant de ce côté très-peu éloignée, il était naturel qu'il y eût une place devant la porte de l'église. Le prolongement du XV^e siècle a pris une grande partie de cette place et l'a rendue trop petite en raison de l'importance d'un tel monument. Peut-être même la coupole de l'église en croix grecque se trouvait au centre de la coronelle où était construite l'abbaye.

On doit comprendre l'intérêt que j'attache à ce point de vue. Les moines de la Couronne laissant leur église inachevée à l'époque de leur puissance et de leur gloire, me paraissait un fait inexplicable. La chronique relatant minutieusement les plus légères additions faites à l'abbaye depuis la construction de l'église, Dom Vital admirant la

beauté de l'édifice, faisant refaire devant la porte la chapelle de la reine, tout indiquait pour l'église un travail auquel on ne supposait pas la nécessité, la possibilité même d'une augmentation, tellement le plan primitif était convenable et satisfaisait les regards.

Ce point établi, parcourons l'édifice pour en étudier le style.

D'abord il n'a aucun point de ressemblance avec les autres églises du même siècle que nous avons déjà étudiées. Ce qui domine ici, ce sont les voûtes à nervures. Les fenêtres continuent à être en plein cintre, mais les arcs doubleaux des voûtes ont une grande tendance à l'ogive, tendance plus considérable que dans tous les autres édifices du pays, du même siècle. C'est donc le commencement de la transition. Des faisceaux de longues colonnes romanes appliquées aux murs latéraux et formant les piles centrales (seize par chaque pile) indiquent ces mêmes colonnettes du style ogival qui apparaîtront bientôt. Les nervures des voûtes sont des tores, mais très-saillants et ressortant au moyen de cavités, ce qui leur donne déjà la grâce des nervures évidées du style ogival.

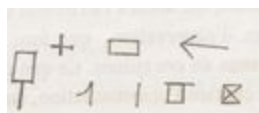
L'édifice n'a point été construit par un architecte qui s'inspirât des autres monuments du pays ; il a orné de feuilles les angles et bases des colonnes comme à Saint-Germain-des-Prés et dans les édifices gothiques du Nord. Il a supprimé les bases à toutes les colonnettes d'ornementation au dedans et au dehors des fenêtres, et a sculpté des feuillages sur le socle carré qui les supporte, et avec lequel le fût se confond par un simple biseau, ce qui est encore une bizarrerie qu'on ne retrouverait point ailleurs. Il a continué le système de ses devanciers, et n'a pas donné de saillie à ses contreforts. Il a conservé les demi-colonnes engagées surmontées de chapiteaux, ordinairement feuillagés. Au dehors ses modillons sont nus ; absence générale de symbolisme : seulement quelques monstres çà et là sur les chapiteaux. J'ai vu, il y a

peu d'années, parmi les ruines, un des chapiteaux sur lequel était sculpté un abbé, tenant la crosse à la main, au milieu d'une auréole elliptique ; très-probablement, le révérend Lambert, le fondateur. Ce chapiteau est précieux, il ne devrait pas être perdu.

Le genre de construction est puissant et hardi. Point de tâtonnements comme dans beaucoup d'édifices de la période précédente. Tout est construit avec une admirable solidité ; les ciments sont d'une dureté extrême ; on voit tous les progrès de l'art. Le XIII^e siècle n'est pas loin avec ses prodigieuses cathédrales, avec ses voûtes jetées dans les airs.

J'ai étudié avec soin les signes lapidaires ; je n'ai trouvé aucune ressemblance de ces marques avec celles des appareilleurs de nos autres monuments.

Voici ceux qui se trouvent fréquemment répétés.



La seule partie de l'église qui ne soit pas démolie est la chapelle de la Vierge. On y remarquera des peintures le long des formerets des voûtes, destinées à imiter des compartiments. Il y a encore quelques fresques dont je parlerai ailleurs.

Dans la chapelle de Saint-Jean, on voit la naissance d'une nervure carrée, ornée sur sa face de trois rangs de tores en chevrons. L'on a tracé au pinceau sur tous les joints une ligne de couleur rouge.

Le travail de l'église de la Couronne est donc une œuvre à part dans l'Angoumois ; il est dû à quelques-unes de ces corporations voyageuses que les princes, les évêques, les abbayes puissantes appelaient pour construire les grands édifices. Il y a là beaucoup de traditions de l'art du Nord.

La chronique de la Couronne, si intéressante pour tant de détails, ne dit pas un mot, ne donne pas une indication sur les ouvriers ni sur l'architecte ; nulle inscription ; seulement un petit bas-relief carré d'environ 0,27 c. de dessin et d'exécution de l'époque romane, enlevé probablement à la façade romane lors du prolongement ogival, représente un chameau portant sur son dos une pierre de construction. Ce bas-relief confirme la tradition qui rapporte que les matériaux de construction de l'église ont été apportés à dos de chameau.



La mule qui portait à son dos les pierres de l'abbaye de Lesterps est aussi célèbre dans les traditions de ce pays.

La partie ogivée de cette abbaye est assez considérable pour que je la mentionne spécialement à l'article : Monuments du style ogival. Elle porte sa date dans ses nervures prismatiques, croisées à leur naissance, et dans l'absence de chapiteaux à ses piles : c'est du XV^e siècle.

A la renaissance, on décora l'extérieur du chevet de deux petites guérites d'observation, qui font aujourd'hui un joli effet au-dessus de ces ruines. Ce que cette époque frivole, dans son caprice d'ornementation, suspendit à la tête du vieux monument, a été épargné par les démolisseurs.

MONTBRON. L'église priorale de Montbron est intéressante surtout par son plan. Une des tombes construites dans le mur méridional de la nef nous donne la date 1240 ; une autre tombe placée plus près du transept porte 1209. C'était donc à la fin du XII^e siècle et au

commencement du XIII^e que se construisait cette église, à-peu-près contemporaine de celle de la Couronne.



Mais ici les idées mystiques de l'époque précédente ont encore dominé. L'édifice est plus roman par ses absides, sa coupole octogone, l'ornementation extérieure des absides enveloppées de demi-colonnes d'un très-bel effet ; la nef est élevée et majestueuse ; la voûte est d'un roman ogivé continu, interrompue seulement par un arc doubleau placé au centre. Le chevet, avec ses cinq absides, mérite d'être mentionné ; l'absidiole centrale est plus large que les quatre autres. Quatre arcades de cette partie, au lieu d'être en plein-cintre ou légèrement ogivées, forment un angle aigu, singularité que nul autre édifice du passé ne nous avait encore présentée.

Le portail se compose de cinq voussures soutenues par des petites colonnes engagées, taillées dans les angles des pieds droits avec un peu de saillie.

Ici commence pour nous un système de construction qui me paraît appartenir à l'école limousine, et que j'ai trouvé dans tout le nord-est du département ; il consiste à faire les colonnes très-minces, peu en saillie aux angles des pieds droits, et faisant corps avec eux, et ensuite à profiler au-dessus des chapiteaux des colonnes un boudin correspondant à la colonne et ayant exactement le même diamètre. A Oradour-Fanais, à la Péruse, à Étricord, et dans la plupart des édifices de la région limousine du département de la Charente, le même système a été suivi.

La première voussure intérieure est découpée à lobes comme beaucoup d'églises au XII^e siècle, que nous avons déjà mentionnées. L'ornementation de ce portail n'est pas riche. Quoique la pierre soit belle et prête bien à la sculpture, on l'a seulement ornée de quelques dessins en arcatures, peu profonds et sans effet pour l'œil.

On sent qu'on a quitté la région où le calcaire semble se poétiser sous mille formes symboliques ; nous sommes aux limites de deux pays. Les premières roches granitiques paraîtront bientôt. Il semble que l'art ne soit plus là dans sa patrie.

Les tombeaux dont j'ai parlé décorent le mur extérieur de la nef du côté du midi. Ils étaient autrefois sous le toit du cloître du prieuré.

Les deux premiers, en partant de l'angle formé par la nef et le transept, présentent deux arcades, séparées par un pilier et décorées de petites colonnes peu saillantes dont les chapiteaux sont des têtes humaines. Le fond des arcades porte dans le bas un rang de six petites arcatures, peu profondes de sculpture, au-dessus desquelles sont les légendes. La première légende est celle de Pierre Robert Calla de La Mote et de ses enfants :

HIC REQUIESCT PETRVS ROBBTI CALLA DE LAMOTA ET
FILII EIVS PETRVS CALLA ET GERALDVS ROBBERTI
REQUIESCANT I PACE

La deuxième est celle de Jeanne de Montbron. M. Marvaud (Études sur l'Ang., p. 405) l'avait déjà publiée ; mais il avait prétendu que cette inscription est de 1214. Elle se trouve sans date.

La voici rectifiée d'après l'estampage que j'en ai pris :

XPE TVO MANNA PASQVATUR DOMNA
IOANNA

CVRANS HOC LEGERE DICAT  HVIC
MISERERE

Le troisième tombeau est celui de Robert de Montbron, mort en 1209, que M. Marvaud a confondu avec un Guillaume de Montbron, évêque de Périgueux, mort en 1081, et enterré dans l'église de Montbron ⁴⁵⁵.

Celui-ci était un seigneur de Montbron ; on le voit couché sur son tombeau ; sa figure est mutilée. L'arcade sous laquelle il est placé est un arc en roman ogivé ; c'est, du reste, le style de la nef, et en particulier du portail. A côté de cette arcade est sculpté un bas-relief représentant le Christ assis, entouré de deux anges. Ce bas-relief est horriblement mutilé ; la tête et les bras du Christ n'existent plus ; un seul des anges est intact ; il a des ailes et le nimbe, et la main levée et ouverte dans l'attitude du respect : Ipsum audite.

La légende est celle-ci :

 XK OCTOBRIS OBIIT DOMINVS  R DE  MOTEBVLFI ANNO AB
INCARNATIONE MCCIX

Le dernier tombeau est celui de Audoinus Borrenius et de sa famille ; il porte la date de 1240, précieuse pour nous, parce que l'arcade qui forme ce tombeau est construite dans le mur même de la nef.

La forme de cette arcade présente une pierre sculptée sur laquelle est une rangée de six petites arcades en plein-cintre, et dans les entablements de ces arcades se lit l'inscription tumulaire :

HIC REQVIESCVNT AVDOINVS BORRENIVS ET PHILIPPA
VXOR SUA 

HELIAS BERTRANDVS AVDOINVS  PETRONILLA
 IOHANNA  OBIIT ANNO  MCCXL°

Cette église possédait encore, il y peu d'années, une petite statuette du moyen-âge, représentant la Vierge tenant dans ses bras le corps inanimé de son fils.

On regrette pour les églises catholiques ce culte si touchant à Marie, sous le nom de Notre-Dame-des-Peines. Qui n'a pas quelque douleur au fond de l'âme ? Et quelle plus forte leçon de résignation et d'espérance que l'image du Sauveur porté dans les bras de celle qui se tint debout au pied de la croix ? Cela vaut bien ces statues sans expression, aux bras étendus, qu'on répand aujourd'hui avec profusion, et dont on a pris le modèle insignifiant sur quelque figure païenne de nos musées.

MAGNAC-SUR-TOUVRE, Magnac nous présente une forme nouvelle. C'est une croix dont les quatre bras sont égaux en longueur, mais dont la coupole n'est pas au centre, et le chevet est plus court que les trois autres bras. Les absides des transsepts forment un carré. Il y a beaucoup d'irrégularités dans les diverses parties correspondantes.

La coupole est circulaire dès sa base. L'édifice est décoré à l'extérieur de modillons symboliques représentant les vices : quelques-uns offrent des nudités.

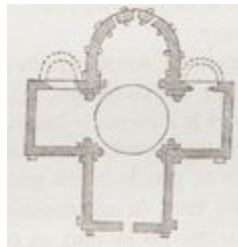
Le clocher est porté sur la coupole centrale ; il a deux étages à l'extérieur. Le premier est une suite d'arcades aveugles, en plein-cintre (quatre sur chaque face) ; le second a deux fenêtres en plein-cintre, subdivisées par une colonne en deux arcades plus petites.

L'église possède deux cloches. La plus petite a cette inscription :

lan mil B^c lv gerauld renée def agef

et les écussons des familles Gérauld et des Ages : l'un portant une ruche d'abeilles, l'autre un cygne dont le cou est passé dans une couronne.

MAINFONDS. De magna fonte. Église en croix grecque bases des colonnes pattées comme à la couronne et aux trois fenêtres orientales de l'église de Mallerant. Orientation, levant d'été.



Les deux absidioles ont été détruites, mais au dehors on en voit très-bien la naissance.

Les chapiteaux sont nus ; la coupole est exactement au centre de l'édifice ; sa corniche est ornée d'une moulure en damier.

L'abside est décorée à l'intérieur d'une suite d'arcades et éclairée de trois fenêtres. C'est un petit édifice d'une grande simplicité d'architecture, mais d'un admirable effet religieux.

MONTMOREAU. Cette église priorale a été construite avec le plus grand soin et dans de belles proportions. C'est une croix latine, dont l'abside est ornée au dedans et au dehors d'une suite d'arcades du travail le plus délicat. Les chapiteaux sont ciselés avec goût : quelques-uns présentent des scènes symboliques.

La façade est ornée d'un magnifique portail à plusieurs voussures. La première est découpée à jour en lobes arrondis ; l'extrémité des petits arcs qui décorent les lobes se termine par une tête d'animal. Ce travail est très-curieux.

Cette église vient d'être restaurée avec soin ; l'abside, ébranlée imprudemment par l'abaissement du terrain qui en soutenait les fondations, lors de la construction de la route, a été consolidée. Toutes les moulures, tous les chapiteaux brisés ont été sculptés sur le modèle des anciens ; les piles de la nef ont été reconstruites ; un clocher, dans le style roman le plus pur, a été élevé au-dessus de la coupole centrale. Il est seulement à regretter que, dans les travaux de la façade, on ne se soit pas contenté uniquement de remplacer par des pierres nouvelles les pierres brisées. On a ravalé toute la façade par un grattage que condamnent sévèrement les règles d'une sage restauration.

Le grattage, qui ne doit être permis sur aucun prétexte, est d'autant plus blâmable à Montmoreau, que les pierres de cette façade sont en grison du pays (pierre d'agrégation siliceuse), qui ne prend une teinte monumentale qu'avec la longueur des siècles, tandis que les parties remplacées sont en pierre calcaire d'un blanc éclatant, qui se noircit après huit ou dix années ; il arrivera l'inverse du but qu'on a voulu atteindre. Le calcaire aura une couleur antique dans quelques années, et le grison gratté paraîtra nouvellement placé dans la façade. Singulier travestissement qu'il était facile d'éviter.

Je porte trop d'intérêt aux monuments de mon pays, ils m'ont coûté à les visiter trop de courses, et trop de veilles à les décrire, pour que je n'aie pas le droit de les protéger comme des amis, contre le grattage qui les défigure. Je dois rappeler ici que la grande loi des restaurations des monuments est, avant tout, de ne remplacer absolument que les pierres décharnées par les eaux ou écrasées par le poids des assises supérieures, dont la faiblesse compromettrait la solidité de l'édifice. Cette loi est de toute rigueur. Une pierre sculptée ou non sculptée, que ses angles soient plus ou moins écornés, qu'il y ait quelque partie de ciselure brisée, du moment qu'elle est bien

cimentée, qu'elle supporte bien les pierres pressées sur elle, doit être rigoureusement respectée.

Le mot restauration doit signifier consolidation et pas autre chose ; toute autre voie est funeste, et l'on sait aujourd'hui qu'un des plus beaux édifices de la France a été tellement restauré, gratté, sculpté de nouveau, qu'on y cherche en vain le vieux édifice consacré par les âges et célébré par l'histoire.

Une des deux absidioles a été détruite et remplacée par une absidiole carrée de style ogival.

MONTMOREAU. Chapelle du château. Nous avons donné plus haut, page 261, le plan de la jolie chapelle du château de Montmoreau. La première partie de cet édifice, dont la teinte est plus noire sur le plan, a été classée parmi les chapelles portiques. La deuxième partie présente une rotonde autour de laquelle rayonnent quatre absides. Il y a une grande beauté de sculpture dans les chapiteaux des colonnes libres qui supportent les arceaux sur lesquels s'élève la coupole centrale. Ils méritent d'être étudiés avec soin au point de vue du symbolisme et de l'énergie de la sculpture.

Les fresques de cette chapelle sont fort remarquables : elles sont du XIII^e siècle. Depuis quelques années elles se détériorent rapidement, parce que les voûtes n'ont pas de charpente.

Celle de l'absidiole orientale est une Adoration des Mages.

Une tête couronnée est travaillée avec beaucoup d'énergie pour le temps. Cette absidiole porte l'inscription suivante en lettres peintes en blanc sur une bande noire :

LOCVS ISTE DEDICATVS EST... IN
HONOREM (precla) RE DEI GENITRICIS

VIRGINIS
MARIE. AMEN.

Cette légende est du XII^e siècle, mais les fresques sont postérieures. A gauche de cette absidiole, entre deux arcades, est saint Blaise représenté en évêque, la tête mitrée et nimbée, et tenant la volute de la crosse en dehors avec ces mots : s. BLASIVS. Dans le triangle opposé, l'archange saint Michel terrasse un dragon ailé. Le morceau est assez bien conservé ; il y a dans la tête de l'ange beaucoup de sérénité et de force.

L'arcade est occupée dans le tympan par saint Gilles. Il est représenté en abbé avec le nimbe et la crosse, une main bénissante à la manière latine, et la légende s. EGIDIVS. Deux pèlerins, un homme et une femme, sont à genoux, à droite et à gauche, dans le costume du temps. Cette jolie fresque est la mieux conservée de toutes.

Au-dessous est le martyre de S. Eutrope. On voit plusieurs bourreaux à figure rouge, levant les haches sur la tête du saint : une d'elles lui fend le crâne. Le haut seul de cette fresque est conservé, le reste est tombé. On lit au-dessus : S. EVTROPIVS.

Statistique Monumentale de la Charente.
TRESOR DE L'ABBAYE DE NANTEUIL EN VALLÉE



NANTEUIL EN VALLÉE, Nantolium in Vallibus.

Cette magnifique abbatale bénédictine a été détruite ; les seuls fragments conservés sont la base des absides du chevet, une porte latérale du transept méridional et la façade. L'édifice a de grandes proportions : le style en est riche, à en juger par la belle ornementation de la façade. Portail en plein-cintre ; six voussures supportées par les douze colonnettes ; chapiteaux chargés de feuillages, de reptiles, de quadrupèdes ailés. Le bénitier de l'église de la paroisse de Nanteuil n'est autre chose qu'un triple chapiteau de trois colonnes groupées, tiré de l'église abbatale. Chaque chapiteau est formé d'une tête. Celle du milieu a une couronne pointue ; c'est un homme à longs cheveux et à moustaches : les deux autres têtes sont des

femmes. Les trois têtes sont couronnées. Le chapiteau est historique : il doit représenter les fondateurs de l'église : le seigneur de Ruffec avec son épouse et sa fille.

Le chevet était composé de cinq absides comme celui de l'église de Lesterps.

On remarquera le joli édifice de cette abbaye, connu sous le nom de Trésor, dont le dessin, dû au crayon de M. Radig Rivaud, rend d'une manière si exacte la riche architecture.

Le monastère de Nauteuil-en-Vallée, commencé à bâtir en 1046 par un seigneur de Ruffec, selon la chronique de Mallezais, ne fut terminé que dans les premières années du XII^e siècle : l'église est d'une sculpture trop avancée pour qu'on fixe au XI^e siècle la date de sa construction.

Quant à la fenêtre ogivale qui se trouve au-dessus de la porte, il est inutile de faire remarquer qu'elle a été construite longtemps après l'édifice lui-même.

PÉREUIL, de Petrolio.

Église à cinq coupoles et à une abside.

Les deux coupoles qui touchent la façade n'ont jamais été terminées. Les deux autres sont d'un très-bon travail ; elles forment des demi-sphères régulières. Les arcs qui les supportent sont légèrement ogivés. Les fenêtres sont en plein cintre, peu larges et nues. La porte est en plein cintre, ornée d'une simple archivolt et de deux colonnettes appuyées dans le pied droit. A droite de la porte, et à peu de distance d'une grande croix de consécration, on lit cette inscription :



Parmi les singularités des modillons représentant les vices comme sur les autres monuments du moyen-âge, on a placé un personnage au visage dédaigneux, tenant une

crosse à la main. Il commence la série du côté du nord de l'abside. Ne serait-ce pas l'orgueil symbolisé dans la personne d'un évêque ou d'un abbé ? L'orgueil a été symbolisé ailleurs par une tête couronnée, quelquefois par un simple blason.

Les hases des colonnes sont garnies aux angles du socle de pattes végétales, ce que nous avons déjà dit être très-rare en Angoumois.

RICHEMONT. Cette église, par elle-même, n'a rien qui intéresse l'art, si ce n'est la jolie crypte construite sous l'autel, dans l'abside. C'est un des travaux de genre les plus curieux que l'on puisse visiter.

Elle a 5 mètres 32c. de longueur, et 3m. 98c. de largeur. Les voûtes à arêtes soutenues par six colonnes en blocage ; les chapiteaux feuillagés de ces colonnes sont travaillés avec soin ; les tailloirs sont décorés les uns de moulures feuillagées, les autres de rubans entrelacés. Les boudins des bases des colonnes ont une saillie considérable et disgracieuse. Il ne reste pas de souvenir du saint au culte duquel cette crypte pouvait être consacrée. Il est certain que ce n'était pas une chapelle sépulcrale.

La façade de l'église porte au-dessus du cintre de la fenêtre centrale cette inscription doublement curieuse, et par le jeu de mots qu'elle contient, et par l'emploi de la langue vulgaire dans le style lapidaire chrétien du XVII^e siècle :

RICHE MONTEZ AU CIEL PAR BONNES EVVRES 1691
LL.B.

Il y eut des constructions à l'église en 1770.

RUFFEC, Ruffiacum. Il ne reste de l'église romane de Ruffec que la façade, le portail du transept sud, quelques arcades intérieures qui séparent la nef centrale des bas-côtés du clocher. Des traces évidentes de calcination au

dedans et au dehors, sur plusieurs points, indiquent que cette église fut consumée par un incendie. Plus tard, elle fut relevée en style ogival.

J'ai déjà cité Ruffec comme un exemple frappant de ce profond respect des constructeurs d'églises au moyen-âge pour celles qu'ils étaient appelés à rebâtir. Ils ne s'imposaient nulle gêne dans leur travail pour laisser subsister des parties notables de l'ancien édifice sans risquer de détruire toute l'unité de l'édifice nouveau.

La façade de cette église est, après celle de la cathédrale d'Angoulême, une des plus intéressantes. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages formant trois sections verticales que partagent des colonnes engagées d'un quart.

Le rez-de-chaussée présente, en outre, un portail à trois voussures en plein cintre, reposant sur des chapiteaux symboliques, et deux arcades aveugles d'ornementation formées d'une seule voussure. Celle du nord est ornée de feuillages ; celle du sud a été refaite à la renaissance, et n'a conservé que son archivolt romane. L'intrados de la voussure a été décoré de caissons carrés, au milieu desquels sont sculptées des rosaces. Une restauration analogue a été faite au portail roman de l'église de Moustiers. La face de la voussure est aussi partagée en caissons où sont, en bas-relief, des rosaces, des têtes et un buste.

L'arcade du nord a dans son tympan une sculpture en demi-relief d'un grand intérêt. En voici le style :

Un personnage barbu est couché sur un lit, la tête appuyée sur le coussin, et soutenue de la main droite ; l'autre bras sort du lit ainsi qu'une jambe en partie recouverte d'une draperie. Une tête de chien ailé est sculptée à ses pieds. Derrière le lit, et vers le milieu du tympan, une femme vêtue est debout ; un de ses deux bras est brisé, mais l'autre est tendu pour soulever une longue draperie. Serait-ce le tombeau du fondateur de l'église ?

C'est mon opinion bien arrêtée. Il est à gauche, et c'est toujours de ce côté que se trouvent les statues équestres des fondateurs d'églises. Le fondateur de celle de Ruffec aura pu mourir à l'époque de la construction de la façade, et être placé là, comme on représenta plus tard les personnages couchés sur leur tombeau, ayant un coussin sous leur tête et un animal à leurs pieds. Cette dernière circonstance est un indice essentiel. Je ne pense pas qu'il y ait rien de symbolique dans cette sculpture.

Le portail a trois voussures : sur la première sont des animaux entrelacés, qui se mordent les uns les autres ; il y a une grande vigueur de dessin dans cette sculpture. La deuxième voussure présente une série d'animaux ailés, dont les uns ont le bec recourbé : ce travail est fouillé profondément. Les animaux se détachent presque en demi-relief. La troisième voussure est chargée d'enroulements de feuillages dans lesquels sont des oiseaux qui se becquettent. Ces sculptures sont évidemment symboliques.

On a rétréci la porte romane par une porte de style ogival du XV^e siècle. On a ainsi, à droite et à gauche, prolongé la façade en style ogival, ce qui fait une disparate choquante.

Le premier étage forme une suite de douze arcades dans lesquelles étaient placées les statues des douze apôtres. Ces statues ont les pieds nus ; elles sont droites, raides ; les vêtements sont serrés. Six des statues restent encore : saint Pierre occupe la première arcade du nord ; Il tient les clefs symboliques ; sa tête a été abattue. Les autres tiennent l'Évangile d'une main ; leurs têtes ont été aussi cassées, excepté celle de la première au centre, du côté du sud. On dit qu'on l'a respectée parce qu'elle représente saint André, le patron de l'église. Les mutilateurs ne voulurent pas toucher au saint de la paroisse⁴⁵⁶. Cette tête est levée vers le Christ, placé dans un encadrement oval au sommet de l'édifice. Il est probable que, comme à

Angoulême, toutes les autres têtes convergeaient vers le point central.

Je décrirai plus loin la partie ogivée de cette église, et le fragment curieux d'une statue de saint Christophe, qui se voit à gauche en entrant par le bas-côté du nord.

Au sommet de l'édifice, au-dessus de la fenêtre centrale, est le Christ dans une auréole elliptique, entouré de deux anges aux ailes déployées, et dans la position d'inviter les hommes à l'adorer. Le Christ a les deux mains étendues ; il ne bénit pas. Il a le nimbe crucifère ; sa figure est noble et austère. Toute cette partie a été relevée, et l'on a remplacé le tympan.

Le bas du clocher est très-ancien : c'est une voûte romane à plein cintre, qui porte sur une corniche soutenue par des têtes plates ; le tout mutilé par l'incendie.

PLASSAC. Plassac est une église complète, qui n'a jamais subi de changements ni de mutilations. Elle est remarquable par une jolie façade, une crypte, une abside richement décorée en dedans, et un clocher dont la flèche circulaire est décorée d'écaillés imbriquées en forme de pomme de pin. La façade est ornée d'arcades ; le rez-de-chaussée a trois arcades ; le premier étage cinq, et le deuxième trois. Elle se termine par un pignon.

La voûte de la nef est du roman ogivé. Une coupole au-dessus de laquelle s'élève le clocher est soutenue par des arcs légèrement ogivés. Elle sépare la nef de l'abside. Cette église n'a pas de transsepts.

L'abside est une des mieux ornées du pays. Elle présente une série d'arcades d'ornementation au nombre de sept, surmontées d'un entablement. Cet entablement se compose d'une frise formée de modillons et d'une corniche très-saillante. L'entre-deux des modillons est sculpté d'enroulements : la corniche est ornée de feuillages. Cette décoration intérieure est d'une grande beauté : il n'y a que l'église de Conzac dont l'abside soit aussi richement décorée.

Tous les chapiteaux de l'église sont sculptés avec soin. La crypte est fort bien conservée. On y voit encore l'autel. J'y ai remarqué un fragment de statue représentant une Notre-Dame-des-Peines. Cette statue était autrefois dans l'église de Rouffiac. Elle est due à un ciseau exercé. Au socle est un très-joli écusson parfaitement conservé. C'est celui de René Voyer, seigneur d'Argenson et de Rouffiac. Le nom de l'artiste n'existe qu'en partie ;

10. DE GOV.... FACIEBAT 167*

ROULET, Roletum. Roulet est une des jolies églises à coupoles de l'Angoumois, quoique bâtie à trois époques différentes. Première époque : la cou pole octogone sous le clocher et une abside qui a été détruite. Deuxième époque : la nef. Troisième époque : l'abside actuelle.

La façade est fort jolie ; elle se divise en un rez-de-chaussée orné de trois arcades et un premier étage de trois autres arcades. Celle du milieu est occupée par la fenêtre, et les deux autres sont subdivisées en deux arcades plus petites. Il y a dans cette façade une imitation évidente de celle de la cathédrale. La corniche qui s'élève au-dessus du rez-de-chaussée se profile, comme à la cathédrale, sur les fûts de colonne.

Étudions maintenant l'intérieur de l'édifice. La nef a trois coupoles supportées par de grands arcs et des arcs doubleaux légèrement ogivés. Remarquons l'art avec lequel on a dissimulé les piles intérieures au moyen de colonnes d'ornementation. Elles sont groupées par chaque pile au nombre de cinq : elles ne sont engagées que d'un quart, et leurs chapiteaux à enroulement de feuillages perlés sont sculptés avec une extrême délicatesse.

Les contreforts extérieurs ont très-peu de saillie et les voûtes n'ont exercé sur les murs aucune pression qui paraisse les avoir fatiguées, tant le système des voûtes à coupoles offre de solidité, pendant que les voûtes en plein cintre et les voûtes en ogive ne paraissent qu'avec leur cortège de contreforts et d'arcs-boutants. Les bases des colonnes sont travaillées avec le plus grand soin : elles sont ornées de pattes végétales.

La coupole sous le clocher est d'une époque très-reculée, Elle remonte aux premiers temps du style roman. On peut en juger par les bases des colonnes dont quelques-unes ont cinq boudins superposés. Octogone à la base, elle devient sphérique en s'élevant ; la corniche est nue ; les corniches des coupoles de la nef et les archivolttes des grands arcs sont ornées de dents de scie et de zig-zags entremêlés.

L'abside a beaucoup de prolongement : elle est ornée intérieurement de neuf arcades, dont les archivolttes sont étoilées. Les fenêtres sont décorées au dedans et au dehors de petites colonnes avec chapiteaux travaillés avec goût.

Le clocher avec son cône aigu dentelé d'écailles imbriquées en forme de pomme de pin est d'une belle proportion et d'une conservation parfaite. Il repose sur une base carrée, percée d'arcades en plein cintre. Cette forme de flèches est très-gracieuse ; nous allons la retrouver dans d'autres monuments.

RIOUX-MARTIN, De Rico Martini. L'église de Rioux-Martin est remarquable par une belle flèche romane à huit pans.

Cette flèche mérite une description spéciale. Elle s'élève au-dessus d'une coupole dont la partie supérieure est construite extérieurement en glacis. Sur ce massif est une corniche où prend naissance la tour carrée du clocher. Cette tour, merveilleusement évidée pour donner de la grâce et laisser de la force, est carrée, percée sur trois faces de deux fenêtres et sur la quatrième d'une seule qui a

quatre-vingt-quinze centimètres d'ouverture, pendant que les autres n'ont que trente centimètres.

C'est sur cette base carrée, qui a au dehors 5 m. 45 c. de diamètre et 3 m. 45 c. au-dedans, que s'élève la flèche octogone. Elle se compose de 53 assises de 25 c. d'élévation sur 17 d'épaisseur, ce qui donne au clocher une extrême légèreté. Par une ingénieuse disposition, l'architecte a évidé chaque pierre de la flèche au moyen de deux longues coupes longitudinales séparées par deux petits oculus, ce qui est d'un agréable effet et laisse en même temps pénétrer le vent qui rencontre moins de résistance.

Cette flèche, souvent lézardée par la foudre, va être restaurée prochainement. C'est un très-joli modèle de flèche romane, et d'une exécution à la fois économique et facile. Avec les flèches coniques en pomme de pin, c'est ce que l'art roman peut offrir de plus gracieux.

Les grands arcs de la coupole centrale sont fortement ogivés. La voûte de la nef est en roman ogivé. L'abside primitive a été détruite et remplacée par un sanctuaire circulaire sans voûte.

La façade de l'église se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Au rez-de-chaussée, le portail, entouré de deux arcades aveugles, est formé de cinq arcades superposées en évasement. Chapiteaux nus. Le premier étage a cinq arcades et le deuxième a trois arcades au milieu du fronton triangulaire. Il y a de l'élégance dans cette disposition.

SAINT-AMAND-DE-BOIXE, S. Amantii de Buxia. Magnifique abbatale. C'est l'édifice le plus important de l'Angoumois après la cathédrale.

La partie la plus ancienne de cette église est la crypte. C'est un carré long de 8 m. 50 c. sur 5 m. 30 c. dont la voûte est d'ogive romane. Elle a été conservée lors de la construction de l'église au XII^e siècle. Elle se trouve au-

dessous de l'abside droite, remplacée lors de l'allongement gothique par une chapelle carrée. On y descend maintenant par un escalier. Autrefois on y entrait par une porte qui donnait au nord à côté de l'abside centrale. Je décrirai ailleurs les fresques curieuses de cette crypte. Je ne m'occuperai ici que de l'église.

Le plan primitif était fort remarquable ; cinq absides, s'étendant parallèlement au lieu de rayonner autour d'une abside principale, présentent un exemple unique de cette forme. Les deux absides du nord sont les seules qui existent ; les autres ont été détruites lors du prolongement de l'église au XV^e siècle. L'intérêt de cet édifice se porte donc sur la coupole, la nef la façade et la riche décoration extérieure du transept nord.

La coupole se compose d'abord, au-dessus des grands arcs, d'un étage octogone dont les murs sont décorés de douze arcades surbaissées, supportées par vingt-quatre colonnes groupées deux à deux. Une corniche octogone termine cet étage ; ensuite, la coupole s'élève soutenue par six nervures qui vont se réunir au sommet à une nervure circulaire destinée à décorer l'ouverture centrale. Ces six nervures prennent naissance sur autant de modillons placés au-dessus de la corniche.

La coupole de Saint-Amand-de-Boixe diffère, on le voit, de toutes les autres coupoles, par ces six nervures qui rapprochent l'édifice de l'époque ogivale ; mais elle ressemble à Saint-Pierre d'Angoulême et à la collégiale de Blanzac par l'étage octogone interposé entre la coupole proprement dite et les grands arcs.

Les modillons extérieurs de la nef sont d'une parfaite exécution ; ils représentent, comme toujours, les vices personnifiés.

La nef et les bas-côtés sont remarquables par l'élévation de leurs voûtes en plein cintre, appareillées avec soin. Elles ont eu le bonheur de n'avoir jamais été badigeonnées.

Nous souhaitons que ce monument soit placé d'une manière toute particulière sous la protection du gouvernement ; mais nous faisons en même temps le vœu que la paroisse soit de longtemps assez pauvre pour ne pas oser entreprendre le badigeonnage d'un si vaste édifice.

C'est là qu'on peut se convaincre de l'effet religieux d'une église qui montre à nu la pierre appareillée de ses colonnes, de ses arceaux, de ses voûtes. L'homme qui n'en sentirait pas la différence serait privé du sens de l'art, première faculté que nos pères du moyen-âge avaient à un haut point, malgré les tristesses de leur civilisation, mais que leurs enfants ont bien perdue en dépouillant la pensée humaine des langes de la barbarie.

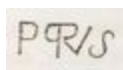
Selon l'usage des églises abbatiales, un autel s'élevait dans la nef pour les frères lais ; celui de l'abside principale était réservé aux offices des frères clercs. Le cartulaire de Saint-Amand rapporte que l'autel de la nef, autare de nave, fut consacré le même jour que le grand autel, l'an 1170. On remarquera que le chœur des religieux occupait les premières travées de la nef centrale du côté de la coupole. Il en était de même à la cathédrale de Saint-Pierre le peuple avait le centre de la nef, les bas-côtés et les transsepts.

La façade s'étend sur un développement de 18 m. ; elle est partagée horizontalement par un rez-de-chaussée et deux étages, et verticalement en trois séries : celle du centre, qui correspond à la grande nef, est occupée par le portail. Cinq voussures en forment le plan : elles sont ornées de dessins géométriques. Au-dessus du portail est une fenêtre dont la voussure est décorée de dents de scie ; elle est ornée de deux arceaux qui retombent sur quatre colonnettes : deux arcades aveugles l'accompagnent. Telle est la série verticale du centre. Les deux autres séries se composent chacune de deux grandes arcades aveugles, et le bas de l'arcade de l'étage est percé par un oculus.

Un tombeau, dont la face est décorée de lignes qui se traversent en losange, occupe le milieu de l'arcade inférieure dans la série du nord. Une fresque considérablement endommagée est peinte dans le tympan de l'arcade, au-dessus du tombeau. On y distingue le nimbe de quelques têtes d'anges ou de saints. Il pourrait se faire qu'il y eût eu une lévitation du corps de saint Amand de la crypte où il avait été enseveli, et que ce tombeau renferme les restes du saint fondateur, qui auront, sous cette pierre engagée dans la muraille, échappé aux fureurs des brûleurs de reliques du XVI^e siècle. L'exemple récent de la découverte des ossements de saint Eutrope me porterait à croire que des fouilles faites avec intelligence à Saint-Amand-de-Boixe pourraient amener une semblable découverte. Ce tombeau ayant été consacré par un culte ne peut être que celui du saint fondateur.

Quoiqu'il y ait peu de figures symboliques sur ce portail, j'ai pourtant remarqué le lion et le serpent, emblèmes de la force et de la prudence.

Le transept nord a reçu une riche décoration. Le rez-de-chaussée présente trois arcades : la première, contre le mur de la nef, est la porte du transept ; les voussures de cette porte sont chargées de quadrupèdes, d'oiseaux dans des enroulements feuillagés, d'un travail si gracieux, qu'il n'y a rien qu'on lui puisse comparer dans les autres sculptures du XII^e siècle. La deuxième arcade porte trois apôtres dans son tympan : saint Pierre, est au milieu avec son nom PETRVS en monogramme.



La troisième arcade a aussi trois apôtres. Il est probable que l'on se proposait de sculpter six autres apôtres au transept du sud, ce qui n'a pas été exécuté.

Au-dessus du rez-de-chaussée est un étage composé aussi de trois arcades. Dans la première est saint Amand, en costume d'abbé, tenant la crosse et ayant le nimbe. Dans la seconde, un saint au nimbe perlé ; dans la troisième, un saint au nimbe uni, tenant un livre à la main.

Au rez-de-chaussée du mur extérieur de la nef, à côté des arcades que nous venons de décrire, est une frise sculptée à bas-relief. C'est une chasse exactement pareille à celle de l'arcade de la cathédrale dont nous avons donné le dessin, avec cette différence qu'on y remarque un cheval sellé et bridé, attaché à un arbre. Il y a beaucoup de similitude entre ces travaux de sculpture et ceux de la cathédrale.

Au XV^e siècle, un immense sanctuaire, composé de trois travées ogivales fut construit au chevet de l'église ; il fut commencé par frère Jean Renault, aliàs Raynauld, de la maison Regnauld, une des plus anciennes de l'Angoumois, qui fut le dernier abbé titulaire de 1442 à 1472. Guy de Montbrun, son successeur, évêque de Condom, continua les travaux de 1476 à 1482, époque où ils furent terminés, sans doute avec le concours de frère Jean de La Rochefoucauld ; lui-même devint abbé en 1550, et plus tard, évêque de Mende.

Les écussons de ces trois abbés se trouvent en plusieurs endroits de l'édifice. Ce fut frère Jean Raynauld qui fit construire l'escalier qui descend à la crypte, et ouvrir à l'est de cette crypte une fenêtre circulaire.

Les écussons Regnault, Montbrun et La Rochefoucauld sont sculptés à la voûte, première travée contre la coupole, mais avec cette différence importante que l'écusson de Regnauld et celui de Montbrun ont la crosse au-dessus, pendant que celui de La Rochefoucauld ne l'a pas. Il ne fut donc abbé que postérieurement à l'achèvement de l'édifice.

Ce souterrain, qui a 10 m. de longueur sur 28 de largeur, n'est pas dans l'axe de la nef. Le plan indique une déviation telle que l'axe de la nef va répondre à l'angle sud le cette

construction ogivale. A-t-on voulu, en inclinant ce chevet à gauche, représenter la tête du Christ inclinée sur la croix, ou plutôt, comme l'orientation de l'église primitive était mal prise et faisait trop incliner les absides vers le sud-est, a-t-on essayé de rectifier ainsi l'orientation ? C'est une question que je ne saurais résoudre.

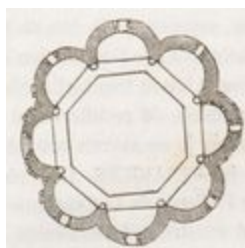
SAINT-MICHEL D'ENTRAIGUES. Un précieux passage de la chronique de l'abbaye de la Couronne nous apprend que cette église fut construite à l'extrémité de la paroisse de Saint-Jean de la Palud pour y recevoir les pauvres, l'an 1157, un an après la promotion à l'épiscopat de Lambert, fondateur de l'abbaye⁴⁵⁷. Cette date précise, le plan original et presque unique du monument, la destination que lui donne le texte de la chronique, font de cette église une des plus intéressantes qu'un archéologue puisse visiter.

Placée sur les confins d'une paroisse, à l'extrémité d'une forêt, cette église était une chapelle d'hôtellerie pour les voyageurs et les pèlerins qui faisaient l'un des trois grands pèlerinages si en vogue alors : ceux de Rome, de Saint-Jacques en Galice et de Terre-Sainte.

Remarquez que l'église est en coupole, que des absides rayonnent tout autour, et que le saint sépulcre de Jérusalem était placé sous un édifice circulaire. Les pèlerins du Poitou, des Marches, du Limousin, de l'Angoumois, qui voulaient traverser la Gascogne pour se rendre soit à Saint-Jacques, soit dans les Basses-Alpes, seul passage alors fréquenté pour aller en Italie, prenaient la route d'Angoulême à Bordeaux, vieille voie qui passait à Saint-Michel d'Antraigues, à Noisac, à Baigne, où elle rencontrait la voie de Saintes à Coutras. De Coutras elle traversait la Dordogne à Condate, port au-dessus de Libourne.

Les abbayes comme les châteaux donnaient l'hospitalité aux pèlerins, c'était un des grandes et saintes œuvres du moyen âge. Je suis le premier qui ai signalé les églises-

portiques des châteaux de la féodalité. Montmoreau, Villebois, Montbron, châteaux-forts de l'époque la plus reculée, avaient leurs églises-portiques. Les pèlerins, à quelque heure de la nuit qu'ils vinssent se réfugier dans l'enceinte féodale, trouvaient là un abri, où hommes et bêtes de charge pouvaient se blottir, caravanserais de l'Occident féodal, que la religion avait fait construire par la même main qui pesait si lourdement sur les hommes de la plèbe.



Le plan de Saint-Michel est un octogone autour duquel rayonnent huit absides. L'abside occidentale est aplatie pour donner une surface droite aux arceaux de la porte et au bas-relief qui s'élève au-dessus. Toutes les autres sont en demi-circonférence. Celle de l'est a au dedans et au dehors une série d'arcades d'ornementation. Elle recevait l'autel, que, par une inexplicable bizarrerie, l'on a transporté plus tard dans l'abside contiguë. Chaque angle de l'octogone, à l'intérieur, reçoit une colonne libre, avec base et chapiteau ; le tailloir de chaque chapiteau qui s'élève à la naissance des cintres, des absides, supporte un pilastre carré, qui se profile jusqu'à la corniche octogone, qui sert de base à la coupole. Enfin la coupole elle-même s'élevait en octogone sur cette corniche, et était sillonnée de huit nervures carrées plates, sorties de la corniche au dessous des pilastres, et convergeant vers le centre de la coupole. On voit très-bien la naissance de ces nervures mais le reste de la coupole a été abattu.

Toutes les fenêtres au dedans et au dehors sont décorées de quatre colonnes.

La porte d'entrée se compose de deux arcades, et huit arcades aveugles décorent cette abside de l'ouest, où est la porte, et les deux côtés des absides contiguës, qui s'aperçoivent quand on se met à une certaine distance de la façade.

Au-dessus de la porte est sculpté un bas-relief, d'un joli travail, l'archange saint Michel terrassant le démon, sous la forme d'un dragon. Autour du bas-relief est l'inscription suivante :

FACTVM EST PROELIVM IN COELO MICHAEL
PROELIABATVR CVM DRACONE.

SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE. — Cette église est une véritable croix grecque. Chaque bras de la croix correspondant à la coupole centrale, a la même longueur. Les deux transsepts ont chacun leur absidiole. Sous l'abside est une crypte que je n'ai pas pu visiter parce qu'on en a fermé l'entrée par un plancher. La voûte centrale a été détruite.

SEGONZAC. — I n'y a de remarquable dans cette église que le clocher, placé sur la porte d'entrée, le reste est une restauration de style ogival du XV^e siècle, due à la magnificence des comtes d'Angoulême, dont l'écusson se voit à la clef de la voûte du sanctuaire. Mais le clocher est d'une grande beauté. Porté d'abord sur quatre piles, qui soutiennent une coupole, il s'élève ensuite de deux étages, et se termine par une flèche conique, en forme de pomme de pin, pareille à celle de Roulet, de Saint-Estèphe, etc.

La façade de l'église présente cette singularité, que, très-nue jusqu'à son sommet, elle porte un étage d'une série de six arcades plein cintre, décorées de nombreuses colonnettes. L'église de Segonzac reçoit un grand intérêt de

ce magnifique clocher. La porte ogivale détruite pourrait être relevée à peu de frais. Les murs latéraux n'ont pas été démolis.

MOUSTIERS. Nous avons décrit plus haut la partie du roman primitif dont cette église est composée. Nous devons mentionner ici les transsepts, la coupole centrale et l'abside qui appartiennent au roman fleuri. La coupole est d'une grande beauté. C'est une demi-sphère régulièrement appareillée. L'abside est décorée au dedans et au dehors d'une série d'arcades reposant sur des colonnes au quart engagées. Les chapiteaux, les uns feuillagés les autres symboliques, sont traités avec beaucoup d'art.

ÉGLISES DE LA MÊME ÉPOQUE MOINS IMPORTANTES POUR L'ART.

ARS, De arcubus. Un joli portail légèrement ogivé ; chapiteaux feuillagés. Chapelles latérales du XVI^e siècle. On lit à la clef de voûte de celle du sud cette inscription gravée autour d'une rosace à huit feuilles :

REX  (glorie)  (parce) NICOLAO  QVI
HOC OPVS FACERE CVRAVIT ANNO M° V°
XXX° VI°

Beau retable en pierre de la chapelle gauche : style renaissance. Autre beau retable en bois du maître-autel. Colonnes torses. Chapiteau corinthien.

Cuve baptismale du XIII^e siècle. (Voyez le dessin.) Elle est sculptée sur les quatre faces dont les angles sont ornés de quatre statues.

Le dessin ne donne que trois faces parce que la quatrième a été mutilée. Celle-ci laisse apercevoir un saint

dans un médaillon tenu par deux anges.

Le bas-relief du n° 1 présente un énorme lion ayant à côté de lui un petit lionceau. Le lion tient une tête des griffes de sa patte gauche de devant, et des griffes de la patte droite de derrière une autre tête.

Un homme nu dont une cuisse et les reins sont entrelacée d'un serpent est saisi au bras par les griffes de l'autre patte de derrière, et aux pieds par l'autre patte de devant. Derrière le lion est un aigle à deux têtes tenant sous ses serres un serpent.

CUVE BAPTISMALE D'ARS



Le bas-relief du no 2, encadré comme le précédent dans le haut par une corniche romane de feuillages enlacés et sur les côtés par les statues des saints, se partage en deux sujets. Le premier présente au centre un hibou (l'esprit des ténèbres) ; il est entouré de deux aigles qui le regardent

(l'esprit de lumière). A côté de chaque aigle est un lourd animal qui a beaucoup de ressemblance avec l'ours.

Dans le second sujet on voit un homme qu'un dragon ailé, dont la queue est hérissée d'écaillés, a saisi de ses deux pattes et qu'il dévore. Cet homme, d'un autre côté, fait ses efforts pour se débarrasser d'un serpent qui veut l'enlacer à son cou. Derrière le dragon sont deux monstres ailés.

Le troisième bas-relief représente un aigle aux ailes éployées, soutenu par deux hommes à genoux.

Ce bas-relief est évidemment héraldique ; les armes des Brémond, sires d'Ars, sont un aigle d'or à deux têtes sur champ d'azur.

La cuve baptismale d'Ars est un des morceaux les plus curieux de la sculpture du moyen âge. Elle serait remarquée si elle était transportée au musée de Cluny. Elle a de hauteur 0,78 c. sur 1 m. 25 c. de largeur.

Elle a subi quelques mutilations. Outre celles du quatrième côté, les têtes des saints ont été brisées.

CHALLIGNAC. Église romane dont les voûtes ont été refaites au XV^e siècle en style ogival. Abside et coupole. Le mur du nord de la nef est décoré à l'extérieur de deux grandes arcades, et l'entablement de ce même côté est formé par une série d'arcatures. Nous reviendrons sur cette église, curieuse par ses sculptures, quand nous traiterons du style ogival.

CHARMENT, de Charmento. Une très-jolie abside décorée de colonnes engagées et d'arcatures. Coupole sous le clocher de style ogival.

HAZELLE. Portail à deux voussures. Chapiteaux ornés de monstres et d'enroulements de feuillages. Abside. Transsepts. Voûte d'ogive romane. Jolie coupole sous le clocher. Tour carrée du clocher à deux étages.

ALLOUE. Portail latéral au nord et pignon à l'ouest ; ce portail, à sept voussures, est richement décoré, mais sans aucun rapport dans son ornementation avec ceux de la

région méridionale de l'Angoumois. Ce n'est plus la même école de sculpture. Sanctuaire circulaire au dehors et heptagone au-dedans. Coupole octogone. Chapiteaux nus ayant une pomme à la volute. Fenêtres plein cintre. Etage du clocher à huit fenêtres romanes légèrement ogivées. La nef n'a plus de voûte. Une pierre, qui sert de devant d'autel, porte deux écussons, l'un à trois faces de.... surmonté d'une crosse, l'autre à l'aigle éployée à deux têtes. Ce dernier écusson se trouve peint avec une croix de Malte au-dessous, sur un autre devant d'autel. Les couleurs sont : Aigle de gueules sur champ d'or..

AMBOURIE. Portail roman en plein-cintre, archivolté à oves entourées d'un entrelacement. Corniche à arcature supportée par des médaillons symboliques. Deux têtes l'une contre l'autre indiquent la luxure. Ce symbolisme se trouve ailleurs.

BENAYS, Benaiacum. J'ai relaté, plus haut, l'inscription qui constate les privilèges de Benays. Au-dessus de la pierre où elle est gravée est un écusson aux armes de France soutenu par deux anges. Le sculpteur qui a fait ce travail a gravé sur le côté les initiales de son nom L B P en caractères fleuronnés.

Benays, appelé aussi Benays-le-Franc, en raison de ses franchises, était un prieuré. La cloche porte :

FRERE PANTHALEON BALVE 1606

C'était le prieur de ce temps-là. La porte qui communique du prieuré à l'église est décorée d'un écusson ayant pour pièce une gerbe. Portail au nord et pignon à l'ouest. Style architectural de l'école limousine.

BORS DE BARBEZIEUX. Corniche au-dessus de la porte ayant des modillons symboliques d'une grande expression.

Serpents sculptés sur les impostes des piliers de droite de la porte.

BORS DE MONTMOREAU. Sanctuaire roman ogivé. Sculptures assez délicates.

CHILLAC. Les voûtes de la nef et de l'abside, ainsi que la coupole, ont été détruites. Fenêtres en plein cintre.

Sur la façade, cinq arcades aveugles, archivoltas à étoiles ; corniches à cannelures en saillie, figurant de petits billots de bois, comme au clocher de la cathédrale. Trois fenêtres plein cintre au sanctuaire.

CONDÉON, de Condeonte. Grande et belle église romane, à laquelle on a adapté plus tard des voûtes ogivées. Fenêtres plein cintre.

Le portail est surtout remarquable. Il a 5 m. 70 c. à son plus grand évasement, et est décoré de vingt-deux colonnettes qui portent cinq voussures concentriques délicieusement travaillées par le ciseau de l'ornemaniste.

L'arceau le plus étroit est découpé à jour en cinq lobes. Les autres arceaux sont ornés de dents bien arrondies, de feuillages entrelacés de quatre feuilles, d'enroulements de la disposition la plus heureuse.

La corniche sur laquelle s'arrêtent les arceaux est travaillée avec soin. Les vingt-deux chapiteaux sont symboliques : c'est une suite de scènes variées où des hommes, des monstres, des oiseaux s'enlacent, se dévorent, et expriment avec énergie la terrible lutte qui fait le fond des doctrines religieuses du christianisme, si profondément senties par le moyen-âge. Mais il faut dire que ces beaux chapiteaux ont subi de cruelles mutilations. Quatre à cinq sont entières, et présentent à peine des scènes dont le sens puisse être saisi.

CONZAC. Voûtes détruites, ainsi que la coupole. Il ne reste que l'abside. Cette abside est, en son genre, le morceau le plus élégant que j'aie trouvé dans nos églises romanes. L'intérieur est décoré d'abord du grand arc qui soutenait la coupole, et qui repose sur trois colonnes de

chaque côté, richement ornées de chapiteaux symboliques du travail le plus délicat. Sept grandes arcatures supportées par des colonnes forment le fond. Dans le bas, chaque arcade est subdivisée en deux arcades plus petites portées par trois colonnettes. Au-dessus de ce rang intérieur d'arcades, un retrait dans le mur donne lieu à d'autres arcades plus étroites dans le tympan desquelles sont ouvertes les fenêtres qui éclairent l'abside. De telle sorte qu'en y comprenant le grand arc on peut compter quarante-trois colonnes ou colonnettes ornées de leurs chapiteaux feuillagés ou symboliques. Les deux corniches se composent chacune de deux rangs de bâtons rompus. Tel est l'intérieur.

L'extérieur est décoré avec le même luxe d'ornementation. Cinq arcades supportées par des pilastres forment le rez-de-chaussée. Les cinq fenêtres ont leur ouverture dans le tympan de ces arcades.

Six colonnes s'élèvent sur les pilastres et vont atteindre la corniche qui sépare le rez-de-chaussée de l'étage d'en haut. Une série de dix arcades décore cet étage, et les cinq arcades du centre ont leur appareil losangé. Les modillons qui supportent l'entablement sont du plus rare travail.

DIRAC. Belle façade à un étage de cinq arcades ; porte à quatre voussures plein cintre ; colonnes à anneaux, ce qui est rare en Angoumois ; chapiteaux-symboliques et à feuillages d'un excellent travail. Cette façade a été restaurée avec goût dans le siècle dernier.

A droite de la porte on voit une statue mutilée d'un excellent travail. Bas-relief à droite de la porte : un quadrupède à tête de serpent dévore le bras d'un homme ou d'une femme renversée sous ses pieds, et derrière lui sont assis deux personnages dans une attitude immobile. Dans une des chapelles latérales, de style ogival du XV^e siècle, on voit l'écusson des Tisons : deux lions couronnés, passants, surmontés d'un lambel à trois pendants.

EPENÈDE. Style de l'école limousine. Chapiteau : un monstre tient une tête dans ses griffes et s'apprête à la dévorer. Sanctuaire heptagonal comme celui d'Alloue. Portail à trois voussures. Intérieur de la nef décoré d'arcades. Voûtes abattues.

FEUILLADE de Folhata. Partie de la nef d'une magnifique église qui s'étendait au levant jusque sur les bords du Bandiat. Il n'en reste aujourd'hui de largeur que deux travées de la nef. Elle a 12m dans œuvre ; de longues piles carrées comme dans les églises à coupoles avancent dans la nef ; mais la voûte n'était pas à coupoles.

J'ai donné plus haut le curieux chapiteau du serf foulé sous les pieds du cheval du seigneur ; il est au-dessus de la colonne de la pile gauche. Portail à trois voussures ; les petits chapiteaux des colonnes sont délicieux de sculpture : les colonnes ont été tournées et quelques-unes ont de petits anneaux ; le plein cintre domine partout. Bon style roman des premières années du XII^e siècle.

Galerie de cinq arcades. Fronton triangulaire, percé de trois fenêtres B, servant de campanilles, placés 1, 2. La cloche porte l'inscription suivante :

S. PETRI AD VINCVLA. PETRVS DR
VASSOVGNES PAROCHVS
ECCLESIAE DE FEVILLADE. PARAIN HAVT ET
PVISSANT
SEIGNEVR BERNARD DE IAVERLHAC
MARQVIS DVDIT LIEV
MARAIN HAVTE ET PVISSANTE DAME ANNE
DE LA PICE
DAME DE BELLEVILLE 1737.

GARAT. Deux époques de construction. Sanctuaire plus moderne que la nef. Portail roman ogivé. Colonnes du portail entièrement engagées et indiquées légèrement.

Dans une verrière de l'église est un écusson surmonté d'un casque et entouré de lambrequins : mi-partie d'argent à trois cors de chasse qui est Nesmond, et de gueules à quatre faces d'argent.

Dans une autre fenêtre est un écusson d'azur au chevron d'or, accompagné de trois feuilles d'or, deux en cime et une en pointe. On lit sur la cloche :

IOANNA VOCOR. PATRINVS MIIII FVIT
NOBILISSIMVS LVDO-
VICVS NORMAND DOM DE GARAT. MATRINA
VERO DNA
IOANNA MARIA GAYOT VXOR NOBILISSIMI
PETRI DE MON-
TALEMBERT IN CLASS. REGIIS DVCIIS (ducis)
FVSA SVM
ANNO DNI MDCCLXVIII RECTOR ERAT MAG.
FR. DE BRESME
SAC. TH. BAC. PROCVRATORES ECCL. ERANT
DD IOANNES
RENON ET ARMAND VERGNAVD. NB. PIERRE
BIROT DE
BOVRNY. ÆDITVVS IO.THAMAIN M. F. ET
PAVL GANS-
BERG PÈRE ET FILS FONDEVRS.

GENTÉ. Le plan de cette église est fort original.

Elle commence d'abord par trois nefs, se rétrécit et devient coupole, et se termine au levant par un sanctuaire de style ogival.

Le portail a trois voussures au-dessus et une corniche dont la frise est sculptée. C'est une suite d'animaux symboliques ; le lion, le scorpion ; la sirène, s'y trouve représentée, mais avec deux jambes qui se terminent en queue de poisson.



Un retable en pierre à fronton circulaire et à colonnes corinthiennes. Il a pour inscription :

MARC. LVDOV. SVLPIT. DE PVIRAIMOND
RECTOR
SANCTI MEDARDI DE GENTÉ HVICALTARI AB
IMIS
AD SVMMVM REST⁰. PRIM. LAP. POSVIT
SVISQ. IM-
PENS DECORT. AD MAJ. DEI GLOR. QVI
DIGNETVR
MISERERI EJVS. REÆDIFIC. JOAN. AVGIE
AGENN. AN.
INCARN. DOM. M. D. CC. LXXXI.

GUIMPS. Abside carrée à trois fenêtres. Voûte d'ogive romane. Longue inscription tumulaire, à gauche du sanctuaire, d'un curé de Guimps. Elle commence ainsi :

IOANNES PEMENIZE NATIONE VASCO
ACTIONE
SANCTVS... OBIIT XIII KALENDI MAII 1650.

GOURVILLE, de Gorvilla. Ancienne église à coupoles. Fenêtres étroites et basses. Au mur du nord de la nef est un fragment de mur d'une église primitive, conservé lors de la construction de l'église à coupoles. Aujourd'hui les coupoles n'existent plus. La voûte de l'abside a été refaite avec des nervures. La chapelle latérale, au midi, avait été construite par les seigneurs de Gourville. On y voyait leur écusson sur la litre : un lion hissant. Le clocher, la voûte et le portail sont de style ogival.

LE LINDOIS. Voûte d'ogive romane. Portail du XVI^e siècle avec crosses végétales et animaux rampants. Sur les fonts de l'église on voit les armes des Chastaigners, seigneurs du Lindois.

LE PEYRAT. Le Peyrat n'est plus qu'une ruine. C'était autrefois une très-belle église conventuelle. La nef avait deux coupoles. Le transept avait été voûté en style ogival du XV^e siècle. L'abside et les absidioles avaient été conservées : on lit encore dans l'absidiole du transept méridional cette inscription au-dessus d'une peinture monocrôme à enroulements feuillages :

....ICVM LAPIDEM LAPIDI SIGNAMVS EIDEM
T PICO JACOB PERFVDIT OLIVO

Elle donne le nom de l'évêque qui a posé la première pierre ou consacré l'église ; de nombreux fragments de sculpture, bas-reliefs, chapiteaux, écussons qui provenaient du Peyrat, sont entre diverses mains dans le voisinage. Je signalerai surtout une statue de saint Cybard dans son costume d'abbé, à laquelle la tête manque ; et deux anciens bas-reliefs représentant deux symboles évangéliques. Les

premiers de ces objets entreraient facilement dans le musée d'Angoulême.

LES ESSARTS. Petite rose romane au mur latéral nord de la coupole ; quatre meneaux la partagent à angles droits, mais sans se joindre au milieu. Elle est décorée intérieurement de moulures circulaires feuillagées et d'une petite archivolt à enroulements. Elle est curieuse comme transition aux grandes roses des édifices gothiques.

LISLE D'ESPAGNAC. Nef d'ogive romane de la fin du XII^e siècle. Statue de la Vierge du moyen-âge, en pierre et d'un travail précieux. Deux voussures au portail. Sanctuaire ogival du XV^e siècle.

LONGRÉ. Portail roman aux feuillages, aux corniches et chapiteaux perlés, comprimés au-dessus. Sans voûtes dans la nef. Joli sanctuaire ogivé dont nous parlerons plus loin.

LUXÉ. Deux églises soudées l'une à l'autre à diverses époques. Partie orientale voûtée en ogive romane.

MAREUIL. Nef romane. Joli portail à quatre voussures. Archivolt à rubans perlés qui s'entrelacent. Chapiteaux perlés. Sanctuaire ogival. Au nord pas de fenêtres dans la nef. Même remarque pour Montigné.

MÉRIGNAC. Église à murs romans et à voûtes ogivées à plusieurs nervures. L'ancienne église romane porte des traces d'incendie comme celle de Moulidars. Les voûtes ogivées n'ont été construites qu'au XVIII^e siècle. Elles seront mentionnées ailleurs.

Colonnes des fenêtres romanes à anneaux comme à Moulidars. Portail à ornements géométriques.

MESNAC. Nef à deux coupoles dans le genre de celle de Cherve. Le reste de l'église est lambrissé.

MONTROLLET. Carré long. Voûte d'ogive romane. Simple nef sans pilastres ni colonnes. Petit enfoncement au nord, où est la chapelle de saint Supéri, célèbre par ses pèlerinages.

MOULIDARS. Jolie façade. Une série d'arcades au-dessus du rez-de-chaussée. Corniche à arcatures au-dessus des modillons symboliques. Les colonnes sont tournées et marquées d'anneaux.

Rose romane au transept gauche avec une torsade intérieure et extérieure en archivolt. Fenêtres de la nef ornées d'archivoltes et de dessins géométriques. La nef a été brûlée. Le reste de l'église a été reconstruit en style ogival.

OLÉRAC. Il y a dans cette église, du côté du nord, des parties d'une église primitive, qui doivent remonter aux temps les plus reculés. L'abside démolie avait une galerie intérieure de colonnes et d'arcades de décoration. Les voûtes sont détruites. La façade est fort ancienne. Porte d'ogive romane à deux voussures encadrée d'une archivolt. Une légende est écrite sur ces deux voussures ; mais gravée avant d'être placée, les ouvriers ignorants en ont interverti l'ordre. Voici cette singulière inscription :

PAX | LEX | DVX | CVSS | EI | MAR | CVRRAN |
RTVS SCRVTAS OMNI ET LV | SVN | PTIS |
LAVA

Au-dessus de la porte est une corniche sur laquelle est un encadrement en losange et deux encadrements en demi-cercle. L'agneau tenant l'Évangile de ses pieds, la tête nimbée est étendu sur la croix ornée de perles. On lit sur l'encadrement dont les pièces ont été également interverties dans la place qu'elles doivent occuper :

BIS QVI MVN | DA PACEM NO | VS EXTANS
SPIRITVALI | CRIMINA TOLLIS

pour
DA PACEM NOBIS QUI MVNDI CRIMINA
TOLLIS

Les mots : VS EXTANS SPIRITVALI sont gravés à l'envers. A gauche de l'agneau, dans l'encadrement semi-circulaire, est le bœuf, avec le nimbe perlé ; dans l'autre encadrement à droite est le lion, et au-dessus d'eux, dans deux encadrements carrés longs, à gauche l'ange au nimbe perlé, tenant l'Évangile. Au-dessous de lui est l'inscription MATHEVS, et à droite l'aigle nimbé, tenant dans ses serres un rouleau comme à la façade de la cathédrale d'Angoulême. Inscription sur le bas de l'encadrement S IOHANNES. Telle est cette curieuse façade.

ORADOUR-FANAIS. Église en granit, roman ogivé ; partie de la nef brisée. Coupole et abside. Les chapiteaux des colonnes qui décorent la porte latérale, et les fenêtres sont en pierre calcaire fine. Modillons en granit d'une forme très-grossière.

RONSENAC. Vaste église prieurale dont il ne reste plus que la nef. Elle a deux bas-côtés, et le style en est fort remarquable. Les chapiteaux sont décorés de feuillages et d'animaux symboliques ; tout cela recouvert d'une très-épaisse croûte de badigeon imitant le bronze. Quel progrès !

Le portail à plusieurs voussures est décoré de colonnes et de chapiteaux gracieux. Il a été restauré avec beaucoup de goût il y a quelques années.

ROUGNAC, de Ronhaco. Cette église n'a rien de remarquable, mais la crypte est fort belle. Elle occupe presque toute la longueur de l'église. Les seigneurs du Repaire y avaient leurs sépultures ; la litre funèbre marquée de leur écusson y est encore.

La porte de l'église est latérale du côté du midi.

ROUILLAC de Rolhaco. Belle église en croix latine. Abside, absidioles, et nefs voûtées en plein cintre ; coupole au centre des transsepts ; fenêtre gothique à l'ouest, qui dépare l'unité de style. Clocher octogone.

PUYMOYEN, de Podio Medio, petite église. Nef voûtée en ogive romane. Abside et coupole.

SALLES DE BARBEZIEUX. Sanctuaire conservé à voûte d'ogive romane. Fenêtre gothique à un meneau au sanctuaire. Coupole. Nef autrefois à voûtes ogivées.

SAINT-CHRISTOPHE de Chalais. Sanctuaire carré. Modillons au nord.

SAINT-CHRISTOPHE de Confolens. Sanctuaire d'ogive romane qui va en se rétrécissant. Portail roman, style de l'école limousine,

SAINT-FLORENT. Fondé en 1060 par Gui et Aimar de la Roche, sires de La Rochefoucauld, ce prieuré acquit une grande importance. Il relevait de Saint-Florent-lez-Saumur. Son église était fort belle. Il n'en reste que la nef ; le sanctuaire a été détruit.

Le plan, à en juger par les débris, était une croix latine dont les bras formaient transsepts. Une coupole centrale suivie au levant d'une abside ; enfin une nef avec deux bas-côtés.

Cette nef est d'un style très-remarquable. Ses larges piles carrées, décorées sur chaque face d'une demi-colonne, les chapiteaux nus de ces colonnes, les fenêtres sans ornementation ni au dedans ni au dehors, le plein-cintre qui règne exclusivement dans les voûtes et dans les baies de l'édifice, lui donnent un caractère spécial qui rappelle bien l'époque sévère où il fut élevé.

La façade, qui est fort belle, a le même caractère de noble gravité que l'intérieur de l'église. Quatre contreforts la partagent en trois sections verticales. Les deux sections latérales correspondent aux deux bas-côtés et sont percées de deux fenêtres en plein-cintre. La section du milieu correspond à la nef principale. Elle a d'abord une porte plein-cintre avec une seule arcade. Les fûts des deux colonnes qui la supportent ont reçu des moulures, ce qui est rare en Angoumois. Au-dessus est une fenêtre plein-cintre, décorée comme la porte de deux colonnes et entourée de deux oculi. Au-dessus s'élève une corniche soutenue de modillons symboliques, qui sert de base à un fronton triangulaire. Une large baie plein-cintre occupe le centre de ce fronton et forme un campanile destiné à recevoir la cloche. Au-dessus de la voussure de cette fenêtre est une seconde petite corniche soutenue par deux modillons placés à ses extrémités et qui forment un petit fronton avec l'angle du grand fronton.

Le monument, en raison de sa date précise, peut beaucoup servir pour les études archéologiques. Les modillons latéraux sont traités avec beaucoup de soin. Ils ont dû être sculptés vers la fin du XI^e siècle. L'art avait marché. Malheureusement ils ont subi beaucoup de mutilations. Quelques-uns sont très-curieux.

SAINT - FRAIGNE S.-Fremerii. Jolie abside circulaire au dedans et pentagone au dehors. Les angles du pentagone ont trois colonnes groupées. Jolies bases des colonnes au sanctuaire ; elles sont pattées et ont des quatre-feuilles dans le cavet.

SAINT-MARTIAL DE COULONGE Saint-Martialis de Coulongia. Abside circulaire. Modillons symboliques. Façade à trois arcades au rez-de-chaussée, et à cinq arcades au-dessus.

SAINTE-MARIE de Chalais. Abside circulaire. Le clocher est de style ogival à fenêtres trilobées.

SAINT-MÊME S.-Maximi. Coupole. Jolie abside, avec arcades d'ornements en dedans et en dehors. Édifice tout roman et d'un beau style excepté les voûtes de la nef et le clocher, surmonté d'un petit pinacle imbriqué. Ces derniers travaux sont du XVIII^e siècle. Coupole. Chapelle latérale ruinée, avec une très-jolie crypte dont la voûte a huit nervures d'ogive romane. A la clef de la première voûte gothique, en entrant dans l'église, sont deux écussons accolés ; l'un porte un lion sur un champ semé d'étoiles, qui est culant ; l'autre a cinq tourteaux posés deux, deux, un, au-dessus une couronne à fleurons, et cette légende :

F. P. M. C. BOVNEAV 1731

Dans le mur nord de la nef est l'építaphe suivante :

ICY GIST LE CORPS DE JEAN BORE MAISTRE
ARCHITECTE QVI DECEDDA LE V OCTOB.
1720

L'église de Saint-Même a un portique extérieur.

SAINT-PIERRE de la basse-ville de La Rochefoucauld. Très-jolie abside. Colonnes extérieures qui se tiennent en pointe à assises imbriquées ; exemple unique de ce genre.

Cette église recevait les corps des sires de La Rochefoucauld quand ils venaient à mourir.

Il y a encore quelques inscriptions. La litre des La Rochefoucauld est dans l'intérieur.

SAINTE-QUITIÈRE. Chapelle en partie détruite, au nord de Chadurie. On a trouvé à côté plusieurs tombes du moyen

âge.

SAINT-QUENTIN de Chalais. Église romane en croix latine, à laquelle on a ajouté deux bas-côtés du style ogival. C'est une des belles églises du sud du département.

La façade se compose d'un rez-de-chaussée à trois arcades et d'une série de cinq arcades au-dessus. Coupole. Abside avec encorbellement de têtes plates. Décoration extérieure de demi-colonnes joignant l'encorbellement et d'archivoltes aux fenêtres. Jolie décoration de l'abside à l'intérieur ; chapiteaux d'un excellent travail.

SAINT-VALLIER. Nef à absides romanes. Abside décorée d'arcades intérieurement et extérieurement. Le reste, de style ogival.

SAUVIGNAC. Abside décorée d'arcades au-dedans et au-dehors comme à Saint-Vallier.

SAINT-VINCENT DE CURAC. Jolie façade romane. Chapiteaux nus. Portail à quatre voussures, deux arcades aveugles latérales. Premier étage : Galerie de cinq arcades, séparée de l'étage supérieur par une corniche que supportent des modillons. Deuxième étage : Trois arcades. Abside. Coupole abattue.

SÉRIGNAC. Portail entouré de deux arcades. Archivolte étoilée. Sanctuaire carré à trois fenêtres.

Bénitier octogone décoré de seize arcades romanes. Il a 1^m de diamètre.

TORSAC. Église fort intéressante. Abside dont la voûte est peinte en fresque du moyen-âge. Elle représente le Christ entouré des quatre symboles des évangélistes.

Les noms des quatre évangélistes sont écrits en lettres gothiques sur des banderoles. Cette peinture est très-ancienne et mérite d'être conservée. Elle n'est nullement endommagée ; elle est au moins des dernières années du XV^e siècle. Coupole. Chapelles latérales du sud. L'une fait bras de transept et a un absidiole. L'autre est soudée à la nef. Nef voûtée en ogive romane. Portail à trois voussures

du même style. Une niche latérale ogivée porte une statue de saint Jean-Baptiste, longue barbe, cheveux longs, tunique de peau de bêtes. Il tient un livre sur lequel un agneau est sculpté en bas-relief. Petite statuette en pierre ; Elle représente le Père éternel couronné de la tiare, tenant dans ses mains les deux bras d'une croix sur laquelle Jésus-Christ est attaché. C'est un travail précieux du moyen âge qui mérite d'être conservé.

Crucifix de la nef en bois sculpté. C'est un chef-d'œuvre de sculpture et l'un des plus beaux de ce genre que j'aie vus. Je puis l'indiquer comme un modèle. Malheureusement la tête était bien vermoulue et de plus on en a recouvert le bois d'une couche de peinture. Je l'ai vu avant cette opération.

Joli clocher octogone sur la coupole, décoré d'arcades romanes et d'archivoltes.

TUSSON, Tucio. L'abbaye de Tusson a été le berceau de l'ordre de Fontevraud (Voy. l'Hist. des villes, abbayes et fiefs de l'Angoumois). Il ne reste que peu de chose de l'église bâtie par Robert d'Arbrisselles. J'ai pu seulement reconnaître le demi-cercle qui formait l'abside ; un très-beau pilier qui reste encore jusqu'au dessus de la corniche, indique qu'il y avait une coupole. Le reste du monastère a été démoli en partie. Les débris du monastère et de l'église ont servi aux constructions des maisons du bourg. J'ai retrouvé sur l'une d'elles deux inscriptions tumulaires. Elles disent au passant que là exista un célèbre monastère de religieuses :

CY GIST LA MERE MADELENE DV VIV...
LETANG. LE 19 OCT. 1774.

CY GIST LA M MARIE PAULE POUSSA DE LIGNIERE.

Inscriptions simples comme la vie de celles dont elles rappellent l'existence sur la terre.

Nous avons terminé la description de monuments du roman fleuri du XII^e siècle. C'est la belle époque de ce style sévère et gracieux tout à-la-fois. Il doit sa sévérité à l'emploi des cintres pleins ou légèrement ogivés, aux absides mystérieuses, aux nefs sombres, où l'œil et la pensée vont se perdre. Il emprunte de la grâce aux mille ornements fantastiques dont il décore les corniches, les architraves, les chapiteaux. Il est surtout aimé des archéologues parce que sa statuaire est toute hiératique, toute de symbole. Ce n'est pas la nature, ni son beau réel, ni son beau idéal, que l'artiste roman cherche à rendre. Il n'y pense pas. Il a peu d'études de dessin. Les membres qu'il représente sont raides, les bustes sans proportion, les têtes souvent aussi larges que les bustes. Évidemment il ne faut rien chercher dans de telles œuvres qui puisse rappeler le moindre progrès de l'art. Mais ce qui est inimitable, mais ce que la science plastique la plus avancée n'a pas égalé, c'est le naïf, c'est l'esprit s'échappant de la pierre en la taisant oublier ; c'est la spiritualisation instantanée du fait matériel rendu par la statue et le bas-relief, opération aussi rapide que celle de la pensée, qui oublie en l'écoutant la parole exprimée pour ne s'arrêter qu'à l'idée dont elle est l'organe. Considérée sous le point de vue de l'art d'imitation, la sculpture des XI^e et XII^e siècles est mauvaise ; considérée comme symbolisme, langage, expression d'idées dont on n'a pas besoin de garder la forme, cette sculpture a une grande valeur. Aussi c'est pour cela qu'elle est éminemment religieuse. Les saints qui ont macéré la chair, amaigri le visage, dédaigné le costume, n'ont pas aux regards la beauté des sens ; mais de ces traits que la méditation a raidis, de cette face que la souffrance a décolorée, de cette orbite des yeux qu'elle a

creusés plus profondément, s'échappe la beauté surnaturelle ; c'est la transfiguration de l'homme devenu ange, et s'échappant, par le désir, de la fragile enveloppe qui le retient encore : Cupio dissolvi et esse cum Christo. Tel est l'art au moyen âge, horrible comme forme, beau comme pensée. Mettez en parallèle une tête d'Apollon antique, avec le visage si sévère mais divin du Christ sur le nimbe crucifère, et dites ce que vous éprouvez. Là vous adorez la forme, c'est bien ; mais ici vous sentez le Dieu.

Nous passons maintenant à une époque de transition entre l'art roman et l'art ogival.

Celui-ci nous est presque inconnu. Sur la terre classique du roman fleuri, quand chaque village avait une église avec coupole, abside, absidiole à demi éclairées, mystérieuses, portails avec voussures, encorbellements symboliques, où la parole grave de la religion trouvait au dehors son expression sur la pierre ciselée, on ne songeait pas aux merveilles des monuments du nord.

Mais comme dans le monde l'idée est reine, et que dans sa course à travers les siècles elle doit tout entraîner avec elle, la pensée de l'art ogival vint à son tour. Quelle est la date précise de son introduction sur notre sol ? La réponse est bien simple. Elle a dû y devenir dominante bien tard. Et pendant qu'on bâtissait la Sainte-Chapelle, monument du XIII^e siècle et pourtant tellement avancé dans le perfectionnement de l'art ogival, que de bons esprits regardent les œuvres des siècles suivants comme une décadence, pendant ce magnifique épanouissement de la poésie plastique du moyen âge, notre contrée, comme une terre fatiguée d'être féconde, ne produisait que des édifices insignifiants, quand on les compare à ceux du nord, dans lesquels les arcs devenaient plus ogivés que dans l'époque précédente, les demi-colonnes plus élancées. Tout cela, on le voit, est peu de chose. Au XV^e siècle nous trouverons

quelques essais un peu moins médiocres ; jusque-là, c'est de la transition.

Toutefois nous faisons l'histoire de l'art. Suivons notre plan et indiquons les édifices dans lesquels nous avons remarqué l'influence visible de l'art ogival du XIII^e siècle.
MONUMENTS DE LA DERNIÈRE ÉPOQUE DE LA PÉRIODE ROMANE.

Style de transition, XIII^e siècle.

BARBEZIÈRES. Nef.

BARBEZIEUX. « En la ville de Barbezies i a deux églises... l'une fort grande pour un tel lieu, dédiée à la Vierge Marie, mais appelée Saint-Matthias : pour ce que là, disoient les Barbezilois, avoit le chef de saint Matthias qui fut mis au nombre des douze apostres de Jésus-christ, comme il est escript au commencement des faicts des apostres, lequel chef ils comptoient avoir été jadis dérobé à Rome par un pèlerin qui, passant par Barbezies, fut miraculeusement contraint de s'en descharger, l'avoient enchassé en argent et le gardoient soigneusement à une tour fort artificieusement faite pour cela dedans le cœur de ladite église. Le montroient par certaines années à tout le monde qui i couroit en grande dévotion. Mais dernièrement en l'esté de mil cinq cens soixante et deus que la religion ou je ne sais quoi autre mit une tant cruele guerre civile en la France, cette église là fust pillée comme plusieurs autres et tout ce de reliques qu'on révéroit là-dedans, brisé et mis en poudre.⁴⁵⁸ »

Voilà ce que nous apprend Élie Vinet sur l'église de Saint-Matthias. « Ou i a moustier et prieuré conventuel dépendant de Cluni ² » Le vaisseau est en effet considérable, et ce qui reste n'est encore que la nef de l'édifice qui se prolongeait d'avantage à l'orient. Les voûtes ont été détruites. Elles étaient à voussures composées chacune de trois boudins. Les arcs doubleaux des bas-côtés

étaient en plein cintre, et ceux de la nef centrale en ogive romane. Les fenêtres continuent à être en plein cintre ; nombreux chapiteaux des colonnes des piles ornés de feuillages et partout des anneaux ou des figures humaines en guise de volutes. Le travail de la sculpture des chapiteaux et des archivoltes est d'une parfaite exécution. La façade a été reconstruite, c'est un lourd morceau d'ordre dorique à deux pilastres. On lit dans le tympan du fronton : 1754 ; et sur l'architrave.

PETRVS DOIGNON LAPIDVM APPARATOR

Le portail est gothique ; je le mentionnerai plus loin.

L'église possède quelques bons tableaux dont je parlerai également.

BASSAC. Cette abbatale a été construite sur l'emplacement de l'église primitive du XI^e siècle dont on a conservé quelques parties. L'édifice est un carré long terminé à l'orient par trois fenêtres en plein cintre (remplacées plus tard par une large fenêtre gothique à meneaux).

Il se partage en quatre travées de voûtes à huit nervures, supportées par des piliers composés de faisceaux de colonnes. Bassac peut être cité comme type des églises de transition. Les deux styles y sont mélangés de telle sorte que le plein cintre qui règne exclusivement dans les fenêtres et la façade indique l'art roman, et que les nervures des voûtes s'élançant des colonnettes indiquent l'art ogival. Les deux travées de l'ouest ont été refaites au XVII^e siècle : l'une porte à sa clef le millésime de 1688 en chiffres renversés.

Il y a des chapiteaux feuillagés d'une extrême délicatesse ; ceux de l'angle du mur, au nord-ouest, sous la première travée, sont d'une simplicité et d'une grâce admirables. Ce sont des feuilles épanouies formant une volute végétale sous le tailloir.

La façade est fort remarquable. Elle a 16 m. 20 c. de hauteur jusqu'aux petites fenêtres, et 14 m. 30 c. de largeur. L'arceau de la porte est découpé en sept lobes fermés par six dentelures et deux demi-dentelures. Sur la troisième voussure du portail est l'inscription suivante gravée en creux :

LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAIT
L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME.

Le plein cintre règne exclusivement dans la façade. Les colonnes sont engagées, mais la sculpture se sent beaucoup de l'école ogivale. Au lieu de chapiteaux au-dessus des colonnes qui supportent les quatre voussures du portail, on a sculpté un rang de feuillages d'une grande délicatesse, parmi lesquels sont mêlés des quadrupèdes, des oiseaux et des serpents. L'archivolte est en feuillages, découpés et fouillés assez profondément pour être à jour, ce qui devient commun dans les archivoltas des portails gothiques du XIV^e et du XV^e siècle.

Le rez-de-chaussée a trois arcades. L'étage supérieur en a cinq. Il est couronné par deux parapets percés de meurtrières, construites dans les guerres religieuses.

Le clocher est l'un des plus beaux de l'Angoumois. Sa coupole porte sur quatre piles intérieures qui ne sont en rien adhérentes au mur qui les entoure. A-t-on voulu conserver la base d'un ancien clocher, comme à Saint-Pierre-d'Angoulême ? L'architecte en faisant ses piles appareillées n'a-t-il pas voulu unir les assises de blocage avec les assises d'appareil pour éviter l'inégalité de tassement des matériaux, lorsque le clocher pèserait sur le bas de tout le poids de sa masse ? Je l'ignore.

La tour s'élève carrément, composée de quatre étages en retrait l'une sur l'autre. Elle a de hauteur, depuis le sol jusqu'à la naissance de la flèche, 24 m. La flèche est en cône aigu, en assises à écailles imbriquées, pareilles à celles de Segonzac, de Saint-Estephe, de Roulet, etc. On peut lui donner approximativement 10 m. de hauteur.

Un intéressant manuscrit dont je dois la communication à M. Eusèbe Castaigne nous apprend que la seconde voûte fut reconstruite en 1677 par Brunel et Coussarel (ou Collaterel), maîtres architectes, le premier du maréchal d'Albret, le deuxième du maréchal de Navailles. Elles avaient été démolies en 1569.

Ce qui est remarquable dans l'église de Bassac ce sont les belles boiseries du chœur. Le même mémoire raconte qu'elles furent commencées en 1699 sur les dessins de frère Jean Lacoste, habile sculpteur.

Les stalles sont au nombre de quarante, placées sur deux rangs. Les miséricordes sont du plus beau travail.

On y remarque deux belles cariatides sortant d'une gaine. Le lambris derrière les stalles est d'ordre composite à pilastres cannelés. La frise se compose de rinceaux courants d'un effet gracieux.

Le pupitre est fort bien sculpté ; il a 2 m. 58 c. de hauteur. L'aigle a 1 m. 72 c. de hauteur sur 1 m. de largeur. Il tient un serpent dans ses serres. Sur le socle est un écusson formé d'un cartouche sur lequel on lit ce mot : PAX, avec une fleur de lys au-dessus et les trois clous de la Passion au-dessous. Le cartouche opposé a les armes d'Orléans.

De l'autre côté on lit 1709. Quatre colonnes de marbre rouge et quatre autres de marbre veiné jaune décorent le retable de l'autel qui est d'ordre corinthien. Ce retable est de 1730.

BLANZAC. Magnifique abside, appareillée avec un soin extrême. Voûte d'ogive romane. C'est un des beaux

morceaux de ce style. Elle continuait l'autel et le chœur des chanoines.

BRIGUEIL. Le portail est latéral au midi de la nef. Le mur de l'ouest est un pignon qui supporte le clocher. Nef à deux bas-côtés ; des colonnes servent de piles aux arceaux. Ici l'ogive domine davantage, mais c'est encore du style roman. Ecole limousine.

BOUTEVILLE. Chœur et sanctuaire.

BOUTIERS. Commanderie. Carré long voûté en ogive romane, partagé en deux travées par un arc doubleau. Chapiteaux nus. Clocher en campanille à quatre ouvertures d'un très bel effet sur le paysage. Porte en plein cintre. Cette voûte a été peinte en fresques. On voit encore un saint nimbé et au-dessus une roue.

CHARRAS. Sanctuaire absidal.

ECURAS. Sanctuaire absidal.

ELAVILLE. Sanctuaire absidal. Portail d'ogive romane à gros tores aux voussures. Modillons symboliques à l'abside.

ECHALLAT. Sanctuaire carré. Voûte à nervures. Porte ogivée à nervures à gros tores. Niche à droite de la porte, formée d'une arcade trilobée. Une statue de la Vierge a dû y être placée, on y lit encore ces mots :

o Sirgo memento mei

EPENEDE. Portail à trois voussures d'ogive romane. Sanctuaire heptagone. Sur un des chapiteaux un monstre tient dans ses griffes une tête humaine qu'il dévore.

ETRICORD. Prieuré relevant de Grammont. Les personnes du lieu l'appellent encore la Maison des Pères. Très-jolie petite église. C'est un carré long terminé par une abside. La voûte est d'ogive roman. Elle a 61 m. 20 c. sur 5 m. 50 c. Elle n'a au-dedans ni pilastres ni demi-colonnes.

Absence de fenêtres latérales ; deux fenêtres seulement à l'abside et une au pignon de l'ouest. La porte est latérale à la nef et ouvre du côté du nord. Elle est décorée de gros tores ou boudins qui se profilent jusqu'au sommet de l'ogive sans corniches ni chapiteaux. C'est une église du style de l'école limousine, toute en granit. La voûte très-légère en blocage.

Statue en pierre de Saint-Pardoux. Il est nu-tête et nu-pieds, vêtu en solitaire avec une grosse corde pour ceinture. Il tient un livre de la main droite.

Cette jolie église, complètement délaissée et devenue une propriété particulière est très-fréquentée. On y vient de très-loin faire des vœux à saint Pardoux, pour la guérison des bestiaux malades. Le vœu consiste à déposer aux pieds de la statue un petit cercle de baguettes entrelacées appelé collier de veau.

La tradition a conservé que cette église avait autrefois droit d'asile. On voit dans l'emplacement de l'ancien sanctuaire une colonne d'un seul bloc en granit gris, avec base et chapiteau romans, qui a dû servir de pied de croix.

GIMEUX. Portail ogivé avec archivolté à étoiles.

GENAC. Nef voûtée en ogive romane. Arcs doubleaux, chapiteaux des colonnes en feuillages à crochets comme dans les églises gothiques. Consoles sculptées pour soutenir les colonnes. Sur une d'elles est la Vierge ayant le bandeau royal sur la tête et une de ses mains sur la poitrine. Elle est entourée de deux anges qui soutiennent son bandeau. Le sanctuaire est du style ogival le plus moderne. A l'entrée, coupole ovale sur des arceaux fort ogivés.

HOUME. Eglise aujourd'hui en ruines. Carré long de style roman à nervures, terminé par une abside carrée plus étroite que la nef.

HESSE. Sanctuaire absidal. Nef sans voûtes. Sculptures en bois. Quatre colonnes torsées à chapiteaux corinthiens.

Sur le portail, l'agneau dans un médaillon porté par deux anges.

JUILLAC-LE-COQ. Sanctuaire.

JARNAC. Crypte. Comme monument de ce genre, c'est le morceau le plus intéressant que possède le pays. Le plan est un carré de dix mètres de largeur. Au centre est un pilier en croix grecque décoré de huit colonnes sur les chapiteaux desquelles s'élèvent les nervures. Quatre travées de voûtes, soutenues chacune par huit nervures, se développent autour du pilier central. A chaque angle de l'édifice, est une colonne sur un pilastre. Mais à l'angle nord-est la colonne est remplacée par un ange nimbé. C'est le seul exemple de cariatide que je connaisse, en Angoumois, dans le style des édifices du moyen âge.

Tout le travail indique une époque avancée du style ogival, et cependant les traditions romanes dominent encore dans les piles, les chapiteaux, les colonnes.

LA CHAISE. Nef. Cette église passe pour avoir été construite par les Templiers.

LA VALLETTE, autrefois VILLEBOIS. Portail à colonnes peu saillantes hors du pied droit de la porte. Abside. Toutes les voûtes de l'église ont été abattues. Au-dessus de la porte latérale du nord de la nef est une tête énorme couronnée de pampres. Comme elle a été mise après coup sur cette porte, il est probable qu'elle n'est autre chose qu'un modillon d'une église primitive.

LESTERPS. La vieille église romane de Lesterps, dont il reste encore la nef, fut prolongée au XIII^e siècle sur un plan d'une grande beauté, et la nef reçut deux travées de plus. On construisit des transsepts de 31 m. de longueur et un sanctuaire pentabsidal dont chaque abside rayonne sur une abside centrale de 22 m. 40 c. de diamètre. On peut juger du développement de cet édifice, puisque ce prolongement seul, non compris la vieille nef romane, a 46 m. 5 c. de longueur.

Aujourd'hui cette magnifique abbatale a été rasée jusqu'au sol. J'ai pu cependant, à l'aide des bases de l'édifice qui restent encore dans une partie du périmètre, en relever le plan. Du reste, je ne dois pas oublier de dire que cette vaste église en formait deux. La vieille nef servait de paroisse, l'église neuve était celle des religieux.

Nous ne pouvons juger de cet édifice que par le plan et quelques débris qui se trouvent encore sur le sol. Plusieurs chapiteaux placés au seuil de quelques maisons de Lesterps sont d'une grande originalité de dessin. Ce n'est plus l'art roman avec son symbolisme religieux, ce sont des dessins fantastiques, des astragales nattés, des enlacements cordés au milieu desquels sont des pommes de pin ; de larges feuilles de fantaisie s'épanouissent après s'être recourbées en volutes. C'est bien ce que l'art au XIII^e siècle a produit de plus délicat sur notre sol. Les chapiteaux ne sont pas en pierre granitique du pays, mais en calcaire compacte d'une grande finesse qu'on a fait venir du Poitou ou des environs de Chasseneuil. Les bases sont aussi traitées avec une extrême délicatesse. Elles se composent, en partant du fût, d'un tore, d'un cavet, d'un filet et d'un grand quart de rond. Les angles ont une patte à trois griffes. Chacune des absides a deux contreforts peu saillants.

LE GRAND MAS-DIEU. Église de la commanderie. Carré-long. Nef à voûte d'ogive romane. Sanctuaire carré, éclairé par trois fenêtres dont la voûte à nervures est du XV^e siècle.

LINIÈRES. Église de plusieurs époques. La façade est fort curieuse par son mélange des éléments du style ogivé avec ceux du style roman. On serait tenté de croire qu'on a composé cette façade de style gothique avec les débris d'une façade romane antérieure. Toujours est-il que des fragments de bas-reliefs romans qui occupaient le tympan d'une porte plus ancienne ont été placés sous trois arcades,

au-dessus du portail actuel. Au centre de la façade est une rose sans meneaux avec une archivolt étoilée.

MALLERAN. Église de la commanderie. Carré long terminé par trois fenêtres. Ces trois fenêtres sont richement ornées au dedans de quatre piles ornées de colonnes. Les deux piles centrales ont chacune trois colonnes groupées. Une seule colonne est à chacune des autres piles. Les trois archivoltes des fenêtres sont ornées d'étoiles et de feuillages. Les chapiteaux à feuillages, sortant de l'astragale et s'élevant à la naissance des arceaux sans trouver de tailloir, sont un des motifs les plus gracieux. Les bases ont des pattes de feuillages.

NERSAC. Façade d'un bon travail. Style pur et sévère. Portail à trois voussures, en plein cintre, archivolt à rayons entrelacés.

PLEUVILLE. Carré long, colonnettes peu saillantes.

ROUMAZIÈRES, de Rubeis maceriis (la pierre des carrières du pays, fortement chargée d'oxide de fer, est rouge). Abside pentagone. Très-joli portail du style de l'école limousine. Il se compose de quatre voussures superposées, partagées par six colonnettes. Un gros boudin correspond dans leurs voussures à chaque colonnette. Les angles des pieds droits, à côté des colonnettes, sont évidés en cavets ; le même évidement se continue sur les voussures. La voussure intérieure est entrecoupée par des bâtons transversaux, comme à la Péruse. Ce portail est en ogive romane très-prononcée. Un très-joli écusson du XV^e siècle, entouré de petits pinacles, dont les intervalles sont trilobés, est au dessus de la porte : semé de fleurs de lys, qui est Feydeau, avec un croissant en cime pour brisure.

SAINT-PALAIS-DES-COMBES. Sanctuaire.

SAINT-ESTÈPHE. J'ai cité une partie de la nef de cette église comme appartenant au roman primitif. La base du clocher, avec la coupole octogone, est d'une époque postérieure, et le clocher est du XIII^e siècle ; l'abside enfin

est de style ogival. Ce clocher est un des plus beaux de ceux que j'ai désignés sous le nom de clochers à flèches en pomme de pin. La tour carrée, sur laquelle porte la flèche en cône allongé, est partagée en deux étages ; l'étage inférieur est orné sur chaque face de quatre arcades aveugles, en plein cintre au dehors, et trilobées en dedans, portant des pieds droits.

L'étage supérieur a deux grandes arcades en plein cintre, subdivisées chacune par une colonne en deux arcades trilobées. Le tympan de l'arcade plein cintre est percé d'un oculus trilobé. C'est là un exemple remarquable du mélange des deux éléments de style. La flèche conique a 52 assises à feuilles imbriquées de 0 m. 22 c. de hauteur, ce qui donnerait 11 m. 44 c. pour toute la flèche. Roulet, Plassac, Saint-Jean-de-la-Palud, Bassac, Segonzac, ont des flèches semblables.

SAINT-HILAIRE. Carré long. Voûtes d'ogive continue. Fenêtre plein cintre. Piliers très-saillants.

SAINT-MARMET. Jolie petite église qui tombe en ruines. Carré long. Voûte d'ogive romane. Voûte du sanctuaire à nervure, d'une époque postérieure. Fenêtre en plein cintre.

SAULGOND. Carré long terminé par trois fenêtres. Plusieurs tableaux d'une bonne exécution ornent cette église.

SONNEVILLE DE ROUILLAC. Le mélange des styles est encore ici fort remarquable. L'église est un carré long. Les fenêtres sont en fer de lance. La voûte est d'ogive romane, partagée par trois arcs doubleaux. Les contreforts ont une forte saillie. Joli retable en pierre. Quatre colonnes corinthiennes.

SAINT-BRICE. Joli sanctuaire carré. Colonnes élancées, groupées par trois aux angles du sanctuaire. Trois fenêtres étroites, garnies de colonnettes romanes au dedans et au dehors. Nervures de la voûte à boudins. Les chapiteaux sont sculptés avec délicatesse. Bon style de cette époque.

Un caveau sépulcral est creusé dans le roc, sous ce sanctuaire.

THEIL-RABIER. La voûte de la nef n'existe plus ; elle était de roman ogivé : abside voûtée, porte de roman ogivé, colonnes peu engagées. Un campanille.

VOUTHON. Église de la commanderie. Ce n'est que la nef d'une église plus grande. La voûte est d'ogive romane très-prononcée. Portail de quatre voussures orné de quatre colonnes, dont la dernière, en saillie sur le plan, ne porte que l'archivolte, ce qui est très-rare. Les bases des colonnes sont pattées.

BONNEUIL. Carré long qui a reçu plus tard deux petites chapelles latérales. Coupole. Voûtes d'ogive romane à la nef et au sanctuaire. La façade est un morceau bien remarquable : on peut la donner comme type des monuments de style romano-ogivé du XIII^e siècle. Le portail à cinq voussures est en plein cintre. Les deux arcades latérales sont fortement ogivées. Au-dessus est une corniche romaine ornée de rosaces et soutenue par des modillons romans. L'étage au-dessus se compose de la fenêtre centrale en plein cintre, à quatre voussures, accompagné de deux arcades ogivées plus petites, et de deux très-grandes arcades aussi fortement ogivées. Les archivolttes sont ornées de feuillages à crochets, exactement semblables à ceux de Notre-Dame de Paris et de plusieurs édifices gothiques. Plusieurs chapiteaux ont aussi ces feuilles à crochets. Ici donc, style roman dans le plein-cintre des arcs, du portail et de la fenêtre, dans les colonnes engagées, dans la corniche avec ses modillons symboliques, dans la forme et l'évasement des arcades, dans l'ornementation étoilée de quelques archivolttes, et style ogival dans toutes les autres arcades, dans l'ornementation des feuillages à crochets, dans le dessin des chapiteaux.

CHATEAU-BERNARD. Église de la commanderie. Carré long. Belle voûte romano-ogivée. Jolie chapelle latérale du XVI^e siècle. Le portail est latéral ; pignon à l'ouest.

Nous avons parcouru toutes les périodes de l'ère architecturale romane. Dans le premier âge elle est lourde, étroite, sombre ; elle aime les petits contreforts, elle économise les matériaux, et se sert constamment des deux appareils : l'un moyen, en pierres de taille, pour les angles, les piles, les colonnes, les travaux de sculpture ; l'autre, plus petit, pour les parties lisses : la sculpture est grossière, mais fortement symbolique ; elle met toujours dans le plan la coupole, souvent octogone, et l'abside, mais toujours l'abside ; fréquemment les absidioles, quand il y a des transsepts. Ses moulures sont grossières, souvent des boudins superposés, ou simplement séparés par un cavet.

A son second âge, elle a beaucoup des caractères de l'âge précédent. La sculpture marche un peu. Les têtes sont moins attristées, les bustes se développent ; l'arc ogivé s'introduit déjà, pendant qu'il est complètement inconnu à l'époque du roman primitif. On commence à l'employer partout où l'on peut redouter un effort, et l'on réserve le plein-cintre pour les petites arcades. Les bases sont moins grossières ; les nefs plus larges ; les coupoles s'arrondissent, les archivoltas, peu connues auparavant, s'introduisent. Les modillons apparaissent aussi. Quand nous les trouvons à l'âge primitif, ils ne sont qu'un simple carré, dont un angle est abattu, et la sculpture y trace à peine quelque figure grossière.

Arrive enfin le troisième âge, le roman fleuri, l'épanouissement de l'art, comme la jeunesse dans les êtres qui ont la vie, comme la floraison dans la végétation qui se féconde.

Tout ce que l'imagination offrira de plus riant, tous les motifs les plus gracieux seront dessinés aux voussures, aux archivoltas, dans les tympans, dans les entrecolonnements.

Les bases s'inspirent de l'ionique ancien ; elles sortent du tour avec le profil le plus pur. Plus de grossièreté dans l'appareil, plus de tâtonnement dans les procédés de l'art.

Si la sculpture est encore bien imparfaite, si elle imite mal la nature, le vrai, elle a une grande puissance d'expression et d'idéalisme. Elle coupe la pierre avec une énergie biblique, comme les prophètes remuent les paroles sur leurs lèvres de feu. C'est une poésie, une musique simple, mais à fortes vibrations, avec les éléments bornés d'une harmonie divine.

Mais bientôt un art nouveau, dont les principes étaient dans l'art antérieur comme la tige élançée dans le collet de la racine qui la retient, viendra créer des œuvres merveilleuses. Le roman, tout majestueux qu'il est, pâlera devant ces créations aériennes et imposantes. Il y aura quelque temps lutte. Mais la loi éternelle que ce qui est vieilli meurt, *quod antiquatur et senescit prope interitum est* (s. Paul. ad Hebr. VIII, 23), aura son accomplissement : l'art ogival sera roi. Il produira ses chefs-d'œuvre, et recommencera pour l'architecture une ère nouvelle qui aura comme l'art roman ses périodes d'accroissement et de décadence, parce que lui aussi il est l'expression de la pensée des âges qu'il traverse. Il est grave quand elles sont graves ; inspiré et enthousiaste quand elles arrivent au plus haut période de l'élan et de l'extase religieux ; maniéré et prétentieux quand les esprits se jettent dans les subtilités et la sécheresse des écoles ; il redevient païen et nous ramène la fabuleuse antiquité, quand les idées secouent les doux langes de l'enfance sociale, et dans leur bond impétueux et aveugle renient le triple bien de la foi, du patriotisme et de la personnalité moderne pour se jeter dans l'imitation des peuples vieilliss. Mais avant cette chute funeste, il a ses splendeurs.

Je n'aurai pas à les raconter dans ce livre, pour notre province. Elle est si pauvre en édifices de style ogival, que l'ose à peine en tracer la nomenclature.

Le XIII^e siècle se passe chez nous dans la lutte, dans la transition. Elle produit encore, dans ce travail hybride, des œuvres qui ne doivent pas être dédaignées. Au XIV^e siècle, les guerres incessantes qui se prolongent jusqu'à la moitié du XV^e, et dont l'Angoumois est souvent le théâtre, y arrêtent tout mouvement de l'art qui n'a sa vie que dans la sécurité et la paix.

Ce n'est qu'au milieu du XV^e siècle que des parties assez notables d'édifices religieux s'élevèrent en Angoumois.

En voici le tableau statistique.

ÉGLISES OU PARTIES D'ÉGLISES DE STYLE OGIVAL.

Fin du XIII^e siècle et commencement du XIV^e.

Abzac.

Blanzac.

Nanteuil-en-Vallée. Eglise de la paroisse.

Chasse non, sanctuaire.

Marsat, sanctuaire.

Saint-Bonnet, quelques parties.

Angeac-Champagne.

Cognac, abside à deux travées avec le millésime 1389.

Chantillac.

Baigne.

Condéon.

Sainte-Radegonde.

Le Tâtre.

Touvérac.

Sainte-Aulaye.

Saint-Preuil

Sigogne.

Gensac.

STYLE OGIVAL DES XV^e ET XVI^e SIÈCLES.

Barbezieux.

Brie.

Chateauneuf.

Charment.

Challignac.

Confolens, commanderie.

Confolens. Saint-Maximin.

La Couronne.

La Rochefoucauld.

Malaville.

Saint-Claud.

Verrières.

BARBEZIEUX. Portail gothique à trois voussures ; archivolté à feuillages.

Première voussure : six statuette sous des dais entièrement mutilés ; elles tenaient au massif, et étaient peu en relief.

Deuxième voussure : huit statuette sous des dais, également mutilées.

Troisième voussure : un zodiaque composé de dix signes ; mais les deux statuette les plus basses de la voussure précédente doivent être les deux signes qui n'ont pas pu être placés dans cette voussure. Plusieurs de ces signes sont entièrement effacés par le marteau ; mais, en partant de la gauche, on voit très-bien le premier signe : un homme abattant le gland pour un porc qui est devant lui ; le deuxième, un homme qui donne à manger à un porc ; le troisième, un homme qui foule de la vendange dans un tonneau ; le septième, un homme à cheval. Les autres sont mutilés.

Clocher gothique, dont les fenêtres en plein cintre ont des nervures de style gothique très-évidées ; ce qu'on voit

aussi au clocher de Saint-André d'Angoulême. Ce clocher est criblé de biscaïens. La fenêtre occidentale du clocher est ornée de deux niches, avec leurs dais, où se trouvent deux statues en pierre, vêtues de longues robes, d'un travail assez médiocre. La corniche, qui supporte le socle des statues, est soutenue par des têtes plates de style roman, prises dans l'ancienne façade romane de l'église.

BRIE. Carré long à quatre travées de voûtes. Église complètement de style ogival de la fin du XV^e siècle.

CHATEAUNEUF. Sanctuaire carré, avec transsept et chapelle du nord. C'est un travail de la fin du XV^e siècle. Les nervures prismatiques des voûtes redescendent sur les piliers, et vont rejoindre la base, sans être interrompues par des corniches ni par des chapiteaux. Une très-longue inscription sur le premier pilier de gauche, parallèle aux piliers romans de la nef, a été emportée par le ciseau ; elle devait contenir la date, le nom des constructeurs et des bienfaiteurs de l'œuvre. A la chapelle de droite, qui touche à l'absidiole romane, on remarquera une tête humaine sortant d'une coquille d'escargot. Le même sujet est sculpté fréquemment au château d'Angoulême. Les deux monuments sont contemporains, et probablement construits par le même architecte.

CHARMENT. Très-joli clocher à flèche octogone, reposant sur une coupole romane. Il est très-élancé ; les angles de l'octogone sont ornés d'un boudin. Cette flèche, celle de La Rochefoucauld, et celle des Cordeliers d'Angoulême sont les seules flèches gothiques que possède l'Angoumois.

CHALLIGNAC. Ce monument, peu remarquable sous le point de vue du plan, puisque ce n'est qu'une église romane sur laquelle on a élevé des voûtes de style ogival, est intéressante par les sculptures qui s'y trouvent. Comme au château d'Angoulême et à l'église de Châteauneuf, la tête humaine sortant d'un escargot s'y rencontre : l'homme

au capuchon à longues oreilles, tenant une bouteille, comme au château d'Angoulême, s'y voit aussi.

Mais le chapiteau le plus curieux se compose, d'un côté, d'une femme assise et carillonnant avec les battants de deux cloches qu'elle tient chacun d'une main ; au côté opposé, est une truie qui file ; elle tient d'un pied de devant la quenouille avec son groin ; elle tourne le fuseau ; elle a deux petits qu'elle allaite en même temps.

C'est ici que le symbolisme du moyen âge prend fin ; il commence au X^e siècle et finit au XV^e. Il est grave, religieux, imprimant la terreur à l'époque barbare ; il est léger, profane, satirique au XV^e siècle ; il a marché avec les idées, avec le temps ; il en est la traduction, l'histoire la plus fidèle. On lit sur une colonne de droite en caractères majuscules du temps

I. I. RENAULD P. (prêtre) CVRE DVDIT LIEV.

Une rose à compartiments trilobés éclaire cette nef. CONFOLENS, SAINT-MAXIME. Église à deux nefs, de bon style ogival. Les nervures retombent sur des colonnes centrales. Mais par respect pour un vieux clocher sans aucune valeur comme travail d'art, l'église est inachevée, et cette lourde masse en dépare toute la beauté. On pourrait, à peu de frais, abattre ce clocher, je le répète, fort insignifiant, et terminer l'édifice ogival, qui formerait alors un édifice intéressant.

Le portail de cette église est fort curieux : il est évidemment d'une époque antérieure à l'église du style ogival. Il appartient au style de transition du XIII^e siècle. Comme celui de Brigueil, il est de l'école architecturale limousine.

CONFOLENS, COMMANDERIE DU SAINT-ESPRIT. Elle est du même style que Saint-Maxime ; la pierre qui sert de clef de voûte porte la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

Plusieurs jolies pierres tombales servent de dalles à cette petite église, devenue aujourd'hui un magasin à fourrages.

Une de ces tombes porte l'inscription suivante :

SIMON BOVREAV COMMANDEVR DE
L'HOSPITAL DV SAINT-ESPRIT DE
CONFOLANT.

LA COURONNE. La chronique de La Couronne s'arrête à 1283 ; elle garde un profond silence sur la partie de l'église construite en style ogival. Il est évident que l'architecture de ce prolongement est trop avancée pour lui assigner une date antérieure à 1283 ; la forme des nervures prismatiques, l'absence des chapiteaux, une archivolt d'ogive en accolade, placée au-dessus d'une porte qui conduisait à la galerie extérieure du portail ; les nervures des voûtes se croisant aux angles, à leur naissance, dans le bas-côté gauche, comme on le voit à la tour ronde du château d'Angoulême et au sanctuaire de Longré, qui est de 1480, les formes végétales sculptées et profondément fouillées des voussures de ce portail, tout indique le XV^e siècle. Je ne crois pas me tromper en assurant que cette partie du monument a été construite par Pierre Bouchart, qui fut abbé de 1462 à 1495. C'est à ce même Bouchart que le comte Jean-le-Bon écrivit pour demander le secours des charrois de ses terres, lorsqu'il construisait le château d'Angoulême.

Quoique massif et lourd, ce morceau important d'architecture ogivale est encore, à en juger par ce qui subsiste, ce que nous avons de ce style de plus grandiose en Angoumois.

On peut voir, sur le plan donné plus haut, qu'il occupe deux travées de la nef, et qu'il change la croix grecque

primitive rayonnante autour de la coupole, en une croix latine. Le portail se compose d'une série de moulures en évasement. La première et la plus large est une moulure en creux sur laquelle se détache, profondément fouillée, ⁴⁵⁹ une vigne qui serpente avec ses feuilles et ses grappes.

La deuxième, une suite d'arcatures trilobées.

La troisième, des moulures.

La quatrième, une grande moulure en creux, présentant une série de feuilles de renoncules évidées.

La cinquième se compose de huit niches surmontées de dais, dont les arcades ont pour générateur l'ogive un peu en accolade, destinées à recevoir des statues.

La sixième, moulure en creux, sur laquelle est sculptée une série de feuilles de renoncules.

La septième, des moulures.

La huitième enfin, l'arc surbaissé formant la porte. Tel est le plan et l'ornementation de ce portail. La rosace a huit fleurons trilobés est séparée du portail par une large corniche dont la moulure en creux est décorée d'une guirlande végétale de feuilles de chardon profondément fouillée ; on aperçoit au milieu de la guirlande un chien qui poursuit un bétail : il ne reste rien du couronnement de l'édifice. La rosace elle-même est en partie détruite, ainsi que la moitié du portail. Les artistes se consolent de la démolition d'une grande partie de cette église : elle présente ainsi à leur crayon un effet de ruine qu'il est difficile de se figurer plus grandiose et plus saisissant. Le monument existant serait moins imposant que ce vaste champ où l'on se promène à ciel ouvert, que ces murailles du haut desquelles se suspendent sur votre tête des fragments de voûtes rendues éternelles par la dureté de leur ciment.

LA ROCHEFOUCAULD. Grande église en carré long ; à la clef de voûte d'une des travées est l'écusson de La Rochefoucauld entouré du cordon de l'ordre du Saint-

Esprit. Ce n'est qu'une reconstruction de voûtes ; elle eut lieu après les ravages des Protestants qui les démolirent presque toutes.

Ce qui est remarquable dans cette église, c'est son beau clocher à flèche octogone dont les angles sont ornés de crochets ; la tour qui porte la flèche s'élève carrément ; quatre petits clochetons fort élégants occupent les angles de la base carrée à la naissance de la flèche ; une très-belle rose placée au-dessus du portail éclaire la nef. D'après le mémoire de J. Pillard, le portail, sans doute démolí ou mutilé par les Protestants, fut reconstruit en 1577.

MALAVILLE. Quoique des premières années du XVI^e siècle, cette église n'en appartient pas moins au style ogival du XV^e siècle. C'est une jolie construction ogivale ; mais ce monument n'est pas d'une seule époque : soit économie, soit respect, on a conservé une partie des murs de l'ancienne nef ; mais le sanctuaire en voûte ogivée à huit nervures est d'une grande beauté ; il est éclairé par une très-belle fenêtre à deux meneaux, dont les compartiments sont polylobés et du style flamboyant.

En dehors, une archivolt est supportée par un aigle d'un excellent travail ; le portail, surmonté d'une petite rose à six fleurons, est d'une belle exécution ; la porte est carrée, mais l'arcade d'ornementation est d'ogive en accolade, et les dernières moulures supportent une série de crosses végétales ou choux frisés.

Ce qui est intéressant pour nous, c'est que deux inscriptions viennent nous donner la date de cette construction et le nom de l'artiste qui l'a sculptée.

HOC SAXVM FVIT POSITVM PER
ME N B ANNO D. M QVIGEN
TESIMO VNDESIMO

La seconde inscription porte :

LAN MIL VC
ET UNZE FVT
FAIT SE DAVENT
DE EGLISE PAR
MOT MICHEL
NAYVM

Parmi les détails de l'intérieur de l'église, je citerai une jolie crédence à niche trilobée, décorée de moulures et de pinacles, et deux chapiteaux ; sur l'un, un chasseur armé d'une arbalète et ayant un chien devant lui qui poursuit un cerf ; sur l'autre, un homme, l'épée au côté, saisissant par la gueule un animal, peut-être un lion ou un ours.

SAINT-CLAUD. Saint-Claud est l'édifice gothique le plus complet de l'Angoumois. Il reste d'un édifice primitif seulement quelques parties du mur de la nef du côté du nord : tout le reste est du même temps et du même style. Une inscription gravée en creux sur la base du pilier qui sépare le sanctuaire de la chapelle du midi porte le millésime :

lan//mil/cccc/vliv

Le caractère qui domine, ce sont les nervures prismatiques ; elles s'étalent sur les piliers qui supportent des chapiteaux au-dessus des tailloirs ; elles vont se continuer dans les voûtes.

Dans ce style, il n'y a rien toutefois, sauf les moulures, la forme des fenêtres à un meneau, qui rappelle les grands édifices de style ogival. La nef centrale n'est pas éclairée au-dessus des bas-côtés par de larges fenêtres : c'est toujours la charpente romane qui est conservée ; la décoration seule a changé. Au lieu du plein-cintre, c'est l'arc ogivé et les meneaux ; au lieu de la colonne à demi engagée et des larges chapiteaux, ce sont des nervures plus légères ; mais l'ensemble du plan a peu varié.

A Saint-Claud, la décoration est très-soignée ; les sculptures sont faites avec goût ; quelques-unes sont grossières, mais d'autres ont du mérite.

Même remarque que pour Challignac ; le symbolisme est devenu profane et satirique. Il y a des scènes de séduction où les deux personnages ont le costume du temps. Rien de grave, rien de religieux. L'artiste paraît : il fait de la fantaisie, presque de la caricature. Les artistes ici sont maîtres de l'église et la font sur le grossier modèle de leur vie licencieuse. Dans d'autres temps, c'était l'église qui avait l'idée, qui exerçait sur l'artiste sa puissance et lui donnait l'inspiration hiératique.

Dès le XV^e siècle, tout est changé : une révolution s'est faite dans les mœurs ; tout languit, tout meurt sous l'atmosphère brûlante que toute âme respire. On demande le souffle rafaîchissant qui renouvelle le monde.

La crypte est fort remarquable ; quoique construite après l'édifice, elle ne lui est pas beaucoup postérieure. Elle est placée sous le sanctuaire qui se trouve ainsi avoir une grande élévation au-dessus du sol de la nef.

Le tombeau de Saint-Claud est décoré d'une sculpture à jour, formée de trois arcades polylobées dont les meneaux ont été brisés. Deux anges tiennent au-dessus de l'arcade centrale l'écusson aux armes de France ; une fleur-de-lys est au-dessus de chacune des autres arcades ; derrière cette pierre sculptée est un sarcophage en pierre blanche

calcaire très-poreuse, à parois très-minces ; il n'existe pas en entier, soit qu'il ait été mutilé, soit qu'à raison du peu d'épaisseur des parois, on ne l'ait pas eu entier quand on le plaça dans la crypte. Le fragment qui reste a 1^m,35 de longueur, 42 centim. de largeur à la tête ; les parois ont 8 centim. Il forme un carré long, rétréci aux pieds.

L'ornementation végétale est fréquente dans l'église de Saint-Claud : les choux frisés, les feuilles de trèfle, les feuilles d'épinard, les chardons, composent la flore murale du monument.

Une statue mutilée de saint Claud est dans l'église : la tête a été brisée en partie. On voit cependant que le saint était représenté avec une longue barbe et assis. Ce bloc informe est dans un coin et noirci chaque année par les cierges que les bonnes femmes font brûler sur sa tête, sur ses épaules, sur ses genoux, vieille coutume dans le monde : *Incerare Deorum genua*, avait dit Juvénal.

Le portail est travaillé avec beaucoup de simplicité et de goût. Les moulures sont profilées avec finesse sur la pierre calcaire compacte d'un grain presque aussi fin que celui du marbre. Sur la moulure extérieure est une suite de crosses végétales qui se tiennent par un fleuron. Un écusson nu, supporté par deux sauvages armés de massues, devait recevoir les armes des La Rochefoucauld, possesseurs de la baronnie de Saint-Claud. Le même écusson, mais avec ses pièces, est sculpté sur une fenêtre des tours du château de La Rochefoucauld.

L'extérieur de l'église contient quelques autres écussons. L'un, au-dessus de l'inscription qui donne le millésime : un lion hissant sur un champ semé d'étoiles, qui est Culant ; un autre à la fenêtre du sanctuaire, de La Rochefoucauld, un autre avec les armes de France ; un quatrième, parti, dont un côté est nu et l'autre a une face ; ce dernier est à l'intérieur de la fenêtre de l'ouest. Le clocher n'a qu'un étage. Il est douteux qu'il ait jamais eu de flèche.

De très-jolies crédences en partie mutilées avaient été sculptées, l'une destinée au maître-autel, avant la construction de la crypte ; elle est cachée aujourd'hui par les escaliers qui conduisent au sanctuaire. Les deux autres se voient aux chapelles latérales.

VERRIÈRES. C'est la seule église de style flamboyant à nervures nombreuses se réunissant à des clefs dont quelques-unes son pendantes. Le plan en est irrégulier. La première travée est une coupole, la seconde une voûte à huit nervures se joignant au sommet. Là se lit l'inscription suivante : EX PATRIS TUMULO NATO RECTORE RESURGO. La troisième travée a plusieurs nervures réunies à cinq clefs. La quatrième, qui forme le sanctuaire, a plusieurs nervures et neuf clefs pendantes. Celle du centre a le monogramme de Jésus  ; il est à l'une des clefs de la troisième travée, et celui de la Vierge ma, à la clef correspondante. La porte a été refaite en 1668. Une vieille partie romane, sous laquelle est un charnier, a été conservée à droite de la première travée. Très-jolis chapiteaux à feuillages. Joli retable d'ordre corinthien, orné d'arabesques, ayant pour date 1628.

Fenêtre du sanctuaire à deux arceaux à compartiments flamboyants du travail le plus délicat.

AUTRES ÉGLISES

ou parties d'églises du même style.

Angeac-Charente, abside et chapelle.

Angeac-Champagne, une chapelle.

Aubeville, sanctuaire et transsepts.

Barret, chapelle.

Brigueil, abside et transsepts.

AUTRES ÉGLISES

ou parties d'églises du même style.

Bouteville, chapelle latérale.
Chateauneuf, jolie chapelle dans l'intérieur de la ville.
Chasseneuil, sanctuaire.
Chastres, sanctuaire.
Courcôme, bas-côté.
Cognac, chapelle du château.
Criteuil, voûtes et bas-côtés.
Bonnes, voûtes abattues.
Dirac, chapelle.
Echallat, porte.
Genouillac, sanctuaire.
Grave, voûtes.
Guimps, clocher.
Courville, chapelle.
Genac, sanctuaire et chapelles latérales.
Hiersac, partie de voûtes.
Jarnac, sanctuaire et chapelle.
Jonzac, clocher.
Longré, sanctuaire de 1480. Inscription sur un écusson :
d í Mígaubi p dedít
Buíc opí c scut auri
annodi m° cccc iiiivv.
Lanville, très-joli cloître démolí. Il reste encore sur le sol
quelques débris intéressants.
La Chaise, presque tout l'édifice.
Manle, bas-côté, portail.
Montchaude, bon style ogival.
Moulidars, sanctuaire et chapelle.
Mérignac, voûtes restaurées au XVIII^e siècle.
Montbron, chapelle.
Rouffiac de Chalais, bas-côtés.
Ruffec, voûtes à nervures prismatiques sans chapiteaux.
Ran ille.
Saint-Laurent des Combes.

Saint-Simeux, nef.
Saint-Amand-de-Boixe, sanctuaire construit de 1442 à 1522.
Saint-Vallier, façade.
Salles de Barbezieux, une chapelle.
Saint-Saturnin, trois travées.
Segonzac, sanctuaire et bas-côtés.
Saint-Bonnet.
Saint-Amand de Grave.
Saint-Quentin, bas-côté.
Saint-Cybardeaux, chapelle.
Suaux.
Saint-Fort-sur-le-Né.
Tusson.
Verteuil, église des Cordeliers bâtie en 1471.
Yviers.

ÉGLISES DU STYLE DE LA RENAISSANCE.

Angoulême, Notre-Dame-du-Salut.
Bonnes, portail.
Cognac, retable et médaillons.
La Rochefoucauld, prieuré de Saint-Florent.
Montboyer, portail.
Pranzac, chapelle.
Saint-Palais-du-Né, chapelle.
Vibrac, 1594, chapelle.
Yviers, portail.

ANGOULÊME. Chapelle de Notre-Dame du Salut, connue aujourd'hui sous le nom de chapelle Saint-Gelais.

Elle tient à la cathédrale, et se trouve à la droite de l'extrémité de l'abside. On y entre de la cathédrale par une porte à arceaux surbaissés, chargés de sculptures

dentelées. Sur l'encadrement qui entoure ces sculptures on lit ce distique :

HEC SACRA NOMEN HABET VVLGVARE
CAPELLA SALVTIS
ANGELICVM ALMA PARENS QVANDO
RECEPIT AVE

C'est donc du salut de l'ange à Marie que le nom de cette chapelle est tiré. L'inscription est fort belle, le vocable gracieusement choisi, et la chapelle un des plus jolis monuments de ce genre que l'on possède en France. Il est triste d'ajouter qu'elle n'est plus qu'un beau fragment échappé à deux terribles époques de vandalisme. On dit que sa voûte fut écrasée par la chute du grand clocher renversé par les Protestants, en 1568.

Depuis cette époque, elle était restée découverte. Les préfets de l'Empire et de la Restauration en avaient fait un hangar qui précédait l'écurie de leurs chevaux. Le toit à porcs occupait un des angles de la chapelle. Ce n'est qu'en 1833 que, par les soins de M. Larreguy, préfet, et de M. Jules Geynet, inspecteur des monuments historiques de la Charente, elle fut enfin arrachée à cet état d'abandon. Le mur du nord fut relevé ; on y conserva les fragments des précieux bas-reliefs, et une couverture, quoique peu monumentale, mit la chapelle à l'abri des injures du temps.

La fondation de la chapelle est du 24 mars 1533, par Jacques de Saint-Gelais, doyen d'Angoulême, qui avait été évêque d'Uzès, pour sa sépulture et celle de ses deux frères Octavien, évêque d'Angoulême et Charles, archidiacre de Luçon.

Le plan est un carré ; la voûte, détruite, était à nervures prismatiques profilées avec un soin infini. La plus saillante

de ces nervures était décorée de petites arcatures terminées par des fleurons délicatement découpés. Il en reste encore des fragments, et surtout aux formerets.

Nous allons suivre les quatre faces de la chapelle.

Face de l'est. Elle était le plus richement décorée, car elle est occupée par l'autel. Celui-ci est une table portée par deux piliers torses, à moulures prismatiques d'un travail exquis. Au-dessus de l'autel est un enfoncement quadrangulaire en forme de niche, qui devait recevoir le tabernacle et les chandeliers ; quatre piliers carrés chargés d'arabesques décorent cet enfoncement, dont le tympan est orné de bas-reliefs en enroulements d'une extrême légèreté de ciselure. Le plafond est à caissons hexagones ; l'entablement se compose d'une frise ornée de sept petites niches en plein cintre à coquillages. La corniche est dessinée et ciselée avec goût. Au dessus est un fronton demi-circulaire couronné par une console délicatement travaillée. Chaque angle extérieur du fronton se termine par un modillon entouré d'une volute. Le modillon de gauche représente en bas-relief le buste d'Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, avec la légende : O DE S G (Octavianus de s. Gelasio). Le modillon de droite donne le buste de Jacques de Saint-Gelais, fondateur de la chapelle : IA DE S G VTICE D (Jacobus de s. Gelasio uticensis episcopus decanus). L'encadrement semi-circulaire en fronton est chargé de huit chérubins aux ailes abattues et se croisant l'une l'autre ; ils n'ont que la tête et les ailes. Dans le tympan est une trinité sortant d'un nuage. Les trois personnes divines représentées en buste sont d'égale hauteur ; et quoique les têtes soient mutilées, on voit clairement qu'elles avaient toutes trois le même âge, Le Père est au centre ; il a sur la poitrine l'étole croisée, et sur les épaules la chape retenue par une agrafe. Cette chape va recouvrir presque sous le bras le buste du Fils et du Saint Esprit. Ces deux derniers se donnent la main. Cette trinité est fort remarquable ; c'est la première fois qu'elle est

citée ; aucun travail iconographique n'en avait encore fait mention. Il est même probable qu'elle termine la série des représentations de ce genre : c'était l'époque où le symbolisme rendait ses dernières inspirations. Six anges ailés, à genoux sur les nuages et les mains jointes, occupent les angles à droite et à gauche de la Trinité, et le reste du tympan est occupé par de petits anges en buste, aux mains jointes et aux ailes tombantes, se croisant au-dessous du buste.

Telle est la riche décoration de cet autel. On voit que cette partie a reçu des dorures. A droite et à gauche de l'autel sont de nombreuses arabesques et l'écusson de Saint-Gelais. Parmi ces arabesques se trouvent des bas-reliefs allégoriques ; à gauche de l'autel, quatre enfants nus jouent à la main-chaude : le premier est assis et tenant un bonnet de la main gauche, cache le visage du second qui tend la main aux deux autres. Ce groupe est d'une charmante naïveté de dessin. Au-dessous on lit dans un cartouche : MISERICORDIA ET VERITAS OBVIABERVNT SIBI : JVSTITIA ET PAX OSCVLATÆ SVNT. Du même côté, des hommes font cuire du pain dans un four, et d'autres le distribuent aux pauvres. Voilà LA MISÉRICORDE ; le jeu des enfants, voilà LA VÉRITÉ.

La face du nord est celle qui a le plus souffert ; il ne reste du mur primitif que quelques bas-reliefs ; le plus remarquable est un écusson de Saint-Gelais dans un cartouche, entouré de rinceaux, et il est porté par des anges. L'un d'eux tient la crosse au dessus, formée d'enroulements de végétations à crochets. A côté de l'écusson, deux enfants nus, dont l'un a un genou en terre, paraissent s'embrasser : LA JUSTICE et LA PAIX qui se donnent le baiser, selon l'inscription citée tout-à-l'heure. La Justice est forte ; elle est debout. La Paix est conciliante ; elle s'agenouille.

La face du midi a un petit enfoncement dans lequel on a ouvert une porte. Je conjecture que le tombeau d'Octavien

était sous cette arcade, dont le plafond-est à nervures. Voy. l'inscription de ce tombeau, Indicateur angoumoisin, page 54.

La fenêtre à meneaux qui éclairait la chapelle est au-dessus de cette arcade. A droite et à gauche sont de nombreuses arabesques, parmi lesquelles des inscriptions, celle-ci entre autres : MISÉRICORDE TVÆ MYLTÆ, DNE.

La face de l'ouest attenante à la cathédrale a été délicieusement rendue par le crayon si facile de M. Zadig Rivaud (voy. le dessin) ; il vaut mieux que toutes les descriptions. L'arcade contient le tombeau de Charles de Saint-Gelais, archidiacre de Luçon. Le cartouche qui est au milieu des arabesques du fond porte cette légende :

KAROLVS IPSE FVI CVIVS NATALIA CLARO
SANGVINE TRACTA PATENT GELASIANVS
EGO
PECCAVI IN DOMINVM (SPERO) CLEMENCIA
VOTIS
ANNVET ALTA MEIS OBSECRO PARCE DEVS

Le mot SPERO se trouve aussi parmi les arabesques. On y trouve encore cette belle aspiration vers une meilleure vie : TVNC SATIABOR DVM APPARVERIT GLORIA TVA.

Il est incroyable à quelle abondance de conception s'est livrée l'imagination de l'artiste qui a sculpté cette chapelle : cornes d'abondance, griffons, animaux fantastiques, oiseaux, dauphins, enroulements feuillagés, tout a été prodigué pour festonner cette somptueuse demeure de la mort. Le travail toutefois ne fut pas terminé ; on voit sur le bas du dessin une partie du mur qui est nue : quelques arabesques n'y sont qu'ébauchées.

Jacques de Saint-Gelais, le créateur de cette petite merveille d'architecture de la Renaissance, voulut être enterré au milieu de la chapelle. Son testament, en date du 22 février 1534, porte : « qu'il eslit sa sépulture au milieu de sa chappelle de Notre-Dame-du-Sallut, et que sur son tombeau soit escrit ce distiche :

GELASIVS JACOBVS VTISENSIS EPISCOPVS
OLIM
IPSIVS ECCLESIAE DECANVS ECCE JACET
460. »

BONNES. Portail de la Renaissance, sur lequel sont gravées en lettres fleuries les initiales suivantes : R I.

COGNAC. La chapelle du château de Cognac a pour retable un joli travail en porcelaine du style de la Renaissance.

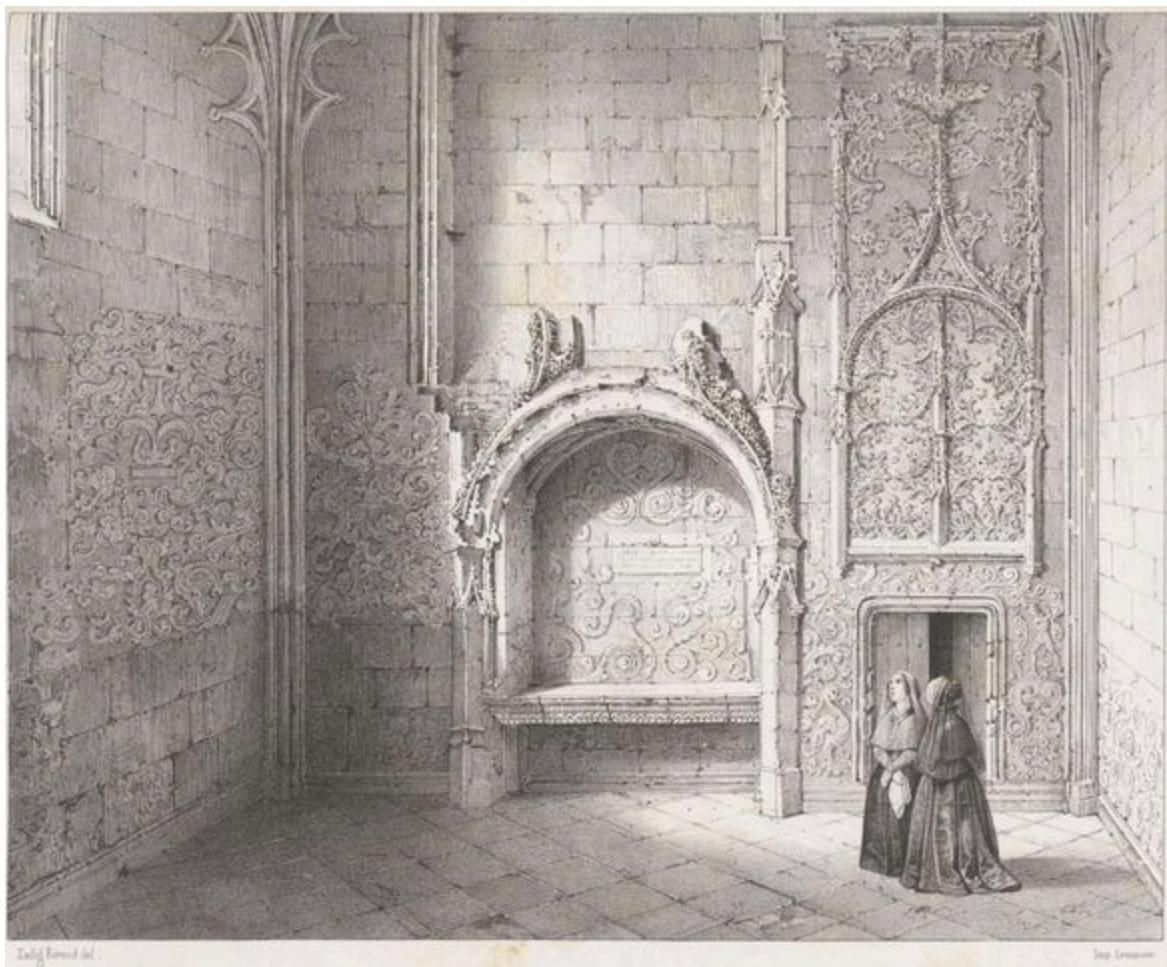
Ce retable est composé d'un ordre d'architecture à quatre pilastres avec base et corniche. L'entrecolonnement central a un grand tableau de porcelaine en relief considérablement dégradé par l'humidité ; les deux autres entrecolonnements forment des niches.

Trois petits camaïeux placés à la base sont assez bien conservés : l'un représente saint François aux stigmates, l'autre une Visitation, l'autre un solitaire dans le désert : un lion et une croix sont devant lui ; au-dessous de chaque colonne est un écusson : l'un est de France, d'or, et à trois fleurs-de-lys de sinople ; l'autre est mi-partie d'Orléans avec le lambel d'argent et fleurs-de-lys de sinople sur champ d'azur, et d'argent sans pièces, probablement Savoie. L'artiste qui a fait ce joli travail ne sut pas blasonner les armes de France et d'Orléans. Outre ce retable de faïence, la chapelle possédait douze médaillons

de même genre, représentant les douze apôtres ; ils ont un assez grand diamètre. Quelques-uns sont conservés dans des maisons particulières d'Angoulême et de Cognac ; la chapelle n'en possède plus aucun.

Statistique Monumentale de la Charente.

CHAPELLE S^T. BUE.



Ce retable, rongé par le salpêtre, pourrait se conserver encore, s'il était enlevé avec précaution et porté dans un musée.

LA ROCHEFOUCAULD. Une jolie chapelle, à en juger par un beau fragment, fut construite au prieuré de Saint-Florent de La Rochefoucauld, en même temps qu'on élevait le château ; il faut donc penser qu'elle fut bâtie sous les

yeux et sur les dessins d'Antoine Fontant, notre artiste angoumoisin. On voit dans le jardin du prieuré un bloc qui formait la partie la plus haute d'une niche ; le cintre est orné d'une coquille. Chapiteaux et bas-reliefs d'un ciseau exercé.

MONTROLET. Église à voûtes ogivées du XV^e siècle, toutes abattues ; portail de la renaissance.

PRANZAC. L'église de Pranzac a une chapelle de style de la Renaissance du goût le plus délicat ; elle a 9m 60 de longueur sur 4^m68 de largeur ; la voûte est partagée en deux travées à seize nervures qui se joignent à cinq clefs de voûte ; les deux clefs centrales sont deux lampes travaillées avec soin : ce sont des chapiteaux à volutes ornés d'anges en saillie. Sur l'un de ces culs-de-lampe deux petits anges portant un écusson en losange dont les pièces sont : deux clefs en sautoir surmontées d'une couronne à fleurons. Ce sont les armes de la dame de Pranzac (une Descars), qui fit construire cette chapelle au XVI^e siècle.

SAINT-PALAIS-DU-NÉ. Chapelle de la Renaissance. Sur la porte, dans un cartouche entouré d'une guirlande, est l'écusson de celui qui fit construire cette chapelle. Cet écusson porte : Trois pals de..... et deux pals de vair affronté.

VIBRAC. Petite chapelle latérale à gauche de l'église ; l'arceau qui la forme porte à la clef les lettres D H M G entrelacées, et S I aussi entrelacées, avec le millésime 1594.

YVIERS. Portail de la Renaissance. Sur les fonts baptismaux est l'écusson suivant : Un croissant accompagné de deux tourteaux en cime.

TOMBEAUX ANTIQUES.

ANGOULÊME. 1° Dans un jardin, au midi de la chapelle de Saint-Augustin, on a découvert, il y a quelques années, une série de tombeaux ; l'un d'eux est non-seulement fort remarquable par ses sculptures, mais encore par l'époque reculée à laquelle il appartient. C'est un tombeau chrétien du VI^e siècle au moins. En le comparant avec ceux de Saint-Surin à Bordeaux et de plusieurs autres villes du midi, il est impossible de ne pas lui assigner cette date.

Deux branches de vigne sortent d'un vase à anses et couvrent toute la face du tombeau de leurs enroulements, de leurs feuilles et de leurs grappes. Au centre on voit deux colombes perchées sur les branches incliner la tête vers le vase.

Millin, qui a décrit plusieurs tombeaux de ce genre, en cite un exactement semblable, excepté que les deux colombes tournent leur bec vers le monogramme du Christ. Mais dans le tombeau de Millin comme dans celui d'Angoulême, les branches de vigne sortent d'un vase à deux anses.

Ce sarcophage est évidemment l'objet le plus précieux de ce genre que nous possédions ; il est conservé avec beaucoup de soin par M. Alexis Callaud, à qui nous en devons l'intéressante découverte.

2° Tombeau du comte Jean dans l'abside de la cathédrale. J'ai dit plus haut qu'il avait été violé et détruit. Cependant la cathédrale possède la dalle en marbre noir qui couvrait ce tombeau.

3° Dans l'église de Saint-Martial, tombeau de Léonard Bourgoïn ; un joli petit bas-relief décoré de deux cariatides et surmonté d'une tête d'ange, représente un homme et une femme à genoux devant la croix. L'inscription au-dessous est celle-ci :

IN TVMVLVM NOBILIS VIRI LEONARDI
BORGGINI CLARIS. ET INTEGER.
APVD ENGOLEOS PATRONI
QVI LEO VIRTUTE ET DIVINO NARDVS ODORF
BORGGINVS SACRO IURE PERITVS ERAT
HIC JACET ET NATI CVRANT PERSOLVERE
PATRI
IVSTA PIE VOTIS SI PIVS ADDE PRECES
OBIIT SVB TYRANNIDE
HERETICORVM
ANNO SALVTIS 1569
ÆTATIS SVÆ.....

M. Castaigne avait déjà indiqué le jeu de mots dans la décomposition du prénom de Bourgoin LEO NARDUS.

AUBETERRE. L'église souterraine de Saint-Jean-d'Aubeterre possède le tombeau des seigneurs d'Aubeterre. C'est un monolythe octogone dans les angles duquel on a sculpté des colonnes romanes ; il a un rez-de-chaussée et un étage ; l'intérieur de chacun d'eux est creusé en voûte ; dans le caveau inférieur sont encore un cercueil en plomb qu'on a fouillé, et autour beaucoup d'ossements.

On a placé dans l'étage à jour, en forme de lanterne, deux statues d'un seigneur et d'une dame d'Aubeterre. Ces sculptures, qui sont en marbre blanc et d'un fort beau travail, appartenaient à un magnifique mausolée en marbre de Carrare, élevé au XVII^e siècle dans un caveau de l'église des Minimes à F. d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, et à Hippolyte Bouchard son épouse, dernière héritière des Bouchard-d'Aubeterre, fondateurs du couvent des Minimes. Une plaque de marbre noir contenait une légende en lettres d'or qui rapportait l'historique de la

fondation des Minimes, et donnait le nom du sculpteur de Naples qui avait fait le mausolée.

BENAYS. Le cimetière de Benays contient un grand nombre de pierres tumulaires sur lesquelles on voit des sculptures.

BORS. Pierre tombale devant l'église, ayant une croix à ses extrémités ; les deux côtés sont ornés d'arcades entrelacées formant ogives.

BERNAC. Dans le cimetière, pierre tombale à dos d'âne : Sur la face du nord, est une croix fleuronnée, et le champ garni de dents de scie.

BRIGUEIL. Dalle au milieu du sanctuaire, sur laquelle sont des lettres entrelacées dans un écusson en losange.

COGNAC. Dans la chapelle méridionale contiguë au sanctuaire on lit l'inscription suivante :

MESSIRE JEAN DE
MONBRON CHEVALIER
CONTE DE FONTAINE
FONDATEUR DV
MONASTÈRE DE CÉANS
1628

Il mourut en 1645, et son cœur fut déposé dans cette chapelle. Elle contenait aussi les sépultures des religieuses bénédictines de l'Étroite observance. Dom Estiennot nous a conservé leurs épitaphes. (Voy. Hist. des villes, etc., de l'Angoumois, article : Prieuré de S. Liguair, à Cognac.) Une de ces épitaphes se terminait ainsi : PASSANT QUI DÉSIRES AINSI MOURIR, SOUVIENS-TOI QU'IL FAUT AINSI VIVRE.

CHABANAIS. Église Saint-Sébastien. Sous la porte qui conduit de la chapelle latérale de l'église à la sacristie est

une tombe renversée, en pierre calcaire compacte ; elle est à dos d'âne. Sur une des faces est sculptée une épée dont la garde est fleuronée ; sur la lame on lit : DECIMO K... OBIIT XIMBERTUS DE MONETA MIL. La face perpendiculaire est ornée de lignes perlées qui se croisent et forment des losanges et des triangles. Au milieu est l'écusson du chevalier à un lion hissant. Il est à déplorer que ce joli monument soit ainsi enfoui.

CHATEAUBERNARD. Dans le cimetière, jolie tombe sculptée.

CHATELARD. Dalle dans l'église sur laquelle est gravée une croix en courbes gracieuses.

CELLEFROIN. J'ai relevé par le procédé de l'estampage quelques inscriptions tumulaires sur les dalles de l'église de Cellefroin ; mais elles n'ont ni ancienneté ni valeur historique.

EYMOUTIERS. Dalle dans l'église, sur laquelle est gravée une croix.

GRENORD-L'EAU. Très-jolie pierre tombale dans l'église ; c'est celle d'un seigneur de Chabonais.

Elle est à dos d'âne et de style gothique. A la tête, dans un encadrement trilobé, le Christ est représenté sur la croix ; derrière la tête, il a le nimbe crucifère. Le soleil, la lune et quatre étoiles sont au-dessus de la croix et l'inscription : IHS :

A gauche du Christ est la Vierge, la tête entourée du nimbe et dans l'expression de la douleur ; à droite est Jean, le disciple bien-aimé.

Sur la face principale, deux écus aux armes de Chabonais : deux lions couronnés rampants ; entre les écussons, au milieu de rameaux de feuillages, une épée dont le fourreau est entouré du ceinturon ; le pommeau arrondi contient une croix à quatre branches égales ; des fleurs de lys, des quinte-feuilles et diverses autres feuilles ornent le reste de la pierre.

Elle est en calcaire compacte d'une grande finesse. Cette pierre a 2 m. 29 c. de longueur sur 62 c. de largeur et 53 c. de hauteur à la tête.

GROSBOS. Dans le cloître de l'abbaye est le tombeau d'Arnauld de Minzac (XII^e siècle).

HIC JACET MAGISTER ARNALDVS DB
MINZAC EIVS ANIMA REQUIESCAT IN PACE
AM.

LA MADELEINE DE BEAUVOIR. Devant l'église, tombe d'un chevalier, sans inscription.

LESTERPS. On lit sur un marbre noir scellé au mur septentrional de la nef, l'inscription tumulaire d'un abbé de Lesterps :

ECCE DEO GRATVS... (Voyez Gall. Christ.)

LONDIGNY. Devant l'autel, dalle sur laquelle sont sculptées les armes des Prévost de Touchimbert, seigneurs de Londigny.

LANTERNE DES MORTS DE CELLEFROIN



LES ADJOTS. Dalle sur laquelle est l'écusson de Gédéon le Maréchal, seigneur du Linaud, 1702.

LA BOULONIE. Dans la forêt de Brigueil est une chapelle dédiée à saint Georges, aujourd'hui en ruines ; au milieu du sanctuaire est un tombeau hexagone à l'extérieur et carré à

l'intérieur, éclairé par quatre fenêtres plein cintre, décorées de deux colonnettes que surmonte un boudin aussi gros que les colonnettes.

MARCILLAC. Il ne reste de l'église Saint-Michel de Marcillac qu'un fragment de pierre tumulaire sur laquelle est une lance, une épée et un écu orlé et palé.

ORGEDEUIL. Au-dessus de la porte du presbytère d'Orgedeuil est une pierre tombale, ainsi que le pied droit d'une autre porte de la même maison.

La première était celle d'un archi-prêtre ; voici l'inscription :

DICITE PREBITERI ROGO VOS ET CONCIO
CLERI
ARCHIPREBITERI DIGNARE DEVS MISERERI
SVM FEX ET LIMVS HAS DOTES DEDIT
HOMO PRIMVS
VNDE SVPRIMVS CVM NOS TAM SORDIDA
SIMVS
OB..... (MCC) X° VI°

Voici la deuxième, du même style que la précédente :

QI GERALDVS ERAM CONSTANTINI
IUVENILIS
ET MILES FVERAM MODO SVM CARO
SORDIDA VILIS
QVERO PATER NOSTER DIC QI VERSVS LEGIS
NOSTER
PARCERE MENTE PIA DIGNERIS AVE QVE
MARIA

PRANZAC. Tombes au cimetière. Tombe très-bien sculptée, ornée d'enroulements d'un goût délicat.

LE PEYTUREAU (C^e de Soyaux). Un vaste cimetière à l'ouest du village du Peytureau renferme un grand nombre de tombes. Les sarcophages sont d'un seul bloc à parois très-minces en carré-long, plus étroits aux pieds qu'à la tête, et recouverts par des dalles de pierre également très-minces. Toutes ces tombes ont le pied tourné vers l'orient, selon la pratique constante des chrétiens. Faut-il attribuer ce vaste cimetière à quelque événement inconnu ? Faut-il en conclure simplement que le village du Peytureau a été autrefois considérable ? Je n'oserai pas décider.

RENCOGNE. Tombeaux dans la chapelle méridionale.

RUFFEC. Un grand nombre de dalles sur lesquelles sont des inscriptions servent de pavé à l'église. Elles ont été apportées du cimetière. Elles sont peu anciennes.

SAINT-GERMAIN-SUR- VIENNE. Jolie tombe d'un chevalier. L'écu pointu à la croix pattée ; d'un côté l'épée, de l'autre la lance.

SAINT-CLAUD. Plusieurs dalles avec des inscriptions servant de pavés à cette église ; elles ont été ou effacées ou retournées. Au-devant de la porte est la pierre tombale du chevalier de Cérès.

Cette pierre a 2 m. 13 c. de long sur 91 c. Deux écussons effacés.

MESSIRE FRANÇOIS DE CÉRIS
C... MAR. LIEVTENANT DE LA COMPAGNIE
DE GENS D'ARMES DE SO... DV ROI SOVBZ
LA C...
DONNÉ PRÈS ST. HYRIER
LE VINGT SIXIESME MARS...

TUSSION. Un joli tombeau orné de croix grecques sculptées dans des cercles, trouvé au prieuré.

VILHONNEUR. Joli mausolée du chevalier de Chambes, placé derrière le chevet de l'église Il est couché tout armé, avec le casque, l'épée et la cotte d'armes semée de fleurs de lys, qui sont les pièces de l'écusson des Chambes.

(HIC DE) IHAMBIS DICTVS PETRVS EST
TELLVRE RELICTVS
QVEM SI XPISTE PLACET TIBI VIRGO PIISIMA
PLACET
PRETERIENS POSCAT XPISTVM QD PACE
QVIESCAT
CVM SANCTIS ANIMA NEC INFERNI SCIAT
YMA. AMEN.

LOUBERT. Sur le mur occidental de l'église de Loubert, à l'extérieur, on lit cette inscription tumulaire :

FLORE JVVENTVTIS
JACVLO NECIS ANTICIPATA
AGNES PECCATRIX JACEO
NVNC HIC TVMVLATA
CVMQ. VALERE PRECES
DEFVNCTIS NON DVBITENTVR
ORA QVI TRANSIS PAX ET RE
QVIES MICHI DENTVR

LANTERNES DES MORTS.

L'intérêt qui se rattache aux monuments funèbres a fait rechercher par les hommes de la science quelle pouvait être la destination des fanaux placés dans les cimetières. A l'aide de documents précis, tirés des chroniques et des chartes, on est venu à établir que ces fanaux avaient été élevés, au moyen âge, dans le double but de rendre aux morts le culte du souvenir, et de diriger la nuit les pèlerins vers un lieu habité. Les preuves sur ce point sont hors de doute. Nous renverrons pour les développements sur ce sujet à une notice d'un grand intérêt, écrite par M. Alexis de Chasteigner, de Bordeaux.

Parmi les lanternes qu'il a dessinées et décrites se trouve celle de Pranzac ; mais il n'avait pas vu la plus belle que possède l'Angoumois, celle de Cellefroin.

1° Cellefroin. Nous donnons un dessin de ce curieux monument. Il n'a pas moins de 12 m. de hauteur, y compris les gradins sur lesquels repose le piédestal. Il est massif jusqu'à la corniche en saillie que l'on remarque à la quatrième assise des colonnes ; alors il devient creux jusqu'au sommet, qui forme une petite lanterne éclairée par quatre fenêtres. Le conduit intérieur est tellement étroit qu'un enfant seul peut s'y introduire pour atteindre la lanterne. Nous avons ici une preuve positive qu'une lampe était attachée au sommet de ce monument : le crochet de fer qui retenait la corde destinée à abaisser la lampe pour l'allumer chaque soir, se voit encore à la paroi intérieure. Le clocheton conique et dentelé qui couronne les huit colonnes groupées nous donne une idée des flèches romanes du même style que j'ai décrites plus haut.

2° Pranzac. Celle-ci a moins de hauteur que la précédente. En y comprenant la base, composée de quatre gradins circulaires, elle n'a que 6 m. 50 c. de hauteur. C'est une colonne évidée au-dedans, percée au-dessus de la

seconde assise de fût, d'une porte de 80 c. sur 49 c. ; dans le haut, de petites fenêtres rondes et en carré long donnaient passage à la lumière. Une corniche en saillie ornée d'étoiles à huit rayons supporte le clocheton qui est en cône lisse surmonté d'une croix.

§ III

Architecture civile.

ÉPOQUE ROMANE.

Il ne reste de cette époque que des débris insignifiants.

ÉPOQUE OGIVALE.

LA MONNETTE. Vigier dit formellement que c'était l'hôtel où nos comtes faisaient frapper monnaie, et il en fait remonter fort haut l'antiquité. Toutefois l'édifice n'est pas antérieur au XIII^e siècle. C'est par erreur qu'à la page 101 j'avais indiqué cet hôtel comme étant la maison des Templiers. Des litres précis donnent les confrontations de l'hôtel de la Monnette entre la place du Mûrier, la rue de Beaulieu et l'évêché.

L'édifice présente un carré dont les pignons interrompus à une certaine hauteur forment un parapet ; de sorte que le toit ne peut être aperçu. Ce parapet fait tout le tour de l'édifice, mais sans saillie ni machicoulis ; les fenêtres, remaniées à plusieurs fois, portent cependant des traces du Style du XIII^e siècle.

COGNAC. Maison des Templiers, bâtie en 1205. On y lit la devise de l'ordre : SPERO IN LUCEM PER CHRISTUM.

ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

ANGOULÊME. Maison Saint-Simon. (Voyez le joli dessin de M. Jules Geynet, lithographie par Bichebois.)

Cette maison, située dans la rue Cloche-verte, est le seul édifice civil de la Renaissance que possède Angoulême. La petite façade, avec ses pilastres, ses médaillons, ses lucarnes ouvragées, présente un ensemble assez gracieux. Mais la sculpture en est grossière. Le dernier membre de la famille Saint-Simon qui en ait été le possesseur a été Louis-Charles, vicomte de Saint-Simon Monbléru, sgr des Doussets. Il la vendit à M. Antoine Desmazeaud, avocat à Angoulême, le 16 août 1784. Une des croisées a encore un vieux vitrail où sont des armoiries.

3° Maison Nesmond. C'est aujourd'hui l'hôtel appelé la Table royale. L'entrée, rue des Arceaux, porte un crénellement simulé. L'escalier a dans sa voûte l'écusson des Nesmond.

4° Maison de Balzac. Elle a été remplacée par une construction moderne qui occupe toutefois le même emplacement. C'est aujourd'hui l'hôtel Astier, en face des prisons. Comme on peut croire que notre illustre écrivain est né dans cette maison, la Société archéologique et historique a fait placer une tablette de marbre noir au pignon extérieur avec cette inscription :

ICI NAQVIT EN 1597
JEAN LOVIS GVEZ DE BALZAC
DIT LE RESTAVRATEVR DE LA LANGVE
FRANÇAISE
SOCIÉTÉ ARCHÉOL. ET HIST.
LE 16 SEPTEMBRE 1846

5° Maison Villoutreys, où logea Louis XIV à son passage à Angoulême. On m'a assuré qu'elle donnait sur la place

Marengo, en face de la rue des Arceaux. Je n'ai pas de documents à ce sujet.

6° Maison de François I^{er}. Une maison de ce nom dans la rue François I^{er} a quelques restes des sculptures du XVI^e siècle. Dans le plus haut étage un petit cabinet lambrissé est orné de peintures en détrempe représentant des arabesques. des chiffres, des écussons et surtout des inscriptions latines fort élégantes. Malgré mes recherches, l'indication des initiales et des armoiries n'a pas pu me conduire à découvrir le nom de l'homme lettré qui passa de douces heures dans ce petit boudoir de la philosophie et de la science.

Statistique Monumentale de la Charente.
MAISON SAINT-SIMON, à Angoulême.



COGNAC. Maison de la nourrice de François I^{er}. Sur la porte est sculptée la salamandre.

§ IV.

MONUMENTS DES XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

De même que le style ogival, sans aucun mélange de renaissance, se continue chez nous pendant près de la moitié du XVI^e siècle, de même le style de la Renaissance envahit à son tour les premières années du XVII^e.

Mais vers le milieu du siècle le goût change entièrement, et on adopte partout ce style auquel on a donné la dénomination vague de style moderne.

Parmi les châteaux je citerai Marthon qui, par l'époque, est du XVII^e, mais tient beaucoup du style de la Renaissance.

MARTHON. Le château neuf de Marthon avait été commencé sur de belles proportions. Une moitié seule a été terminée. Le plan total est un grand corps-de-logis ayant un avant-corps en perron au centre de la façade du midi, et deux pavillons aux extrémités de la façade du nord. Il a été construit dans la première moitié du XVII^e siècle. J'ai trouvé dans l'escalier deux inscriptions du temps, gravées probablement par des ouvriers qui ont travaillé à l'édifice ; l'une : PETIT PARIS, 1654, et l'autre : LAVERDVRE, 1668. Ce qui est le plus remarquable est le perron. Il est formé de trois arcades à jour qui supportent une voûte à arêtes. On y parvient du sol de la cour par un escalier droit, de plusieurs degrés. Ce perron est travaillé avec beaucoup de goût et orné de sculptures délicates.

Le vestibule auquel il donne accès a sa voûte en berceau, ornée de caissons et de rosaces, et le rang des pierres qui forment la clef est une suite d'arabesques. L'écusson du

seigneur de Marthon, celui qui fit construire le château, y est sculpté, mais les pièces ont été abattues par le marteau. La façade du midi a le rez-de-chaussée d'ordre dorique, avec métopes unies. Les encadrements des fenêtres sont en rustique. L'étage au-dessus est d'ordre ionique, dont les colonnes sont ornées de cannelures à demi engagées. Les encadrements des fenêtres sont nus. Les eaux tombaient sur des dalles ornées d'un attique à jour, et de là étaient rejetées par des gargouilles à forme de consoles ayant à leur extrémité un mascarón.

Si ce château eût été terminé d'après le plan sur lequel il a été commencé, ce serait sans aucun doute un des morceaux de ce genre les plus remarquables. C'est du style moderne, mais encore inspiré de la Renaissance. L'imitation de l'antique n'est pas directe, mais il y a quelque chose qui accuse l'originalité artistique. En un mot ce n'est pas une froide copie des monuments grecs.

S V.

MONUMENTS CONTEMPORAINS.

Les seuls châteaux contemporains qui aient de l'importance, ou par leurs dimensions, ou par les soins apportés à leur construction, sont les suivants :

GOURSAC.

NIEUIL.

BOISBEDEUIL.

VERTEUIL.

Constructions civiles.

PAPETERIES, USINES.

Les papeteries sont nombreuses en Angoumois ; leur histoire est intéressante : je la donnerai aussi complète que possible dans l'Histoire des villes, etc. de l'Angoumois, avec

la marque des papiers depuis les temps les plus reculés. Voici les plus importantes au point de vue de l'architecture.

LAROCHE-CHANDRY.

BOURISSON.

MAGNAC-SUR-TOUVRE.

LACOURADE.

Parmi les belles usines, je dois mentionner celle de Sircuil. L'emploi du plein-cintre dans l'architecture de cet édifice, comme à La Roche-Chandry et à Bourisson, produit un très-bel effet. Si l'économiste blâme le luxe des fabriques destinées aux modestes spéculations de l'industrie, l'archéologue, l'homme de l'art ne peut que féliciter son pays du goût que les constructeurs de ces usines y ont apporté. Ce sont presque des monuments qu'ils ont élevés à la gloire de leur époque, souvent aussi au prix des plus cruels sacrifices.

Je termine ici cette suite de descriptions, monotones sans doute, si on veut les parcourir dans leur ordre chronologique, mais intéressantes toutefois pour les pays où se trouvent les monuments. Je n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pas pu faire entrer dans mon volume les immenses matériaux que j'avais recueillis pendant mon voyage archéologique. Il m'a fallu presque toujours omettre une foule de détails qui auraient donné plus de variété et de charme aux descriptions. Mais ils eussent demandé deux volumes de texte.

Mon dernier travail sur l'Angoumois sera l'Histoire et Armorial des Villes, Abbayes, Fiefs et familles de l'Angoumois. Moins coûteux qu'une statistique, il aura plus d'étendue. Maintenant surtout que le monde du passé, écroulé pour jamais dans sa poussière, n'a plus de valeur et de vie que dans l'histoire, ce sera cette histoire que je me plairai à retracer des villes et abbayes du moyen âge, des châteaux, des familles, des hommes célèbres qui ont joué leur rôle avant nous et ont laissé de si belles empreintes de leur passage sur le sol de France.

En aimant la France nouvelle, la France démocratique, en nous faisant les hommes du peuple, parce que le peuple c'est la nation forte qui seule a l'avenir, nous ne renions pas la France ancienne, la vieille France féodale, aristocratique. Mais celle-ci nous l'aimons où elle est, dans les châteaux en ruines, dans les tombeaux sculptés de ses chevaliers, dans les vieilles chartes où la science aime à reconstruire les généalogies des familles qui ont été la gloire et l'illustration de la France.

Ce souvenir du passé est pour nous presque un culte, une religion à laquelle nous tenons par tous nos instincts. Il y aurait ingratitude et barbarie à la fois pour notre époque de régénération sociale, à oublier qu'elle ne sera grande, dans sa vie populaire, qu'en prenant aux hommes des temps anciens la vertu et l'honneur qui les firent si grands eux-mêmes aux âges qu'ils ont traversés.

Après les longues luttes, les déchirements inévitables que les préjugés froissés et les passions violentes nous préparent pour longtemps encore, viendront les jours de sainte réconciliation dont les esprits élevés se font les médiateurs, au risque de n'être pas compris de ceux qu'ils défendent, au risque d'être traités en ennemis. La lumière se fera après ce chaos et ces ténèbres des agitations politiques. Les hommes qui avaient connu leur époque et avaient pressenti l'avenir, trouveront un hommage que des préventions en apparence légitimes leur refusent avec une aveugle répulsion. On rendra justice à ce noble sentiment, dont peu d'âmes apprécient la générosité ; on rendra justice à ce saint patriotisme qui ne veut sacrifier ni le passé avec ses gloires qui ont eu leur évolution et leur triomphe, ni l'avenir qui prépare le règne pacifique de la fraternité humaine, inconnue jusqu'à cette heure au milieu des âges barbares que le monde a traversés.

FIN.

DESSINS.

Livraisons.		Pages.
1	Antoine Fontant, architecte du château de La Rochefoucauld	3
2	Planche I des sceaux.	71
3	Planche II.	75
4	Planche III.	78
5	Planche IV.	77
6	Planche V.	79
7	Planche VI.	81
8	Planche VII.	82
9	Planche VIII.	91
10	Planche IX.	93
11	Monnaies d'Angoulême.	125
12	Dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne.	141
13	Dolmen de Saint-Brice.	145
14	Plan de Chassenon.	177
15	Temple de Chassenon.	181
16	Château d'Angoulême.	215
17	Château de La Rochefoucauld.	225
18	Porte de l'escalier du château de La Rochefoucauld.	235
19	Détails du château de La Rochefoucauld.	238
20	Escalier de La Rochefoucauld.	256
21	Château de Bouteville.	225
22 et 23	Plan d'Angoulême.	245
24, 25, 26, 27.	Angoulême, façade de la cathédrale.	281
28	Détails de la cathédrale.	285
29	Détails de la cathédrale.	285
30	La Couronne.	301
31	Portail de Cognac.	294
32	Chastres.	299
33	Trésor de Nanteuil.	307
34	Lanternes des morts.	351
35	Cuve baptismale.	312
36	Crosse d'un évêque.	312
37	Chapelle Saint-Gelais.	328
38	Maison Saint-Simon.	332
39-40	Carte monumentale.	336

PAGUS BRIOCENSIS



TABLES DE LA STATISTIQUE MONUMENTALE

DE LA CHARENTE Par M. l'abbé J.-H. MICHON

Il est des ouvrages qui ne peuvent se passer de table des matières.

La Statistique monumentale de la Charente est assurément du nombre. Personne, en effet, qui, ayant à consulter ce livre, ne déplore l'absence d'un index, encore plus indispensable ici que partout ailleurs ; il faut y suppléer par de longues recherches entraînant, pour l'ordinaire, une perte de temps considérable, quand elles ne sont pas infructueuses. Souvent même le chercheur se lasse d'un travail aussi ingrat et finit par abandonner une étude dont les éléments épars sont trop difficiles à ressaisir et à grouper.

L'ouvrage de M. Michon n'est point parfait. A cela rien d'étonnant, si l'on considère qu'à l'époque où il fut composé nos dépôts d'archives publiques n'étaient pas encore organisés, et que les discussions savantes et les heureuses découvertes survenues depuis lors n'avaient pas encore éclairci nombre de points obscurs de notre histoire. La Statistique n'en renferme pas moins des renseignements précieux. C'est afin de les mettre comme sous la main de ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire et de l'archéologie locales, c'est aussi pour combler la regrettable lacune dont il vient d'être parlé, que nous avons dressé les trois tables

suivantes. Pour les deux premières, la Table des noms de lieux et la Table des noms de personnes, nous avons suivi l'ordre alphabétique, comme étant à la fois, le plus simple, le plus clair et le plus commode ; quant à la troisième, la Table des dessins, elle est faite dans l'ordre des matières.

I. TABLE DES NOMS DE LIEUX (1)

Abzac.	(v. aussi <i>Fayolle</i>)	pages	17, 224, 323	⚡(2)
Adjots (les)....	C		25, 269, 331	⚡
Age (l').	(com. de <i>Saulgond</i>)		147, 149	π*
Aizecq....	C		241	⚡
Alloue.....	C		25, 313	⚡
Ambérac.....	C (v. aussi <i>Four des Fades</i>)		172, 272	⚡
Ambernac	C		102	
Ambleville.			47, 219, 272	⚡⚡
Ambourie.....	C (Embourie)		313	⚡
Ambournet..	(com. de <i>Champagne-Mouton</i>)		150	*

(1) Pour rendre plus facile l'usage de cette table, rappelons que l'ouvrage de M. Michon est ainsi divisé :

<i>Géologie et histoire</i>	pages	9 à 122
<i>Monuments préhistoriques, celtiques, romains et gallo-romains</i>		123 à 302
<i>Monuments civils</i>		203 à 249
<i>Monuments religieux</i>		250 à 334

L'auteur de la Statistique a très souvent négligé d'indiquer le nom de la commune sur le territoire de laquelle est placé tel village ou tel monument. Aussi n'avons-nous pu toujours donner ces indications ; de plus, nous nous en sommes tenu rigoureusement à l'orthographe adoptée par M. Michon, bien que plus d'une fois elle soit erronée.

(2) Les signes conventionnels employés dans cette table sont :

* Camps.

⚡ Chapelles, églises, monuments religieux.

⚡ Châteaux et monuments féodaux.

C Commune.

π Dolmens, menhirs, tumuli.

Anais.....	c (v. aussi <i>la Clavière</i>).....	194, 224, 273	*✠
Angeac-Champagne	c	272, 323, 326	✠
Angeac-Charente	c	326	✠
Anglard.....	(com. de <i>Brigueuil</i>).....	148	*
Angle.....	(com. de <i>Salles-d'Angles</i>)..	101	
Angoulême.....	c 43, 64, 70, 83, 101, 102, 103, 110, 113, 169, 170, 205, 207, 214, 242, 251, 252, 254, 255, 259, 269, 275, 277, 327, 329, 332		✠✠
Anqueville.....	(com. de <i>Saint-Même</i>).....	219	✠
Ansac.....	c	145	π
Anville.....	c ou Enville.....	219, 272	✠✠
Anzone ou Andone	(com. de <i>Villejoubert</i>).....	208	✠
Ars.....	c	231, 312	✠✠
Asnières.....	c	273	✠
Aubeterre.....	c 17, 46, 65, 85, 96, 102, 103, 219, 247, 253, 292, 329		✠✠
Aubeville.....	c	326	✠
Auge.....	c	272	✠
Aulnac.....	c ou Aunac.....	45, 219	✠
Availles.....	(com. d' <i>Abzac</i>).....	17	(source.)
Aysie.....	(com. de <i>Taizé-Aizie</i>).....	208	✠
Baignes.....	c	64, 102, 323	✠
Balzac.....	c	15	
Barbezières.....		220, 319	✠✠
Barbezieux.....		220, 247, 313, 319, 323	✠✠
Bardenac.....	c (v. aussi <i>Coyron</i>)	204, 273	✠✠
Barre (la).....	(com. de <i>Villejoubert</i>).....	224	✠✠
Barret.....	c	293, 326	✠
Barry (le).....	(com. de <i>Merpins</i>).....	200	
Bassac.....	c	15, 247, 251, 273, 319	✠✠
Basseau (com. de <i>Fléac et S^t-Michel</i>)	164, 172, 173, 196, 199		π
Bayers.....	c	221	✠
Bazac.....	c	273	✠

Beaulieu	C	102	
Bechemours.	(com. de Pranzac)	221	¶
Belleveau ou Bellervaud (com. de Sers)		253	✠
Belleville	(com. de Feuillade)	241	¶
Bellicol ou Bellicou.	(com. de Charmé)	174	
Benays (Benest). C	64, 149, 175, 313, 330		*✠
Bernac.	C	269, 330	✠
Bernac.	(com. de Ronsenac)	144	π
Berche (la).	(com. de Chadurie)	193	
Berdeville	(com. de Châteauneuf)	205, 208	¶
Bergerie.	(com. de Vouzan)	224	¶
Berneuil.	C	293	✠
Bessé.	C	146	
Bignac	C	227	
Blanzac.	C 31, 46, 96, 102, 222, 247, 251, 293, 320, 323		¶✠
Blanzaguet	C	24, 241	
Boisbedeuil	(com. de Nersac)	333	¶
Bois-Breteau	C	273	✠
Bois-Charente.	(com. de Graves)	231	¶
Bonnes.	C	231, 327, 328	¶✠
Bonneuil.	C (v. aussi Flaville)	175, 239, 320, 322	¶✠
Bors-de-Barbezieux C		313	✠
Bors-de-Montmoreau C		313, 330	✠
Boulonie (la).	(com. de Brigueuil)	331	✠
Bourdelaïs.	(com. de Saint-Front)	222	¶
Boureilles (les).	(com. de Chantillac)	198	
Bourisson.	(com. de Vœuil)	333	
Bouteville.	C	43, 44, 89, 223, 231, 270, 320, 326	¶✠
Boutiers (Bouthiers) C		101, 320	✠
Boux.	C	139	π
Bourg-Charente. C		205, 209, 293	¶✠
Bretonnières (les)	(com. de Rouillet)	241	¶
Breuil (la).	(com. de Dignac)	227	¶
Breuil-de-Barbezieux (com. de Barbezieux)		324	✠

Breuil-de-Bonneuil..(<i>com. de Bonneuil</i>).....	239	¶
Breuil-Goulard(<i>com. de Bernac</i>).....	241	¶
Brie-de-Barbezieux.. c	324	✠
Brigueuil..... c 19, 103, 148, 149, 222, 320, 326, 330, 331		¶*✠
Brillac (Brilhac) . c	97, 125, 175, 205, 208	¶
Bunzac..... c	16, 146	π
Caves du château (les) (<i>com. de Fléac</i>).....	199	
Cellefrouin c	44, 102, 151, 294, 330, 332	*✠
Chabonais..... c	45, 125, 205, 209, 222, 330	¶✠
Chabrot.....(<i>com. de Montbron</i>).....	232	¶
Chadurie... .. c (v. aussi <i>la Berche</i>)102, 153, 193, 273, 317		*π✠
Chaise (la) ou Chièze(<i>com. de Vouthon</i>).....	205, 210	¶
Chaize (la)..... c	321, 327	✠
Chalais..... c	103, 222, 299	¶✠
Chalignac... .. c	146, 156, 168, 313, 324	π¶✠
Chambon (le)(<i>com. de Suris</i>).....	101	
Champagne-de-Blanzac c	273	✠
Champagne-Mouton c (v. aussi <i>Ambournet</i>)...150, 223, 298		*¶✠
Champ du combat (le) (<i>com. de Cellefrouin</i>).....	151	*π
Champniers..... c (v. <i>la Combe</i>)	146	π
Chantillac..... c (v. aussi <i>Chaux</i>).....	46, 323	✠
Chapelle (la)..... c	274	✠
Chapelle-Conzac (la).(<i>com. de Saint-Aulaye</i>).....	274	✠
Chardin.....(<i>com. de Saint-Estèphe</i>)..	144	π
Charmé... .. c (v. <i>Bellicol</i>).....	174	
Charmant..... c	25, 232, 313, 324	¶✠
Charras..... c	273, 320	✠
Chasseneuil..... c	18, 192, 205, 273, 327	✠
Chassenon.....	19, 139, 175, 270, 323	π*✠
Chassieq..... c	150, 166	
Chassors c	269	✠
Châteaubernard. c (v. aussi <i>la Grand'borne</i>)101, 163, 322, 330		✠
Château-Chesnel ..(<i>com. de Cherves de Cognac</i>)	232	¶

Château du diable. (<i>com. de Puymoyen</i>).....	239	¶
Château des fées...(<i>com. de Saint-Cybardeaux</i>)	205	
Châteauneuf. c (v. aussi <i>Bérdeville</i>) 15, 43, 44, 64, 102, 208, 296, 324, 327		¶✠
Château-Regnaud (<i>com. de Fontenille</i>)... 47, 137, 205 209		¶
Châtelard.....(<i>com. de Cherves</i>).....	274, 330	✠
Châtelard (le) (<i>com. de Mazerolles</i>).....	196	
Châtélars.....(<i>com. de Puyréaux</i>).....	146	
Châtignac... c	273	✠
Châtres ou Chastres. (<i>com. de Saint-Brice</i>).....	299, 327	✠
Chaumont.....(<i>com. de la Vallette</i>).....	204	¶
Chaussée (la)(<i>com. de Sers</i>)	167	
Chaux(<i>com. de Chantillac</i>).....	46	
Chavenat..... c	273	✠
Chazelles..... c	102, 313	✠
Chément..... (<i>com. de Garat</i>)	192	
Chenon..... c	241	¶
Cherves de Cognac. c (v. aussi <i>Château-Chesnel</i>). 232, 296		¶✠
Cherves de Montembœuf c	273	
Chez-Fouquet(<i>com. de Chasseneuil</i>).....	151	π
Chez-Godard(<i>com. de Chassiecq</i>)	150, 166	π
Chez-Jauvigier(<i>com. de Cherves-Châtélars</i>). 139		π
Chez-Roby.....(<i>com. de Bunzac</i>).....	16 (<i>gouffre</i>)	
Chillac..... c	241, 313	¶✠
Chiron de Miot (le)..(<i>com. de Salles-de-Cognac</i>). 154		π
Clavière (la).(<i>com. d'Anais</i>)	194, 224	¶
Cognac..... c 15, 23, 31, 43, 44, 102, 103, 121, 223, 247, 294, 323, 327, 328, 329, 332, 333		¶✠
Combe (la).....(<i>com. de Champniers</i>).....	146	π
Condéon.....c. (v. aussi <i>Font Rouillée</i>) 17, 313, 323 (<i>source</i>)		✠
Confolens..... c 19, 45, 101, 103, 120, 205, 209, 248, 255, 269, 324		¶✠
Combe à Rolland (la) (<i>com. de Vœuil</i>).....	156	π
Conzac.....(<i>com. de Saint-Aulaye</i>).....	314	✠

Cot de Regnier (le).. <i>(com. de Salles-de-Cognac)</i> ..	154, 155	π
Coulonges... .. c (v. aussi <i>le Fouilloux</i>)	101, 229	ψ
Courcôme... .. c	255, 256, 327	ψ✕
Courrade (la)..... <i>(com. de la Couronne)</i>	333	
Couronne (la). .. c (v. aussi <i>la Courrade</i>) 24, 258, 301, 324, 333		✕
Coyron..... <i>(com. de Bardenac)</i>	204	ψ
Crage..... <i>(com. d'Angoulême)</i>	53 note 3°	
Cressiec..... <i>(com. de Rencogne)</i>	205, 209	ψ
Criteuil..... c	273, 327	✕
Dignac... .. c (v. aussi <i>le Breuil</i>).....	17, 227	ψ
Dirac..... c	146, 223, 314, 327	πψ✕
Dognon (le)..... <i>(com. de Lesterps)</i>	249	ψ
Douzac..... c	193, 224	ψ
Echallat..... c	320, 327	✕
Ecuras..... c	320	✕
Edon..... c	273	✕
Elayille (Eraville) c	320	✕
Embourie..... c	313	✕
Epenède..... c	18, 314, 320	✕
Essards (les) ... c (v. aussi <i>Faye</i>) (la).....	140, 315	π✕
Esse (Hesse)..... c	320	✕
Etagnac..... c (v. aussi <i>Etricord</i>).....	25, 320	✕
Etricord..... <i>(com. d'Etagnac)</i>	320	✕
Eymoutiers..... c	330	✕
Fa (le)..... <i>(com. de Sireuil et St-Michel)</i>	197, 241	ψ
Faye (la)..... <i>(com. des Essards)</i>	140	π
Faye (la)..... <i>(com. de Saint-Christophe de Confolens)</i>	148	π
Fayolle..... <i>(com. d'Abzac)</i>	224	ψ
Ferrières..... <i>(com. de Montbron)</i>	232	ψ

Feuillade.....	C	224, 314	¶
Flaville.....	(com. de Bonneuil)...	175, 241, 320	¶
Fléac.....	C (v. aussi Basseau).....	196, 199, 299	¶
Fleurac.....	(com. de Nersac).....	232	¶
Folatière.....	(com. de Luxé).....	137	π
Fontenelle.....	(com. de Brossac).....	193	
Fontenille..	C (v. aussi Château-Renaud) 47, 137, 138, 209		π¶
Fontguyon.....	(com. de St-Amand-de-Nouère)	193	¶
Font-rouillée.....	(com. de Condéon).....	17 (source)	
Forêt (la).....	(com. de Brigueuil).....	149	π
Fort (le).....	(com. de Juillé).....	249	¶
Fort de l'Abattu ...	(com. de Sainte-Sevère)...	140, 153	π
Fort des Anglais...	(com. de Vœuil).....	155	*
Fort (les).....	(com. de Paizay-Naudouin)	150	π
Fossé au Comte (le)...	(com. de Vibrac et Montignac-Charente)	156	
Fouilloux (le).....	(com. de Coulonges)	101	
Fouqueure.....	C	273	¶
Fouquet.....	(com. de Chasseneuil).	151	*
Four des fades.....	(com. d'Ambérac).....	172	
Frégeneuil.....	(com. de Puymoyen).....	23 (carrière)	
Garat.....	C (v. aussi Chement).....	192, 314	¶
Garde (la).....	C (com. de Fontenille)...	137, 270, 273	¶
Garde (la).....	C	137, 145	π
Gardépée.....	(com. de Saint-Brice).....	232	¶
Gazon (le).....	(com. de Cherves).....	241	¶
Genac.....	C	320, 327	¶
Genouillac.....	C	327	¶
Gensac.....	C	300, 323	¶
Genté.....	C	314	¶
Gimeux.....	C	273, 320	¶
Giraldie (la).....	(com. du Lidois) ..	149	*
Gondeville.....	C	241	¶

Goué.....	(com. de Mansle).....	224	ψ
Goursac.....	(com. de Chasseneuil).....	241, 333	ψ
Gourville.....	c	83, 224, 269, 315, 327	ψ✕
Gragone.....	(com. de Bessé).....	146	π
Grand borne.....	(com. de Châteaubernard).....	163	π
Grave (la).....	(com. de Mansle).....	145, 146	π
Grave.....	c (v. aussi Bois-Charente) ..	231, 273, 327	ψ
Grenord-l'eau.....	(com. de Chabonais).....	273, 330	✕
Grosbos.....	(com. de Chartras).....	330	✕
Grottes de Rencogne.....	(com. de Rencogne).....	20	
Grotte de S. Cybard.....	(com. d'Angoulême).....	254	✕
Grottes de S. Gauthier.....	(com. de Confolens).....	255	✕
Grotte de S. Martin de Lyon.....	(com. de Puymoyen).....	253	✕
Guignebourg.....	(com. de Londigny).....	204	ψ
Guimps.....	c	315, 327	✕
Gurat.....	c	24, 85, 253, 257	✕
Hesse (Esse).....	c	320	✕
Hiersac.....	c	273, 327	✕
Houme.....	(com. de Fouquehrune).....	320	✕
Huttes.....	(com. d'Ars).....	198	
Jarnac.....	c	31, 46, 102, 204, 248, 321, 327	ψ✕
Juignac.....	c	228	
Juillac-le-Coq.....	c	270, 321	✕
Lacou d'Ausena.....	(com. de Brossac).....	193	
Lâge.....	(com. de Saulgond).....	146, 149	π*
Lanville.....	(com. de Marcillac).....	102, 300, 327	✕
La Rochechandry (La Rochandry).....	24, 205, 210, 227, 232, 259, 333.		ψ✕
La Rochefoucauld.....	c (v. aussi Libourne) 20, 44, 83, 96, 102, 103, 205, 210, 224, 232, 248, 317, 325, 329		ψ✕
Laumont.....	(com. de Bignac).....	227	

Léotardie (la).....	(com. d'Angoulême).....	224	¶
Lesterps.....	c 19, 248, 255, 260, 321, 330	✕	
Libourne.....	(com. de La Rochefoucauld) 20	(carrière)	
Lichères.....	c 301	✕	
Ligné.....	c 274	✕	
Linars.....	c 301	✕	
Lindois (le).....	c 149, 228, 315	*✕	
Linières.....	(com. de Lignières-Sonneville) (v. aussi Luchet)	240, 321	¶
Liste-d'Espagnac. c	315	✕	
Londigny.....	c (v. aussi Guignebourg)....204, 240, 330	¶✕	
Longré.....	c 315, 327	✕	
Loubert.....	c 47, 205, 331	¶✕	
Louzac.....	c 274	✕	
Luchet.....	(com. de Lignières-Sonneville)	240	¶
Luxé.....	c (v. aussi Folatière)..... 137, 315	π✕	
Lyon (Ermitage)....	(com. de Puymoyen).....	253	✕
Macarine (la).....	(Forêt de la Boixe).....	274	✕
Madeleine de Beauvoir (la). c	271, 330	✕	
Magnac-sur-Touvre c	24, 305, 333	✕	
Maillou.....	(com. de S. Saturnin).....	240	¶
Maine-Brun.....	(com. de S. Saturnin).....	198	
Maine-de-Boixe . c	101		
Maine-Gagnaud... ..	(com. de Ruelle).....	239	¶
Maine-large.....	(com. de Voulgezac).....	198	
Mainfonds.....	c 305	✕	
Mainxe.....	c 144	π	
Malaville.....	c 325	✕	
Mallerand.....	(com. d'Yvrac et Malleyrand)102,315,321	✕	
Mansle.....	c 15, 47, 222, 274, 327	¶✕	
Manteresse.....	(com. de Montbron)	205	¶
Marcillac.....	c 24, 205, 331	¶✕	
Marillac.....	c 271	✕	

Marsac.....	C	47, 274, 323	✠
Mareuil.....	C	315	✠
Marteau.....	(com. de S. Saturnin).....	200	
Marthon.....	C	205, 211, 248, 271, 333	✠✠
Mas Dieu (le petit).....		102, 150	*
Mas Dieu (le grand).....		101, 102, 321	✠
Maumont.....	(com. de Juignac).....	228	✠
Mazerolles.....	C (v. aussi <i>Châtelar</i>)	138, 196, 228, 274, 330	✠✠✠
Médillac.....	C	274	✠
Menet.....	(com. de Montbron).....	15, 241	✠
Méré.....	(com. de Boueac).....	228	✠
Mérignac.....	C	315, 327	✠
Merpins.....	C	154, 200, 205, 212	✠
Mesnac.....	C	315	✠
Métrie.....	(com. de Chasseneuil).....	205	✠
Mons.....	C	200	
Montausier.....	(com. de Baignes).....	45, 228	✠
Montbron.....	C (v. aussi <i>Chabrot, Ferrière, Meret et Manteresse</i>)	25, 47, 83, 102, 103, 138, 205, 228, 232, 248, 304, 327.....	✠✠✠
Montchaude....	C	141, 240, 327	✠✠✠
Montégon.....	(com. de Gourville).....	241	✠
Montelu (le temple de)	(com. de Chassenon et de Parzac).....	179	
Montembœuf....	C	65, 139, 200	
Montignac-Ch ^{te} ..	C (v. aussi <i>Andonne</i>)	44, 102, 205, 208, 212	✠✠
Montignac-le-Coq	C	274	✠
Montigné.....	C	274	✠
Montmoreau....	C (v. aussi <i>la Motte</i>)	46, 228, 249, 261, 306,	✠✠
Montrollet.....	C (v. aussi <i>Robadeaux et Puy-Mérigon</i>)	148, 228, 315, 329	✠✠✠✠
Montvallier.....	(com. d'Ansac).....	145	✠
Mothe (la).....	(com. de Feuillade).....	224	✠
Motte (la).....	(com. de Montmoreau)....	249	✠

Mottes (les).....(<i>com. du Lindois</i>).....	149	
Motte Bourbon.....(<i>com. d'Aubeterre</i>).....	135, 249	¶
Motte Coyron.....(<i>com. d'Aubeterre</i>).....	135	
Motte de Chez-Besson (<i>com. de Bonneuil et de Chillac</i>).....	139	π
Motte du Verdier...(<i>com. de Brossac</i>).....	249	¶
Motte Machefer...(<i>com. d'Yviers</i>).....	249	¶
Motte Peljeau.....(<i>com. de Vars et de Nonclars</i>)	139	π
Motte Puygoyon...(<i>com. de Saint-Quentin</i>)....	249	¶
Moulède.....(<i>com. de Saint-Saturnin</i>)...	274	✕
Moulidars..... c	23, 315, 321, 327	✕
Moustiers (Mouthiers) c	23, 261, 312	✕
Mouzon..... c	274	✕
Nabinaud..... c	228, 274	¶✕
Nanclars..... c (v. aussi <i>Motte-Peljeau</i>)....	139	π
Nanteuil.....(<i>com. de Sers</i>).....	228	¶
Nanteuil-en-Vallée c	46, 64, 102, 307, 323	✕
Negret.....(<i>com. de Saint-Claud</i>)	44	
Nersac..... c	321	✕
Nieuil..... c	25, 274, 333	✕
Oisellerie (l').....(<i>com. de La Couronne</i>)....	240	¶
Olérac.....(<i>com. de La Rochefoucauld</i> ..	269, 316	✕
Ombrails (les Ombrails) (<i>com. de Saint-Projet</i>)...	241	¶
Oradour-Fanais . c	316	✕
Orfeuil.....(<i>com. de Ranville</i>).....	151	*
Orgedeull..... c	201, 262, 331	✕
Orival..... c	274	✕
Paizay-Naudouin c (v. aussi <i>Saveille</i>).....	150, 229	*¶
Palais (le).....(<i>com. de Chassenon</i>).....	175	
Palud (la).....(aujourd'hui <i>La Couronne</i>)..	258	✕
Parzac..... c (v. <i>le Temple</i>).....	179	

Passirac.....	C	274	✕
Peines (les).....	(com. de Chasseneuil).....	151	*
Pendants (les).....	(com. de Vouzan).....	199	
Pérignac	C	102, 274	✕
Périssac	(com. d'Esse).....	140	π
Pérenil	C	307	✕
Perotte (la).....	(com. de Fontenille).....	145	ππ
Péruze (la).....	C	18, 159, 271	✕
Pesne (la).....	(com. d'Angoulême).....	259	✕
Petit Rochefort....	(com. de Puymoyen).....	239	¶
Pétignac.....	(com. de Jurignac).....	201	
Peudry	(com. de Saint-Martial-de-Montmoreau)	262	✕
Peux (le).....	(com. de Soyaux).....	23	
Peyrat (le).....	(com. de Blanzaguet).....	315	✕
Peyturaud	(com. de Soyaux).....	331	*π
Pilhac (Pillac)...	C	274	✕
Plaizac.....	C	274	✕
Plassac.....	C	308	✕
Plassons (les).....	(com. de Bors de Montmoreau).....	241	¶
Pleuville.....	C	18, 321	✕
Pont du diable (le)...	(com. de Brillac).....	166	
Porcheresse.....	C	140	π
Poyaux (les).....	(com. de Dignac).....	239	¶
Pranzac	C (v. aussi Bechemoure) 97, 221, 329, 331, 332		¶✕
Prade (la).....	(com. de Vars).....	274	✕
Pressignac.....	C	18, 103, 149	π
Prise de Vars (la)...	(com. de Sers).....	201	
Puychenie	(com. de Saint-Romain)....	241	¶
Puy de Buffageasse..	(com. de la Vallette).....	135	
Puy de Dignac.....	(com. de Dignac).....	16	
Puy de Nanteuil....	(com. de Ruelle).....	135	

Puy-Gati.....	(com. de Chadurie).....	241	ψ
Puy-Mérigou.....	(com. de Montrollet).....	148	π
Puymoyen.....	c (v. aussi <i>Petit-Rochefort, le</i> <i>château du diable et Fré-</i> <i>geneuil</i>) 23, 239, 253, 316		ψ✕
Puypéroux.....	(com. d'Aignes et Puypéroux)	262	✕
Puyréaux.....	c (v. aussi <i>Chatelard</i>).....	146	π
Puy-S ^{te} -Catherine..	(com. de Garat).....	14	
Puy-Vidal.....	(com. de Saint-Projet)....	228	ψ
Rencogne (Rancogne)	c (v. aussi <i>Cressiec</i>) 20, 209, 240, 331		ψ✕
Ranville.....	c (v. aussi <i>Orfeuil</i>).....	151, 327	*✕
Reignac.....	c	271	✕
Richemont.....	c	307	✕
Rioux-Martin...	c	309	✕
Robadeaux (les)....	(com. de Montrollet).....	148	π
Rochebertier.....	(com. de Vilhonneur).....	241	ψ
Rochechandry.....	(v. <i>Larochechandry</i>).....		
Rohecorail.....	(com. de Trois-Palis).....	241	ψ
Rochefort (le Petit).	(com. de Puymoyen).....	239	ψ
Rochefoucauld...	c (v. <i>Laroche foucauld</i>).....		
Rochéraud ou Roche Eyraud	(com. de Roulet)..	205, 212	ψ
Ronsenac.....	c	316	✕
Rosiers (les).....	(com. de Vœuil).....	155	π*
Roufflac de Chalais	c	274, 327	✕
Rougnac.....	c	316	✕
Rouillac.....	c (v. aussi <i>Boisbretreau</i>).....	273, 316	✕
Roulet.....	c (v. aussi <i>Rocheraud et les</i> <i>Bretonnières</i>) 205, 212, 241, 309		ψ✕
Roumazières....	c	321	✕
Roussines.	c	103	
Ruelle.	c (v. <i>Puy - de - Nanteuil et</i> <i>Maine-Gagnaud</i>)	135, 239	
Ruffec.	c ..15, 45, 96, 103, 249, 272, 274, 307, 331		✕

Salles-d'Angles.. c (v. <i>Angles</i>).....	101	
Salles-de-Barbezieux c	316	✕
Salles-de-Cognac c	154	π
Salles-Lavallette. c	275	✕
Sansac.....(<i>com. de Beaulieu</i>).....	44, 241	ψ
Sarrum.....	201	
Saveille.....(<i>com. de Paizay-Naudouin</i>)	229	ψ
Saulgond..... c (v. aussi <i>Lage</i>).....	147, 149, 322	π*✕
Sauvignac..... c	276, 317	✕
Scée.....(<i>com. de Vars</i>).....	241	ψ
Sérignac..... c	276, 317	✕
Segonzac..... c	31, 312, 327	✕
Sermanigomagus ..(<i>com. de Charmé</i>).....	201	
Serre-poitrine (le).. <i>(com. de Puymoyen)</i>	253	
Sers..... c (v. aussi <i>Nanteuil, la Chaussée, la prise de Vars et Belleveau</i>) 25, 148, 167, 201, 228, 241, 253.....		ψ✕
Sigogne..... c	30, 323	✕
Sireuil..... c (v. <i>le Fa</i>).....	197, 241	ψ
Six paux.....(<i>com. de Chadurie</i>)	153	π
Sonneville..... c (v. aussi <i>Linières et Luchet</i>) 240, 275, 321, 322.....		ψ✕
Souffrignac..... c	276	✕
Soyaux..... c (v. aus. <i>le Peux et Peyturaud</i>) 23, 146, 275, 331.....		π✕
Suaux..... c	327	✕
Suris..... c (v. aussi <i>Le Chambon</i>).....	18, 101	
Saint-Amand-de-Boixe c (v. aussi <i>la Macarène</i>) 138, 255, 274, 309, 327.		π✕
Saint-Amand-de-Grave c....	327	✕
Saint-Amand-de-Nouère c (v. <i>Fontguyon</i>).....	193	ψ
Saint-André d'Angoulême (v. <i>Angoulême</i>).....		✕
Saint-André de Blanzac (<i>com. de Blanzac</i>).....	275	✕
Saint-André de Cognac c	275	✕

Saint-Aulaye (<i>Saint-Aulais</i>). c	46, 103, 274, 314, 323	✕
Saint-Avit..... c	275	✕
Saint-Barthélemy de Confolens (<i>c. de Confolens</i>).	269	✕
Saint-Bonnet.... c	323, 327	✕
Saint-Brice. c (v. aussi <i>Gardépée et Chas-</i> <i>tres</i>)...15, 144, 232, 241, 299, 323, 327		π✕✕
Saint-Ciers..... c	103	
Saint-Christophe de Chalais c	316	✕
Saint-Christophe de Confolens c (v. aussi <i>la Faye</i>)	148, 316	*✕
Saint-Claud..... c (v. aussi <i>Negret</i>).....18, 44, 325, 331		✕
Saint-Cybard (<i>v. Grotte de S. Cybard</i>).....	254	✕
Saint-Cybardeaux c (v. aussi <i>Château des fées</i>)	205, 269, 327	✕✕
Saint-Estèphe... c (v. aussi <i>Chardin</i>).....	144, 269, 322	π✕
Saint-Eutrope... c	269	✕
Saint-Florent. (<i>com. de La Roche foucauld</i>)	316	✕
Saint-Fort-sur-le-Né c	143, 327	π✕
Saint-Fraigne... c	229, 317	✕✕
Saint-Front..... c (v. <i>Bourdelaïs</i>).....	222	✕
Saint-Gauthier..... (<i>com. de Confolens</i>).....	255	(grotte)
Saint-Genis-d'Hiersac c	269	✕
Saint-Germain-de-Montbron c	275	✕
Saint-Germain-s-Vienne c	17, 141, 229, 312, 331	✕π✕
Saint-Gervais... c	275	✕
Saint-Hilaire.... c	322	✕
Saint-Jean de la Palud (<i>v. La Cou onne</i>)	24, 258, 301, 324, 333	✕
Saint-Laurent-de-Céris c	201	
Saint-Laurent-des-Combes c	201	
Saint-Marc..... (<i>com. de Puymoyen</i>).....	253	✕
Saint-Marmet..... (<i>com. de Boutiers</i>).....	322	✕
Saint-Martial-de-Coulouges (<i>com. de Coulouges</i>).	229, 317	✕✕
Saint-Martial-de-Montmoreau c (v. aussi <i>Peudry</i>).	262	✕
Saint-Martin-de-Chabanais (<i>com. de Chabanais</i>).	18	
Saint-Martin-de-Cognac (<i>com. de Cognac</i>).....	275	✕
Saint-Martin-de-Lyon.. (<i>com. de Puymoyen</i>)....	253	✕

Saint-Médard-d'Auge c	275	✠
Saint-Même-les-Carrières c (v. aussi <i>Anqueville</i>) 20, 219, 317.....		✠✠
Saint-Michel-d'Entraigues c (v. aussi <i>Basseau</i>) 196, 199, 311.....		✠
Saint-Palais-des-Combes (<i>com. de Lignières</i>) ..275, 322, 327		✠
Saint-Palais-du-Né. c	329	✠
Saint-Preuil c	323	✠
Saint-Projet.... c (v. aussi <i>Puy-Vidal et les Ombrais</i>).....	228, 241	✠
Saint-Quentin-de-Chabonais c 18, 269, 316		✠
Saint-Quentin-de-Chalais c	317	✠
Saint-Romain... c (v. aussi <i>Puychenie</i>).....	241	✠
Saint-Saturnin. . c (v. aussi <i>Maillou, Maine-Brun et Marteau</i>).....	198, 200, 237, 240,	✠✠
Saint-Sauveur.....(<i>com. de Marthon</i>).....	275	✠
Saint-Séverin... c	24, 275	✠
Saint-Simeux. . . c	327	✠
Saint-Sulpice-de-Cognac c	272	✠
Saint-Vallier.... c	317, 327	✠
Saint-Vincent-de-Curac.(<i>com. de Curac</i>).....	317	✠
Sainte-Marie.... c	317	✠
Sainte-Quittière... (<i>com. de Chadurie</i>).....	317	✠
Sainte-Radégonde. (<i>com. de Baignes</i>).....	323	✠
Sainte-Sévère... c (v. aussi <i>fort de l'abbatu</i>) 140, 151, 153, 167.....		π*
T âtre (le) (Tastre) c	102, 323	✠
Taizé-Ayzie.... c	18, 25	
Tauzac.... (<i>com. de Massignac</i>).....	146	π
Temple de Montelu (le) (<i>com. de Chassenon</i>).....	179	
Terne (la).....(<i>com. de Luxé</i>).....	194, 195	
Terrier du Cot.....(<i>com. de Salles de Cognac</i>).	154	π
Tessé.....(<i>com. de la Forêt-de-Tessé</i>).	229	✠

Theil-Rabier.... c	322	✕
Thouerat ou Thoirac (<i>com. de Pranzac</i>).....	201	
Tombeau du Soldat (le) (<i>com. d'Alloue</i>).....	139, 165	π
Torsac..... c	241, 317	✕
Touvérac..... c	276, 323	✕
Tourgarnier.....(<i>com. d'Angoulême</i>).....	227, 241	ψ
Touvre..... c	90, 205, 212	ψ
Touzac..... c	276	✕
Trallebost.....(<i>com. de Pleuville</i>).....	149	π
Tranchade (la).....(<i>com. de Garat</i>).....	227, 241	ψ
Tusson..... c	137, 318, 327, 331	π✕
Valette (la)..... c (v. aussi <i>Chaumont</i>).....	17, 45, 83, 204	
Vars..... c	15, 47, 202	
Ventouse..... c	276	✕
Verrières..... c	326	✕
Verteil..... c	44, 103, 229, 327, 333	ψ✕
Vœuil..... c (v. aussi <i>Fort des Anglais et Bourisson</i>)	23, 155, 156, 168, 274, 333	*π✕
Vibrac..... c	47, 329, 330	ψ✕
Vieux-Ruffec.... c	272	✕
Villars.....(<i>com. de Rouillac</i>).....	20 (<i>carrières</i>)	
Villars-Marange...(<i>com. de Jauldes</i>).....	241	ψ
Vilhonneur..... c (v. aussi <i>Rochebertier</i>)....	241, 276, 331	ψ✕
Villebois..... (v. aussi <i>La Vallette</i>)	17, 45, 83, 205, 213, 259, 321.....	ψ✕
Ville de Bagot.....(<i>Entre Archiac et La Chaise</i>)	172	π
Villejoubert..... c (v. <i>la Barre et Audone</i>)....	208, 224	ψ
Villejésus..... c	102	
Villegast..... c	102	
Ville d'Olipe..... (<i>com. de Fléac</i>).....	196	
Villognon..... c	276	✕
Vitrac..... c	65	
Viville.....(<i>com. de Champniers</i>).....	102	

Vonthon..... c (v. aussi <i>la Chaise</i>)...	102, 205, 210, 322	ψ✕
Vouzan..... c (v. <i>la Bergerie</i>).....	224	ψ
Yviers..... c	230, 280, 327, 329	ψ✕
Yvrac et Malleyrand c	102, 315, 321	✕

II. TABLE DES NOMS DE PERSONNAGES

DONT IL EST FAIT MENTION DANS LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA CHARENTE

ADÉMAR, moine de Saint-Cybard.....	104
AIMOIN, moine.....	104
AMAND (S.), solitaire.....	105
ANTOINE d'Estaing, évêque.....	104, 202
APTONE (S.), évêque.....	105
ARCHAMBAUD (YTIER D'), chanoine.....	104, 278
AUSONE (S.), 1 ^{er} évêque d'Angoulême.....	105
BALZAC (<i>Louis GUEZ DE</i>).....	122
BARBEZIÈRES (DE).....	220
BOS ou BAUD de Saint-Gelais.....	227
BOUCHARD (<i>Pierre</i>), religieux de La Couronne.....	217, 324
BRÉMOND d'Ars (DE).....	231
CALFAGIE (S ^{te}), vierge.....	105
CALLUAUD.....	240
CESAIRE (S.), archidiacre d'Angoulême.....	105
CHABANAIS (<i>Jourdain DE</i>).....	271
CHAMBES (DE).....	331
CHASTEIGNIER (DE).....	228

CLAUD (S.), solitaire.....	105
COMTES et DUCS d'Angoulême.....	79
CORLIEU, historien.....	122
CYBARD (S.), solitaire.....	105, 254
DUCS D'ANGOULÊME	79
DYNAME, évêque d'Angoulême.....	104
ELIE L'ECOSSAIS , évêque.....	104
ELIE VINET, historien.....	52, 122
ESTAING (<i>Antoine</i> d') évêque.....	104, 202
EVÊQUES D'ANGOULÊME	87 à 95, 271
EXUPÈRE ou Supère (S.), martyr.....	105
FAURE (<i>François</i>), évêque d'Amiens.....	104
FONTANT (<i>Antoine</i>), architecte.....	230, 233
FRAIGNE (S.), solitaire.....	105
GARASSE (<i>François</i>), jésuite.....	105
GAUTIER (S.), abbé.....	105
GERMER (S.), évêque de Toulouse.....	105
GÉRARD, évêque d'Angoulême.....	104, 277
GILLES (S.), abbé.....	105, 263, 264, 267
GRAULD (<i>le B.</i>), solitaire.....	105
GUILLAUME, évêque.....	213
GUEZ DE BALZAC, littérateur.....	122
HORRIC	227
ITIER D'ARCHAMBAUD , chanoine.....	104, 278
JEAN D'ORLÉANS (<i>le Bon comte</i>).....	121, 216, 217, 223, 324
JEAN DE SAINT-VAL, évêque d'Angoulême.....	30
JOURDAIN DE CHABANAIS.....	271

LAMBERT (<i>le B.</i>), évêque d'Angoulême.....	87, 301
LANDRY DE VILHONNEUR.....	50
LA ROCHE CHANDRY (DE).....	227
LA ROCHEFOUCAULD (DE).....	219, 224, 238
LA TRANCHADE (DE).....	227
LÉSIGNAN (DE) généalogie.....	78
id. Guy, <i>sire de Cognac</i>	49
id. Guy, <i>comte d'Angoulême</i>	247
id. Guyard, <i>comte d'Angoulême</i>	72
id. Hugues X, <i>comte de la Marche</i>	71, 214, 247
id. Hugues XII, <i>comte d'Angoulême</i>	214, 216
id. Jeanne de la Marche.....	73
id. Yolent de la Marche.....	73
id. Ysabel, <i>reine d'Angleterre</i>	71, 214, 247
LION (<i>Thomas du</i>), doyen.....	278
MÉRÈRE..... évêque.....	104
MESNEAU (<i>Jean</i>), doyen.....	104, 278
MONTBRUN (DE).....	311
NERSAC (<i>Rampnou DE</i>).....	50
NESMOND (<i>Henry DE</i>) archevêque de Toulouse.....	105
OLIBA, évêque d'Angoulême.....	104
PHILIPPE DE VOLVIRE, gouverneur d'Angoumois.....	118
POLIGNAC (DE).....	238
PRÉVOST DE SANSAC, compagnon d'armes de François 1 ^{er}	241
RAMPNOU DE NERSAC	50
REGNAULT.....	311
RIVET (<i>Antoine</i>), bénédictin.....	105
ROHON, évêque d'Angoulême.....	104

SANSAC (<i>Prévost DE</i>).....	241
SAULVE ou Sauge (S.), évêque et martyr.....	105
SUPÈRE ou Exupère (S.), martyr.....	105
SAINT-GELAIS (DE)	104, 105, 227, 278, 327
SAINT-ROMUALD (<i>Pierre DE</i>), feuillant.....	105
SAINT-SIMON (DE).....	332
SAINT-VAL (<i>Jean DE</i>), évêque d'Angoulême.....	302
 TAILLEFER (DE)....	généalogie..... 78
id.	Aldoin.....67, 112, 205
id.	Aymar (Audomar)..... 70
id.	Foulque..... 213
id.	Geoffroy..... 270
id.	Guillaume I ^{er} 68, 112
id.	Guillaume II.....69, 207
id.	Guillaume IV..... 224
id.	Vulgrain..... 67
id.	Ysabel, reine d'Angleterre.....71, 214, 247
TERRASSON (<i>Jean DE</i>).....	217
THEVET (<i>André</i>), cordelier.....	105
THOMAS DU LION, doyen.....	278
TISON.....	224
TURPION, comte d'Angoulême.....	65
 VALENCE (<i>Adémar DE</i>)	72
VINET (<i>Elie</i>), historien.....	52, 122
VOLVIRE (<i>Philippe DE</i>), sire de Ruffec.....	118
 YTIER D'ARCHAMBAUD, chanoine.....	104, 278

III. TABLE DES DESSINS

INTERCALÉS DANS LE TEXTE DE LA STATISTIQUE MONUMENTALE

ANTOINE FONTANT, architecte du château de La Rochefoucauld.	3
SCEAUX (Planches des).....	71, 73, 75, 77, 79, 81, 82, 91, 93
MONNAIES d'Angoulême.....	125
id. de Chabonais.....	209
TUMULUS de la forêt de Saint-Amand-de-Boixe.....	138
MENHIR du Repaire.....	140
DOLMEN de Saint-Germain-sur-Vienne.....	141
id. de Saint-Fort-sur-le-Né.....	143
id. de Saint-Brice.....	144
id. de la Pérotte.....	145
id. de la Combe.....	147
CAMP des Forts (<i>Paizay-Naudoin</i>).....	150
id. de Chez-Fouquet.....	151
id. de Sainte-Sévère.....	153
id. du Terrier du Cot.....	154
LA GRANDE BORNE.....	163
FRAGMENT DES ANCIENS MURS d'ANGOULÊME.....	169, 170, 247
FONTAINE DE BASSEAU, plan du bassin.....	173
id. coupe du bassin.....	174
FRAGMENT DE COLONNE de Bellicol.....	174

SARCOPHAGE de Bellicol.....	175
PLAN de la ville antique de Chassenon.....	176
PLAN ET COUPE du temple de Chassenon.....	181
FRAGMENT DE SCULPTURE de Chassenon.....	181
BRIQUES CIRCULAIRES de Chassenon.....	185
SARCOPHAGES de Chassenon.....	188
TOMBEAU en pierre volcanique, à La Péruse.....	189
URNES FUNÉBRES de Chassenon.....	190
PIERRES DES AQUEDUCS de Chassenon.....	191
FRAGMENT D'UNE CORNICHE, à la Terne.....	194
PLAN du théâtre de la Terne.....	195
PLAN de la tour du Fa.....	197
COUPE de deux assises, de la tour du Fa.....	198
PLAN des Silos des Pendants (à Vouzan).....	199
TOMBEAU ANTIQUE.....	202
CHATEAU d'Angoulême.....	215
id. de Boutteville.....	223
id. de La Rochefoucauld.....	225
PLAN DU CHATELET d'Angoulême.....	206
PLAN DU CHATEAU d'Angoulême.....	215, 217
id. d'Ambleville.....	219
id. de La Rochechandry.....	210
id. de La Rochefoucauld.....	211, 225
id. d'Aulnac.....	220
id. de Barbezières.....	220
id. de Barbezieux.....	221
id. de Bechemoure.....	221
id. de Blanzac.....	222
id. de Chabanais.....	222
id. Château-Chesnel ...	232
id. de Dirac.....	223
id. de Saint-Germain-sur-Vienne.....	229
de Verteuil.....	229
COUPE de l'enceinte du château d'Ambleville.....	219

COUPE de la tour du château de La Rochefoucauld.....	225
PLAN DE LA TOUR DU CHATEAU de Cressièc.....	210
id. id. id. d'Angoulême.....	217
id. id. id. de La Chaise.....	210
id. id. id. de La Rochefoucauld.....	211
id. id. id. de La Rochechandry.....	210
id. id. id. Marthon.....	212
PORTE de l'escalier du château de La Rochefoucauld.....	235
ESCALIER du château de La Rochefoucauld.....	236
DÉTAILS DE SCULPTURES du château d'Angoulême.....	217
id. id. du château de La Rochefoucauld.....	238
TIERS DE SOU D'OR de Chabaraïs.....	209
PLAN de la ville d'Angoulême, en 1575.....	243
LA JAMBE DE CLOVIS.....	247
PLAN DE LA CHAPELLE DU CHATEAU de Lavalette.....	260
id. id. id. de Montmoreau.....	261
PLAN DE L'ÉGLISE de Courcôme.....	256
id. id. de la Pesne.....	259
id. id. de Puypérour.....	264
id. id. de Marthon.....	271
id. id. de la Péruse.....	271
id. id. cathédrale d'Angoulême.....	279
id. id. de l'abbaye de La Couronne.....	302
id. id. de Montbron.....	304
id. id. de Mainfonds.....	305
id. id. de Saint-Michel-d'Entraigues.....	312
FAÇADE de la cathédrale d'Angoulême.....	281
PORTAIL de Cognac.....	294
ÉGLISE de l'abbaye de Chastres.....	299
ABBAYE de La Couronne.....	301
DÉTAILS DE SCULPTURES de la cathédrale d'Angoulême.....	283, 285
id. id. de l'église de Courcôme.....	257
id. id. de Puypérour.....	266
id. id. d'Aubeterre.....	292

DÉTAILS DE SCULPTURES de l'église de Châteauneuf.....	297
id. id. de Feuillade.....	298
id. id. de La Couronne.....	304
id. id. de Lesterps.....	304
id. id. de Genté.....	315
TOMBEAU DE SAINT-GILLES.....	267
BAS RELIEF DU TOMBEAU DE SAINT-GILLES.....	267, 268
id. DE L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF.....	297
TRÉSOR de Nanteuil-en-Vallée.....	307
CUVE BAPTISMALE (à Ars).....	312
CROSSE d'un évêque.....	312
CHAPELLE SAINT-GELAIS.....	328
LANTERNE DES MORTS (à Cellefrouin).....	331
MAISON SAINT-SIMON (à Angoulême).....	333
CARTE MONUMENTALE.....	336

1 Voir, à la fin du volume, la carte monumentale de la Charente.

2 Quelques écrivains ont voulu douter que la Charente, appelée Carantonus par le poète Ausone, au quatrième siècle, soit le Kanentelos de Ptolémée. Ils donnent pour raison que ce géographe place ce fleuve au 47°, 45', ce qui porterait l'embouchure de la Charente aux côtes du Bas-Poitou, vis-à-vis de l'île de Noirmoutiers. Mais il faut remarquer que Ptolémée ne donne souvent à beaucoup de lieux que des positions approximatives. Il n'y a pas d'ailleurs d'autre fleuve important entre la Loire et la Gironde, auquel on puisse appliquer ce nom de Kanentelos.

3 Un canal central qui couperait le large vallon que le Né parcourt, donnerait aux eaux leur pente naturelle et rendrait à l'agriculture de belles prairies qui souvent ne sont que des marais. Le même bienfait serait surtout nécessaire à la rivière des Goures, dans le canton d'Aigre. D'immenses marais, d'où se dégagent des exhalaisons méphitiques, pourraient être facilement desséchés et se changer en terres arables d'une excellente qualité. Mais le mauvais vouloir des uns, l'indolence des autres, la routine de tous, font qu'on se contente du produit médiocre de ces marais. Les plantes qu'on en retire, appelées rouches (genre Iris), sont employées en litières dans les exploitations rurales.

4 Le bon Corlieu décrit ainsi l'Angoumois, au XVI^e siècle : « Je n'obliray de dire d'Engolesme que le terrier sur lequel elle est bastie est tellement plain d'eau, que oultre vn bon nombre de puits qui sont en la Ville, il est encores arrosé par le pié d'vn nombre infiny de Fontaines, Comme aussi est presque tout le reste du païs, lequel peut contenir vingt lieuës de longueur, à les prendre de l'Orient au Ponent, et seize de largeur (non partout) mais en quelques endroits, comme les païs adiacents entrent en iceluy plus ou moins,

tellement qu'il est de fort petite estenduc, toutes fois bon au reste et fertile de tout ce que l'homme peut raisonnablement désirer pour le plaisir et nécessité de la vie. Que s'il se trouue quelques contrées plus maigres que les autres, elles ne laissent pourtant d'apporter fruit à leurs maistres, les vnes de vins excellons aucunes de Saffran, et les autres de mines de Fer. Il n'est ne du tout plat, ne grandement montagneux, ains entremeslé presque partout de planures et collines qui rendent vne variété fort délectable, et non moindre proffil, d'autant que oultre l'espace de la terre qui double par telles Collines, on peut veoir les vallées plaines de bleds ou de ruisseaux et fontaines, les prez ioignant les ruisseaux, les bois et taillis aux pendants des terriers, et les vignobles sur le sommet d'iceux. De sorte que presque partout vous rencontrez d'une mesme voüe tout ce qu'ailleurs il se trouue de beau en vne bien grande estenduc de terre. Au cœur et milieu du païs, comme principal de la Prouince est la ville d'Engolesme, siège Épiscopal et de la justice Roïalle, située en lieu aspre et rude, circonuë de Rochers, et mal accessible de toutes parts. D'un costé elle a la forest de Braconne, renommée en tout ce Royaume, qui contient de quatre à cinq lieües de longueur. D'autre costé deux plaisans buissons ou guaraines qui donnent iusques dedans les fauxbourgs de la ville. A son flanc, passe la Charante, fleuve entre les premiers de la Guienne, lequel prenant son origine, sur les finages du païs, l'arrose tant qu'il est long, faisant partout où il passe la contrée merueilleusement fertile et de bien belles et grandes prairies. Et enfin après s'estre assez esbatu par le païs, et faict grand d'un grand nombre d'autres riuieres et petits ruisseaux, se desgorge en la mer par Cougnac, Saintes et Taillebourg, à quelques trente lieües de sa source. » Recueil en forme d'histoire, pag. 3, 4 et 5.

5 Il existe dans les manuscrits de Robert du Dorat une dissertation sur les propriétés des eaux d'Availles.

6 Parmi les essences forestières, je mentionnerai ici l'espèce de chêne, connue sous le nom de Chêne Angoumois, chêne d'Angoulême, chêne tauzin, *Quercus tomentosa*, *quercus crinita*, *quercus nigra* des botanistes ; genre : chêne *cerris*, *quercus cerris*. Cette espèce est abondante dans le bassin de la Tardouère, au sud-est de Larochefoucauld, ainsi que dans les landes de Barbezieux. Elle se distingue à ses feuilles plus longues et plus fermes, très-cotonneuses en-dessous, pubescentes en dessus, dont les lobes sont obtus et profondément découpés ; à ses glands pédonculés en grappes, comme ceux du chêne à grappes. Son écorce est recherchée des tanneurs et son gland très-estimé.

7 En la saison des avantages et pascages qui suivirent l'an MCCCCLXXIV.... (Requête de Guy de Mareuil, seigneur de Villebois, contre le comte d'Angoulême. Tit. du comté d'Angoul., vol. VIII.)

8 Ms Mémoire sur Chanssenon, par Beaumesnil, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

9 On y rencontre fréquemment des gryphées, des bélemnites, des térébratules, des huîtres qui forment des bancs considérables, des ammonites, des oursins, des madrépores, des peignes, des coraux, etc.

10 Un extrait de ce mémoire nous est fourni par les manuscrits de M. Desbrandes. « Il les vit les 25 mai, 14 juillet, 20 août et 22 novembre 1784. Dans ces excursions hardies, il était accompagné de MM. Séguin, curé du lieu, Grassin, chanoine de Larochefoucauld, des PP. Saint-Léger, professeur de théologie au couvent des Carmes de Limoges, et Bricaille, professeur de rhétorique au collège

de Larochefoucauld, de MM. Jayac de la Garde, de Limoges, Lambert, prêtre à Larochefoucauld, Sibilet de la Brousse, chanoine de la même ville, Foucher, chirurgien, Pintau de Bourdelière, ancien officier d'infanterie, et Puymartin du Rousseau, étudiant en droit. 1° Parmi les différentes entrées qui conduisent dans ces grottes, celle que pratiqua notre observateur s'ouvre en forme d'entonnoir, à l'est de la montagne, dans un rocher calcaire, écailleux, et de couleur d'un gris cendré. Elle forme une rue qui d'abord était un canal rond d'environ huit pieds de diamètre, mais tout le bas s'est comblé par les terres que l'eau de la rivière y a charriées. Cette rue n'a actuellement que cinq pieds quelques pouces dans la plus grande hauteur, et quelquefois moins de cinq pieds. Elle peut avoir cent cinquante ou deux cents pieds de longueur. Ce canal paraît s'être formé par un courant d'eau qui a pénétré avec impétuosité à travers une masse énorme de marne ou de limon formés des sédiments de la mer, et d'une consistance si propre à en faciliter le passage que l'impétuosité des vagues y est très-sensible ; cette empreinte y est si bien marquée qu'elle se trouve dans tous les canaux de cette montagne qui ne forme qu'un seul bloc et qu'une même couche, quoiqu'elle ait dans certains endroits plus de cent pieds de hauteur au-dessus du niveau de la rivière. Comme cette terre était très-grasse avant la pétrification, les parois de ces différents canaux sont très-unis et d'un poli plus parfait que l'industrie humaine n'aurait pu le faire, car on n'y remarque d'autres inégalités que celles causées par la pression de l'eau dont le courant forme des ondulations continuelles. Ce poli se trouve de même sur toutes les surfaces intérieures de ce rocher, quelque figure qu'il ait, dans les sinuosités qu'il forme d'une grotte à une autre. On ne trouve rien de remarquable dans cette rue que quelques petits tuyaux de stalactites et plusieurs petits canaux de différentes grandeurs qui semblent s'être formés ainsi que le grand dans le temps

que cette marne était encore molle. 2° Cette rue conduit à une salle longue de cent pieds et large de quarante, comme arrondie vers les deux bouts, et formant une espèce d'ovale. La hauteur est indéterminée à cause des grandes fentes qui se sont faites par les efforts ou par l'impétuosité de la secousse qui a ramassé cette énorme quantité de marne. Toute la surface est garnie de stalactites ou de stalagmites de différentes grandeurs ; la variété de toutes ces figures, dues au suintement continuel des eaux depuis plusieurs milliers d'années, forme un lambris dont il serait impossible de donner une idée exacte : presque toutes les parois de cette salle sont revêtues d'un guruh, qui représente un torrent de lait ou de crème glacée, ce qui a fait que les naturalistes ont appelé ce guruh lait de lune ; le pavé de ce lieu extraordinaire serait aussi surprenant que la voûte et les parois, si les eaux de la rivière qui l'inondent, plusieurs fois de l'année, n'y entraînaient de la terre et une quantité de matières étrangères qui couvrent, d'une inondation à l'autre, les cristallisations commencées sur la surface. 5° Cette salle a plusieurs ouvertures dont chacune conduit à des grottes qui diffèrent entre elles de grandeur et de forme. Ces cavernes irrégulières ont des morceaux très-bien voûtés et des fentes à perte de vue comme celle de la grande salle. Tous ces beaux morceaux sont revêtus de stalactites, de stalagmites et de guruh ; la couleur la plus fréquente est un gris cendré ; les figures les plus communes sont des pointes de rochers énormes qui s'offrent à la vue sous la forme de racines, de dents canines ou molaires ; il y en a aussi qui se présentent comme des cônes renversés et isolés et d'autres qui composent des groupes de trois ou quatre pointes et quelquefois davantage, plus ou moins prolongées les unes que les autres. Entre ces pyramides renversées, il se trouve souvent de grosses colonnes d'albâtre toutes couvertes de broderies en relief, dont l'ordre et l'arrangement sont d'une symétrie très-régulière. Les points que l'on peut

regarder comme les racines du rocher, ont gardé leur couleur de pierre blanche calcaire. La plupart de ces racines de rochers, ainsi que plusieurs surfaces de ces innombrables cavernes, sont peintes d'une couleur tigrée formée par de petites larmes d'eau noire, brune et roussâtre, distribuée avec tant d'économie et tant de régularité qu'on prendrait cette peinture pour une véritable tapisserie de peau de tigre. Dans les endroits où l'eau s'est trouvée sans glutes, cette peinture s'efface facilement avec la main, mais dans ceux où cette eau s'est imprégnée de glutes, il s'est formé un vernis qui rend le tableau brillant et inaltérable. Il parcourut pendant trois heures plusieurs de ces cavernes où il remarqua une infinité de beautés toutes différentes les unes des autres quant à leur figure et à leur arrangement. Comme l'on ne peut guère savoir à quelle distance on se trouve de l'entrée à cause des sinuosités des routes qu'on est obligé de suivre, de crainte de trop s'écarter, il se détermina à sortir. Il remarqua cependant qu'on ne peut guère s'égarer, la plupart des routes conduisant à la grande salle. Pendant ce premier voyage il monta fort haut dans la montagne et descendit très-bas au-dessous de la rivière où il rencontra deux ruisseaux : le premier pouvait avoir deux pieds de largeur. Ayant mis de son eau dans un verre, et l'ayant examinée au flambeau, il la trouva belle et limpide, inodore et d'une saveur agréable. Comme elle était chaude, il crut d'abord qu'elle venait de la rivière, mais ayant réfléchi que l'on trouve beaucoup de guruh dans toutes ces cavernes, que les naturalistes regardent les guruhs comme des indices des mines, il jugea que ce ruisseau pouvait être une eau thermale ; le second ruisseau coulait si profondément qu'il ne put l'apercevoir, quoiqu'il descendit bien difficilement sur un glacis de terre grasse qui va jusqu'au fond et qui rend le chemin des plus glissants. Quelque désir qu'il eût de satisfaire sa curiosité, il ne put en apercevoir le cours sous des rochers couverts de terre et de limon ; le bruit

qu'il fait entendre dans son cours ressemble à un bourdonnement de cloches assez grosses que l'on entend de loin et dont l'harmonie flatte l'oreille. Telles furent les observations de ce premier voyage qu'il termina à neuf heures un quart du matin. L'après-midi il y rentra, par le même endroit que le matin, accompagné de plusieurs paysans des environs que la curiosité attira et qui le suivirent d'abord, malgré la frayeur qu'ils paraissaient avoir d'entrer dans des endroits si ténébreux. Revenu à la grande salle, il prit une route différente de celle du matin, quoiqu'il passât dans plusieurs cavernes qu'il avait déjà parcourues. Dans celles qu'il n'avait pas encore visitées, outre les stalactites, les stalagmites et le guruh, il vit plusieurs objets d'une rare beauté : 1° Dans un endroit divisé en plusieurs grottes dont les entrées sont formées par ces pointes de rochers dirigées en pyramides renversées, il vit, au milieu d'un de ces superbes labyrinthes, une pyramide énorme et magnifique ; sa pointe renversée ressemblait à la flamme d'un flambeau monstrueux ou à la pointe d'une asperge dont la queue semble enracinée dans d'énormes rochers accumulés les uns sur les autres. Cette pièce lui parut être d'albâtre. 2° Sur la pointe d'un rocher incliné où l'eau qui suinte depuis le haut a un cours sensible, il vit une pièce, de deux ou trois pieds de longueur et dont la largeur est fort régulière, formée par un guruh de couleur vert-foncé représentant un relief composé de grosses pommes et de grosses poires disposées entre elles avec une élégante symétrie et dans le même ordre qu'on arrange ces fruits cuits avec leur peau pour les mettre sur une table. Leur couleur et leur figure approchent tellement du naturel qu'on les prendrait pour le chef-d'œuvre d'un habile sculpteur. 5° Dans un autre endroit et sur la surface d'un rocher perpendiculaire, il aperçut un morceau à peu près de la même grandeur que le précédent, formé par un fluide semblable à celui-ci, et qui représente une branche chargée de grosses prunes de

Reine-Claude vertes et sèches aussi en relief. 4° Il trouva à la pointe d'un rocher une figure saillante qui ressemble parfaitement à une oreille d'âne ou de mulet. L'ayant détachée à l'aide d'un ciseau et d'un marteau, il la prit d'abord pour une stalactite, l'ayant depuis examinée avec toute l'attention possible, et ayant versé de fort vinaigre dans l'intérieur, ce qui la nettoya, il observa que la pierre de la concrétion qui bouche l'orifice de cette oreille est d'une substance pierreuse et bien différente de celle de l'oreille même qui est d'un albâtre transparent. Cette pièce fut conservée dans l'intention de la rapporter dans l'endroit où elle avait été prise et pour examiner de plus près si on apercevrait, dans le corps du rocher d'où on l'avait détachée, quelques autres parties de l'animal à qui elle a appartenu, et surtout la configuration de cette partie de la tête où elle tenait, car on jugea que tout le corps de cet animal, enseveli dans cet immense amas de marne, devait s'y être pétrifié en même temps. La substance animale étant différente de celle de la marne, ce cadavre se sera cristallisé, car cette oreille est d'une cristallisation très-fine et d'une très-belle eau. 5° Il vit plusieurs colonnes torsées et cannelées de différentes hauteurs et de différentes grosseurs ; il y en avait aussi qui étaient si bien placées les unes à côté des autres qu'elles ressemblaient à des tuyaux d'orgues. 6° Il vit ailleurs deux colonnes cannelées qui imitaient des rideaux pliés dans leur longueur, attachés vers le bas comme ceux des lits ou des fenêtres, et dont l'extrémité est relevée par la ligature ; les bords du bas des rideaux sont ornés de franges et de dentelles sculptées avec une délicatesse inexprimable. 7° Il aperçut enfin des ailes de grands oiseaux si bien travaillées, qu'il serait impossible aux plus habiles sculpteurs de rien faire de plus parfait. Toutes les pierres sont de très-belles cristallisations. Après avoir parcouru pendant trois heures une grande quantité de ces grottes, et y avoir admiré les beautés qui y sont accumulées, il découvrit l'entrée d'un

canal fait comme une gueule de four d'un pied de hauteur sur trois de largeur vers sa base. Comme les parois de cette voûte sont très-unis ainsi que tous les canaux et toutes les surfaces de ces rochers, il continua sa route, avec ses compagnons de voyage, excepté les paysans qui n'eurent pas assez de courage pour le suivre ; il ne fallut pas en manquer en effet, puisqu'on fut obligé de ramper à la lueur des flambeaux et des lanternes. La longueur de ce canal est d'environ trois cents pieds en formant des recoudes de distance en distance, comme le lit d'une rivière. A l'extrémité d'une route aussi pénible, s'offrit l'entrée d'une vaste salle de forme irrégulière et dont le contour ressemble à un polygone imparfait. Au premier coup-d'œil il fut comblé de joie et d'admiration ; il fut même véritablement dédommagé de la peine qu'il avait prise pour y parvenir. La plus grande partie de la voûte de cette grande salle est formée par des rochers qui présentent de grandes fentes et plusieurs autres irrégularités ; le pavé est couvert en partie de blocs énormes de rochers qui sont tombés de la voûte dont la plus grande partie est revêtue, à l'entrée, de stalactites et de stalagmites. Après l'avoir bien examinée, il s'avança vers le milieu où il aperçut : 1° Un ouvrage de la nature qui représente la moitié d'une pyramide de plus de vingt pieds de hauteur et d'une base égale, dont le sommet se perd dans la voûte. Ce beau morceau, bien proportionné dans toute son étendue, est revêtue d'un guruh bleu céleste avec quelques bandes d'un beau blanc de lait. Toute cette surface semble avoir été formée par le liquide qui s'est glacé dans son cours ; les nuances de son ondulation y sont marquées avec la plus grande précision ; ce qui en relève l'éclat est le vernis qui le couvre dans toutes ses parties. Tous les contours de ce magnifique monument sont bordés de stalactites et de stalagmites qui y forment des guirlandes très-bien dessinées ; on le nomma le tombeau d'Abel. 2° A la gauche, et dans une espèce d'enfoncement,

il y a un plan incliné en carré long de la hauteur du tombeau d'Abel, large de douze à quinze pieds. La surface de ce second monument est couverte d'un guruh de couleur de terre noire et recouvert d'un vernis très-brillant ; celui-ci fut le tombeau d'Adam. 3° A quelques distances du tombeau d'Abel, vers la droite, et dans une espèce d'enfoncement de la salle, il trouva une petite grotte d'environ six pieds de hauteur, dix de profondeur et sept ou huit de largeur ; la voûte est très-régulière et bien arrondie, toute sa surface intérieure est revêtue de stalagmites qui ressemblent à des choux-fleurs si bien arrangés qu'on n'aperçoit pas la moindre lacune : le pavé est couvert d'un eau pétrifiante qui tombe continuellement de la voûte goutte à goutte ; ce troisième monument est appelé la grotte du prophète Élie. Jusque-là notre voyageur avait été au comble de la joie la plus parfaite et ravi d'admiration ; mais... quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'il aperçut, un peu au delà de l'entrée de la grotte du prophète Élie, les restes de squelettes d'un malheureux qui, sans doute, y a péri faute de lumière pour en sortir. Sa chair et le reste de ses ossements ont été dévorés par quelques animaux carnassiers ; ses os, dispersés en différents endroits de la salle, sont tous couverts d'une incrustation pierreuse, à l'exception d'une omoplate dont les bords ont été rongés ; il y en a même dont l'intérieur est pétrifié comme l'extérieur : tels sont plusieurs de ces ossements trouvés dans l'eau pétrifiante, et qui furent détachés de dessus le pavé avec le marteau et le ciseau : dans ce nombre il y a cinq vertèbres, trois côtes dont une est encore revêtue de son périoste qui, quoique bien pétrifié, a conservé sa couleur naturelle : les autres sont un tibia, un périnée, un humérus et un radius. Quelques-uns de ces os ont été rongés à leurs extrémités. Il trouva aussi dans le même endroit des ossements de lapins, d'agneaux et de la laine de mouton. »

(M^s Histoire d'Angoumois, par Desbrandes, t. I, liv. I.)

¹ Les plus remarquables par leur nombre et par leur grosseur, sont des hippurites et des sphérulites qui atteignent de très-grandes dimensions ; ces fossiles sont accompagnés de plusieurs autres, tels que la gryphœa columba, la gryphœa auricularis, l'ostrea flabelloïdes, l'ostrea vesicularis, l'ostrea colubrina, l'ostrea pectinata, l'ippopodum, le plagiostoma spinosum, le spatangus cor anguinum, les térébratules, les bélemnites, les ammonites, les peignes, les coraux, les oursins, les éponges, les alcyons passés à l'état siliceux, etc.

11 M^s Mémoires des intendants, généralité de Limoge ;, par M. de Bernage, 1698.

12 L'Angoumois a plutôt passé chez les anciens pour une portion et une dépendance de la province de Saintonge, qui était lors fort grande et fort considérable, que pour une province distincte et séparée. ARMAND MAICHIN, hist. de Saintonge, ch. 34.

13 Desbrandes soutient que les Angoumoisins étaient un des peuples dont César ne donne pas le nom, mais qu'il dit alliés aux Lemovices. (Hist. d'Ang., liv. I, ch. 1.)

14 Voy. dans les Annot. H. Glareani in lib. VII, de Bell. Gall. Francofurti, M. DC. VIin-4°, pag. 121, 122, la supputation du contingent fourni par les peuples de la Gaule.

15 Cesari renunciatur Helvetiis esse in animo per agrum Sequanorum et Æduorum iter in Santonum fines facere, qui non longè a Tolosatium finibus absunt. (Comment., lib. I.)

16 Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, ce fait a été constaté dans le langage même. Corlieu parle toujours des païs de par deçà pour indiquer le midi de la France et en particulier l'Angoumois : « Lors premièrement descendirent ès païs de

par deçà, les Danois... » Recueil, page 33. Les lettres du roi Henri II à M. de Sansac, gouverneur et lieutenant-général d'Angoumois, désignent ce gouvernement parmi ceux des païs de par delà. (Lettres du roi Henri II à M. de Sansac, conservées dans la famille de Sansac de Touchimbert.)

17 Tous les noms de l'époque sont Gallo-Romains ; très-peu sont Germaniques. On n'adopte rien des mœurs du peuple vainqueur. Les vêtements demeurent les mêmes. La toge est l'habit des riches, des magistrats, des évêques, des prêtres. On alla jusqu'à prendre la robe de pourpre des sénateurs. Elle était portée avec orgueil dans le midi ; le concile de Narbonne, tenu sous l'évêque Migelius en 588, avait été obligé de défendre aux clercs cette couleur trop éclatante, et peu convenable à la modestie religieuse. Le monde dans le midi demeura Romain.

18 L'Angoumois fut, au XVII^e siècle, le sujet d'une singulière controverse. Ravillac venait d'assassiner Henri IV. Un des professeurs de droit à l'Université de Poitiers, nommé Meinard, jaloux d'un Angoumoisins qui lui avait disputé sa chaire, voulut se venger de son antagoniste, en attaquant le pays où ce dernier avait pris naissance. Le crime de Ravillac fut l'occasion que le fougueux professeur ne manqua pas de saisir. Il publia à Poitiers, au mois de juin 1610, un écrit avec ce titre : REGICIDIUM DETESTATUM, QUÆSITUM, PRÆCAUTUM. La thèse qu'il entreprend de prouver est celle-ci, que le meurtrier de Henri IV n'est pas Français, puisqu'il est Angoumoisins. Les actes de l'Académie de Bordeaux contiennent une analyse pleine d'intérêt du factum de Meinard. Pour démontrer le fait qu'il avance, il établit hardiment qu'il y a dans la nation deux races bien distinctes, les Francs et les Gaulois ; que « nos rois prenaient le titre de roi des « Francs et non de roi des Gaulois, quoique ceux-ci fussent « les plus anciens habitants des provinces qui ont formé le

« royaume ; qu'autant les Francs leur étaient soumis et dé-
« voués, autant les Gaulois leur étaient infidèles et
hostiles. » Il avance, en particulier, ce qui, du reste, est
contredit par l'histoire, que les mœurs des Gaulois étaient
pleines de cruauté et de barbarie, pendant que celles des
Francs étaient pleines de douceur et d'humanité ; et
qu'enfin, au milieu de cette race, qu'aucun commerce n'a
pu civiliser, comme des oiseaux sauvages qui ne
s'appriivoisent jamais, les habitants du pays d'Angoumois
tiennent le premier rang. Il conclut qu'on doit s'occuper de
ramener au même degré de civilisation des autres Français
ces débris de l'ancienne population des Gaules. (Vis igitur
omnis suce impuræ dictionis in eo sita est ut indigenas
Gallos ab advenis Francis naturâ et moribus nunc et olim
dissidere ostendat : illis feros et crudeles animos, his
mansuetudinis et humanitatis plenos extitisse ; ab illis
tanquàm a malis ovis malos corvos progenitos qui nullo
morum humaniorum commercio componi aut in ordinem
cogi nunquàm potuerint : inter quos præcipui signiferi
Inculismensis tractûs incolæ. Civit. Inculism. def. M.DC.X.)
L'écrit de Meinard contre les Angoumoisins, plein de
passion, inspiré d'ailleurs par une haine individuelle, au
fond ne prouvait rien et n'était qu'une mauvaise chicane,
mais il n'émettait pas moins la théorie féconde de la
persistance des races gauloises et de leur antipathie pour
les vainqueurs, théorie que les historiens des deux derniers
siècles n'ont pas connue, et qui jette maintenant tant de
lumière sur les travaux historiques. Trois écrivains de
l'Angoumois réfutèrent la dissertation de Meinard : Thomas
des Maisonnettes, de Villoutreys et Victor de Thouard.
L'écrit de Victor de Thouard est intitulé : APOLOGIA PRO
FRANCO-GALLIS. On pense que ce nom de Thouard est un
pseudonyme. L'ouvrage parut en novembre 1610. J'ai sous
les yeux la réponse d'un des deux autres antagonistes de
Meinard ; elle a pour titre : CIVITATIS INCULISMENSIS
DEFENSIO adversùs Mainardi Frisii criminationes falsas.

M.DC.X, sans nom d'auteur. C'est un petit in-12 qui manque de pagination. Cette pièce très-rare est dans la bibliothèque de M. Alexis Callaud d'Angoulême. Les apologistes Angoumoisins ne comprirent pas ce qu'il y avait de profond et de généralement vrai dans le système de leur adversaire. Comme il arrive ordinairement, ils restèrent à côté de la question, et se contentèrent de montrer le faible de l'argumentation de Meinard, qui représentait les Gaulois, et en particulier les Angoumoisins, comme une race féroce et peu civilisée. Il leur fut facile de triompher sous ce point de vue ; mais aucun d'eux n'aborda sous son vrai jour cette question des races se perpétuant jusqu'aux temps modernes. Meinard seul avait entrevu le grand fait historique ; mais il en avait tiré une déduction fausse et injurieuse aux Angoumoisins. (Voy. Examen d'une dissertation de Meinard, sur la persistance des races dans l'ancienne France, par M. Rabanis. Actes de l'Acad. roy. de Bordeaux, 1829, pag. 29 et suiv.)

19 Les anciens titres et les mutations d'immeubles sont la preuve de ce nombre assez considérable de familles qui ont porté le nom de Sarrasins et de Maurins.

20 Cette dénomination de Temple n'est pas ancienne ; elle ne remonte pas au delà de l'institution des ordres religieux militaires. Plusieurs localités qui portent ce nom ne l'ont même pris qu'au XVI^e siècle. Toutefois il ne faudrait pas en conclure que la communauté d'habitants dont ces villages sont formés ne remonte pas à un temps plus reculé. Il paraît que le Temple dont nous parlons a été primitivement une bourgade celtique. On y a trouvé un cimetière plein d'ossements avec des bracelets et des anneaux de fer à l'usage des Gaulois.

21 Je puis citer encore une localité des environs de Péreuil, Chez-le-Maure, et le village des Sarrazènes près de Dirac.

22 Sous François I^{er}, au moment de la révolution de Genève, plusieurs familles catholiques se réfugièrent en France. François I^{er}, dont l'Angoumois était le domaine particulier, leur fit des concessions de terrains dans la châtelainie de Montmoreau. Ces réfugiés occupèrent spécialement Saint-Laurent-de-Belzagot et Saint-Eutrope-de-la-Lande. Les familles Argoullon, Chauvin et autres marquantes descendent de ces proscrits.

23 A toutes les époques d'un grand mouvement militaire, l'Italie voit les armées de la France : Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Napoléon.

24 On a imprimé, dans les Mélanges sur les dialectes et patois, des fragments en langue du pays de la Motte-Landeron, appelée langue Gavache, qui démontrent cette parenté de langage avec les Angoumoisins.

25 On doit attribuer, en grande partie, l'opposition religieuse des populations angoumoises, aux impressions que fit sur elles l'exécution violente des ordonnances de 1685.

26 M^s Mémoires des intendants. Généralité de La Rochelle, par M. de Bégon, 1698.

27 Recueil en forme d'histoire, page 9.

28 M^s Mémoires des Intendants ; Généralité de Limoges, par M. de Bernage, 1698.

29 Essai ou recueil d'observations, par Munier, tome I, page 97.

30 Provincia Aquitanica secunda : Metropolis Civitas Burdigalensium, Civitas Ecolismensium, Civitas Santonum, Civitas Pictavorum, Civitas Petrocoriorum. (Notit. Prov. et Civit. Gall.).

31 Au XIV^e siècle, le pape Jean XXII fit plusieurs démembrements de ce genre. De l'évêché de Périgueux il tira celui de Sarlat ; de l'évêché de Poitiers, ceux de Maillezaïs et de Luçon ; de l'évêché de Limoges, celui de Tulle, etc.

32 Quelques écrivains ont avancé que le diocèse d'Angoulême avait été démembré au XII^e siècle, pour punir l'évêque Gérard II d'avoir soutenu le schisme d'Anaclet. (Munier, Essai, tome 1, page 51). Desbrandes remarque avec raison que cette opinion n'a pas le moindre fondement. Il n'y a ni titres ni chartes dans lesquels ce prétendu démembrement soit constaté. (Desbrandes, Hist. d'Angoumois, liv. V). Le Gallia Christiana, qui donne le détail des excommunications et des autres peines qui frappèrent le malheureux Gérard, ne dit rien de ce démembrement, fait pourtant assez grave pour être recueilli par les savants auteurs de ce grand ouvrage. (Gall. Christ. T. II). Pierre de Saint-Romuald (Chron. an. 1135, pag. 67) n'en fait également aucune mention.

33 M. de Caumont, que je citerai souvent avec bonheur dans cet ouvrage, indique ce moyen de fixer les anciennes limites des peuples de la Gaule, surtout lorsqu'un même diocèse ne comprend pas plusieurs peuples réunis. (Cours d'Antiq. monum. Hist. de l'art dans l'ouest de la France. Tome II, 2^e partie, page 86).

34 M^s Taxe du département de la Somme de 6670 écus 2 sols 6 deniers, sur les bénéficiers du diocèse d'Angoulême, contribuables aux décimes et subventions. (Archives du chapitre Saint-Pierre d'Angoulême).

35 Il a pour titre : De Taxa et, Cottizatione omnium et singulorum Beneficiorum Episcopatus Engolismensis super summa septem millium ducentorum librarum pro dono gratuito per serenissimum regem petita, ab Episcopatu et

Clero Engolismensi taxata super Beneficiatos diocesis Engolismensis, sede vacante, die 12^o mensis Julis, anno domini 1523. Carolo de Lyvene, de Croso, Gruery, Corlieu, Durandi, Montjonis, canonici. Ruzard, Syreon, F. Martineau, Barrault, presbyteri curati in præsenti diocesi. (Archives du chapitre Saint-Pierre d'Ang.).

36 Voyez M. Laferrière, Hist. du Droit Français, tome I, pag. 243.

37 La réunion à la couronne laissait au roi tous les privilèges féodaux du grand vassal et toutes les charges attachées au fief. Le roi devenait seigneur particulier des terres qu'il avait acquises. Comme tel, il était justiciable du parlement du royaume ; on pouvait plaider contre lui et obtenir arrêt. Corlieu, en rapportant le fameux démêlé de Robert de Montbron, évêque d'Angoulême, et du comte Hugues le Brun, dit qu'une des punitions infligées au comte fut de « fonder revenu suffisant à l'entretien de trois cierges pour ardre perpétuellement devant le grand autel d'icelle église, lors du service divin. » Et il ajoute qu'après que le comté d'Angoulême fut réuni à la couronne, les rois furent condamnés à entretenir cette fondation : « Bien scay-je

« que jusques à huy a esté entretenue la fondation de ces trois

« cierges, et y ont esté le roy et ses prédécesseurs comtes d'En-

« golesme condamnez comme ayant droict de ceux de Lesi-

« gnan, » Corlieu, Recueil en forme d'histoire, pag. 95.

1 Navire.

2 C'est le nom que Rabelais donne plaisamment à la Saintonge

, par allusion à la lenteur du parler des habitants. ¹

Pantagruel, liv. IV, chap. 5. ² Recueil en forme d'histoire, page 9.

38 Testament de Guy de Lusignan, sire de Cognac, charte de 1281. scellée de neuf sceaux. Archives du roy. carton J. 270, n° 19. (Voy. le sceau de Guy, planche IV des sceaux, n° 15.)

39

Archives du royaume. Aveux du comté d'Angoulême, vol. I, cote 212. — Dans un acte de cession passé en latin l'année suivante, 1271, Landry est nommé Landricus de Villa honoris et sa femme Ermengardis de sancto Andrea (même volume).

40 En Peira pour Peira, Pérette, et plus bas en Robbert pour Robert. Cette particule euphonique en placée avant les noms propres est très-remarquable dans ce dialecte. Elle a pour analogue dans le roman du Midi la particule na. On trouve de celle-ci des exemples sans nombre dans les poésies des troubadours. Ainsi dans les sirventes de Bertrand de Born, Tisbars, dame de Montausier, de Chalais et de Berbezil, est appelée na Tisbars. Ms. Sainte-Palaye, extrait des Poésies des troubadours, tom. 1 et 2. La particule en est encore usitée aujourd'hui, dans le langage du peuple, avant les noms de lieu : Je vais à en Veuil, pour : je vais à Veuil. Engiget pour Giget, bourg au midi d'Angoulême, se trouve dans les vieilles chartes : « De Vaolio et Angigeto. » Charte de 1273, liasse H 406, archives du département de la Charente.

41 Archives du département de la Charente, liasse H 389, cartulaire BBB de S. Cybard, n° 41.

42 Pour mettre le lecteur à même de comparor notre vieux langage avec celui des poésies des troubadours, je citera deux stances d'un sirvente de Bertrand de Born. Ce sirvente fut fait à l'occasion de la paix conclue entre Richard, roi d'Angleterre, et Philippe, roi de France. Les deux armées, campées sur les bords de la Sèvre, près de

Niort, étaient sur le point d'en venir aux mains, lorsque les évêques, s'étant mis entre les deux rois, ménagèrent une paix de dix ans. Soit intérêt, soit opposition contre le Nord, les Limousins, les Poitevins, les Saintongeais, les Périgourdens, étaient dans l'armée anglaise. Tous les barons furent affligés de cette paix. Bertrand de Born fit un sirvente pour rallumer la guerre :

Traduction par Sainte-Palaye.

« Pus li baron son irat e lor pesa
 « D'aquesta paz qu'an faita li dui rey,
 « Parai chanzo tal que quand er apres
 « A quadaun sera tart que guerrey :
 « E nom es bel del rey qu'en pats estey
 « Desheretats et que perda son drey
 « Tro'l demanda que fai oia conquesta.

Puisque les barons sont fâchés de la paix que les deux ro's ont faite, je composerai une chanson qui, lorsqu'on l'aura apprise, donnera à un chacun l'impatience de recommencer la guerre. Il n'y a point de raison qu'un roi dépouillé reste en paix et laisse perdre ses droits sans les défendre, jusqu'à ce qu'il ait recouvré l'objet de sa demande.

« Ad ambedos ten hom ad avoleta On les regarde tous deux comme

« Quar an fug don queci de loz sordey.
 « Cinc duguats a la corona francesa,
 « E dels comtats son adire li trey,
 « E de Niort pert la rend' e l'espley;
 « E Carreus reman sol a mervey,
 « E Erclauha e la terra Engolmeza. »

M. Raynouard, *Poésies des troubadours*, tome IV, page 170.

des lâches d'avoir fait un accommodement qui dé-honore l'un et l'autre. La couronne de France a cinq duchés et perd trois comtés avec la vente et le ceus et l'exploit de Niort ; et le Querci demeure à la merci et dans l'oppression de même que la Bretagne et l'Angoumois.

Ms. Sainte-Palaye, extrait des *Poésies des troubadours*, tom. I et II, lettres A et B.

43 Ms. Sainte-Palaye, extrait des Poésies des troubadours, tom. VII et VIII, lettre R.

44 Élie Vinet, un des commentateurs les plus féconds du XVI^e siècle, nous a laissé des recherches sur les antiquités de la Guyenne. Je donnerai la description qu'il a faite de Barbezieux. Il était né au village des Planches, paroisse de Saint-Méard (Saint-Médard), sur la rivière du Né, en la châtellenie de Barbezieux. Il raconte lui-même comment du petit village où il avait premièrement vu le soleil, il s'était transporté à Barbezieux, allé et venu cent mille fois pour savoir quelque petite chose. (Antiquités de Saintes et Barbezieux, N° 62).

45 Les plus belles que j'ai vues sont dans les archives de la maison de Bourdeille, famille ancienne qui a donné aux lettres le célèbre Brantôme.

46 Archiv. du Roy., vol. VIII^e des Titres du comté d'Ang., cote 961.

47 Un de nos compatriotes M. Vignaud, de Sers a composé dans le dialecte du pays des chansons pleines de verve et de poésie. C'est encore une protestation de la langue du

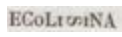
Midi contrecelle du Nord. Nous regrettons que ce charmant petit recueil ne soit pas publié ; l'Angoumois serait aussi lier de M. Vignaud que l'Agenais de son Jasmin.

48 Fables de La Fontaine, traduites par Foucaud, Limoges 1809. 2 vol. in-12.

49 Voyez M. Cardin, dissertation sur Exania Magnalorum, Mém. des antiq. de l'Ouest.

50 Sid. Apollin., Ep., lib. II, ep. 2, cité par M. Cardin.

51 Voici quelques noms celtiques de l'Angoumois ; LA TOULVRE, Tolvera, du celtique Toull, trou, caverne, cavité. CRAGE, hauteurs stériles au midi d'Angoulême, du celtique Crag, grès, pierre dure, par extension terrain de pierres, de carrières. On a longtemps extrait des meules de moulin sur les hauteurs de Crage, formées par un banc immense de calcaire coquillier. LES COMBES, saint Laurent-des-Combes, du celtique komb, kombant, vallon, vallée. LA BROUSSE, du celtique brous, broustek, lieu plein de buissons.

52 Les deux monnaies mérovingiennes d'Angoulême que je dois à l'obligeance de M. Adrien de Longpérier, du cabinet du roi (voy. planche des monnaies d'Angoulême), donnent, le n° 1, ECOLISINA, et le n° 2. INSCoLA. Le n° 3 de la même planche, monnaie de Charlemagne, donne 

53 Ancien manuscrit de Dutillet.

54 Elie Vinet avait lu ainsi dans de vieux documents.

55 Sicque ab Ausonio scriptum fuit aut Iculisma. El. Vinet in Auson.

56 Dans un ancien catalogue des provinces.

57 Dans les chroniques de Sigebert, à l'année 509, publiées par Robert Étienne ; ce qui est peut-être une faute de copiste, pour Ecolesma.

58 Dans les recherches étymologiques, on commet une foule d'erreurs si l'on donne trop à l'euphonie. C'est ainsi que Munier, et après lui M. Marvaud, ont cru trouver l'étymologie de Merpins dans Mare pictum, en raison des débordements de la Charente et du Né, pendant que les vieilles chartes lui donnent le nom de Merpisium qui ne peut nullement se prêter à cette explication. On a commis la même erreur lorsqu'on a pensé que les noms terminés en ac venaient du latin aquœ : Magnac, magnœ aquœ, grandes eaux ; Bassac, bassœ aquœ, eaux basses ; Dirac, dirœ aquœ, mauvaises eaux ; etc. Le suffixe ac, ec, indique simplement une habitation, et se trouvait à la fin des noms des bourgades celtiques, avant qu'on eût entendu prononcer un seul mot latin dans le pays. On dit encore que Benays reçut ce nom d'un mot de Charlemagne qui ayant campé dans ce lieu s'écria : « Benè est, c'est bien. » Malheureusement le nom véritable de cette localité historique n'est pas Benest, mais Benays, comme on peut le lire dans l'inscription gravée sur le mur de la nef de l'église de ce bourg, et en latin Benaias (bulle d'Anastase IV, pour Charroux, 1153), ou Benaiacum (plusieurs chartes dans dom Fonteneau). Dès le XVI^{me} siècle, Élie Vinet se moquait de ceux qui avaient ainsi des étymologies toujours prêtes et faisaient bâtir Libourne par les Liburniens. « Libourne, dit-il, a esté bastie par les Liburniens qui vindrent dans la Gaule avecque Hercules : de sorte qu'elle est de plus ancienne de beaucoup que Rome, jaçoit que les guerres des François et Anglois pour la Guienne l'aient bastie. » (Discours non plus mélancoliques que divers. Poitiers, 1556 in-4° page 2.) Mais on donne de vraies étymologies, quand on fait dériver Aubeterre de alba terra, terre blanche ; Confolens de confluens, confluent de deux rivières ; Laroche-Beaucourt, de rupes bovis curti etc., parce que ces noms appartiennent réellement à l'époque Gallo-Romaine,

et que les chartes donnent ces noms latins. (Voyez plus haut les noms anciens des localités de l'Angoumois).

59 Histoire du Droit Français, tome 1^{er} page 88 et suiv.

60 Voyez dans M. Laferrière lui-même les développements pleins d'intérêt qu'il donne sur les coutumes en général.

61 « Les coustumes et articles cy-dessus escrits ont esté
« leües et publiées en la salle du chasteau de la ville et
comté

« d'Angoulême, par M. André le Blois, greffier de la Séné-
« chaussée, ès présences de maistre François Pélerin, pro-
« cureur de révérend père en Dieu maistre Antoine d'Es-
« taing, Évêque d'Angoulesme ; révérend père en Dieu
« maistre Jacques de Saint-Gelais, Evesque d'Uzès, doyen
« d'Angoulesme ; etc..... nobles hommes, maistre Charles
« de Lommelet, escuyer, maire et capitaine de la ville et ci-
« té d'Angoulesme ; Gui de Mareuil, seigneur et baron du
« dit lieu et de Villebois, Sénéchal d'Angoumois ; Merlin de
« Saint-Gelais, seigneur de Saini-Sevrin, premier maistre
« d'hostel de Monsieur : maistre Hélié du Tillet ; etc..... ho-
« norables hommes et sages maistres Guillaume de
Cumont,

« lieutenant général de la ville et sénéchaussée d'Angou-
« mois, etc..... et plusieurs autres, tant gens d'église que
« nobles, praticiens et bourgeois de la dite sénéchaussée,
« écrits et nommés à nostre procès verbal. Tesmoins nos
« seings manuels cy-mis, le mardy dixième jour d'octobre
« l'an 1514..... » Procès-verbal de l'arrest des dites cou-
tumes. Vigier. Coutume d'Angoumois, page 459.

62 Vigier, sommaire de la coutume, page 2. — Dans un
procès entre le comte d'Angoulême et Regnault Chabot de
Jarnac, au sujet d'un château que Chabot voulait élever en
face du château de Jarnac, la cour ordonna une turbe.

Année A456. Titres du comté d'Angoulême, aux archives du royaume, volume IV^e, cote 636.

63 « Coustume, dit Gandillaud, le plus ancien commentateur des coutumes d'Angoumois, est un droit non escript introduit et reçu par la langue et commune usance des habitants d'un pays et des provinces, à l'exemple des Lacédémoniens, lesquels sçachans que la vertu consiste en l'action, estimoient meilleur d'avoir leurs lois engravées en leur mémoire qu'escriptes sur des tables ou du papier. » Exposition sommaire sur les coutumes de la duché et sénéchaussée d'Angoulême, par P. Gandillaud. Coutumes de Vigier, page 465.

64 Article I. Tout seigneur qui a comté ou baronnie est fondé par la coustume et usance d'avoir droit de chastellenie, haute justice, moyenne et basse. Article II. Et peuvent les dits comte ou baron, avoir fourches patibulaires à quatre piliers, pour pendre et exécuter malfaiteurs et séels à contrats. Article III. Le seigneur chastellain est aussi fondé par la coustume d'avoir chastel et chastellenie, haute justice, moyenne et basse, séels à contrats et fourches patibulaires à quatre piliers, mais en icelles le seigneur chastellain ne peut avoir le chapellet : ce que toutefois peut avoir le baron.

65 Faber in § eodem. Instit. quib. mod. Testam. infirm.

66 Plus tard les rois favorisèrent les châteaux élevés dans l'étendue des grands fiefs ; mais encore les arrêts qui le permettaient, ajoutaient pour clause qu'il ne devait pas paraître que le dessein du vassal en bâtissant fut d'insulter son seigneur : Modo vassalus ad œmulationem patroni non ædificet fortalitium. Note de Vigier. Coutume, page 8.

67 Chopin cité par Vigier, rapporte un arrêt du dernier juillet 1543, au profit du vidame de Chartres, baron de Confolens, contre les notaires royaux. Mais au XVII^e siècle,

après l'affaiblissement de l'aristocratie, le pouvoir royal domina, et les notaires royaux instrumentèrent partout. Vigier, page 10.

68 Celuy qui tient fiefs noblement et par hommage, soit qu'il ait exercice de jurisdiction ou non, est fondé par la coustume d'avoir et prendre ventes et honneurs des choses vendues estans en et au dedans d'iceluy fief, ou icelles prendre par puissance de fief. Art. X, page 31.

69 Les fiefs, fons et autres domaines et héritages du pays et comté d'Angoumois, sont ou doivent estre tenus noblement ou roturièrement, et ceux qui sont tenus noblement sont tenus par homage, lige ou plain, en parage, gariment ou autres devoirs nobles. Si roturièrement, sont tenus à cens, rentes, terrages, complans ou autres devoirs roturiers. Art. XX, page 71.

70 Tout seigneur chastellain ou autre, ayant haute justice ou moyenne, ou basse, ou foncière, avec territoire limité, est fondé par la coustume et commune observance du pays et comté d'Angoumois, de soy dire et porter seigneur direct de tous les domaines et héritages estant en iceluy, qui ne monstrent deuëment du contraire. Et au moyen d'ycelle directité, s'il trouve en ses limites terres possédées sans devoir, peut sur icelles asseoir cens tel, conforme et semblable, qu'est assis ès terres voisines de son territoire. Art. XXXV, page 127.

71 Coutume d'Angoumois, page 74.

72 Béans (ou bians) et corvées sont des journées d'hommes et de bêtes occupées au travail, sans que celui qui rend ce service en espère aucune récompense. (Vigier, Commentaire, page 84.) — Agriers et terrages, partie du revenu des champs ensemencés. — Complants, partie du revenu des vignes.

73 « Deux personnes ou plusieurs peuvent taisiblement
« contracter société entre eux, à ce que les conditions sous-
« crites y soient, scavoir est, qu'ils et chacun d'eux soient
« agez de vingt-cinq ans, qu'ils soient personnes de leurs
« droicts, qu'ils soient de roturière condition, qu'ils com-
« muniquent tous ensemble et vivent de biens communs, et
« qu'ils demeurent par an et jour entiers en ladite commu-
« nauté (art. XLI). »

74 M. Laferrière, Hist. du Droit français, tom. I, pages 196, 197.

75 Je ne mentionne pas ici parmi les comtes temporaires de l'Angoumois, un Taillefer de Léon, indiqué par la chronique de Turpin. Outre le peu de confiance que mérite cette chronique, le nom seul de Taillefer donné à ce comte, plus d'un siècle avant les véritables Taillefers, permet de douter de son existence.

76 Vetus Codex manuscriptus continens nomina et Gesta Pontif. et com. Engol. sic ait : « Prædictus rex (scilicet Clo-
« dovæus) Engolismam obsidens quam nefandissima gens
« Gothorum occupaverat et jam Pontilicatum ipsius urbis
« sibi usurpàrat à tempore S. Ausonii, consilio capellani
« sui, Aptonii nempè, sacro-sanctas reliquias sanguinis et
« aquæ contrà muros exlollere fecit, et statim mûri corru-
« runt ; captâque civitate, interfectisque Gothis et expulso
« arriano episcopo Gothorum, capellanum suum Aptonium
« consecrari fecit, et in prædictà civitate constituit episco-
« pum qui reliquias sanguinis et aquæ cathedrali ecclesiæ
« obtulit, in quâ usque in præsens continentur et maximo
« honore venerantur. » Hactenûs ille codex vetus. Hist. Fr. seu chron. Ademari Engol. Epitome, à Petro à S. Romualdo Ful. ad ann. 508, page 24. Grégoire de Tours dit : « Cui Dominus tantam gratiam tribuit ut in ejus, contemplatione muri spontè carruerint » Ademari a copié à peu près le passage de Grégoire de Tours. Paul Émile dit simplement

que les murs tombèrent de vétusté. André Thevet ajoute :
« De vouloir icy faire doute de la puissance de Dieu en
« cest affaire, à Dieu ne plaise : mais je scay aussi qu'assez
« de fois je les ai veu cheoir en ma jeunesse en plusieurs
« endroits : et cela advient, à cause que ne pouvans creuser
« avant pour ce que c'est tout roc, souvent elles se crèvent
« et minent, et puis par succession de temps s'en vont par
« terre. » Cosmog. univ., liv. XIV, page 519.

77 « Gondegisilus et Gontramnus duces jussu tegis Sige-
« berli contra Theodebertum exercitum movent
Engolismam
« ubi morabatur propter murorum fortitudinem. Theode-
« bertus occiditur et ab Arnulpho duce Engolismam depor-
« tatus apud S. Eparchium sepelitur. » Adem. Epitome ad
an. 576, page 58.

78 Corlieu, Recueil en forme d'histoire, page 26.

79 Grég. Tur., lib. VII. M. Michelet, Hist. de Fr., tom. I,
pages 235-243.

80 Corlieu attribue à Pépin, père de Charlemagne, le
démantèlement d'Angoulême. Corlieu, Recueil, page 38.

81 Corlieu, Recueil en forme d'histoire, page 23.

82 « Aux nonains de S. Ausone d'Engolesme donna une
« terre près de Pons appelée S. Sonne, affin comme dict
« l'histoire qu'elles servissent à l'église pour l'amour des
« martyrs de nostre Seigneur. » Corlieu, Recueil, page 30.

83 « Turpio cornes Engol. Vetus codex Engol. M^s vocat eum
« militem fortissimum, virum magnificum, amatorem cleri-
« corum, ecclesiarum œdificatorem pauperumque recreato-
« rem, quod nobis non parùm genuit desiderium legendi
« gesta integra quæ nunc in oblivione perenniter jacent.
» Pet. à S. Romuald. Adem. Epitom. not.

84 Corlieu, Recueil en forme d'histoire, pages 53, 34.

85 Charte de 1121. « Ludovico rege Francorum, Willelmo
« duce Aquitanorum, Vulgrino comite principauté. » Arch.,
Charent., cart. H 390. n° 174. Charte sans millésime, vers
1120. « Regnante Ludovico rege Francorum, Willelmo duce
Aquitanorum atque Willelmo Tagllefer cum Vulgrino filio
Engolisme imperantibus. » Id., id., n° 159.

86 Charte de 1101. « Regnante Philippo rege Francorum
« atque Willmo Tallefer in Engolma. » Id., cartul. H 355, n°
2.

87 Charte de 1184. « Pontificatus Dni Lucii pp. III, anno II,
« nostri verò anno I, regnante Philippo Ludovici regis filio,
« apud Engolismam Vilellmo comitis filio. » Arch. Charent.
liasse H 245.

88 Corlieu, Recueil, page 58. La pancarte de Charroux, dont le texte latin est rapporté en entier dans Besly (Preuves de l'Hist. du Poitou, p. 158), et dont un fragment est cité et traduit par Corlieu (Recueil, p. 39-42), raconte que les moines de Charroux, fuyant devant l'invasion des Normans, vinrent se réfugier à Angoulême, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, et en particulier un reliquaire appelé Dominica Virtus, la Sainte Vertu. Quand le calme revint, par l'expulsion des Normans, Aldoin, comte d'Angoulême, retint le reliquaire et le plaça dans une chapelle de l'église de St.-Cybard. Mais il fut puni de Dieu, dit la Pancarte, par une maladie de langueur qui dura sept ans, et par une peste dont son peuple fut affligé, au point que les hommes se dévoraient entre eux. Le comte, touché de repentir, répara son vol sacrilège, plaça la Sainte Vertu dans une chässe enrichie d'or et de pierreries, et la renvoya honorablement à Charroux, par son fils Guillaume surnommé Taille-fer. Je dois expliquer ce qu'on appelait à Charroux la Sainte Vertu, et relever une singulière erreur dans laquelle sont tombés quelques écrivains modernes.

Dans le récit primitif de la fondation de l'abbaye de Charroux, conservé dans un cartulaire en parchemin dont l'écriture est du XIV^e siècle (Mss. dom Fonteneau, tome 55), il est dit que Charlemagne reçut de Thomas, patriarche de Jérusalem, un grand nombre de reliques dont on donne l'inventaire, parmi lesquelles étaient douze petites parcelles de la vraie Croix. Besly (Hist. de Poitou, Preuves, p. 149) a publié ce titre important, qui a toute la gravité de l'histoire, et dans lequel il n'y a pas la moindre indication de la relique appelée la Sainte Vertu. Le même cartulaire contient une autre chronique qui raconte la confirmation faite par Charles-le-Chauve, sous Guillaume, IV^e abbé de Charroux, des privilèges que Charlemagne avait accordés à l'abbaye. Ce fragment, moins grave que le précédent et qui sent un peu la légende, donne le détail du voyage des moines de Charroux à Angoulême. Ici la vraie Croix et la Sainte Vertu sont nommées séparément parmi les objets précieux emportés par les moines : « Pre-
« tiosum lignum Dominicæ Crucis et sacratissimam Virtu-
« tem... ad servandum Engolismæ detulerunt. » (Preuves, p. 154.) Quand le danger est passé, les moines veulent partir. Le comte Aldoin retient le bois de la vraie Croix : Aldoinus comes aggressus est retinere preciosum Sancte lignum Cruciset ea causajussit oratorium quod est in capite basilice S. Eparchii preparari ubi sanctum illud servaret thesaurum. Enfin, quand le comte se détermine à renvoyer la précieuse relique, le texte dit encore que c'est la vraie Croix, et ne fait pas mention de la Sainte Vertu. Quibus coactus necessitatibus, uno ante mortem suam anno, remisit Karroffo venerabile Sancte Crucis lignum per Guillelmum filium suum qui Sectorferri cognominabatur. La pancarte citée par Corlieu n'était qu'une copie falsifiée et embellie, plus récente que celle que je viens de citer, comme l'indique le titre même donné par Besly : DE COENOBII CARROFENSIS INSTITUTIONE SEQUIORIS

ÆTATIS NARRATtO (Besly, p. 158). Il reste démontré, par le texte donné plus haut, que c'était le bois de la vraie Croix que le comte Aldoin avait retenu et avait fait placer au chevet de l'église de St. Cybard. La chronique de noire Adémar offre sur ce point une autorité du plus grand poids : « Unde factum est ut monachi S. Carrofi adhuc vivente Vulgrino comite, pretiosum lignum Crucis ad custodiendum Egolismœ de ferrent... Alduinus in civitate sua retinere tentavit omni. bus diebus suprà dictum sanctum lignum, nolens reddere commendatum » (Chron. Adem. mon. S. Eparch. Nov. Bibl. Mss. T. II, p. 163.) L'historien des évêques et des comtes d'Angoulême a compulsé la chronique d'Adémar et se sert presque des mêmes expressions. (Hist. pontif. et comit. Engol., cap. XVI. Nov. Bibl. Mss. T. II, p. 252). La Charlonie, dans l'histoire des évêques d'Angoulême, suit sur ce point l'auteur anonyme de la notice... Venerabile lignum dominicœ Crucis Engolismam tanquàm in tulissimum asylum deportaverunt (Engol. episc., p. 16). Avec des textes aussi précis une question se trouve tranchée. Ce fait éclairci, cherchons ce qu'était la relique de la Sainte Vertu. Une troisième pièce, tirée du même cartulaire, et publiée par Besly (page 155), donne l'origine de cette fausse relique. Ce n'est plus un chroniqueur qui parle, c'est un véritable légendaire. Charlemagne se met dans l'esprit d'honorer l'église de S.-Sauveur de Charroux, de quelque relique plus précieuse, s'il est possible, que la vraie Croix. Il en parle au pape et à Roger, comte de Limoges, qui lui conseillent d'aller à Jérusalem. L'empereur part avec son armée. A son arrivée, le patriarche Basile lui présente les clefs de la ville sainte, et quand l'Empereur a visité le Saint Sépulcre, il indique au patriarche le but de son voyage. Celui-ci ordonne un jeûne de trois jours, et le troisième jour, pendant qu'il célèbre une messe solennelle, on voit paraître la main droite du Christ, qui fait la bénédiction sur le calice consacré, et pose la Sainte Vertu sur la patène. Le patriarche fait signe à

l'empereur de s'approcher, et tout à coup un jeune enfant parait à la droite de l'autel, qui dit à Charlemagne : « O très-noble prince, recevez ce petit présent de ma chair et de mon sang. »... Apparuit super calicem Christi dextera signans sacra Christi pocula, posuit Sanctam Virtutem super sacra vasa... O nobilissime princeps, accipe hoc munusculum ex mea carne et sanguine... (Besly, p. 156.) Vient ensuite la légende que Corlieu appelle la Pancarte de Charroux. Ce récit, dont l'auteur vivait en 1087, prend encore mieux que les précédents toutes les couleurs de la légende. Après un début étudié, dans lequel le légendaire demande grâce pour la rudesse et les négligences de son style, il accumule tous les faits relatés dans les légendes écrites avant la sienne. Il les copie avec des variantes de son goût. Historiquement cette pancarte ne peut pas faire foi comme les précédentes : on jugera du genre de l'auteur par ce seul trait : « L'empereur part pour la Terre Sainte avec toute son armée, car il ne pouvoit pas faire autrement, neque enim aliter poterat. » (Besly, 158.) Mais ce que cette légende contient d'important pour la question que je traite, c'est que Charlemagne, de retour à Charroux, place le don céleste sur l'autel et lui donne alors le nom de Sainte Vertu : Donum celeste super altare posuit, illudque tum primum Sanctam Virtutem nominari placuit, » (Besly, P. 160.) Donc, d'après les textes des deux légendes, la Sainte Vertu était un présent de la chair et du sang de J.-C. fait par le Sauveur lui-même à l'empereur Charlemagne. La première ostension de cette relique se fit, vers 1087, en présence de plusieurs évêques et des peuples accourus de toutes les parties de l'Aquitaine*. Depuis ce jour, qui fut peut-être celui de sa fabrication par le rusé moine qui nous en a conservé l'histoire, tous les sept ans une fête célèbre avait lieu à Charroux. On montrait à la vénération des peuples la vraie Croix, un des clous du crucifiement, la Sainte Vertu et d'autres reliques sans nombre. Les peuples se rendaient en foule à cette solennité. Ce pèlerinage

s'appelait le saint vœu, le digne vœu de Charroux. Dans Rabelais, Dindenault, le marchand de moutons de Taillebourg, qui se prend de querelle avec Panurge, jure « par le digne vœu de Charroux. » (Pantagruel, liv. IV, ch. VIII). Par extension, le lieu où le pèlerinage s'accomplissait s'appelait le Saint-Vœu. Louis XI qui avait des dévotions à sa manière, écrit aux maire et échevins de Poitiers une lettre curieuse, dans laquelle il les charge de porter « au Saint-Vœu de Charroux » six lampes d'argent qu'il avait vouées. (Thibaudeau, Hist. du Poitou, t. 1, p. 251.) Il ne faut pas confondre le Saint-Vœu avec la Sainte Vertu : l'un était un pèlerinage, l'autre un reliquaire.

* Fulcrado abbate creato, divina virtus, id est Christi caro in loco ubi abdita fuerat, albtatiâ vacante, tollitur, Amato episcopo Burdegalensi, Guidone Lemovicensi, Aimaro Engolismensi adstantibus. et vas sanguine conspersum reperitur. (Excerpt. de Karrof. canob. privilegiis. Nov. bibl. Ms. II, p. 756.)

Maintenant je lis dans dom Fonteneau (Mss., t. IV, p. 225), au sujet de Sancta Virtus : « On entendoit autrefois par ces « mots, dans l'abbaye de Charroux, le saint Prépuce du « Sauveur, que les religieux de cette abbaye prétendoient « avoir en leur possession. » Thibaudeau, dans son Histoire du Poitou, Marchangy, dans sa Gaule poétique, M. de Chergé (Notice sur Charroux), dans les Mémoires des antiquaires de l'Ouest, ont répété l'assertion de dom Fonteneau. Cependant on doit remarquer que dans tous les documents originaux que nous venons de parcourir, dans toutes les chartes, bulles des papes, récits des ostensions des reliques de Charroux, jamais le Preputium Domini ne se trouve nommé. Ce ne peut donc pas être le véritable sens attaché à la Sainte Vertu, mais bien celui que nous avons déjà donné d'après la légende. Voici la source de l'erreur dans laquelle on est tombé en appelant la Sainte Vertu, le Preputium Domini. L'inventaire des reliques envoyées de Jérusalem à Charlemagne porte ce qui suit :

« De radice illicis Mambroe ubi Dominus in figura Trinitatis locutus est Abrahæ : DE PRÆSEPIO J.-C. : De tritico quem Christus..., etc. (Voyez le reste dans Besly, p. 149, ou dans les annotations de Pierre de S. Romuald sur Adémar, p. 143.) Quelque moine ignorant ou distrait aura lu De preputio J.-C., au lieu de De præsepio J.-C., et aura pris un morceau de la crèche de Bethléem pour le prépuce. Jean Ypérius, dans des fragments de chroniques compilés, publiés par dom Bouquet (t. VII, p. 266), a adopté cette leçon qui se serait répétée. de siècle en siècle par l'habitude des écrivains de se copier les uns les autres :

« Edificavit etiam

« in Aquitania monasterium apud Carro fenum in quo posuit

« præputium Domini Jesu Christi. » (Ex Chron. Sith. S. Bertin. à Joanne Yperio, sub fin. XIV secul.) Ce n'est donc que vers la fin du XIV^e siècle qu'on a, par une erreur de mots, supposé cette grossière interprétation de la Sainte Vertu. Si j'ai inséré ici cette petite dissertation sur le reliquaire de Charroux, j'ai eu pour but, non pas de défendre les moines. d'ordinaire fort peu scrupuleux au sujet des fausses reliques, mais d'éclaircir un fait qui tient à l'histoire de mon pays, et que je n'ai trouvé nulle part discuté avec une saine critique.

89 Corlieu, p. 44.

90 Corlieu, p. 70.

91 Recueil en forme d'histoire, p. 74.

92 Ego Aud. Cornes Engolismensis notum facio universis ad quos præsens scriptum pervenit quod hec sunt conventiones inter me et dominum meum Philippum illustrem regem Francie, quod propter injurias quas Henricus quondam rex Anglie mihi et Ainardo vicecomiti Lemovicarum fratri meo fecerat. Veni ad dominum regem

et confederatus sum cum eo hoc modo, quod eum omnibus diebus iuvabo toto posse meo sicut dominum meum, neque ab eo recedam nisi per eum. Si autem ipse alii me adjungeret, ille cui me adjunget iurabit mihi super sacro sancta, et litteras suas patentes exinde mihi dabit quod omnia jura mea sicut pater meus et frater meus Volgrinus ea tenuerunt, ad testimonium proborum hominum terre mihi dimittet in pace. Quod si fecerit, bonum est et placet Domino régi. Si autem non faceret. Dominus rex esset mihi in auxilium contra illum. Quod si ille cui nos adjunget vellet eidem Domino regi in aliquo contraire, ego contra eum essem bona fide domino regi in auxilium omnibus diebus. De comitatu Marchie faciet mihi Dominus rex rectum in curia sua. Quod ut firmum sit et stabile, presens scriptum sigilli nostri auctoritate jussimus communiri. Actum apud Anetum anno Domini M. C. XC° nono, mense aprili. (Archiv. du royaume, carton J 270.)

93 Corlieu, en parlant de Vulgrin I, dit « avoir trouvé
« en quelques vieilles peintures le blason de ses armoyes
« qui estoient lozenges d'or et de gueules. » Resterait à discuter si, en 886, les armoiries étaient déjà en usage, ou si les vieilles peintures dont Corlieu fait mention étaient du temps de Vulgrin, ce qui est l'un et l'autre invraisemblable ; toujours est-il que le sceau publié ici confirme que telles étaient les armes des Taille-fers.

94 Corlieu, Recueil, p. 77, 78.

95 Not. hist. sur Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine. Angoulême, 1836, in-8°. Voy. encore Revue anglo-française, t. II, p. 260. Poitiers, 1834.

96 Charte de 1508, Arch. du royaume, cart J 270. n° 26.

97 Voici le motif de ce procès. Hugues-le-Brun, par son testament de 1297, avait institué son héritier Geoffroy de Lésignan, son cousin, fils de Geoffroy de Lésignan, frère de

Hugues XI, et, en cas de mort de ce Geoffroy sans hoirs mâles, Adémar de Valence son autre cousin. Il déshéritait formellement son frère Guyart : « Que dans mes biens nobles eu non-nobles, Guyart ne puisse rien avoir, anz len mettons fors don tot... come il faisoit malement et mauvesement touz iors portez enver nos et ait porchaicé e encore porchaice a tout son poer e plusors foiz le damache de notre cors et de nos biens, et hait esté aidables et consentant non douement à nos ennemis morteus et capiteus contre nos publiument et notoyement et en autres manières... Apres avoir réglé le douaire de Biétrix, il ajoute : « Nous supplions à la réal haut esse notre seigneur le roy de France qu'il soit garderres et parfaissierres et accomplissierres de cestui notre testament. » Dans le cas où ses héritiers n'accompliraient pas ses legs, il donne au roi le château de Chailli et ses dépendances pour qu'il fasse executer son testament. (Arch. du roy. carton J. 407 N° 6.) Il paraît, par le testament de Guyart, que ses autres parents n'étaient pas entrés dans l'animosité de Hugues-le-Brun. Il fit Renaud de Pons son héritier universel, sur ce motif particulier que, après le testament de Hugues son frère, qui l'avait deshérité, Renaud de Pons avait reconnu l'injustice de ce procédé. Guyard se plaint amèrement de Hugues. (Arch. du roy. carton J. 407. N° 9, année 1305.)

98 Corlieu a-pensé que Guyart avait fait le roi son héritier universel et que le roi, par reconnaissance, lui avait érigé un superbe tombeau dans l'église des Jacobins de Poitiers. Il est probable que Corlieu, comme le P. Anselme, se sera trompé au sujet de Guyart. Il existe un testament de Guy de Lésignan sire de Cohiec (Couhé) de Peyrac et de Frontenay, fils de Hugues-le-Brun et d'Yolent de Bretagne. Ce Guy ; oncle du comte Guyart, choisit sa sépulture dans l'Eglise des Frères Prêcheurs de Poitiers, devant le grand autel, avec une tombe semblable à celle de son frère dans l'abbaye de Valence. Il fait tous ses legs, et dans le cas que

ses héritiers ne veuillent pas accepter son héritage à la condition d'accomplir toutes ses volontés, il institue Philippe-le-Bel son héritier universel. (Arch. du Roy. mardi 4 juin 1309, carton J. 407. N° 14.) Il est probable que la ressemblance des noms aura causé de la confusion au sujet de ces deux Guy. Le P. Anselme s'y est trompé ainsi que Vigier ; et c'est de là que Corlieu et d'autres auront pu croire que le comte Guy avait fait son héritier Philippe-le-Bel. Jamais Guyart ne prit le titre de Seigneur de Couhé : il avait celui de comte d'Engolesme, de la Marche et de seigneur de Fougères (testament de 1304. Arch. du roy. carton J. 407. N°10). On a de plus son codicille. Ni dans l'un ni dans l'autre le roi de France n'est nommé.

99 Hugues et Guyart, dit le P. Anselme, avaient été condamnés à ces amendes pour avoir livré aux Anglais les châteaux de Cognac et de Merpins. (Hist.généalog., t. III, p. 81.)

100 Charte de 1308, scellée de trois sceaux. (Arch. du roy., carton J 270, n°27.)

101 Ce est le traictie fet et accorde entre noble dame ma dame Yolant de La Marche suer ainsnée du conte de la Marche mort, et mons Hugues de la Celles chevalier le roy notre seigneur ou nom d'iceluy notre seigneur, le roy. Premièrement la dite dame veust de sa bonne volonté que notre sires li roys ait et teingne dès maintenant les chastiaus et chastellenies de Compagnac et de Merpins come siens propres, tant pour reson de la donation que mons Hugues le Brun jadis conte de la Marche li en fist que pour la bonne volonté de ladite dame. Item, notre sire li roys esmeus de pitié pour especial grâce veul que la dite, corne plus ainsnée suer, aye et tiengne tout son viage et exploite corne usufruitière tous les fruiz et les yssues et les emolumens des terres des contez de la Marche et

d'Engolesme et de Lesignien. (Charte de 1308, Arch. du roy., cart. J 374, n° 8.)

102 « Tanquam heres pro parte tertia... »

103 « ... Immo eidem regi de jure suo et ad manum regiam debebant commorari ex eo et pro eo quod, secundum quod idem procurator proponebat, dicte comitatus et baronia alie que terre et bona prefato domino regi pro ipso rege et pro terre sancte subsidio, tempore quo defunctus dominus Hugo le Brun cornes quondam dictarum comitatum et terrarum frater dicti defuncti Guiardi vivebat, et pro aliis certis de causis obligabantur in summa trecentorum millium librarum turonum vel circiter, et quia propter hoc manus regia, viventi dicto Guiardo, erat posita in comitatibus, baronia, terris et bonis supra dictis, atque castra et castellanie de Compniaco et de Merpis ac civitas de Engolisma cum universis suis pertinenciis dicto domino regi pertinebant et ad ipsum regem spectare debebant pleno jure et ex causa legati ac doni facti eidem domino regi a dicto defuncto domino Hugone fratre ipsius Guiardi in quodam codicillo ab eodem domino Hugone facto, antequam decederet, post suum testamentum, et quia omnia bona que idem Guiardus possidebat tempore quo vivebat quocumque nomine censeantur, erant prefato domino regi commissa et forefacta tam ob crimen lese majestatis factum contrà eundem dominum regem et ejus regnum per eundem Guiardam, quam ctiam ex eo quod idem Guiardus recelaverat legatum et dona predicta eademque retinuerat et appropriaverat sibi ipsi, dictumque codicillum legatum et donum predictum continentem occultaverat et ipsum combustioni tradiderat seu tradi fecerat in prejudicium juris regalis. Supra quo quidem maleficio ipsius codicilli petitio fuit edita per gentes domini regis ex parte ipsius regis contra memoratum Guiardum tempore quo vivebat et supra hec lis fuerat contestata cum eodem Guiardo, nonnulli que testes super hoc producti

fuerant ex parte dicti regis. et quod occasione criminis lese majestatis per ipsum Guiardum facti contra didum dominum regem descendantis ex primo capite et pro aliis rebus, causis et malefactis, predictae comitatus, baronia, terre et universa alia bona supradicta de eodem facto erant in vita ipsius Guiardi dicto domino regi commissae et in majestate atque dominio acquisitae, tam pro causis et rationibus prelibatis quam etiam pro pluribus aliis malefactis, inobedientis commissis et factis a dicto Guiardo contra regem. Tandem predicta Johanna... nolens expectare finem litis... immo malens amicabilem convenire et concurre... recognovit cessasse totale jus quod habebat... in omnibus et singulis comitatibus, baronia, terris et bonis supradictis... » (Transaction du Dim. dans la fête de la Chaire de saint Pierre, 1309. Arch. du Roy., carton J 400, n° 15. Scellée du sceau de Jeanne, de la Marche.)

104 Charte de 1226, Arch. du Roy., carton J 628, n° 10.

105 Charte de 1224, Arch. du Roy., carton J 374, n° 6.

106 Il a pour légende : s. GVID... DOMINI DE PETRIACO. (Sceau de Guy, seigneur du Peyrac.) Dans le sceau Guy est représenté sur un cheval lancé au galop. Une étoile à nombreux rayons est sous le cheval, dans le champ du sceau.

107 Son petit sceau, n° 21, même pl., a pour légende : SIGILL ADEMARI DE VALENCE. Ce petit sceau se trouve au traité de paix de Tournay de 1297, et à la trêve d'Amiens de 1302. (Arch. du roy. carton J. 633, n° 7.)

108 Charte de 1246. Carton J. 192, n° 15.

109 Testament de Hugues X de 1248. Arch. du roy. carton J. 407, n° 3.

110 Même Charte.

111 Testament de Hugues de Lesignan, seigneur de Fougères, de 1269. Arch. du Roy. carton J. 407, n° 4.

112 Charte de 1281, Arch. du roy., carton J 270, n° 19.

113 Arch. du Roy. carton J. 384, n°1.

114 Charte de 1281. Arch. du Roy. carton J. 270, n° 19.

115 Charte de 1308. Arch. du Roy. carton J. 414.

116 Charte de 1305, Arch. du roy., carton J 374, n° 3.

117 Charte de 1508, Arch. du roy., carton J 374, n° 7.

118 Transaction entre Philippe et Jeanne de la Marche, alors veuve du sire de Joinville, sur la succession de Guyart, 1309. Arch. du roy. carton J. 409, n° 15.

119 Voyez pL VI des sceaux, n^{os} 24 et 25. Archiv. du roy. Charte de 1309. N^{os} de la collection 1793 et 1793 bis.

120 Voy. Corlieu sur toutes ces guerres, pag. 113,120,124. Voy. encore, à la suite de l'Armorial de l'Angoumois, l'Histoire de l'Angoumois de Vigier de la Pile, chap. III.

121 Voyez la vie du comte Jean, par Jean Duport, traduite de Papire Masson. Son portrait nous a été conservé dans les hommes illustres du cosmographe André Thevet.

122 Collect. des archiv. du roy., n° 1445.

123 Trésor de num. grands feudat., pag. 6. 7.

124 Charte de 1485.

125 Charte du lundi après l'octave de S. Nicolas d'hiver, 1259. Archiv. de la Charente, H. 353.

126 Charte de 1337. Robert est qualifié de Miles.

127 Archiv. du roy. n° 1682 de la collect. Charte de 1591. Testament de dame Marie de Maulevrier, femme de

Messire Jacques de Montbron. Tome VI des titres de l'Angoum.

128 Charte de 1523.

129 Charte de 1496.

130 Acte du 5 nov. 1560, aux titres scellés de la Bibl. royale.

131 Actes de 1558 et 1559 ; id. id.

132 Quitt. du 16 janv. 1391. Titres scellés aux Mss. de la Bibl. roy. Voir l'Armorial de l'Angoumois, art. CHAMBORANT.

133 Quitt. de 1576. Titres scellés, aux Mss. de la Bibl. roy.

134 Titres scellés aux Mss. de la Bibl. roy.

135 Id.

136 Id.

137 Quitt. de 1515, titres scellés aux Mss. de la Bibl. roy.

138 Titres scellés aux Mss. de la Bibl. roy.

139 Id.

140 Quittance du 2 août 1351, titres scellés Mss. Bibl. roy.

141 Titres scellés.

142 Quitt. de 1481, titres scellés aux Mss. Bibl. roy.

143 Titres scellés.

144 Id.

145 Charte de 1517. Liasse 280, n° 623. Archives de la Char.

146 Charte de 1432. Liasse H 358. Archiv. de la Char.

147 La colonne milliaire (Musée des antiques de Périgueux) élevée à l'empereur Florian, sur la voie romaine de Vésune à Saintes, est une preuve de la rapidité avec laquelle tout rayonnait du centre de l'empire dans les provinces les plus reculées. Cet empereur ne régna au plus que deux mois et demi, et encore il se trouvait en Orient quand il fut élevé à l'empire. Cependant la nouvelle de son avènement était parvenue si rapidement chez les Pétrocoriens, qu'ils eurent le temps de le reconnaître en lui donnant les titres les plus fastueux. Peu de jours après, il était vaincu par son compétiteur Probus.

148 Voyez sur S. Ausone le Gall. Christ., la Chron. des évêques d'Angoulême que j'ai publiée récemment dans la vie de feu M. Guigou, évêque d'Angoulême.

149 J'ai rendu hommage aux vertus de ce digne évêque dans un opuscule publié en 1844. Vie de J.-J.-P. Guigon, précédée de la Chronique des évêques d'Angoulême. Angoulême, F. Soulié, édit., un vol. in-8°.

150 Ab hoc (Ausonio) ad Antonium Rupifucaldum, sexaginta quatuor episcopi numerantur. Civit. Inculism. defensio, 1610.

151 Ms. Mémoire sur l'Angoumois par J. Collain, curé de S. Angeau. Bibl. de M. E. Castaigne. Voyez encore Vigier de la Pile. Hist. de l'Angoum.

152 Charte de 1286, donation à Saint-Cybard dans Champmilon. Archiv. char. Liasse, H. 355, n° 28.

153 Charte de 1526. Liasse A. 413. Archiv. char.

154 Charte de Robert de Cérès (de Cereso), damoiseau, scellée du sceau de Pierre, par la miséricorde divine, prêtre-cardinal du titre de S. Clément et archidiacre d'Angoulême, du lundi avant la fête de S. Martin 1347.

155 Charte de 1312 ; n° 159 de la collect. des Arch. du roy.

156 Collect. des Arch. du roy., n° 163.

157 Ann. ch., 1184. Joannis tempore fundatur monasterium Fontis-Dulcis in diecesi engolismensi pro monialibus ; alterum pro monachis ejusdem nominis jam fundatum erat (anno 1172) in diecesi santonensi ab Eleonora Aquitaniæ ducissa et Angliæ regina, ut diximus. (P. de S. Romuald, Chron. seu contin. chron. Adem., pag. 116.)

158 Fontdouce, en Saintonge, avait été fondée en 1115, et nullement en 1172 par Éléonore d'Aquitaine (Voy. Gall., Chr., tom. II, dioc. santon). Dom Estiennot avait commis la même erreur qu'il avait puisée dans Corlicu : « Du mesme temps fut bastie l'abbaye de Font-Douce, en la terre de Coignac, par Alienor, reine d'Angleterre. (Corl., pag. 67, 2^e édit.)

159 Abbat. priorat. decan. cenob., Clun. subj. catalogus. (Bib. Clun., pag. 1754.)

160 « P. S. Laurentii de Breto, Pict. dioc. priore computato duo monachi, et debent celebrare quotidie missam et horas canonicas cum nota. » (Bibl. Clun., abb. priorat., etc. cœnob. Clun. subj. Catalog., page 1734.)

161 Et habebant omnia communia, act. II, 44 ; Erat cor unum et anima una, act. IV, 52.

162 Nihil audet per sc. Ces. Bell. Gall., lib. VI.

163 Nulli adhibetur consilio, id., id.

164 Plerique cùm aut œere alieno, aut magnitudine tributorum aut injuriâ potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus, id., id.

165 Nefandissima gens Gothorum. Hist. pont, et com. Engol. cap. II.

166 M. Michelet, Hist. de France, tom. I^{er}, pag. 408.

167 Il en fut de même pour l'Église : La dîme n'était, dans le principe, qu'une oblation volontaire, introduite par le zèle des fidèles, à l'imitation des Juifs, qui payaient aux lévites la dîme de tous les fruits de la terre. Cette offrande passa en usage et devint l'honoraire des pasteurs ; mais quand le refroidissement de la charité, ou plutôt les malheurs des peuples eurent privé les ministres de ces secours, les princes amis de l'Église en firent un droit consacré par la législation. A la longue on oublia l'origine de la dîme ; trop de décimateurs, forts de la loi civile, l'exigèrent souvent avec sévérité. D'un autre côté, les dîmes se trouvèrent très-inégalement réparties : de riches bénéficiers prélevaient ainsi d'immenses revenus que, dans les derniers temps, ils allaient consommer à la cour ou dans les grandes villes, pendant que les vrais pasteurs n'avaient que de faibles ressources au milieu de leur peuple. Cet impôt levé par le prêtre lui-même sur le sillon d'un colon souvent misérable, nous paraît aujourd'hui une chose odieuse. Ce qui est incompréhensible, c'est qu'on ait attendu l'inévitable explosion des mécontentements populaires, plutôt que d'apporter de lentes et salutaires modifications aux institutions léguées par l'époque féodale.

168 Vigier, Comment, de la cout. d'Ang., art. XLI, nomb. 7, pag. 164. M. Troplong, qui cite Vigier et notre coutume, donne sur les sociétés taisibles des détails intéressants ; il raconte que M. Dupin aîné a trouvé dans le Nivernais une de ces heureuses communautés survivant à la législation, et ce régime fonctionnant dans les mêmes conditions qu'au moyen âge et procurant aux membres de l'association le même bien-être, les mêmes satisfactions matérielles et morales. (Le Droit civil expliqué, tom. I, préface, pag. 51.)

169 Test. polit. de Colbert, chap. XII, pag. 164.

170 L'original de cette chartre, qui se trouve aux archives du royaume (Trésor des chartes, reg. CIV, pièce 305), est du

mois de janvier 1572. L'expédition que possèdent les archives de la municipalité d'Angoulême, et qui se trouve publiée dans la seconde édition de Corlieu, ne fut envoyée aux habitants d'Angoulême qu'au mois de mars 1373 ; il y a des différences entre l'une et l'autre, mais seulement dans le style. L'original est daté du Louvre : in castro nostro de Lupara, ce qui est omis dans l'expédition.

171 Aujourd'hui qu'après un demi-siècle les passions politique se sont calmées, et que les faits du grand mouvement de 1789 sont du domaine de l'histoire, elle a le droit d'être sévère contre les hommes imprudents qui ont amené cette perturbation violente. Il suffit de lire les cahiers donnés par les assemblées provinciales aux députés des États-Généraux pour se convaincre des intentions saintes et pures d'une nation qui a bien droit de garder sa place à la tête de toutes les autres, par la noblesse et l'élévation de ses sentiments. Nous sommes heureux de pouvoir citer comme un modèle de sagesse ceux des trois États de la sénéchaussée d'Angoumois et de Cognac. Quand on a lu ce que l'expérience avait appris à nos pères, ce qu'ils sollicitaient d'améliorations légitimes, ce qu'ils proposaient d'utile et de pratique pour servir à l'émancipation sans désordre, on ne peut s'empêcher de maudire à la fois ces esprits ardents qui ne rêvent que de folles utopies, et ces intelligences obtuses qui se traînent avec un stupide orgueil dans l'ornière du passé. Je regrette de ne pouvoir donner ici l'analyse des trois cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers-état de l'Angoumois. Certes, avec de tels hommes et de telles pensées, une nation peut être fière d'elle-même ; elle doit être grande dans l'avenir.

172 Vigier de la Pile, chap. VI, pag. 80.

173 Notit. prov. et civit. Gall.

174 Hist. pont. et com. Engol. passim.

175 Ipse vero Auduinus post mortem Guillermi patris sui quatuor annis consulatum tenuit et mortuus est. » Hist. pont. et com. Engol., cap. XXIX.

176 « Patre Gaufrido consule. (Id., cap. XXXII.)

177 Hist. pont., cap. XXXVIII.

178 Cartul. S. Cyb., pièce 158.

179 Cartul. S. Cyb., pièce 159.

180 Recueil en forme d'hist., pag. 73, 2^e édit.

181 Cartul. AAA S. Cyb., pièce 122.

182 Cartul. AAA S. Cyb., pièce 29.

183 Johannes de Tiradosio et Ytherius Eyraudi cives Engol. Cartul. JJ S. Cyb. pièce 242.

184 Univ. pres. litt. insp. Petrus Sermentis sector pannorum Engle et Laurencia ejus uxor cives Engle, in Pagina commorantes. Cartul JJ, pièce 239.

185 Rymer Fœd.. tom. VI, pag. 243.

186 Inter domos Helie de Sancto Laudo, civis Englm. Cartul. JJ, pièce 9.

187 Cartul. JJ, pièce 8.

188 Je trouve dans une charte de 1315 : Petrus de Monteberulphi civis Engol.

189 Arch. du roy, carton J 415, pièce 191. Elle est scellée du sceau de Jean Doyen d'Angoulême, et du sceau aux contrats du comte Guiart ; le sceau de ce dernier consiste en un écusson à 9 burelles, entouré de branches de chêne à gauche et de fougères à droite. Légende fruste : † CONTRA S. AD CONTRACT....

190 Arch. du roy, Trésor des Chart., reg. LXXXII, pièce IX, XX, XVII.

191 On ignore quelles furent les villes de l'Angoumois qui profitèrent de la charte du comte Jean, en se plaçant sous son vasselage immédiat ; ce qui est certain c'est que, jusqu'au seizième siècle, plusieurs localités étaient organisées avec des franchises communales. Il serait impossible d'entendre autrement plusieurs passages de Corlieu et de Jean Bouchet, qui parlent « des communes du pays. » (Corlieu, pag. 26, 2^e édit. ; — Bouchet, Annal. d'Aquit., récit de l'insurrection au sujet de la gabelle.)

192 Et suyvant ce traité, manda le roy de livrer les villes aux Anglois ; mais les habitant d'Engolesme disoient que ja rien n'en feroient, et fallut que le roy leur en escrivist de rechef, et enjoignist tres expressément de ce faire : les lettres patentes adroissantz aux maires jurez université et habitants sont au trésor de ladite ville. (Corlieu, Recueil, page 110.)

193 La ligne Servant de délimitation à la banlieue était marquée par quatre croix et d'une croix à une autre. Sur deux de ces croix se trouvaient sculptées les armes de la ville, et, au-dessous, un écusson portant un pal chargé de trois hermines. Sous la souche d'une autre il y avait cette inscription : « Jusques icy s'étendent les bornes et limites des franchises de la ville d'Angoulesme. » Cette croix était entre la commune d'Angoulême et la paroisse de Puymoyen, sur les Chaumes, et s'appelait la Croix de la Nauve en Crage ; celle de S. Cybard s'appelait la Croix-Maillaux. (Arch. de l'hôtel-de-ville d'Ang., carton D, n° 5.)

194 Je puis citer comme un chef-d'œuvre d'ordonnance de police les statuts du 27 mars 1529, portant ce titre : « Statuz et ordonnances sur le faict de la pollice de la ville, cité, faulxbourgs et banlieue d'Angoulesme, qui ont été

publié par commandement de MM. les maire, eschevins, conseillers et pers de la dite ville. (Arch. de l'hôtel-de-ville d'Ang., reg. II.)

195 Voir le chap. VI de Vigier de la Pile sur le corps-de-ville d'Angoulême ; il contient des détails très-intéressants.

196 « Si foemina convincatur esse litigiosa et maledica alligabitur fune subter ascellas et ter in aquam projicietur. » Privilèges de la ville d'Ang., à la suite de Corlieu, pag. 8.

197 Priv. d'Ang., p. 20-24.

198 Archiv. de l'hôtel-de-ville d'Ang., reg. I, en parchemin, in-fol. an. 1445-1657.

199 Archiv. de l'hôtel-de-ville d'Ang., carton D, n° 3.

200 Les archives de l'hôtel-de-ville contiennent une pièce très-importante sur cette affaire ; c'est un arrêt du 9 juillet 1578. Les préliminaires de l'arrêt disent que « toutefois les
« choses se sont passées de façon pour quelques craintes
« qui lors estoient dans l'opinion de ceulx qui estoient
« dedans icelle ville, que notre dit cousin (le duc de Mont-
« pensier) n'y auroit peu ou vouleu entrer. » On y voit que
« les gens des trois estats du pays d'Angoulmois ont esté
« appelés pour venir respondre sur telles fins et conclusion
« que nostre procureur général entendroit prendre à l'en-
« contre d'eulx ; que le sieur de Ruffec, lieutenant-général
« audit pays, a comparu. Le roi déclare que tout ce qui s'é-
« toit pascé tant de la part dudit sieur lieutenant général
« sieur de Ruffec que des manans et habitans de ladite
« vile et pays n'a esté pour nous désobéyr ni auculnement
« contrevenir à nos vouldoir et intention ains pour une
« bonne et entière devocion qu'ilz portoient à nostre ser-
« vice, au bien de cet estat et couronne ; et il les reconnoît
« pour bons et loyaux sujets. » (Archiv. de l'hôt.-de-ville, reg. I).

201 Les habitants d'Angoulême payèrent dignement leur dette de reconnaissance à ce brave gouverneur : Le registre I de la commune porte à l'an 1584 : « Et durant icelles

« deux années, feu M. de Ruffec, cydevant gouverneur et
« lieutenant général pour le roy ou pays d'Angolmois et de
« Saintonge, décedda en la ville de Paris, ou par advis
« d'aulcuns du corps de ladite ville fut escript par ledit
« sieur du Treuil (maire) au nom d'icelle à la dame de Ruf-
« fec vefve dudit feu de vouloir accorder aux habitants de
« ladite ville le corps d'icellui feu sieur, attendu qu'il avoit
« esté cydevant leur protecteur et défenseur, qu'ils dési-
« roient estre pour ceste occasion gardiens de son corps ;
ce

« que icelle dame leur accorda et fut icellui dit corps con-
« duit et amené en ceste ville d'Angoulesme et inhumé, as-
« sistans toutes les églises, habitans de ladite ville, et no-
« blesse dudit pays qui l'accompagnoit, en l'église cathé-
« drale Saint-Pierre d'icelle ville. »

202 Le maire réunissait la milice bourgeoise. En l'année 1542, lors de la convocation du ban et de l'arrière ban, le maire fit faire montre des habitants de la ville,

« à laquelle monstre se trouvèrent 4,500 hommes de def-
« fense bien armés et équippez, c'est à sçavoir, mille et
« cinq cens hacquebutiers partie d'iceulx couvers de cotte
« de maille, quinze cens picquiers les aulcuns armez de
« harcrets, douze cens halbardiers, et le reste arbalestiers,
« conduits par quatre cappitaines ou lieutenans dudit
« maire. » (Arch. de l'hôt.-de-ville d'Ang., reg. II.)

203 Cette préséance lui fut disputée dans l'assemblée de 1649 ; il fit ses protestations, qui furent consignées dans le procès-verbal. (Reg. I, Arch. de l'hôt-de-ville.)

204 Voy. Vigier, pag. 88.

205 Vigier, id.

206 La statistique de l'arrondissement de Confolens, depuis longtemps promise par M. Babaud la Ribière, contiendra sur ce sujet des documents pleins d'intérêt. Nous renvoyons à ce travail, que le savant auteur se propose de publier prochainement.

207 Ms. de M. de Verdilhac. ancien conseiller à la cour roy. de Limoges, Notice sur les antiquités de Confolens et des environs.

208 On n'en connaît qu'un seul que j'ai vu chez M. de Mourcin. C'est un grand denier d'une parfaite conservation. Mais il n'a aucun rapport avec les LODOICVS.

209 Annal. agric. et littér. de la Dordogne, t. II, page 381, t. III, p. 24 et 57.

210 Recueil, page 57, 2^e édit.

211 150 deniers de billon avec ce type furent trouvés à Saucats : ils étaient contenus dans un vase de terre avec d'autres deniers d'Aquitaine. (Notice de F. Jouannet, sur quelques deniers du moyen âge. Bordeaux, 1843.)

212 Angoulême était une monnaie sous les deux premières races. Les chartes nous ont conservé le nom de plusieurs monétaires. Vigier nous apprend que l'Hôtel de la Monnaie s'appelait la Monnette. Il nous a été impossible de le découvrir parmi les anciennes maisons de la ville.

213 Adversarius vester diabolus, tanquàm leo rugiens, circuit quœrens quem devoret. I. Petr., cap. V.

214 L'église de la Péruse, consacrée en 1079, a pour générareur l'arc légèrement ogivé, non-seulement dans les arceaux des voûtes, mais encore dans les arceaux qui forment l'ornementation des murs latéraux de la nef.

215 Gen. XXVIII, 18-22. — Ille vero erexit titulum lapideum libans super eum libamina et effundens oleum. Gen. XXXV. 14. — Ædificavit Josue altare Domino Deo Israël in monte Hebal... altare vero de lapidibus impositis quos ferrum non tetigit. Josue VIII, 31. Le chapitre XXII de Josué contient un récit fort curieux sur un autel d'une grandeur immense, que les tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé élevèrent sur des tumulus du Jourdain, ou auprès de ces tumulus, car le texte dit les deux choses, et qu'ils appelèrent notre témoignage, en souvenir de leur fraternité avec les autres tribus : Cùmque venissent ad tumulos Jordanis ædificaverunt juxta Jordanem altare infinitæ magnitudinis. Josue XXII, 10. Vocaverunt que altare quod exstruxerunt testimonium nostrum quod Dominus ipse sit Deus. Josue XXII, 30. Et les deux tribus déclarent formellement qu'elles n'ont point l'intention de sacrifier sur cet autel, sachant très-bien que ce n'est que devant l'Arche d'alliance qu'il est permis de le faire. Voici donc un autel immense qui n'est autre chose qu'un monument commémoratif destiné à attester la parenté et l'alliance religieuse de deux parties du même peuple séparées de territoire par le Jourdain ; par conséquent, monument politique dont maintenant nos traités de paix et d'alliance tiennent place dans les relations internationales. Je prie les archéologues d'étudier spécialement ce chapitre du livre de Josué. Les peuples dont la civilisation n'est pas avancée ressemblent aux hommes qui ne savent pas écrire. Ceux-ci, avec quelques traits grossiers, inscrivent des dates, des nombres, des faits qu'ils mnémonisent à leur manière. Pendant tout le moyen âge on a signé avec deux traits croisés, et nul, pas plus que de nos jours, ne démentait sa signature. Les peuples primitifs, avec les pierres levées, se donnaient des autels pour leur culte, des tombeaux pour leurs chefs, des tribunaux pour leurs juges. Les pierres levées étaient leurs arcs de triomphe après des victoires, leurs traités d'alliance avec des tribus voisines, le mémorial

des grands événements de la patrie alors si chère, parce que la patrie ne dépassait pas les limites sacrées de la tribu. La position, les dimensions, l'orientation, l'élévation de ces monuments étaient sans doute des marques connues de tous, qui en faisaient distinguer, même aux petits enfants, la destination et la valeur, avec la même facilité que nous saisissons d'un coup d'œil, sur la façade ornée de colonnes d'un monument, si l'édifice est un théâtre comme l'Odéon, un tribunal comme la Bourse, un temple comme la Madeleine. Quand des archéologues, d'une merveilleuse patience, auront deviné cette langue du passé, ils nous donneront la classification de ces monuments si dignes d'intérêt. Jusque là prenons le rôle de ces amateurs de l'antiquité qui jettent au hasard, dans des casiers, des monnaies gauloises, grecques, romaines, françaises, jusqu'à ce que vienne le numismatiste seul capable de mettre de l'ordre dans ce chaos ; faisons collection de monuments.

216 Corlieu, recueil, page 17.

217 Un historien du Limousin explique ainsi le grand nombre de tumulus qui couvrent l'ouest de cette province :
« Après le départ du Prince Noir, les troupes qu'il laissa
« éparses dans le pays s'y fortifièrent et s'y retranchèrent
« en plusieurs endroits. Ceux qui purent entrer dans les
« châteaux forts, s'y défendirent longtemps ; les autres se
« jetèrent çà et là dans les campagnes où ils élevèrent de
« hauts retranchements pour se mettre, dit-on, à l'abri de
« l'artillerie des Français, dont l'invention aurait pu leur
« faire beaucoup de mal. De là ce grand nombre d'Aurières
« (en idiôme limousin Aurieras), si communs dans le
« pays. » Les petits monticules élevés de distance en distance du côté de l'ouest de Limoges, l'ont été sans doute par les Anglais pour s'établir de nouveau, à mesure qu'on les forçait de sortir des profonds retranchements où ils s'étaient retirés. La tradition du pays attribue tous ces

monticules et tous ces retranchements aux Anglais. Essai hist. sur la Sénatorerie de Limoges, pag. 191, 192.

218 Le second concile d'Arles ordonna de les détruire : « Si in alicujus presbiterio, infideles aut faculas accenderint aut arbores, fontes vel saxa venerentur, si hæc eruere neglexerit, sacrilegii se esse reum cognoscat. » Arelat. concil. II, can. 23. Le second Concile de Tours veut qu'on ne reçoive plus dans l'Église ceux qui se livrent à ces vaines superstitions. « quemcumque in hac fatuitate persistere viderint, vel ad petras aut arbores aut ad fontes designata loca gentilium perpetrare que ad Ecclesiæ rationem non pertinent eos, ab Ecclesia sancta autoritate repellant. » Concil. Tur. II, can. 16. Un canon d'un Concile de Nantes, de 1262, prescrivait de les enfouir profondément, et il nous apprend que ces pierres s'élevaient d'ordinaire dans des lieux déserts et couverts de bois. « lapides quos in ruinosi locis et sylvestribus venerantur. »

219 M. Marvaud, Étud. hist. sur l'Angoumois, page 396.

220 Ils ont été exploités pour fournir le pavé de la ville de Barbezieux.

221 Le chapiteau et le tailloir de la colonne M (Voyez dans le texte le plan du monument) sont fendus verticalement.

222 Cette empreinte, appelée le Pas de sainte Madeleine, a 0.30 de longueur sur 0.4 de profondeur. Le rocher sur lequel elle se trouve se voit sur le bord d'un petit ruisseau qui se jette dans la Vienne, au midi, en face de l'île de Saint-Germain.

223 Étud. hist. sur l'Ang., page 24.

224 Étud. hist. sur l'Ang., page 25.

225 Arch. Char. liasse 198.

226 Nadaud, Mss. tom. III. page 267.

227 M. Veyret, maire de Montembœuf et membre du conseil général de la Charente, qui m'a accompagné avec tant d'obligeance dans plusieurs de mes courses archéologiques, avait fait une étude particulière des travaux de castramétation de sa contrée. Il m'a donné de précieuses indications sur une ligne formidable de défense, qui partant de Chasseneuil et s'étendant vers Roussines, coupait à angle droit la chaîne de collines qui s'élèvent entre la Tardouère et la Bonnière, rivières assez larges et assez profondes pour servir elles-mêmes comme d'un fossé naturel de circonvallation, derrière lequel on pouvait observer l'ennemi. En jetant les yeux sur la carte où sont tracés les camps de cette ligne, si l'on n'admet pas ce système, on sera forcé de convenir qu'il repose sur des données ingénieuses et qu'il est du moins très-vraisemblable.

228 M. Marvaud, Etud. hist. sur l'Ang. pag. 45.

229 On n'est pas d'accord sur la position de la Porte rouge. Les uns disent que c'est l'entrée de la grande enceinte, les autres l'entrée du quadrilatère qui forme le camp intérieur.

230 Arch. du royaume. D. 116, n° 240.

231 Bulletin arch. de la Charente, 1845. page 77 et suiv.

232 Recueil en forme d'hist., p. 16.

233 Recueil en forme d'hist., p. 16.

234 Mém. de l'Acad. des inscript. XIII, p. 713.

235 Not. sur les Gaules, p. 197.

236 Gall. christ. II. Instrum. col. 380.

237 On sait qu'on donnait aux anciens chemins romains qui étaient élevés, le nom de calciata, calceia, d'où est venu le

nom de chaussée, de cauchie, dans les provinces qui sont au-delà de la Loire, et dans les provinces qui sont au midi de cette rivière, où la langue romaine a été moins altérée, de calciata on a fait chaucada, causada, d'où dérivent les nom de lieu : Chaussade, Caussade, placés ordinairement sur d'anciennes voies. (L'abbé Belley, dissert., Mém. de l'Acad. des Inscript. XIII, p. 714.) La voie précédente, n° 1, que je viens de décrire plus haut, est indiquée dans les chartes sous le nom de Calciata, Calcada : « Terra que erat juxtà viam de Calcada. » (Cartui. S. Am. Bux., p. 35). « de Via Calceata. » (Charte de la donation de Guissales à St.-Amand de Boexe, par Roho, évêque d'Angoulême, Cartul. S. Am. Bux. pag. 8.)

238 Dans les diverses éditions de la table théodosienne, appelée Carte de Peutinger, on a mis SANEO pour SANTO Le T de l'écriture gothique a été pris pour l'E avec lequel il a beaucoup de ressemblance. Mais on a fait une faute dont je donne ici la correction. Il faut SANTO (SANTONUM).

239 Selon les étymologistes Condate désigne en général le coin de terre formé au confluent de deux rivières. — Comment s'expliquer que Merpins, en latin Merpisium, n'eût rien conservé du nom de Condate ?

240 Géogr. anc. des Gaules. Tom. III, p. 65 Analyse géogr. des Itin. anc. pour les Gaules.

241 A part cette ingénieuse rectification de Fines, l'auteur commet des erreurs singulières qu'il est important de relever. Dans l'atlas, il dirige la voie de Saintes jusqu'à Merpins, sur la rive droite de la Charente, pendant qu'elle est sur la rive gauche. Même erreur pour la voie de Chassenon à Limoges. Il la place sur la rive droite de la Vienne ; elle suivait longtemps la rive gauche, et ne traversait la Vienne qu'à peu de distance de Limoges. En parlant des anciens peuples des Gaules, nommés par Pline, lib. IV, cap. 33, comme ayant fait partie de la Celtique, M.

Walckenaër dit : « Les Vellates nous semblent avoir occupé les environs de la Valette, au sud d'Angoulême. » C'est faire de la géographie ancienne avec des ressemblants de mots. La Vallette s'appelait Villebois, Villaboën, et n'a pris l'autre nom qu'au XVI^e siècle, lorsqu'il fut érigé en duché-pairie, en faveur de Bernard de la Vallette, fils du duc d'Épernon. M Walckenaër, d'après M. Gosselin, place le Canentellus fluvius à l'embouchure des rivières de Vie et de Jaunay, au lieu d'y voir la Charente, seul fleuve de quelque importance, entre la Gironde et la Loire. Une semblable erreur peut-elle se commettre encore ?

242 Je dois la connaissance de cinq de ces aveux à l'obligeance de M. Pressac, de la bibliothèque de Poitiers, qui se propose de les publier dans un travail qu'il prépare sur l'Abbaye de Nanteuil-en-Vallée.

243 « J'ai trouvé seulement qu'il fait paver toutes les avenues de la ville d'Engolesme, et le chemin depuis la ville jusqu'à un port de la rivière de Charante, appelé de Bassaulx, lequel chemin dure environ demi-lieue et estoit pour lors garni de maisons des deux costez. » Recueil en forme d'hist., p. 99,

244 M^{ss} M. de Verdilhac. Notice sur les Antiquités de Confolens et des environs.

245 11 est certain qu'elle porte marque d'une tres ancienne ville, encores qu'il ne luy reste pas beaucoup d'anciens monuments tesmoins de son âge et vieillesse pour les ruines, euersions, bruslements et desmantelements qu'elle a souffert depuis treze cens ans, ayant esté quatre foys. prise d'assaut, cinq foys rendue, et vne foys demantelee. Corlieu, p. 13.

246 Corlieu, p. 13.

247 M^s de Beaumesnil, sur Chassenon.

248 Les habitants de Chassenon appellent les caves les cuisines basses. Nadaud M^s Recherches sur les antiquités du Limousin, pag. 59.

249 Ces fouilles furent commencées sur les fonds produits par une souscription spontanée des principaux habitants de la ville de Chabanais, auxquels je suis heureux de payer ici une dette de reconnaissance pour cet exemple de généreuse manifestation. Elles furent continuées, grâce à une allocation considérable que M. Galzain, préfet de la Charente, s'empressa de mettre à ma disposition avec une bienveillance dont je garde bon souvenir à l'homme de goût et à l'administrateur.

250 En mesurant plusieurs édifices du moyen âge, on remarque la même irrégularité dans les différentes parties correspondantes. Il est probable que les anciens ne s'occupaient que de l'effet général de l'ensemble, dans un monument, et se contentaient de mesures approximatives faites à vue d'œil pour les détails.

251 On a trouvé dans les fouilles plusieurs de ces fragments de pilastres cannelés ; tous ont le listel à côté de la cannelure.

252 Le temple de Diane, à Nismes, a aussi des niches dans les murs latéraux ; elles ont 1^m 33^c de largeur. Celles de Chassenon ont 2^m 40^c.

253 « La chambre où on fait seoir et attendre ceux qui viennent demander réponse à l'oracle se remplit aucune fois non pas souvent ni à certains intervalles de temps, ains à différens espaces fortuitement d'une si souefve odeur et si douce halaine que les plus précieux et meilleurs parfums n'en s'auroient rendre de plus douce, qui sourd comme d'une source de vive fontaine du sanctuaire du temple. » (Plutarque, Œuvres morales, trad. d'Amyot.)

254 « Lors ils usèrent de deux prophétisses qui l'une après l'autre descendoient dedans le trou. Encore y en avoit-il une tierce pour secours si besoin en estoit et maintenant il n'y en a plus qu'une. » (Plut., id.)

255 Il cite, à la fin du traité, une des dernières Pythies qui était morte peu de jours après un accès de frénésie semblable. On choisissait pour ce rôle de Pythie des filles simples et ignorantes, auxquelles on interdisait sévèrement toute relation avec les hommes et les personnes étrangères au temple.

256 Voir la coupe de ce petit mur, n° V, a.

257 Une mortaise de 12 c. sur 4, est à côté de ce trou circulaire. Cette mortaise a été faite pour recevoir le croc en fer destiné à soulever le bloc de la carrière. Ces mortaises, qui sont plus larges dans le fond qu'à l'orifice, se trouvent à Chassenon, dans tous les blocs de grand appareil que l'on tire des fondations des édifices. On les voit aussi à Périgueux, dans les murs d'enceinte de la cité, au Faud Sireuil, et en général dans tous les monuments romains.

258 Ce canal recevait l'eau dans un bassin circulaire, S, dont il ne reste plus qu'un côté taillé dans un large bloc de pierre entouré de trois autres blocs.

259 M. de Caumont appuie son jugement sur une inscription qui parle des tuiles en bronze doré, des statues, des bases et autres ornements en bronze qu'on avait donnés à ce temple. Avec de telles idées de magnificence chez les anciens, il ne serait pas étonnant que celui de Chassenon eût été élevé de cette manière.

260 J'ai trouvé à Chassenon une de ces briques rondes, mais d'un bien moindre diamètre. Dans un pays où la pierre propre à être taillée avec finesse manque complètement, on

a bien pu recourir à la brique pour les assises des fûts, comme on l'avait employée pour les pilastres inférieurs.

261 J'ai oublié de dire que la plinthe qui ornait le mur octogone était, comme celle du sanctuaire, de marbre cipolin. La galerie était pavée en pierre d'un calcaire compacte tiré des carrières de Chasseneuil, mais ces pavés dont quelques-uns subsistent encore n'ont pas les dimensions des pavés de marbre. On voit évidemment que tout le luxe de la décoration a été pour la Cella. Dimensions

Longueur	0 m. 63 cent.
Largeur	0 45
	24

des pavés de la galerie :

262 « A côté de l'ancien édifice dont on a parlé ci-dessus, on voit un autre mur fait en rond, qui conduit presque jusqu'à un endroit appelé vulgairement le Montelu, où l'on dit avoir été un temple de Diane... On y trouve de petites pierres de jaspe et de marbre blanc. On dit qu'il y a, dans ce lieu un antre souterrain. On y a fait creuser, mais on a perdu son temps et son argent. » Nadaud Ms. Recherches sur les antiquités du Limouzin. pag. 61. Ces lignes de Nadaud sont précieuses comme indices de la tradition. Le souvenir de cet antre souterrain ne s'était pas perdu à travers les siècles, depuis peut-être que les chrétiens, abolissant un culte idolâtrique, avaient comblé le soupirail que nous offrons aujourd'hui aux voyageurs comme digne de leur curiosité.

263 L'arène de l'amphithéâtre d'Arles a 70 mètres dans son plus grand axe et 39 dans le plus petit. M. de Taillefert donne à l'arène de Périgueux 66 mètres sur 40.

264 Beaumesnil, on parlant des six arceaux qu'il désigne sous le nom d'arceaux enfoncés, placés entre le temple et l'amphithéâtre, pense qu'ils servaient de logement aux bêtes. Cette construction est bien à regretter. Elle est indiquée sur le plan de Chassenon au point T.

265 Ces médailles sont de toutes les époques de l'empire jusqu'à la fin du IV^e siècle. Quelques-unes sont dans la collection de M. Muret, à Saint-Junien. Beaucoup d'autres ont été vendues à Limoges et sont entrées dans ce commerce vulgaire qui ôte aux objets leur plus intéressante valeur, en ne leur laissant ni le nom du lieu où ils ont été trouvés, ni celui du monument auquel ils se rattachent.

266 Beaumesnil a cru que ces puits étaient les gémonies où on jetait les cadavres des esclaves. Opinion bizarre qui n'a besoin d'être réfutée.

267 Elles devraient être placées dans le Musée archéologique d'Angoulême, ainsi que toutes celles qu'on a trouvées à diverses époques dans le pays. Ces objets qui ont si peu de valeur par eux-mêmes, cessent bientôt d'offrir le moindre intérêt, lorsqu'on ne sait plus de quel lieu ils ont été tirés. Je voudrais faire comprendre aux possesseurs d'objets antiques, sous les yeux desquels ces lignes pourraient tomber, que l'acte du patriotisme le plus éclairé et le plus louable est de faire hommage à un musée de ces débris, qui, réunis ensemble, sont comme des témoins de l'antiquité des lieux où ils ont été découverts. Si la cupidité personnelle l'emporte, il arrive d'ordinaire que des héritiers se partagent ces objets, qu'ils les jettent, sans y attacher aucun prix, dans des recoins où ils ne tardent pas à se briser. Et si plus tard on veut les placer dans les collections publiques, le souvenir de leur origine se trouve perdu ; l'on doute alors, et avec juste raison, de leur âge véritable, tellement les faussaires sont habiles à fabriquer ces objets imités de l'antique, dont ils inondent les cabinets des curieux peu difficiles à tromper ! D'ailleurs, il est rare que les conservateurs des musées, comme à ceux du Louvre et de l'hôtel de Cluny, ne s'empressent d'immortaliser le nom des donateurs, en le gravant à côté des objets donnés et en l'inscrivant dans les catalogues. Il

me semble que c'est une gloire dont on devrait être ambitieux et qui devrait faire place à l'instinct honteux de ne ramasser que pour soi.

268 Cette partie de l'Angoumois était autrefois de la Saintonge.

269 On vient d'y découvrir une mosaïque.

270 Cours d'Antiq. monum. III^e part. Ère gallo-rom., pag. 430 et suiv.

271 Voyez, id., p. 448.

272 Je hasarderai ici une supposition, à laquelle je n'attache pas du reste beaucoup d'importance. C'est qu'il pourrait se faire que les théâtres des petites villes des Gaules n'eussent absolument que leurs gradins et leur orchestre, et que la scène fût élevée, comme dans nos théâtres forains, selon les occurrences et les exigences des pièces. Je m'expliquerais par là qu'on n'ait presque jamais trouvé de vestiges de la scène dans les ruines de nos théâtres antiques.

273 Voy. plus haut, pag. 165.

274 Recueil en forme d'Hist., page 5, réimp. de 1846.

275 Vigier, Hist. de l'Angoumois, page 152.

276 On appelle vulgairement, dans l'ouest de l'Angoumois, une champagne, un terrain cultivé formé de bonne terre végétale, placé en plaine entre des collines, ou à mi-côte, et remarquable par sa fertilité. C'est un souvenir, dans le langage importé par la conquête, de cette Campanie dont les délices ont passé en proverbe.

277 Ces tuiles ont 45^c sur 35.

278 Je ne dois pas dissimuler que dans le nom latin de Sers, il n'y a rien qui se rapporte à Sarrum. Dans les

Chartes (Hom. et dénombr. de l'év. d'Angoulême, sous Antoine d'Estaing, Arch. char., liasse 208), il est souvent fait mention de Sers, mais toujours avec le nom Sertis qui n'a aucun des éléments étymologiques de Sarrum.

279 Je dois l'indication de ces ruines à M. Boucheron-Séguin, notaire à Sers, qui a exploré les lieux avec beaucoup de soin, et a eu l'obligeance de m'envoyer le résultat de ses recherches.

280 Enquête du 26 mars 1460. Arch. char., liasse 207.

281 Corl. annot., édit. de 1846, in-4°, p. 55. La Charlonye assure que le récit de cette découverte est tiré d'Élie Vinet, ce qui confirme que ce dernier est l'auteur des Discours non plus mélancoliques que divers qui appartiennent à notre France. L'histoire de la découverte du tombeau de Vars s'y trouve dans tous ses détails. Il semble même que Vinet en parle comme d'une découverte dont nul n'avait parlé avant lui. « Auquel pais (Angoumois) je vous prie que je vous conte ce qui s'est naguères trouvé, chose qui mérite en mon avis être publiée et communiquée entre ceus qui admirent les choses antiques. » Disc. non plus mélancol. que div. Poitiers, 1556, p. 90.

282 M. Lamennais, Esquisse d'une Philos., t. III, p. 184.

283 Beaucoup d'autres tours moins importantes, telles que Rhodas, Brettes, Chilliet, etc., ont complètement disparu du sol. Cassini les a relevées sur sa carte.

284 Fr. de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, vers la fin du XV^e siècle, était seigneur de Coiron (Élie Vinet, antiq. de Saintes et Barbezieux). J'ai trouvé au XVIII^e siècle, M^{re} Honorat Isoré, baron d'Hervant, de Plammartin, en Poitou, et de la Châtellenie de Coyron. Il n'y a pas, dans le pays, souvenir de l'époque où ce château a été détruit.

285 Armor. ms. Clairambaud (Nobl. d'Angoumois).

286 Un château même défiguré, comme ils le sont presque toujours quand notre main les habille à la moderne, va si bien à une ville, par sa masse imposante, ses tourelles aiguës, sa fière allure qui dit tout haut à ceux qui passent qu'une ville n'est pas née d'hier, que ce n'est pas un grand village dont les habitants soient sans aïeux dans l'histoire. Les hommes qui, comme à Jarnac, n'ont pas voulu conserver au moins une large et haute tour en souvenir du vieux castel qui abrita tant de fois leurs pères, ont commis un de ces crimes que les siècles ne leur pardonneront pas. Ils se sont déclarés enfants de Barbares, dignes d'être nés dans ces misérables villes de bois que les Huns élevaient à la hâte dans leur incursion dévastatrice à travers le monde civilisé. Aussi, ai-je recueilli avec bonheur tout ce qui est, après un demi-siècle, une protestation solennelle contre le grossier vandalisme de ces hommes. Une génération intelligente a surgi après eux, et elle flétrit justement la pensée ignoble et farouche qui a ôté à tant de nos villes leur beau caractère. Honneur à qui protège le passé ! Je recevais, le 12 mars 1846, une lettre d'un des plus estimables négociants de Jarnac, qui sollicitait mon appui en faveur d'un débris encore intéressant du château de Jarnac. Il me disait : « Vous avez sans doute remarqué, à l'entrée de notre petite ville, une porte ; c'était celle de l'ancien château, que le vandalisme révolutionnaire a détruit. Cette porte, je le reconnais, n'a rien de remarquable ; c'est simplement un tas de pierres, si l'on veut ; mais ce tas de pierres appartient aux siècles passés ; c'est un baliveau de la grande forêt qu'on a abattue, c'est un jalon sur la route de l'observateur, et j'y tiens pour cela seulement. Eh bien ! voilà six ans que je lutte au conseil municipal pour sa conservation. Il n'y a point de session sans que la proposition de la démolir ne soit faite, et, jusqu'à présent, la majorité a été conservatrice. Mais je sens que la terre tremble, et à la session de février dernier, les démolisseurs avaient gagné des forces. Sur onze

membres, six seulement ont été fidèles aux bonnes traditions. Ne pourriez-vous pas nous aider ? la Société archéologique ne pourrait-elle pas prendre ce tas de pierres sous sa protection ? etc., etc. » On devine ma réponse elle fut triste. On a toujours assez de pouvoir pour faire le mal ; il est plus difficile de protéger. Les administrations municipales, si enchaînées, si dépendantes, dépouillées par la force qui centralise, de toutes ces libertés de cité dont nos pères avaient droit de s'enorgueillir comme de libertés réelles, ont conservé le droit de démolir. Nul monument n'est à l'abri de leurs délibérations. Un corps-de-garde nécessaire à l'angle d'une place ne sera pas construit sans que le plan, le devis, ait été soumis à un examen sévère, à d'interminables formalités. Mais pour aligner une rue, adoucir une pente, construire un pont, qu'il y ait à détruire le monument le plus respectable pour les souvenirs de religion ou de patrie qu'il rappelle, la démolition aura lieu. On sait les luttes que le Gouvernement lui-même a eu à soutenir contre le conseil municipal de la ville d'Orléans. On a beaucoup démoli, on démolira beaucoup encore. L'archéologie est une science pleine d'intérêt ; conservatrice du passé, elle relie les temps écoulés aux âges modernes, elle rattache au sol illustré par les événements, aux pierres qui ont vu de grands hommes et de grands faits, la noble pensée du patriotisme, qui est un second amour filial ; mais elle n'a que d'inutiles prières contre la tendance des esprits inintelligents qui trouvent laid tout ce qui est vieux, et inutile tout ce qui gêne.

287 Loubert était une châellenie qui portait au XVII^e siècle titre de baronnie. En 1606, Fr. de Salignac, chev. seigneur de la Mothe-Fénelon, était baron de Loubert. En 1698, Loubert appartenait au marquis de Fénelon, neveu de l'archevêque de Cambrai (Mém. de l'intend. de la génér. de Limoges).

288 « Ancien chasteau ou forteresse de Manteresse, situé dans la paroisse de Saint-Maurice (de Montberon), entièrement ruiné et détruit. » Acte du 6 avril 1773. (Arch. du Roy, carton q, 112.)

289 Étude historique sur l'Angoumois, page 256.

290 Recueil en forme d'histoire, page 14.

291 Recueil en forme d'histoire, page 5.

292 Les condamnés à mort sont enchaînés dans cet enfoncement, qui n'a pas même assez de longueur pour recevoir le lit où ils reposent.

293 « Quant à ses édifices, il fit faire en la ville un palais pour sa. demeure, près l'église Saint-André, duquel on voit encore quelques restes pour le jourd'huy » (Recueil en forme d'histoire, pag. 17).

294 Il sert aujourd'hui de dépôt aux minutes des anciens notaires de l'Angoumois. C'est faire un usage bien approprié de ce monument ; mais pourquoi, il y a peu d'années, pour aligner la rue, en a-t-on abattu la façade ? Quand aurons-nous bien appris qu'il faut qu'une rue fasse un angle plutôt que de renverser un édifice qui intéresse l'histoire, et auquel se rattache justement l'orgueil national ?

295 « On attribue à Guillaume la construction du château des Taille-Fer, nommé ensuite de la Reine. » (Histoire de l'Angoumois par Vigier de la Pile ; page 17.)

296 Dans le cartulaire de Saint-Amand de Boexhe, il est fait mention d'Anzone : « AdemarusCigoniarum... do Sancto Amantio... unam bordariam in Anzona... » (Cartul. S. Amant. Bux. 36.) Dans une baillette du 4 janvier 1448, il est appelé « le château d'Ozonne » (Cartul. id.), et dans un acte du 21 octobre 1603, je trouve « Jean Horric, escuyer,

seigneur de la Barre et de la Mothe d'Andone, par^e de Villejoubert » (Arch. char., liasse 41).

297 Recueil en forme d'histoire, page 17.

298 « Haut et puissant seigneur Henry de Volvire, marquis de Ruffec, » est nommé, dans un acte baptistaire du 15 décembre 1623, baron d'Aisie (Pap. bapt. de S. André et S. Benoist de Ruffec).

299 Recueil en forme d'histoire, page 20.

300 Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1845, page 138. — Not. sur Châteauneuf, par M. de Chancel.

301 Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1846, page 85.

302 Donation de Bertrand de Bourg à l'abbaye de Chastres, 1198.

303 Hommages et aveux du comté (l'Angoumois. Tom. 1, n° 77 (Arch. du Roy).

304 Histoire de l'Angoumois par Vigier de la Pile, page 12.

305 Voyez, sur la Roche-Chandry, la notice pleine de recherches de M. Paul Sagerac de Forge, Bulletin de la Société arch. et hist. de la Charente, 1845, p. 50. Voy. dans Vigier de la Pile, hist. de l'Ang., p. 145, d'où dérive le nom de la Roche-Chandry et pourquoi cette terre était de Saint-Jean-d'Angély pour la juridiction, quoique si voisine d'Angoulême.

306 Recueil en forme d'histoire, page 45.

307 Histoire de l'Angoumois par Vigier de la Pile, pag. 21.

308 Lors de la démolition de ce château, on trouva beaucoup de pièces de la monnaie d'Angoulême.

309 Vigier nous apprend que c'était une des quatre roches d'Angoumois (La Rochefoucauld, la Rochebeaucourt, la Roche-Chandry, Rochéraud). Histoire de l'Angoumois, page 149.

310 « Alanus de Insula domicellus dominus de Rupe Eyraudi... » (Charte de 1306. Arch. Char., liasse 239)

311 Rochéraud est assurément un des premiers châteaux bâtis par les barons de l'Angoumois au IX^e siècle. Toute la rudesse de construction de cette époque s'y trouve. Cette belle ruine mérite d'être visitée.

312 Recueil en forme d'histoire, page 20.

313 « Au pied d'un tertre sur lequel verrès les ruines d'un chasteau qui semble avoir autrefois esté assès fort et brave... » (Disc. non plus mélanc. que div., page 88.)

314 Ce château n'est connu des gens du pays que sous le nom de château de Ravailac. On se demande comment cette magnifique ruine a pu recevoir un nom si odieux. M. Eusèbe Castaigne m'a communiqué avec obligeance et publiera prochainement un document qui atteste que l'assassin de Henri IV naquit à Touvre, Peut-être dans une maison construite près des ruines du château. Pour laisser à notre savant collègue tout le prix de cette curieuse découverte, je ne nommerai pas le poète du XVII^e siècle, qui, dans sa latinité énergique, a reproché à notre belle Touvre d'avoir été la mère d'un exécrationnable régicide.

315 « On ne trouve point l'origine de ce château. » Vigier, pag. 63

316 Recueil en forme d'hist., pag. 64.

317 Recueil en forme d'hist., pag. 35.

318 Archives du Roy., Titres du comté d'Ang., t. III, lettre P, 1405.

319 Les murs ont dans leur moindre épaisseur 2 m. 78 c. Ils sont construits en appareil moyen régulier. Le revêtement seul est en cartelage ; le massif des murs est un blocage, composé de moellons irréguliers, noyés dans un fort ciment, ce que l'expérience des siècles a démontré être le meilleur de tous les genres de construction. Les travaux des Romains et ceux du moyen-âge ont mis cette vérité hors de toute contestation. — Absence de contreforts qui se trouvent aux donjons de l'époque romane.

320 Toute cette partie du château, que l'on juge postérieure à Louise de Savoie, pourrait cependant bien être du commencement du XVI^e siècle.

321 Desbrandes parle de cette salle comme si elle existait encore ; mais en cela comme en beaucoup de choses, il faut ajouter peu de foi à ce laborieux compilateur, et n'accepter ses assertions qu'avec réserve et après les avoir vérifiées. Ce qu'il a écrit en particulier sur le château d'Angoulême, pag. 462, 463 de son manuscrit, contient presque autant d'erreurs que de mots.

322 Il est probable que ce fut au temps de la construction de cette salle que le comte Jean écrivit à Pierre Bouchard, abbé de la Couronne, une lettre par laquelle il le priait de lui procurer le plus grand nombre de charrois qu'il pouvait faire, pour le transport des bois dont il avait besoin. Cette lettre qui témoigne quel intérêt le bon comte portait aux hommes de ses domaines, fut conservée par Jean Terrasson, religieux de la Couronne, qui la communiqua à l'auteur de la vie du comte. « Révérend père en Dieu, cher et bien aimé, parce que présentement nous faut faire venir le bois de notre sale que nous faisons faire, à laquelle il nous en faut grande quantité, et comme toute cette année les charrois de nos terres ont été occupés pour nos affaires, tant qu'à peine ont-ils pu rien amasser du leur ; pour quoi est bien raison que leur donnions soulagement. Si envoyons

par devers vous Marsault de la Parternart, vous priant que vous veuilliés exhorter et faire faire à tous les charrois de vostre terre à chacun un charroi pour nous dudit bois et l'amener en nostre chastel d'Angolesme en cette présente semaine. Autrement y aurons grand dommage. Et en ce faisant nous ferès un grand plaisir, révérend père en Dieu, cher et bien aimé. Dieu soit vostre garde. Écrit en nostre chastel d'Angolesme, le sept jour d'aoust. Jean. Et plus bas, L'Aubigeois. »

323 Hommage de Guillaume de Sainte-Maure, seigneur de Marcillac, à l'évêque d'Angoulême. Charte de 1274. Arch. Char. liasse 225.

324 Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld, duc d'Envie, épousa Louise-Élisabeth de La Rochefoucauld, fille unique et dernière héritière d'Alexandre duc de La Rochefoucauld. Le duché de La Rochefoucauld passa donc ainsi, par ce mariage, à une autre branche de La Rochefoucauld ; par ses lettres patentes de 1732, Louis XV accorda que le titre de duché-pairie serait transmis à la postérité masculine de la duchesse d'Enville, à condition qu'elle épouserait un La Rochefoucauld.

325 Élie Vinet, l'Antiquité de Saintes et de Barbezieux, n° 66. Bourdeaus, 1584.

326 Le parapet des machicoulis est orné d'ogives trilobées d'un effet gracieux Il est percé, de distance en distance, de très-petites meurtrières. Les murs de l'enceinte polygone ont plus de 2^m d'épaisseur. Ils étaient flanqués de demi-tourelles.

327 Annal. d'Ang., par L. Desbrandes, liv. I.

328 Papiers de famille communiqués à l'auteur.

329 Sur la tour A l'on voit quelques coups de grosses balles de biscaïen.

330 Les armes de Tison sont : D'or à deux lions passants de gueules posés l'un sur l'autre, et au lambel de trois pendants d'azur. On voit aussi ces armes dans la chapelle de droite de l'église de Dirac.

331 « Il y a un autre fief dans le bourg qui a été possédé longtemps par d'anciens gentilshommes, nommés Desroches, connus sous le nom de Douzac, dont la famille est éteinte. » Vigier, Hist. de l'Ang, pag. 142.

332 Recueil en forme d'hist. pag. 49.

333 Il fut bâti au XV^e siècle par les Léotard, famille ancienne ; probablement par Seguin Léotard, vers 1423.

334 « On rapporte de Guillaume IV qu'étant en guerre avec Guy de La Rochefoucauld, il entra dans son château à main armée, le brûla ou le pillà, à la réserve des munitions qu'il trouva dans la tour et qu'il eut soin de conserver. » Hist. de l'Angoum., par Vigier de la Pile, pag. 23.

335 Comme une immense lézarde s'était faite au nord et au midi de la tour, depuis le haut jusqu'au premier étage, on pensa que le poids des matériaux de cette voûte surchargeait ces murs. La voûte fut coupée et des barres de fer transversales de l'est à l'ouest retinrent les deux parties qui menaçaient de se séparer. Cette restauration eut lieu en novembre 1838.

336 Hommage d'Arnaud de Buymérigou à noble homme Aymard de Pressac, seigneur de La Tranchade de l'année 1396. Arch. char. l. 210.

337 Vente à Baud de Saint-Gelais de la terre et seigneurie de La Tranchade, par l'abbaye de Saint-Cybard, du 25 octobre 1462. Arch. S. Cyb. pag. 11, art. 2.

338 Vente par Geoffroy du Bary au sieur Nesmond, de la terre noble de La Tranchade, du 27 avril 1573. Arch. char.

li. 210.

339 Je suis heureux de rendre ici hommage au goût avec lequel M. de La Tranchade a restauré ce joli castel. Dans un temps où les idées archéologiques commençaient à peine la lutte contre le vandalisme grossier qui, depuis cinquante ans, démolit ou mutilé, il fut un des premiers, en France, à vouloir que la maison de ses pères conservât l'aspect d'un manoir féodal. Il fit refaire les machicoulis du XVI^e siècle, avec leurs créneaux, et donna ainsi l'exemple de ce bon sens qui devrait faire sentir à tout possesseur d'un vieux monument, que celui qui ne peut pas le conserver tel que ses pères le lui transmirent, n'est pas digne de l'habiter. Voy. sur la seigneurie de La Tranchade la Notice de M. Castaigne, Bulletin de la Société archéol. et hist. de la Charente, 1845, pag. 49 et suiv.

340 Registre des délibérations de la maison commune d'Angoulême, de 1634 à 1754, fol. 114.

341 On écrivait ainsi au XVI^e siècle, acte du 19 juillet 1515.

342 Étienne Chérade prend dans un dénombrement le titre de comte et gouverneur de Montbron. Acte du 6 avril 1773.

343 Celui de la tour de droite est échiqueté ; celui de la tour de gauche est écartelé. Le 1 et le 4 échiqueté ; le 2 et 4 à l'étoile de..... , qui est La Garde, famille qui a longtemps possédé Nanteuil.

344 Cet écusson est mi-parti La Rochefaton, de gueules à trois fleurs de lys d'or, et coupé, le premier d'Archiac qui est de gueules à deux pals de vair au chef d'or, le second, plain.

345 Jehan Descars, baron de Saint-Germain-sur-Vienne, 1585.

346 Cette chapelle renfermait naguères un groupe délicieux sculpté en terre cuite. C'était le Christ au tombeau, entouré des apôtres et des saintes femmes. Toutes les statues sont presque de grandeur naturelle. On les a placées çà et là dans l'église paroissiale de Verteuil. On doit regretter ce beau groupe, dont les parties ainsi isolées n'ont plus aucune valeur.

347 M. Quénot, sans indiquer les documents où il a puisé, fixe la date de la construction du château de Verteuil à l'an 1459. Stat. de la Charente, pag. 226. Le même auteur parle du siège que Verteuil eut à soutenir sous Charles VI, lorsque l'Angoumois était encore possédé par les Anglais. Id., pag. 70.

348 Il reste du vieux château féodal d'Ars les douves et un pont-levis donnant sur le midi.

349 Mi-parti d'azur à l'aigle à deux têtes éployée d'or, au vol abaissé, becquée et patée de gueules qui est Brémond, et d'azur à la tour d'or accompagnée de cinq fleurs de lys d'or qui est la Tour. C'est l'écusson de Jacques de Brémont marquis d'Ars, qui avait épousé en 1662 Marie de la Tour, dame d'Angeac, fille de René de la Tour, seigneur de Saint-Fort-sur-Né. — Il pourrait se faire que le château d'Ars n'ait été bâti que vers 1660 par ce Jacques de Brémond.

350 Étud. hist. sur l'Angoumois, pag. 114.

351 Vigier, Hist. d'Ang., pag. 151.

352 Bulletin de la Société arch., 1845, pag. 61.

353 On pourrait croire, au premier coup-d'œil, que ces houppes sont des grelots et que l'homme de génie s'est donné le vêtement des fous, faisant allusion aux déceptions qu'ils rencontrent toujours dans leur sublime. carrière. On ne peut nier que ce vêtement n'ait beaucoup de ressemblance avec. celui des fous des rois au XVI^e siècle.

Mais en étudiant de près la sculpture, on voit que ce sont des houppes arrondies. Avec quelques recherches sur les anciennes gravures du temps, il serait facile de rencontrer de semblables costumes.

354 C'est la troisième pile de la galerie, en partant de l'escalier Pour aller à la chapelle.

355 1 à la naissance de l'escalier ; 8 à la façade sud du pavillon de l'escalier ; 2 à la fenêtre au-dessus de la chapelle ; 28 à la façade de l'est ; 43 à la galerie.

356 Il faut rendre cette justice aux mutilateurs d'armoiries et de signes nobiliaires, qu'ils ont parcouru le château avec une investigation si minutieuse que rien n'aurait dû leur échapper. Ils ont fait disparaître avec le marteau sur la porte de l'escalier (voy. le dessin) une suite de rinceaux dans l'arcade à droite et à gauche de la console centrale, parce qu'ils ont pris ces feuillages pour des fleurs de lys. Les seize clefs pendantes de la chapelle, huit autres clefs pendantes de la voûte de l'escalier, le tympan qui se trouve au-dessus de toutes les grandes fenêtres en lucarne, étaient chargés d'écussons aux armes de La Rochefoucauld. Tout a été taillé par le marteau. Ils n'ont pas même épargné de petites couronnes ducaltes, peintes en or sur les lambris du boudoir et surmontant des lettres entrelacées. Cependant mon œil d'archéologue a retrouvé quelques écussons qu'on n'a pas aperçus. Deux petits cartouches dans les bas-reliefs des pieds-droits de la porte de l'escalier portent des armoiries intactes. L'un a sept burelles et trois chevrons brochants sur le tout, le premier non écimé. L'autre cartouche est mi-parti de La Rochefoucauld et fascé d'argent et de gueules, qui est Polignac. L'autre écusson, que les mutilateurs n'ont pas aperçu, est dans le tympan de la fenêtre gothique de la tour du sud. L'écu aux armes des La Rochefoucauld est couché, surmonté d'un cimier et entouré de deux sauvages armés

de massues pour supports. Ce sont les seules armoiries qui aient échappé aux barbares de 1793, les unes qu'ils n'ont pas comprises, les autres qui ont trompé les regards par leur petitesse.

357 En voici les sujets, en partant de l'angle sud-est et en suivant le côté du sud : 1° Un cigne, se mordant l'aile. Très-beau travail. 2° Un enfant nu, ayant de petites cornes aiguës à la tête et jouant de la cornemuse. Très-beau travail. 3° Un satyre, aux pieds de bouc, ailé, cornu, jouant de deux cors-de-chasse. Très-beau travail. 4° Un enfant nu, portant la main à la corniche pour la soutenir. 5° Un enfant ailé, caressant un oiseau. 6° Un enfant ailé, caressant un cigne. Très-beau travail. 7° Un enfant enlacé d'un serpent prêt à le dévorer. 8° Un monstre ailé, de la gueule duquel sort un feuillage.

358 On remarquera dans les frises, dans les parties nues de la galerie, des compartiments, les uns circulaires, les autres en losange, en peinture noire appliquée sur la pierre, pour figurer les placages en ardoise qui se voient à Chambord. Sur quelques parties même on a imité ce qu'on appelle des canaux, petites cannelures que Fontant a prodiguées dans toutes ses décorations. C'est le seul exemple que je connaisse de la peinture extérieure murale, pendant la Renaissance. Elle était très-commune au moyen-âge.

359 En partant du nord : 1° Arc doubleau : Un portrait historique de femme, draperie nouée sur l'épaule. En face, un ange vêtu, tenant une banderole. 2° Une femme à cheveux longs, nue jusqu'à la ceinture, se voilant d'une draperie. — Deux enfants ailés et nus, se voilant. 3° Un enfant ailé, tenant une corne d'abondance. — Sujet mutilé. 4° Un monstre se mordant la jambe. Beau travail. — Espèce de salamandre se mordant le dos. Beau travail. 5° Un centaure combattant un lion. Beau travail. — Un portrait

historique de jeune homme, vêtement noué sur l'épaule. 6° Un portrait historique d'un homme de l'âge mûr, sans barbe, la tête couronnée de deux branches de laurier retenues par un ruban. Il a la fraise autour du cou et la draperie nouée sur l'épaule. — Sujet mutilé. 7° Un enfant tenant des deux mains la gueule d'un gros lézard qui s'est jeté sur lui et veut le dévorer. Beau travail. — Un enfant ailé se battant contre un lion. 8° Une femme nue jusqu'à la ceinture, se voilant d'une draperie qu'elle tient par les deux bouts. — Un enfant ailé étouffant un serpent. 9°..... 10° Un enfant ailé tenant un singe sur ses genoux. — Un enfant ailé étouffant un serpent dont ses membres sont entrelacés. Beau travail. 11° Un enfant. Le sujet a été mutilé. — Un enfant ailé tenant un carquois. 12° Un enfant. Le sujet a été mutilé. — Une console en cul-de-lampe, ornée de feuillages. 13. Un enfant. Le sujet a été mutilé. — Un enfant ailé dont un lion saisit la main. 14° Un singe encapuchonné se touchant le dos. — Un enfant nu, à figure moqueuse, dans la même attitude que le singe. Je ferai cette remarque que le personnage à figure grave, n° 6, dont la tête est ceinte d'une couronne de lauriers, n'est autre que François II, le premier qui ait porté le nom de comte de La Rochefoucauld. L'architecte, qui a sculpté son propre buste, a dû au moins, par convenance, donner la même gloire au nouveau comte, et multiplier à la fois son portrait et ses armoiries. Je conjecture que c'est le même personnage qui a la place d'honneur dans la frise de la porte d'entrée de l'escalier. Les autres figures de femmes, de jeunes enfants, doivent appartenir à la famille du comte. Avec quelques recherches dans les anciens portraits de famille que possèdent actuellement les La Rochefoucauld, il serait facile de retrouver les personnages : on serait aidé par les dates.

360 Un curieux rapport, lu en séance publique du district, le 30 prairial an III, fait par l'ordre du représentant du

peuple Pénieres, sur la conduite du comité révolutionnaire de La Rochefoucauld, dévoile tous les crimes dont se souilla ce comité, cite les noms de toutes les victimes envoyées à l'échafaud et de celles qui étaient sur la liste de proscription au moment de l'heureuse réaction du 9 thermidor. (Imprimé à La Rochefoucauld, chez Boysse, imprim. et libr., l'an III.)

361 Cinquante-trois consoles reçoivent les arcatures. Je n'en donnerai pas la nomenclature, qui serait fastidieuse. Elles ont beaucoup de rapports avec celles que j'ai décrites dans une note précédente. Ce sont des reptiles, des oiseaux, des quadrupèdes, des singes, des têtes d'anges, des monstres fantastiques, des personnages jouant du cor, luttant contre des monstres, etc. Toutes ces sculptures sont-elles symboliques ? Ne sont-elles dues qu'au caprice de l'artiste ? Beaucoup de ces scènes grotesques et plaisantes, telles que le personnage qui tient avec complaisance un singe sur ses genoux, l'enfant nu qui montre le dos, les singes encapuchonnés, ne sont-elles pas des allusions satiriques dont nous n'avons plus le mot ? Les sujets plus graves, comme le centaure luttant contre le lion, l'ange étouffant le serpent dont ses membres sont enlacés, n'indiquent-ils pas cette vieille tradition de la lutte du bien et du mal si familière aux artistes du moyen-âge ? L'enfant ailé, armé du carquois, était-il le Cupidon de la fable, ramené sous le ciseau du sculpteur par les études classiques ? Ce sont des questions intéressantes dont je n'ose hasarder la solution. Je dirai seulement qu'à cette époque, où domine la personnalité artistique, les traditions du symbolisme doivent être conservées. Peut-être cependant la Renaissance a conservé les derniers reflets de ce jour de la pensée rendue, en hiéroglyphes, qui s'échappait, au moyen-âge, de la pierre la plus grossièrement sculptée.

362 « Aussy fut le dit sieur (François I^{er}) voyr sa rivière de Toulvre avecques la pluspart des seigneurs et dames dessus nommés, et disna le roy en la maison de monsieur de Fissac, et après disner ledit sieur se mist ès petis bateaux avecques les dames et princes, et peschèrent force grans truytes et anguilles, et y tua ledit sieur plusieurs signes à coup de traict, où fut prins grand recreation. » (Registre des délibérations de la maison de ville d'Angoulême, de 1443 à 1657, in-folio, parchemin.)

363 Not. hist. sur l'Oisellerie, par M. Maulde, ancien conseiller de préfecture. Bulletin de la Société, arch. 1847.

364 Les Caluau portent : d'azur chargé d'un croissant d'argent et d'une étoile de même. Cet écusson se trouve aussi sur les cheminées, et, à l'angle du pignon, un chien lui sert de support.

365 Hist. d'Angoumois, pag. 93.

366 C'est vraisemblablement François Nesmond, qui fut président au parlement de Bordeaux. Il fut échevin du corps-de-ville d'Angoulême jusqu'en 1586. La branche de ce François Nesmond possédait encore la terre de Maillou en 1720, époque où les Rambaud l'achetèrent de Catherine de Nesmond, comtesse de Sezanne, dernière héritière de cette branche, et morte sans postérité. (Voy. Vigier de la Pile, pag. 129.)

367 Cependant Cassini indique sur sa carte, comme ayant des enceintes murales, Chabanais, La Vallette, Montmoreau, Verteuil, Chalais, Segonzac, Manles. Il place par erreur Manles sur la rive droite de la Charente, pendant qu'il est sur la gauche : c'est peut-être une faute du graveur de la carte.

368 « Le susdit de Corlieu nous a envoyé et la description et le plant que je vous veux icy représenter, afin que vous

voyez la figure d'une des belles places de Guienne et rendez grâces à celui qui (avec le corps de l'hostel de la ville) vous en a fait une si libérale largesse. » (Cosmog. univ., I, pag. 185.)

369 Tout intéressant que soit le plan de Belleforest, il s'y trouve quelques erreurs qu'il importe de relever. Le n° 12 place l'église de la Pesne à l'ouest de la cathédrale : cette église est à l'est, au chevet de la cathédrale. On en voit encore des vestiges importants dans les caves de l'évêché. Le n° 13 place l'église de Saint-Jean à l'ouest de la cathédrale : elle est au sud, et elle occupe une partie du rempart. La salle du café Printemps a été bâtie dans cette église. Voici les édifices que l'on a indiqués sans mettre leurs noms au bas du plan : 14. Les Bezines, chapelle. 15. La Petite-Halle, ou Marché-Vieux (place Marengo). 16. La Porte du Secours. 17. L'Hôtel-de-Ville, détruit (rue Henri IV). 18. Le Minage 19. La Léotardie, hôtel noble, 20. Belle-Joie, hôtel noble. 21. Fontaine Saint-Pierre ou du Palet. 22. Tour du Gouverneur. 23. Porte de Féraille. 24. Archidiaconé. 25. La Barbecane, fortification au sud de la ville, du côté du Parc. 26. Tour Ladan. 27. Tour du Fort. 28. Tour Leschelle. 29. Tour Landon.

370 L'histoire ne mentionne qu'un seul prêtre qui ait souffert ce cruel martyre (Pierre, curé de N.-D. de Beaulieu).

371 Voy. une baillette du 6 août 1456. Arch. char., li. 86.

372 1582. « Pierre Boutin, maire, fit faire un pont-levis à la porte du Palet, et l'arceau qui est au-dessus pour la communication des murs. Il fit mettre les armes du roy, celles de la ville et les siennes sur le devant de cette mesme porte qu'il fit faire. » (Registre des délib. de l'Hôtel-de-Ville d'Ang.)

373 Desbrandes, Hist. d'Ang., liv. IV, ch. 8.

374 Arch. char., li. 86, acte de 1394.

375 On ne s'explique pas que, dans l'écusson placé au tympan du fronton de la seule porte qu'Angoulême ait conservée, la ville ne fasse pas sculpter ses armes, à l'exemple de plusieurs autres villes, au lieu du coq prétendu gaulois adopté en 1830. Jamais les Gaulois n'ont eu le coq pour symbole : c'était le cheval que nos premiers pères avaient choisi comme l'emblème de leur ardeur dans les combats. Tous les hommes sensés réclament aujourd'hui contre cette innovation puérile. S'il y avait à prendre un emblème, il me semble que l'aigle de Napoléon eût rappelé de beaux souvenirs, au-dessus de l'oriflamme aux trois couleurs.

376 Aveu du 10 juillet 1545. — Acte de 1543. — Déclarat. par F. Ravailac, procureur en la sénéchaussée d'Ang., du 14 février 1540. Arch. char., li. 86.

377 Cette entrée de la ville avait deux portes : la porte Saint-Martial, démolie après 1817, et une autre, plus éloignée, qui avait sans doute le nom de Porte-Neuve.

378 « Porta de Chanda », hommage à l'év. d'Ang., de l'an 1407. Arch. char., li. 209.

379 « Pièce de terre située au lieu appelé Chande. » Acte de 1291. Arch. char., li. 86.

380 Aujourd'hui, pour consacrer cette erreur, nous avons une rue Chandos, une rampe Chandos. Corlieu avait pourtant remarqué, il y a bientôt trois siècles, que les Anglais, pendant leur séjour à Angoulême, « n'y firent jamais que mal », bien loin de rien y bâtir. Recueil en forme d'hist., pag. 35.

381 En 1632, on fit faire les nouvelles fortifications devant la demi-lune et éperon de Saint-Martial. Reg. des délib. de l'Hôtel-de-ville.

382 Dans le deuxième vers de cette inscription, on a effacé avec le ciseau un mot que j'ai remplacé entre deux crochets. Fut-ce modestie du magistrat, qui se trouva trop vanté ?

383 1579. Pierre Gandillaud fit réparer une brèche entre les lieux appelés la Dent et la place de l'Arc, au derrière du jardin des religieuses de Saint-Osony. Reg. des délib. de l'Hôtel-de-Ville.

384 Dénomb. de 1443. Arch. char., li. 86.

385 1^{er} reg. des délib. de l'Hôtel-de-Ville.

386 L'antiquité de Saintes et Barbezies, n° 64. Bourdeaus, 1584.

387 Acte du 23 mars 1383. Arch. char., li. 299.

388 Cognac était regardé au XVI^e siècle comme une place si importante, qu'elle fut donnée, par la paix de Saint-Germain de 1570, comme place de sûreté aux Protestants, avec La Rochelle, Montauban, et La Charité.

389 Pendant le siège de Cognac de l'an 1651, le prince de Condé, ayant pris la résolution de saper la tour Lusignan à la faveur d'une fausse porte qui était découverte et qui sortait de ladite tour dans le fossé, envoya à l'entrée de la nuit cinquante de ses gens-d'armes, commandés par Le Plessis, son premier gens-d'armes, avec dix madriers et deux mineurs, pour saper la muraille de cette tour. Ce que le comte de Blenac ayant connu, il fit jeter dans le fossé une si grande quantité de cercles et de sarments goudronnés, qu'il faisait aussi clair dans le fossé qu'en plein midi. Et, d'un autre côté, les sieurs de Bellefont et des Fontenelles, qui étaient dans le ravin de la porte Saint-Martin avec la majeure partie des gentilshommes, firent un si grand feu, que les deux mineurs et tous les gens-d'armes furent tués, à la réserve d'un seul qui demanda quartier, et

fut guindé avec des cordes dans la ville. (Relation du siège de Cognac, 1651.)

390 « Ville et abbaye de Lesterps. » Vie de saint Gautier, par J. Collin ; Vies des saints du Limouzin, 1672.

391 Dénomb. du fief de Limérac du 21 juillet 1481, par J. Vigier, à l'év. d'Ang.

392 Plan de la ville de Montberon, pour la discuss. des droits de lods et ventes entre M. Loménie de Brienne, comte de Montberon, et Antoine de La Rochefoucauld, év. d'Ang. Arch. Char., li. 198.

393 Quelques personnes assurent qu'on a trouvé dans cette motte, en y faisant des fouilles, des restes de voûte. Cette motte serait alors féodale.

394 Le savant propagateur des études archéologiques en France, M. de Caumont, a favorisé, sans s'en douter, cette opinion, en ne classant en général parmi les édifices carlovingiens que des constructions imitées des fabriques romaines, dans lesquelles on ait fait usage de la brique. Cette classification, vraie pour certaines contrées, ne l'est pas pour d'autres. Dans les pays où le calcaire est presque à la surface du sol, facile à extraire et à tailler, il était tout naturel qu'on abandonnât les traditions de la maçonnerie romaine, qui demandaient une grande habileté dans la manipulation des ciments, pour entreprendre des constructions où l'on ne fît entrer que les matériaux commodes du pays. Quand Charlemagne fit construire le château fort de Fronsac-sur-Dordogne, je voudrais savoir s'il eut recours au système romain des petits moellons noyés dans le ciment, et séparés de loin en loin par des cordons en brique, ou s'il fit simplement appareiller la pierre du pays dans le genre des constructions féodales des IX^e et X^e siècles qu'on éleva avec profusion, après lui, sur notre sol ?

395 L'hôtel de la Monette et le château d'Angoulême en sont la preuve. La Monette, joli édifice du XIV^e siècle, conserve au levant quelques dizaines de mètres de mur de l'ancien hôtel de l'époque romane. Mais il paraît que l'architecte se trouva contrarié dans son plan pour donner de la régularité à l'édifice et en même temps conserver le vieux pan de mur. Aussi a-t-il eu recours à un encorbellement qui lui a permis de donner dans le haut une longueur uniforme. Au château d'Angoulême, le comte Jean trouve un mur d'une grande épaisseur dans l'endroit où il veut bâtir son principal corps de logis. Il conserve ce mur ; il y place de jolies croisées encadrées de nervures prismatiques. Il respecte le bas d'un bastion, qu'il élargit par un encorbellement pour élever au-dessus une tourelle. Telle est dans le passé la puissance des traditions : on veut qu'un édifice ne soit que la reproduction de l'édifice qui a cessé d'être, comme dans les forêts le gland prend la vie au sein du tronc vermoulu de l'arbre dont les dernières branches viennent de le produire.

396 Quelques archéologues appellent ces églises monolithes. Tout en reconnaissant qu'il serait bon que notre langue eût un mot propre pour les monuments creusés dans la pierre, il faut reconnaître que celui de monolithe est adopté par l'usage pour indiquer de petits temples, de petits édifices composés d'un seul bloc tiré de la carrière. Il s'applique aussi à des parties d'architecture ; on dit : une colonne, un piédestal monolithes. L'obélisque de Louqsor est un monolithe. Il faut que l'archéologie respecte la langue. On lui laisse le droit d'inventer des mots, mais non pas de dénaturer le sens de ceux que le temps a consacrés.

397 Arch. Char., l. 214.

398 L'acte de 1516 parle du bourg de Lyon, dans les confrontations qu'il donne.

399 Denique, post quadraginta quatuor annos reclusionis sue, parumper febre pulsatus, tradidit spiritum. » Leg. S. Eparch. ordin. off. S. Auson et alior. SS.

400 Indic. Angoum., p. 42.

401 « A Dieu très-bon, très-grand. La voix du Seigneur qui ébranle le désert révéla cette cellule au milieu des buissons épais. Semblable au passereau qui trouve une maison et à la tourterelle qui trouve un nid, Cybard l'habita. Les sept premiers cénobites construisirent une chapelle dans ce lieu d'horreur. De Refuge orna cette pierre, refuge des hérissés, pour qu'elle serve de refuge aux chrétiens. Péricard, au milieu des frères et versant l'huile sainte, l'a consacrée.

Le 21 août, l'an du Seigneur, 1673.

Cybard mourut l'an du Seigneur 583,

L'année 80^e de son âge et la 40^e de sa réclusion. »

402 Les travaux qu'on exécuta en 1738 pour le grand chemin qui monte de St.-Cybard à la porte du Palet rendirent difficile l'accès de la grotte. En 1740, on cessa de célébrer la fête du saint qui se solennisait dans la grotte, le 13 mars de chaque année. Peu à peu les moines insoucients abandonnèrent la grotte vénérable. Ils arrentèrent le terrain qui l'environne au devoir de 2 sols de rente noble (Arch. Char. liv. 398), et bientôt le saint asile devint un rendez-vous de débauche. On est mal reçu à nous vanter le siècle qui a précédé le nôtre. Dans cette même année 1738, dom Benoît faisait une écurie de la chapelle des comtes d'Angoulême qui renfermait les sépultures des Taille-Fers. La chapelle Sainte-Marthe était un grenier à foin et Dom Peynet avait changé en cave la chapelle des Langalerie (Arch. Char. li. 366). Des hommes qui, en plein XVIII^e siècle, sans avoir pour excuse les malheurs des guerres ou les catastrophes des révolutions, ont ainsi laissé profaner le berceau de leur abbaye, qui pouvaient, de leur cloître, voir

en se promenant la sainte grotte indignement souillée, ont mérité l'arrêt irrévocable qui a frappé des institutions vieilles où le peuple ne trouvait plus que le spectacle d'une molle nonchalance, pour ne pas dire d'une scandaleuse oisiveté.

403 L'artiste s'est évidemment inspiré de ces paroles de la légende : « Cumque se orationi dedisset, consummata psalmorum melodia, lapidi caput reclinavit, seque sopori dedit et inter soporis quietem vox eum divina per somnum alloquitur dicens. Eparchi, famule meus, noli amplius huc et illuc vagari causa servicii mei, quia hoc in loco statuam tibi opportunitatem famulatus mei. Qnam istius modi allocutionem postmodum fratribus beatus solitus erat Eparchius referre. » Leg. S. Eparch. Ordin. offic. S. Auson et alior. SS.

404 « Mererius multum vigilanter vel ecclesias vel ecclesiæ domos et erexit et composuit. » Greg. Tur. ap. Gall. Christ.

405 Guillaume donne à l'église de St.-Hilaire la terre de Courcôme en Poitou. « ...cum basilica in honore sancte dei genitricis Marie et cum villis in ipso alodo positis, cum vineis, pratis, molendino suprà fluvium qui vocatur Contestus... Eo videlicet modo ut ab hodierna die jam dictam basilicam ipsi canonici teneant in suis communis cum omnibus ad ipsum altare pertinentibus... » Besly, dans son Histoire des comtes de Poitou, aux preuves, p. 265, a donné cette charte, mais avec beaucoup de fautes, parce que sa copie avait été prise sur le cartulaire de St.-Hilaire et non sur l'original. (Note de M. Pressac, un des bibliothécaires de Poitiers.)

406 M. Castaigne publie en ce moment cette chronique intéressante.

407 « Quae dicta ecclesia sancti Johannis collegiata fuit fundata et ædificata in anno Domini quingentesimo

nonagesimo septimo, divina opitulante gratia ad honorem Dei et virginis gloriosæ Mariæ ac sanctorum omnium et sub regula beati Augustini de.... ac regali fundatione et dotata quam plurimum opulenter a serenissimis principibus cum omni jure integræ decimæ et jurisdictione in et per totam parochiam dicti sancti Johannis de Paludibus, una cum aliis multis juribus, privilegiis, franchisiis et libertatibus quàm plurimum decorata et ornata. » Descriptio Success. sive Gest. Ecclesiæ de Corona. Arch. Char., li. 445.

408 Corona originem traxit a vetustâ clericorum ecclesiâ quam ferunt a liberis Childeberti regis fundatam et magnifice dotatam sub titulo s. Johannis de Palude. Gall. Christ. II, pag. 1043.

409 « Quantum autem ex scriptis antiquis computare potuimus, ante ingressum Coronæ, apud ecclesiam Sancti Johannis per XX annos vel amplius in Dei servitio permanserunt. » Chron. ut suprâ, pag. 17.

410 Ces fenêtres ont 1 m. de haut sur 0 m. 36 de large. Elles sont en plein cintre.

411 « In crastinum beati Remigii cujus corpus jacet in capellania de Rupe Chanderici. » Donat. à l'abb. de la Couronne, par Guill. de La Roche-Chandry, de 1233. Je ne sais quel est le saint Remy dont cette chapelle avait les ossements. Il n'est pas probable que ce fût saint Remy de Reims. Cette chapelle était abandonnée dès 1775. A partir de cette époque, les ossements, furent dispersés.

412 M. Boreau de la Génadie, président du tribunal de Confolens, possède les pages du Cartulaire de Lesterps où se trouve cette charte. Elle a pour suscription : Pro fundatione Stirpensis ecclesiæ. On la trouve, Gall. Christ., tom. II ; et d'Hosier, Armor. de France, tom, III, 1^{re} partie, art. CHAPT. DE RASTIGNAC, branche, selon cette

généalogie, des Cat, sires de Chabanais, et fondateurs de Lesterps.

413 Il est fait mention dans la charte du prieur et des moines de Moustiers.

414 Le trésor du chapitre de Blanzac possédait une copie collationnée de cette bulle faite par Berbo, official de Robert de Luxembourg, évêque d'Angoulême, de l'an 1479. (Délib. capitul. du 2 mai 1760. Arch. char. li. 301. — Déclarat, du 12 sept. 1771. Arch. char. li. 308.)

415 Ces translations de moines se sont rencontrées quelquefois au moyen-âge. Ceux de l'abbaye de Bournet, voisine de Puypéroux, avaient eu leur première habitation aux Gourdeaux. Un document précieux de dom Estiennot nous apprend que Tusson fut la fondation primitive de Fontevraud, par Robert d'Arbrisselles. Abandonnés au XIII^e siècle, les bâtiments de l'abbaye de Puypéroux tombèrent bientôt en ruine. En 1463, il en restait encore quelques débris que les chanoines se réservèrent dans les arrentements qu'ils faisaient de leur domaine : « Exceptis tamen parietibus ecclesiæ dicti loci de Podio petroso et aliis etiam parietibus sitis ante fores dicte ecclesiæ. » Baillette du 9 nov. 1463. Arch. char., li. 298.

416 Les abbayes de Quinçay, en Poitou, de Tourtoyrac, en Périgord, et beaucoup d'autres en France, n'avaient plus de religieux dès le XVI^e, siècle, et étaient devenues de simples églises paroissiales.

417 Dans une discussion avec les seigneurs de Blanzac, qui disputaient au chapitre les droits seigneuriaux dans l'étendue de la châellenie, le chapitre expose que « ce ne peut pas être les seigneurs barons de Blanzac de qui ils tiennent leurs possessions. Les déserts, qui ne sont productifs que de ronces et d'épines, ne seraient pas pour les seigneurs terriers des lieux de plaisance. Ces seigneurs

n'étant venus qu'après que ces mêmes déserts ont été en partie mis en valeur, n'ont pu se soumettre les églises établies et fondées auparavant eux dans ces mêmes déserts. » (Déclarat. du 12 sept. 1771, Arch. char. li. 308.) Les déserts mis en valeur par les moines bénédictins auxquels cet acte fait allusion, ne peuvent pas être le territoire de Blanzac, un des plus fertiles de l'Angoumois, où d'ailleurs le chapitre possédait peu de terres, mais la lande même de Puypéroux, dont ils étaient seigneurs.

418 Délib. du 12 sept. 1171.

419 Cette notice contient une erreur grossière. Elle dit que la consécration de l'église de Blanzac eut lieu sous Philippe Rabeu ; d'autres copies disent Philippe Ruben, et d'autres Rabus. Or, aucun évêque d'Angoulême n'a porté ce nom ; seulement il est probable que le titre qui faisait mention de cette consécration, et que possédait le trésor du chapitre (coté lettre G, n° 3), avait été vidimé par Philibert Babou, évêque d'Angoulême en 153. Ce serait alors une erreur du copiste.

420 L'usage des processions à Puypéroux pour demander de l'eau est de temps immémorial. Après que toutes les paroisses étaient réunies, et qu'on avait célébré la messe, on se rendait processionnellement à la fontaine de Saint-Gilles ; là le prêtre plongeait dans l'eau le pied de la croix. Une grande sécheresse ayant désolé la contrée en 1842, les habitants de Moustiers demandèrent à leur pasteur qu'on fît la procession, dont ils avaient entendu parler par leurs anciens ; car elle n'avait pas eu lieu depuis le siècle dernier. Elle se fit en effet dans les premiers jours d'août, avec un grand concours de peuple. Le lendemain, une pluie douce et abondante abreuva les campagnes. Elle ne fut précédée d'aucun orage. Elle dura près de deux jours, après lesquels le ciel reprit, comme auparavant, sa sérénité, sans aucun indice de variation naturelle dans la

température. Ce fait récent, qui a eu pour témoins des populations peu croyantes, que j'ai vu moi-même, et dont j'ai été frappé, m'a paru mériter d'être consigné dans cet ouvrage.

421 A Saint-Cybardeaux, la femme représentée sur un modillon a aussi la tête en bas. On avait peut-être attaché à cette posture une idée qui avait cours à cette époque et qui est maintenant perdue pour nous.

422 Je rappelle ici, en faveur de ceux qui n'ont pas de notions palæologiques, que les premiers chrétiens avaient trouvé dans les cinq lettres du mot grec du poisson, ΙΧΘΥΣ, les initiales des cinq mots suivants : Ἰησοῦς Χριστός Θεοῦ Υἱός Σωτὴρ, Jesus Christus Dei Filius Salvator, Jésus-Christ de Dieu fils Sauveur. Aussi portaient-ils fréquemment le poisson sur leurs anneaux, et le sculptaient-ils sur leur monuments.

423 C'est ce couvercle que les gens du pays viennent râcler pour en emporter la poussière. Ils attribuent à cette poussière, mêlée avec de l'eau, la vertu de guérir la fièvre.

424 On a déposé au musée d'Angoulême une crosse en cuivre doré formée d'une simple volute, trouvée dans la tombe d'une des dernières abbesses de Beaulieu.

425 Dom Fonteneau nous apprend, dans ses manuscrits, qu'au siècle dernier le curé de Boutteville fit ouvrir sans respect le tombeau de la vénérable fondatrice, dans lequel on trouva quelques lames de fer, et inhuma dans le même endroit une fille de sa paroisse nommée Jeanne. Il dit qu'il fit substituer le nom de JOANNA à celui de PETRONILLA ; mais c'est une erreur. Le mot PETRONILLA se lit encore, et n'est que peu endommagé. Ms. Fonteneau, t. 58. Bibl. de Poitiers.

426 Preuves de la généal. des Chapt de Rastignac. La charte porte pour date 1089 ; mais d'Hosier prétend que

c'est une erreur du copiste, qui transcrivait la charte en 1481, sur le cartulaire de Bourgueil.

427 Besly. Hist. des comtes de Poitou, pag. 407, 408.

428 Gall. Christ, t. II.

429 « Interim hic Engolismensium ecclesiam à primo lapide reædificavit : in qua reædificatione suprà dictus Iterius ad constructionem parietum medietatem expensarum de proprio suo minis travit. » Hist. Pont. et Com. Engol. chron. à Petro à S. Romualdo, II, pag. 50.

430 Jusque vers cette époque, la cathédrale d'Angoulême avait des chanoines réguliers qui menaient la vie commune. Ils s'appelaient Frères, et l'évêque, appelé Père, vivait avec eux dans les lieux réguliers, monasterium Sancti Petri.

431 Au XIV^e siècle on trouve aussi, de 1309 à 1313, la fondation de la chapelle de Saint-Claud, par Foulques, évêque d'Angoulême, et Thomas Bernard, citoyen d'Angoulême. Arch. char., li. 215.

432 Acte du 27 fév. 1510. Invent. de J. Mesneau, cot. 61.

433 Acte du pénultième mai 1528. Invent. id. cot. 186.

434 Acte du 24 mars 1533. Invent id. cot. 89 et 172.

435 Quelques-unes paraissent avoir le nimbe ; mais je n'oserais pas l'affirmer.

436 Nestora quintum, Un cinquième Nestor, la vie de cinq Nestores, 1500 ans. Octo lustris, huit lustres, 40 ans ; trieteride, trois ans ; tot. 1543.

437 Dans le mur, sur la gauche, et au-dessus de la porte latérale, on remarque un tombeau formé par deux colonnes et une arcade avec archivolt. Il a été mutilé sans doute dans les guerres religieuses. Il en subsiste cependant un petit chapiteau d'un assez joli travail ; au centre, une

auréole elliptique, au milieu de laquelle est un saint les mains jointes. A droite et à gauche sont deux monstres qui tournent la tête en s'éloignant.

438 Il doit être au moins sous l'arc doubleau qui sépare la coupole de l'abside. Il faut se rappeler que l'abside n'est qu'une tribune.

439 On remarquera une ingénieuse idée de l'architecte. Comme le grand arc de la dernière coupole de la nef était beaucoup plus bas que celui de la coupole centrale, il a orné d'arcades ce mur qui eût été nu, et ces arcades, variant de grandeur, présentent une décoration gracieuse. Plus tard, les architectes du style ogival ont imité cette manière de décorer les murs lisses qui se rencontrent au passage des voûtes d'inégale hauteur La cathédrale de Bordeaux en offre un exemple.

440 Non modò suavissimis hortationibus sed etiam magnâ pecuniæ vi quavis cythara suaviori effeceris ut ingentes lapidum acervi bine indè deducti in templi divini restauratione miro ordine evaluerint » Epis. Nuncup. Menillo decano Eng. Hist. Franc. seu chron. Adem. Epitome.

441 Vie du comte Jean, par Duport, pag. 118.

442 Expressions de l'auteur de la vie du comte.

443 On pardonnerait encore le badigeonnage pour les parties lisses des murs ; mais sur les moulures et sur les sculptures il ne peut pas être toléré. Le sens le plus vulgaire de l'art exige qu'on débarrasse dans une église, toutes les sculptures, colonnes, avec bases, fûts et chapiteaux, corniches, voussures des arcades, archivoltes, pilastres en appareil, encadrements des fenêtres, pieds droits des portes ; de telle sorte que le badigeon seul soit toléré pour les murs de blocage qui doivent être crépis. Encore, il est bien plus gracieux et tout aussi économique,

de mêler des ocres aux mortiers pour les crépis, et de renoncer complètement au badigeon. Il y a deux moyens d'ôter le badigeon sur les sculptures et les assises appareillées. S'il est très-épais, avec des couteaux de buis ou de bois dur, et en frappant doucement, on fait écailler le badigeon, et on le fait tomber sans détériorer en rien la sculpture. S'il est ancien et adhérent à la pierre, il faut recourir à l'eau acidulée (eau pure et acide nitrique, dix parties d'eau sur une d'acide, mais augmenter la quantité d'acide si l'action ne se faisait pas sentir ; tenir l'eau acidulée dans du verre). L'eau acidulée doit être étendue rapidement et sans froter, avec un pinceau ou une brosse. Elle décompose la chaux, et quand l'action a été produite, le badigeon disparaît sous le frottement d'une brosse dure, soit à sec, soit en mouillant la partie où l'on a passé l'eau acidulée. Il ne faut jamais, sous quelque prétexte que ce soit, râcler des sculptures avec le fer. Il est certain que, quelque adresse qu'on y portât, on dénaturerait le faire de l'époque qui les a produites. Le bois dur n'a pas d'inconvénient, parce qu'il mollit sur les aspérités de la pierre, pendant que le fer les ravale.

444 Parmi les rares exemples, je puis citer l'église de Saint-Junien (Haute-Vienne), et les voûtes de Saint-Amand de Boixe. Il est difficile de rendre l'impression religieuse qu'on éprouve en entrant dans ces monuments, qui vous disent du premier coup d'œil leur vieillesse, et font passer devant vous tant de générations croyantes qui ont prié sous leurs voûtes, et se sont agenouillées sur leurs longues dalles. L'église de Saint-Claud, construite en calcaire compacte aussi fin que le marbre, n'avait jamais été badigeonnée avant une trentaine d'années. Comme les nervures se détachent mieux ! comme les sculptures sont plus délicates !

445 La partie à jour, en partant du troisième étage, présente : troisième étage, 16 arcades ; quatrième étage,

12 arcades ; cinquième étage, 20 arcades ; sixième étage, 20 arcades ; total : 68 fenêtres. En y joignant les cinq qui éclairaient la coupole, et les deux du rez-de-chaussée, on aura 75 fenêtres.

446 La pensée de l'architecte est entièrement indiquée au sixième étage, dont le plan est octogonal.

447 On ne doit pas ignorer que c'est le temps surtout qui donne au ciment sa dureté. Quelques lézardes, dans un édifice, ne disent rien ; elles sont souvent des premiers temps de la construction. Les vieux édifices ne redoutent que l'infiltration des eaux qui désunissent les pierres. Il leur faut de bonnes couvertures et de bon ciment.

448 C'est encore grand'pitié que de voir les ruines de Saint-Pierre, qui est la cathédrale, un des plus beaux vaisseaux de Guienne, et ayant une des plus hautes tours et aiguilles de France qui lui servait de clocher. Belleforest, Descr. de la ville et comté d'Angoulême. Cosmogr. univ., pag. 186.

449 On serait étonné du chiffre modique auquel se monterait la construction d'une église exactement semblable à celle de Bourg-Charente. L'on aurait un édifice d'une grande solidité, de plus un temple vraiment chrétien, au lieu des lourds édifices grecs qui font douter sur le seuil, si l'on va dans un théâtre, à une bourse, ou dans la maison de la prière.

450 Cette tortue est célèbre dans tout le pays. Elle est devenue, pour le compagnonnage, un signe de reconnaissance. D'où es-tu ? — De Cognac. — As-tu vu la tortue ? — Oui. — Où est-elle ? — Au-dessus du portail de l'église. — T'es de Cognac.

451 Objet, aujourd'hui, de la sollicitude d'un magistrat intelligent, signalée par l'autorité religieuse comme un monument qu'elle voudrait conserver à une population

nombreuse, cette église commence à sortir de l'état d'abandon dans laquelle on la voyait naguère. Une réparation précieuse à laquelle la Société française pour la conservation des monuments a voulu contribuer, procurera l'écoulement des eaux par un canal qui fera le tour de l'église. Si ce travail est exécuté avec intelligence, et c'est la simple affaire d'un bon nivellement, les fondements ne seront plus amollis par les eaux et ne faibliront plus sous le poids des voûtes.

Longueur totale de l'église.	48 m.	» 6.
Longueur des transsepts.	27	15
Largeur.	8	80
Longueur de la nef.	27	70
Largeur.	9	»
Largeur des absidioles.	4	50

452

453 Cette église est appelée, dans la chronique de la Couronne, l'église vieille. C'est à son chevet, dans une crypte construite au dehors, que fut enterré le B. Lambert. Cette vieille église occupait le côté méridional de l'église actuelle.

454 Elle est ainsi décrite dans la chronique : A chaque angle et au centre est un petit cercle gravé en creux avec ce mot PAX HIC, Le reste de la pierre porte l'inscription suivante : ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO CENTESIMO SEPTVAGESIMO PRIMO DOMNO ALEXANDRO PAPA TERTIO APOSTOLICO PRESIDENTE ET DOMNO PETRO ENGOLISMENSI EPISCOPO LVDOVICO REGE FRANCORVM ET HENRICO REGE ANGLORVM ET DVCE AQVITANORVM POSITVS EST PRIMVS LAPIS IN FVNDAMENTO ALTARIS BEATE MARIE DE CORONA. (Chron., p. 24.) La première pierre du grand autel récemment découverte dans les fouilles des ruines de la Couronne est un carré long de 3 pieds, 3 pouces 1/2 et de 2 pieds 5 pouces de largeur. Elle a un petit cercle à chaque coin. Voici l'inscription :

XPC VINCIT XPC REGNAT

ANNO AB INCARNATIONE DNI
M C LXX IIII IDUS MAI EGO PET-
R^{VS} ENGOLIMENSIS ET EGO PETR^{VS}
PETGORICENSISEPI ET EGO IVNI^{VS}
INDIGN^{VS} ABBAS DECORO POSVIMVS
HVNCLAPIDEM IN EDIFITIO HVJVS
ALTARIS AD LAVDEM ET GLAM OMP-
IS DI ET IN HONORE BEATE DI GEN-
ITRICIS SEMP VIRGINIS MARIE
ET OIVM SCOR IN NOIE PATRIS ET FIL
II ET SPC SCI
AMEN
XPC IMPRAT AMEN

455 « In claustro prioratûs jacet Robertus de Monteberulfi III hujus nominis et Johanna ejus uxor. » Dom Estiennot, *Antiq. Benedict.*, p. 234. « Guilhelmus de Monteberulpho.. obiit anno Domini M LXXX VIII Id. Febr. et sepultus est apud Montemberulphum in ecclesiâ S. Mauricii. Iste presul homo sanctissimus fuit... » *Miscellan. Opuscula de rebus Aquitan.*, p, 738. Fragmentum de ep. Petragor, anno 1570.

456 Le crucifix en bois de l'église fut moins heureux que saint André, car sur le livre de comptes de la municipalité de Ruffec en 1793, on trouve cette singulière dépense : « Mémoire présenté pour avoir brûlé le ci-devant bon Dieu. »

457 Anno Domini millesimo CXXXVII, fuit ecclesia sancti Michaelis inter aquas constructa et ædificata ad honorem et gloriam Dei et virginis Mariæ ad recipiendum inibi Christi pauperes ; quæ quidem ecclesia sancti Michaelis inter aquas est situata et fundata intra fines et limites ecclesiæ parochialis sancti Johannis de Paludibus. (*Chron. de Coronâ*, p. 5.)

458 Elie Vinet, *Antiq. de Saintes et de Barbezieux*, n° 65.

459 Ms. Mémorial de J. Pillard, prêtre-chanoine de la collégiale de La Rochefoucauld, 1581-1583.

460 Invent, de J. Mesneau, cote 81.

*Statistique monumentale de la Charente , par
J.-H. Michon,... Dessins et plans par MM. Zadig
Rivaud,... Jules Geynet, de Lafargue Tauzia,
Paul Abadie,... et Ed. Fabvre*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65648269>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent

également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr